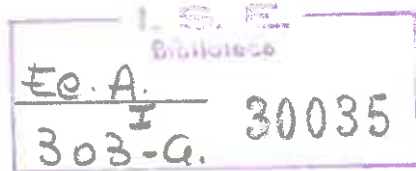


UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

U.E.R. FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES



RESERVADO



HD 2027
B36
1981

LES POLITIQUES AGRAIRES AU PORTUGAL ET LES TRANSFORMATIONS

DES ARTICULATIONS DU SYSTEME SOCIO-ECONOMIQUE.

POSTERIEURES AU 25 AVRIL 1974

PREMIER VOLUME

Thèse pour le Doctorat d'Etat
en Sciences Economiques

soutenue le 5 mai 1981

et présentée par

ALVARO BANDARRA

NELLY JAZRA

sous la direction de M. Jan DESSAU, Professeur associé à l'Université des Sciences
Sociales de Grenoble

Président du Jury : M. Jan Dessau,

Suffragants : M. Michel DRAIN, Maître de recherche au CNRS
M. Yves GOUSSAULT, Professeur à l'Université de Paris I
M. F. PEREIRA de MOURA, Professeur « catedrático », à
l'Université Technique de Lisbonne
M. Lucien NIZARD, Professeur à l'Université des Sciences
Sociales de Grenoble

L'Université n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.



Nos remerciements vont, tout d'abord, à M. le Professeur Jan Dessau, directeur de cette thèse, dont les critiques et les conseils ont été indispensables à l'élaboration et à l'achèvement de ce travail. Les discussions avec Amédée Mollard et les critiques constructives qu'il nous a apporté depuis la thèse de 3ème cycle nous ont été d'un apport essentiel.

Nous aimerions évoquer le nom de quelques personnes qui ont accompagné notre évolution de leur présence amicale, certaines depuis notre séjour en Algérie, et grâce à qui nous avons choisi Grenoble pour entreprendre cette thèse. Nous remercions Maiten et François Bel, Christine Beauviala, Malika Perret, Michèle Ganem, Françoise Sande, et tout particulièrement Isabel et Jean-Claude Guegan pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé lors de nos séjours à Grenoble.

Nous y joignons nos remerciements à l'IREP, et à tous ceux qui y travaillent, spécialement à "l'équipe agricole", dont les travaux nous ont apporté de nombreux enseignements.

Nous sommes reconnaissants au Conseil Scientifique de l'Institut Supérieur d'Économie de l'Université Technique de Lisbonne et à l'Institut National d'Investigation Scientifique portugais (INIC) qui, en donnant leur avis favorable à notre demande de dispense de l'enseignement, pendant deux années, nous ont permis de nous consacrer exclusivement à la rédaction de la thèse. Nous rappelons plus spécialement le soutien de M. le Professeur Pereira de Moura, professeur de l'Institut Supérieur d'Économie et responsable de notre travail auprès du Conseil Scientifique, qui a toujours cherché, par tous les moyens, à nous faciliter les conditions de ce travail.

Nous n'oublions pas ceux qui ont été nos élèves de l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques (ISCSP) - jusqu'en décembre 1976 - et de l'Institut Supérieur d'Économie qui stimulaient nos réflexions, nous poussaient à approfondir nos recherches,

ayant contribué par certains de leurs travaux à une meilleure connaissance de la réalité portugaise. Nous espérons que cette thèse sera pour eux un apport utile.

De nos collègues et compagnons de route, nous voudrions évoquer Armando A. Castro, avec qui nous avons construit notre thèse de 3ème cycle, en regrettant qu'il n'ait pu nous accompagner dans ce travail.

Au groupe de Portugais, étudiant à Grenoble, nous exprimons notre amitié et leur souhaitons du courage pour terminer leurs thèses.

Nous voudrions remercier également tous ceux qui nous ont aidé d'une manière ou d'une autre et sans qui cette recherche n'eût pas été possible. Nous aimerions souligner l'accueil amical que nous ont réservé les responsables des syndicats agricoles et divers autres syndicats, organisations de travailleurs et d'agriculteurs, les membres des secrétariats des UCP/coopératives et, en particulier, les travailleurs des UCP ou des coopératives dont nous avons consigné, aussi véridiquement que possible, l'expérience vécue dans l'espoir ou le désarroi. Nous n'oublions pas les responsables des services officiels, avec qui le contact n'a pas toujours été facile, mais dont certains se sont montrés compréhensifs et attentifs à nos demandes d'information.

Nos remerciements chaleureux à ceux qui ont eu le rôle le plus ingrat dans l'achèvement de ce travail : Danielle Demoustier et Jean-Luc Lamouille pour la correction du français, Paulette Coynel et Elizabeth Vachon pour la dactylographie.

TABLE DES MATIERES

LES POLITIQUES AGRAIRES AU PORTUGAL ET LES TRANSFORMATIONS DES ARTICULATIONS DU SYSTEME SOCIO-ECONOMIQUE POSTERIEURES AU 25 AVRIL 1974

METHODOLOGIE

PARTIE INTRODUCTIVE : LES MECANISMES DE DOMINANCE DU SYSTEME SOCIAL ET LES MODALITES DE SON AFFIRMATION APRES LE 25 AVRIL 1974

Chapitre I - Analyse des articulations du système social	11
1 - L'explicitation des mécanismes de la domination et la détermination de la dominance du système	15
1.1. - Le fondement des alliances dominantes	17
1.2. - L'émergence de la dominance	19
2 - Les caractéristiques des alliances de la dominance : capacité expansive et qualité intégratrice	21
2.1. - Les composantes sociales de la dominance	21
2.2. - L'apparition de nouvelles dominances et leur incapacité à provoquer la rupture	22
3 - Les conditions de rupture du système et l'intégration mondiale à travers l'arti- culation externe	25
3.1. - Les vecteurs de la dominance externe	25
3.2. - Les formes de la dominance externe et son articulation au système	26
4 - Le pouvoir comme expression des articulations de la dominance	28
Chapitre II - Caractéristiques générales des alliances dominantes et détermination des dominances avant le 25 avril 1974 et leur évolution postérieure	31
1 - L'articulation des alliances sociales avant le 25 avril 1974	31
1.1. - L'affirmation de la dominance avant le 25 avril 1974	32
1.2. - Les alliances sociales traditionnelles et l'analyse de la dominance	35
1.3. - Les alliances innovatrices dominantes	42
1.4. - Les contradictions engendrées par les alliances traditionnelles	50

2 - L'évolution des alliances dominantes après le 25 avril 1974 et l'apparition de nouvelles dominances	53
2.1. - Le devenir des alliances existantes avant le 25 avril, pendant la période de formation de l'alliance apparemment dominante	53
2.2. - Caractérisation de l'alliance apparemment dominante	55
2.3. - L'apparition de nouveaux secteurs économiques et les modifications des relations de propriété et d'appropriation	60
2.4. - Les nouvelles alliances de la dominance et leur configuration dans le nouveau système	66
2.4.1. - Apparition d'obstacles à l'affirmation de l'alliance apparemment dominante	67
2.4.2. - Maturation des alliances de la dominance du nouveau système	70
2.4.2.1. - Les limitations de la possibilité d'expansion du secteur collectif	71
2.4.2.2. - Les systèmes de production préférentiels des nouvelles alliances	74
2.5. - Le conditionnement déterminant par la dominance externe, à travers les secteurs liés à l'articulation internationale	77
1ère PARTIE - EFFETS DE LA FORMATION DE L'ALLIANCE APPAREMMENT DOMINANTE SUR LES ALLIANCES EXISTANT AVANT LE 25 AVRIL 1974	81
Chapitre III - Les conditions du déchirement des alliances traditionnelles	82
1 - Développement du mouvement social et destruction de la première alliance traditionnelle dans la zone Sud du pays	82
1.1. - Les premières revendications et la formation des syndicats agricoles	83
1.1.1. Apparition des formes d'organisation syndicale	84
1.1.2. Déclenchement des luttes revendicatives dans les districts du Sud	85
1.2. - Les augmentations de salaires comme facteur de destruction de la première alliance traditionnelle	87
1.3. - Les actions des forces sociales face à la situation engendrée par le chômage	91
1.3.1. - L'échec de solutions négociées pour l'embauche des travailleurs	92
1.3.2. - De la diminution du capital des exploitations au contrôle progressif de la production par les travailleurs	94
2 - Consolidation du mouvement social et formation de l'alliance apparemment dominante	98
2.1. - Le mouvement d'occupation des terres dans le Sud du pays	99

2.1.1. - Déclenchement spatial du mouvement d'occupation des terres	99
2.1.2. - Catégories sociales intégrées dans le mouvement d'occupation	102
2.1.3. - Le rythme d'expansion du mouvement d'occupation	105
2.2. - Réponse technico-institutionnelle au mouvement social	109
2.2.1. - Réponse institutionnelle au mouvement social par la constitution des CRRA et des conseils régionaux	112
2.2.2. - Les expropriations de terres	114
2.3. - Formation des nouvelles unités de production sur les terres occupées	117
2.3.1. - La légalisation des unités du secteur collectif	118
2.3.2. - Processus d'agrégation pour la formation des unités collectives de production (UCP)	120
2.3.3. - Distinction entre UCP et coopératives	123
2.3.4. - Processus d'intégration verticale	125
2.4. - Apparition d'une tendance coopératiste : principes d'orientation et tentatives d'application	127
3 - Destructuration de la deuxième alliance traditionnelle	137
3.1. - La mise en cause des intérêts des absentéistes	138
3.2. - La spécificité des intérêts défendus par le mouvement des locataires et sa relation avec l'alliance apparemment dominante	140
4 - Evolution des composantes de la troisième alliance traditionnelle	149
4.1. - Transformation des organismes corporatifs	149
4.2. - Intervention de l'Etat dans les grandes sociétés vinicoles	152
4.3. - Contrôle de la gestion des caves coopératives	153
4.4. - Modifications de la composition de l'articulation externe	155
 Chapitre IV - Neutralisation des alliances innovatrices	
1 - Limites imposées à la première alliance innovatrice	157
1.1. - Devenir des métayers précaires ("seareiros") sur les périmètres irrigués	159
1.2. - Nationalisation et expropriation	163
1.3. - Influence des transformations intervenues sur les relations en aval	165
1.4. - Persistance d'une articulation externe affaiblie	168
2 - Le maintien de la deuxième alliance innovatrice et de son articulation externe	171
2.1. - L'intervention des organismes de coordination économique dans les circuits de commercialisation de la viande	172
2.2. - L'organisation des petits et moyens éleveurs de volailles	175

3 - Affaiblissement de la troisième alliance innovatrice	178
3.1. - Limitation spatiale de la base économique de la troisième alliance innovatrice	178
3.2. - Modifications intervenues dans les activités de commercialisation et de transformation	182
3.3. - Poids de l'articulation externe sur la troisième alliance innovatrice	184
Chapitre V - Eléments constitutifs et caractéristiques de l'alliance apparemment dominante	187
1 - Eléments constitutifs de l'alliance apparemment dominante	188
1.1. - Nationalisations et contrôle des secteurs économiques de base	188
1.2. - Ebauche de nouvelles formes d'organisation de la production	195
1.3. - Formes de liaisons entre les ouvriers de l'industrie et les travailleurs agricoles	200
1.4. - Consolidation et organisation du secteur collectif	204
1.4.1. - Les formes d'organisation des unités du secteur collectif	204
1.4.2. - Les orientations de la production du secteur collectif	206
1.4.3. - Le financement des unités du secteur collectif	210
1.4.4. - L'affectation des investissements des unités du secteur collectif	215
1.4.5. - L'appropriation des moyens de production et la rémunération du travail	222
1.4.5.1. - L'emploi et le niveau des salaires	222
1.4.5.2. - L'évolution comparative des rémunérations	228
2 - Tentative de jonction de l'alliance apparemment dominante aux petits et moyens agriculteurs : limitation de sa qualité intégratrice	230
2.1. - Liaison de l'alliance apparemment dominante aux petits et moyens agriculteurs dans la zone Sud	231
2.1.1. - Création des ligues de PMA dans les districts du Sud et du Centre	231
2.1.2. - Formation des coopératives de PMA dans le Sud et leurs rapports avec le secteur collectif	234
2.2. - Difficultés de jonction avec les PMA du Nord du pays	239
2.3. - Appui institutionnel à l'organisation des PMA	242
2.4. - Formation de coopératives de production dans le Nord et caractère apparent de leur jonction à la dominance	247
3 - Tentatives de contrôle des circuits de distribution	251
3.1. - Modifications au sein des organismes de distribution existants avant le 25 avril	251

3.1.1. - La liquidation des organismes corporatifs et les lùttes pour le contrôle des circuits de distribution	251
3.1.2. - L'évolution des organismes coopératifs existants avant le 25 avril et le développement des coopératives de commercialisation	258
3.1.2.1. - Evolution des coopératives de commercialisation	259
3.1.2.2. - Transformations intervenues dans les coopératives laitières	261
3.2. - Transformations des circuits de commercialisation et intervention de l'Etat	268
3.2.1. - Tentatives de création de nouveaux circuits de commercialisation par le secteur collectif	268
3.2.2. - Les difficultés de contrôle des circuits de commercialisation : limi- te à l'affirmation de l'alliance apparemment dominante	275
3.2.2.1. - Tentatives de réduction du pouvoir des intermédiaires : cas des importations de pommes de terre de semence	275
3.2.2.2. - La régularisation des circuits et des prix : l'intervention pon- ctuelle des organismes étatiques	278
3.2.2.3. - La suppression du protectionnisme et le maintien partiel des circuits étatiques	281
3.2.3. - L'intervention du pouvoir politique sur l'approvisionnement en moyens de production	284
4 - Conservation des principaux mécanismes de l'articulation externe	289
4.1. - Détériorations des termes de l'échange	291
4.2. - Limitation à l'ouverture économique	294
IIème PARTIE - LA FORMATION DES NOUVELLES ALLIANCES ET LEUR EMERGENCE AU NIVEAU DE LA DOMINANCE	298
Chapitre VI - Le fondement des différentes politiques agricoles conduisant au déman- tèlement du secteur collectif	300
1 - Irruption du contre-mouvement social, support des nouvelles alliances	300
1.1. - Formation de la base du contre-mouvement social	301
1.2. - Destruction progressive de l'appui institutionnel à l'alliance apparem- ment dominante	309
1.3. - Annulation de l'expansion de l'alliance apparemment dominante : démarcation géographique	310

2 - Transition à l'émergence des nouvelles alliances de la dominance	312
2.1 - Ambiguïté de l'orientation de la politique agraire	312
2.2. - Dichotomie entre la conception coopératiste et son application	316
2.2.1. - De l'attribution des terres aux métayers précaires lésés, à la protection des intérêts des absentéistes	316
2.2.2. - La dégénérescence des coopératives désannexées, ou l'échec du modèle alternatif	321
3 - Réduction de l'espace du secteur collectif et limitation de ses possibilités d'accumulation	325
3.1. - Objectifs du nouvel élargissement du droit de réserve	328
3.2. - Les nouveaux principes de la réforme agraire et la réglementation des indemnités	331
3.2.1. - Fondement légal de la limitation du secteur collectif : le nou- vel équilibre inter-sectoriel	332
3.2.1.1. - Le contenu de la nouvelle loi	332
3.2.1.2. - Débuts d'application de la nouvelle loi de réforme agraire	341
3.2.2. - La détermination de l'indemnisation des propriétaires et leur reconversion au sein des nouvelles alliances	344
3.3. - L'expression différenciée de la dominance, condition des politiques agri- coles	351
3.3.1. - La préservation du rôle du secteur collectif : la phase de conci- liation et son échec	352
3.3.2. - Tentatives pour marginaliser le secteur collectif par rapport aux ensembles économiques globaux	357
3.3.2.1. - Priorité du secteur privé sur le secteur collectif	357
3.3.2.2. - Rupture du dialogue et intervention des forces répressives	359
3.3.2.3. - Interprétation de la loi 77/77 favorable aux propriétaires	362
3.3.2.4. - Luttres contre les tentatives gouvernementales au dépasse- ment des limites légales	364
3.3.2.5. - Démantèlement du secteur collectif et attributions indivi- duelles	368
3.4. - Conséquences de la limitation des superficies du secteur collectif et de la réduction des possibilités d'accumulation	370
3.4.1. - Mise en cause du système de production des unités du secteur collectif	371
3.4.2. - Aggravation du chômage et contrôle de l'affectation de la main- d'oeuvre dans la zone de la réforme agraire	376
3.4.3. - Les effets du blocage du crédit agricole sur le fonctionnement des unités du secteur collectif	380
3.4.4. - Réduction des possibilités d'accumulation du secteur collectif par la soustraction d'une partie du revenu du liège	386

Chapitre VII - Les bases des nouvelles alliances de la dominance	394
1 - Affirmation des nouvelles alliances par le contrôle des périmètres irrigués ..	394
1.1. - Prédominance des exploitations privées sur les périmètres irrigués	395
1.1.1. - Attributions individuelles de terres aux métayers précaires	395
1.1.2. - Diminution de la superficie des UCP/coopératives ou leur disparition des périmètres irrigués du Sud	397
1.2. - L'expansion des nouvelles alliances par le financement des projets d'irrigation grâce aux crédits extérieurs	402
1.2.1. - Les orientations des projets d'irrigation	402
1.2.2. - Les difficultés d'introduction de nouvelles cultures	407
1.2.3. - L'alternative à l'investissement du capital étranger : le développement des périmètres irrigués du Nord	409
1.3. - Le contrôle de la production en aval	411
2 - Expansion des nouvelles alliances à partir de l'élevage intensif	415
2.1. - Renforcement de l'articulation externe en amont	415
2.2. - Développement de la capacité expansive de l'alliance liée à l'élevage intensif	419
2.3. - Le financement extérieur de la production, facteur d'élargissement de la dépendance	423
2.4. - L'articulation des éléments liés aux alliances traditionnelles et les nouvelles alliances	424
3 - Elargissement du contrôle des nouvelles alliances sur les produits forestiers et leurs dérivés non traditionnels	427
3.1. - L'extension des superficies forestières et le contrôle de leur exploitation par l'Etat	427
3.2. - Le développement de la production de pâte à papier, condition d'expansion des nouvelles alliances	431
 Chapitre VIII - Evolution de la qualité intégratrice et de la capacité d'expansion des nouvelles alliances : leur limitation par l'opposition des catégories subordonnées	 435
1 - L'affirmation de la qualité intégratrice des nouvelles alliances de la dominance	435
1.1. - La préservation des intérêts des propriétaires absentéistes	436
1.1.1. - Les nouvelles mesures de protection des intérêts des propriétaires	437
1.1.2. - L'opposition des locataires à l'application de la nouvelle loi 76/77	441

1.2. - Agrégation des intérêts des PMA à la qualité intégratrice des nouvelles alliances, limitée par le renforcement des organisations de PMA	445
1.2.1. - Consolidation des organisations de PMA	445
1.2.2. - Revendications de distribution des terres par les organisations de PMA au Sud	450
1.2.3. - Coordination des organisations de PMA aux niveaux régional et national	451
1.2.4. - L'extension de l'organisation syndicale des travailleurs agricoles du Nord	456
2 - Elargissement du contrôle des nouvelles alliances sur les circuits de commercialisation, manifestation de leur capacité expansive	459
2.1. - Conditionnement, par les nouvelles alliances, des structures en aval de la production agricole	459
2.1.1. - Subordination des producteurs agricoles aux intérêts des industries agro-alimentaires	459
2.1.2. - Réajustements des circuits de l'agriculture paysanne	462
2.2. - Le renforcement du pouvoir de négociation des intermédiaires liés aux catégories de l'import/export	467
2.3. - La régularisation du circuit par les organisations étatiques	470
Chapitre IX - La détermination de la dominance par le conditionnement de l'articulation internationale	476
1 - Orientation des courants d'échanges	478
1.1. - Evolution des échanges extérieurs	479
1.2. - La restriction des importations de biens de consommation	480
1.3. - Stimulation de l'exportation	483
1.4. - Les modifications dans les courants d'échanges	484
2 - Evolution de l'articulation internationale vers l'accentuation de la dépendance alimentaire	488
2.1. Dépendance prépondérante des Etats-Unis pour la fourniture des céréales et des oléagineux	489
2.2.- Origine diversifiée des importations liées aux produits d'origine animale	493
2.3.- Le remplacement des marchés coloniaux, fournisseurs de produits agricoles	494

2.4. - Exportations des produits agricoles vers le Comecon	498
2.5. - Maintien de la dépendance des consommations intermédiaires et des machines agricoles	499
3 - Destruction des équilibres précaires et recherche d'un nouvel équilibre avec l'appui des financements extérieurs	502
3.1. - Tentatives de rétablissement d'équilibres précaires de la balance des paiements	503
3.2. - Création d'un système d'épargne-crédit et canalisation de l'épargne des émigrés	503
3.3. - L'ouverture aux investissements étrangers	505
3.4. - Articulation du secteur nationalisé au capital étranger	512
3.5. - Les conditions véhiculées par les crédits extérieurs, facteurs déterminants de l'articulation internationale	515
3.5.1. - Crédits concédés par le Fonds Monétaire International (FMI) ..	515
3.5.2. - Conditions inhérentes aux accords avec le FMI	516
3.5.3. - L'afflux massif des crédits étrangers et leur affectation	520
CONCLUSION	525
1 - Les alliances de classe comme primauté de la convergence d'intérêts	527
2 - La logique centralisatrice de la dominance	531
3 - Collectivisation et attributions individuelles	534
4 - Fonctions des sous-systèmes locaux	535
5 - Perspectives de l'évolution du système basées sur les nouvelles alliances de la dominance	538
6 - Conditions de diversification de l'articulation externe	543
ANNEXES	
Annexe I - Liste des tableaux	548
Tableaux	553
Annexe II - Cartes	660
Annexe III - Chronologie des gouvernements depuis le 25 avril 1974	669
Chronologie des principaux événements politiques au niveau national du 25 avril 1974 à fin 1976	670
Annexe IV - Liste des abréviations	677
BIBLIOGRAPHIE	681

MÉTHODOLOGIE

Le cheminement qui conduit à l'élaboration de ce travail a débuté par une réflexion et une recherche de la compréhension de la réalité vécue après le 25 avril 1974. De cette période, riche en transformations sociales, économiques et culturelles, et qui a provoqué une modification des mentalités, ne serait-ce que pour un court laps de temps de ce vécu, nous ne pourrions que transmettre des bribes.

Dans cette recherche, nous voudrions, sans perdre une rigueur objective, rendre compte des principales transformations opérées au sein du système social qui ont définitivement marqué la réalité historique. On voudrait aussi éviter de tomber dans le récit événementiel, et tenter de prendre une certaine distance par rapport au vécu pour mieux en saisir la dynamique, au sein d'un espace plus vaste, tout en allant à la rencontre d'une explication/interprétation du réel.

Différentes étapes ont précédé la mise au point et la rédaction de ce travail. En fait, le recueil de multiples types de documentation liés à ce sujet a commencé très tôt et a accompagné les événements qui ont suivi le 25 avril 1974, avant même que ne soit formalisée l'idée d'une telle analyse.

Cette première période, riche en expériences et en contacts nous a apporté une plus profonde compréhension de la réalité. Elle s'accompagna d'un élargissement de nos connaissances des différents aspects de la société portugaise : d'un point de vue historique, et dans le domaine économique et social.

En même temps, nous avons bénéficié, pour appréhender les problèmes qui se posaient à l'agriculture portugaise en analysant attentivement le mouvement social dans les campagnes, de la dynamique du processus déclenché. Il permettait de voir quasiment à nu les mécanismes, les liaisons et la complexité des intérêts des groupes sociaux concernés par les événements qui se déroulaient.

Nous avons aussi profité de l'expérience accumulée durant des années par l'étude d'autres structures du monde rural, dans des contextes différents, notamment celui des pays socialistes. Nous voudrions réserver une place toute particulière à la période consacrée à l'étude de l'expérience algérienne - aussi bien dans le secteur autogéré que dans le secteur concerné par la réforme agraire, et les changements intervenus durant sa réalisation - sur laquelle nous avons élaboré différents travaux, et qui fut pour nous une source extrêmement riche d'enseignements.

Dans une première étape, le plus enrichissant consista à vivre et participer intensément aux événements quotidiens, à être présent lorsque cela nous était possible, aux moments les plus intenses du mouvement social, surtout à la campagne, et plus particulièrement dans l'Alentejo, où se déroulait le processus d'occupation des terres et où surgissaient de nouvelles formes d'organisation de la production. L'action avait remplacé l'analyse, et les possibilités de changements paraissaient ne pas avoir de limites.

Après avoir fixé quelques points de repère nous permettant de caractériser l'agriculture portugaise avant le 25 avril 1974, nous avons commencé, un doctorat de troisième cycle avec l'idée que celui-ci servirait d'introduction à l'étude du processus de la réforme agraire. Finalement, "L'analyse des articulations du sous-système agraire dans le système antérieur au 25 avril 1974", prit une ampleur plus vaste et consista à caractériser de manière assez approfondie les structures agraires existantes à cette date. Nous nous sommes rendus compte qu'il ne nous était pas possible de comprendre les mécanismes en train de se mettre en place si l'on négligeait la réalité antérieure. Ainsi, nous avons abouti à une analyse des différents types d'agriculture, ne négligeant pas une perspective historique apportant une explication de l'évolution suivie et située dans un ensemble plus vaste, celui du système et de ses articulations au niveau international.

Au long de cette recherche, nous avons enrichi les concepts desquels nous étions partis, et les avons transformés et adaptés en fonction de la réalité étudiée. Nous en avons également forgé d'autres, qui nous ont paru plus fonctionnels et plus significatifs. A mesure que la complexité des mécanismes analysés croissait, nous affinions les instruments initiaux. Ainsi, certains passèrent au second plan, d'autres surgirent, les accompagnèrent, sans toutefois les remplacer.

Nous sommes partis de l'étude des formes d'articulation de la domination/subordination/conservation des relations de production et des relations sociales (1), pour déboucher sur une approche en termes d'alliances de classe. Celle-ci se base sur le rapport dominant/dominé, d'où se dégagent des intérêts convergents qui conduisent à la formation des alliances sociales. Dans ce cadre, nous avons approfondi des notions telles que celles d'intérêt, de pouvoir, de domination, notions apportant des clarifications sur le rôle et l'action des diverses catégories sociales, sur la manière dont elles sont conditionnées au sein du système et dont elles influencent, à leur tour, son orientation.

Par ailleurs, aux notions de formation sociale et de mode de production, nous avons préféré celle de système plus souple et plus adaptée à l'analyse des phénomènes

(1) Projet du doctorat de 3ème cycle, principales hypothèses.

concrets. Nous avons approfondi son contenu, en faisant un parallèle avec les autres notions utilisées (1) et en lui prêtant un contenu adapté à la réalité étudiée, sans toutefois l'analyser de manière exhaustive et exégétique.

Au cours de l'investigation - longue et laborieuse - qui aboutit à l'élaboration du corps conceptuel utilisé, quelques auteurs nous ont guidé et ont stimulé notre réflexion. Cependant, il nous a été difficile de trouver des éléments nous fournissant d'emblée l'inspiration. Quelques notions ont permis de compléter et d'enrichir le premier squelette élaboré (2). Dans cette phase, préliminaire, de lecture, certains écrits de Karl Marx nous ont été d'une grande utilité, ainsi que Karel Kosík, Georges Luckacs, Louis Althusser, Charles Bettelheim, Antonio Gramsci, Karl Korsh, Eugène Préobrajensky et Eugène Varga (3). Ajoutons des auteurs de l'historiographie portugaise : António Sérgio, Antero de Quental, Alberto Sampaio, Rebello da Silva, Oliveira Martins, Anselmo de Andrade, Ezequiel de Campos, Basílio Teles...

Pour expliciter la notion de système social, sur laquelle existe une littérature très abondante quoique d'intérêt inégal, nous avons revu les principaux auteurs de l'école fonctionnaliste sans trouver de grandes nouveautés. Par contre, les analyses plus récentes de Lucien Nizard, d'Yves Barel (après celles de François Perroux, de Jean l'homme, d'André Nicolai...) plutôt axées sur la notion de pouvoir et de domination, nous furent d'un apport intéressant et enrichissant. Toutefois, elles ne coïncidaient que partiellement avec la perspective suivie à cause de certains décalages dans la terminologie qui expliquent les réserves faites et la difficulté d'opérer des transpositions trop rapides. Quelques éléments nous ont permis de clarifier les concepts et leur contenu. Soulignons surtout la lecture de Michel Foucault ("Histoire de la sexualité, 1 - la volonté de savoir"), en particulier le chapitre sur la méthode où il cerne la notion de pouvoir, chapitre qui nous a fasciné et profondément marqué. Nous l'avons lu tout en croyant l'avoir déjà rencontré aux carrefours de sentiers non-battus. L'impression d'une antériorité de sa connaissance se trouvait dans les prolongements du discours, comme si c'était celui d'un dialogue déjà entamé.

Dans cette construction théorique, nous n'avons pas abordé de façon spécifique ou individualisée l'analyse de la notion de l'Etat, en particulier dans son aspect institutionnel. Nous avons volontairement évité d'approfondir l'étude de l'institution militaire en tant que telle. Nous en avons tenu compte comme un des éléments composant de façon primordiale le pouvoir politique à cause du rôle déterminant qu'elle a joué dans

(1) Introduction de la thèse de 3ème cycle, op. cit.

(2) Problématique de l'étude, document présenté en mars 1978.

(3) Cf. infra bibliographie.

le processus du 25 avril. En fait, nous avons analysé cet aspect lorsqu'il s'intégrait dans notre analyse ou qu'il apparaissait comme un élément explicatif, car le pouvoir politique était envisagé comme le creuset des alliances dominantes, à partir duquel se définissait la logique de l'ensemble du système. Cette orientation permit d'éviter une trop grande dispersion de nos centres d'intérêt.

Entre les deux recherches - le doctorat de 3ème cycle et la thèse de doctorat d'Etat -, l'une finissant où l'autre débute, se déroula une lente maturation des concepts et des idées. Cette évolution nous permit de dépasser, en l'intégrant dans une explication plus globale, la caractérisation des différents systèmes de production, fondée sur le niveau des forces productives et les systèmes de culture pratiqués et variant sur une base régionale. Ces critères servirent à définir la base économique des catégories sociales dominantes et de la paysannerie (notion complexe dont nous avons essayé de décortiquer le contenu en partant du concret). D'autres critères se sont superposés, qui permirent l'introduction des éléments constitutifs des circuits de commercialisation correspondant aux différents systèmes de production.

En fait, ces instruments d'analyse des systèmes de production, utilisés dans l'étude du sous-système agraire, adaptés pour une analyse plutôt statique (bien que nous ayons tenté de dégager l'évolution qui s'est opérée durant les 15 dernières années du régime antérieur à 1974) étaient aussi inadéquats qu'insuffisants pour l'étude du processus postérieur au 25 avril 1974. De ces transformations se dégagèrent clairement l'action des classes sociales, leurs intérêts économiques et politiques, et se profilèrent des alliances, lorsque se révélait une certaine convergence au niveau des objectifs.

Cette vision des intérêts de classe, qui nous a conduit à une analyse en termes d'alliances, s'est progressivement formée à partir d'une réflexion sur les contacts directs, sur le terrain, et à travers la réalité vécue. Elle nous renvoya à une recherche plus théorique sur cette notion.

La réalité postérieure au 25 avril évoluait à un rythme différent ; réalité dans laquelle nous étions plongés, dont la dynamique nous força et nous conduisit à exprimer l'accélération du temps vécu. Elle nous fit saisir, à la fois, la dynamique de l'évolution et nous facilita la compréhension de la structure économique et sociale de la réalité antérieure, nous permettant de dégager la logique explicative du déroulement des événements. La simultanéité et l'imbrication de la réflexion et de l'action éclaircissent certains aspects de ce vécu, sous l'angle le plus significatif nous semble-t-il pour traduire de façon intelligible cette réalité. En outre, cette démarche mettait à nu, avec une évidence concrète, les mécanismes du système antérieur dont on voyait la déstructuration et la défonctionnalisation, ce qui explicitait à la fois la logique antérieure et celle de l'affirmation du nouveau système.

Le changement des structures fut d'autant plus radical dans l'agriculture portugaise que le décalage entre le niveau de développement des forces productives et la satisfaction des revendications des travailleurs était plus important. Les modifications les plus profondes intervinrent dans les secteurs, où, bien que le niveau technologique soit parmi les plus avancés, l'exploitation de la force de travail était des plus fortes. Elles le furent moins dans les branches contrôlées par les alliances innovatrices.

La description des mécanismes de soumission formelle et de soumission réelle sur lesquels nous avons, en partie, fondé notre analyse du système antérieur nous permirent de saisir les relations entre les différentes catégories d'agriculteurs : paysans vivant en autosubsistance, exploitants intégrés au marché, capitalistes, latifundiaires...

Nous sommes parvenus, en étudiant l'action de ces catégories sociales, en fonction d'intérêts déterminés, à une analyse plus fine que celle faite précédemment. Il s'agit non seulement des différentes catégories dominantes, mais aussi des distinctions opérées au sein des couches de petits et moyens agriculteurs sous l'effet de l'action intégratrice des alliances de la dominance : tentatives de jonction faites par l'alliance apparemment dominante et extension de l'intégration pratiquée par les alliances de la dominance, en oeuvre dans la formation du nouveau système.

Nous nous sommes aperçus que ces catégories d'agriculteurs ne subsistent pas isolément, mais qu'elles sont reliées à d'autres catégories dont la base économique se situe dans le domaine industriel ou dans celui des échanges. Ces relations permettent aux catégories du sous-système agraire des formes d'alliances pour affirmer simplement leur domination, ou leur dominance dans le cas où elles détiennent les instruments du pouvoir politique.

En fait, c'est cet aspect du pouvoir politique, qui nous intéressait. Notre démarche consista, à partir des systèmes de production et des catégories sociales qui y sont intégrées et, par l'analyse de leur domination ou de leur dominance, à étudier la manière dont le pouvoir était engendré.

Ces rapports de classes s'exprimaient dans une perspective d'affrontements latents jusqu'au 25 avril 1974, et qui explosèrent après cette date. Les contradictions ne se manifestèrent pas seulement entre les catégories dominées et dominantes, mais aussi entre les catégories intégrées dans les alliances de la domination et celles qui accédèrent à la dominance.

Or, l'analyse de la dominance n'est possible qu'au niveau de l'ensemble du système, où s'intègrent les alliances qui résultent des relations plus spécifiques établies dans le sous-système agraire.

A partir de ce sous-système, on retrouve les connexions avec les autres éléments du système. Notre analyse s'est axée sur les alliances incorporant les catégories sociales dont le pouvoir économique s'exerce sur la base des principales activités agricoles. Mais nos hypothèses de départ sont formulées pour le système en entier, tout particulièrement lorsqu'il s'agit des mécanismes de fonctionnement globaux, énoncés dans le chapitre théorique.

Par ailleurs, l'analyse relative au poids de l'articulation internationale n'a de validité qu'en fonction du système dans sa totalité. Sur ce point, il paraît difficile d'isoler les différentes articulations, car elles subissent les effets de mécanismes globaux se reproduisant, par la suite, dans les différents sous-systèmes.

Nous nous sommes aperçus a posteriori grâce aux discussions et aux critiques de nos orientateurs, qu'il existe, dans notre étude une superposition des différents niveaux d'analyse. Ceux-ci, sans être contradictoires, peuvent se compléter, en particulier les interrelations entre les aspects national, régional et local, et entre l'analyse de la production et celle de la commercialisation. Enfin, mentionnons le maintien du déroulement historique, aspect chronologique qui sous-tend le processus postérieur au 25 avril. Cependant, répétons que l'analyse en termes d'alliances de classe constitue notre axe principal et qu'en elle réside l'aspect essentiel de notre contribution. Le jeu des alliances, aux niveaux régional et local, qui quelquefois comporte des apparences plus spécifiques, constitue la manifestation d'une certaine autonomie des alliances au niveau local par rapport aux alliances définies au niveau national.

En fait, la dynamique du mouvement social a ébranlé le corps social dans son ensemble jusqu'à ses fibres les plus intimes, provoquant des changements dont certains restent inaperçus ou insoupçonnés. Pour cette raison, les transformations et les actions des agents sociaux aux niveaux régional et local, ne pouvaient être ignorées. Il fallait également éviter que la référence au niveau régional ne se réduise à la distinction trop simplificatrice entre le Nord et le Sud du pays. La mise en relief, sur certaines questions, des niveaux régional ou local se révéla nécessaire pour bien comprendre des formes essentielles du processus en devenir et pour montrer qu'il ne concernait pas seulement les grandes agglomérations ou la zone de la réforme agraire.

La réalité régionale n'est pas aussi homogène qu'elle peut le paraître à première vue, même dans la zone de la réforme agraire : par exemple, en plus des caractéristiques globales, existaient des éléments explicatifs de certains phénomènes qui ne pouvaient pas être compris si on ne saisissait pas les alliances, plus particulières, établies par les catégories sociales, au niveau local.

Nous avons donc incorporé les éléments qui nous semblaient les plus pertinents lorsque cela nous était possible à travers le triage des données. Nous n'avons pas, toutefois, utilisé toute la masse d'informations dont nous disposions, afin d'éviter de rallonger le travail, de surcharger le texte et de le rendre fastidieux.

Nous avons, volontairement, privilégié l'étude du mouvement social, des agents qui le constituaient, et des conséquences de son action durant la courte période, où il a pu s'extérioriser sans contrainte. Pour cette raison les développements les plus importants ont été consacrés à l'alliance apparemment dominante, à sa formation et à sa disparition, dans le sous-système agraire. C'est dans cette optique que furent analysés les phénomènes relatifs à la constitution du secteur collectif et à son morcellement progressif. Ces aspects furent approfondis de manière plus systématique que d'autres. Ils furent enrichis par le recueil de données sur le terrain permettant d'illustrer de la meilleure manière les hypothèses de départ. Dans cette perspective, l'importance des zones irriguées, surtout celles du Sud du pays, où déjà avant le 25 avril des modifications structurelles appréciables étaient intervenues, mobilisèrent notre attention. Il nous sembla qu'en les analysant de manière plus attentive, nous y trouverions les éléments explicatifs d'une dynamique particulière.

Il résulte de cette orientation que la part qui incombait à l'analyse des autres alliances, bien qu'elle nous ait paru indispensable, devait être nécessairement plus limitée, et que nous ne pouvions pas procéder à un travail aussi exhaustif que nous l'avions fait pour l'alliance apparemment dominante et le processus de réforme agraire. Les questions atteignaient parfois un degré de complexité trop grand (surtout les circuits de commercialisation) que nous ne pouvions pas envisager dans le détail. Le passage rapide sur certains aspects nous a permis de concentrer notre attention sur ceux qui étaient susceptibles d'engendrer - ou qui ont effectivement suscité - une dynamique capable d'agir profondément sur le réel.

Dans les relations entre d'une part le niveau du processus productif proprement dit et d'autre part celui de la commercialisation et de la distribution des produits agricoles transparait le jeu des alliances sociales et les contradictions entre les catégories sociales en présence. Ces interrelations, une fois soulignées, permirent d'explicitier les raisons de l'impasse où se trouvaient les producteurs du secteur collectif : ceux-ci rencontrèrent un blocage important dû à l'impossibilité de modifier les circuits de distribution liés à des mécanismes plus globaux du système qui ne furent pas transformés. Ces facteurs agirent dans le même sens pour les exploitants intégrés à l'agriculture paysanne.

D'ailleurs, il ne s'agissait pas de décrire de façon exhaustive les mécanismes qui régissaient les circuits de commercialisation (que nous avons présenté dans la deuxième partie du doctorat de troisième cycle, et sur lesquels nous ne sommes pas revenus).

Nous avons plutôt voulu analyser les comportements des catégories sociales qui eurent des effets déterminants sur la recomposition et sur l'évolution des alliances de classes, directement, ou indirectement, incorporées dans le processus postérieur au 25 avril.

Enfin, une perspective qui se superposait aux divers éléments déjà mentionnés : l'aspect chronologique. La précision apportée consiste à expliquer la manière dont cet aspect s'incorpore à l'ensemble du travail. En effet, le déroulement des événements constitua un support de notre discours. Il facilita la compréhension du processus évolutif dans lequel notre analyse s'inscrit et dont elle assimile les étapes-clés. Cette chronologie servit de trame de fonds et de point de référence.

Une des limites de notre analyse, peut être même susceptible d'en susciter l'intérêt, réside dans l'inachèvement de la dynamique engendrée par le processus du 25 avril. Cet inachevé est assumé comme inhérent au nouveau système en place dont les caractéristiques furent dégagées. La logique dominante du nouveau système, en contradiction avec celle de l'alliance apparemment dominante, annihila les possibilités d'extension du mouvement social qui s'exprima de manière explosive après le 25 avril. Cependant, l'existence de ce processus dynamique permit d'élargir ce qui a été qualifié par Althusser "d'interstices socialisants".

Les sources d'information qui ont servi de base à notre travail englobent pour partie des documents recueillis, et pour partie des enquêtes directes et des travaux sur le terrain effectués au cours des différentes étapes de notre recherche.

Les documents rassemblés et dépouillés, d'origines très variées, incluent, en premier lieu, l'analyse de la législation et son dépouillement systématique pour la période 1974/79 (1), et l'examen des débats à l'Assemblée Constituante puis à l'Assemblée Législative, pour en tirer les aspects susceptibles de nous intéresser (2). Ils contenaient aussi les projets de loi présentés, les programmes des différents gouvernements, les plans et les budgets annuels.

A ces documents s'ajoutent de nombreux rapports et publications de services publics officiels (Ministère de l'Agriculture, Secrétariat d'Etat au Plan, Secrétariat d'Etat à l'Hydraulique Agricole, etc.) ainsi que des entretiens avec des responsables de ces services aux niveaux national et régional.

Nous avons également procédé à l'analyse de la presse quotidienne et hebdomadaire de la période 1974/80. Pour certaines publications le dépouillement fut systématique. D'autres hebdomadaires traitant essentiellement des problèmes agricoles s'y

(1) *Diário do Governo (D.G)*, devenu par la suite *Diário da Republica (D.R.)*

(2) *Diário da Assembleia da Republica*.

ajoutèrent ; quelques-uns ne furent publiés que pendant peu de temps.

Les données statistiques s'appuyaient sur les statistiques de l'INE (Institut National des Statistiques) notamment celles relatives à l'agriculture, au commerce extérieur... et sur les enquêtes concernant l'emploi et l'alimentation. Les rapports annuels de la Banque du Portugal y apportèrent un précieux complément. Des données de l'OCDE, des rapports de la Banque Mondiale, de la FAO et d'autres organisations internationales ou étrangères, permirent de compléter les éléments dont nous disposions.

Le travail sur le terrain et les enquêtes auxquelles nous avons procédé servirent au recueil d'éléments d'ordre qualitatif et à rassembler certaines données statistiques existant au niveau local. Les contacts directs et tout particulièrement, ceux qui ont eu lieu durant la période de restitution des réserves, ont permis l'évaluation directe des conséquences de la déstructuration progressive du secteur collectif. Ces enquêtes furent indispensables pour analyser les mécanismes de fonctionnement des unités de production prises en exemple. Nous avons eu aussi divers entretiens avec des représentants des syndicats agricoles, des ligues de petits et moyens agriculteurs, des secrétariats des UCP/coopératives et avec des travailleurs des unités de production collectives.

Nous nous sommes penchés attentivement sur ce qui se passait dans les différents périmètres irrigués des districts du Sud du pays pour analyser l'évolution des exploitations et des systèmes de production intensifs et connaître les réalisations en cours et les réalisations prévues. D'autre part, comme nous l'avions énoncé dans nos hypothèses, c'est de ces zones que le pouvoir politique prétendait éliminer le secteur collectif et consolider les bases des nouvelles alliances. Des contacts ont été noués avec les organismes étatiques chargés de la gestion des périmètres irrigués et avec les associations des utilisateurs d'eau.

Les déplacements dans la zone de la réforme agraire furent, en outre, d'une grande utilité pour suivre l'évolution de la situation des métayers précaires, surtout ceux qui se trouvaient sur les périmètres irrigués et dans les Lezírias du Tage.

La systématisation des éléments s'est faite par interrelations dynamiques et complémentaires entre les informations d'ordre documentaire et les données directement recueillies. Ces dernières autorisent la confirmation des hypothèses énoncées obtenue en fonction de la trame théorique élaborée initialement.

PARTIE INTRODUCTIVE
LES MÉCANISMES DE DOMINANCE DU SYSTÈME SOCIAL ET LES
MODALITÉS DE SON AFFIRMATION APRES LE 25 AVRIL 1974

CHAPITRE I :

ANALYSE DES ARTICULATIONS DU SYSTEME SOCIAL

Le caractère de totalité englobante, d'ensemble cohérent, que revêt un système social, permet une organisation de ses éléments constitutifs en vue d'assurer la reproduction de ses fondements. Le "caractère génético-dynamique de la totalité" (1), qui constitue ce système, résulte du mouvement de développement d'une réalité concrète où "dans la société bourgeoise achevée, chaque rapport économique en suppose un autre sous sa forme bourgeoise et économique, l'un conditionnant l'autre, comme c'est le cas de tout système organique" (2). Les éléments constitutifs de ce système social ayant leur propre dynamique, leur développement est subordonné à celui de cet ensemble qui crée d'autres éléments suivant les nécessités de son évolution. "C'est ainsi qu'il (le système organique) devient historiquement une totalité. Le devenir vers cette totalité constitue un élément de son processus, de son développement" (3). Les bases du développement de ces composantes et leur enracinement se situent dans la production : "Il est évident que les forces productives et les rapports de production nouveaux ne sont pas surgis du *néant* ni du sein de l'idée se posant elle-même ; ils se sont développés sur la base d'une production déjà existante et en opposition à des rapports de propriété traditionnels solidement enracinés" (4).

Les contradictions qui se développent au sein de cet ensemble peuvent être attribuées au processus de "différenciation sociale" (5) de certains éléments, contrariant la logique dominante. Ils limiteraient "l'orientation imprimée par le système structurant... Une lecture de la réalité comme une combinaison de processus de reproduction contradictoires permet peut-être d'approcher le difficile problème de la compatibilité de la reproduction avec les mutations" (6).

(1) Karel Kosik : *La dialectique du concret*, Maspéro, Paris, 1970 p. 40 "La création de la totalité comme structure significative est donc en même temps un procès dans lequel se créent réellement le contenu objectif et la signification de tous ses éléments et parties" (p. 41).

(2) Karl Marx : *Fondements de la critique de l'Economie Politique*, chapitre II du Capital, Ed. Anthropos, Col. 10/18, Paris, 1968, p. 54.

(3) Karl Marx : Op. cit. p. 55.

(4) Karl Marx : Op. cit. p. 54. Cet auteur considère qu' "au sein de la société, les rapports de production modernes, c'est-à-dire le capital, se sont développés en une totalité, et que cette société s'est emparée de tout le terrain..." (p. 55).

(5) Notion utilisée par Lucien Nizard dans sa critique du schéma de la causalité linéaire "processus temporel unifié où chaque élément dérive du précédent". Cette critique s'appuie sur la constatation que chaque sous-système a son propre rythme d'évolution qui ne peut pas être produit par un autre sous-système. *Changement social et appareil d'Etat* avec la collaboration de P.A. Belanger, J.P. Laurencin, M. Longepierre, Grenoble, CERAT, 1971, p. 23. Cette notion se retrouve chez Robert K. Merton qui critique la théorie fonctionnaliste de Malinowski et pour lequel "le principe de la totalité ne peut être interprété qu'en tenant compte du principe de différenciation, c'est-à-dire que les exigences du principe de la totalité changent en fonction de l'état de complexité et de différenciation du système considéré" (Lucien Nizard : *Théorie des systèmes, Reproduction et mutation, Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1972, p. 279).

(6) Lucien Nizard : article cit. p. 285.

Les conditions de conservation de la position de dominance des éléments du système lui impriment son orientation déterminante et permettent une intégration (1) des autres éléments, soit dominants mais soumis à la dominance, soit dominés.

Du point de vue épistémologique, la référence à l'analyse systémique impose un principe, respecté malgré la diversité des théories qui ont eu recours à la notion de système, qui consiste à ne pas isoler un phénomène donné, mais à l'étudier comme élément d'une totalité complexe. La dépendance des différentes composantes et leur intégration à un ensemble forment toutefois le contenant, n'annonçant pas nécessairement les prémisses du contenu.

La réalisation de cette action intégratrice marque le caractère englobant du système où les éléments s'organisent de manière synchronique. "Il y a un accord général sur la synchronie définie comme ce qui relève d'une structure ou d'un système... Il se produit une mise en synchronie des séries causales qui, jusque là, pouvaient être largement indépendantes les unes des autres. Mais cette mise en synchronie ne va jamais jusqu'à effacer le rôle persistant de la diachronie inter et intra-systémique" (2).

La reproduction des éléments du système (3) fait partie d'un mécanisme synchronique, alors que la diachronie crée au sein du système une action dynamique. Si la synchronie se situe dans un cadre spatial, la diachronie fait partie du champ temporel où se réalisent les transformations relatives aux éléments structurels du système. "La synchronie représentant la structure d'organisation des concepts dans la totalité-de-pensée ou système... la diachronie, le mouvement de succession des concepts dans le discours ordonné de la démonstration". "La synchronie ainsi entendue, est première et commande tout"... (4), elle détermine l'ordre diachronique d'apparition des éléments. Ceux-ci définissent, selon Louis Althusser, la place et la fonction des concepts dans le système où existe une "combinaison hiérarchisée de concepts" (5).

(1) La notion d'intégration constitue le noyau central de la théorie de Talcott Parsons qui définit le système comme "l'application du critère de la logique d'intégration de propositions généralisées" dont l'interdépendance logique est complète et dérive de postulats établis à l'avance (*An outline of the social system in "Theories of society"*, Toronto, Ontario, 1961, p. 32).

(2) "L'histoire conçue comme une histoire de systèmes, devient une dialectique du synchronique et du diachronique". (Yves Barel : *La ville médiévale - Système social - Système urbain*, PUG, Grenoble 1975, p. 531). Le contenu de ces concepts a été surtout exploité par des historiens, souligne Y. Barel.

(3) "La reproduction sociale est la re-production continue d'un système à la fois par lui-même et par l'ensemble hiérarchique dans lequel il est inséré (sous-système et méta-système). En même temps, la reproduction, qui est un processus contradictoire, engendre les éléments de la production et de la reproduction d'autres (souligné par nous) systèmes" (Yves Barel et Philippe Mallein : *Les conditions de la reproduction du système de la recherche scientifique et technique en France*, ronéoté, IREP, mars 1973). Cette reproduction implique la possibilité de renouveler les rapports de production, fondements de l'édifice de la dominance. "Le processus de reproduction de la société capitaliste est un processus de reproduction permanente des contradictions capitalistes. La reproduction élargie est un processus de la reproduction élargie de ces contradictions" (Nicolas Boukharine : *L'impérialisme et l'accumulation du capital*, EDI, Paris, 1971, p. 133).

(4) Louis Althusser : *Lire le Capital*, Tome I, Maspéro, Paris, 1968 p. 83.

(5) L. Althusser , op. cit. p. 83.

Il nous semble que l'inter-relation dynamique des éléments n'apparaît pas seulement au niveau des concepts qui permettent une analyse du réel, mais aussi au niveau du contenu de ces concepts qui conduisent à une compréhension d'un processus historique déterminé (1).

Cette forme d'inter-relation des éléments les situe en fonction d'une certaine hiérarchisation, forme de coordination de ceux-ci. L'axe principal autour duquel s'organisent ces relations se base sur la logique principale qui modèle le système et qui fonde la dominance. Cette dernière est engendrée dans une dynamique, sans cesse dépassée, à mesure que s'introduisent de nouveaux éléments qui mettent en cause, ou au contraire qui perfectionnent, les mécanismes de fonctionnement du système et les articulations des sous-systèmes entre eux et avec l'extérieur (2). Ce mouvement est guidé par un objectif, qui donne sa cohérence aux composantes du système et qui consiste dans la réalisation de sa logique propre. S'il existe un équilibre à atteindre, comme l'exigent certaines théories, il ne serait qu'un but toujours inachevé vers lequel cet ensemble se rapproche dans les périodes où sont surmontées les contradictions qui peuvent mettre en cause l'existence du système.

Si les contradictions, à l'intérieur du système, aboutissent à sa remise en cause, les anciens éléments s'articulent de manière différente avec les nouveaux éléments, pour constituer un nouvel ensemble résultant de la transformation dynamique du premier. De la place de ces éléments au sein du système, apparaît une nouvelle logique. Si les éléments de la dominance se modifient, ils provoquent la transformation de la logique du système.

Cette explication des phénomènes conduit à une analyse qui permet la compréhension "des déterminations sociales". Or, nous prétendons nous interroger sur "la conception générale de la formation et du développement" et sur la complexité du social (3). Pour comprendre la société, considérée par G. Lukacs comme "complexe

(1) Le discours de Louis Althusser se déroule sans explicitation du contenu des concepts analysés en fonction d'une réalité déterminée, puisqu'il ne se place qu'au niveau théorique. Pour cette raison, l'utilisation de tels concepts risque d'être un peu décalée par rapport à notre analyse. Cependant, nous pouvons en déduire quelques éléments enrichissants pour préciser le contenu des concepts que nous avons forgés.

(2) Cette dynamique permet un dépassement de la notion d'équilibre inspirée de Pareto et de Henderson, selon laquelle, dans un système soumis à un environnement en changement se maintiennent des formes de comportement (T. Parsons, op. cit. p. 37). Cette conception signifie que la base du système ne résulte pas de la position de domination des catégories sociales, mais de la position des individus dans la société déterminée par leur fonction. Radcliffe-Brown insiste sur la cohésion ou l'harmonieuse coopération "entre les éléments afin d'éviter les conflits" (conception reprise par Robert K. Merton : *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, 2ème édition, 1965, p. 73).

(3) Wolfgang Abendroth, Hans Heinz Holz, Leo Kofler et Theo Pinkus : *Entretiens avec Georg Lukacs*, Maspéro, Paris, 1969, p. 15.

composé de complexes", il faut rejeter l'analogie entre le monde organique et la société humaine ; ce qui différencie la seconde du premier réside dans le travail qui forme "l'atome de la société elle-même" (1). Le travail constitue ainsi le fondement de la complexité de l'unité initiale, l'apprentissage actif par lequel "l'homme qui accomplit le travail n'est jamais en mesure de dominer toutes les circonstances de ces séries causales qu'il met en mouvement, de sorte que dans le travail, en principe, il se forme quelque chose d'autre que ce que s'est proposé celui qui l'accomplit" (1).

Le système n'est jamais en mesure de dominer toutes les circonstances des séries causales qu'il met en mouvement. Ainsi se forme quelque chose d'autre que ce qu'avait en vue l'instance de la dominance du système.

La connaissance des inter-relations entre les phénomènes, qui permet à l'homme par la découverte de la causalité entre les éléments constitutifs de la réalité, une domination, le conduit à les systématiser en élaborant des lois explicatives.

Saisir l'objectivité des lois économiques (2), ne signifie pas construire des modèles explicatifs des mécanismes de transformation de la réalité mais signifie concrétiser la connaissance du processus évolutif de cette réalité. Ce processus est conditionné par et conditionne les rapports sociaux de production régissant les forces productives, de sorte que l'homme cherche à définir sa propre position et son rapport vis-à-vis d'une telle réalité. Ce sont les mécanismes de la domination qui imprègnent les lois de leur objectivité.

(1) Wolfgang Abendroth.. : op. cit. p. 15.

(2) ... La véritable substance ne serait-elle pas seulement la *loi*, la relation constante à ce que j'ai appelé la *Forme* ? Si on me demandait ce que nous savons à propos de la *Fisis*, je répondrais que c'est le système d'interprétation que nous donnons à l'ensemble des signes qu'elle nous transmet, l'édifice des *Formes* que les scientifiques créent afin d'interpréter ces signes du *Monde*" (Préface d'Antonio Sergio aux *Cartas* d'Antero de Quental, Ed. Couto Martins, Lisboa, 1957) ; image partielle, se réduisant à une image physique, cette interprétation ne peut constituer qu' "un des modes possibles de systématisation théorique (de reproduction spirituelle) et de domination pratique de la réalité" (Karel Kosik : op. cit. p. 169).

1 - L'EXPLICITATION DES MECANISMES DE LA DOMINATION ET LA DÉTERMINATION DE LA DOMINANCE DU SYSTEME

L'étude des articulations du sous-système agraire, antérieur au 25 avril 1974, nous a permis de dégager les articulations des différents éléments qui le composent et qui s'intègrent dans un ensemble plus vaste qui constitue le système (1).

La convergence des intérêts des catégories sociales participant à une activité productrice et défendant, à travers elle, leur cohésion, entraîne la formation d'alliances de classes déterminées dans l'espace et le temps. Ces intérêts visent la conservation et l'expansion de la base économique et sociale des catégories dominantes au sein du système.

Les catégories dominantes, qui détiennent le pouvoir économique, dictent elles-mêmes le contenu de l'intérêt général. Elles traduisent en termes d'intérêt public des intérêts qui, au point de départ, étaient particuliers. C'est ainsi que "leur intérêt tend à devenir l'intérêt public" (2).

L'intérêt général est conçu en fonction de la logique du système et s'oppose à la reconnaissance d'intérêts contradictoires. Il s'affirme "au sein de la hiérarchie sociale.. qui, ordonnant ces intérêts, fonde une rationalité de fonctionnement de la société civile" (3). Cet "intérêt général est toujours défini par les groupes économiques de la classe sociale qui détiennent , par le pouvoir économique, le pouvoir politique, même si nous savons bien qu'il n'y a pas une identité mécanique" (4)...

L'intérêt des catégories sociales dominantes s'exprime par le contrôle du pouvoir. "Ce qui, par delà la force, caractérise le pouvoir, c'est la conscience d'une force en puissance", le pouvoir est "la capacité consciente de transformer une force en acte pour rapprocher l'action économique d'une action déterminée" (5). En faisant

(1) Nous renvoyons à l'analyse faite dans notre thèse de 3e cycle.

(2) John Kenneth Galbraith : *Power and the useful economist*, *American Economic Review*, March, 1973, p. 4.

(3) Lucien Nizard : op. cit. p. 77. Cet auteur a toutefois, dans sa démonstration, l'idée de superposer la notion d'intérêt général et d'intérêt particulier à celle de privé et de public, situant ainsi le problème à un niveau juridico-institutionnel différent de celui auquel nous faisons référence. Une analogie est cependant possible entre le contenu des deux notions.

(4) Maurice Byé et G. Destanne de Bernis : *Relations économiques internationales*, I Echanges Internationaux, Dalloz, 4ème édition, Paris, 1977, p. 11.

(5) Jean l'Homme : *Pouvoir et société économique*, Ed. Cujas, Paris, 1966, p. 13 et 110.

référence au contenu de la notion d'intérêt, Maurice Byé et G. Destanne de Bernis critiquent une notion du pouvoir qui tend à la propre justification de celui-ci afin de maintenir les institutions et permettre leur adaptation. Tel est le contenu de la notion de "légitimité" du pouvoir que Adolph A. Berle a conçue pour rechercher "si le pouvoir est en conformité avec la fonction de l'organisation" basée sur un "consensus public" (1). En fait, l'intérêt général, le "bien commun", a une fonction pour la classe dominante, celle "d'un fonctionnement cohérent de l'économie, c'est-à-dire d'une articulation efficace des diverses décisions portant sur chacune des fractions de l'ensemble du capital social" (2).

L'affirmation des catégories ou des groupes dominants en alliances de classe se fait par l'appropriation des moyens de production au détriment des catégories dominées. Celles-ci regroupent les couches soumises à l'exploitation par l'extorsion de la plus-value ou du surproduit.

La propriété, la possession et le contrôle des moyens de production par les classes dominantes qui forment entre-elles les alliances dominantes et accaparent les différentes formes d'excédent, constituent le fondement des inter-relations complexes guidées par la logique de la dominance au niveau du système.

Ces rapports de production nous ont permis, dans nos travaux précédents, de caractériser les différents types d'agriculture, que nous avons dégagés de l'analyse des mécanismes de la soumission formelle et de la soumission réelle. Ils résultent des relations de domination et de subordination au sein du système social.

La dynamique du mouvement social déclenché par la prise du pouvoir des militaires, le 25 avril 1974, accéléra l'évolution des rapports sociaux. Une perspective d'affrontement entre les différentes catégories sociales surgit, susceptible de transformer la configuration et les interrelations des alliances conclues dans le sous-système agraire, ainsi que l'expression de ces alliances au niveau des formes de pouvoir.

(1) Adolph A. Berle : *Power without property - A new development in american political economy*, Harcourt, Brance and Company, New York, 1958, pp. 99 et 110. Cet auteur définit le consensus public par la pensée et l'expérience suffisamment exprimées pour que les principes de cette expérience soient familiers et bien acceptés par les membres de la communauté.

(2) Maurice Byé, G. Destanne de Bernis, op. cit. p. 12.

1.1 - Le fondement des alliances dominantes

Les rapports de force, résultant des intérêts contradictoires ou au contraire convergents des catégories sociales, définissent les alliances qui permettent la concrétisation d'objectifs communs, dans un espace où s'entrouvent des rythmes de temps différents qui ont une influence sur le dynamisme de la cohésion de ces alliances sociales.

L'intensité et la durée de ces alliances dépendent des caractéristiques de la convergence (implicite ou explicite) des intérêts des partenaires sociaux. A travers celle-ci, les groupes en présence projettent dans un processus historique, non seulement la défense et la sécurité de leurs intérêts, mais aussi la possibilité de concrétiser et d'élargir leurs objectifs communs. La convergence des intérêts de ces catégories n'exclut pas l'existence de divergences, mais elle suppose que les bases communes à réaliser soient acceptées et ne soient pas mises en cause par des contradictions majeures (1).

C'est la division du travail, de plus en plus complexe, qui conduit à la manifestation d'intérêts différents basés sur l'opposition créée par les rapports de production existant entre certaines catégories sociales. L'évolution montre que la détermination des fonctions de la production et leur évolution vers une plus grande complexité dans un système donné, provoquent le développement de certaines classes et leur opposition à d'autres.

En analysant le processus historique de différenciation des fonctions sociales, Marx y perçut des formes d'organisation basées sur des intérêts spécifiques : "La division du travail est déjà plus poussée. Nous trouvons déjà l'opposition entre la ville et la campagne, et plus tard l'opposition entre les Etats, qui représentent l'intérêt des villes et ceux qui représentent l'intérêt des campagnes, et nous trouvons à l'intérieur des villes elles-mêmes, l'opposition entre le commerce maritime et l'industrie". (2).

Ainsi, au sein de la classe possédante, où s'enracinent les alliances dominantes — résultant d'une évolution historique qui détermine le développement des alliances productives et des relations d'exploitation nées de la séparation du travailleur de ses

(1) L'alliance sociale peut être distinguée d'un pacte social en ce sens que ce dernier, d'une part a une durée plus limitée dans le temps et d'autre part ne contient pas d'objectifs aussi globaux que l'alliance sociale. Un pacte est créé pour défendre ou préserver certains intérêts ou pour neutraliser d'autres groupes aux intérêts différents. Par rapport à cette distinction, on peut se demander si l'alliance des ouvriers et des paysans n'aurait pas été plutôt un pacte social, pacte garantissant la neutralité des paysans. Des éléments concrets, liés au processus analysé, permettront d'apporter quelques clarifications sur ce point.

(2) Karl Marx : *L'idéologie allemande*, op. cit. p. 63.

moyens de production —, surgissent des différenciations basées sur les activités de production ou de circulation des marchandises. "La bourgeoisie elle-même ne se développe que petit à petit en même temps que ses conditions propres, elle se partage à son tour en différentes fractions, selon la division du travail" (1).

La capacité d'appropriation des moyens de production, en tant que rapport de domination, "ne peut exister... à travers l'appropriation vis à vis des animaux, de la terre etc. L'appropriation d'une volonté étrangère est la condition de ce rapport de domination" (2). Pour assurer la pérennité de cette domination, surgit la nécessité de conserver et de reproduire le rapport de propriété, "mais cette reproduction est en même temps et nécessairement production nouvelle et destruction de l'ancienne forme" (3).

Si les classes possédantes (ou dominantes) s'intègrent au sein d'alliances dominantes, elles ne s'identifient pas à elles, comme le montre la spécificité de cette dernière notion. En effet, si les classes dominantes se caractérisent par la propriété et l'appropriation des moyens de production (y compris du capital foncier), les alliances dominantes se modèlent en fonction des intérêts des catégories détenant ces moyens de production, et non de chacune d'elles séparément. Ces catégories exercent leur pouvoir tout en façonnant la logique des mécanismes de fonctionnement du système socio-économique.

La position des classes dominantes par rapport aux moyens de production, leur permet la reproduction de leur fonction sociale correspondant avec la logique du système (et du sous-système qui en dépend), et définit leur place au sein d'une hiérarchie de dominations où certaines classes seront subordonnées et d'autres subordonnantes. La place qui leur est assignée peut être distincte de celle qui est définie par les alliances dominantes (4).

Alors que les classes dominantes visent la reproduction de leur domination (par rapport à la contradiction principale dominant/dominé), les alliances dominantes émergent pour construire progressivement une stratégie qui permette la concrétisation de leurs prétentions au niveau de la dominance. La construction de cette stratégie s'opère, par la lutte et le compromis, entre les alliances dominantes, autour de l'arti-

(1) Karl Marx, Op. cit. p. 197.

(2) Karl Marx, *Fondements de la critique de l'économie politique*, chapitre du Capital, supplément au volume 2, op. cit., pp. 37-38.

(3) Karl Marx, op. cit., p. 29.

(4) Fernando Henrique Cardoso mentionne l'existence de "structures de domination", par l'intermédiaire desquelles passe la compréhension de la dynamique des relations de classes (Fernando Henrique Cardoso et Enzo Faletto : *Dependência e subdesenvolvimento na America Latina*, Zahar 1970, p. 22).

culatation de leurs intérêts. Ces alliances évoluent, tout en créant progressivement les possibilités d'élargissement de leurs intérêts spécifiques.

C'est à travers un processus d'affirmation des alliances sociales dominantes que celles-ci peuvent arriver à une autonomisation de leur stratégie par rapport à un système de dominance "acquis" (1).

A mesure que les intérêts intégrés au sein des alliances dominantes prennent une dimension plus vaste, ce processus leur donne la clé d'accès à la dominance. La capacité de détermination des formes générales d'une ligne de convergence sociale, issue de compromis respectant les intérêts divergents des différentes alliances dominantes, permet l'émergence de la dominance.

Si le passage de certaines alliances au niveau de la dominance ne vise pas une inversion de la contradiction principale dominant/dominé, la caractéristique de "dominantes" des alliances sociales et de leurs intérêts "acquis" est confirmée (2).

1.2 - L'émergence de la dominance

C'est à travers l'affirmation du transfert du domaine des intérêts plus spécifiques à celui des intérêts plus généraux que se concrétise la dominance des alliances dominantes au niveau du système. Le degré d'intensité de cette affirmation de la généralité des intérêts sociaux dans la configuration des alliances de la dominance, détermine le contenu, plus ou moins visible, de leur expression au sein du pouvoir.

(1) Les fractions sociales analysées par K. Marx dans le "Le 18 Brumaire", quoique dominantes luttent pour leur affirmation au niveau de la dominance : "Orléanistes et légitimistes se rencontraient dans la République avec les mêmes prétentions. Si chaque fraction tenait à réaliser la restauration de sa propre dynastie, cela revenait à dire que chacun des grands intérêts qui partagent la bourgeoisie — la propriété latifundiaire et le capital — cherchait à restaurer sa propre suprématie et à rétablir la subordination de l'autre" (*Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte - Oeuvres Complètes de K. Marx - Herr Vogt* — Traduction J. Molitor, Tome 3, Ed. Alfred Costes, Paris, 1928 p. 195 et 196). Bien qu'aujourd'hui les intérêts qui se confrontent soient différents, on retrouve la nécessité d'affirmation des alliances dominantes.

(2) La mise en cause de la "paix sociale" et la violence, qui dépasse les "limites acceptables par une société", sont engendrées par la contradiction principale : "Seule les violences dirigées contre cette paix sociale, représentée par la vie humaine et les principaux intérêts *acquis* (des classes dominantes N. des A.) ... sont résolument combattues" (Zbigniew Brezinski, *La révolution technétronique*, Calmann-Lévy, Paris 1971, p. 24). Des modifications au niveau de la dominance sont possibles en cas de démantèlement de ces intérêts acquis.

La dominance au niveau d'un système est le résultat de la capacité d'élargissement de l'expression des intérêts spécifiques en intérêts globaux ou de l'affirmation de la qualité intégratrice des dépendances qui, subordonnées à cette dominance, tendent à condenser son pouvoir. Chacun des intérêts spécifiques de l'articulation, engendré par elle, tend aussi à une recherche d'autonomie, pour fuir ou limiter la dépendance par une affirmation graduelle plus vaste de ses propres intérêts, dans une dynamique déterminée qui pourrait modifier, sous certaines conditions, les composantes de la dominance.

La nécessité de reproduire cette dominance se poursuit au sein d'une métamorphose rendue possible par l'élargissement de l'intérêt des classes dominantes, afin de "représenter son intérêt comme l'intérêt commun de tous les membres de la société... ; cette classe est obligée de donner à ses pensées la forme de l'universalité et de les représenter comme étant les seules raisonnables, les seules universellement valables " (1).

La position de dominance requiert, de la part des alliances, une aptitude à déterminer des "normes effectives" pour l'ensemble de la formation sociale à laquelle elles appartiennent. Ces normes sont révélées par leur capacité à définir "des intérêts propres impliquant la prise en compte du plus grand nombre de variables caractérisant la formation sociale" ce qui permet aux alliances de prendre en considération, dans une stratégie globale, "la régulation ou la maîtrise des principaux rapports qui structurent la société" et de formuler ainsi "un projet capable d'identifier de façon non caricaturale, leurs intérêts propres à ceux du système tout entier" (2).

Ces mécanismes se situent au niveau du système dans son ensemble. L'analyse du sous-système agraire, de manière isolée, ne révèle donc que des parcelles de la dominance. Ce sous-système étant lui-même dominé, ne peut être porteur de la dominance au même titre que le système social national. En utilisant le système des hiérarchies de pouvoir, il se situe à un niveau inférieur par rapport aux autres sous-systèmes. Cependant, les composantes de la dominance au niveau du sous-système agraire se retrouvent également au niveau de la dominance dans le système, puisqu'elles sont alliées aux éléments de la dominance d'autres sous-systèmes, déterminant conjointement la logique du système dans son ensemble. Cette situation n'exclut pas l'existence de contradictions entre les classes dominantes ; mais l'établissement des alliances permet leur dépassement en fonction d'objectifs plus fondamentaux qui visent le contrôle du système.

(1) Karl Marx, *L'idéologie allemande*, op. cit. p. 149.

(2) Lucien Nizard, *Changement social et appareil d'Etat* op. cit p. 96. Nous reprenons cette caractérisation de "position dominante" utilisée par L. Nizard pour les organisations qui représentent des classes d'appartenance. Celles-ci correspondraient, dans notre analyse, à la caractérisation de la dominance, la possibilité d'expression des alliances au niveau de l'ensemble du système différenciant la dominance de la domination.

2 - LES CARACTÉRISTIQUES DES ALLIANCES DE LA DOMINANCE : CAPACITÉ EXPANSIVE ET QUALITÉ INTÉGRATRICE.

2.1 - Les composantes sociales de la dominance doivent revêtir deux caractéristiques fondamentales : une capacité expansive (1) et une qualité intégratrice de l'articulation des intérêts et des dépendances.

La capacité expansive est caractérisée par la forme que prend la dominance pour reproduire son accumulation d'une manière chaque fois plus élargie et auto-centrée, en vue de la défense de son intérêt spécifique, de telle manière que celui-ci puisse être identifié, par un processus graduel, avec l'intérêt plus général, "dans la mesure où l'intérêt général et le développement social coïncident avec les intérêts de la classe dominante" (2) (ou mieux, des alliances dominantes, dirons-nous).

La qualité intégratrice traduit le mode de création et d'agencement des articulations des différents intérêts sociaux, de telle sorte que la dominance aboutit à une certaine cohésion des dépendances. Elle manifeste la possibilité des alliances des classes dominantes d'intégrer les intérêts d'autres catégories sociales subordonnées. Ainsi, se façonnent, en profondeur et en extension, les intérêts des éléments dont la subordination trouve son origine et son expression dans la logique de la dominance du système. Cette qualité des alliances de la dominance leur permet d'absorber ces intérêts ou d'aboutir à leur affaiblissement.

Cette qualité intégratrice s'exprime aussi par la potentialité de la dominance à synchroniser son rythme d'expansion et sa reproduction. Cette orientation concerne aussi bien les éléments intérieurs que les éléments extérieurs articulés au système. Si les alliances de la dominance sont dans l'incapacité de coordonner les composantes du système et leurs relations avec les éléments extérieurs, ces derniers peuvent contrarier la logique de la dominance et l'empêcher de s'imposer. Dans ce cas, des transformations peuvent être introduites au niveau de la dominance. Cela s'est effectivement vérifié lorsque l'alliance apparemment dominante ne sut pas, ou ne put pas imposer son rythme à la dynamique intégratrice des éléments intérieurs et extérieurs, en particulier lorsque l'influence de ces derniers devint déterminante.

(1) L'introduction de nouvelles forces productives (nouvelles machines...) qui vise à diminuer le temps de travail nécessaire et accroître la composition organique du capital (Marx : *Le Capital*, Livre 1, Tome 3, p. 76), constitue une forme d'expansion qui conduit à l'élargissement des intérêts des classes dominantes et à leur accès à la dominance. Nous verrons plus loin que cette capacité expansive fut progressivement perdue par les classes dominantes traditionnelles puisque celles-ci ne visaient plus "l'efficacité du travail productif, mais uniquement la conservation de la domination de classe" (Christian Palloix : *Processus de production et crise du capitalisme*, PUG, Maspéro, Grenoble, 1977, p. 223).

(2) Rosa Luxembourg, *Oeuvres I*, Maspéro, Paris 1976, p. 39.

En cas de transformation du système, les articulations sont recomposées bien que "dans les époques de transition proprement dites, la société n'est dominée par aucun des systèmes de production ; l'issue de leur lutte reste incertaine, aucun n'a encore réussi à imposer sa marche dans cette direction — au moins quant à la tendance. Dans de telles situations, il est bien entendu difficile de parler d'un quelconque système de lois économiques qui dominerait la société comme totalité, et le nouvel ordre ne l'a pas encore conquise. On est en présence d'un état de lutte aiguë pour le pouvoir, ou d'équilibre latent des forces, état dans lequel les lois de l'économie sont pour ainsi dire suspendues ; l'ancienne loi n'est *plus* valable et la nouvelle n'est *pas encore* valable de façon générale" (1).

La possibilité ou non de conserver la puissance économique constitue un indicateur de la capacité d'expansion des alliances de la dominance. Cette puissance ne doit pas être recherchée "dans l'existence première d'un point central, dans un foyer unique de souveraineté d'où rayonneraient des formes dérivées et descendantes ; c'est le socle mouvant des rapports de force qui induisent sans cesse, par leur inégalité, des états de pouvoir, mais toujours locaux et instables" (2). Cette expression du pouvoir de la dominance revêt des formes qui conviennent à sa capacité d'expansion et qui correspondent au type de rapports de force au sein du système ; elle adopte des contours variables au niveau politique, parce que conditionnée par le poids du vecteur conservateur, facteur limitatif de sa capacité d'expansion. Les manifestations de la capacité d'élargissement des alliances peuvent être saisies à travers des éléments tels que :

- l'importance de la force de travail incorporée dans les secteurs productifs concernés qui, dans des processus où la dynamique sociale joue un rôle important, garde un poids non négligeable ;
- les investissements productifs, (excluant par conséquent les "semblants" d'investissement destinés à la spéculation) ;
- le territoire occupé, domaine de configuration des forces situées aux différents niveaux d'action, etc...

2.2 - L'apparition de nouvelles dominances et leur incapacité à provoquer la rupture.

Si la capacité d'expansion de la dominance est limitée, maintenue ou amputée par le mode de reproduction élargie des conditions existantes du système de production, elle ne peut déjà plus continuer à produire une dynamique qui renforce les

(1) Georg Lukacs : *Histoire et conscience de classe*, Ed. de Minuit, Paris, 1960, p. 279.

(2) Michel Foucault : *Histoire de la sexualité, 1 - La volonté de savoir*, Ed. Gallimard, Paris, 1976, p. 122.

articulations de la dominance. Elle est, en général, remplacée par une ou plusieurs composantes intégrées dans les éléments dominants. Les limitations de cette capacité d'expansion coïncident souvent avec un état de crise du système. "Ces diverses influences ont tendance à s'exercer tantôt simultanément dans l'espace, tantôt successivement dans le temps ; périodiquement, le conflit des facteurs antagoniques se manifeste par des crises. Les crises ne sont jamais que des solutions violentes et momentanées des contradictions existantes, de violentes éruptions qui rétablissent pour un instant l'équilibre rompu" (1). Le rétablissement de cette capacité d'expansion, à laquelle cette situation de crise peut donner un nouveau dynamisme, est susceptible de provoquer une modification dans les rapports entre les classes dominantes et leurs alliances, sans causer de rupture et sans renverser la relation de domination.

Un tel mode de reproduction permet le passage à la dominance des alliances déjà dominantes, alors que les éléments de ces alliances se présentaient précédemment dans une position de dépendance par rapport aux catégories sociales prétendant assumer la dominance. Dans ce cas, aucune rupture n'intervient dans les équilibres sociaux plus globaux ; cette rupture se produit seulement quand les éléments sociaux dominés, au sein du système, engendrent une nouvelle dominance et non quand des alliances dominantes se substituent à d'autres, qui, auparavant non situées au niveau de la dominance, leur restaient subordonnées.

Ces transformations au sein du système doivent être envisagées par rapport à des ensembles plus globaux qui dépassent les limites nationales ; la rupture, au contenu essentiellement temporel, concerne les modifications introduites dans les rapports de production, "rendant chacun d'eux dépendant des bouleversements des autres" (2).

Alors que les modifications et les transferts de la dominance sont possibles moyennant certains ajustements dans les articulations au sein du système, la rupture, qui provoquerait des transformations des rapports de production, ne peut être perçue qu'en relation avec tous les éléments et avec la logique plus globale du système.

La reproduction de la dominance, même à la suite d'une rupture, lorsque les éléments dominés deviennent dominants, ne peut se concrétiser sans la confirmation des deux caractéristiques de la dominance : sa capacité expansive et sa qualité intégratrice. Si la présence de ces deux caractéristiques n'est pas effective, la logique de la reproduction ne s'effectue que d'une manière déformante.

Cette logique déformante correspondrait à une déviation des rapports résultant d'une situation de rupture et coïnciderait avec une altération des rapports de l'homme à son histoire, créant un obstacle aux possibilités de sa réalisation. "Les formes du

(1) Karl Marx : *Le Capital*, livre 3, chapitre 15, Ed. Sociales, 1976, p. 257.

(2) Karl Marx : *L'idéologie Allemande*, op. cit. , p. 111.

mouvement social deviennent des entraves. Les institutions, modes et formes de la vie en commun sont *l'espace*, dans lequel se réalise le mouvement social. Dans des situations déterminées, cet espace apparaît *limité*, si bien qu'on le considère comme entrave et prison" (1).

Pour que le passage à la dominance ait un caractère achevé et revête la forme d'une rupture, les alliances dominées doivent acquérir les caractéristiques leur permettant l'ascension à la dominance, aux dépens d'autres alliances elles-mêmes dominantes mais subordonnées durant la période antérieure, aux alliances de la dominance. La concrétisation de ce processus et l'affirmation des caractéristiques de la dominance par les éléments dominés ne dépendent pas seulement des mécanismes des articulations existantes au sein du système mais également des conditions dans lesquelles s'effectue l'articulation externe, et sa compatibilité avec l'affirmation de certaines classes ou alliances de classes au niveau de la dominance.

Si la dominance est assumée par des alliances qui maintiennent leur domination et affirment leur contrôle sur les éléments dominés du système (prolétariat, paysannerie...), cette situation n'implique pas un immobilisme dans les rapports entre les catégories exploitées et les autres catégories. Les transformations des alliances dominantes, revêtant une forme inachevée que seule une rupture pourrait modifier, permettent l'apparition "d'interstices socialisants" (2). Une telle tendance s'élargit à mesure que se développent les contradictions du processus de la dynamique sociale résultant des luttes qui surgissent au sein de la formation sociale. "Bien entendu, ce saut n'est pas un acte unique, accomplissant, en un éclair et sans transition, cette transformation, la plus grande jusqu'à maintenant de l'histoire de l'humanité" (2). Il s'agit plutôt de transformations progressivement réalisées. "Mais son caractère de saut s'exprimerait, en ce que chaque fois *il représente un mouvement d'orientation en direction de quelque chose de qualitativement nouveau*, en ce que l'action consciente, dont l'intention est dirigée vers la totalité reconnue de la société, y trouve son expression" (3)....

(1) Karel Kosík, op. cit. p. 165 "Le scientisme et le machiavélisme sont les deux faces d'une même réalité. C'est sur quoi repose la conception de la politique comme technique calculatrice susceptible d'une rationalisation et d'une manipulation scientifiquement prévisionnelle du matériel humain. La praxis se manifeste sous la forme historique de la manipulation et de la préoccupation ou — comme Marx le dira par la suite — sous la forme du sordide trafiquant" (K. Kosík, op.cit., p. 150).

(2) Entretiens avec Louis Althusser, *Revue "Abril"*, Mai, 1978.

(3) Georges Lukacs : *Histoire et conscience de classe*, op. cit., p. 287/288.

3 - LES CONDITIONS DE RUPTURE DU SYSTEME ET L'INTÉGRATION MONDIALE A TRAVERS L'ARTICULATION EXTERNE.

3.1 - Les vecteurs de la dominance externe.

En réalité, les éléments dominés et dominants, et la dominance, se situent dans un ensemble mondial. Il y a une similitude et un transfert des mécanismes du passage d'éléments dominants à la dominance, au niveau du système, avec ceux qui existent au delà des ensembles nationaux. L'accès à la dominance ne résulte pas seulement des rapports de force entre des alliances dominantes, dont certaines en subordonnent d'autres ; elle peut être conditionnée par les rapports de force imposés par la logique de l'articulation externe.

Les alliances dominantes au sein du système peuvent être soumises à des dominances extérieures à travers des facteurs d'imposition d'ordre militaire, économique ou politique qui se maintiennent en position d'extériorité par rapport à elles. La déviation des caractéristiques de la dominance du système, ou dominance interne, lui ôte alors sa capacité expansive, transférée vers l'extérieur du système ; sa qualité intégratrice peut continuer à subsister, quoique limitée dans le temps et dans l'espace. Cette qualité intégratrice tend à s'affaiblir, conduisant à une diminution progressive de la force des alliances sociales dominantes.

En effet, tant que l'alliance dominante se réalise à travers ces deux caractéristiques et en fonction des autres éléments du système (soit subordonnés, soit dominés), elle affirme sa dominance et la consolide tout en les renforçant. Le maintien de la subordination des autres composantes du système suppose une correspondance entre les intérêts des groupes sociaux dominants à l'intérieur et à l'extérieur, afin de réaliser, par leur alliance, les deux qualités de la dominance. Si l'interpénétration des éléments ne s'effectue pas de cette manière, il n'y a pas d'alliances établies au niveau de la dominance, mais des situations de dépendance imposées par les uns et acceptées par les autres.

La position *sociale* des différentes catégories représentées au sein de la dominance est déterminante par rapport aux orientations adoptées (économiques, politiques, militaires...). Ainsi, la notion de dominance présuppose que les options économiques, politiques, militaires, culturelles... soient conditionnées de manière prédominante par l'articulation des éléments sociaux qui composent cette dominance. Ces orientations ne peuvent pas imposer la formation d'un autre contenu social, comme pourraient le faire certains facteurs de déviation de la dominance, en réduisant ou en déformant la logique de la reproduction sociale de l'articulation de la dominance. Ces facteurs conduisent à la limitation ou à l'annulation de l'aspiration progressive à l'élargissement des intérêts spécifiques en intérêts généraux, transformant les intérêts généraux en simples intérêts particuliers.

Dans ces conditions, la qualité intégratrice est étouffée et disparaît en perdant sa fonction au sein du système. La perte de la dynamique des articulations des dépendances et de la subordination des éléments sociaux acquiert son expression et s'accroît en fonction de la dynamique des intérêts externes au système. Cette caractéristique devient l'objet d'orientations et de contrôles sociaux, dictés par des intérêts dont la logique est différente, amenant la désintégration du système en tant qu'affirmation d'une dominance propre, et la disparition de sa cohérence interne basée sur ses intérêts spécifiques qui se voient supplantés par d'autres intérêts globaux.

Les éléments introduits et imposés par l'articulation externe connaissent une assimilation passive, une reproduction mécanique, en même temps que les articulations internes des alliances dominantes évoluent vers la perte de la signification de leur logique propre, qui formait un moyen d'assumer l'identification de la dominance avec l'intérêt général du système. Cette translation progressive des mécanismes de la dominance est révélatrice de la transformation d'un ensemble basé sur des intérêts généraux, engendrés par des mécanismes qui lui sont propres, vers une alliance alimentée par des intérêts de plus en plus particularisés par rapport au système.

3.2 - Les formes de la dominance externe et son articulation au système.

La complexité des rapports entre les éléments internes et les éléments externes du système, résultant de l'évolution historique, aboutit à l'affirmation de la dominance de l'un ou de l'autre de ces types d'éléments.

Dans une première phase, correspondant à la période de développement des nationalismes, la dominance interne s'affirme en dehors des éléments extérieurs.

Dans une seconde phase, c'est la dominance externe qui assume le contrôle des éléments du système qui lui est soumis et de ses articulations. Les formes de développement, ainsi que le degré de soumission des diverses composantes internes, dépendent de l'importance de leurs intérêts économiques respectifs qui se définissent en fonction de leur importance dans l'appareil productif. Si ce dernier constitue une base économique attirante pour les éléments externes, les composantes internes peuvent aussi exprimer leur capacité à s'affirmer, à travers la détention de leur pouvoir économique, au sein de la dominance externe et, par là, user de leur influence. Ce pouvoir d'influence suppose une organisation et une affirmation des éléments intérieurs, bien que la pression de l'articulation externe ne leur laisse pas toujours la possibilité de développer leurs capacités.

Si, au contraire, leur base économique n'occupe qu'une place marginale, l'articulation externe impose son contrôle d'une façon plus complète, la consolidation du pouvoir des éléments intérieurs se heurtant au manque de consistance de cette base. La fragilité des alliances dominantes du système rend leur autonomie plus vulnérable et accentue les possibilités de leur soumission. Cette situation ne permet pas aux éléments intérieurs de faire usage de leur influence ; l'action des facteurs extérieurs s'exerce de manière unilatérale. Les vecteurs de la dynamique du système sont canalisés vers la reproduction de la dominance externe.

La convergence des intérêts des différentes forces de l'articulation externe, lorsqu'elle se noue autour d'intérêts économiques fragiles, suppose l'imbrication de ceux-ci avec d'autres facteurs (stratégiques, militaires, de prestige au niveau international...) favorisant l'immixion des facteurs extérieurs dans la formation sociale. "L'exercice des hégémonies supranationales ne trouve de justification si ce n'est sous forme d'intérêts spécifiques des puissances qui prétendent les exercer" (1). C'est au sein de ces prétendues relations "d'interdépendance" que sont imposés les rôles" ou les "fonctions" (2) assignés aux nations et où sont définis leurs apports respectifs au fonctionnement d'un autre ensemble situé au niveau international, et qui résulte de la coordination des articulations externes d'ensembles nationaux.

Lorsque l'extérieur s'impose aux éléments intérieurs de telle manière qu'il annule les intérêts propres à la dominance d'un système et le désarticule, l'entité qui s'impose porte une certaine logique qui se substitue à celle du système, lui faisant perdre jusqu'à la justification de son existence.

Une telle évolution qui conduirait à l'anéantissement de la logique du système, à la perte de sa cohérence et à la réduction de la dominance à l'expression des intérêts extérieurs, sans articulation avec les intérêts dominants du système (soumis à cette entité extérieure sans que la dominance résulte des mécanismes de subordination des alliances dominantes), renverrait à un tout autre niveau d'analyse. Une étude limitée aux composantes du système national et à leurs inter-relations ne saurait alors avoir de valeur explicative.

Le déplacement de la dominance et sa soumission totale à la domination extérieure, provoqueraient une déstructuration du système. Dans ces conditions, la disparition de la logique des articulations sociales rendrait inappropriés nos outils conceptuels ;

(1) Celso Furtado : *A hegemonia dos Estados Unidos e o subdesenvolvimento na America Latina*, Ed. Civilização Brasileira, Rio de Janeiro, 1973, p. 85.

(2) Transposée du niveau individuel à celui des relations des Etats entre eux, la "fonction" telle qu'elle est définie par Radcliffe-Brown et d'autres auteurs fonctionnalistes déjà cités, est assignée par la dominance externe, et peut être considérée comme le résultat d'interactions entre une unité et l'ensemble. "La fonction d'un usage social particulier, c'est la contribution qu'il apporte à la vie sociale considérée comme l'ensemble du fonctionnement du système social" (Radcliffe-Brown : *Structure and function in primitive society*, London, Cohen and West, 1952, p. 181).

un tel transfert de la dominance conduirait à une mise en cause du système lui-même et des articulations qui lui donnent une consistance.

4 - LE POUVOIR COMME EXPRESSION DES ARTICULATIONS DE LA DOMINANCE

L'exercice du pouvoir au niveau de la dominance manifeste le contrôle de certaines alliances sur l'ensemble du système et l'expression des intérêts généraux qu'elles sous-tendent (1). Cette expression revêt diverses formes (sociales, économiques, politiques...) qui connaissent toutes leur réalisation au niveau du pouvoir politique.

La manifestation de la dominance, dans les diverses formes de participation au pouvoir politique, impose une cohérence orientée vers la création de la logique de reproduction d'un système élargi. L'appropriation d'une forme de pouvoir économique conditionne l'ascension des éléments du système vers la dominance et les détermine en tant que gestionnaires du système social élargi. Les éléments de la dominance s'organisent pour représenter à leur tour leurs "intérêts propres" comme étant "l'intérêt universel" (2).

L'expression du pouvoir des éléments dominants ou de la dominance dans tout ce qu'il a de "permanent, de répétitif, d'inerte, d'auto-reproducteur, n'est que l'effet d'ensemble qui se dessine à partir de toutes ces mobilités, l'enchaînement qui prend appui sur chacune d'elles et cherche en retour à les fixer" (3). C'est cette volonté de conserver, de maintenir un dynamisme, des relations mobiles entre tous les points, malgré cet apparent pouvoir d'inertie qui prétend être auto-reproduit par la volonté de tous dans la totalité du champ social, que nous rencontrerons dans la métamorphose des rapports sociaux. Cette métamorphose remodèle, en les homogénéisant, tous les intérêts et toutes les alliances d'intérêts des catégories sociales qui assument le projet de rénovation élargie du système. Ainsi s'opère un processus, à la fois ascendant et descendant, d'élargissement de certains intérêts particuliers qui se transforment en intérêts plus généraux.

(1) Les contours du pouvoir ne se limitent pas à "la capacité d'une classe sociale de réaliser ses intérêts objectifs spécifiques" (N. Poulantzas : *Pouvoir politique et classes sociales*, tome I, Maspero, Paris, 1971, p. 107).

(2) Karl Marx : *L'idéologie allemande*, op. cit. p. 105.

(3) Michel Foucault : op. cit., p. 122 et 123.

Ces relations de pouvoir "ne sont pas en position d'extériorité à l'égard d'autres types de rapport (processus économiques, rapports de connaissance, relations sexuelles) , mais elles leur sont immanentes ; elles sont les effets immédiats des partages, inégalités et déséquilibres qui s'y produisent, et elles sont réciproquement les conditions internes de ces différenciations : les relations de pouvoir ne sont pas en position de super-structure, avec un simple rôle de prohibition ou de reconduction ; elles ont, là où elles jouent , un rôle directement producteur" (1).

L'expression de la dominance, au niveau où le pouvoir prend une forme institutionnalisée, conduit à la formation de l'Etat et de ses institutions. Cette forme organisée traduit les rapports de force résultant des classes dominantes (2).

La forme institutionnalisée du pouvoir constitue son "expression politique" (3) qui donne son contenu à la notion d'intérêt public, par opposition à celle des intérêts des diverses catégories sociales. Cette notion, saisie comme un mécanisme d'ajustement d'inévitables conflits d'intérêts (4), délimite le véritable contour des conflits qui, suivant leur intensité, bouleversent ou non la hiérarchie des dominations. Les mécanismes

(1) Michel Foucault : op. cit. pp. 123 et 124. Cette position reflète une attitude critique à l'égard de certaines analyses qui tendent à isoler la superstructure. Elle va à l'encontre de l'interprétation de certains auteurs (Althusser : image de la superposition des structures au sein de la formation sociale - *Ideologia e aparelhos ideológicos do Estado*, Biblio. Ciências Humanas , Porto, 1974, p. 26).

(2) "Au fur et à mesure que le progrès de l'industrie développait, élargissait, intensifiait l'antagonisme de classes entre le capital et le travail, le pouvoir gouvernemental prenait de plus en plus le caractère d'une domination nationale du capital sur le travail, d'une force politique organisée pour assurer l'asservissement social, d'un simple appareil de despotisme de classe" (Karl Marx : *La guerre civile en France*, deuxième essai de rédaction, Editions Sociales, Paris 1968, p. 270).
On retrouve la même idée chez Engels.

(3) "Expression politique", notion utilisée par K. Marx pour désigner l'affirmation de certaines catégories sociales au niveau politique : "La monarchie légitime n'était que l'expression politique de la domination héréditaire des seigneurs terriens, tout comme la Monarchie de Juillet n'était que l'expression politique de la domination usurpée par les parvenus bourgeois" (Karl Marx : *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, op. cit. p. 194).

(4) Talcott Parsons : op. cit. p. 68. Selon cet auteur, l'intérêt public est la légitimation des objectifs des intérêts des groupes qui préfèrent ce terrain de conquête à celui du "pouvoir nu" (formes de pouvoir non institutionnalisées).

de régulation fonctionnent tant que les relations de la dominance ne sont pas mises en cause. Cette situation n'exclut pas la possibilité de compromis, dérivée de l'existence de contradictions internes ; mais celles-ci ne peuvent conduire les différents partenaires à renoncer à ce qu'ils considèrent comme essentiel. Sur la base de ce compromis, se construit ce que A. Gramsci a désigné par "bloc historique économique-politique" où "sont pris en compte les intérêts et les tendances des groupes sur lesquels l'hégémonie est exercée" et où se forme un certain "équilibre du compromis". "Si l'hégémonie est ético-politique, elle ne cesse pas d'être aussi économique et d'avoir son fondement dans la fonction décisive que le groupe dirigeant exerce dans le noyau décisif de l'activité économique" (1).

L'affirmation du pouvoir implique une capacité de vaincre les foyers de résistance opposés à la dominance, qu'ils dérivent des catégories subordonnées ou des catégories dominées. Lorsque cette opposition est telle qu'elle rompt la barrière qui sépare les alliances dominantes des classes dominées, la rupture devient possible ; celle-ci ne se traduit donc pas par une simple modification des hiérarchies sociales, mais implique la destruction de l'ordre social en vue de sa substitution.

(1) Antonio Gramsci : *Obras escolhidas*, Vol. I, Editorial Estampa, Lisboa, 1974, p. 303, (traduit par nous.)

CHAPITRE II

CARACTERISTIQUES GENERALES DES ALLIANCES DOMINANTES ET DÉTERMINATION DES DOMINANCES AVANT LE 25 AVRIL 1974 (1) ET LEUR EVOLUTION POSTERIEURE

Cette partie se fixe comme objectif l'énoncé des tendances générales et des caractéristiques globales de certains aspects déterminants des alliances dominantes et de la dominance dans le système antérieur au 25 avril, et leur évolution durant la période qui suivit. A un niveau global, l'analyse permet de situer les éléments du sous-système agraire par rapport aux autres composantes du système en évolution dans le contexte de l'évolution politique.

Le point de départ en est la caractérisation des différents types d'alliances conclues durant la période précédant le 25 avril. Après cette date, les alliances se sont transformées, ont disparu ou ont été remplacées, au niveau de la hiérarchie des dominations, par de nouvelles alliances qui, elles-mêmes, donnèrent lieu à la définition du nouveau système dans lequel les éléments restent inachevés.

L'apparition de nouvelles relations au niveau de la dominance implique une modification de la hiérarchie des alliances dominantes, qui ne parvint pas à provoquer la rupture au niveau du système.

1 - L'ARTICULATION DES ALLIANCES SOCIALES AVANT LE 25 AVRIL 1974

Les intérêts contradictoires existant avant le 25 avril 1974, extériorisés par la modification politique intervenue à cette date, qui ont déclenché la dynamique sociale, se situaient non seulement au niveau des articulations et des mécanismes relatifs à la soumission formelle et à la soumission réelle, mais aussi au sein des alliances de classes, établies entre les différentes catégories sociales intégrées dans ces mécanismes. Les alliances dominantes, comme nous l'avons déjà mentionné, résultent de l'imbrication des intérêts de plusieurs classes dominantes ; certains pouvant être divergents,

(1) Le point relatif aux alliances de classe antérieures au 25 avril est basé sur les éléments de notre doctorat de 3ème cycle. Les nouveaux éléments introduits expliquent la dynamique sociale postérieure au 25 avril. L'analyse de cette période a été repensée en fonction de concepts et d'hypothèses explicatives plus opératoires pour l'analyse des modifications intervenues dans le système social. Nous n'énoncerons dans ce chapitre que les fondements et les hypothèses, la démonstration constituant la matière des suivants.

mais soumis à un intérêt principal convergent, qui se base en général sur le maintien et (ou) l'élargissement d'un système de production déterminé.

La logique du sous-système agraire constitue le prolongement, dans ce secteur, de l'orientation imposée par les alliances de la dominance du système ; la cohérence qu'exige la reproduction, dans leur intégralité, des éléments de cet ensemble, implique que les alliances de la dominance du sous-système participent aux alliances de la dominance globale dont elles font partie.

La présence des alliances de la dominance du sous-système agraire au niveau du système constitue la garantie de la cohérence de celui-ci ; l'apparition de contradictions met en cause la dominance face aux éléments dominants et dominés.

1.1 - L'affirmation de la dominance avant le 25 avril 1974

Dans le sous-système agraire antérieur au 25 avril s'articulaient différentes alliances sociales de classes ; les unes dominantes, mais qui toutefois n'ont pas pu affirmer leur dominance et que nous qualifierons d'alliances innovatrices ; les autres, situées au niveau de la dominance, que nous désignerons par alliances traditionnelles.

Les alliances dominantes sont traditionnelles ou innovatrices, non seulement par rapport à leur apparition temporelle - historique pourrait-on dire - liée à l'émergence de nouvelles classes dominantes, constitutives de ces alliances, mais aussi parce que certaines de leurs caractéristiques, découlant en partie de l'évolution du système durant les deux dernières décennies, les différencient nettement. Ainsi, l'aspect conservateur, stable, quasi immuable, prédomine dans les alliances traditionnelles qui s'enracinent dans des systèmes de production où les cultures reflètent des caractéristiques de résistance au changement. Ici, de longues rotations soulignent la faible importance du travail humain face à une terre partiellement abandonnée, dont les ressources se sont dévalorisées et sur laquelle des cycles identiques se perpétuent depuis des temps immémoriaux.

Au contraire, les alliances innovatrices se distinguent par leur caractère dynamique, compétitif, et leur volonté de transformation, qui permettent la modification des systèmes de production valorisés par un type d'exploitation intensive. Dans ce type d'exploitation, un volume important d'investissements est nécessaire et l'utilisation des ressources peut y être poussée jusqu'à l'optimisation des facteurs, avec une logique de rentabilité conforme à celle d'un marché dont les limites ne se circonscrivent pas à celles du système.

Avant le 25 avril, la constitution des alliances innovatrices, les modalités de leur formation et de leur évolution étaient orientées vers le contrôle de la dominance du système ; ces alliances étaient donc intégrées dans un processus de transition vers la dominance, sans pouvoir l'atteindre et imposer leur logique à l'ensemble des alliances dominantes, tout en restant soumises aux alliances de la dominance (les alliances traditionnelles) qui imposaient leur propre cohérence à l'ensemble.

Les alliances traditionnelles formaient la clé de voûte de l'édifice constitué par la hiérarchie des dominations, qui englobait tous les éléments reproduisant la logique du système et situés à un niveau d'articulation supérieur. Les autres alliances dominantes tendaient à évincer les premières tout en maintenant leur statut.

Cette situation des alliances innovatrices signifie que, malgré une convergence d'intérêts avec les alliances de la dominance, surtout pour confirmer leur position commune par rapport aux catégories exploitées, existaient des contradictions importantes entre elles, concernant en particulier la voie qui les conduirait à la dominance. Les alliances innovatrices étaient ainsi soumises aux alliances traditionnelles, bien que toutes deux n'aient jamais cessé d'être dominantes, relativement à la propriété et à l'appropriation des moyens de production.

Ainsi, malgré les tensions provoquées par les contradictions qui les traversent, les catégories sociales composant les alliances innovatrices ne purent, jusqu'en 1974, assurer leur accès à la dominance. L'existence d'entraves à un élargissement du contrôle social de ces catégories, les empêchait d'atteindre cet objectif sans l'appui de l'Etat. Les conditions de production et les mécanismes économiques (prix, crédits, etc...) résultaient de l'intervention et des contraintes imposées par l'Etat. Ceci se traduisait par une politique protectionniste bénéficiant aux alliances traditionnelles et retardant l'avance des alliances innovatrices. Cette action de l'Etat remplissait un rôle beaucoup plus vaste, qui dépassait les limites de simples mesures économiques.

Durant cette étape, l'Etat orientait les investissements de manière à consolider une dominance dont la survie était menacée. Les contradictions internes et externes au système, qui ne permettaient pas alors la réalisation de certains projets prévus dans des secteurs productifs, conduisaient à l'affectation du surplus à d'autres fins, elles aussi indispensables - voire même prioritaires - pour la reproduction du système (guerre coloniale).

Cette interaction entre les institutions étatiques et les alliances traditionnelles non seulement avait permis la conservation de la dominance, mais avait également retenu les potentialités d'expansion des alliances innovatrices. La consolidation de ces

dernières allait cependant être facilitée par les investissements étrangers dont la pénétration, plus intense pendant les dernières années, était susceptible de se substituer aux interventions de l'Etat, préparant ainsi l'apparition de nouvelles articulations sociales. Du déroulement de ces modifications graduelles, découla une réorientation sensible de la logique traditionnelle en vue de son adaptation aux conditions émergentes, afin de confirmer sa position au niveau de la dominance.

La convergence de ces facteurs contribua à la décomposition progressive de la logique du système existant avant le 25 avril, facilitant l'instauration de nouvelles alliances de la dominance et l'application d'une nouvelle orientation. Les nouvelles articulations se définirent progressivement, en détruisant les formes existantes de la dominance et en engendrant de nouveaux mécanismes socio-économiques où l'intervention respective des éléments intérieurs et extérieurs fut déterminée à des niveaux fondamentalement différents.

L'affirmation des mécanismes de la dominance inhérents aux alliances sociales ne se situe qu'au niveau des mécanismes de la soumission réelle ; la soumission formelle ne peut pas en constituer le fondement. La dominance ne procède que des rapports de production capitalistes ; les mécanismes de la soumission formelle peuvent seulement renforcer certaines formes de domination qui restent subordonnées et secondaires au sein de la hiérarchie des dominations.

Les catégories sociales qui contrôlaient les mécanismes de la soumission réelle et qui participaient aux alliances de la dominance étaient intégrées dans l'agriculture para-étatique et dans certains systèmes de production de l'agriculture marchande, alors que celles qui étaient à l'origine des alliances innovatrices apparaissaient liées au type d'agriculture industrialisante et aux nouveaux systèmes de production intensifs de l'agriculture marchande (1).

La nécessité de consolider leur position amena les catégories sociales dominantes à recourir à des alliances avec d'autres classes dominantes, situées en amont et en aval du système de production concerné, ou dans d'autres secteurs, et qui s'unirent pour la défense d'intérêts communs et du système de production qui constituait la base de leur accumulation.

De plus, la formation des alliances est une manière d'écarter les contradictions qui peuvent exister entre les catégories qui les composent. Par contre, les alliances

(1) Ces différents types d'agriculture ont été définis dans notre thèse de 3ème cycle.

établies entre des catégories dominantes et d'autres subordonnées (par exemple celles soumises formellement : le cas de l'agriculture paysanne) ne revêtent pas la même signification que celles qui se nouent entre classes dominantes ; elles n'ont pour objectif que d'élargir la base d'appui de la domination des catégories dominantes, sans pouvoir constituer une impulsion à leur expansion.

1.2 - Les alliances sociales traditionnelles et l'analyse de la dominance

Ce type d'alliance permit aux classes dominantes qui les avaient forgées de se maintenir au pouvoir, de sauvegarder leurs intérêts et d'assurer la reproduction de leurs excédents dans des conditions de stabilité qui se prolongèrent pendant presque cinq décennies. Leurs privilèges s'appuyaient sur une politique économique protectionniste, qui touchait non seulement les classes dominantes des systèmes de production agricole - ou celles dont le revenu provenait essentiellement de l'agriculture -, mais aussi celles dont les intérêts étaient liés aux secteurs situés en amont et en aval de la production agricole, ou encore aux classes dominantes d'autres secteurs aux activités reliées avec l'agriculture.

1.2.1 - La première alliance traditionnelle s'établit entre les classes dominantes contrôlant le système de production de l'agriculture para-étatique des régions situées au sud du Tage (carte 1) et les grands industriels formant le capital national intégrés aux grands groupes économiques. Les classes dominantes liées à l'agriculture para-étatique comprenaient aussi bien la catégorie des propriétaires fonciers que celle des fermiers ; elles englobaient les grands propriétaires absentéistes, les fermiers capitalistes et les grands propriétaires cultivateurs directs. Bien que les rapports aux moyens de production et à la terre n'étaient pas identiques pour chacune de ces catégories et qu'elles pouvaient entrer en contradiction entre elles, la communauté de leurs intérêts par rapport à d'autres catégories, résidait dans la nécessité de maintenir leur système de production, source de leurs profits, qui leur permettait de consolider leur domination et de s'affirmer au niveau de la dominance.

La contradiction se situait entre la domination et la dominance, auxquelles pouvaient accéder ces différentes catégories. Cette contradiction dynamisait le processus de reproduction et de mutation du sous-système agraire, c'est-à-dire l'émergence de nouveaux éléments sociaux de la dominance.

Ainsi, le montant de la rente des propriétaires correspondait à la reproduction de leur position au sein du sous-système agraire et des mécanismes leur permettant d'assumer leur rôle.

La nature des cultures pratiquées conditionnait le mode d'appropriation de la rente et contribuait à l'affirmation de la dominance de l'alliance traditionnelle (1). La transformation de certaines composantes du système de production traduisit la capacité de conservation et d'adaptation de ces alliances aux nouvelles conditions créées avec l'émergence des alliances innovatrices.

Le système de culture céréalier extensif, surtout du blé, constituait le fondement de cette alliance. Dans ce système, se combinaient des rotations incluant d'autres céréales et des fourrages servant à l'alimentation animale (orge, avoine...), ainsi que des légumineuses dont l'importance diminua à mesure que se raréfia la main d'oeuvre rurale de la zone située au sud du Tage, puisqu'elles constituaient des cultures vivrières exigeant un travail manuel relativement important.

Outre les céréales, ce système de production couvrait de vastes étendues de pâturages naturels impliquant un élevage extensif de bovins, associées à des étendues de chênes-verts pour l'alimentation des troupeaux porcins, ovins et caprins. Au sein de ce système de production, l'extraction du liège occupait une place importante et formait une source de prélèvement direct sur l'agriculture par les latifundiaires. De vastes étendues d'oliviers, exploités de manière traditionnelle, fournissaient des revenus de plus en plus faibles, l'obsolescence des techniques et le coût de la main-d'oeuvre les reléguant au second plan. Les productions de ce type d'agriculture, à l'exception du liège et d'une faible partie de l'huile d'olive, étaient destinées au marché intérieur. Les produits exportés passaient par les circuits traditionnels liés au capital étranger.

Le maintien de ces cultures, en particulier du blé, n'était possible qu'avec "l'aide" de l'Etat, grâce aux subventions et aux facilités de crédit accordées, toujours plus nécessaires à mesure que s'accroissait l'écart entre le prix des céréales et le coût des facteurs de production, pour compenser le désinvestissement croissant provoqué par les prélèvements des latifundiaires absentéistes. Cette intervention du pouvoir étatique permettait aux exploitations les plus déficitaires de se maintenir en conservant leurs structures (surtout foncières). La faible rentabilité des cultures, conduisit cependant, à transformer progressivement une partie des terres cultivées en réserves de chasse (coutadas) et à étendre les plantations forestières. Ce type de plantation, financé par des crédits de l'Etat, correspondait à la logique du système de production. L'utilisation des forêts pour d'autres activités (tourisme et nouvelles industries de transformation des produits forestiers) impliquait une modification de cette logique et préparait l'accès à la dominance de certains éléments des alliances innovatrices.

(1) Tant que le montant des rentes ne sera pas fixé (sur les terres expropriées), les alliances de la dominance n'auront pas de forme institutionnalisée. Le montant et les formes prises par celle-ci sont des indices des rapports de force au niveau de la hiérarchie des nouvelles dominations.

Les industriels intégrés dans cette première alliance traditionnelle appartenaient aux branches dont le produit était destiné à la satisfaction des consommations intermédiaires en amont de la production agricole (engrais, produits phyto-sanitaires, matériel agricole...). Ces activités, à l'exception des produits phyto-sanitaires, étaient financées principalement par du capital national.

C'est l'extension des terres et non leur exploitation intensive qui faisait absorber à ce système de production une quantité importante d'engrais et de pesticides. La consommation de ces produits n'avait cessé d'augmenter de 1948 à 1967, date où elle connut un fléchissement provoqué par la diminution des superficies des cultures céréalières. Les débouchés de ce type de production s'étendaient aux marchés extérieurs, surtout dans les pays du tiers-monde, élargissant les intérêts des industriels concernés. C'est vers ces pays qu'étaient écoulées, mais en moindres quantités, les produits phyto-sanitaires dont la production était, contrairement à celle des engrais, fortement contrôlée par le capital étranger. Pour ces produits, les relations externes prenaient une configuration différente de celle dégagée pour les engrais.

Quant aux industries de matériel agricole, bien qu'alimentant ce type d'agriculture en matériel tracté, elles étaient plutôt liées à une agriculture de plus petite dimension. Elles s'étaient progressivement orientées vers le marché colonial, puis vers d'autres pays moins développés, à mesure que les possibilités d'exportation vers les colonies diminuaient avec l'extension de la guerre coloniale. Les grandes exploitations du Sud utilisaient des machines agricoles importées des pays plus industrialisés, respectant (respect d'ailleurs réciproque) les intérêts des catégories liées à l'import/export.

Le recours au crédit bancaire par l'agriculture para-étatique élargissait cette alliance au capital bancaire (plus largement intégré au capital financier) ; ce dernier assurait la conservation et le maintien au niveau de la dominance de cette alliance dont la capacité d'expansion ne cessait cependant de diminuer.

L'évolution de nouveaux systèmes de production intensifs tendit à détacher progressivement des grands agriculteurs du Sud et des latifundiaires, les catégories d'industriels en amont de la production agricole et les catégories liées au capital bancaire, pour les tourner vers les alliances innovatrices qui augmentaient leur capacité d'absorption de produits industriels en amont et leurs possibilités de recours aux crédits. En même temps, se modifia le type d'articulation externe de ces catégories qui trouvaient dans leurs relations avec le capital étranger, de nouvelles possibilités d'expansion. Non seulement cette articulation s'élargit, mais elle se substitua à celle qui liait les alliances traditionnelles à un certain capital étranger (notamment au capital anglais).

Cette alliance traditionnelle continuait à affirmer sa qualité intégratrice, surtout à l'égard des catégories qu'elle se soumettait formellement. C'est le cas des petits agriculteurs de la zone des propriétés latifundiaries, le plus souvent locataires (1) de leurs terres. Certains de ces agriculteurs n'avaient d'autre recours que la vente de leur force de travail.

1.2.2. - La seconde alliance traditionnelle exprimait la qualité intégratrice de l'élément prépondérant de la première alliance, constituée par les propriétaires latifundiaries, exploitants ou non. Elle se forma sur la base d'une convergence d'intérêts entre ces catégories d'absentéistes et la petite et moyenne bourgeoisie citadine subordonnée au sein de cette alliance. Elle était, elle aussi, absentéiste et propriétaire de terres situées surtout au nord du Tage. L'importance de ces catégories d'absentéistes était incontestable, puisque 63 % des exploitations du pays étaient formées, en partie ou en totalité, par des terres louées. Ces catégories sociales, constituées de propriétaires absentéistes, se rassemblaient autour de la défense de privilèges communs, renforçant un certain immobilisme des structures foncières.

Bien que la taille des exploitations était radicalement différente dans les diverses zones du pays (latifundium au Sud et minifundium au Nord), ces catégories partageaient le même objectif : l'extorsion d'un maximum de surproduit du secteur agricole. Les rentes assuraient un certain niveau de vie, ainsi que des avantages (pas uniquement d'ordre économique) à ces catégories extra-agricoles, parasites par rapport au sous-système agraire. Souvent payé en nature dans le Nord où un grand nombre d'agriculteurs était métayers, l'excédent prélevé canalisait une partie des produits hors des exploitations pour la consommation familiale des propriétaires.

Les formes d'accaparement du faible excédent dégagé par ces exploitations représentaient un volume non négligeable du surproduit transféré d'autres utilisations que les possibilités d'amélioration des conditions de production de ces exploitations et le niveau de consommation des familles d'agriculteurs. Cette alliance entre différentes catégories d'absentéistes, qui constituait une alliance conservatrice, ne pouvait s'affirmer au niveau de la dominance, bien que dominante. Elle ne concernait effectivement que la propriété et non l'appropriation des moyens de production. Elle servait, cependant, à élargir les bases d'appui des alliances de la dominance et à consolider les positions sociales des catégories concernées (caciques locaux).

(1) Nous utilisons le terme de "locataire" pour désigner indifféremment les situations de fermage et de métayage.

La catégorie des petits exploitants (1), formant une source de rente pour la bourgeoisie citadine, se maintenait au seuil de subsistance en dessous duquel le fonctionnement des exploitations n'était plus possible, et déclenchait l'émigration. Par ailleurs, ce seuil variait en fonction des possibilités d'absorption de la main-d'oeuvre, surtout sur les "marchés" étrangers. Quant aux conditions de production de ces exploitants, elles étaient déterminées par l'étroitesse de leur base foncière qui les conduisait à compléter les parcelles en propriété par le recours à la location de terres, en contrepartie d'une rente ; rente qui constituait une forme de reproduction de la catégorie d'absentéistes, renforcée par la création de liens de dépendance de l'exploitant à l'égard du propriétaire et d'un endettement le fixant, parfois définitivement, sur une même terre.

L'existence de cette alliance entre une classe dominante et une classe subordonnée (la bourgeoisie citadine, subordonnée du fait de sa non-participation à l'expansion de la dominance), assurait le maintien du statu quo (l'inexistence d'un cadastre empêchait même toute connaissance précise des structures foncières, et par là toute perspective de modification). L'excédent approprié par les couches citadines quittait définitivement le secteur agricole, et ne pouvait donc pas assurer l'extension de cette seconde alliance. Le transfert de surproduit contribuait à la détérioration et à la destructuration des systèmes de production des exploitations de l'agriculture paysanne et même d'une partie de l'agriculture marchande, d'autant que ce transfert n'était compensé par aucun investissement.

Aux côtés de la bourgeoisie citadine absentéiste se situait la catégorie des émigrés qui se trouvait, elle aussi, dans une position de subordination, dont l'intérêt était de maintenir la soumission des petits exploitants et le paiement de la rente. Leur intérêt était garanti par les alliances de la dominance, puisque les mandats des émigrés avaient une fonction indéniable dans le système, en colmatant une partie du déficit de la balance des paiements et en sauvegardant un certain équilibre précaire. Cet apport limitait le recours au capital étranger. D'ailleurs, le rôle des émigrés ne se réduisait pas à cet aspect économique, car ils disposaient d'une influence conservatrice importante. Ils étaient intéressés à l'immuabilité des structures foncières. Cette attitude

(1) Il est difficile de parler de classe à propos des petits exploitants. D'une manière plus générale, la paysannerie ne constitue pas une classe exprimant des intérêts organiques puisqu'elle est constituée de travailleurs isolés. Elle peut, cependant, former une classe réagissant de façon organisée *contre* des mesures prises ou contre une situation donnée, en vue d'objectifs déterminés et ponctuels. "Les individus isolés ne forment une classe que pour autant qu'ils doivent mener une lutte contre une autre classe, pour le reste, ils se retrouvent comme ennemis dans la concurrence" (Karl Marx : *L'idéologie allemande*, op. cit. p. 199). Les capacités d'organisation de ces catégories étaient inexistantes avant le 25 avril ; aucune réponse n'était donnée à leur situation si ce n'est l'émigration. Nous analyserons ultérieurement les solutions données à ces problèmes par les organisations de paysans.

était soutenue par la classe dominante qui voulait éviter de mettre en cause une des sources primordiales de son pouvoir.

La situation de la bourgeoisie citadine et des émigrés au sein de cette alliance doit être vue comme une forme d'élargissement du pouvoir des partenaires de la première alliance. Elle contenait les éléments explicatifs de leur comportement et de leurs actions, dans la période postérieure au 25 avril, lorsqu'ils virent certains de leurs privilèges mis en cause et qu'ils perdirent l'appui des classes intégrées au niveau de la dominance.

1.2.3.- La troisième alliance traditionnelle réunissait les grands et les moyens cultivateurs directs de certaines productions de l'agriculture marchande (tel est le cas pour le vin) (1) et des fractions de la bourgeoisie bancaire et commerciale ayant des intérêts dans les secteurs d'exportation. Le recours de ces catégories au crédit et leurs liaisons étroites avec certaines banques nationales — parfois leur identification à elles (en cas d'intégration de la production, du conditionnement et de la commercialisation entre les mains de grandes compagnies, comme c'était le cas pour les exportations du vin de Porto) — permettaient à la bourgeoisie bancaire de contrôler ce type de production destiné aux marchés extérieurs.

Par ailleurs, les intérêts des intermédiaires exportateurs, d'autant plus importants que le volume des transactions était élevé, variaient suivant les zones de destination du produit ; la politique économique pratiquée sur les marchés extérieurs conditionnait l'existence et le développement des productions concernées. Les intermédiaires exportateurs étaient devenus les véhicules des intérêts de ces agriculteurs, en contrôlant les débouchés de leurs produits.

L'élévation des prix des produits agricoles sur le marché mondial bénéficiait aux différentes fractions alliées. Les intermédiaires exportateurs se chargeaient eux-mêmes de la régulation des quantités à livrer sur le marché extérieur, à travers la constitution de stocks, pour assurer un écoulement régulier du produit et garantir, par conséquent, une certaine stabilité de leurs profits et une régularité de leur clientèle sur les marchés en question, surtout lorsque surgirent des difficultés pour écouler la production.

L'évolution ressentie, déjà décrite pour la dernière décennie, amena au moins pour le vin de Porto, la substitution partielle, aux marchés traditionnels, d'autres marchés liés au développement des alliances innovatrices (marché européen des pays

(1) Rappelons que les exportations de vin formaient entre 18 % et 24 % suivant les années, du total des exportations de produits agricoles et entre 7 % et 10 % du total des exportations du pays avant 1974.

de la CEE (1) et de l'AELE (1)), sans que se modifie la liaison avec le capital financier assurant une partie du financement des opérations de la production à l'exportation.

Depuis le déclenchement de la guerre coloniale, l'incertitude croissante sur le marché colonial, vers lequel était écoulee la plus grande partie de la production de vin courant, encouragea le transfert des débouchés vers l'Europe, sans que soit assuré un écoulement régulier de ce produit (2). En effet, c'est avec l'élargissement des marchés que les possibilités d'expansion de cette alliance pouvaient se concrétiser ; la restriction des débouchés conduisit au déclin progressif de cette alliance de la dominance, préparant son remplacement par les alliances innovatrices.

La participation de cette alliance à la dominance garantit, pendant de longues périodes, l'expansion d'une bourgeoisie commerçante, expansion très fragile, ce qui facilita la désintégration de cette alliance dès que les autres alliances de la dominance furent mises en cause. En effet, les profits de cette bourgeoisie provenaient de sources non directement productives et d'alliances avec des bourgeoisies étrangères dont elle imitait le mode de consommation, sans toutefois disposer d'une base économique à la compétitivité comparable.

La confirmation de la dominance de cette alliance jusqu'au 25 avril apparaissait aussi à travers sa capacité intégratrice, qui lui permettait d'agréger autour d'elle des producteurs individuels, en partie intégrés dans des mécanismes de la soumission formelle et liés à cette alliance à travers les circuits commerciaux. Cette alliance bénéficiait des différences entre les prix d'achat offerts à ces agriculteurs et les prix de vente du produit à l'extérieur. L'Etat intervenait même pour encourager l'intégration des petits producteurs, à travers le marché, facilitant le ramassage et le conditionnement de leurs produits (création de coopératives vinicoles et de caves coopératives), et contrôlant les vins de marque dont le bénéfice leur échappait complètement. Les catégories liées à l'agriculture paysanne (production de vin du Nord et du Nord-Ouest) et marchande ne ressentirent les répercussions des situations de hausse ou de baisse (3)

(1) CEE : Communauté Economique Européenne

AELE : Association Européenne de Libre-Echange

(2) Pour Eugène Varga, qui a analysé les intérêts des classes dominantes par rapport aux mécanismes concrets du marché, si des pays exportateurs de produits agricoles échouent dans leur tentative de résorber les quantités excédentaires, c'est la "banqueroute de certaines bourgeoisies et la chute des prix" ; le poids énorme des frais fixes constitue un obstacle à la reconversion des systèmes de production agricole. Les catégories commerçantes sont particulièrement sensibles aux effets de cette conjoncture, car la chute des prix met en péril les classes qui y sont intéressées, notamment lorsqu'elles participent aux exportations (Eugène Varga : *La crise*, Ed. Sociales, Paris, 1976, p. 197 et suivantes)

(3) Une telle conjoncture touche les exploitants, propriétaires ou non, et les non-exploitants vivant d'un revenu foncier. Elle amène comme l'a déjà constaté A. Silbert, pour une crise du siècle passé, à des décisions protectionnistes qui résultent de la pression des catégories aux intérêts lésés, d'autant plus fortement que le marché où ils sont intégrés est élargi (A. Silbert : *Le problème agraire portugais au temps des premières Cortés libérales*, PUF, Paris, 1968, p. 37.)

sur le marché, qu'avec un certain décalage ; leur capacité de réponse, par une transformation structurelle, était pratiquement nulle, ce qui n'était pas étranger à leur attitude souvent qualifiée de "passive" et d' "attentiste".

Bien que les alliances traditionnelles se soient maintenues au niveau de la dominance, elles se virent confrontées, durant la dernière décennie, à l'apparition de nouvelles alliances, qui, dans leur croissance, ébranlèrent l'inertie du système et affaiblirent sa qualité intégratrice. En effet, ces alliances, compte tenu de la composition de leur élément dominant, furent incapables de s'adapter aux changements qui se faisaient sentir dans d'autres secteurs que l'agriculture. Pour cette raison, les autres classes dominantes composant ces alliances, à la base économique située dans le secteur secondaire ou tertiaire, se détachèrent progressivement de leurs alliés du secteur primaire, pour reproduire leur domination dans de nouveaux systèmes de production, le plus souvent sous l'impulsion d'éléments extérieurs au système.

Ainsi, la capacité d'expansion des alliances innovatrices gagna progressivement du terrain, bien que limitée par les mécanismes de la dominance. Ces nouvelles alliances se traduisirent par l'affirmation de certaines catégories de capitalistes agricoles et la manifestation de leurs liens avec d'autres catégories sociales, aux intérêts situés en amont et en aval de ces systèmes de production. C'est vers ceux-ci que furent canalisés les investissements agricoles des dernières années, permettant la réalisation de taux de profit élevés. L'intervention de l'Etat fera partager aux alliances traditionnelles les bénéfices tirés de ces situations récentes qu'il encourageait partiellement. Cependant, l'inertie et le parasitisme des anciennes catégories dominantes, les éloignant d'une logique de la rentabilité et diminuant leur compétitivité, facilitaient l'extension des nouvelles alliances. Celles-ci utilisèrent une partie des avantages des alliances traditionnelles, bien que leur avance fût freinée par les derniers résidus de la politique protectionniste.

1.3 - Les alliances innovatrices dominantes

Les alliances sociales innovatrices surgirent avec les investissements du Plan Marshall, dispersés géographiquement et orientés surtout vers le développement de systèmes de production intensifs, où les productions étaient définies dans des ensembles plus globaux dépassant les limites du système. Ces investissements s'accompagnèrent d'une évolution des échanges avec les pays d'exportation des produits agricoles au moment de l'entrée du Portugal dans l'AELE et des accords conclus avec la CEE.

Cette évolution confronta la production nationale à la concurrence sur les marchés extérieurs et lui fit subir l'influence d'autres dominances externes, favorables

au développement des alliances innovatrices. Elles leur donnèrent plus de consistance, faisant surgir au sein du système une logique différente et même contradictoire à celle des alliances traditionnelles.

Le développement des systèmes de production liés à l'agriculture industrialisante, conduisit les industriels et le capital bancaire à se tourner vers ces productions, en partageant le contrôle avec le capital étranger détenteur de technologie avancée et maître de certains marchés.

Malgré cette avance et cette extension des alliances innovatrices, celles-ci n'avaient pas encore, le 25 avril 1974, affirmé leur dominance, bien qu'elles aient consolidé progressivement les facteurs les rapprochant de cet objectif mais que la dominance au niveau du pouvoir les empêchait encore d'atteindre.

1.3.1 -Une des premières alliances innovatrices surgit dans les années 60, entre les agriculteurs capitalistes installés dans les zones irriguées (surtout au sud du Tage, dans la Vallée de la Sorraia, dans la "Leziria" de Vila Franca et d'autres zones de l'Alentejo où des barrages avaient été construits — carte V —), les industriels chargés de la transformation de la production et souvent liés au capital monopoliste ou aux investissements étrangers, et les exportateurs canalisant les marchandises vers le marché extérieur en établissant un nouveau type d'articulation externe. Cette alliance résultait de la réalisation du plan d'irrigation, dont les effets furent cependant limités, en particulier, par la suprématie des organismes chargés des travaux publics sur ceux liés à l'agriculture, réduisant les potentialités d'affectation de ces investissements à des fins agricoles et privilégiant la production énergétique. Cette suprématie traduisait le poids des alliances traditionnelles face à des modifications qui venaient mettre en cause leur prédominance dans une zone qui leur était réservée. Cependant, les gros propriétaires bénéficièrent indirectement de ces projets car l'irrigation leur permit d'imposer des rentes élevées sans investir. Ce fut aussi le cas de gros locataires qui sous-louaient les terres à des petits ou moyens agriculteurs et qui n'étaient pas eux-mêmes intéressés à la modification de leur propre système de production. D'ailleurs ce système précaire de location, protégeant les structures de la grande propriété, limitait l'extension des cultures irriguées et les investissements des agriculteurs, en faisant dépendre des propriétaires des terres l'avance des nouveaux systèmes de production. Par là, les alliances traditionnelles contrôlaient l'expansion de cette alliance innovatrice.

Le système de production constituant la base économique de cette alliance innovatrice englobait surtout les productions liées à l'agriculture industrialisante : la culture de la tomate industrielle connut un essor exceptionnel accompagnée ou suivie de certaines cultures maraîchères. Le maïs et les autres cultures fourragères, destinés

au marché intérieur étaient fortement délaissés aux dépens des cultures d'exportation, et cela malgré le déficit croissant en viande bovine et en produits laitiers.

Ces cultures, toutefois, ne couvraient qu'une superficie limitée par rapport à celle qui était prévue dans le plan d'irrigation initial. Les difficultés d'extension de ces superficies pouvaient être attribuées, non seulement aux investissements élevés que ces cultures exigent, mais surtout aux obstacles créés par l'affirmation des alliances traditionnelles de la dominance. Ces obstacles empêchèrent toute modification des structures existantes, ainsi que le développement des cultures concurrentes de la production coloniale (betterave à sucre, tabac, certaines huiles alimentaires pouvant être développées dans ces zones irriguées) afin d'éviter la marginalisation des relations avec les colonies.

L'extension de la tomate industrielle, des produits maraîchers et de l'arboriculture, destinés la première presque en totalité, les autres en partie seulement, aux marchés extérieurs, favorisait l'articulation au capital étranger lié aux multinationales. Elle rendait les unités de production et de transformation dépendantes des crises du marché mondial et du fonctionnement du grand capital national qui "n'est plus caractérisé seulement par les crises cycliques normales mais aussi par une forte tendance à la stagnation" (1). Ces circuits concernaient les petits agriculteurs et les métayers précaires, maillon dans la chaîne de l'industrie de la tomate, des industries de conserve de fruits ou de jus de fruits. L'extension des modalités d'intégration de la petite production était encouragée par l'Etat à qui incombait, outre l'élargissement de cette articulation, "la tâche principale... d'assurer le fonctionnement sans heurts du procès d'accumulation" (2).

Des formes d'intégration diversifiées étendaient cette alliance aux petits producteurs maraîchers et arboriculteurs situés en dehors des zones irriguées. La plus grande partie de cette production était écoulee directement sur le marché intérieur pour la consommation des zones urbaines.

L'intensification des systèmes de production, base de cette alliance, faisait de plus en plus appel à des consommations intermédiaires de type industriel : c'est le cas des engrais et des produits phyto-sanitaires. Les industriels liés à ces branches d'activité fortifiaient, de cette manière, leur relation avec l'agriculture industrialisante. Cette tendance se retrouvait aussi chez les fabricants de matériel agricole ainsi que chez les catégories de commerçants liés à l'import/export, ou même chez d'autres groupes sociaux dépendant de ces activités (agences régionales de vente de matériel,

(1) Paul M. Sweezy : *Le capitalisme moderne*, Ed. du Seuil, Paris 1976, p. 19.

(2) Paul M. Sweezy : op. cit. p. 20.

chaînes de montage, industriels et vendeurs de pièces détachées, services de publicité etc.).

Le mode de faire valoir des terres irriguées du sud du Tage limita les possibilités d'expansion de cette alliance et la rendit dépendante de la classe dominante constitutive de l'alliance traditionnelle, formée des grands propriétaires des terres. La consolidation et l'expansion de l'alliance innovatrice se fondaient sur les facteurs de cohésion des différentes catégories la composant. Leurs objectifs communs visaient le maintien et la reproduction élargie des systèmes de culture concernés et le contrôle des circuits, de la production à l'exportation. L'organisation de ces circuits tendait de plus en plus, avec la concentration de la production, à être contrôlée par une seule branche dominante et absorbant progressivement les autres : la branche des industries transformatrices des produits.

1.3.2 – Une seconde alliance innovatrice surgit à la même époque que la première, nouée entre les producteurs liés aux secteurs de l'élevage intensif et industriel (exploitations avicoles, élevage de porcs puis élevage de veaux), les importateurs de matières premières destinées à la fabrication des aliments du bétail (lorsque le circuit n'était pas contrôlé par l'Etat) et les industriels et distributeurs chargés de la transformation des matières premières pour la fabrication des aliments composés.

L'évolution de l'élevage de type industriel, encore partagé entre les différentes catégories citées (producteurs, intermédiaires, importateurs, industriels et distributeurs en amont) tendait, au fur et à mesure de la concentration de la production et de l'agrandissement de la taille des exploitations, à l'intégration de l'ensemble du processus. Cette tendance était identique à celle mentionnée à propos des alliances nouées autour de l'agriculture industrialisante. A ces différentes catégories, s'ajoutait celle des industriels de la transformation des produits de ces élevages (industriels de la viande, charcuterie etc.), activités croissantes à mesure que la taille des élevages devenait plus importante. Cette évolution se dessina à la suite des différentes crises connues par ces productions. Leur cycle, plus ou moins long, selon la vitesse de rotation du capital, était différent, qu'il s'agisse d'oeufs, de poulets ou de viande de porc. Cette évolution aboutit à une élévation du niveau des forces productives et à l'élimination des petits producteurs au bénéfice d'unités plus résistantes, plus rentables et susceptibles de supporter la baisse des prix du marché.

Les importations des biens intermédiaires en amont de la production (couveuses, matières premières pour la fabrication des aliments du bétail, produits vétérinaires, produits pharmaceutiques etc.) où la présence du capital étranger était sensible, renforçaient l'articulation externe, en traçant l'ébauche d'une évolution où la dominance

passerait à des éléments extérieurs. Cette articulation externe était de nature différente de celle décrite pour les alliances traditionnelles, car la pénétration du capital étranger, son impact et son origine orientaient les relations vers des pays d'Europe plus industrialisés.

L'Etat chargé, par l'intermédiaire d'organismes spécialisés, des importations de céréales (maïs et sorgho) en augmentation continue, des huiles, des marcs d'oléagineux et d'autres sous-produits servant à la fabrication des aliments du bétail, se chargeait de la coordination des activités d'importation, d'écoulement et de stockage de ces produits ; cette position lui permettait d'exercer un certain contrôle sur les catégories sociales composant les alliances innovatrices. Ce type d'intervention de l'Etat, hérité d'une situation protectionniste, effectué pour tenir compte des intérêts des alliances traditionnelles de la dominance, limitait les possibilités d'expansion des alliances innovatrices et leur accès à la dominance.

L'intervention, au niveau des industries, du grand capital national, — qui profitait de l'activité coordonnatrice des organismes d'Etat — s'exprimait dans la création et la mise en oeuvre d'activités industrielles en amont des élevages de type industriel (transformation et commercialisation des huiles et matières grasses, fabrication des aliments de bétail et des produits phyto-sanitaires). Elle confirmait la translation des intérêts du capital national des alliances traditionnelles vers les alliances innovatrices, tout en essayant de préserver les intérêts des premières. Ce capital, pour fortifier sa position et s'adapter à de nouvelles technologies, apparaissait souvent associé au capital étranger. Sa capacité d'adaptation diminuant en fonction des taux de profit — en baisse dans les secteurs qu'il contrôlait —, et, voulant maintenir sa domination, il était obligé de substituer, à ces activités restées aux mains de l'Etat, d'autres aux taux de profit supérieurs.

Ceci s'accompagna de l'apparition d'intermédiaires dans les circuits en amont et en aval des activités d'élevage industriel (surtout au niveau du stockage et du transport) intégrés dans cette alliance, en nombre inférieur mais de taille accrue avec la concentration de la production et son intégration verticale.

La pression de l'articulation externe sur les circuits des activités de cette alliance innovatrice, compte tenu de la part élevée des matières premières importées, était conditionnée par la concentration des unités fournissant les produits importés du marché international. Elle augmentait à mesure que le monopole de la fourniture de ces produits se vérifiait effectivement. Tel fut le cas du maïs et de certaines matières premières. Pour les huiles, les importations en provenance des anciennes colonies s'effectuaient en liaison étroite avec le grand capital national, qui y trouvait une des bases

économiques de sa domination. Le monopole de la technologie, détenu par les pays industrialisés, obligeait ce capital national à recourir de plus en plus à des accords avec des entreprises multinationales, facilitant ainsi la domination de l'articulation externe.

Par ailleurs, au fur et à mesure que se développaient les activités industrielles, spécialement en amont des élevages hors-sol, les produits, ne pouvant être totalement absorbés par le marché intérieur, devaient trouver des débouchés à l'extérieur vers des pays moins industrialisés. Ainsi se formait un autre type d'articulation externe dont nous avons mentionné l'existence à propos de la première alliance traditionnelle.

Certaines catégories appartenant aux alliances traditionnelles s'immiscèrent à plusieurs reprises, au sein de cette alliance innovatrice, parce qu'elles voyaient se restreindre certaines de leurs activités à cause de l'expansion des différentes alliances innovatrices. Ainsi, l'élevage des porcs dans l'Alentejo était en voie de disparition avec la multiplication des élevages industriels de porcs. Cela s'accompagnait d'une diminution de la consommation d'orge, d'avoine, de paille et d'autres produits similaires au profit des aliments du bétail. En même temps, la consommation de la viande bovine, ovine et caprine en provenance des régions du Sud du pays diminuait, remplacée par la consommation de poulets industriels, de viande de porc et de dérivés de même origine. Les nouvelles alliances dominantes restructuraient le modèle de consommation en l'adaptant aux nouveaux secteurs de production et de transformation, dont le développement impliquait d'autres débouchés tout en accentuant le poids de la domination de l'articulation externe. Même si certains circuits internes restaient inchangés et se maintenaient comme fiefs des alliances traditionnelles, celles-ci perdaient progressivement leur capacité de contrôle et une partie de leurs alliés au niveau de la dominance.

1.3.3. — L'apparition d'une troisième alliance innovatrice tirait son origine dans la convergence des intérêts des propriétaires des pinèdes et des forêts d'eucalyptus et ceux des intermédiaires et des industriels liés à la transformation des produits dérivés (pâte à papier, produits résineux, industries récentes de transformation du bois...). La catégorie des propriétaires de forêts regroupait les grands propriétaires du Sud, où l'activité sylvicole était le résultat de la transformation de leur propre système de production sous la pression de l'Etat, et les petits propriétaires — y compris les propriétaires absentéistes — des régions situées au nord du Tage. Cette alliance avait pour base l'implantation de forêts sur les propriétés d'Etat, à la place des anciennes terres des communautés villageoises ("baldios") récupérées par l'Etat, et sur les grandes propriétés privées. Ces dernières étaient concédées en exploitation à de grandes sociétés nationales ou étrangères disposant de leurs propres unités de

transformation. Cette alliance, résultant en partie d'une reconversion des activités étatiques, trouvait le soutien des administrations et des grands groupes économiques qui, grâce à l'appui aux alliances de la dominance, émergeaient comme des promoteurs des activités de transformation en aval. On constate que la source des alliances innovatrices remontait assez loin dans le temps, bien que les activités de transformation des produits sylvicoles eussent connu une évolution, par le transfert du contrôle du capital national au capital étranger et des contraintes du marché intérieur au marché extérieur.

Dans cette perspective, une priorité fut donnée, durant la dernière décennie, aux plantations d'eucalyptus destinées à la fabrication de la cellulose, grande consommatrice de bois, nécessitant un approvisionnement régulier. Dans ce domaine, prit naissance l'articulation du capital monopoliste avec le capital étranger — lié aux alliances innovatrices —, détenant des techniques de transformation sophistiquées et garantissant la canalisation des produits sur les marchés extérieurs.

En outre, l'introduction du capital financier se manifesta par le biais de la fourniture de biens intermédiaires, nécessaires aux activités sylvicoles (fourniture d'engrais pour la plantation d'eucalyptus, matériel mécanique etc.) confirmant sa préférence pour l'établissement de relations avec les alliances innovatrices, au détriment des alliances traditionnelles. Par ailleurs, c'est à travers ce capital que l'Etat, propriétaire de forêts, établissait une liaison avec le capital étranger, en préparant l'évolution au niveau de la dominance.

Les tentatives de concentration des activités de transformation d'autres produits forestiers, - tels que la résine -, et l'apparition d'autres industries dérivées du bois - fibres et agglomérés -, de type différent des industries existantes, et essentiellement tournées vers l'exportation, conduisirent à une modification progressive de certains aspects des activités dérivées de la sylviculture. Par exemple, on constatait la disparition continuellement plus importante des petits extracteurs de produits sylvicoles et des petites unités de transformation, qui formaient parfois un chaînon intermédiaire entre ces producteurs et les grandes unités transformatrices. Le nombre des intermédiaires et autres accapareurs de matières premières s'atténuait fortement.

L'évolution des activités sylvicoles permettait à une partie des systèmes de production existants de se tourner vers un certain type d'industrialisation et de valorisation du capital, en fonction de l'articulation externe. Elle accentuait les possibilités d'expansion des alliances innovatrices et empêchait l'affectation des terres plantées de forêts à d'autres cultures tournées vers l'approvisionnement du marché intérieur. Elle coïncidait d'ailleurs, par l'accélération de l'émigration et de l'exode rural, avec la rarefaction de la main d'oeuvre, limitant les possibilités d'affectation des terres à d'autres

systèmes de culture. La présence, au sein de cette alliance, de nombreux petits et moyens propriétaires consacrait la qualité intégratrice de celle-ci, en la faisant profiter des terres des propriétaires absentéistes formant la bourgeoisie citadine. Ces terres, se révélaient de plus en plus difficiles à régir en fermage, à cause de la diminution de la population rurale. Cette évolution retirait ces catégories subordonnées au contrôle des alliances traditionnelles et assurait leur insertion au sein des alliances innovatrices.

Cependant, les capacités d'industrialisation des produits forestiers ne furent que partiellement utilisées, obligeant parfois à l'importation de produits finis, fabriqués à l'aide de biens intermédiaires exportés ; ce processus limitait les capacités d'expansion des alliances innovatrices. Ces dernières entraînaient sur ce point (l'extérieur demandant des produits bruts plutôt que des produits finis), en contradiction avec l'articulation externe, dont elles ne pouvaient cependant se passer sans remettre en question leur propre existence.

Certaines tendances générales se dégagent de l'apparition et de l'évolution des alliances innovatrices et de leurs rapports avec les alliances traditionnelles.

Le processus de regroupement des éléments composant les alliances sociales conduisit à une intégration verticale de la production s'étendant à la fois en amont et en aval - l'initiative de l'intégration se situant le plus souvent à l'aval, au niveau des industries de transformation où la concentration du capital et des profits était la plus importante -. La logique de ce type d'intégration, lorsqu'intervenait le capital étranger, aboutissait à la modification des productions car l'articulation externe au système imposait sa logique.

Cette intégration ne se concrétisa que lentement, formant un obstacle à l'accès à la dominance des alliances innovatrices. La mise en cause du grand capital national dans la relation au capital étranger ne conduisit pas à son anéantissement, à cause des protections assurées par l'État, qui lui garantissaient l'affirmation de sa dominance au sein des alliances traditionnelles. Au cours de la dernière décennie apparurent des formes de compromis et d'associations où le capital national trouvait des possibilités de rentabilité ; ces opportunités n'auraient pas pu se concrétiser si ce capital ne s'était retrouvé isolé (sans technologie et sans débouché).

Les conditions créées par cette nouvelle situation constituèrent les prémisses des nouvelles articulations de la dominance.

L'apparition de nouveaux systèmes de production et de nouvelles unités qui liaient aux circuits de la circulation et de la transformation, dans lesquelles s'insérait le capital étranger, et où intervenait, le capital financier et son articulation

externe, traduisaient la naissance et le développement de la capacité d'expansion des alliances innovatrices.

Par ailleurs, l'agrégation des petits producteurs, ou même le fait que les alliances innovatrices assumaient les intérêts des classes subordonnées, constituaient des indices de leur qualité intégratrice, les préparant à accéder à la dominance. Cependant, l'évolution intervenue immédiatement après le 25 avril ne permit pas la poursuite linéaire de cette évolution. Les alliances innovatrices furent écartées durant une certaine période, mais elles purent se reconstituer, de manière toutefois différente. Elles accéderont à la dominance en créant un autre système.

1.4 - Les contradictions engendrées par les alliances traditionnelles.

Certaines conditions permirent le maintien de la dominance des alliances sociales avant le 25 avril 1974. La convergence cristallisatrice de ces alliances, au niveau des combinaisons de la dominance, imposait la conservation du statu-quo relatif aux structures de la propriété foncière, aussi bien dans le Nord que dans le Sud du pays.

L'élaboration et la discussion de projets de réforme agraire modérée au niveau des organismes étatiques (1), correspondait à l'apparition et à la consolidation des alliances innovatrices. Le rejet de ces projets et leur non-application (sauf dans certains cas limités et peu significatifs d'une transformation des mécanismes de fonctionnement du système) démontraient que le rapport de force définissant la dominance n'était pas contrôlé par les alliances innovatrices. Ces dernières exercent de fortes pressions au niveau de l'appareil d'Etat pour le conduire à limiter les intérêts des alliances traditionnelles et à adapter les structures foncières aux exigences des nouveaux systèmes de production.

La politique de remembrement des minifundia et celle de la colonisation interne- installation d'exploitants agricoles sur les latifundia du Sud -, constituèrent deux tentatives d'application, partielles et ponctuelles, d'une politique réformatrice. Ces projets visaient à constituer des couches sociales intermédiaires afin de dynamiser et moderniser l'agriculture, avec l'appui de l'Etat. Ces couches devaient occuper un espace social, vide jusqu'à cette date, compris, dans la zone des latifundia, entre, d'une part, la catégorie des grands propriétaires et des grands locataires, d'autre part celle des salariés ruraux, et dans la zone des minifundia entre les propriétaires et les locataires minifundiaires et les propriétaires absentéistes.

(1) Analyse faite dans le chapitre III, 3.4. du travail relatif à l'analyse du système antérieur au 25 avril.



En d'autres termes, ces projets prétendaient aboutir à la formation et à l'élargissement d'une classe moyenne d'agriculteurs, dont le développement, dans d'autres pays, eut son origine dans les conditions qui précédèrent et accompagnèrent la révolution industrielle.

C'est une certaine technocratie porteuse de ces projets au niveau de l'appareil d'Etat qui assumait les intérêts des alliances innovatrices. Ces tentatives recherchaient la modernisation, la rentabilité des structures agraires pour répondre à la pression de l'articulation externe et à l'augmentation de la demande de produits alimentaires sur le marché intérieur. Cette dynamique était soutenue par les industriels des différentes branches d'activités liées à l'agriculture, intéressés par l'utilisation des matières premières et par une fraction du grand capital national qui transférait progressivement ses intérêts des alliances traditionnelles aux alliances innovatrices.

L'inapplication des projets visant des modifications structurelles et le maintien, quasiment inchangé, des systèmes de production - particulièrement ceux liés à l'agriculture para-étatique -, accentuaient les contradictions. Celles-ci permettent d'expliquer les actions qui eurent lieu dès que les modifications des conditions politiques laissèrent se décomposer les bases d'appui des articulations existantes.

Comme nous l'avons longuement analysé (1), la soumission réelle dans la zone dominée par la grande culture extensive était caractérisée par une combinaison déterminée de facteurs dont les plus importants furent les suivants :

- faible composition organique du capital, correspondant à un taux d'investissement presque inexistant ;
- rémunérations salariales très basses, accompagnées d'un fort chômage, permettant la compression du niveau des salaires, par le maintien d'une réserve de main-d'oeuvre. Ces derniers éléments étaient liés au système de production extensif, qui constituait la base économique de la première alliance traditionnelle.

Le bas niveau des salaires se maintenait, grâce à l'intervention de deux facteurs :
— l'accélération de l'émigration et des migrations en direction des zones industrielles (principalement de l'Alentejo vers Setubal et Lisbonne - Carte I -), plus intenses à partir des années 60 : durant cette décennie, exode rural massif des régions intérieures du pays découlant de la mécanisation du procès de production agricole ;
— les institutions répressives du système qui retenaient les luttes revendicatives et contrôlaient les travailleurs ruraux de la zone Sud du pays.

(1) Dans la thèse de 3ème cycle.

Dans ces conditions, la contradiction principale dominant/dominé se manifesta lorsque cette répression disparut.

Toutefois, le système de production extensif engendrait également des contradictions au sein des alliances sociales dominantes (aussi bien traditionnelles qu'innovatrices). Il avait créé, à l'égard de la force de travail, des situations différentes, car la force de travail liée aux procès de production constituant la base économique des alliances innovatrices connaissait de meilleures conditions de travail et de rémunération que celle liée aux systèmes de production extensifs. Les alliances innovatrices bénéficiaient du système répressif et du contrôle de la main-d'oeuvre, mais, leur taux de profit étant plus élevé, elles étaient susceptibles de consacrer une partie plus importante de leur excédent aux rémunérations salariales. Cette évolution, la raréfaction de la main-d'oeuvre et l'augmentation des prix, contribuèrent à une hausse des salaires, obtenue à la suite de revendications clairement exprimées.

Le niveau plus élevé des salaires payés à certaines fractions de travailleurs intégrés dans les rapports de production constituant les bases des alliances sociales innovatrices, mettait en cause un des éléments importants des bases des alliances traditionnelles. Ces dernières ne purent maintenir les bas salaires lorsque l'évolution salariale s'accéléra après le 25 avril et conduisit non seulement à leur augmentation mais aussi, plus tard, au contrôle des moyens de production par les travailleurs.

Cependant, c'est surtout la pérennité de l'exploitation coloniale qui permettait à la dominance des alliances sociales traditionnelles de se reproduire ; leurs relations avec les colonies (à la fois fournissant les matières premières à bon marché et constituant le débouché pour de nombreux produits qui trouvaient difficilement des marchés ailleurs) formaient un des piliers de la logique de la reproduction élargie du système antérieur. Son effondrement conduisit à une modification des articulations où la dominance de l'articulation externe occupa une place plus importante.

L'étroitesse du marché national était compensée par la politique protectionniste au niveau des échanges ; celle-ci se traduisait aussi bien par le bas niveau des prix de production que par le monopole de l'écoulement de certains produits agricoles sur le marché colonial qui servait de monnaie d'échange avec d'autres pays potentiellement intéressés à le pénétrer.

Les mécanismes du protectionnisme économique, loin de contribuer à un élargissement des couches sociales moyennes, conduisirent à une forte concentration des activités économiques entre les mains du grand capital national. Ce dernier, accaparant un excédent élevé à travers de bas prix de production, subit une réduction des

excédents sous l'effet de la guerre coloniale, de la concurrence plus forte sur les marchés extérieurs et de la pénétration du capital étranger qui prétendait partager les profits, surtout dans les colonies.

Les contradictions et les confrontations intervenues entre les alliances traditionnelles et les alliances innovatrices contribuaient à l'affaiblissement des premières. La libéralisation des échanges qui se manifesta au cours de la période d'agonie du système, révéla l'inadéquation entre le niveau économique et les instances politiques. L'émergence des alliances sociales innovatrices se traduit alors par l'ouverture des marchés extérieurs et l'intensification de la concurrence au niveau international. L'importance des fractions de classes sociales liées à l'import/export et au capital financier se renforça considérablement.

2 - L'EVOLUTION DES ALLIANCES DOMINANTES APRES LE 25 AVRIL 1974 ET L'APPARITION DE NOUVELLES DOMINANCES.

Le processus qui suivit le 25 avril et la dynamique sociale engendrée entraînèrent une profonde modification des alliances existantes à cette date et le démantèlement de la dominance antérieure, aboutissant à la création d'un nouveau système. Cependant l'apparition de celui-ci ne fut pas immédiate. Durant une période, qui peut être qualifiée de période de transition, apparut une tentative de rupture et de renversement des dominations. Le type de dominance qui correspondait aux nouvelles formes d'alliances n'aboutit cependant pas à un renversement de la domination. Ces formes d'alliances ne furent qu'apparemment dominantes.

L'analyse portera sur les conditions d'inachèvement de la rupture, déjà énoncées au niveau théorique, et sur l'apparition de nouvelles alliances dominantes engendrant une dominance correspondant à leur logique. Ces nouvelles alliances résultèrent d'une reformulation partielle des alliances innovatrices intégrant de nouvelles catégories sociales.

2.1 - Le devenir des alliances existantes avant le 25 avril, pendant la période de formation de l'alliance apparemment dominante.

Les transformations intervenues durant la période postérieure au 25 avril 1974 eurent pour objectif de détruire les alliances traditionnelles de la dominance. Le démantèlement de ces alliances, déjà annoncé par les contradictions apparues au sein du système et poursuivi de manière plus rapide après le 25 avril, s'initia dans les

augmentations salariales, qui remettaient en cause les profits des catégories sociales dominantes de ces alliances. Cependant, il ne s'accomplit totalement que lors de la perte de la base économique de la domination de ces catégories, provoquée par les occupations et les expropriations des terres des grands propriétaires du Sud du Tago, les nationalisations des entreprises appartenant au grand capital national et des institutions bancaires, la disparition des revenus liés à l'exploitation des colonies après leur indépendance, les difficultés de se procurer des matières premières à bas prix et l'étranglement des débouchés de nombreux secteurs. Malgré quelques faibles tentatives de survie, les alliances traditionnelles ne réussirent pas à rétablir leurs privilèges et récupérer leur base économique.

Le résultat de la destruction de ces alliances de la dominance amena un déplacement de cette dernière vers une nouvelle alliance, que nous qualifierons d'alliance apparemment dominante.

La troisième alliance traditionnelle, nouée autour de certaines productions de l'agriculture marchande et formée par les cultivateurs directs et par certaines catégories sociales liées à la banque et au commerce, peu touchée par les occupations et les expropriations des terres et des moyens de production, se maintint en tant qu'alliance dominante tout en perdant sa capacité expansive et sa participation à la dominance au niveau du système. Elle fut toutefois contrôlée par les nouvelles alliances qui s'établirent au niveau de la dominance, supportant les conséquences de la modification partielle de l'articulation externe.

La disparition de la qualité intégratrice des alliances traditionnelles provoqua un déplacement de l'articulation liant les propriétaires absentéistes du Nord aux grands propriétaires de terres du Sud, les premiers se trouvant dans une position subordonnée par rapport à l'alliance traditionnelle de la dominance. La bourgeoisie citadine absentéiste connut un éclatement de ses appuis. Elle vit ses intérêts limités par l'alliance apparemment dominante qui contrairement à la précédente favorisa les locataires (tel était le but de la loi sur les locations de terres, approuvée en 1975). Selon le type de production dans lequel ils se trouvaient intégrés, les locataires se situèrent dans une position plus proche ou au contraire plus éloignée de l'alliance apparemment dominante.

La destruction des principales alliances traditionnelles et le déplacement du centre d'intérêt de certaines catégories sociales s'accompagnèrent de la neutralisation des alliances innovatrices. Celles-ci ne connurent cependant qu'une éclipse provisoire, qui dura le temps de la tentative d'affirmation de l'alliance apparemment dominante au niveau de la dominance ; elles resurgirent, remodelées, et imposèrent une orientation au nouveau système en formation.

Privées de leurs sources de financement, de l'appui du grand capital national, et limitées par un contrôle étroit de l'expansion du capital étranger et de la bourgeoisie commerciale, les alliances innovatrices virent l'expansion de leur influence freinée par l'alliance apparemment dominante.

Une fois démantelé, le grand capital national transféra ses liaisons vers les nouveaux secteurs créés après les nationalisations.

Par ailleurs, les alliances innovatrices connurent une restriction de leurs profits, par l'augmentation des salaires, l'institution de certains avantages sociaux et quelquefois par l'établissement d'un contrôle des travailleurs sur la production et les mécanismes de fonctionnement des entreprises ; elles bénéficièrent, par contre, de la forte augmentation du pouvoir d'achat des différentes catégories de salariés de l'ensemble des secteurs d'activité, surtout celles aux rémunérations les plus faibles. L'élargissement du marché intérieur constituait un terrain de convergence des intérêts de l'alliance apparemment dominante avec ceux de certains éléments des alliances innovatrices ; du moins ce facteur était-il capable de réduire l'hostilité de certaines classes (bourgeoisie nationale assistant à la fermeture des marchés étrangers, bourgeoisie coloniale ou liée au capital étranger abandonnée par ses appuis extérieurs).

L'augmentation du pouvoir d'achat, sous la pression de la dynamique sociale, constitua un pôle de cristallisation des intérêts de l'alliance apparemment dominante, pendant la période où les éléments ayant appartenu aux alliances innovatrices n'eurent pas la force d'imposer leur pouvoir au niveau de la dominance. Les catégories constitutives de ces alliances préparaient leur restructuration et, le moment venu, elles s'affrontèrent aux éléments de l'alliance apparemment dominante, non sans avoir créé certaines conditions internes et externes garantissant leur triomphe. D'ailleurs leur accès à la dominance prépara la reconversion de certaines catégories anciennement intégrées dans les alliances traditionnelles.

2.2 - Caractérisation de l'alliance apparemment dominante.

De la disparition de la logique du système antérieur naquit progressivement une nouvelle logique qui, dans la première phase du processus social de transformation déclenché le 25 avril, resta dans un état d'incubation, alors que passaient au premier plan de nouvelles alliances. L'alliance apparemment dominante incluait : les travailleurs ruraux des régions situées au Sud du Tage, — surtout des grandes propriétés de l'agriculture para-étatique —, les ouvriers industriels des secteurs d'activité économique du grand capital qui sera nationalisé et des unités dans lesquelles

l'Etat intervenait. Ces catégories étaient dominées par les alliances traditionnelles de la dominance. Aux éléments principaux formant l'alliance apparemment dominante s'ajoutèrent certains éléments d'autres catégories sociales (petits paysans et locataires des régions situées au sud du Tage, et certains entrepreneurs loueurs de machines qui avaient participé au mouvement d'occupation des terres).

Nous avons qualifié cette alliance *d'apparement dominante* parce que tout en créant les conditions favorables à sa domination au niveau des mécanismes globaux de l'économie, elle ne put cependant pas assurer ni la continuité de l'application de son projet politique pendant la courte durée où elle détint quelques centres du pouvoir de décision politique (précisément entre mars et novembre 1975), ni le maintien de la logique de reproduction du projet du système que ses composantes prétendaient implanter.

L'alliance apparemment dominante s'exprima par l'absence de domination des classes qui accédaient à cette alliance sociale. Elle provoqua la neutralisation précaire des classes dominantes qui, pendant l'intervalle de la dominance de l'alliance apparemment dominante, préparaient leur accès à la dominance. En vue de la réalisation de cet objectif, les classes dominantes concrétisaient leur stratégie en hiérarchisant les intérêts dominants inhérents à la logique de la reproduction sociale du système, au sein de relations de subordination/domination.

Du fait de l'étroitesse de sa base sociale et de sa non-insertion au niveau des rapports sociaux dominants, l'alliance apparemment dominante dût affirmer sa dominance au niveau politique, en s'appuyant sur certaines forces au pouvoir depuis le 25 avril. Ces éléments firent partie intégrante de sa spécificité.

On explique surtout *l'apparement dominant* par son aspect négatif, autrement dit par l'absence de renversement des dominations par rapport à une situation initiale. Les raisons de cette "apparence" peuvent être attribuées aussi bien à des facteurs internes qu'externes. Les premiers concernent la nature du pouvoir politico-militaire, la nature de cette alliance et son incapacité d'expansion et d'intégration. Les seconds, liés à l'articulation internationale, sont considérés comme déterminants par rapport aux premiers.

Le caractère apparent de la domination de cette alliance tient aussi au fait qu'elle n'incluait aucune catégorie dominante. De plus, elle n'atteignit pas son objectif principal, une rupture du système. Ainsi, la domination apparente se définit par rapport aux alliances des classes continuant à être réellement dominantes.

Ce caractère d'apparement dominant est aussi basé sur le fait que la volonté de dominance ne fut exercée que dans un espace géographique insuffisamment élargi, et avec des articulations sociales extérieures trop partielles et trop précaires qui ne respectaient ni la capacité expansive ni la qualité intégratrice de l'alliance en question. Ce décalage engendra de graves contradictions entre cette alliance et les alliances dominantes — surtout celles qui provenaient des alliances innovatrices qui n'avaient été que provisoirement neutralisées —.

L'absence de compromis socio-économique entre les catégories de cette alliance et certaines catégories dominantes, en dehors de l'intervention des militaires, porta, en germe, la destruction de la dominance de cette alliance. La possibilité pour les intérêts des classes dominantes composant les alliances innovatrices, de continuer à s'affirmer et se reproduire dans une logique contradictoire à celle qui prétendait être implantée au niveau du système, facilitera la reconstitution d'alliances appuyées par des articulations externes en partie intactes. Seules furent désarticulées une partie des liaisons entre le grand capital national et ces catégories dominantes. Par contre, certaines des relations extérieures qu'il entretenait avec l'appui des organes étatiques, subsistèrent et cherchèrent à empêcher la formation d'un compromis viable.

Cette dominance *apparente* se réfère donc à une fausse situation de dominance ne pouvant coexister avec des relations de domination avec lesquelles elle entre en contradiction. L'affirmation de la dominance suppose des relations dominantes s'exerçant dans la même logique de reproduction des intérêts sociaux globaux, où les intérêts nationaux, même les plus généraux, sont insérés dans des ensembles sociaux plus vastes, les ensembles mondiaux.

Faute de pouvoir s'appuyer sur des relations extérieures lui correspondant, l'alliance apparement dominante ne put consommer la rupture, ni réaliser le passage des intérêts spécifiques des catégories dominées en intérêts généraux du système. Si ces éléments extérieurs avaient coïncidé avec sa logique, ils lui auraient permis de modifier et de contrôler les articulations externes des alliances dominantes, vitales pour la reproduction de celles-ci.

L'affirmation de cette alliance au niveau de la dominance, en établissant une certaine cohérence des nouvelles articulations internes et externes, aurait pu déboucher sur un nouveau système, contrairement à l'évolution qui se dessinait avant le 25 avril et qui laissait prévoir le passage à la dominance des alliances innovatrices. Un tel passage n'aurait provoqué aucune rupture au sein du système, mais aurait sacrifié certains intérêts des alliances traditionnelles.

Une rupture conduisant à l'apparition des éléments d'une nouvelle dominance peut seulement naître du renversement des positions des catégories dominées. Elle

devient irréversible par la destructuration des intérêts des classes détenant les moyens de production. Or, cette rupture ne se produisit pas bien qu'il y eut une modification des alliances de classes de la dominance. Ce qui signifie qu'une telle rupture ne peut avoir lieu en l'absence du renversement des relations de domination, même lorsque de nouvelles alliances de classes en supplantent d'autres au niveau de la dominance.

Dans le sous-système agraire, l'affirmation de l'alliance apparemment dominante se traduisit par le passage du stade des revendications salariales à l'appropriation des moyens de production et la modification des relations de propriété. Ce phénomène fut déclenché à partir des occupations de terres, coïncidant avec les nationalisations de la banque et des secteurs contrôlés par le grand capital national. Par la suite, le mouvement social se canalisa vers la création de formes d'organisation spécifiques qui lui permettaient de contrôler une partie de la production, dépassant dans son action les limites des nationalisations et débordant sur d'autres secteurs d'activité (entreprises sous intervention de l'État, coopératives, entreprises en autogestion...), y compris les petites et moyennes entreprises dont la fragilité financière empêchait toute autre solution.

Cette expansion de l'alliance apparemment dominante amena, dans le secteur agricole, l'inclusion de certaines des catégories antérieurement subordonnées aux alliances de la dominance, surtout des petits paysans qui participèrent aux mouvements d'occupation. Cette alliance fut confrontée à la passivité des catégories soumises formellement dans les zones situées au nord du Tage, peu habituées à revendiquer, qui ne s'organisèrent pour défendre leurs intérêts que tardivement et progressivement. Il s'agit alors de la défense d'intérêts spécifiques et non d'intérêts généraux qui auraient permis la modification des rapports de production dans le système, ce qui se produisit au sud du pays.

La paysannerie, subordonnée dans la hiérarchie du pouvoir et n'appartenant pas aux classes dominantes, ne put imposer les règles du jeu régissant le fonctionnement du marché : elle continua à les subir.

D'autres catégories subordonnées à l'ancienne dominance (propriétaires absents, émigrés...) tendirent à combattre la nouvelle alliance. Elles recherchèrent l'appui des éléments des alliances innovatrices. De même, des catégories, comme les intermédiaires et les commerçants, connurent des oppositions d'intérêt avec l'alliance apparemment dominante.

La consolidation de l'alliance apparemment dominante s'exprima, au niveau du pouvoir politique, par une série de décisions. Elle revêtit un aspect législatif, dans le but d'institutionnaliser les mécanismes de contrôle des moyens de production au profit des catégories de cette alliance, et de défendre leurs intérêts vis-à-vis des autres catégories dominantes détenant le reste de la base économique. Ces mesures eurent également pour but l'élargissement des bases de cette alliance à d'autres catégories susceptibles d'y trouver une convergence ponctuelle d'intérêts. C'est le cas de la relation avec les couches paysannes, qui se manifesta par des mesures telles que : la limitation du régime forestier, la restitution des terres communales, la réglementation des prix, la modification de certains circuits de commercialisation des produits agricoles au détriment des commerçants et des intermédiaires, la création de nouveaux circuits de distribution... Ces décisions du pouvoir politique tendirent à limiter le transfert du surtravail de l'agriculture paysanne vers d'autres catégories sociales, tout en accélérant son intégration au marché.

Ces mesures législatives traduisirent la volonté de certains centres de décision de concrétiser les intérêts des catégories intégrées dans l'alliance apparemment dominante, notamment par la légalisation des unités de production agricoles récemment créées et les expropriations de terres. Au niveau institutionnel, cette étape fut marquée par la constitution d'organes locaux d'appui à la réforme agraire et aux autres catégories intégrées au sein de cette alliance, et par la création de circuits favorisant les secteurs récemment créés et assurant le fonctionnement des unités collectives de production. Par ailleurs, les orientations de l'alliance apparemment dominante furent consignées dans le texte de la Constitution élaborée et approuvée en avril 1976 par les représentants élus l'année précédente à l'Assemblée Constituante.

L'objectif des mesures prises durant la période où s'affirma cette alliance, était une tentative de réaliser un projet économique et politique. Ce projet consistait à permettre à l'agriculture de satisfaire les besoins fondamentaux en produits de base (surtout céréales et viandes). Cette autonomie alimentaire signifiait une modification des structures de l'agriculture para-étatique. Le développement des productions de l'agriculture marchande et de l'agriculture paysanne dépendait surtout de l'élargissement du marché intérieur, résultat des augmentations du revenu des travailleurs. Cette évolution devait provoquer une décomposition progressive des mécanismes de la soumission formelle, encourageant une politique des prix favorable aux agriculteurs.

L'ensemble de ces mesures défavorisait les secteurs d'importation mais maintenait les intérêts des secteurs d'exportation liés surtout à l'agriculture industrialisante et, en partie, à l'agriculture marchande, ne s'opposant pas, de cette manière, à certains des éléments intégrés aux alliances innovatrices. Cependant, une modification de l'articulation externe fut nécessaire pour assurer l'écoulement de ces produits.

Des limites à cette politique d'auto-suffisance alimentaire apparurent ; elles furent déterminées par les liens entre les productions agricoles et les produits importés qui subissaient l'influence de la variation des prix sur le marché international (aliments du bétail, machines agricoles, certains produits phyto-sanitaires...) ; en outre, l'hostilité à l'alliance apparemment dominante de certaines couches d'agriculteurs dont l'existence dépendait de quelques marchés extérieurs désormais fermés, contribua à la désintégration de cette alliance lorsque les rapports de force se modifièrent au niveau de la dominance.

Pour assurer sa reproduction et sa consolidation, l'alliance apparemment dominante chercha à mettre en oeuvre les conditions de fonctionnement des unités des secteurs par elle contrôlés, afin d'assurer sa capacité expansive et sa qualité intégratrice. La tentative d'émergence de cette alliance au niveau de la dominance, sans que soit conclue et consolidée l'articulation de cette alliance avec d'autres situées au niveau de la domination, n'eut pas d'aboutissement. Autrement dit, la reproduction de la dominance n'était possible que par la pérennisation d'une logique remplaçant l'appropriation individuelle du profit par l'appropriation collective ou sociale - au sein des secteurs surgis récemment : collectif, nationalisé et coopératif - en vue de la formation d'un nouveau système. L'appropriation collective et sociale s'orienta en définitive vers la formation, la distribution et le transfert de ce surproduit des autres secteurs de l'économie (en particulier du privé) vers les secteurs contrôlés par cette alliance. Cette accumulation devait permettre l'expansion des formes d'appropriation collective "puisque'il ne s'agit plus d'une répartition différente de la plus-value à l'intérieur d'un seul et même système d'économie" (1), mais entre différents secteurs aux objectifs contradictoires. L'absence de contrôle de cette alliance sur l'ensemble des secteurs de l'économie et la circulation du surproduit constitua un obstacle à sa reproduction.

2.3 - L'apparition de nouveaux secteurs économiques et les modifications des relations de propriété et d'appropriation.

La modification des relations de propriété permise par l'affirmation de l'alliance apparemment dominante dans une étape du processus déclenché le 25 avril, fut provoquée, au début, dans le sous-système agraire, par les occupations de terre et, dans les autres sous-systèmes, par des occupations d'unités de production ou de commercialisation. Dans certains cas, une transformation de la relation d'appropriation précéda la modification de la relation de propriété, le processus des luttes sociales prenant deux phases distinctes : la première inclut la phase revendicative ; la seconde fut

(1) E. Preobrajensky : *La nouvelle économie*, E.D.I. Paris, p. 154. Ce que E. Preobrajensky appelle "système d'économie" est qualifié par nous de "secteur".

marquée par le passage aux premières formes d'appropriation proprement dite des moyens de production (occupation et mise en fonctionnement des unités) (1). Cette appropriation, provisoire et correspondant à la durée de l'alliance apparemment dominante, ne laissa par la suite que quelques éléments résiduels, quoique non négligeables, hors du sous-système agraire.

Dans de telles conditions, le processus de socialisation s'élargit progressivement par l'apparition et l'extension de formes d'appropriation contrôlées par les catégories sociales se trouvant dominées (2).

Les formes d'appropriation sociale sont seulement atteintes avec le développement de certaines formes de propriété. Elles se basent sur "l'instauration d'un régime social où les moyens matériels de production des richesses se trouvent en possession de la communauté entière, utilisés par les représentants de l'ensemble des membres de la communauté qui sont toujours responsables devant celle-ci" (3).

Les formes juridiques de la propriété peuvent d'ailleurs être installées au niveau politique, avec un certain décalage par rapport à l'apparition des formes d'appropriation. Ce type de décision et le moment où il intervient au sein d'un processus de modification des rapports de production, dépend de la nature des catégories détenant le pouvoir politique, de leur capacité à s'imposer et du caractère apparent ou non de leur domination. Ainsi, lorsque le caractère - transitoire ou progressif - des formes d'appropriation rencontre des obstacles dans son affirmation, coexistent des formes de propriété et d'appropriation relevant à la fois du privé, du collectif et du social. La séparation des formes de propriété et d'appropriation représente l'hétérogénéité des éléments de la domination ; d'aucuns relatifs à l'appropriation sociale, rencontrent des obstacles pour s'affirmer au niveau de la dominance. Des mécanismes semblables se produisent pour les formes collectives et empêchent leur passage à des formes d'appropriation sociale. La généralisation de ces formes traduit une rupture au sein du système et par conséquent l'aboutissement du processus socialisant.

(1) Etienne Balibar parle de l'appropriation réelle comme forme d'organisation de la production (Louis Althusser et Etienne Balibar : *Lire le Capital*, II, Petite Col. Maspéro 1968, p. 97)

(2) Charles Bettelheim, dans son analyse des différentes formes de propriété et d'appropriation, distingue les formes privées, collectives et sociales, affirmant : "Si la propriété cesse d'être d'une classe particulière pour devenir celle de l'ensemble des producteurs, il y a *appropriation sociale*. Pendant la période de transition, lorsque les producteurs sont propriétaires des moyens de production par l'intermédiaire de l'Etat ou d'une institution collective, il y a propriété sociale ou collective" (in *Calcul Economique et formes de propriété*, Maspéro, Paris, 1970, p.62).

(3) António Sérgio : *Introdução geografico-sociologica à historia de Portugal*, Livraria Sà da Costa, Lisboa 3e ed. 1976, p. 69.

Cette socialisation s'exprime à travers les relations, soit collectives soit sociales, inhérentes à la propriété et, surtout, à l'appropriation. Ces dernières se manifestent par le rôle, de plus en plus large, joué par le collectif des travailleurs au sein des tensions sociales, qui engendrent le type de dominance. Cette forme d'appropriation se concrétise à partir de l'unité de production, du secteur ou d'un ensemble de secteurs économiques (1). Ainsi, la gestion d'une unité à la charge du collectif des travailleurs, — comme cela s'est passé durant la période où l'alliance apparemment dominante était en place —, définit le caractère collectif de la domination alors que se maintient la participation minoritaire d'individus ou de groupes privés (ex-propriétaires des moyens de production ou ex-gestionnaires). Cette période est marquée par la recherche de nouvelles formes d'organisation permettant la réglementation et l'institutionnalisation du pouvoir des travailleurs, en particulier dans les unités collectives, les coopératives et les unités auto-gestionnaires. Lorsque l'intervention des anciens propriétaires ou des anciens gestionnaires — ou même de l'Etat — prédomine sur celle des travailleurs, il en résulte des formes de cogestion ou même tout simplement le maintien d'une gestion privée. Quand il s'agit d'unités nationalisées, le passage à des formes de gestion étatiques intervient assez rapidement.

L'analyse des différentes formes d'organisation apparues durant cette période, permet de dégager la part relative des divers agents intervenant au niveau du pouvoir de décision, et son évolution.

Les branches d'activité où intervinrent des transformations dans les relations de propriété et d'appropriation, dictées par le projet politique et véhiculées par l'alliance apparemment dominante, furent les branches à forte composition organique du capital. Au sein de l'appareil productif ces branches sont dominantes car, productrices de biens d'équipement, elles conditionnent le développement des autres branches liées aux biens de consommation. Une forme de transition auto-centrée est donc plutôt entraînée et orientée par des secteurs où la composition organique du capital est élevée. C'est au sein de ces branches que se réalisait l'articulation de la dominance au niveau économique, dans le système en place avant le 25 avril. Après, la capacité d'expansion de l'alliance apparemment dominante et la possibilité de reproduction de sa dominance ont été définies en référence à ce modèle de développement, qui donne la priorité aux branches économiques dont la composition organique du capital est élevée.

(1) L'extension des mécanismes d'appropriation sociale exige certaines conditions. En premier lieu, ils peuvent difficilement se limiter à l'unité de production, devant nécessairement passer au niveau d'un secteur de production ou d'un ensemble cohérent d'unités. Ceci est seulement possible lorsque la nature du pouvoir au niveau de la dominance crée les conditions de la généralisation de ces relations d'appropriation. En second lieu, l'ensemble des unités concernées doivent établir des inter-relations profondes avec d'autres secteurs économiques (par exemple entre ceux qui fournissent les biens d'équipement et ceux qui produisent les biens de consommation).

Afin de transformer le type de dominance subordonné à l'articulation externe dans le système antérieur, l'alliance apparemment dominante tendit à imposer une certaine logique de reproduction du système, en intégrant une autre articulation externe. Les composantes de l'action menée furent axées sur les intérêts sociaux défendant le caractère auto-centré du système et reproduisant la dominance dans les branches productrices de biens d'équipement.

Les modifications des relations de propriété et d'appropriation permirent l'apparition de nouveaux secteurs économiques, qui auraient pu constituer une base d'expansion de l'alliance apparemment dominante, si les conditions de reproduction de sa dominance s'étaient concrétisées. Dans ces nouveaux secteurs, où les luttes sociales pour la modification des rapports de production furent importantes, les conditions de reproduction de l'appropriation sociale n'étaient pas réunies. Le contexte déterminant leur insertion dans le système ayant changé, les objectifs qui avaient présidé à leur développement, ne consistaient plus dans l'affirmation de l'alliance apparemment dominante, mais dans la reproduction de la dominance du nouveau système mis en place, dont nous expliciterons les différents éléments par la suite.

Ces différents secteurs se caractérisaient non seulement par la nature des rapports de production établis, mais aussi par les formes de leur émergence et de leur évolution (1):

1 — Le secteur collectif était constitué des unités expropriées et occupées, surtout dans les régions agricoles situées au Sud du Tage où se formèrent les unités collectives de production (UCP) et les coopératives de la réforme agraire (2). Les formes d'organisation de ces unités, d'abord spontanées, puis plus structurées avec l'expérience acquise, furent conditionnées par la composition des catégories sociales qui avaient participé aux occupations et par l'influence de certaines forces politiques. Ces catégories sociales contribuèrent, de manière décisive, à la formulation des conditions de fonctionnement des nouvelles unités de production. Par ailleurs, des forces politiques soutinrent leur action et inspirèrent les modèles sur lesquels se fondèrent les principes régissant ces unités. La participation de ces forces politiques fut l'objet de quelques conflits entre les travailleurs des unités, ainsi qu'entre les unités et d'autres institutions ou organisations, surtout étatiques.

(1) La caractérisation suivante s'applique à l'ensemble du système, mais dans le développement de ce point, il s'agira essentiellement de l'analyse des secteurs au niveau du sous-système agraire.

(2) A ne pas confondre avec d'autres coopératives qui apparaîtront dans un contexte différent et qui auront d'autres caractéristiques, ou avec celles existant avant 1974.

Alors que la forme de propriété était étatique (ou publique, comme le définit la Constitution de 1976, article 89), la forme d'appropriation revêtit un caractère collectif, donnant une certaine importance aux collectifs des travailleurs, sans empêcher l'apparition d'influences extérieures (syndicats, forces politiques, organismes étatiques et enfin intervention directe de l'Etat).

2 — Le secteur nationalisé, reste difficile à délimiter dans le sous-secteur agricole, car il empiétait sur le secteur collectif apparu après le 25 avril (1).

Dans ce secteur, la forme de propriété était identique à celle du secteur collectif (propriété étatique), mais la forme d'appropriation était différente. Cette dernière résultait d'une combinaison où la participation de l'Etat était décisive, mais où l'organisation des travailleurs, durant la période d'affirmation de l'alliance apparemment dominante, leur permit une intervention importante. Les difficultés d'institutionnalisation et les tentatives ultérieures de réorientation de ce secteur amoindrirent progressivement la participation des producteurs directs, laissant une plus grande place à l'administration nommée par l'Etat, comme le montre le statut des entreprises publiques.

Plus tard, le niveau de la dominance, dicté par les rapports de force au sein du pouvoir politique au niveau national, fut imposé par la logique du nouveau système en voie d'expansion. Si le poids des travailleurs put constituer une limite à cette domination, il ne put pas s'imposer ni se substituer à elle. Le pouvoir politique, par son intervention, apparut comme le défenseur des intérêts des nouvelles alliances qui dictèrent leurs orientations à ce secteur.

Les formes d'appropriation définies par l'alliance apparemment dominante se modifièrent en fonction de trois éléments essentiels :

- la définition du rôle des nouveaux secteurs en fonction des projets des partis politiques qui vont chercher à les réaliser grâce à leur participation au pouvoir ;
- les interventions de l'Etat au niveau de certaines productions et du fonctionnement des nouvelles unités créées, aussi bien dans le secteur collectif que dans le secteur nationalisé, conformément aux intérêts de la dominance (2) ;

(1) Les superficies et les unités concernées étaient définies par la législation sur la réforme agricole de 1975, qui prévoyait la nationalisation des périmètres irrigués où étaient déjà installées des unités du secteur collectif. En outre, le secteur nationalisé comprenait des unités agricoles qui avaient appartenu à des entreprises, banques ou sociétés d'assurances qui connurent le même sort ; les décisions du pouvoir politique y intégrèrent certaines compagnies agricoles, d'importance non négligeable, liées à l'ancien grand capital national.

(2) "... ces formes juridiques de propriété sociale (même celles de l'Etat) laissent subsister le caractère privé de la propriété capitaliste (celle-ci est, alors, une propriété capitaliste sociale, par opposition à la propriété capitaliste individuelle)" - Ch. Bettelheim ; op. cit. p. 63.

— les investissements étrangers dont l'importance s'élargit et qui contribuèrent à la définition du rôle des différents secteurs d'activité économique (dans l'agriculture, leur intervention fut surtout sensible dans les périmètres irrigués).

Ces différents éléments étaient étroitement liés entre eux, alors que les catégories sociales qui les sous-tendaient pouvaient être distinctes.

3 — Le secteur coopératif formé essentiellement par les coopératives de production, de commercialisation et de consommation, dans différentes branches d'activité, se distinguait des deux premiers secteurs par l'absence d'intervention directe de l'Etat, et par l'initiative de groupes de producteurs ou de consommateurs. Souvent, dans ce secteur, les moyens de production restèrent privés même s'ils furent parfois — en totalité ou en partie — propriété collective de l'ensemble des membres d'une unité. La relation d'appropriation revêtait un caractère collectif "mitigé" contenant des éléments d'appropriation collective et d'autres d'appropriation privée. Cependant, pour appartenir au secteur coopératif, il était nécessaire que les éléments de l'appropriation collective prédominent par rapport aux autres, ou qu'existe une tendance dans ce sens.

La liaison du secteur coopératif avec les autres formes d'appropriation sociale ou collective existantes lui donnait une signification au niveau de l'ensemble de l'économie. Son caractère partiel et ambigu lui permit de s'adapter aux exigences des rapports dominants et de marginaliser le contenu et les possibilités de décision des catégories sociales qui avaient recours à cette forme d'organisation. Il limita aussi leurs possibilités d'influence et minora leur poids économique.

4 — Le secteur communautaire ne concernait qu'une forme spécifique de propriété, celle des terrains communaux, qui, après le 25 avril, furent restitués aux communautés paysannes. Avant cette date, ces terres avaient été appropriées par l'Etat ou par des personnes privées. Après le 25 avril, la nouvelle législation instaura des formes d'appropriation collectives de ces terres tout en sauvegardant la possibilité, pour les municipalités, de participer à leur gestion. La mise en place de nouvelles formes de gestion fut difficile, particulièrement pour instaurer une organisation de type collectif. Une tendance apparut pour reléguer la décision aux organes municipaux et, par conséquent, aux groupes sociaux dominants au niveau de la région, le plus souvent déjà élus.

De nombreuses unités de production passèrent "sous intervention de l'Etat" (1) durant la période d'affirmation de l'alliance apparemment dominante; mais la modifi-

(1) "unidades sob intervenção do Estado"

cation des relations de la dominance conduisit à la restitution de la plupart d'entre elles à leurs anciens propriétaires après une période d'incertitudes, pendant laquelle leur situation financière se dégrada considérablement. De nombreuses propositions furent élaborées par diverses forces politiques et par les travailleurs eux-mêmes, afin d'intégrer les entreprises dans le secteur coopératif ou constituer un secteur autogéré. Ces projets, sauf rares exceptions, n'aboutirent pas, bien que certains mécanismes de fonctionnement aient été formulés juridiquement. La définition du statut de ces unités se fit en fonction des nouveaux rapports de force, donnant la priorité à l'appropriation privée, la relation de propriété demeurant inchangée.

Les tentatives d'appropriation sociale ne s'exprimèrent pas seulement au niveau des deux premiers secteurs, mais elles se traduisirent par un mouvement de solidarité qui permit à l'alliance apparemment dominante d'acquérir une dimension nationale. Ce mouvement se manifesta par diverses formes d'appui aux travailleurs des différents secteurs liés à l'alliance apparemment dominante. Il s'étendit à un éventail très large d'activités et de groupes sociaux.

2.4 — Les nouvelles alliances de la dominance et leur configuration dans le nouveau système.

L'apparition des nouvelles alliances s'explique par le recul de l'influence et de l'importance accordée aux nouveaux secteurs (surtout collectif et nationalisé), et la délimitation de nouvelles relations de la dominance; d'où l'instauration d'une nouvelle hiérarchie de la domination, la restructuration des alliances innovatrices jouant un rôle déterminant.

L'alliance apparemment dominante fut rapidement mise en cause, au moment où elle paraissait s'affirmer sur le plan politique. Elle fut confrontée à un autre mouvement social. Ce mouvement s'extériorisa pendant "l'été chaud" (verão quente) de 1975, et se manifesta de façon spectaculaire par diverses actions terroristes. Jusque là, ce même mouvement n'avait pas réussi à s'affirmer, ni sur le plan social, ni sur le plan militaire. Cependant, il avait poursuivi sa structuration et avait agrégé de nombreuses catégories sociales mécontentées par la politique suivie durant la période d'affirmation de l'alliance apparemment dominante. La représentation de ce mouvement au niveau du pouvoir correspondit aux actions du 25 novembre 1975. Cette ascension fut consacrée au niveau législatif. La délimitation de la zone d'intervention de la réforme agraire constitua une des premières manifestations du démantèlement des formes d'appropriation instaurées. La limitation de cette zone où s'était affirmée spatialement l'alliance apparemment dominante dans le sous-système agraire, obéit à la satisfaction des intérêts nouvellement formulés au niveau du pouvoir d'Etat.

2.4.1 – Apparition d'obstacles à l'affirmation de l'alliance apparemment dominante.

Les difficultés apparues reflétaient une modification du rapport des forces au niveau du pouvoir politique qui ne correspondait plus à l'expression des intérêts de l'alliance apparemment dominante. Ce changement se traduisit particulièrement par la mise à l'écart de certains groupes de militaires qui avaient, jusqu'à cette date, constitué un des supports de cette alliance. Cette situation démontre que l'alliance de la dominance n'a pu passer du stade de l'apparence à celui de la réalisation totale. Cette alliance ne réussit pas à assurer les conditions de sa reproduction. Elle échoua, malgré ses tentatives pour se constituer une base économique d'appui, afin de défendre sa légitimité, et malgré la possibilité juridique dont elle disposa pour ébaucher certaines formes d'institutionnalisation. Les raisons de son écartement résidèrent dans des causes plus profondes qui ne lui sont que partiellement propres. Celles-ci ont déjà été énoncées dans l'analyse des conditions de la rupture au sein du système (1).

L'ancien grand capital national, dont l'hégémonie se basait, avant le 25 avril, sur l'appui et la protection assurés par le pouvoir étatique, s'était vu défavorisé sur le marché international par la perte progressive du protectionnisme. Pour affronter une forte concurrence et se maintenir au niveau de la dominance, il avait dû recourir à l'alliance avec le capital étranger. Des contradictions étaient donc apparues avant le 25 avril. Elles s'accrochèrent avec l'augmentation de la masse salariale et les obstacles à la sauvegarde de marchés traditionnellement privilégiés, les anciennes colonies. Ce capital, une fois nationalisé, perdit les bases de son accumulation. Pour retrouver sa place dans l'économie nationale il dut définir une autre logique de fonctionnement et d'accumulation. L'alliance apparemment dominante lui assigna des objectifs correspondant à une perspective de développement économique auto-centré. Elle lui réserva un rôle moteur dans la dynamisation des autres secteurs. La marginalisation de cette alliance conduisit à une modification de la logique de fonctionnement et d'investissement du secteur nationalisé. Les nouvelles alliances lui imposèrent une orientation où la compétitivité sur le marché intérieur, mais surtout sur le marché extérieur, était la règle. En même temps, l'élargissement de l'articulation externe tendit à devenir de plus en plus grand.

En outre, le secteur nationalisé dut supporter les conséquences du désinvestissement massif pratiqué par les anciens propriétaires du capital. Le mouvement de capitaux vers l'étranger s'intensifia dans la période qui suivit le 25 avril 1974, et diminua les possibilités d'investissements, déjà affaiblies par les pratiques spéculatives des

(1) Cf. infra, chapitre I, par. 2.2.

dernières années du régime antérieur. Il contribua à canaliser ces capitaux vers des "abris" où leur protection était assurée. L'élargissement de l'alliance apparemment dominante, conduisit à un appel direct et indirect au rapatriement de capitaux, par la création de conditions d'accueil favorables. Cependant, à leur retour, certains de ces capitaux présentèrent des caractéristiques différentes. Ils étaient marqués d'internationalisation, par leur alliance ou leur fusion étroite et indissociable avec le capital international.

Cette évolution facilita le transfert du pouvoir économique des éléments intégrés aux anciennes alliances traditionnelles aux composantes des alliances innovatrices, qui s'acheminaient vers la dominance et qui se restructuraient pour la contrôler. Ce transfert apparut aux classes dominantes comme l'unique possibilité de contrarier, sur le plan interne, la progression des nouvelles formes de propriété et d'appropriation et de s'affirmer, à l'aide de leurs alliés extérieurs.

L'intervention de l'Etat constitua le moyen de transmettre ces orientations et de réaliser ces changements facilités par le contrôle du secteur nationalisé. Ainsi, au sein de ce secteur, se développa une organisation administrative institutionnalisée, à la capacité de négociation, aussi bien interne qu'externe. Elle écarta les organes de représentation des travailleurs, ou d'autres organisations à la base, et toute tentative de renaissance de la logique de l'alliance apparemment dominante.

L'organisation mise en place prit un caractère technocratique. Elle réunit des techniciens déjà rodés dans l'exercice de ce type de fonction et des spécialistes des anciens groupes économiques privés. Elle permit de faire le lien avec les branches contrôlées par les composantes des alliances innovatrices. Ces dernières, neutralisées durant une période, n'avaient perdu ni leurs fondements économiques, ni leur base sociale. Pour cette raison, elles purent orienter la logique de fonctionnement du nouveau système en formation.

Cependant, comme ces alliances innovatrices avaient perdu leur liaison avec l'ancien grand capital national, elles durent se procurer un substitut, sous peine de voir se désagréger d'autres éléments les constituant. C'est ainsi que, par l'intermédiaire et avec l'appui de l'Etat, certaines alliances externes se renouèrent. Le capital national se greffa sur le capital international dans un cadre plus diversifié, pour assurer les bases d'expansion de ces nouvelles alliances. Ce capital international pouvait être accompagné ou non de l'ancien capital national internationalisé.

Ces mécanismes conduisirent à la subordination des anciens secteurs d'activité économique produisant pour le marché intérieur. Ils privilégièrent le passage à la dominance des intérêts croissants des secteurs liés aux importations. Le développement

de ces secteurs était freiné par l'épuisement des moyens de paiement en devises et par les accords avec le capital international, dont une des clauses prévoyait la diminution du niveau de consommation. Par contre, la spécialisation de certaines branches liées aux exportations leur donna une place privilégiée au sein du nouveau système, bien que la viabilité de ces activités productives dépendit des mouvements conjoncturels sur le marché international.

L'implantation de la nouvelle dominance fut facilitée par différents facteurs : l'augmentation des coûts de production provoquée en partie par les hausses des salaires réels durant la période allant d'avril 74 jusqu'à fin 75 ; l'élévation du prix des matières premières, surtout importées ; la faiblesse de la concurrence, provoquée par le manque d'adéquation entre la production (en qualité et en quantité) et la demande du marché intérieur récemment élargi, et le renforcement des difficultés d'écoulement des marchandises sur le marché extérieur. L'ensemble de ces déséquilibres, en partie hérités d'avant 1974, avaient déjà créé des difficultés à l'alliance apparemment dominante. Ils nécessiteront d'une part l'augmentation du volume des importations, stimulant ainsi l'élargissement de l'influence externe, d'autre part l'établissement d'accords avec le capital étranger. Ces accords entraînèrent l'aliénation d'une partie des moyens de production en faveur de ce capital et la limitation du contrôle économique et politique des instances nationales.

On ne peut négliger l'intervention d'autres facteurs qui touchèrent les catégories dominantes intégrées dans les alliances traditionnelles antérieures au 25 avril. Elles furent atteintes par une réduction de leurs revenus. Les transformations intervenues provoquèrent la diminution ou la disparition des rentes des propriétaires fonciers et l'élimination des ressources provenant des actions, des obligations ou d'autres transactions conclues avant 1974. Ces couches sociales virent se réduire leurs possibilités de consommations somptuaires par l'élimination, en 1975, des importations de certains produits de luxe ou leur taxation élevée (consommations qui absorbaient une partie de l'excédent créé au niveau national). Certains privilèges sociaux de ces catégories disparurent, ainsi que leur pouvoir de disposer de leur capital, au niveau des transactions sur le marché financier international.

Ces différentes catégories appuyèrent la restructuration des alliances innovatrices afin de retrouver leur statu-quo social, ne pouvant désormais reconstituer leur pouvoir au niveau de la dominance. Cette restructuration des nouvelles alliances fut aussi soutenue par certaines fractions de la bourgeoisie dont les revenus diminuaient avec le plafonnement des hauts salaires et avec la dégradation du niveau de vie de certaines couches. Par contre, des fractions de la bourgeoisie commerciale et des classes dominantes, liées aux importations des biens de consommation, connurent

une amélioration de leur situation avec l'élargissement du marché intérieur, suite aux augmentations de salaires. Mais, la diminution ultérieure des salaires réels, tendit à les rapprocher des nouvelles alliances, bien qu'elles compensaient par des hausses de prix la diminution des quantités importées.

La plupart des fractions des classes dominantes contribuèrent ou furent favorables à une inversion de la dominance et à la subordination de l'alliance apparemment dominante. Elles participèrent à l'élaboration d'une politique économique menant à la baisse du niveau de consommation et des salaires réels et à l'augmentation des prix. Cette politique visait surtout la récupération du contrôle économique et politique par les catégories dominantes et le blocage de la reproduction élargie de l'alliance apparemment dominante. Elle fut accompagnée d'une réorientation de l'évolution des secteurs apparus en 1975.

L'augmentation des revenus qui contribua à l'élargissement du marché intérieur après le 25 avril 1974, permit l'élévation du prix des produits agricoles. Elle bénéficia également à certaines couches de l'agriculture paysanne en les intégrant au marché. Ce phénomène permit à ces catégories rurales d'augmenter leurs achats de biens de consommation, leur revenu dépassant alors les limites du niveau de subsistance. Ce mécanisme intervint avec un décalage dans le temps par rapport à l'augmentation de la capacité de consommation de certaines couches urbaines. Il n'avait pas entraîné directement un ajustement des capacités de production et des formes techniques adoptées par les exploitations intégrées dans l'agriculture paysanne. Avec l'émergence des nouvelles alliances, la capacité de consommation de ces catégories fut de nouveau limitée, provoquant une diminution de leur demande du fait de la baisse de leur excédent. Cette baisse peut être attribuée à l'augmentation du prix des facteurs de production qui atteignit ou même dépassa le rythme d'augmentation du prix des produits agricoles, et à la diminution du pouvoir d'achat de certaines couches citadines, provoquée par la baisse du salaire réel.

2.4.2. - Maturation des alliances de la dominance du nouveau système.

La logique du nouveau système ne se constitua pas autour des secteurs liés à l'alliance apparemment dominante : secteur collectif, secteur nationalisé ou secteur coopératif. Les intérêts de la nouvelle dominance cherchèrent progressivement à faire perdre à ces secteurs leur position stratégique au sein de l'économie nationale, et même à les faire passer, dans certains cas, à une situation de dépendance par rapport à l'articulation au niveau international. La cohérence du nouveau système se basa sur des secteurs capables de susciter et de fortifier les liaisons avec le capital international.

Plus concrètement, le pouvoir politique, expression de plus en plus explicite des nouvelles alliances, détermina le rôle qui devait revenir à chacun des secteurs. Il établit progressivement des mécanismes de soumission des secteurs de la propriété étatique au secteur privé. Ce dernier transmet sa logique au niveau global, en fonction des intérêts des catégories sociales de la dominance. Bien que le poids économique des nouveaux secteurs continuât à garder son importance, son orientation fut conditionnée par l'articulation externe et par les perspectives de concurrence sur le marché intérieur.

2.4.2.1 - Les limitations de la possibilité d'expansion du secteur collectif.

Les mécanismes au niveau du sous-secteur agricole furent soumis par et engendrèrent eux-mêmes une logique identique à celle qui s'imposait au niveau du système dans son ensemble. Certains indices illustrent bien le fait que la définition du domaine des secteurs collectif et nationalisé se fit de manière avantageuse pour le secteur privé. Déjà, la délimitation de la zone géographique d'intervention de la réforme agricole était déterminante comme barrière à la possibilité d'expansion géographique des formes de propriété et d'appropriation dont ces secteurs se prétendaient porteurs.

Dans une première étape (politique du VI^{ème} Gouvernement Provisoire), la délimitation de la zone de la réforme agricole constitua une forme d'affirmation des alliances sociales qui s'étaient exprimées le 25 novembre 1975. Cette politique confirma la suprématie du secteur collectif sur le secteur privé, tout en limitant le premier à la zone de la réforme agricole et en le soumettant aux mécanismes dictés par les alliances de la dominance qui se définissaient progressivement. En outre, le pouvoir politique assura le fonctionnement de certaines exploitations et la poursuite des expropriations prévues par la loi de la réforme agricole de 1975. Selon ces orientations, l'évolution du secteur collectif devait être contrôlée par les organismes d'Etat, une certaine autonomie étant laissée aux unités collectives de production. Cependant, des difficultés apparurent dans l'application de cette politique. Elles prenaient leur origine dans l'opposition de ces unités au contrôle de l'Etat. La tentative d'application d'un modèle d'organisation du secteur collectif différent de celui appliqué en 1975 à la suite des occupations de terres, entraîna la création de nouvelles unités, par un processus de "désannexations" (1) dont les objectifs n'aboutirent que très partiellement.

Ultérieurement, l'avance des forces sociales soutenant les nouvelles alliances conduisit à un dépassement de cette politique. Ces forces s'opposèrent plus clairement aux modalités existantes d'application de la réforme agricole et prétendirent anéantir

(1) En portugais "desanexações" ; il s'agit de la formation de nouvelles exploitations coopératives, par scission de groupes de travailleurs de certaines UCP.

le pouvoir économique et politique des unités de production et des organisations existantes.

Ainsi, dans une seconde étape, la politique suivie consista à démanteler, partiellement ou totalement, des unités collectives existantes, en vue de reconstituer des exploitations privées de dimension importante et de marginaliser, au niveau global, le secteur collectif. Ces actions s'accompagnèrent de l'intervention des forces répressives, jusqu'alors maintenues à l'écart. Elles se mirent ainsi au service des nouvelles alliances de la dominance.

Les relations entre le secteur collectif et le secteur privé apparurent donc conditionnées par les différentes conceptions de la réforme agraire défendues par les forces politiques représentées au niveau de l'Assemblée de la République. Les mesures prises tendirent à stimuler l'expansion de certaines classes favorisées par les restitutions de terres et à préserver les intérêts des anciens propriétaires expropriés. Ces décisions — notamment restitutions de terres et indemnisations — correspondirent au rejet d'une conception de la réforme agraire, qui bénéficiait essentiellement aux catégories prolétarisées, et non aux capitalistes agricoles et aux exploitants familiaux. La nouvelle conception résulta d'une alliance politique cherchant à maintenir certains éléments des alliances traditionnelles et à affirmer les intérêts des catégories sociales issues des alliances innovatrices. Elle servit de base à la nouvelle loi de la réforme agraire (septembre 1977). Cette législation est révélatrice de la conjonction faite entre les éléments des alliances innovatrices et le pouvoir politique qui permit leur consolidation sous de nouvelles formes.

L'épreuve de force engagée contre l'alliance apparemment dominante aboutit à l'affirmation des alliances de la dominance, au niveau du pouvoir étatique (après les élections présidentielles). Ces nouvelles forces furent consolidées par les mesures prises pour réduire les possibilités d'expansion ou de développement du secteur collectif, afin de rendre son fonctionnement plus difficile et d'affaiblir l'alliance entre les travailleurs des différents secteurs. Les interventions du pouvoir politique tendirent à empêcher l'intensification de la production sur les nouvelles unités créées, par la limitation des possibilités d'investissement et le refus des crédits ou leur attribution à un taux d'intérêt élevé, même pour les productions où apparaissait un déficit au niveau national.

Divers prélèvements furent aussi opérés sur les unités du secteur collectif, les conduisant à réduire leurs possibilités d'accumulation. Une partie de l'accumulation du capital du secteur collectif se fit donc par la compression des salaires.

La faible partie du budget national consacrée au secteur collectif constitue un indice du rôle et des priorités définis au niveau national, faisant apparaître la secondarisation des investissements qui lui furent consacrés. Le type de production qui lui fut

réservé, devait se limiter essentiellement à la production céréalière, combinée avec d'autres cultures extensives, restreignant la place occupée par les cultures intensives. Cette orientation, dans le cadre de la politique plus générale du pouvoir à l'égard de ce secteur, détruisait ses possibilités d'expansion. Les unités collectives virent se réduire leurs productions liées aux industries agro-alimentaires au profit du secteur privé, ce qui contribua à la consolidation des nouvelles alliances issues des alliances innovatrices.

Cette limitation des possibilités d'investissement et d'intensification du secteur collectif eut les conséquences suivantes :

- limitation des potentialités d'emploi des unités collectives, étant entendu que seule une politique d'intensification pouvait permettre le plein emploi de la main-d'oeuvre existante dans ces unités. La reconstitution d'une réserve de main-d'oeuvre saisonnière, accompagnée d'une réduction des possibilités d'emploi dans les autres secteurs de l'économie, freina de nouveau les possibilités d'augmentation des salaires dans le secteur collectif ;

- limitation du niveau des salaires dans les exploitations privées agricoles de la zone de la réforme agraire : en effet, la reconstitution d'unités privées dans cette zone aboutit à la formation de moyennes et grandes exploitations, plus intensives que les unités collectives. Les taux de profit plus importants pouvaient permettre aux exploitations privées de payer des salaires plus élevés et d'offrir un volume d'emploi – calculé en nombre de journées de travail – supérieur. Cette situation créa des tensions entre les différents groupes de travailleurs ruraux et une dépréciation progressive du statut des membres des unités collectives. Les salaires du secteur collectif, généralement plus bas, favorisèrent la compression des rémunérations dans le secteur privé, dans des limites qui maintiendront plus avantageuses ses rémunérations par rapport à celles du secteur collectif. Cette situation laissa apparaître un décalage croissant entre ces deux secteurs du sous-système agraire, mais aussi entre le secteur agricole et le secteur industriel.

Ces différences de rémunération du travail s'articulèrent à d'autres éléments pour former un ensemble cohérent en vue de la reproduction du nouveau système. La compression des salaires contribua à la fixation de prix relativement bas pour les produits agricoles qui servent de matière première aux autres industries, et pour les produits alimentaires, permettant le maintien de bas salaires dans les autres secteurs. Ces facteurs reconstituèrent des conditions favorables à l'extension de l'articulation externe, surtout avec la pénétration du capital étranger.

La faible part du revenu agricole consacrée à la rémunération du travail accrut le niveau de la rente absolue dont bénéficiaient les autres secteurs.

La fixation du montant de la rente à payer par les unités du secteur collectif tendit à accentuer les écarts entre les deux sous-systèmes et à former trois catégories sociales principales dans la zone Sud du pays : les travailleurs du secteur collectif qui devaient payer la rente à l'Etat et parfois au privé dont ils exploitaient les terres ; les grands locataires qui bénéficièrent de la restitution des terres et payaient une rente à l'Etat ou aux anciens propriétaires ; et enfin les propriétaires exploitants directs, non expropriés, ou ceux qui avaient récupéré la "réserve" (1).

L'affectation de la rente appropriée par l'Etat devait se réaliser en fonction de la logique de la dominance du système. Il était prévu qu'une partie de l'excédent serve à aider au maintien, sur leur réserve, des anciens propriétaires ou d'autres capitalistes expropriés, et que l'autre soit utilisée pour la restructuration du secteur nationalisé, suivant la logique instaurée au niveau du système.

L'affectation de la rente du secteur privé se trouvait conditionnée par le montant élevé des taux d'intérêt, qui attirait cette épargne. Elle s'est faite au détriment de l'investissement direct dans des secteurs productifs. Les transactions immobilières constituèrent un autre placement privilégié. Par contre, la Bourse ne retrouva pas toute son activité, après sa fermeture et sa réouverture. L'ancien grand capital national qui l'alimentait avait vu ses réseaux démantelés et était davantage intéressé à reconstituer d'autres liaisons avec le capital international, en bénéficiant des accords directs noués avec le gouvernement et les institutions financières internationales.

2.4.2.2. - Les systèmes de production préférentiels des nouvelles alliances.

Le niveau des rémunérations et des investissements privilégiant les secteurs ayant les systèmes de production les plus intensifs, la dominance fut assurée par les catégories sociales qui s'appuyaient sur eux.

Au sein des nouvelles alliances, les producteurs des zones irriguées du Sud et du Centre du pays et les couches d'industriels des branches de transformation de ces produits (entreprises qui n'avaient pas été nationalisées ou qui avaient été restituées à leurs anciens propriétaires), occupaient une place avantageuse. Il en était de même des catégories exportatrices qui n'avaient pas été touchées par les modifications structurelles, si ce n'est dans leurs liaisons avec le capital bancaire.

(1) en portugais "reserva" : fraction d'une propriété expropriée qui devait légalement revenir à l'ancien propriétaire, ou le droit d'exploitation de l'ancien locataire sur une propriété expropriée. Le droit de réserve s'est progressivement élargi avec l'évolution politique, à la famille du propriétaire exproprié.

Dans les zones irriguées du Sud et du Centre, les terres les plus riches furent restituées aux anciens locataires ou propriétaires expropriés ou même à des locataires précaires (*seareiros*) liés à l'agriculture industrialisante. Les nouvelles alliances intégrèrent certains éléments des alliances traditionnelles, qui avaient perdu leur impact au niveau global. L'orientation, qui guida les actions entreprises par l'Etat au niveau des périmètres irrigués, patronnées et financées par les organisations internationales ou par le capital étranger, client habituel de ce type de production, fut subordonnée à l'articulation au niveau international.

Le développement de plus en plus vaste de l'agriculture intensive dans la zone du littoral (hors de la zone de la réforme agraire) intégrée aux industries agro-alimentaires, ainsi que l'élévation des prix et la raréfaction de certains produits sur le marché, élargirent les alliances innovatrices à de nouvelles catégories. Ces dernières étaient subordonnées aux catégories dominantes et définirent progressivement leur rôle, non seulement au niveau de la domination mais aussi au niveau de la dominance.

Certaines catégories subordonnées au sein des alliances traditionnelles avant le 25 avril, ne furent que partiellement sacrifiées par les nouvelles alliances. Elles virent même quelques-uns de leurs intérêts favorisés. Tel fut le cas des propriétaires absenteïstes, de la bourgeoisie citadine et des émigrés, dans le Centre et le Nord du pays. La nouvelle loi sur les locations de terres (septembre 1977) assura le transfert de ces catégories sociales, de l'alliance traditionnelle où elles étaient subordonnées, aux nouvelles alliances, où elles conservaient une position subalterne. Cette situation constitue un exemple de la qualité intégratrice des nouvelles alliances.

Cette qualité intégratrice se manifesta également dans les relations des nouvelles alliances avec l'agriculture paysanne. Dans ce type d'agriculture, où dominent les mécanismes de la soumission formelle, l'évolution des rapports de la soumission réelle du travail au capital s'accéléra. Ce processus fut influencé par l'ouverture aux marchés extérieurs qui étendit la concurrence à des productions relativement protégées avant le 25 avril. Il fut aussi marqué par la limitation de l'émigration et par l'arrivée de rapatriés des anciennes colonies, disposant d'un certain capital. Cet ensemble de facteurs contribua à modifier les structures de l'agriculture paysanne.

L'extension des mécanismes de la soumission réelle prit des formes différentes en fonction des objectifs imposés par les alliances de la dominance et de leurs relations avec l'agriculture paysanne. Ainsi, l'affirmation de la logique apparemment dominante permit une intégration des petits producteurs au marché, en assurant une augmentation du niveau des forces productives (surtout à travers les facilités de crédits), en instaurant des mécanismes de redistribution du surtravail, et en accordant à ces

couches les avantages sociaux dont bénéficiaient les travailleurs des autres secteurs. L'intégration des paysans pouvait même être accélérée par le développement des formes coopératives, surtout de commercialisation, constituées à l'initiative des propres intéressés ou appuyées par des organismes étatiques. L'institution de ces coopératives était différente de celles résultant d'une organisation administrative, où l'initiative des producteurs était secondarisée ou même marginalisée. Dans de tels cas, les organismes liés aux coopératives — souvent également liés aux industries en aval — avaient pour objectif de développer les relations marchandes au sein de l'agriculture paysanne, afin de faciliter une plus grande concentration des prélèvements effectués et des produits commercialisés. L'alliance apparemment dominante prit en considération le décalage existant entre l'augmentation des prix des produits agricoles et la hausse du prix des facteurs de production, de telle manière que ces derniers ne dépassent pas les premiers. Ainsi, l'excédent restant aux mains des catégories paysannes devait être plus important que celui qui était transféré hors de l'agriculture à travers les mécanismes des prix. Du moins, ce dernier était-il compensé par certains bénéfices accordés à ce type d'agriculture (bas taux d'intérêt, facilités de transport et de commercialisation, réduction du prix des engrais et des produits phytosanitaires etc.). L'impact des mesures qui prenaient en considération les intérêts des couches paysannes fut atténué avec l'apparition d'autres alliances dont l'articulation avec ce type d'agriculture se réduisit aux prélèvements qu'elles effectuaient.

Avec la subordination de la logique de l'alliance apparemment dominante à celle des nouvelles alliances, l'intégration des producteurs de l'agriculture paysanne se poursuivit progressivement. Mais les augmentations de prix ne compensaient plus l'augmentation des facteurs en amont, si ce n'est pour une minorité d'agriculteurs susceptibles d'accéder à l'agriculture marchande, ce qui entrava les possibilités de développement de leurs forces productives. Cette politique obligea souvent les couches concernées à se replier sur des comportements d'auto-subsistance et à restreindre leurs relations avec le marché, du fait de la diminution de leur pouvoir d'achat. Cette tendance fut renforcée par la faible amélioration des infrastructures (surtout des moyens de transport), conditions qui auraient pu faciliter les échanges et diminuer les coûts de production.

Un rôle non négligeable fut joué par les différentes organisations paysannes qui eurent pour objectif la défense des intérêts de ces couches, appuyant leur regroupement autour de revendications déterminées et partielles (location des terres et modification de la nouvelle loi, pensions et retraites, contrôle des terres communautaires etc.). Leurs objectifs intégrèrent ceux des petits et moyens agriculteurs, excluant par conséquent les propriétaires et les grands exploitants. Ces derniers appartenaient à des organisations patronales qui agissaient en coordination avec d'autres, implantées dans différents secteurs d'activité, et dont l'influence sur la politique gouvernementale était

décisive dans certaines circonstances. Ce type d'organisation prétendait également défendre les intérêts des petits et moyens agriculteurs. Il leur offrait une protection et ainsi, à travers leur rassemblement, prétendait élargir la qualité intégratrice des alliances de la dominance.

L'influence de ces différentes organisations varia selon l'importance des forces dominantes dans chacune des régions. Ainsi, dans la zone d'intervention de la réforme agraire, le secteur collectif garda un impact dominant grâce au poids des forces sociales qui l'appuyaient, à la taille des exploitations contrôlées, à l'importance de certaines productions, malgré des contradictions avec les alliances de la dominance. Dans cette zone, il put aussi rassembler autour de son action certaines couches de la petite paysannerie. Il tentait ainsi d'élargir son impact à une partie de la population agricole dont les intérêts ne s'opposaient pas à ses orientations et qui pouvait même partager ses objectifs. Dans d'autres zones où dominait l'agriculture marchande ou l'agriculture industrialisante, l'emprise des organisations patronales s'étendait à l'ensemble des revendications, ne laissant souvent que de faibles possibilités d'expression à d'autres organisations.

D'autres facteurs contribuèrent à l'accélération de l'implantation des mécanismes de la soumission réelle :

- les transferts monétaires des émigrés (1), favorisés par la dévalorisation de la monnaie nationale, qui furent essentiellement canalisés vers les biens de consommation, la construction d'habitations et surtout l'épargne ; le haut niveau des taux d'intérêt encouragea les dépôts en devises ; et des facilités spéciales furent concédées aux émigrés pour l'accès aux prêts bancaires ;
- les crédits et autres subventions concédés aux rapatriés des anciennes colonies, pour constituer des exploitations agricoles ; une partie importante de ces fonds provenait d'aides étrangères et renforçait la soumission à l'articulation internationale.

Les entraves mises à l'extension de certaines cultures dans le secteur collectif et la faible rentabilité de l'agriculture où se perpétuaient les mécanismes de la soumission formelle, conduisirent à une diminution de certaines productions, notamment céréalière, et à l'approfondissement de l'écart entre celles-ci et la satisfaction des besoins alimentaires, privilégiant les secteurs d'importation.

2.5 - Le conditionnement déterminant par la dominance externe, à travers les secteurs liés à l'articulation internationale.

La dominance externe se révéla à travers les secteurs liés à l'importation, plus que par l'élargissement des secteurs liés à l'exportation. En effet, ces derniers

(1) en portugais "remessas" : envois d'argent des émigrés.

ressentirent les effets de l'augmentation des coûts de production, du désinvestissement des secteurs des anciens monopoles nationaux qui leur offraient une certaine protection, et la nationalisation de la banque (réorganisation des circuits de crédits, augmentation des taux d'intérêts, difficultés d'obtention de prêts...). Ces secteurs exportateurs réduisirent leur production du fait des restrictions dans les perspectives d'exportation sur le marché international et de la quasi-disparition du marché colonial. Ces effets furent surtout importants dans la période où l'alliance apparemment dominante tenta de s'affirmer. Ils continuèrent à se faire sentir pendant la période suivante, bien que des mesures aient été prises, avec l'aide de crédits internationaux, pour relancer les activités de ces secteurs, certains marchés se révélant plus favorables.

Les rapports entre les différents secteurs de la production laissèrent une place de choix à l'alliance de la bourgeoisie commerciale importatrice avec le capital international. Cette alliance fut favorisée par les nouvelles forces sociales de la dominance qui confirmèrent progressivement leur expression au niveau du pouvoir, après les élections présidentielles. L'augmentation des importations, immédiatement après le 25 avril 1974, refléta cette situation. Elle contribua à canaliser les échanges vers les biens de consommation (surtout de l'alimentation humaine et de l'alimentation du bétail), ou vers les matières premières destinées aux industries de transformation. Celles-ci étaient surtout constituées de matières premières énergétiques dont la valeur atteignit des montants considérables, au détriment des biens d'équipement. Et cette hausse fut accentuée par la dévalorisation de la monnaie nationale. Une conséquence première fut la destination des crédits étrangers à l'achat de biens de consommation et la "secondarisation" de l'investissement qui pouvait contribuer à une relance de l'économie. Dans ces conditions, les secteurs d'exportation passèrent au second rang. Cependant, la politique résultant des accords entre le gouvernement portugais et le Fonds Monétaire International (FMI) tendit à renverser cette tendance et à privilégier les exportations au détriment des biens de consommation. L'augmentation des taux d'intérêt des prêts bancaires, pour respecter la clause de limitation de la consommation, rendit prohibitifs les prêts à des fins d'investissement, y compris pour les grandes entreprises nationalisées. Ceci provoqua un freinage de la production et une diminution - ou une stagnation - des taux de croissance des différents secteurs. Par contre, l'épargne atteignit un niveau élevé, mettant à la disposition de l'Etat, qui contrôlait la banque nationalisée, un volume monétaire important. Cette accumulation monétaire pouvait être canalisée vers les investissements, surtout dans les secteurs contrôlés par l'Etat ou même par le privé. Mais cette affectation ne se produisit qu'au début, des contradictions étant apparues par la suite entre les forces dominantes. En effet, ce flux monétaire servit de caution au capital international et s'orienta prioritairement vers le remboursement des crédits étrangers et vers la couverture du déficit chronique de la balance des paiements.

Cette situation fut accompagnée du renforcement de l'alliance avec le capital international, créateur des secteurs d'importation des biens de consommation. L'axe

des nouvelles alliances suivit la combinaison des nouveaux intérêts qui surgirent et qui se structurèrent autour du rejet d'un système économiquement auto-centré.

Le nouveau code des investissements étrangers, et diverses autres facilités accordées à ce type d'investissement, favorisèrent la pénétration du capital étranger dans des conditions onéreuses pour les secteurs nationaux.

Les nouvelles alliances sociales de la dominance assumèrent les conséquences de la substitution du capital financier lié aux anciens monopoles nationaux par le capital financier dominant au niveau international. Les différents secteurs de la production, aussi bien ceux contrôlés par l'Etat que ceux dominés par la bourgeoisie nationale, durent respecter des conditions de compétitivité sur les marchés extérieurs et de rentabilisation des investissements financés par l'étranger. Ces conditions conduisirent à la baisse des salaires réels.

Afin d'assurer le réajustement des taux de profit au bénéfice des secteurs les plus favorisés par l'alliance de la dominance, des limites furent imposées au mouvement social revendicatif et au pouvoir de négociation des syndicats, ce qui ne les empêcha pas de s'organiser et de s'élargir. Mais, ils n'arrivèrent pas à mettre en cause les concessions faites par le pouvoir aux intérêts dominants.

L'alliance avec le capital international répondait aux besoins du capital national du fait de sa situation financière précaire, de son faible contrôle sur les marchés extérieurs et de sa dépendance par rapport aux matières premières et aux technologies importées. Ces facteurs accentuèrent une spécialisation de l'économie en fonction du marché extérieur. Cette orientation, renforcée dans les autres secteurs d'activité, favorisa la liaison des industries productrices de biens intermédiaires avec les entreprises multinationales. Tout en étant caractérisées par une faible composition organique du capital, ces industries basèrent leurs profits (comme avant le 25 avril 1974) sur les bas coûts de la main-d'oeuvre, relativement aux autres pays industrialisés. La prédominance de la politique d'exportation n'eut pas comme objectif de consolider la production nationale dans une perspective concurrentielle, mais de la faire fonctionner comme un maillon (d'ailleurs secondaire et facilement substituable) de la production internationale. Dans ces conditions, le pouvoir de négociation face au capital international devint de plus en plus faible, la contre-partie offerte étant négligeable. La fragilité de la situation économique rendit plus vulnérable les conditions d'évolution et accentua la subordination du capital national.

Une des conséquences de l'acceptation de cette soumission à la dominance externe et du faible pouvoir de négociation au niveau national s'illustra dans les dévaluations successives de la monnaie nationale, dont les graves conséquences économiques

ont déjà été mentionnées. Le système financier, qui avait perdu ses bases d'appui, - le grand capital national existant avant le 25 avril -, et qui canalisait le capital en provenance des anciennes colonies, facilita la baisse des coûts de production et l'écoulement des produits sur les marchés extérieurs à des prix concurrentiels. Ces opérations confirmèrent l'existence d'une subordination étroite au capital étranger des représentants des "miettes" d'un capital national, habitué à équilibrer la balance des paiements à l'aide des rentes des anciennes colonies, de l'émigration et du tourisme.

Dans ces conditions, l'excédent créé au niveau national fut transféré à l'extérieur pour rembourser les crédits et payer les intérêts de la dette extérieure. La valeur de la monnaie échappait ainsi au contrôle du pouvoir national (1).

La baisse des salaires, entraînant de nouveau un rétrécissement du marché intérieur, constitua un obstacle à l'expansion des industries dont la production était tournée vers ce marché. Le développement de ces dernières était dicté par les préférences des créditeurs, qui tendaient à privilégier des secteurs spécialisés, intégrés au capital étranger et tournés vers l'exportation, ouvrant le pays à la division internationale du travail.

L'analyse de la dominance, aussi bien au niveau de la consolidation des nouvelles alliances des catégories sociales contrôlant le pouvoir politique que de leur soumission de plus en plus grande à la dominance externe, permet d'entrevoir les éléments de formation du nouveau système mis en place à la suite de la destruction ou de la décomposition des alliances antérieures au 25 avril. Elle montre l'impossibilité de l'alliance apparemment dominante à s'affirmer et à se reproduire.

(1) La dépréciation monétaire qui facilite l'écoulement des biens produits sur le marché international est accompagnée d'effets néfastes sur les importations de marchandises. Or, dans la logique du nouveau système, les crédits étaient essentiellement destinés à l'achat de biens alimentaires ou à l'investissement dans des secteurs tournés vers l'exportation. Les secteurs produisant des biens de consommation pour le marché intérieur ne pouvaient satisfaire la demande (bien que celle-ci fut réduite par la diminution des salaires). Les importations continuèrent donc à s'accroître, faute d'investissements dans la production de biens alimentaires. Ces mécanismes accentuèrent les effets de la dévalorisation monétaire. Ce fut même un moyen, pour la dominance externe, d'étendre son contrôle sur l'ensemble du système et d'accaparer progressivement tout son excédent. Par ailleurs, le fait que les crédits étrangers soient basés sur les réserves en or entraîna non seulement l'accaparement de l'excédent présent mais le transfert de celui accumulé dans le passé par le grand capital national. Une fois ces réserves épuisées, la soumission à la dominance externe sera renforcée et le pouvoir de négociation affaibli.

PREMIERE PARTIE :

**EFFETS DE LA FORMATION DE L'ALLIANCE
APPAREMMENT DOMINANTE SUR LES ALLIANCES EXISTANT
AVANT LE 25 AVRIL 1974**

CHAPITRE III :

LES CONDITIONS DU DÉCHIREMENT DES ALLIANCES TRADITIONNELLES

Le processus déclenché le 25 avril 1974 a conduit à la destruction des alliances traditionnelles, mais toutes n'ont pas ressenti de la même manière les effets du mouvement social.

La première alliance traditionnelle, la plus importante, incluant les propriétaires latifundiaires du sud du pays, liés aux catégories du grand capital et aux intermédiaires, a été détruite sous l'effet direct de l'action des classes subordonnées. Les deux autres alliances traditionnelles ont subi les conséquences de la disparition partielle ou totale de la base économique des catégories de la dominance du système antérieur. Ainsi, la seconde alliance, du fait de la perte de la qualité intégratrice de la dominance, a poussé les catégories de propriétaires absentéistes à rechercher d'autres appuis pour maintenir leurs privilèges. La troisième alliance a été affaiblie et a connu quelques modifications, mais elle a repris sa place dans le cadre d'un autre système dont la logique lui était plus favorable.

Les effets directs du mouvement social sur la première alliance seront analysés en premier lieu, puisque les autres transformations n'ont été que les conséquences indirectes de la disparition des catégories dominantes qui la composaient. Alors que sur cette première alliance le mouvement social a eu pour effet de renverser les rapports de production existants et d'instaurer de nouvelles relations d'appropriation, sur les autres, il n'a provoqué que des modifications qui, tout en étant importantes, sont restées ponctuelles et partielles, touchant surtout les circuits en aval de la production. Ces transformations ont contribué à la formation de l'alliance apparemment dominante. Une partie des changements opérés a disparu avec l'écartement de cette alliance.

1 - DEVELOPPEMENT DU MOUVEMENT SOCIAL ET DESTRUCTION DE LA PREMIERE ALLIANCE TRADITIONNELLE DANS LA ZONE SUD DU PAYS.

Le mouvement social s'est localisé dans la région Sud du pays, en particulier dans l'Alentejo, zone des latifundia ; il a légèrement débordé sur le Centre/Nord, tout en restant en deçà du Tage. Il est parti des revendications salariales des travailleurs ruraux,

intégrés dans un mouvement revendicatif plus global, pour passer ensuite à l'exigence de l'attribution obligatoire d'emplois, puis aux occupations de terres et à la transformation des exploitations existantes en Unités Collectives de Production et en coopératives. L'examen des différentes étapes de ce processus, de ses causes, de ses conséquences et de ses répercussions sur l'ensemble du pays permet de saisir, à sa racine, la formation de l'alliance apparemment dominante et son développement progressif dans le sous-système agraire.

La première alliance traditionnelle reposait en partie sur le maintien de bas salaires ; ceux-ci n'avaient pas accompagné la forte hausse des prix, mais l'écart s'était atténué depuis 1970. Le mouvement social déclenché le 25 avril 1974, et le changement du régime politique qu'il provoqua, permirent la neutralisation de l'appareil répressif qui réfreinait les revendications sociales. La première manifestation explosive de la dynamique sociale s'est traduite par des revendications salariales dans tous les secteurs de l'économie.

Dans la région de l'Alentejo (Carte 1), marquée par un chômage structurel où la presque totalité de la main-d'oeuvre féminine et une partie de la main-d'oeuvre masculine saisonnières se trouvaient inemployées une partie de l'année, le mois d'avril coïncide avec une période creuse de travaux agricoles, qui, dans le système de culture céréalière extensif, une fois terminées les semailles du printemps, se prolonge le plus souvent jusqu'aux moissons. Dans ce contexte, aux revendications salariales s'associa rapidement l'exigence d'emploi de la main-d'oeuvre au chômage.

1.1 - Les premières revendications et la formation des syndicats agricoles

Les premières revendications et les arrêts de travail furent rapidement encadrés par un embryon de "commissions pour l'organisation syndicale" (comissoes pro-sindicato), transformées ensuite en syndicats agricoles. Cette action signifiait, en même temps, le rejet des formes d'organisation du travail établies par le régime antérieur, dont le gouvernement décréta l'abolition (1) en même temps qu'il reconnaissait le droit de grève (2) et les droits de réunion, de manifestation et de libre association (3).

(1) Abolition du "Statut du Travail National" du 23 septembre 1933 qui interdisait la grève.

(2) Droit réglementé plus tard par le Décret-loi (D.L.) 392 A/75 du 27 août 1975.

(3) D.L. 406/74 du 29 août 1974 et D.L. 590/74 du 7 novembre.

1.1.1. - Apparition des formes d'organisation syndicale.

Les commissions pour l'organisation des syndicats prenaient leur racine dans les traditions de lutte dans le Sud du pays qui avaient conduit à limiter la durée du travail à huit heures par jour (1), durée qui ne fut pas toujours respectée. C'est sur ces formes d'organisation que s'appuya le mouvement surgi après le 25 avril.

L'organisation syndicale fut la plus précoce et se consolida le plus rapidement dans le district de Beja (plus précisément dans le concelho de Beja - Carte I). Elle se propagea, rayonnant ensuite aux concelhos les plus proches. Là, se formèrent des commissions de concelho (comissoes concelhias) et d'autres de freguesia (comissoes de freguesia), qui rassemblèrent les délégués de différents villages (2). Les districts d'Évora et de Setubal puis celui de Santarém suivirent, reprenant le même type d'organisation (3). Postérieurement, les syndicats se structurèrent dans le district de Portalegre. Fin 1976 seulement, ils apparurent dans le district de Castelo Branco, après les vaines tentatives de 1975 (4). Dans les districts du Nord du pays, l'organisation syndicale sera nettement plus tardive ; une ligne de démarcation se dessinait déjà, à cette date, entre le mouvement, né dans la zone Sud, et l'évolution du reste du pays. C'est à partir des centres les plus peuplés que se diffusa l'organisation syndicale, jusqu'aux villages qui, dans une première phase, n'avaient pas été touchés. Elle s'élargit aussi aux concelhos périphériques. Certains ne connurent que plus tard les répercussions du mouvement social, d'autres restèrent plus à l'écart de son influence.

Cependant, la formation des syndicats ne coïncide pas avec la date de leur législation, qui surviendra après l'élaboration et la ratification de leurs statuts. Elle aura lieu, en mars 1975 pour les syndicats des districts d'Évora, Lisbonne et Portalegre, en avril pour le syndicat de Santarém et en juin pour celui de Beja (5). La formation de la Fédération des Syndicats Agricoles du Sud rassemblant ces syndicats, ainsi que ceux de Castelo Branco, Faro et Leiria, élargit la capacité d'action de ces organismes.

(1) Voir thèse de 3ème cycle, volume I, p. 219

(2) Des trois divisions administratives existantes : le district, le concelho et la freguesia, cette dernière est la plus petite.

(3) Le 2 juin 1974 apparaissaient les premières formes d'organisation dans le district de Beja, en juillet 1974 dans le concelho d'Évora, puis dans les concelhos d'Alcacer do Sal, Grandola et Santiago de Cacem du district de Setubal et enfin dans celui de Portalegre. Le 12 juin 1974, un communiqué de la commission "pro-sindicato" du district de Beja, lança un appel aux autres localités pour qu'ils forment des commissions identiques. (Informations du syndicat de Beja, enquête directe, septembre 1979).

(4) Le 8 juin 1975, une réunion eut lieu à Castelo Branco en présence de l'Inter-syndicale (union des syndicats au niveau national) et du syndicat agricole de Beja. Elle utilisa les moyens de transport du MFA et de la municipalité pour réunir les participants.

(5) *Boletim do Ministério do Trabalho* 15 mars 1975, n°10, 22 avril 1975, 22 juin 1975, n°23 où ces statuts furent publiés. Fin 1974, le syndicat de Beja compte 25 000 associés et celui de Santarém 13 000 (*O Camponês*, 10 décembre 1974).

1.1.2 - Déclenchement des luttes revendicatives dans les districts du Sud

L'apparition des syndicats accompagna les premières revendications salariales. Elles furent à l'origine de violents mouvements de grève, qui, à la même date, se répandirent dans tout le pays. Ceux-ci se localisaient dans le Sud du pays, surtout dans le district d'Évora (en juillet 1974) et dans le Ribatejo (1). Ils conduisirent à la signature des premiers contrats collectifs de travail (2) avec les organisations patronales, en présence des militaires du MFA qui appuyaient le mouvement social naissant, et des autorités civiles locales issues des mouvements d'opposition au régime antérieur. Les premières Portaria de réglementation du travail furent signées, en août 1974, entre l'Association des Agriculteurs (associação de agricultores) et les commissions d'organisation des syndicats de quelques concelhos du district de Beja (3).

Ces Associations d'Agriculteurs regroupaient des propriétaires fonciers et des capitalistes agricoles. Elles furent appelées, dans certaines zones, Commissions de l'Association Libre des Agriculteurs (A.L.A.). Elles se formèrent en utilisant les structures corporatives des ex-grémios de lavoura et les Fédérations des ex-grémios (4). Elles comptèrent aussi sur l'appui de l'Association Centrale de l'Agriculture Portugaise dont les bases étaient constituées par des latifundiaires du Sud du pays. Leur influence dans le Nord du pays restait faible (sauf dans le district de Bragança). Pour élargir leur impact, ces associations intégrèrent, dans leurs directions, des représentants des petits et moyens agriculteurs. Elles y faisaient élire dans chacun des concelhos : trois petits, deux moyens et un grand agriculteurs. Sous le prétexte de défendre l'intérêt de l'agriculture (lavoura) en général, elles tentèrent d'établir une base d'intérêts communs avec d'autres catégories sociales, surtout des petits agriculteurs, pour les soustraire à l'influence du mouvement social et assurer la continuité de leur domination. Elles ont maintenu leurs liaisons avec des groupes non agricoles (intermédiaires, commerçants et milieu bancaire), qui allaient jouer un rôle de frein au mouvement social.

(1) Le 26 août 1974 dans les champs d'Azambuja (tomate), le 2 septembre 1974 à Almeirim, le 3 septembre 1974 à Benfica do Ribatejo, zones traditionnelles de luttes revendicatives (surtout pendant la période des vendanges).

(2) Une distinction peut être faite entre les contrats collectifs de travail, les conventions collectives de travail et les Portarias de réglementation du travail (Portaria de regulamentação do trabalho). Les contrats se limitaient à l'entreprise et résultaient d'un consensus entre l'employeur et les travailleurs ou leurs représentants. Les CCT concernaient un ensemble d'entreprises au niveau de la freguesia, du concelho, du district ou au niveau national. Lorsque les CCT étaient reconnues officiellement par le Ministère du Travail, elles prenaient la forme de Portaria de réglementation du travail (PRT).

(3) Concelhos de Aljustrel, Alvito, Cuba, Beja, Ferreira do Alentejo, Mértola, Moura, Serpa et Vidigueira (*Boletim do Ministério do Trabalho*, 22 août 1974).

(4) Organisation corporative locale et régionale, décrite dans notre thèse de 3ème cycle, volume II.

Les différentes conventions collectives de travail (CCT), signées au niveau de la freguesia ou du concelho, aboutirent à la signature de conventions au niveau du district.

Le 24 novembre 1974, seulement cinq concelhos du district de Portalegre n'avaient pas de CCT : Castelo de Vide, Gaviaõ, Nisa, Marvão et Ponte de Sor. Les uns par ce que les luttes y ont été plus tardives, les autres à cause du poids des capitalistes agraires des zones irriguées. Une journée de grève fut décidée, le 25 novembre 1974, par la commission syndicale du district et des piquets de grève furent placés à la sortie des villages pour que les travailleurs ne puissent pas se rendre aux champs. Des contacts furent pris avec le gouverneur civil du district et avec les forces armées pour obliger les agriculteurs à respecter les CCT. Les représentants du Ministère du Travail et des forces armées allèrent chercher les agriculteurs pour leur faire signer un compromis les engageant à employer les travailleurs. A Gaviaõ, même les bergers firent grève et les responsables des travaux ou intendants (feitores) durent prendre soin du bétail. A Nisa, les travailleurs se mirent en grève le 30 novembre 1974, puis le 1er, le 3 et le 4 décembre 1974, les agriculteurs signèrent alors les CCT.

Les Portaria de réglementation de travail (PRT) des districts de Beja et de Portalegre, publiées en novembre 1974, stipulaient des salaires supérieurs à ceux du district d'Évora, datant de décembre 1974, provoquant le mécontentement des travailleurs de ce dernier district, surtout de ceux des concelhos limitrophes. L'unification des conditions de salaire et de travail se présentait comme une nécessité.

Le CCT du 6 novembre 1974 signé pour les districts de Beja, Évora, Portalegre, Santarém et Setubal ne contenait que des mesures concernant les 45 heures de travail hebdomadaires et le paiement des salaires le samedi. Il n'incluait pas la fixation de salaires identiques pour tous les districts.

Le 10 septembre 1975, une première coordination du niveau des salaires fut obtenue à travers une convention qui concernait les districts d'Évora, Beja, Portalegre et quelques concelhos du district de Faro.

Les premières CCT étaient de très courte durée, trois mois en général, ce qui convenait aux propriétaires qui avaient recours aux travailleurs saisonniers pour les gros travaux, pouvant ensuite les renvoyer. Elles contenaient peu de clauses. Elles fixaient surtout les salaires et l'obligation de transport par l'employeur jusqu'au lieu de travail. Mais elles n'abordaient pas le problème essentiel auquel étaient confrontés la plupart des salariés du Sud du pays : le chômage.

Le renouvellement des CCT après un mouvement de grève dans tout l'Alentejo, entraîna l'élargissement des conventions collectives au niveau du district et l'homogénéisation des conditions de travail. Cette évolution facilita les négociations car l'absence de représentants des agriculteurs, au niveau local, retardait ou bloquait provisoirement la signature des conventions. Face au renforcement du mouvement revendicatif, les grands agriculteurs passèrent d'une attitude passive à l'action, commençant à renvoyer des travailleurs et à liquider leur capital et leurs avoirs.

Les CCT signées, dans une seconde phase, après la vague de licenciements, cherchèrent à imposer aux agriculteurs l'obligation de ne pas renvoyer les travailleurs "sans juste raison". A travers elles, les syndicats avaient surtout l'intention d'obtenir le plein emploi des travailleurs saisonniers.

1.2 - Les augmentations de salaires comme facteur de destruction de la première alliance traditionnelle.

Les augmentations de salaires mirent en cause les mécanismes de reproduction de l'alliance traditionnelle, surtout lorsqu'elles dépassèrent le niveau supportable par le système. Elles entraînèrent la destruction progressive des relations existantes. En même temps, l'apparition, depuis le 25 avril, d'un mouvement social de caractère essentiellement citadin, et d'une organisation des travailleurs surtout syndicale permit la mise en place de nouvelles structures qui excluaient toute possibilité de coexistence avec celles du système antérieur.

L'évolution accélérée des rémunérations (tableaux 1 et 2) plus rapide pour les femmes que pour les hommes et pour les travailleurs non qualifiés que pour les tracto-ristes, revêtit des caractéristiques spécifiques, en fonction des districts, des catégories professionnelles et du sexe.

Alors que les augmentations n'avaient été que de 13,1 % pour les hommes et de 15,8 % pour les femmes en 1973, elles atteignirent respectivement 25, 31 et 33 % durant le second, troisième et quatrième trimestres de 1974, pour les salaires des hommes non qualifiés et 31, 40, 44 et 38 % pour les salaires des femmes durant les quatre trimestres de 1974. La tendance à l'augmentation avait déjà commencée avant le 25 avril, elle s'accéléra par la suite. Il faut rappeler qu'en 1974, les différences de salaires avaient persisté suivant les districts. Les travailleurs agricoles des districts de Lisbonne (avec 167 esc/jour (1)), Leiria (145), Santarém (135) et Faro (134), disposaient des salaires les plus élevés à cause de la proximité des grands centres urbains, de même que le district de Faro à cause de l'essor de la construction immobilière, liée à l'augmentation du flux touristique. Les autres districts de l'Alentejo, sauf celui de Portalegre, se trouvaient dans une situation intermédiaire. Par ordre du taux d'augmentation des salaires, entre avril 1974 et avril 1975, les districts peuvent être classés de la manière suivante (carte II) :

Districts avec les % d'augmentation les plus élevés en avril 1975 (avril 1974 = 100)				Districts avec les % d'augmentation les plus faibles			
Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
Setubal	156	Beja	194	V. Real	97	Braga	101
Beja	151	Évora	156	Leiria	103	V. Real	102
Évora	143	Santarém	141	Viseu, Lisboa	105	Viseu	105
C. Branco	134	Setubal	140	Faro, Braga	107	Aveiro	109
Santarém	133	Portalegre	133	V. do Castelo	109		

(1) L'équivalence avec les monnaies étrangères est donnée par le tableau Z 35 en annexe.

Tableau 1 : Variations de la moyenne des salaires ruraux (hommes), par trimestre, par rapport la la même période de l'année antérieure.

Unité : escudos par jour.

Evolution annuelle	1973		1974		1975		1976		1977		1978	
	Salaires	Variations	Salaires	Variations	Salaires	Variations	Salaires	Variations	Salaires	Variations	Salaires	Variations
I Trimestre	88,7		105,6	19	133,6	26	179,4	34,2	192,0	7	220,4	13
II Trimestre	93,9		117,7	25	150,7	28	185,2	22,8	204,3	10,3	242,5	16
III Trimestre	96,4		126,5	31	159,9	26	177,2	10,8	208,3	17,5	247,4	16
IV Trimestre	100,1		133,7	33	167,2	25	190	13,6	216	13,6	254,6	16
Moyenne annuelle	94,7		120,0	27,5	152,8	26,4	182,9	19,6	205,4	12,1	241,2	15

Source : Estadísticas Agrícolas (I.N.E.).

Tableau 2 : Variations de la moyenne des salaires ruraux (femmes), par trimestre, par rapport à la même période de l'année antérieure.

Unité : escudos par jour.

Evolution annuelle	1973		1974		1975		1976		1977		1978	
	Salaires	Variations	Salaires	Variations	Salaires	Variations	Salaires	Variations	Salaires	Variations	Salaires	Variations
I Trimestre	52,0		68,5	31	87,8	28	100,8	14	132,2	31	143,6	8
II Trimestre	54,2		76,2	40	94,3	23	106,6	13	140,7	32	155	10
III Trimestre	56,1		80,8	44	96,9	19	105,8	9	145,5	37	169,9	15
IV Trimestre	60,1		83,2	38	97,9	17	105	7	150,3	43	173	14
Moyenne annuelle	55,6		77,1	38,6	94,2	22,1	104,5	10,9	142,1	35,9	160,4	12

Source : Estadísticas Agrícolas (I.N.E.).

L'augmentation des salaires varia selon les catégories professionnelles. Ainsi, les tractoristes, travailleurs qualifiés, virent les CCT fixer leur salaire à 4500 esc./mois, alors qu'ils réclamaient 5000 esc./mois (soit 190 esc./jour). Ce montant ne fut reconnu par les CCT que quelques mois plus tard.

Pour les travailleurs non qualifiés, la rémunération s'établit à 160 esc/jour pour les hommes et à 130 pour les femmes (CCT du 10 septembre 1975, pour les différents districts de l'Alentejo).

La distinction entre travailleurs saisonniers et permanents n'apparaît pas dans le montant de la rémunération, mais dans le paiement ou non des journées où le travail est rare ou lorsque les conditions atmosphériques ne permettent pas l'exercice d'activités agricoles (1). Le privilège inhérent aux travailleurs permanents réside dans la stabilité du travail. Ceux-ci ne sont pas menacés de renvoi à la fin de la période de gros travaux. Les différences de situation entre ces deux catégories de salariés agricoles conditionnèrent leur comportement face au processus de la réforme agraire.

Les travailleurs non qualifiés obtinrent aussi, dans le cadre des CCT, la suppression du paiement en nature. Cette clause ne s'appliquait pas à la cueillette des olives où cette forme de rémunération est la plus fréquente. Pour ce travail, les travailleurs obtinrent que la base de la rémunération ne soit plus le sac d'olives cueillies individuellement, mais le sac rempli collectivement (2).

Rarement, les CCT fixèrent les salaires en fonction des types de travaux ; la CCT du district d'Évora du 28 septembre 1974, mentionnait la rémunération de la taille des arbres (180 esc./jour) et ajoutait que l'extraction du liège était fixée par accord mutuel avec l'employeur.

Peu de CCT mentionnaient la rémunération des bergers, dont les caractéristiques sont spécifiques, puisqu'ils ont droit à une partie du troupeau (polvilhal), le caractère permanent de leur fonction écartant d'eux la menace du chômage qui pesait sur les autres travailleurs. Ils joueront, cependant, un rôle appréciable dans le processus de réforme agraire, lorsque le contrôle des troupeaux, une des richesses les plus importantes

(1) Dans la CCT du district de Beja (annexe du 29 octobre 1974 du CCT du 12 novembre 1974) les jours de pluie étaient entièrement payés pour les permanents; par contre, les saisonniers ne recevaient que le montant correspondant au nombre d'heures de travail en y ajoutant une heure. Par ailleurs, seuls les permanents bénéficiaient des congés payés (dix jours par an).

(2) O Camponês, 10 septembre 1974.

de la région sera l'objet de luttes importantes (1).

Mais les revendications des travailleurs ne concernaient pas uniquement les salaires ; elles visaient aussi l'obtention d'autres avantages tels que le respect des huit heures de travail par jour et la fixation du nombre d'heures de travail hebdomadaires (entre 44 et 48 h suivant les CCT et 45 h pour celle qui concernait les différents districts), les congés payés et le nombre de jours fériés. La fixation des huit heures de travail impliquait la rémunération des heures supplémentaires (25 % la première heure, 50 % les suivantes et 100 % les dimanches et jours de congé), pratique peu courante auparavant, qui apporta une modification profonde, surtout pour la réalisation des gros travaux agricoles concentrés sur une courte période de temps. L'obligation d'assurer le transport des travailleurs habitant à plus de trois kilomètres du siège de la freguesia, constitua une concession importante des agriculteurs, puisque la plupart des salariés parcouraient de grandes distances pour se rendre sur leur lieu de travail.

Un des premiers effets socio-économique du mouvement revendicatif fut de suspendre les migrations vers d'autres zones. En effet, les CCT stipulaient que les travailleurs devaient être répartis sur les exploitations les plus proches de leur résidence. Cette mesure eut des répercussions profondes sur les systèmes de culture qui dépendent du déplacement de la main-d'oeuvre saisonnière, en particulier ceux des périmètres irrigués.

1.3 - Les actions des forces sociales face à la situation engendrée par le chômage.

Les difficultés d'application des conventions collectives de travail par les associations d'agriculteurs, amenèrent la formation progressive, au sein du mouvement social, d'une tendance qui imposa l'embauche obligatoire des travailleurs et l'interdiction des licenciements. La réaction violente des catégories dominantes, grands agriculteurs et propriétaires, s'exprima par la dilapidation de leurs moyens de production et de leur capital et même par l'abandon de leurs exploitations. Les travailleurs firent alors pression sur le gouvernement pour qu'il les soutienne dans leurs tentatives de contrôler la production. En l'absence de réponse concrète du pouvoir politique, les travailleurs s'orientèrent rapidement vers les occupations de terre.

(1) Le CCT du district d'Evora (28 septembre 1974) stipulait 150 esc./jour et les prestations traditionnelles, c'est-à-dire la proportion de têtes de bétail du troupeau à laquelle le berger a droit, selon les coutumes de la région. Celle-ci est différente suivant qu'il s'agit du gardien d'un troupeau bovin, ovin, caprin ou porcin. Une nette hiérarchie sociale existe entre les bergers, selon des versements en argent et la valeur du bétail gardé. La réglementation dans le district de Portalegre, concelho de Campo Maior, (du 20 janvier 1975) mentionnait 5600 esc. par mois, celle du concelho d'Avis (du 4 mars 1975) fixait 160 esc. par jour et 50 brebis par an ou 250 esc. sans brebis. La CCT relative aux différents districts (du 10 septembre 1975) mentionnait 180 esc. par jour sans donner plus de précisions.

Tout au long de ce processus, les travailleurs furent soutenus par les institutions existantes au niveau local et par les autorités militaires. Ils s'intégraient dans un mouvement social qui s'est étendu sur l'ensemble du pays, surtout dans les zones urbaines.

1.3.1 - L'échec de solutions négociées pour l'embauche des travailleurs.

Lors de la révision des premières conventions collectives, une première tentative fut faite pour trouver une réponse à la situation de chômage qui ne tarda pas à se faire sentir après les moissons. Une décision du gouvernement intervint pour interdire le renvoi des travailleurs dans tous les secteurs de l'économie (D.L. 783/74). Les CCT de différents concelhos du district de Beja imposèrent aux agriculteurs de ce district de garantir le travail à plein temps aux hommes, à toutes les femmes chefs de famille et le travail à mi-temps aux autres femmes. La CCT du district de Beja stipula que les agriculteurs ayant des terres mal exploitées (subaproveitadas) devaient "engager le nombre de travailleurs nécessaires à une exploitation effective et rentable des terres" (1).

Les CCT prévoyaient également la création de "commissions d'embauche" (comissoões de colocação), aux différents niveaux des divisions administratives. Ces commissions étaient formées, le plus souvent, de deux représentants des travailleurs, deux des agriculteurs, un du syndicat et deux du Ministère de l'Agriculture (MAP) (2). Les commissions d'embauche ne doivent pas être confondues avec les "commissions paritaires" (comissoões paritárias), chargées de l'exécution des CCT et qui avaient la même composition, seul le nombre de représentants pouvant varier. En fait, ces différentes commissions ont exercé les mêmes fonctions.

Les commissions paritaires se formèrent au niveau des concelhos ; il était possible de recourir de leurs décisions face à une commission de district. Elles furent les plus actives dans les zones de Portalegre et d'Alcacer do Sal, où elles obtinrent le placement d'un nombre important de travailleurs, se basant sur une évaluation de la capacité d'emploi des exploitations et sur le nombre de travailleurs au chômage dans chacun des concelhos (3).

(1) CCT du 12 novembre 1974, formule qui fut aussi incluse dans la CCT concernant les différents districts du 10 septembre 1975.

(2) CCT du 10 septembre 1975

(3) En janvier 1975, le nombre de travailleurs embauchés par l'intermédiaire des commissions dans le district de Beja, atteignit 476 hommes permanents et 805 saisonniers et 85 femmes dont 5 permanentes (O Camponês, 21 janvier 1975).

Les informations sur les commissions paritaires ont été recueillies auprès du Service de l'Emploi (serviço do Emprego) du district d'Évora et auprès du Service de l'Emploi du Ministère du Travail. Avant le 25 avril, le Service d'Emploi d'Évora s'était chargé du placement de groupes de travailleurs (ranchos) dans les zones irriguées, surtout du Ribatejo, pour la culture de la tomate. Ils se déplaçaient souvent à la demande des industries de la tomate. Après cette date, les travailleurs furent affectés dans leur concelho de résidence et ces migrations furent provisoirement suspendues.

Tableau 3 - Nombre de travailleurs au chômage par district (1).

	Nombre	taux de chômage* %
Portalegre	3 129	5,1
Évora	5 653	7,5
Beja	7 479	9,2
Setubal	11 020	5,4
Total	27 281	
Total Nat.	200 000	6,5

* (travailleurs au chômage par rapport au total des travailleurs du district)

Source : *Expresso*, 25 avril 1975.

L'absence de participation des représentants des organisations des grands agriculteurs à ces commissions conduisit à négocier directement avec les employeurs ; mais l'incapacité de surmonter certains problèmes les amena progressivement à choisir des solutions plus radicales.

L'efficacité de ces commissions, ainsi que les garanties obtenues à travers les CCT furent sensibles dans la zone de Beja, suivie de celle d'Évora. Elles restèrent limitées dans celles de Portalegre, Santarém et Setubal. Ces différences montrent que le rapport de forces existant et les facteurs qui l'ont influencé jusqu'à fin 1974 et début 1975, dépendaient d'une part de la capacité de négociation des syndicats et de l'influence exercée par les autorités civiles et militaires dans chacun des districts, d'autre part de l'attitude adoptée par les grands agriculteurs et propriétaires et de leur force de pression. Or, sur ce dernier point, une distinction est à faire entre les entreprises agricoles modernisées et celles traditionnelles et peu productives. Les premières manifestèrent une plus grande ouverture dans les négociations avec les travailleurs ; d'ailleurs, elles créaient généralement plus d'emplois permanents et payaient des salaires plus élevés. C'est le cas du concelho d'Elvas où de fortes contradictions apparurent entre les différents groupes de grands agriculteurs (2).

(1) Ce nombre inclut les travailleurs saisonniers qui émigraient pour certaines périodes, vers d'autres districts, ceux-ci étaient évalués en 1975-76, par le Service de l'Emploi du district d'Évora, à 6792 pour le district d'Évora et à 8745 pour le district de Beja (*Análise do sector agrícola e repercussões no emprego nos distritos de Évora e Beja*, Serviço de Emprego, Évora, novembre 1976). Fin 1974, dans le district de Santarém, le nombre de travailleurs au chômage s'élevait à 3000 (*A Capital*, 10 décembre 1975), dans le district d'Évora, à la même date à 2893. Il variait suivant les concelhos : Viana do Alentejo : 551 chômeurs, Montemor-o-Novo : 143, Mora : 130, Mourão : 20, Portel : 823, Redondo : 170, Reguengos de Monsarraz : 206, Vendas Nova : 152, Vila Viçosa : 173, Borba : 119, Évora : 359 et Alandroal : 147 (*Expresso*, 7 septembre 1974).

(2) On trouve aussi ces distinctions dans l'évolution de l'A.L.A., lancée par les gros agriculteurs ; ceux-ci ont fait progressivement appel au dynamisme d'agriculteurs plus entrepreneurs. La liaison entre ces catégories sociales resurgit au sein de la C.A.P. (Confédération de l'Agriculture Portugaise).

Le mouvement social fut limité, durant cette première période (jusqu'au début 1975), aux revendications salariales et à l'embauche des travailleurs au chômage sur les exploitations dont les terres étaient sous-exploitées. Ses acquis furent accompagnés d'autres mesures gouvernementales qui contribuèrent à accroître l'opposition du contre-mouvement social, organisé par les catégories dominantes. Une des premières mesures gouvernementales (1) ouvrit à tous les zones de chasse déclarées interdites (coutadas) et classées comme réserves de chasse (2). Cette décision gouvernementale limita le droit des grands propriétaires de disposer de façon exclusive de vastes étendues de terre. Elle se basait sur une conception de l'utilisation sociale des propriétés privées. Elle bénéficiera aussi aux populations rurales voisines (surtout aux petits agriculteurs) pour défendre leurs cultures contre le gibier et enrichir leur alimentation, ainsi qu'à certaines couches de la bourgeoisie citadine, non négligeables puisque le nombre de chasseurs s'élevait à 200 000 (3). Cette décision ouvrait la voie à un rapprochement entre les intérêts de ces couches et ceux d'autres catégories subordonnées.

Cette décision fut suivie d'une autre, qui limitait l'application du régime de réserve forestier laissant ainsi une partie des terres disponibles, pour l'agriculture (4), contrariant de cette façon la logique de l'alliance traditionnelle.

1.3.2 - De la diminution du capital des exploitations au contrôle progressif de la production par les travailleurs.

Le processus passa à une seconde phase, avec l'intensification des attaques du contre-mouvement social. En effet, les propriétaires et les grands agriculteurs ne purent réprimer le mouvement revendicatif des travailleurs ruraux. Incapables de maintenir l'équilibre des exploitations sous le poids des charges salariales et des nouvelles embauches de main d'oeuvre rendues obligatoires, ils commencèrent à détruire les bases de leur système de production et à diminuer le capital de leurs exploitations, rejetant ainsi les exigences de garantie de travail et refusant l'application des CCT (5).

(1) D.L. 354 A/74 du 14 avril 1974.

(2) En 1974, la superficie des "coutadas" ou réserves de chasse était de 359 000 ha dans les districts de Beja, Évora et Portalegre et de 700 000 ha pour l'ensemble du pays. Ces terrains étaient souvent loués à des sociétés touristiques (Torraltá, par exemple) pour l'organisation de battues (Modesto Navarro : *Memória Alentejana*, N.A. Orion, Lisbonne, août 1977).

(3) *Expresso*, 12 octobre 1974

(4) Portaria du 7 août 1974 qui limitait à 1000 ha la superficie des réserves (coutadas) et n'autorisa leur maintien qu'à des personnes collectives ou à des associations. Le régime de location de ces terrains fut aussi réglementé. L'abolition des "coutadas" n'intervint que le 30 juillet 1975 avec le D.L. 407/C/75.

(5) Dans le district de Beja, les grands agriculteurs voulurent payer des salaires plus bas et refusèrent de désigner leurs représentants aux commissions d'embauche (*O Camponês*, 10 décembre 1974).

Ces actions commencèrent durant l'été 1974 par la destruction des récoltes (incendies, refus de récolter les céréales et de cueillir les olives), l'abattage du bétail - surtout des femelles -, les ventes de bétail à bas prix, bénéficiant surtout aux maquignons. Du bétail fut passé en contrebande vers l'Espagne ou abandonné sans alimentation sous prétexte d'insuffisance de pâturages (1). Des enquêtes furent ouvertes par l'I.R.A. (Institut de Réorganisation Agraire), au cours desquelles le rôle des bergers, qui véhiculaient les informations sur le bétail, fut déterminant ; ceux-ci se virent menacés de chômage, du fait des ventes successives de bétail et se joignirent aux autres groupes de travailleurs. Les syndicats agricoles exposèrent cette situation au gouvernement et lui demandèrent de prendre des mesures, pour assurer le contrôle de la production par l'Etat. Ils proposèrent, en même temps, la location obligatoire des terres des propriétaires réfractaires (2).

Les entraves à la production et la diminution du capital des entreprises dans les différents secteurs de l'économie poussèrent le gouvernement à intervenir directement pour assurer la stabilité de l'emploi et la continuité du processus productif (3). Une législation limita le droit de propriété des catégories sociales dominantes, tenta de répondre à l'abandon progressif des terres (ou des entreprises), et donna l'autorisation à l'IRA de louer les terres à l'abandon ou sous-exploitées pour la campagne 1974/75 (4). Les terres étaient considérées sous exploitées lorsque leur rendement était inférieur à la valeur moyenne obtenue dans la région dans les trois dernières années, les cultures devant couvrir la totalité, ou une partie, des terres suivant leur qualité (5).

Ces mesures s'appliquaient à tout le pays, bien qu'elles visaient plus directement les zones où s'était développée la contre-offensive des propriétaires. Dans la pratique, elles n'eurent que peu d'effets directs sur le secteur agricole puisque la pression du mouvement social tendait à dépasser cette solution en essayant de trouver d'autres issues plus efficaces.

(1) D'innombrables exemples peuvent être cités dont celui du "Monte de Outeiro" où le bétail fut vendu et les travailleurs renvoyés, ce qui les conduisit à contrôler l'exploitation. *O Camponês* du 21 janvier 1975 signale une dizaine d'autres exploitations dans la même situation.

(2) Le mémorandum adressé au gouvernement par la direction du syndicat des travailleurs agricoles de Beja le 23 décembre 1974 cite, entre autres faits, que plus d'une douzaine de propriétaires avaient enterré les olives plutôt que de les cueillir et avaient vendu leur bétail. Ce document se termine par une demande de location obligatoire des terres dont les propriétaires se refusaient à accepter les décisions de la Commission de district ou qui avaient des terres sous-exploitées (*O Camponês*, 7 janvier 1975). Les actions de "sabotage économique" de la Casa Agrícola Santos Jorge sont aussi mentionnées.

(3) D.L. 660/74 du 25 novembre 1974.

(4) D.L. 653/74 du 22 novembre 1974.

(5) La Portaria 299/75 du 9 mai 1975 compléta cette définition en introduisant l'occupation des cultures en fonction de la qualité des sols (100 % pour la classe A, comprenant les meilleures terres et 30 % pour la classe C). Ce critère fut appliqué de façon restrictive puisque, début 1975, uniquement 19 700 ha du district de Beja furent classés totalement "sous-exploités" et 800 ha partiellement sous exploités (soit seulement 2 % de la superficie du district) - *Diário de Notícias*, 26 février 1975-

L'appel à l'intervention de l'Etat apparut dans les résolutions prises par la "Junta de Salut Nacional" (Junta de Salvaçãõ Nacional), constituée après la chute du régime antérieur. Ces résolutions prévoyaient "l'adoption de nouvelles mesures par l'Etat dans les secteurs/base de l'économie" (1). Cette intervention pouvait avoir lieu en cas "de fermeture ou de menace de licenciement... d'abandon des installations, de diminution du capital ou de désinvestissement significatif ou injustifié ou d'autres situations découlant d'une conduite frauduleuse ou de grave négligence dans l'orientation de l'activité de l'entreprise" (art. 2 du D.L. 203/74). Cette législation prévoyait la nomination par l'Etat de gérants et l'attribution d'une "aide financière extraordinaire" (art. 3-b) et, en cas d'intérêt exceptionnel pour l'économie nationale, la possibilité de décréter la nationalisation.

Cette attitude du gouvernement reçut l'aval du Mouvement des Forces Armées (MFA), agent dynamique de ce processus. Pour permettre "que la terre bénéficie à tout le peuple portugais et en particulier à ceux qui la travaillent directement", le MFA proposa deux solutions contre la sous-utilisation des terres : en premier lieu, obliger les propriétaires à obtenir un niveau minimum de production ; en second lieu, au cas où la première solution était inapplicable, remplacer les propriétaires par des organismes spécialisés de l'administration, qui pourraient céder les terres à des exploitations familiales (2). Ces propositions allaient plus loin que celles du gouvernement.

Dans l'Alentejo, malgré les pressions des services du Secrétariat d'Etat de l'Agriculture et de ses représentants sur les commissions d'embauche créées, le renvoi des travailleurs par les grands exploitants devint de plus en plus fréquent, ainsi que leur refus de payer les salaires, en particulier aux travailleurs dont l'embauche était imposée par les commissions. Les organisations syndicales avancèrent diverses solutions : les unes visaient la répartition obligatoire des travailleurs au chômage entre les différentes propriétés insuffisamment mises en valeur, sans tenir compte de la participation des représentants des agriculteurs dont la présence se révélait impossible ; les autres faisaient référence à "la nécessité de liquider les latifundia et de donner la terre à celui qui la travaille" (3). L'idée de l'appropriation de la terre par des travailleurs sous-tendait de plus en plus les actions entreprises et conduisirent, dans la pratique, à un contrôle plus direct des exploitations, précédant le passage à l'occupation.

(1) Point 4 du Programme du Premier Gouvernement Provisoire, D.L. 203/74 du 15 mai 1974.

(2) *Boletim Informativo das Forças Armadas* : n°5, 26 novembre 1974

(3) Réunion du 21 janvier 1975 de l'Assemblée de délégués syndicaux du district d'Évora (*O Camponês*, 5 février 1975) et conclusions de la première Conférence des travailleurs agricoles du Sud à laquelle participèrent 30 000 travailleurs (*O Camponês*, 11 février 1975). A cette réunion, une distinction nette fut faite entre la politique agraire à appliquer dans le Nord et dans le Sud du pays. Au cours d'une réunion au Ministère du Travail, la légalisation des syndicats agricoles du Sud fut annoncée. Un des délégués syndicaux déclara que la "réforme agraire devait commencer par une intervention de l'Etat avec l'appui et la vigilance des travailleurs" *D. de Notícias*, 6 mars 1975.

Les salariés agricoles virent que les conditions leur étaient alors favorables pour avancer vers le contrôle de la production. Mais, ils hésitaient entre deux attitudes : prendre des initiatives immédiates, ou attendre l'aval des autorités gouvernementales au niveau national. Les tergiversations et les contradictions d'un pouvoir central affaibli, où différentes forces, dont la politique était encore mal définie, luttèrent pour avoir une certaine hégémonie, et la consolidation d'un mouvement social qui prenait conscience de sa puissance furent décisifs pour l'avance des travailleurs. La priorité fut donnée à la première alternative.

L'attitude de certains partis politiques (Parti Communiste et Parti Socialiste) se montra favorable à ces prises de position. Un communiqué du Parti Socialiste préconisa, le 28 septembre 1974 (date qui marque l'écartement du pouvoir du Général Spínola, Président de la République après le 25 avril 1974), "le lancement de la première phase de la réforme agraire et l'expropriation des grandes sociétés anonymes et des latifundia non productifs". Les conclusions de la Conférence Nationale des Travailleurs Portugais, organisée par le Parti Communiste, allaient dans le sens d'une intervention de l'Etat en vue du contrôle de la production (1).

Un pas supplémentaire vers la réforme agraire fut fait avec l'apparition d'une "plateforme d'entente" entre les différentes forces politiques et sociales. Ce compromis laissait la place à l'avance du mouvement social et tentait de le canaliser pour éviter une "crise d'autorité" de l'Etat. L'élaboration du Plan Economique et Social permit de formuler clairement un des objectifs sur lequel était basé le consensus entre certaines forces politiques, celui de "la lutte contre les grands groupes économiques". Ces forces visaient surtout à évincer les alliances traditionnelles, déjà affaiblies par la perte d'une partie de leur base économique avec le processus de décolonisation. Par contre, elles cherchaient à maintenir les intérêts des alliances innovatrices. Cette politique se traduisait dans le secteur agricole par une modification radicale. Elle préconisait la limitation du maximum de la propriété à 50 ha, dans les zones irriguées, où des investissements publics avaient été effectués. Les propriétés latifundiaires, mal cultivées ou incultes, devaient être pénalisées et obligatoirement données en location. En même temps, sur ces terres, devaient être créés des exploitations étatiques et des coopératives (2). Face à cette proposition, faite par une fraction de tendance socialiste modérée du MFA (Mouvement des Forces Armées), fut présentée une contre-proposition, le Plan MDE/S (3), qui

(1) *Diário de Lisboa*, 15 octobre 1974 et *O Camponês*, 11 février 1975. Cette conférence eut lieu le 2 février 1975, précédant de quelques jours la conférence des travailleurs agricoles du Sud du 9 février 1975.

(2) "Plano Económico e Social", appelé aussi Plan de Melo Antunes, du nom du membre du Conseil de la Révolution qui contribua à son élaboration, *A Capital*, 21 février 1975.

Au moment de la discussion de ce plan en Conseil des Ministres, la limite de 500 ha pour les terres en sec fut suggérée. Ce plan inclut aussi des mesures relatives aux locations de terres, aux terrains communaux et aux "foros" (*A Capital*, 15 mars 1975 et *Expresso*, 15 mars 1975).

(3) Le Plan MDE/S (Mouvement de Développement Economique et Social) a été proposé par des industriels et des banquiers liés aux grands groupes économiques : Champalimaud, Jorge de Melo, Espírito Santo etc. regroupant autour d'eux des industriels affiliés à la Confédération de l'Industrie Portugaise (CIP) - *Vida Mundial*, 20 mars 1975.

prétendait maintenir la dynamique des alliances traditionnelles, en les remodelant et en y intégrant d'autres projets, permettant l'adhésion des alliances innovatrices.

Le Plan Economique et Social se trouva rapidement dépassé, mais il constitua une étape significative de l'évolution des décisions au niveau institutionnel. Celles-ci essayèrent de suivre, sans y parvenir, le rythme du mouvement social, au moment où les occupations de terres avaient déjà commencé. Après le 11 mars 1975, une fois écartées les forces qui voulaient entraver l'avance du mouvement social, le contexte politique permit de prendre des décisions plus concrètes. Ainsi, le Conseil de la Révolution, durant le IVème Gouvernement Provisoire, approuva, dans son programme, la fixation des limites d'expropriation à 50 ha pour les terres irriguées et à 500 ha pour les terres en sec. Ces décisions, au niveau central, correspondirent à l'élargissement du mouvement social dans les zones industrielles, surtout dans les grandes unités industrielles de la ceinture de Lisbonne et de Setubal (1), stimulant l'avance du mouvement des travailleurs agricoles du Sud. L'action des travailleurs revêtit alors de nouvelles caractéristiques, passant de l'étape des revendications économiques à celle de l'appropriation des moyens de production et du pouvoir, dans une interaction dynamique avec l'évolution du pouvoir politique (2). Elle fut accompagnée d'une radicalisation du pouvoir militaire.

2. - CONSOLIDATION DU MOUVEMENT SOCIAL ET FORMATION DE L'ALLIANCE APPAREMMENT DOMINANTE.

L'évolution du mouvement social vers un contrôle progressif des moyens de production se révéla incompatible avec le maintien des mécanismes du système existant. Des changements se produisirent dans les relations d'appropriation, suivis, plus tard, par des transformations dans des relations de propriété. Alors que dans le secteur industriel les travailleurs contrôlaient la gestion ou occupaient les usines, les travailleurs agricoles avancèrent vers le même objectif, légitimant leur action par l'application du D.L. 660/74 (3). Cette situation signifiait qu'au niveau du pouvoir politique, des conditions favorables existaient, sinon pour encadrer ce mouvement, du moins pour l'appuyer.

(1) Une augmentation massive des salaires intervint à la suite des grèves déclenchées pour l'établissement d'un salaire minimum national (excluant les travailleurs agricoles). Il fut fixé à 3 300 esc./mois (D.L. 217/74 du 27 mai 1974) et bénéficia à 42,2 % des travailleurs.

Les vagues de licenciements atteignaient environ 18 000 travailleurs, en décembre 1974, selon le service national de l'emploi.

(2) Maria de Lurdes Lima Santos, Marinus Pires de Lima et Victor Matias Ferreira : *Lutas sociais nas empresas*, Afrontamento, Julho 76, Vol I, donnent une idée de cette évolution ainsi que *O capital monopolista conspira assim* : Comissão Coordenadora Intercomissões de trabalhadores do Grupo, CUF, Seara Nova, Lisboa, 1977.

(3) Rappelons que ce D.L. permettait à l'Etat d'intervenir dans les entreprises en cas de "sabotage économique". Il désignait une commission de gestion ou commission d'administration.

2.1 - Le mouvement d'occupation des terres dans le Sud du pays

Le mouvement d'occupation des terres connut des caractéristiques différentes suivant les zones où il se développa. Certaines localités prirent les premières initiatives, d'autres suivirent la vague qui s'étalait. Les groupes sociaux qui y participèrent, ainsi que l'importance de l'intervention syndicale, n'eurent pas le même poids dans toutes les régions. L'embauche des travailleurs, sous la pression des syndicats, atténua ou retarda leur volonté de contrôler les exploitations.

2.1.1. - Déclenchement spatial du mouvement d'occupation des terres.

Une des premières unités contrôlées par les travailleurs, celle de Mouchão do Inglês, appartenait à l'Etat. Elle passa, en octobre 1974, sous la gestion d'une commission d'installation, chargée de gérer l'unité. Celle-ci fut composée de deux techniciens agricoles représentant l'Etat, de quatre salariés agricoles et d'un paysan pauvre (1).

La participation des représentants de l'Etat constituait, aux yeux des travailleurs, un aval des autorités aux nouvelles formes de gestion. Les autorités, n'arrivant pas à résoudre le problème du chômage ni celui de l'abandon des exploitations, acceptèrent ce type de solution.

Peu de temps après, apparurent les premières initiatives d'occupation des terres, en premier lieu, dans le district de Beja, puis dans celui d'Évora ; les autres districts du Sud adhérèrent progressivement au mouvement.

Les responsables syndicaux jouèrent un rôle important dans l'organisation des occupations du district de Beja.

Au cours d'une réunion, le 26 janvier 1975, à laquelle participèrent 72 délégués syndicaux et des représentants de l'Intersyndicale, la décision fut prise de répartir les 6000 travailleurs agricoles au chômage dans les différentes propriétés abandonnées, où les agriculteurs négligeaient la production, abandonnaient le bétail ou n'effectuaient pas les paiements de salaires. A la suite de cette réunion plusieurs fermes furent occupées (Corte da Condessa, Quintos Dona Maria, Santo Aleixo da Restauração, Machados etc.) (2).

L'occupation de la propriété de Monte de Outeiro de 775 ha, avait précédé les autres puisque les travailleurs l'avaient prise sous leur contrôle en décembre 1974. L'intervention de l'Etat s'est manifestée en janvier 1975. Elle constitua la deuxième unité collective de production (UCP) formée, la première étant celle de Mouchão do Inglês.

Cette session plénière du district de Beja fut suivie par des réunions qui regroupèrent des délégués syndicaux d'autres districts de la zone de la réforme agraire. Les travailleurs "à la suite de cette décision - prise à la réunion du 26 janvier 1975 - ont commencé à travailler

(1) Cette propriété de 365 ha appartenait à la Junte de Colonisation Interne, organisme chargé, avant le 25 avril, des actions de parcellisation et de remembrement.

(2) Récit d'un travailleur qui a participé au mouvement des occupations, *Gazeta da Semana*, 27 mai 1976.

les terres sans que les patrons les appellent et sans être payés" (1).

Le gouverneur civil du district de Beja et des éléments du MFA (2) annoncèrent d'autres interventions de l'Etat dans différentes propriétés, en application du D.L. 660/74.

Dans la pratique, "l'accompagnement de la structure gouvernementale".. faisait défaut, ".. la loi existait mais les processus bureaucratiques étaient trop lents". Les travailleurs avaient demandé l'intervention de l'Etat dans 200 propriétés et avaient fait les démarches nécessaires, mais sans attendre la réponse, ils ont avancé vers la réalisation de la réforme agraire (3).

Les travailleurs, surtout saisonniers, souvent accompagnés des responsables syndicaux, assuraient l'occupation des propriétés par leur présence constante (dans certains cas jour et nuit). Ils provenaient le plus souvent de plusieurs propriétés et s'étaient rassemblés pour donner plus de poids à leur action. Par la suite, quelques travailleurs restèrent en permanence sur l'exploitation, parmi lesquels un des dirigeants syndicaux et les bergers, dont l'adhésion était décisive pour le contrôle du bétail. Le processus d'occupation commença sur les propriétés où les salaires n'étaient plus payés puisque - tant que les agriculteurs versaient les rémunérations le syndicat se contentait d'envoyer des chômeurs pour être embauchés.

Dans le district d'Évora, le 2 février 1975, une première occupation eut lieu (Herdade do Picote à Montemor-o-Novo), mais c'est seulement après la réunion des travailleurs du 9 février 1975, convoquée par le syndicat, qu'une première vague d'occupations commença sur une dizaine de propriétés, abandonnées à cette date par les propriétaires (4).

Dans le district de Portalegre, une première occupation survint le 13 février 1975 dans le concelho d'Avis (Herdade de Rabaças), suivie le 21 février 1975 par celle de la Fondation Abreu Calado, dont la direction était formée de collaborateurs du régime antérieur. Une commission fut désignée par le Gouvernement, solution provisoire, pour assurer la gestion des riches propriétés de cette fondation. La nomination se fit en présence du gouverneur civil du district et d'un représentant des autorités militaires (5). Cependant, le mouvement d'occupation dans le district d'Évora ne s'est généralisé qu'après les moissons.

Dans le district de Setubal, une première occupation concerna le 12 février 1975 la propriété de la Herdade do Poucinho de 600 ha, suivie par la Quinta da Corona sur laquelle fut formée la coopérative Seara Vermelha à Santiago de Cacém. Cette coopérative sera considérée plus tard comme une coopérative modèle. Les occupations qui suivirent (le 1er mars 1975) conduisirent à la formation de la coopérative de Casebres (concelho d'Alcacer do Sal). Le

(1) Informations directes du syndicat des travailleurs agricoles du district de Beja et *Relatórios das contas* de ce syndicat de 1974, 1975 et 1976.

(2) L'affirmation au sein du MFA de la montée des officiers qui appuyaient le mouvement social était nette depuis le 28 septembre 1974, date à laquelle fut déplacé "le centre du pouvoir de décision vers le MFA" (Entrevue avec Victor Alves, membre du Conseil de la Révolution au *Jornal do Brazil*, cité par *l'Expresso* du 12 octobre 1974). Au sein du MFA, une commission d'organisation centrale disposait d'une section liée à l'agriculture. Elle suivit au moyen d'équipes sur le terrain, le déroulement du processus ; elle intervenait par l'intermédiaire des unités militaires là où elles se trouvaient implantées (*A Capital*, 6 mai 1975)

(3) Entrevue du Major Brissos de Carvalho, gouverneur civil du district de Beja, au moment des occupations.

(4) Informations recueillies directement auprès du syndicat d'Évora.

(5) *D. de Notícias*, 26 février 1975.



mouvement s'élargissait au fur et à mesure qu'au groupe initial de travailleurs se joignaient d'autres groupes et que le plein emploi exigeait une superficie croissante (1). Un rassemblement eut lieu les jours suivants (3 mars 1975), permettant au mouvement de franchir un pas en avant.

Les occupations se firent dans le district de Santarém en avril 1975. Elles restèrent limitées à quelques concelhos (surtout Coruche, Chamusca et Benavente) se situant tous sur la rive sud du Tage où passera, plus tard, la ligne de démarcation de la zone de la réforme agraire. Cette région était marquée par une tradition anti-fasciste. Elle connut une forte organisation des travailleurs et de nombreuses commissions de travailleurs se formèrent (2).

Les occupations dans le district de Lisbonne furent légèrement plus précoces que dans celui de Santarém, puisqu'elles se réalisèrent en mars 1975. La coopérative d'Aveiras de Cima constituée avant les autres leur donna l'exemple. Les occupations s'étendirent à de nouvelles propriétés, le 5 juillet 1975, pour permettre l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs. C'est avec la participation des métayers précaires ("seareiros") et avec l'appui de l'IRA que les travailleurs y ont adhéré sous la direction d'un berger. L'état de dégradation de la propriété du Duc de Lafoões permit aux travailleurs de suivre le même processus que pour les premières occupations. Le 23 avril 1975, se forma la coopérative Torre Bela.

Dans le district de Castelo Branco, la faible impulsion du mouvement social n'a permis que de rares occupations. En juin 1975, celle de la Quinta da Várzea à Unhais da Serra, au nord de Castelo Branco se produisit à la suite du refus de renouvellement d'un bail mettant en cause les postes de travail existants. Elle fut suivie le 11 mai 1975 par celle du baldio de Lentiscas, appartenant au même propriétaire (3).

Dans le Nord du pays, les habitants d'un village occupèrent la terre d'un ordre religieux (4). Mais cet exemple ne fut pas suivi, sauf dans certains cas ponctuels, intervenus plus tardivement. L'avance du mouvement social vers le Nord sera barrée par des forces hostiles qui prendront le Tage comme limite, s'installant dans la zone Centre, matérialisant ainsi la coupure Nord/Sud. C'est dans cette zone limite, ou de transition, que se dérouleront des incidents violents durant "l'été chaud".

En somme, la naissance du mouvement d'occupation fut étroitement liée à l'implantation de l'organisation syndicale, elle-même dépendante des traditions de lutte existantes avant le 25 avril. Le poids des facteurs économiques fut décisif, car plus le chômage était ressenti, plus les travailleurs furent disposés à procéder aux occupations pour sauvegarder leurs moyens de subsistance et se maintenir sur les exploitations.

On peut déterminer, dans la zone Sud, quelques foyers d'où est partie l'initiative du mouvement et qui en furent les points de diffusion. C'est le cas du concelho de Beja dans ce district, du concelho de Montemor-o-Novo dans le district d'Évora, où furent constituées 25 UCP, du concelho d'Avis dans le district de Portalegre, du concelho de Coruche dans le district de Santarém et de celui d'Alcacer do Sal dans le district de Setubal (Carte III).

(1) Déclarations des travailleurs de la coopérative de Casebres (en septembre 1979). Le 18 mars 1975, 13 propriétés étaient occupées et la coopérative de Casebres était constituée.

(2) Dans ce district, en avril 1975, le secrétaire général du PCP exhorta les travailleurs à suivre l'exemple de ceux de l'Alentejo, en citant des cas de propriétés mal cultivées ou incultes. *O Jornal*, 1er août 1975 et *A Capital*, 25 juillet 1975, apportent des éléments sur l'organisation des travailleurs dans cette zone.

(3) *Vida Rural*, n°7, 21 juin 1975. Le baldio en question avait été approprié il y a plus de 10 années par un grand propriétaire de la famille (Garrett). Après l'occupation, les paysans ont procédé immédiatement à la culture des terres avec une paire de boeufs, 25 ânes et un tracteur. Ils y semèrent des haricots et du maïs. Une partie des terres avait été transformée en forêts d'eucalyptus, l'eau avait tari et les rongeurs détruisaient les cultures des petits agriculteurs (*Diário de Lisboa*, 4 février 1977).

(4) *Diário de Notícias*, 6 juin 1975.

Une hiérarchie fut implicitement suivie par les travailleurs par rapport aux types de terres occupées. Les premières occupations concernèrent les exploitations où les salariés n'étaient pas payés (1). Les secondes ont inclut des terres cultivées situées dans des zones fertiles et même des propriétés qui ne dépassaient pas les 500 ha et qui ne se trouvaient pas sous-exploitées. Une nette préférence pour l'appropriation de riches propriétés est apparue dans les concelhos d'Évora, de Montemor-o-Novo et d'Arraiolos qui concentrèrent 70 % des 134 premières occupations du district d'Évora. A partir de fin août, les travailleurs passèrent à l'occupation de terres plus pauvres : concelhos d'Alandroal, Estremoz, Mourão et Vila Viçosa.

La plupart des propriétés occupées dans le district d'Évora n'atteignaient pas les 300 ha (2) :

Jusqu'à 300 ha	570 propriétés	soit 52,2 %	du total des propriétés occupées			
de 300 à 700	356 "	32,5 %	"	"	"	"
Plus de 700	133 "	12,0 %	"	"	"	"
Sans information	41 "	3,3 %	"	"	"	"
Total	1100 "	100 %	"	"	"	"

2.1.2 - Catégories sociales intégrées dans le mouvement d'occupation.

L'initiative du mouvement d'occupation ne fut pas toujours l'apanage des mêmes catégories sociales. Des variations intervinrent, suivant les zones, dans la composition des catégories sociales qui y ont participé.

Dans le district de Setubal, le mouvement est parti de groupes de "seareiros" (ou métayers précaires) qui possédaient généralement leur propre matériel agricole, le plus souvent un tracteur. Les travailleurs saisonniers se joignirent à ce groupe (3). Dans le district d'Évora, la participation de cette catégorie, ainsi que de celle des petits locataires, en même temps propriétaires de machines agricoles, et de certains loueurs de machines agricoles, a été décisive. L'intérêt de ces groupes sociaux coïncidait avec celui des travailleurs salariés, puisque si les terres leur étaient soustraites (4), ils ne pourraient

(1) Ces données sur le district de Beja furent confirmées par une enquête des éléments du MFA et des techniciens, appuyés par les syndicats (*Diário de Notícias*, 30 juin 1975)

(2) Vitor Matias Ferreira, *A conquista da terra, A regra do Jogo*, Porto, 1977, p. 102.

(3) Avant les occupations, sur l'ordre des propriétaires, les travailleurs plantaient des eucalyptus sur les propriétés, arrachant le chêne-liège qui existait. Or, ils savaient que cette activité les condamnerait au chômage et qu'une fois les terres transformées en forêts, ils n'auraient plus qu'à émigrer. Des contacts furent établis avec le propriétaire et l'ingénieur de l'usine de cellulose Caima à qui ils ont affirmé la nécessité d'ensemencer les terres. Ils leur annoncèrent qu'en cas contraire ils les occuperaient. Dans une de ces propriétés, le travail de plantation était effectué par des femmes ; celles-ci ont elles-mêmes procédé à l'occupation (Herdade de João) - Déclarations recueillies auprès des travailleurs intégrés, plus tard, dans la coopérative de Casebres, qui étaient des "seareiros" (enquête directe) -

(4) *Gazeta da Semana*, 20 mars 1976 (article de V. Matias Ferreira) et *A Capital*, 4 juin 1975 - Déclarations des propriétaires qui avaient refusé de donner leurs terres en location aux "seareiros" -

ni les prendre en location, ni assurer la pleine utilisation de leurs machines, ni même payer leurs dettes - les machines étant le plus souvent achetées à crédit -. Ainsi, lors des occupations, les "seareiros" et les loueurs de machines prirent possession de l'étendue de terre nécessaire pour assurer la pleine utilisation de leur équipement.

La présence de petits agriculteurs (qui sont souvent, en même temps, salariés), bien que rare, ne fut pas à négliger. Elle représenta une tentative d'intégrer cette catégorie sociale dans une même ligne d'action.

Les petits agriculteurs furent réticents envers ce mouvement. Ils manifestèrent une appréhension à son égard parce qu'il mettait en cause le droit de propriété. Cette catégorie sociale participa aux trois premières occupations qui ont eu lieu dans le district de Beja, ainsi qu'à celle d'une propriété abandonnée du district d'Évora.

Dans les districts de Beja et de Portalegre les travailleurs salariés eurent l'initiative principale. Ils bénéficièrent, dans le district d'Évora, de la participation des "seareiros" et des loueurs de machines. Les mots d'ordre correspondaient surtout aux intérêts de la catégorie des travailleurs temporaires. Pour cette raison cette catégorie, formée dans une forte proportion de femmes, a joué un rôle décisif, les occupations ayant progressé durant la période de la cueillette des olives, en février, et plus tard, de la culture de la tomate d'avril à octobre (1). C'est d'ailleurs l'appui des syndicats agricoles qui permit, en partie, la réalisation des semailles de la campagne 1974/1975. Les agriculteurs se montraient peu intéressés à poursuivre les travaux agricoles. Les superficies emblavées égalèrent presque celles de la campagne antérieure pour le blé. Elles furent même supérieures pour l'avoine et l'orge.

Selon les déclarations de responsables des syndicats de Beja et Évora, les travailleurs permanents ne se sont intégrés dans le mouvement que lorsque celui-ci eut fait ses premières preuves et que furent définis les rapports de force. Ils étaient toujours prêts à reculer en cas d'un renversement de ces rapports. Les responsables des travaux (feitores et capatazes) (2) abandonnèrent, le plus souvent, les exploitations, ne s'y maintenant que dans de rares cas et à la demande des travailleurs agricoles, qui leur reconnaissaient les capacités de gestion et les connaissances techniques nécessaires pour conduire le procès de production. Parfois poussés par les propriétaires, ils tentèrent de former eux-mêmes des coopératives agricoles avec d'autres salariés de l'exploitation (3).

(1) Les femmes émigraient, tous les ans, avec les hommes pour travailler dans les zones irriguées, pour moissonner ou pour faire des travaux agricoles saisonniers. Elles étaient elles aussi concernées par le chômage. (*Estudo regional socio-económico*. Distrito de Beja, Portalegre et Évora, Serviço de Emprego, Évora, Ministério do Trabalho. Cette étude donne des éléments sur les migrations saisonnières des populations entre les différentes zones rurales).

(2) Le responsable (feitor) gérait l'exploitation puisque le plus souvent le propriétaire était absentéiste et les autres responsables (capatazes), chefs de chantier, dirigeaient effectivement les travaux.

(3) Dans la coopérative Fonte dos Frades (district de Beja) où le "feitor" continua comme responsable de l'exploitation, cette forme a été plus tard utilisée pour mettre en cause la formation des UCP.

Il arriva que quelques propriétaires moyens créèrent des coopératives par crainte de voir leurs terres occupées.

Le contrôle par les travailleurs de certaines exploitations, qui n'eut qu'une courte durée, servit à freiner provisoirement la diminution de leur capital (vente du bétail de reproduction et des équipements).

Les bergers, voyant leurs postes de travail menacés par les aliénations massives de bétail, se sont maintenus sur les unités, tout en cherchant à conserver leur part du troupeau.

Plus rarement les occupations furent l'oeuvre de l'ensemble des habitants d'un village.

C'est le cas de Quebradas, près de Rio Maior, où une propriété de 500 ha a été occupée le 17 février 1975. Là, même les émigrés eurent droit à leur part dans l'unité de production formée. La population organisa des piquets qui se relayèrent pendant la période qui suivit l'occupation. La plupart des travaux agricoles furent effectués les fins-de-semaine parce qu'une partie des travailleurs étaient aussi salariés sur d'autres exploitations (1). Dans un autre village, Fogueteiro, les petits agriculteurs furent accompagnés, durant l'occupation, par des ouvriers des usines. A Couço, dans le district de Santarém, le 23 juillet 1975, tout le village procéda à l'occupation de 11 propriétés, soit 10 115 ha. 354 travailleurs étaient présents ainsi que des éléments du MFA de l'Ecole Pratique d'Artillerie de Vendas Novas, accompagnés par des techniciens du CRRRA. L'IRA donna le feu vert en déclarant les terres sous-exploitées.

Une des occupations de terre fut précédée par l'occupation du palais de la Herdade de Casas Novas, en présence de la commission de résidents (comissão de moradores). Ensuite la commission des travailleurs prit possession des terres (2).

Dans le concelho d'Alpiarça, toute la population était présente au moment du démarrage des occupations et une commission de démarrage (comissão de arranque) fut constituée, dont le nom est significatif. Elle comptait avec la présence de 11 membres: quatre désignés par la ligue des petits et moyens agriculteurs, quatre par le syndicat agricole, un par la municipalité, un par le Parti Communiste et un par le Mouvement Démocratique Populaire. Une nette volonté de ne pas marginaliser les petits agriculteurs ressort de cet exemple, mais elle fut rare (3).

En somme, dans les zones où les travailleurs saisonniers étaient les plus nombreux et directement concernés, ils jouèrent un rôle prépondérant. A eux se sont joints, dans des proportions plus ou moins importantes suivant les régions, les loueurs de machines, les métayers précaires et les petits et moyens agriculteurs. Dans quelques cas, surtout dans le Ribatejo, c'est l'ensemble du village qui a réagi, montrant la détermination

(1) *A Capital*, 24 mars 1975.

(2) *Diário de Lisboa*, 5 avril 1976.

(3) Il faut noter l'absence du Parti Socialiste. Le MDP était un front d'opposition au régime antérieur. Il apparut en tant que Parti après le 25 avril 1974.

des travailleurs de mettre en valeur les terres incultes.

2.1.3 - Le rythme d'expansion du mouvement d'occupation

Dans les différentes zones du Sud du pays, le rythme d'expansion du mouvement d'occupation dépendit de la force du mouvement social, du degré d'adhésion qu'il trouva auprès des différentes catégories sociales et de l'appui qui lui fut donné par les autorités régionales civiles et militaires. Pour l'ensemble de la zone concernée, les occupations ont atteint fin septembre 1975 400 000 ha, jusqu'en décembre 1975, 1 000 000 ha et en janvier 1976, 1 100 000 ha.

Dans les districts de Beja et d'Évora où les occupations commencèrent, le rythme de leur progression resta très lent jusqu'à fin juillet (120 000 ha dans toute la zone). En fait, durant les moissons, tous les travailleurs se trouvaient sur les exploitations et, dans la plupart des cas, contrôlaient déjà la gestion et les travaux. Sans cela ils risquaient de voir les agriculteurs s'approprier le produit des récoltes (qui devait atteindre dans l'ensemble 200 000 contos) et disparaître avec le résultat de la vente sans payer ni les dettes ni les salaires (1). Pour cette raison, le mouvement s'est généralisé durant et après les moissons. En même temps, les CRRA faisaient pression sur les agriculteurs pour qu'ils n'abandonnent pas les travaux. Le nombre de propriétés contrôlées par les travailleurs culmina en août-septembre 1975 dans le district d'Évora et en octobre-novembre 1975 dans celui de Beja.

Mais c'est postérieurement à la publication des D.L. 406 A et 406 B du 29 juillet 1975 que la plupart des occupations se sont clairement déclarées. Moins de deux mois après, le 20 septembre 1975, les superficies par district, appropriées par les travailleurs étaient les suivantes :

Évora	130 000 ha	Santarém	27 000 ha
Portalegre	50 000	C. Branco	3 075
Beja	40 000	Lisboa	5 000
Setubal	27 207	Faro	509

Total : 282 789 ha

soit 26 % du total des superficies occupées (2).

(1) De grandes manifestations avaient déjà eu lieu le 13 avril 1975 exigeant l'expropriation des latifundia. Elles rassemblèrent environ 15 000 participants (*Diário de Notícias*, 14 avril 1975).

(2) Eugénio Rosa, *Portugal : dois anos de revolução*, Diabril, Lisbonne, décembre 1976, p. 77. Il ajoute que dans le district de Setubal 5 000 ha furent occupés jusqu'en juin 1975, 8 000 jusqu'en août, 27 000 jusqu'en octobre et 33 000 jusqu'en novembre.

Les occupations s'échelonnèrent de la manière suivante, dans les districts d'Évora et de Beja :

— *Nombre de propriétés occupées et pourcentage du total des propriétés occupées (1)* —

	Jusqu'à fin juillet		août - septembre		octobre - novembre		Décembre		Total
		%		%		%	%		
ÉVORA	134	12,8	520	47,7	442	39,5	4	0,3	1100
BEJA	28	2,8	133	13,4	534	53,9	295	29,7	990

Dans la plupart des exploitations, les travailleurs saisonniers, qui en général étaient renvoyés à la fin des moissons, sont restés sur les terres. Ils étaient plus vitalement concernés par les occupations que les travailleurs permanents.

L'opposition des grands propriétaires et agriculteurs aux occupations suscita des confrontations violentes. Ces catégories, appuyées par l'Association Libre des Agriculteurs (ALA), organisation importante dans le concelho de Montemor-o-Novo, entreprirent progressivement des actions coordonnées dans tout l'Alentejo. Ils prirent même d'assaut les installations des CRRA, manipulant les PMA et les "seareiros". Le recours à l'appui du MFA permit la protection des travailleurs et leur maintien sur les terres (2).

Dans le district de Portalegre, la plupart des latifundia furent occupés jusqu'au 25 novembre 1975, sauf quelques propriétés dans le concelho de Monforte. L'Etat est aussi intervenu dans le Condado da Torre où il a nommé un technicien pour la gestion (3). D'autres interventions de l'Etat eurent lieu dans d'autres districts ; elles se distinguaient des occupations par la désignation de la direction par l'Etat, laquelle intégrait aussi des représentants des travailleurs.

Dans le district de Lisbonne, la superficie occupée s'est stabilisée autour des 5000 ha et a permis la formation de six coopératives (4).

Dans le district de Setubal, la plupart des occupations ont été suivies de très près par le CRRA qui n'a cependant pas pu empêcher, dans certaines situations confuses,

(1) Vitor Matias Ferreira, op. cit. p. 91 et Fernando Batista, op. cit. p. 27. Selon le D. de Notícias du 22 septembre 1975, le 18 et 20 septembre 1975, 25 propriétés furent occupées dans le concelho de Montemor-o-Novo. Dans ce district, les travailleurs furent appuyés par les militaires de l'Ecole Pratique d'Artillerie de Vendas Novas. Dans le district de Beja, le 11 novembre 1975, la plupart des terres se trouvaient déjà occupées, soit 270 000 ha sur les 285 000 (D. de Notícias, 26 septembre 1975).

(2) Herdade Sousa da Fé, district d'Évora. Dans cette propriété, l'attaque de groupes armés a donné lieu à un communiqué du MFA, qui s'est rendu sur l'exploitation pour protéger les travailleurs. Un autre communiqué de la Région Militaire Sud affirmait son appui aux "intérêts légitimes de la classe des travailleurs", position convergente avec celle du Ministère de l'Agriculture et celle du Ministère du Travail (A Capital, 16 juillet 1975).

(3) A Capital, 26 juin 1975.

(4) voir page suivante

que différents groupes de travailleurs prennent possession simultanément des mêmes propriétés (1). Le rôle du CRRA fut aussi appréciable dans le district de Castelo Branco, par sa collaboration avec les travailleurs de la Celtejo - entreprise de cellulose - pour contrôler une propriété de 1100 ha. Par contre, l'appui des autorités militaires ou civiles de ce district fut presque nul.

Dans la région de l'Algarve, exclue de la zone de la réforme agraire, peu d'occupations ont été faites, mais quelques propriétés liées au capital nationalisé sont passées aux mains de PMA et de travailleurs ruraux (2). La nationalisation des grands groupes économiques a entraîné le contrôle par les travailleurs de terrains agricoles possédés par des entreprises de tourisme (Torralta en particulier) et passées sous l'intervention de l'Etat.

Bien que le mouvement d'occupation des terres se soit généralisé après la promulgation des lois sur les expropriations, la détermination des travailleurs à prendre possession des terres et à ne pas se laisser expulser des propriétés, permet l'application réelle de la législation, sans une intervention directe des autorités gouvernementales (autrement dit sans attendre qu'une propriété soit déclarée légalement expropriée pour qu'elle passe aux mains des bénéficiaires). Face à ces mouvements, certains responsables, en particulier dans les secteurs militaires, hésitaient sur l'attitude à prendre (3). Le gouvernement, craignant des conséquences néfastes et une confrontation généralisée dans le Sud du pays, décida en avril 1975, qu' "à partir de ce moment, ne seront plus tolérés, puisque préjudiciables au développement du processus de réforme agraire, toute occupation de terre ou autres initiatives similaires" (4). A ce moment, les occupations venaient à peine de commencer.

(4) Note de la page précédente :

A ces six coopératives s'est jointe une septième née de l'occupation d'une terre qu'un locataire s'apprêtait à acheter : la Quinta de S. João à Arruda dos Vinhos. La coopérative d'Argea a rassemblé deux propriétés occupées et quelques parcelles de PMA. La coopérative de Torre Bela est née sur les 1800 ha de la propriété du Duc de Lafoões après l'échec de sa tentative de former lui-même une coopérative avec les travailleurs auxquels il faisait confiance, alors que d'autres resteraient au chômage (Coopérative Torre Bela, Ed. publiée par cette coopérative, Bombarral, 23 avril 1976).

(1) *A Capital*, 5 novembre 1975.

(2) Quinta da Madalena et Quinta de Boavista de 308 ha à Paderne, Quinta de Alagoas de 408 ha à Lagoa et un ensemble de propriétés de 221 ha appartenant à l'entrepreneur et banquier Jorge de Brito.

Entrevue d'un responsable du CRRA de l'Algarve, *A Capital*, 26 janvier 1976.

(3) Un communiqué officiel du Commandement opérationnel du Continent (Comando Operacional do Continente ou Copcon) ordonna, en août 1975, la dévolution (devolução) immédiate du Monte de Lobeira à Montemor-o-Novo, dont l'occupation fut considérée comme violente et illégale. Il précisa que toute occupation ne pourrait se concrétiser qu'après la consultation des CRRA (Jorge Morais, *Alentejo saqueado*, Ed. Perspectivas e realidades, Lisboa, 1976, p. 17).

(4) Décision du Conseil des Ministres, *Diário de Notícias*, 19 avril 1975.

2.2 - Réponse technico-institutionnelle au mouvement social.

L'institutionnalisation des occupations, à la date de la promulgation des lois sur les expropriations, marqua le début d'une période caractérisée par une étroite liaison entre l'appareil d'Etat et le mouvement d'occupation des terres.

Loin de constituer une législation complète sur la réforme agraire, ces lois se réduisirent à une réglementation ponctuelle, répondant à des nécessités immédiates, afin de donner un cadre légal à l'action du mouvement social, en fixant une limite à la propriété privée, tout en cherchant à éviter l'occupation des propriétés dans leur totalité. Le caractère limité de cette législation provient de la persistance de contradictions, au sein du pouvoir politique, entre les forces qui appuyaient une réforme agraire radicale et celles qui réclamaient une restructuration assez vague, sans porter atteinte au droit de propriété (1). Cette législation donna une nouvelle impulsion au mouvement social, mettant fin à ses hésitations.

L'objectif primordial de la législation, en particulier le D.L. 406 A/75 sur les expropriations, consistait à liquider le latifundium. Cette liquidation est conçue comme "partie intégrante et essentielle du processus de destruction du fascisme et de ses bases sociales". Elle prétendait aussi la disparition de la grande exploitation capitaliste (2). Ce D.L. fixait les limites maxima de la propriété privée à 50 000 points. La fixation du nombre de points ("pontuação") était définie en fonction de la qualité des sols et des cultures pratiquées. La "ponctuation" pouvait varier suivant les régions, mais elle équivalait en moyenne à 50 ha pour les terres en irrigué et à 500 ha pour les terres en sec. La limite maximum, quelle que soit la qualité de la terre, a été fixée à 700 ha (3). Un des points de référence de ce maximum était le salaire maximum national. Ce critère est un indice de la logique suivie par le législateur, marquée par les règles de rémunération de la fonction publique.

Cette législation institua aussi le droit de réserve, c'est-à-dire la part du propriétaire qui n'est pas susceptible d'expropriation. Toutefois, celui-ci pour en bénéficier devait satisfaire aux conditions suivantes : "exploiter directement la terre, avoir besoin du revenu de l'exploitation directe de la terre pour sa propre subsistance, ne pas laisser les terres à l'abandon ou mal entretenues" (art. 2 du D.L. 406 A). Les conditions d'explo-

(1) Cette législation sur la réforme agraire est constituée par quatre Décrets-lois :

- 406 A/75 du 29 juillet 1975 sur les expropriations des propriétés foncières ;
- 406 B/75 du 29 juillet 1975 sur le crédit agricole à concéder aux exploitations constituées par les travailleurs ;
- 407 A/75 du 30 juillet 1975, sur l'expropriation des propriétés situées sur les périmètres irrigués ;
- 407 B du 30 juillet 1975, qui soumet la vente du liège au contrôle de l'Etat.

L'ensemble de ces D.L. furent signés par les ministres appartenant à la coalition gouvernementale (PPD, PS et PC).

(2) Préambule du D.L. 406 A/75.

(3) Quelques points de repères figuraient déjà dans le Plan Economique et Social (Entrevue avec le Ministre de l'Agriculture du IVème Gouvernement Provisoire, *A Capital*, 7 mai 1975).

L'évolution du processus s'est dessinée de façon différente suivant les districts. Dans ceux où prédominaient les problèmes de chômage (Beja et Évora) et où les possibilités d'intégration des travailleurs, compte tenu des potentialités des exploitations, se révélaient insuffisantes, le mouvement social revendicatif chercha à résoudre le problème dans l'immédiat par le placement des salariés sur les exploitations. Les travailleurs procédèrent ensuite à leur occupation, lorsque les premières solutions se révélèrent inadéquates, surtout après le refus des agriculteurs de payer les salaires. Les trois éléments en présence : syndicats, autorités civiles ou administratives, et militaires, influencèrent de façon décisive les initiatives du mouvement social.

L'appui des unités militaires aux occupations dépendait de leur proximité géographique et de leur position politique. La présence du MFA dans les conseils régionaux de la réforme agraire constitua une reconnaissance de la légitimité des occupations (1).

Alors que les premières occupations avaient essentiellement un caractère économique, la modification intervenue dans le pouvoir politico-militaire influença les objectifs du mouvement social. Il donna aux occupations qui suivirent un caractère politique, caractère qui apparut surtout dans les districts de Santarém et Lisbonne où le mouvement social était moins fort et rencontrait l'opposition violente des catégories sociales dominantes. L'exploitation du travail et la déficience dans la mise en valeur de la terre, plus que le chômage ou les actions de dilapidation du patrimoine par les grands agriculteurs, conduisirent au contrôle des travailleurs sur les exploitations. Cette situation explique que dans les cas où les occupations eurent un caractère plus économique que politique, les travailleurs saisonniers et les "seareiros" prirent possession des terres, alors que, lorsque le caractère politique prédominait, les initiatives revinrent aux travailleurs permanents qui, dépassant la relation d'appropriation, voulaient arriver à la modification de la relation de propriété.

Bien que la situation dans le district de Setubal fut proche de celle des districts d'Évora ou de Beja, l'intervention plus directement technico-institutionnelle (en particulier des techniciens des CRRA) y eut plus de poids que dans d'autres zones. L'action des techniciens fut facilitée par l'appui des militaires et par l'existence de conditions justifiant les occupations (sous-exploitation des terres, diminution du capital des exploitations, plantations d'eucalyptus éliminant les possibilités d'emploi etc...).

(1) Dans l'Assemblée du MFA du 8 juillet 1975 (précédant de 20 jours la promulgation des lois sur les expropriations) un consensus s'exprima sur la nécessité d'une transformation des structures agraires existantes. Celle-ci devait se faire avec "le contrôle scrupuleux des masses de travailleurs ruraux organisés".

Dans le district de Santarém, alors que 40 000 ha furent expropriés, le mouvement de masse connut un recul lorsque, plus tard, la nouvelle direction du CRRA voulut remettre ces terres aux mains des agriculteurs (Fernando Batista, op. cit., p. 28/29).

tation directe de la terre n'ayant pas été définies, une possibilité était laissée aux absentéistes, qui, sans avoir d'autres revenus et sans travailler la terre, pouvaient bénéficier d'une réserve. Cette disposition disparaîtra rapidement, ouvrant l'accès au droit de réserve à tous les propriétaires (individuellement ou en indivision). L'expropriation devait aussi préserver le droit des locataires et des métayers précaires (art. 6 et 14 du D.L. 406 A), en dessous des limites maxima de la "ponctuation". Enfin, tout le matériel existant sur les terres expropriées, excédentaire par rapport aux superficies laissées au propriétaire, revenait à l'IRA, autrement dit à l'Etat, qui concédait son utilisation aux collectifs des travailleurs (art. 11). Cette même loi énonça le principe d'indemnisation des propriétaires, sans toutefois en fixer ni la base de calcul ni le montant, les remettant à une future législation (art. 5 du même D.L.).

L'IRA, à travers les CRRA, devait promouvoir l'installation d'unités de production sur les terres expropriées. Cette solution excluait la division des propriétés pour les attribuer individuellement, suivant ainsi la volonté explicite du mouvement social et des organisations syndicales et politiques (en particulier du Parti Communiste) qui l'appuyaient et qui cherchaient à l'orienter vers la collectivisation des terres. Mais, bien que favorable à ces forces, cette loi représentait un compromis entre différentes tendances politiques, les unes dominantes, les autres provisoirement subordonnées, qui divergeaient sur les conceptions, le contenu et l'application de la réforme agraire (1).

Au contrôle de la terre, de l'eau, du bétail et des comptes bancaires (2), s'est ajouté le contrôle du liège, une des principales richesses du Sud du pays. Il correspondait à une demande exprimée par les syndicats et les ligues des PMA (petits et moyens agriculteurs) du Sud du pays, afin d'homogénéiser la rémunération de l'extraction de ce produit et de mettre fin aux dissensions entre les travailleurs (3). Les travailleurs craignaient aussi de voir cette richesse leur échapper, par son passage parfois clandestin vers l'Espagne. Ainsi les propriétaires de plus de 25 000 arrobes (4) furent obligés de commercialiser le liège dans les 60 jours qui suivaient son extraction (art. 4 du D.L. 407 B/75).

(1) *Diário de Notícias*, 5 septembre 1975 - Communiqué des syndicats agricoles de plusieurs districts du Sud du pays.

(2) En même temps que se poursuivait le contrôle progressif des propriétés, les travailleurs organisaient des piquets de vigilance dans les agences bancaires pour éviter le retrait, par les propriétaires ou par leur famille, de leurs dépôts, ne laissant s'effectuer que les retraits relatifs aux paiements des salaires (D. de Notícias, 26 septembre 1975).

(3) Les grands propriétaires payaient 400 esc./jour alors que les unités collectives avaient limité la rémunération à 190 esc./jour - *Vida Rural*, n°8, juin 1975.

(4) 1 arroba = 15 kilos.

Les travailleurs des unités prirent donc l'initiative, en 1975, de tirer le liège. Mais ils trouvèrent des difficultés pour l'écouler sur le marché, les acheteurs qui apparaissaient n'offraient que des prix très bas (1). Le liège était, en grande partie, destiné aux industries de transformation qui se localisaient dans le district de Setubal et dans celui d'Aveiro. Les intermédiaires se sont refusés à leur fournir les matières premières, les obligeant même à l'importer d'Espagne. Ils tentaient ainsi de contrarier la nouvelle alliance dès sa formation.

Des difficultés furent ressenties pour l'approvisionnement des petites usines de transformation du liège, surtout celles qui étaient sous l'intervention de l'Etat, tandis qu'un crédit de 600 000 contos, concédé par le gouvernement pour couvrir la moitié de la vente du liège, restait entre les mains des intermédiaires, des grandes entreprises et de la banque (2).

Les unités du secteur collectif donnèrent la priorité pour fournir le liège aux petites entreprises, ou à celles contrôlées par les travailleurs (comme la Mundet), avec qui elles avaient des objectifs communs. Des rapports semblables s'établirent pour l'écoulement de la tomate.

Les relations avec de nouveaux marchés extérieurs, en particulier avec les pays du Comecon, contribuèrent à la défense de la production du liège. Cependant, la CEE et les Etats-Unis continuèrent à être les principaux acheteurs de ce produit avec, respectivement, 48,8 % et 9,6 % du total des ventes du liège en 1975, alors que l'ensemble des pays socialistes ne contribuèrent qu'à 10,2 % (Tableau W4) (3).

Cette correspondance entre le niveau technico-institutionnel et le mouvement social constitua un des principaux mécanismes caractéristiques de l'alliance apparemment dominante. Malgré les contradictions existantes au sein du pouvoir politique, la tendance de la dominance durant cette période, aussi brève fut-elle, a privilégié les intérêts des classes subordonnées par rapport aux classes dominantes. Elle s'est manifestée, plus concrètement, par le développement d'organismes qui eurent un impact important au niveau local et par l'appui aux nouvelles formes d'organisation de la production lancées par les travailleurs.

(1) 50 à 60 escudos par arroba alors que l'année antérieure le prix de l'arroba était de 200 escudos.

(2) Institut des Produits Forestiers.

Cortiça, ed. Avante, Lisboa, 1978.

(3) Certains contrats avec les pays socialistes furent signés en 1975 directement avec les entreprises sous l'intervention de l'Etat, comme la Mundet dont la production est restée bloquée par manque d'acheteurs jusqu'en juin 1975, date où des commandes ont été reçues de l'URSS et plus tard de la RDA et de la Bulgarie.

Selon Eugénio Rosa (*Portugal : dois anos de revolução*, op. cit., p. 314) les pays socialistes ont payé le liège à un prix plus avantageux que celui du marché international.

2.2.1 - Réponse institutionnelle au mouvement social par la constitution des CRRA et des conseils régionaux .

La réponse donnée par le pouvoir politique et ses institutions coïncida, durant la période d'affirmation de l'alliance apparemment dominante, avec les intérêts des catégories sociales qui la composaient. La promulgation de la législation sur les expropriations de terres servit à légitimer les occupations effectuées par les travailleurs et à faire passer au second plan la question de savoir si les mesures devaient être appliquées par une décision politique ou par une initiative de la base. L'intervention technico-institutionnelle, déterminée par la nature du pouvoir politique, tenta de canaliser le mouvement social. Mais, dépassée par son ampleur, elle s'est contentée de le suivre. Les hésitations et les contradictions, apparues dans les attitudes à avoir face aux occupations de terres, aboutirent à une rupture au sein des forces qui formaient le pouvoir politique (1).

La création par le IVème Gouvernement Provisoire d'un Ministère de l'Agriculture, en avril 1975, remplaçant le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture intégré dans l'ancien Ministère de l'Economie, traduit l'importance donnée aux problèmes agricoles.

Les CRRA constituaient un chaînon fondamental dans la liaison entre le pouvoir institutionnel et le mouvement social. Ces organismes, implantés dans chaque district de la zone Centre et Sud, et intégrés dans l'IRA (Institut de Réorganisation Agraire), créé en octobre 1974, résultaient d'une reconversion de l'ancienne Junte de Colonisation Interne, qui connut de profondes modifications aussi bien des éléments qui la composaient que de son orientation. Soumises à des forces politiques favorables aux travailleurs, ces institutions appuyèrent le mouvement des occupations, prenant eux-mêmes diverses initiatives. C'est à eux qu'incomba la tâche de vérifier les conditions dans lesquelles pouvait se faire l'intervention de l'Etat (2).

(1) Cette rupture commença à se vérifier le 11 mars 1975. Elle conduisit, le 8 août 1975, à la formation du Vème Gouvernement Constitutionnel sans la présence ni du PS ni du PPD.

(2) Le CRRA de Beja fut le premier constitué, il englobait les structures locales suivantes : station agricole, délégation de l'IRA, administration des forêts de Beja et Moura, section du Fonds de Développement Forestier (Fundo de Fomento Florestal) et de l'Intendance de l'Elevage (Intendência Pecuaría).

Le CRRA de Lisbonne, formé seulement en septembre 1975, intégrait la délégation de l'IRA de Lisbonne, l'Intendance de l'Elevage, l'administration des forêts de Sintra et d'Azambuja et différentes autres délégations locales liées à des activités agricoles (*D. de Notícias*, 24 septembre 1975). Une déclaration du syndicat des techniciens agricoles affirmait qu'il mettait à la disposition de la réforme agraire 3000 techniciens (*A Capital*, 20 mai 1975). Il faut noter l'importance au sein des CRRA et de leur direction des techniciens dont les options politiques se rapprochaient de groupes d'extrême-gauche (MES et UDP), ce qui sera à l'origine de certains problèmes qui apparaîtront surtout après le 25 novembre 1975.

Les CRRA furent investis de pouvoirs importants. Ils furent chargés de l'application de la loi sur les expropriations, du fonctionnement des unités récemment constituées, surtout pour l'attribution des crédits et de l'application de la loi sur les locations de terres, qui prévoyait la location obligatoire des terres sous-exploitées, à travers l'IRA dont dépendaient directement les CRRA. Une coordination était assurée entre les différents CRRA, implantés dans les districts du Sud, par un groupe de travail permanent, créé en juin 1975, chargé d'organiser et d'orienter leurs actions.

Les CRRA contribuèrent à donner un appui officiel aux occupations et aux premières formes collectives d'organisation des travailleurs. Ils ont ainsi assuré une alliance entre le pouvoir institutionnel et les organisations de classe des travailleurs agricoles, alliance qui n'aura qu'une courte durée, puisqu'elle disparaîtra avec les modifications intervenues au niveau politique le 25 novembre 1975.

En juillet 1975 (1), fut prévue la constitution des Conseils Régionaux de la Réforme Agraire, «organes décentralisés et "débureaucratisés"», qui formaient un chaînon intermédiaire entre le pouvoir central et les bénéficiaires de la réforme agraire. Les Conseils Régionaux devaient être constitués d'un représentant des syndicats, un des Ligues de PMA, un du MFA, un du Ministère de l'Agriculture et un du Ministère de l'Administration Interne. Cette composition visait à établir une représentation équilibrée entre les organisations étatiques et les associations de classe, chacune regroupant différentes catégories sociales intéressées par l'application de la réforme agraire. Le MFA jouait le rôle d'arbitre, traduisant ainsi un des aspects spécifiques de l'alliance apparemment dominante. L'installation des conseils régionaux, tout comme celle des CRRA, était prévue dans les huit districts du Centre et du Sud, préfigurant officiellement, pour la première fois, la future délimitation de la zone de la réforme agraire.

Les conseils régionaux devaient avoir la primauté sur les CRRA ; il était prévu que ces derniers deviennent les organes exécutifs des premiers. Cette relation exprimait une volonté de décentraliser et de soumettre les organes étatiques aux forces sociales prédominantes dans la zone Sud.

Les conseils régionaux ne connurent ni l'importance, ni le poids que la législation leur réservait. Les forces composant l'alliance apparemment dominante furent incapables de créer des structures représentatives assurant une continuité de leur pouvoir. N'ayant pas pu jouer le rôle qui leur était réservé dans la dynamique du mouvement social, les conseils régionaux se sont étiolés lentement et ont été, plus tard, supplantés par des organismes de l'administration locale (2).

(1) D.L. 351/75 du 5 juillet 1975.

(2) Le conseil régional du district d'Évora affirma vouloir appliquer jusqu'à ses dernières conséquences la loi de la réforme agraire. Il pensait aussi que les occupations qualifiées "d'opportunistes" créeraient des obstacles au processus en cours.

2.2.2. - Les expropriations de terres.

La conjonction du mouvement social et du pouvoir institutionnel conduisit aux expropriations de terres, conformément à la loi du 29 juillet 1975, alors que le gouvernement procédait à la légalisation des unités constituées sur les terres occupées. Un décalage apparut entre la date des occupations et celle de la promulgation des premières expropriations dans la mesure où cette dernière intervint non seulement à une date postérieure, mais aussi après une modification de la composition du pouvoir politique. Cette modification marqua le début d'une étape de transition qui prépara l'émergence des nouvelles alliances et l'effacement de l'alliance apparemment dominante. Cette nouvelle étape signifia non seulement la fin de la période d'explosion du mouvement social, mais aussi une transformation profonde dans la conception de la réforme agraire.

Les expropriations ont essentiellement servi à reconnaître légalement le passage de la propriété privée à celle de l'Etat. En fait, elles devaient préparer la reconnaissance par les travailleurs du droit d'appropriation sur les terres. Elles se sont effectuées, pour la plupart, durant le VIème Gouvernement Provisoire et furent décrétées entre septembre 1975 et octobre 1976 (1).

Tableau 4 - Rythme des expropriations suivant les districts (*).

	Beja	Castelo Branco	Evora	Portalegre	Santarém	Setubal
Septembre 1975			260	} 328		} 77
Octobre						
Novembre	} 285	} 130				
Décembre						
Janvier 1976					157	
Février						
Mars						
Avril		3				1
Mai	206					6
Juin			150	100		31
Juillet			121	192		
Août	299		530	365	50	
Septembre						
Octobre					70	
Novembre						
Décembre 1976						
Mars 1977	} 88					
Mai 1977						plusieurs
Juin 1977					7	
Juillet 1977			20			
Total (1)	878	133	1061	885	284	115
Total (2)	990	—	1100	—	—	—

Source : Portarias du *Diário do Governo* et du *Diário da Republica*

(*) Ce tableau couvre la majorité des expropriations, sans être exhaustif. Pour cette raison, dans le total (1) figurent les propriétés qu'il nous a été possible de recenser dans la législation et dans le total (2) l'ensemble des propriétés expropriées pour Beja et Évora.

(1) Toutes les expropriations ou presque furent décidées par le Ministre de l'Agriculture du VIème Gouvernement Provisoire, Lopes Cardoso, même celles qui ont été promulguées après sa démission. Les premières expropriations sont intervenues le 18 sept. 1975 sur la proposition de l'IRA et des CRRA de chacun des districts et ont concerné 203 propriétés.

Jusqu'au 23 avril 1976, 450 000 ha furent expropriés sur les 1 100 000 ha occupés, mais la plus grande partie le sera fin 1976 (1). Les premiers districts concernés furent ceux d'Évora et de Portalegre, un grand nombre de propriétaires y furent expropriés, d'abord entre septembre et novembre 1975, puis en juin et août 1976. Dans le district de Setúbal, une partie des expropriations eut lieu de septembre à novembre 1975 et le reste durant les mois suivants. Dans le district de Castelo Branco, la plupart s'effectuèrent en novembre et en décembre 1975.

Les expropriations des districts de Santarém et de celui de Castelo Branco avaient pour objectif, non seulement de légaliser la situation des propriétés déjà occupées, peu nombreuses, mais d'exproprier une partie des propriétés non occupées et qui se trouvaient au dessus des maxima prévus.

Dans les autres districts, les expropriations s'arrêteront alors qu'une partie des terres susceptibles d'expropriation restaient entre les mains de leurs propriétaires (Tableau 6).

Différents programmes d'expropriations furent présentés au cours des gouvernements postérieurs ; parmi ceux-ci, celui du Premier Gouvernement Constitutionnel de mars 1977 prévoyant l'expropriation de 200 000 ha occupés, mais non expropriés, et de 500 000 ha prévus par la loi. Ces mesures n'aboutirent pas, car le contrôle du pouvoir était exercé par des forces sociales qui ne défendaient pas un projet identique à celui de l'alliance apparemment dominante impliquant une modification de la relation d'appropriation et de propriété.

(1) Certaines expropriations ont inclus des zones des périmètres irrigués qui ne seront pas attribuées à des bénéficiaires et resteront entre les mains des propriétaires ou des locataires (Sagrepe sur le périmètre du Caia, Quinta do Ferrador à Coruche et des propriétés du périmètre du Roxo).

Tableau 5 - Superficies occupées par les unités du secteur collectif.

District	Superficie UCP/Coop.	Sup. exploitat. du district	1/2	Nb UCP/Coop.	Sup. moyenne des UCP/coop.	Nombre de travailleurs	Nb. de travailleurs/ha
	1	2					
Évora	392 000	572 002	68,5	165	2 376	15 185	25,8
Beja	284 258	753 984	37,7	80	3 553	8 983	31,6
Portalegre	257 000	469 959	54,6	61	4 213	7 651	33,5
Santarém	43 957	246 745	17,8	51	862	2 675	16,4
Setubal	92 000	293 911	31,3	78	1 179	3 115	29,5
Lisboa	5 630	48 760	11,5	7	804	270	20,8
C. Branco	4 517	300 314	1,5	4	1 129	213	21,2
Faro	975	133 000	7,3	3	325	246	3,9
Total	1 080 337	2 818 675	26,1	449	2 406	38 320	28,1

Source : Données de l'Institut de Réorganisation Agraire (IRA), 1976.

Les données sur le nombre de travailleurs, fournies par l'IRA, donnent des chiffres plus élevés que ceux fournis par les UCP/coopératives, à la même date ; la différence peut être attribuée aux travailleurs saisonniers qui n'ont pas un statut stable sur les exploitations.

Tableau 6 - Superficies de terres expropriables et des terres expropriées.

	Terres expropriables	Terres expropriées jusqu'au 31/3/76	Terres expropriées fin 76	2/1	3/1
	1	2	3	4	5
Évora	500 000	163 875	420 610	33	84
Beja	450 000	69 110	164 682	15	36,5
Portalegre	300 000	88 992	185 899	30	62
Santarém	100 000	66 756	82 108	67	82
Setubal	120 000	43 591	47 906	36	40
Lisboa	12 000	—	3 786	—	32
C. Branco	110 000	17 776	18 367	16	17
Faro	8 000	—	—	—	—
Total	1 600 000	450 000	923 358	28	58

Source : Données de l'Institut de Réorganisation Agraire, 1976 et L. CARDOSO *Luta Pela Reforma Agrária*, op. cit. p. 80

2.3 - Formation des nouvelles unités de production sur les terres occupées.

A la suite des occupations de terres et même parfois avant, les travailleurs ont formé des commissions qui se sont chargées de la gestion d'une ou de plusieurs propriétés. Ils procédèrent, également, à un inventaire de l'ensemble des moyens de production existant sur l'exploitation, et les ont remis au CRRA de leur zone. Ces derniers reconnurent les commissions de travailleurs. Ils leur donnèrent un aval ("credencial") pour qu'elles puissent recevoir du crédit par l'intermédiaire des ex-grémios, sur la base du crédit agricole "d'urgence" (crédito agrícola de emergência) (1). Ce dernier leur permit d'assurer le fonctionnement des unités et le paiement des salaires. Mais diverses difficultés et lenteurs bureaucratiques accompagnèrent l'attribution du crédit. Elles entraînèrent un retard dans les versements des salaires durant de longues périodes (2).

En juillet 1975, le D.L. 406/B/75 formulait les modalités d'attribution du crédit agricole "d'urgence" (CAE) "aux nouvelles unités de type coopératif et à d'autres de type associatif constituées par des salariés agricoles et des petits agriculteurs et insérées dans la dynamique sociale propre à la réforme agraire"... "avant même la régularisation définitive, statutaire et légale" (art. 1). Les crédits spécifiquement destinés au paiement des salaires furent débloqués quelques mois plus tard, alors qu'un grand nombre d'unités était déjà entré en fonctionnement (3).

Le montant du CAE n'a pas dépassé un million et demi de contos, au lieu des cinq millions prévus, jusqu'en mars 1976 et destinés à assurer les semences de la campagne 1975/76. A ce crédit, il faut ajouter 400 000 contos avancés pour des améliorations agricoles (melhoramentos agrícolas, tableaux W6 et W7). La banque, nationalisée, continuait à être régie par des mécanismes identiques à ceux antérieurs au 25 avril. Elle manifestait une hostilité à l'égard de la réforme agraire, surtout de la part de responsables des services bancaires et dans quelques cas des commissions de liquidation des ex-grémios de lavoura, hostilité qui contribua au blocage des crédits (4). A ces

(1) Le IVème Gouvernement Provisoire, né peu de temps après la nationalisation de la banque, a créé cette nouvelle forme de crédit (CAE) (D.L. 251/75 du 23 mai 1975).

(2) Dans certaines unités, les salaires n'ont pas été payés durant vingt semaines (Communiqué du syndicat des travailleurs agricoles des districts du Sud - *Diário de Notícias*, 5 septembre 1975). Même dans des cas où l'IRA a appuyé la formation de l'unité collective, les retards ont été réduits mais non supprimés. (Pour l'UCP de Bolsas e Pinheiro, formée sur les terres de la Casa Agrícola Amarel Neto, l'attente dura trois semaines, *A forja*, 13 mai 1976)

(3) D.L. 541/B/75 du 27 septembre 1975. D.G. n° 224.

(4) Une somme d'environ 1 600 000 contos de crédit devait être concédée aux unités et aux PMA à travers l'IRA, mais lorsque ce dernier présenta la demande à la Caisse Générale des Dépôts (Caixa Geral dos Depósitos), il n'obtint que 100 000 contos pour un délai de 180 jours (*O Diário*, 3 juin 1975).

facteurs, s'est ajoutée l'incapacité du circuit bancaire, en milieu rural, de répondre à des nécessités croissantes, puisqu'en 1975, 82 concelhos du pays n'avaient aucune agence bancaire.

L'octroi de crédits pour le paiement des salaires a constitué un des mobiles de la reprise des occupations dans des propriétés où des difficultés financières les avaient empêchées (1). Les obstacles mis à la distribution du crédit disponible ont motivé de nombreuses protestations de la part des travailleurs agricoles (2).

Avant même qu'intervienne la légalisation des unités, leur processus de formation avait suivi deux grandes lignes d'orientation : l'une, tendant à agréger différentes exploitations pour former des unités de dimension plus importantes, l'autre prétendant intégrer verticalement les unités pour coordonner leurs actions à des niveaux qui correspondent aux divisions administratives.

Orientée par les forces politiques et syndicales, cette évolution a suivi, en l'adaptant aux problèmes qui surgissaient, des éléments d'un modèle inspiré surtout par les pays socialistes et basé sur la collectivisation de la production.

2.3.1 - La légalisation des unités du secteur collectif.

Lors du démarrage de la campagne agricole de 1975/1976, le secteur collectif, formé de l'ensemble des terres occupées, couvrait 1 080 337 ha soit 22,1 % de la superficie des exploitations agricoles du pays et variait entre 17 et 68 % de la superficie des exploitations des différents districts, inclus plus tard dans la zone de la réforme agraire. Le secteur collectif rassemblait, en 1976, 449 unités progressivement constituées (Tableau 5).

A la suite de la promulgation de la législation sur les expropriations et de la concession des crédits aux unités, des procédures ont été instituées pour la légalisation des unités collectives. Elles devaient présenter : un rapport de l'assemblée générale des travailleurs permanents, la liste des membres élus d'une commission de gestion et

(1) Selon une note du MAP de mi-octobre 1975, l'absence d'organismes de contrôle sur la vente des engrais et sur les subventions attribuées aux usines, par type d'engrais, et l'imprécision du statut de petits et moyens agriculteurs (PMA) ont en partie contribué à bloquer l'utilisation du CAE.

(2) Rencontre à Beja des travailleurs ruraux. Un document fut envoyé au Conseil de la Révolution exigeant l'octroi urgent de crédits (*D. de Notícias*, 11 septembre 1975).

l'inventaire des biens existants sur l'unité de production au moment de l'occupation.

La nouvelle unité était, en premier lieu, reconnue par le syndicat des travailleurs agricoles de la zone, qui transmettait au CRRA les éléments nécessaires pour la reconnaissance officielle de l'unité. La décision finale était prise, au niveau central, par un "despacho" du Ministère de l'Agriculture. Un double contrôle intervenait : celui des organisations des travailleurs et celui des autorités politico-administratives. Les premières ont maintenu leur importance tout au long du processus et veillèrent à ce que les membres des unités remplissent les conditions de bénéficiaires de la réforme agraire (travailleurs agricoles ou petits agriculteurs).

Les légalisations des unités commencèrent en octobre 1975 et se prolongèrent jusqu'en mars 1976, date où 426 unités étaient légalisées. Les 23 autres le furent deux mois plus tard (1). C'est dans les districts d'Évora, Santarém et Setubal que les premières unités furent reconnues officiellement, les autres le seront en novembre et décembre 1975 et même, quelques-unes, en janvier et février 1976.

Tableau 7 - Légalisation des UCP et des coopératives .

	Beja	Évora	Portalegre	Santarém	Setubal	Lisboa	C.Branco	Faro
1975								
Octobre		57	2	23	19			
Novembre	31	61	15	12	10		3	2
Décembre	10	34	13	16	41	1		
1976								
Janv./février	35	2			10	6	1	1
Mars			10					
Total 1	76	154	40	51	80	7	4	3
Total 2 (2) unités	80	165	61	51	80	7	4	3

(1) 17 dans le district de Portalegre et 6 dans celui d'Évora. L'inexistence de légalisation signifiait que les unités ne pouvaient ni disposer de leur matériel agricole, ni acheter, ni vendre des produits, ni avoir un compte bancaire, ce qui paralysait complètement leur fonctionnement (Eugénio Rosa : *Portugal : dois anos de revolução*, op. cit., p. 79).

(2) Les totaux des unités légalisées ne recouvrent pas toutes les unités, une certaine mobilité ayant existé entre le moment de la légalisation et l'évolution intervenue par la suite, surtout pour les pré-coopératives (Source : *Numero de prédios expropriados e superfície*, Serviço de Informação Agrícola, IRA, avril 1976).

Les délais de légalisation dépendaient de la rapidité de présentation des documents nécessaires, difficiles à élaborer par les travailleurs sans la présence d'un technicien (surtout pour le plan de culture et le budget), ce qui provoqua un retard dans le processus de légalisation des unités. La décision du gouvernement fut positive dans la majorité des cas. Mais ce processus, tout comme celui des expropriations, fut interrompu par la démission du Ministre de l'Agriculture du VIème Gouvernement Provisoire, qui porta préjudice aux unités en voie de formation à cette date (novembre 1976).

2.3.2 - Processus d'agrégation pour la formation des unités collectives de production (UCP).

Les options sur le type d'exploitation (individuel ou collectif) des terres occupées n'ont pas suscité de grands débats de la part des travailleurs, qui n'ont pas hésité à s'engager dans des formes collectives d'organisation.

Ce choix n'a pas été contesté, durant une première période. Il semble qu'il ait correspondu à la nécessité immédiate de rassembler les travailleurs dans des unités de production qui aient un poids économique important.

Par ailleurs, le choix de l'exploitation collective de la terre et le refus de sa division en petites parcelles individuelles correspondait à la conception des forces politiques qui ont appuyé le mouvement social, et pour lesquelles la transformation du travailleur salarié en petit producteur signifiait son écartement de la classe des travailleurs, base d'appui d'un projet socialiste.

Différentes formes d'organisation furent proposées. Certaines furent transitoires telles que les commissions de travailleurs, les fermes collectives et les pré-coopératives. Ces différentes formes reflétaient les hésitations sur le type d'unité et sa taille qui ont différé suivant les zones. Par la suite, s'opéra une homogénéisation, à travers l'organisation syndicale au niveau des différents districts. La distinction entre UCP et coopératives, qui avait quelques raisons d'être au début du processus, disparut progressivement.

Les commissions de travailleurs, formées sur une propriété, élargirent progressivement leur contrôle à d'autres exploitations ou propriétés du même propriétaire ou à des terres travaillées par les mêmes habitants d'un village, afin d'assurer l'emploi de tous les salariés agricoles (1).

(1) Dans cette conception, la réforme agraire était considérée comme "une conquête et une réalisation historique des travailleurs ruraux de l'Alentejo et du Ribatejo, organisés dans leurs syndicats et ayant à leur tête leur avant-garde révolutionnaire le Parti Communiste Portugais" (Assemblée de militants communistes des coopératives et fermes collectives et des techniciens agricoles, *Avante*, 22 juillet 1976).

Avec la formation des unités collectives de production, les commissions de travailleurs disparurent progressivement (1). Certaines se sont dissoutes lorsque les propriétaires ont récupéré les terres, aucune UCP ou coopérative ne s'étant constituée.

Dans d'autres cas, les fermes collectives (*herdades colectivas*) se transformèrent, elles aussi, en UCP. Cette forme n'a pas réussi à définir son propre statut. La dénomination est donc restée liée à une forme transitoire, entre le moment de l'occupation et celui de la naissance de l'UCP.

Des pré-coopératives se sont formées, en attendant la reconnaissance officielle de la coopérative (2). Nombreuses surtout dans le district de Portalegre, elles disparurent avant la fin 1976 (3).

Les premières formes d'UCP apparurent dans les districts d'Évora, de Beja et de Portalegre. Elles résultaient de l'agrégation de plusieurs propriétés, conformément aux orientations données par les syndicats agricoles et suivaient un modèle d'unité préconisé par le Parti Communiste, qui s'inspirait d'autres réformes agraires où prédominaient la ferme d'Etat et la grande unité collective (4).

Ce modèle prétendait faire coïncider la dimension de l'UCP avec celle de la *freguesia* et regrouper en son sein toutes les propriétés.

Différentes raisons étaient données par les promoteurs de cette conception pour la justifier :

- la péréquation entre les exploitations disposant de terres riches et celles qui n'avaient que des terres peu fertiles (correction de la rente différentielle à un premier niveau, celui de la *freguesia*) ;
- la pleine utilisation du matériel agricole, surtout du gros matériel dont certaines exploitations se trouvaient mieux dotées que d'autres ;
- la possibilité d'atteindre une rentabilité plus élevée des investissements agricoles et sociaux et d'opérer une plus large redistribution du revenu des UCP (5).

Le processus de formation des UCP, dans les trois districts de l'Alentejo, où elles constituaient la forme prédominante (moins dans le district de Portalegre que dans les deux autres), s'est poursuivi tout au long de l'année 1976, restant *inachevé* après cette date, du fait de la modification des conditions politiques. Pour cette raison, certaines UCP

(1) En 1976, subsistaient neuf commissions de travailleurs dans le district de Portalegre et quelques-unes dans le district de Beja (Liste de l'IRA des unités formées jusqu'en 1976).

(2) En 1976, il y avait 22 pré-coopératives dans le district de Portalegre, 6 dans celui de Beja, 6 à Évora, 6 à Castelo Branco et 1 à Faro.

(3) Comparaison entre la liste des unités du secteur collectif de l'IRA de 1976 et celle élaborée et actualisée par l'Institut National des Statistiques du 31 octobre 1976.

(4) *O Diário*, 10 mars 1976.

(5) Conception défendue lors de la réalisation de la Première Conférence de la Réforme Agraire, à Évora, le 30 et 31 octobre 1976.

couvraient toute l'étendue d'une freguesia , rassemblant toutes les grandes exploitations (cas du concelho de Serpa et des concelhos voisins de celui de Beja) et d'autres coexistaient sur une même freguesia, souvent à côté d'unités coopératives.

L'organisation en UCP, qui, début 1976, rassemblait 180 unités , était considérée par ses promoteurs comme une forme "supérieure" d'organisation. Elle était définie comme une "unité de production non de petits agriculteurs, mais de prolétaires et de travailleurs salariés, ce qui élimine toute idée ou toute pratique d'une unité à caractère bourgeois ou capitaliste" (1). Les UCP étaient considérées comme "d'authentiques îlots de socialisme" rassemblant l'ensemble des travailleurs salariés. Ainsi, "si le processus portugais avançait vers le socialisme, ces unités constitueraient de véritables fermes d'Etat" (2).

L'organisation des UCP, regroupement de plusieurs fermes, était construite à plusieurs niveaux. A la base, se trouvaient les équipes de production qui correspondaient à des groupes de travailleurs allant de 4 à 30, ou de 3 à 5 tractoristes (3). Souvent ces équipes de production (nucleos de lavoura) reprenaient l'organisation du travail des anciennes fermes, où les travailleurs se connaissaient et avaient des habitudes de travail en commun. Chaque équipe avait un coordinateur qui la représentait dans la commission directrice de l'UCP (voir schémas p. 126). L'assemblée des travailleurs regroupait les travailleurs permanents et occasionnels des anciennes fermes. Le nombre de ces derniers était élevé dans les grandes UCP (4) ; elle était chargée de prendre les décisions les plus importantes et d'élire la commission de direction, généralement formée de dix membres et responsable de la gestion des affaires courantes. La mise en oeuvre de ce type d'organisation, ainsi que la prise des décisions durant la première période de fonctionnement des unités, incombèrent aux délégués syndicaux, provoquant dans certains cas des réactions négatives de la part des autres travailleurs, du fait du comportement autoritaire des dirigeants. Par la suite, de nouvelles élections des organes dirigeants se déroulèrent et donnèrent lieu à des ajustements dans les méthodes de gestion et dans l'orientation des UCP.

Les conditions de travail de tous les membres du collectif, y compris des saisonniers, étaient définies par les CCT (art. 29 du règlement interne des UCP) signées dans chaque district puis homogénéisées pour l'ensemble de la zone Sud. Elles étaient identiques à celles des travailleurs des exploitations privées.

(1) Julio Martins, responsable du P.C., entrevue à *Alavanca*, mai 1976.

(2) Entrevue d'António Gervásio, député du PCP, *A capital* 20 décembre 1975.

(3) Article 24 du règlement interne des UCP, proposé par les syndicats agricoles aux unités des districts de l'Alentejo et généralement adopté par elles, parfois avec quelques modifications. Les règlements furent approuvés par les assemblées générales de travailleurs dans chaque UCP.

(4) L'UCP Margem Esquerda de Serpa, district de Beja, regroupait 28 fermes et s'étendait sur une superficie de 14 704 ha, l'UCP Esquerda Vencerá de Pias, du même district, rassemblait 14 fermes sur une superficie de 10 881 ha.

Certaines contradictions surgirent car les travailleurs des unités avaient plus un statut de salarié, surtout à cause du type de rémunération pratiqué, que de membre du collectif. Ce choix répondait à une volonté d'homogénéiser le statut des travailleurs et de réduire les différences entre les permanents et les saisonniers, entre ceux du secteur privé et ceux du secteur collectif. Le chômage structurel existant dans la zone ne permettait pas aux unités d'absorber tous les travailleurs saisonniers. Or, faire un statut spécial pour les membres du collectif signifiait exclure une partie des travailleurs de certains avantages et aurait conduit à la formation d'une catégorie de travailleurs privilégiés.

2.3.3 - Distinction entre UCP et coopératives.

Durant la période de formation des UCP d'autres unités apparurent, les coopératives. Dans le modèle initialement conçu par les forces politiques et syndicales contrôlant la zone Sud du pays, la qualification de coopérative devrait être réservée aux unités constituées de façon prédominante par les petits agriculteurs alors que les UCP rassembleraient exclusivement des salariés agricoles (1). Cette distinction perdit sa justification initiale du fait de l'absence d'adhésion de la majorité des petits agriculteurs de la zone, qui ont conservé une attitude passive face au processus de réforme agraire. Ainsi, la dénomination d'UCP ou de coopérative, adoptée au point de départ, correspondit plutôt à une diversité de situations locales. Une distinction doit être faite entre l'évolution dans les trois districts de l'Alentejo, (Évora, Portalegre et Beja) et celle des autres districts où les unités naissent d'une conception un peu différente. À partir de mi 1976, le pouvoir politique rejeta le modèle proposé par les forces contrôlant le Sud du pays. Pour faciliter la légalisation des unités, la dénomination de coopérative a été plus fréquemment adoptée. Alors que dans les trois districts de l'Alentejo la dénomination de coopérative restait assez rare, elle se répandit par la suite (2).

Le processus d'agrégation des propriétés pour la formation d'une UCP par freguesia, était le plus avancé dans le district de Beja. La superficie moyenne des unités de ce district, quelles soient UCP ou coopératives, était plus élevée que celle du district d'Évora. Mais elle restait inférieure à celle du district de Portalegre, où la dimension des propriétés était plus importante (3).

(1) Ces coopératives sont considérées distinctes des fermes d'Etat puisqu'elles n'ont ni une direction, ni une administration nommées par le gouvernement. Elles ne sont pas soumises à une rigidité des salaires puisqu'elles admettent, en principe, des ajustements et des bénéfices sociaux en fonction des résultats de la production. "C'est un type original, bien que sans contour défini, tendant à une forme d'unité collective populaire, où l'autonomie de la gestion et le paiement de salaires fixes sont des caractéristiques essentielles" (Álvaro Cunhal : *A revolução portuguesa - o passado e o futuro*. Ed. Avante, Lisboa, 1976, p. 102).

(2) Suivant les listes de l'IRA, le nombre des coopératives s'élevait à 11 dans le district de Beja, à une douzaine dans celui d'Évora et à 20 dans celui de Portalegre, sur un total d'unités de respectivement 80, 165 et 61.

(3) Les superficies moyennes des unités étaient de 3 553 ha/unité pour le district Beja, 2376 ha/unité pour celui d'Évora et 4 213 ha/unité pour celui de Portalegre (Tableau 5).

Tableau 8 - Distribution des UCP et des coopératives par district et par échelles de superficie .

Echelles	Beja	Evora	Portalegre	Santarém	Setubal	Lisboa	C.Branco	Faro	Total	%
≤ 100 ha	—	—	—	3	—	2	—	1	6	1,4
100-200	—	—	—	8	3	1	—	—	13	3,0
200-500	5	8	2	11	13	—	1	1	41	9,4
500-1000	16	36	5	11	32	2	1	1	104	24,0
1000-2500	13	63	10	17	18	2	2	—	125	28,8
2500-5000	24	35	17	1	11	—	—	—	88	20,3
> 5000 ha	22	19	16	—	—	—	—	—	57	13,1
Total	80	162	50	51	77	7	4	3	434	100

Source : IRA, 1976 (1)

Malgré la diversité de superficie des unités (UCP ou coopérative) par district, dans les districts de Beja et d'Évora, les coopératives avaient en moyenne une dimension inférieure à celle des UCP : 1 746 ha pour les coopératives et 4 456 ha pour les UCP dans le district de Beja, et respectivement 2096 et 2856 ha dans celui d'Évora. Les unités qui atteignaient les plus grandes dimensions étaient toutes dénommées UCP (2). Dans le district de Portalegre, où le processus de formation des coopératives fut plus tardif, un grand nombre d'unités, appelées pré-coopératives, se transformèrent soit en UCP soit en coopérative ou disparurent. En évoluant, le modèle initial prit donc des formes plus souples, surtout lorsque le poids de l'organisation syndicale et son intervention directe au niveau des unités étaient plus limités. Les forces sociales en présence et la composition des unités, en fonction de l'origine sociale des travailleurs, ont pris une place décisive (3).

Dans les autres districts (Setubal, Santarém, Lisbonne et C. Branco) la structure de la propriété, l'influence de l'organisation politique et syndicale ainsi que la dynamique du mouvement social donnèrent aux unités des caractéristiques spécifiques et diversifiées. Les unités coïncidaient le plus souvent avec les exploitations existantes au moment de l'occupation et le processus d'agrégation au sein de grandes unités resta très limité, sauf dans certaines zones limitrophes de l'Alentejo (4).

(1) Ce tableau n'inclut que 434 unités sur les 449 existantes à cette date ; 3 à Évora et 11 à Portalegre ont été exclues (surtout des pré-coopératives ou des commissions de travailleurs ayant un caractère transitoire).

(2) L'unité dont la superficie est la plus élevée est l'UCP Salvador Pomar de 20 000 ha, suivie de l'UCP 12 de Maio de 17000 ha.

(3) cf. *supra* chapitre V, 2^e partie.

(4) Concelhos de Coruche et Chamusca, limitrophes des districts d'Évora et de Portalegre. Les superficies moyennes des unités dénommées UCP atteignaient 2121 ha à Chamusca et 3249 ha à Coruche, moyenne inférieure à celle des unités des districts de Portalegre et de Beja.

Cependant, cette distinction entre les deux formes d'unités, significative dans une première phase, eut tendance à passer au second plan, au cours de l'évolution postérieure (1), à mesure que surgissaient des problèmes graves auxquels furent confrontées. à la fois les UCP et les coopératives avec le processus de "dévolution" (devolução) des terres et de "restitution" (restituição) des réserves.

D'autres unités coopératives, formées à partir de mars 76, résultèrent du processus de "desannexion". La formation de ces nouvelles unités, comme nous le verrons plus loin, dérivait d'une conception différente de l'application de la réforme agraire.

2.3.4 - Processus d'intégration verticale .

Le processus d'intégration vertical prétendait consolider l'organisation des unités par leur représentation dans des organes coordonnateurs au niveau du district, du concelho et de la freguesia. Ceux-ci avaient un rôle d'orientation des unités et de discussion des divers problèmes auxquels elles étaient confrontées.

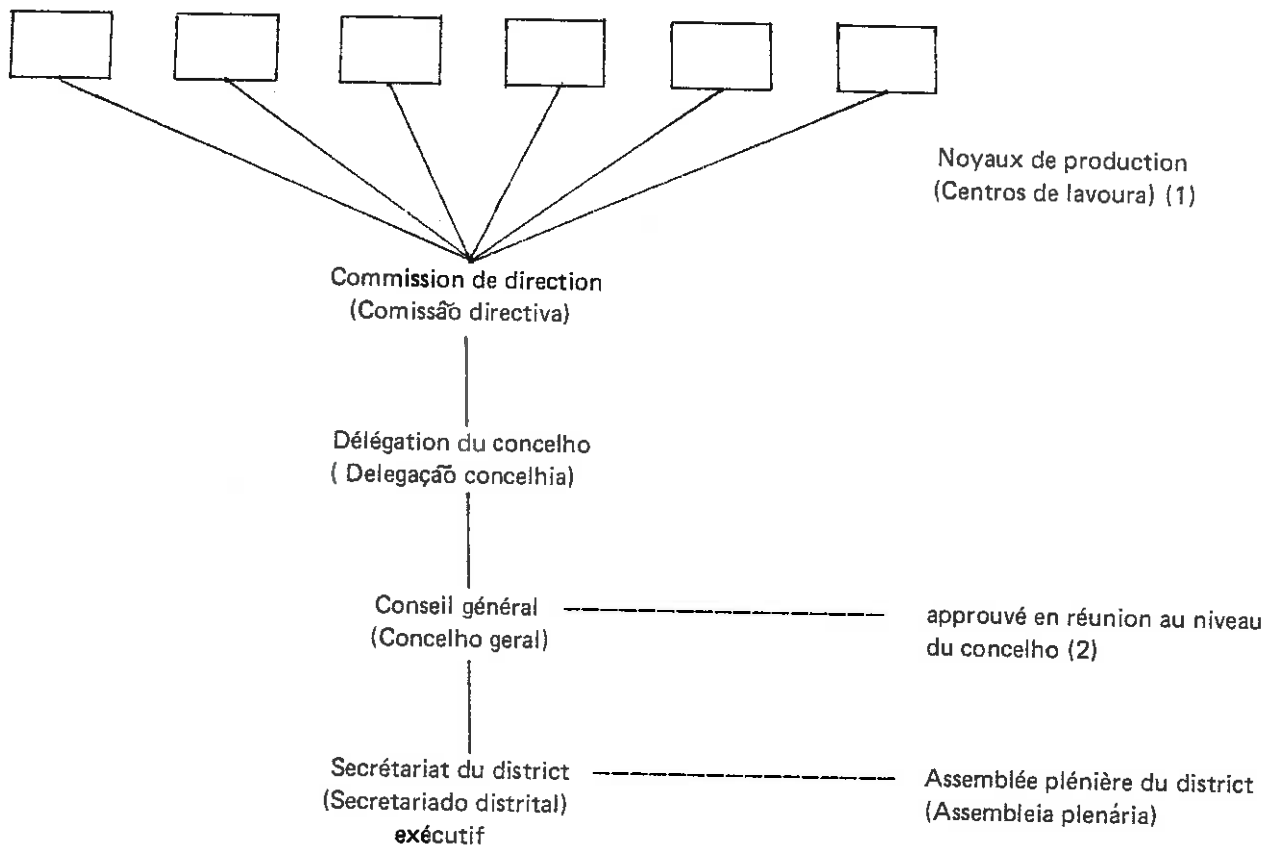
La progression de cette organisation dépendait de la capacité d'organisation de la structure syndicale, au niveau du district, du poids des forces politiques qui l'appuyaient et de l'influence des conceptions technico-institutionnelles au moment de la formation des unités.

Les délégations de concelhos (delegação concelhia)(2) et les secrétariats de district ne furent créés que fin 1976 (district de Beja) et début 1977 (districts de Portalegre et Évora), déchargeant ainsi l'organisation syndicale d'une partie du travail de coordination. Les syndicats avaient assumé cette tâche au moment de la formation des unités, en l'absence d'autres organes. Dans le district de Setubal, les unions de coopératives et leur secrétariat jouèrent le même rôle.

Les secrétariats du district furent chargés d'aider les unités à résoudre différents problèmes (juridiques, techniques et comptables). Ils apparurent à une date où des actions entreprises par le pouvoir politique mettaient en cause l'existence de ces unités.

(1) Un député du PCP affirmait à l'Assemblée de la République en 1976, que la désignation d'UCP ou de coopérative, "pouvait être utilisée de manière indifférenciée" et que la nature des unités était effectivement la même, celle d'être constituées par des salariés ruraux et de petits agriculteurs (Diário da Assembleia da República, 2 octobre 1976, n°33).

(2) Par exemple dans le concelho de Ponte de Sor (Portalegre), le secrétariat du concelho était formé d'un membre de chaque commission de direction des unités existantes dans le concelho. Il s'était aussi chargé du transport des produits - pour lequel il acquit 3 camionnettes - et du déplacement de la main d'oeuvre saisonnière d'une unité vers l'autre. (Informations du secrétariat des UCP/coopératives du district de Portalegre- Enquête directe).



(1) Les noyaux de production, représentés dans la commission de direction, ont été définis en fonction d'une activité déterminée (bétail, machines, cultures en sec, cultures irriguées etc.). La commission de direction avait un Président élu. Les noyaux de production, suivant les cas, se sont chargés de l'organisation de l'ensemble de l'UCP, ou au contraire, ce niveau d'organisation ne s'est formé que postérieurement. Lorsque des commissions des travailleurs existaient, l'influence de l'organisation de base a supplanté celle proposée par l'organisation syndicale. En réalité, ces aspects sont restés très diversifiés, durant la première phase d'organisation des unités, et ne connurent que plus tard une homogénéisation.

(2) Les délégations de concelho étaient formées de représentants des différentes unités élus par les commissions de direction. Elles étaient approuvées en réunion plénière des travailleurs de tout le concelho. Ces représentants formaient un conseil général dont l'exécutif était constitué par le secrétariat du district.

2.4 - Apparition d'une tendance coopératiste : principes d'orientation et tentatives d'application.

Le processus suivi dans les districts de l'Alentejo se définit en fonction des orientations des forces politiques et syndicales qui inspirèrent la forme des unités et qui furent appuyées par les forces militaires. D'autres tendances apparurent avec la modification progressive des composantes de la dominance. Elles prétendaient imposer au processus de transformation des structures agraires une orientation différente. Elles voulaient intégrer les unités, déjà existantes, qui avaient recueilli l'adhésion de la majorité des salariés agricoles, dans une nouvelle forme d'organisation, afin de soustraire les unités au contrôle des forces sociales et politiques qui avaient constitué leur base d'appui.

Durant la période de transition, où l'alliance apparemment dominante fut mise en cause par les forces du contre-mouvement social, une nouvelle conception coopératiste apparut. Elle fut surtout prônée par le Ministre de l'Agriculture du VIème Gouvernement Provisoire (1).

Les principes sur lesquels devait se baser le statut de ces nouvelles unités coopératives n'entraient pas en contradiction avec les objectifs de l'alliance apparemment dominante, cependant ils en différaient par les modalités d'application. Le contexte socio-politique, après le 25 novembre 1975, n'était plus favorable à la conception des formes d'unités surgies après les occupations.

Ces nouvelles coopératives n'eurent pas une base sociale suffisamment solide pour permettre leur extension. Leurs principes furent perçus par les forces sociales et politiques, qui avaient promu la réforme agraire en 1975, comme contraires avec leurs propres intérêts.

Le nouveau modèle coopératiste prétendait maintenir et poursuivre les expropriations de terres, bien qu'il s'affirmait en désaccord avec certains éléments inclus dans les D.L. 406 A/75 et 407 A/75. Entre ces deux modèles les contradictions portaient moins sur le fond que sur la stratégie à adopter pour utiliser les terres expropriées et combler certaines lacunes du modèle antérieur.

La présentation d'un projet de loi du CDS, à l'Assemblée de la République, demanda la suspension des D.L. sur les expropriations de terres. Le Parti Socialiste et le Parti Communiste s'y opposèrent, le PS affirmant que ces "D.L. ont constitué des instruments capables de réaliser la réforme agraire que le peuple portugais a approuvé, dans la Constitution, à travers

(1) Cette conception fut appuyée par une tendance au sein du parti socialiste qui, après le Vème Gouvernement Provisoire, a été prédominante puis s'est éclipisée avec l'évolution politique. Le PS est resté dans l'impossibilité de formuler un projet unique et précis de réforme agraire.

ses représentants choisis", ajoutant que le VIème Gouvernement Provisoire prétendait poursuivre les expropriations (1).

Le vote du PPD contre les D.L. sur les expropriations marqua la rupture de la plateforme d'entente qui avait conduit, fin 1975, à la formation du VIème Gouvernement. Ce parti chercha à limiter la réforme agraire aux terres sous-exploitées, préconisant une indemnisation raisonnable et la formation d'exploitations familiales comme "modèle préférentiel" (2).

Le nouveau modèle coopératiste se basait sur "une transformation des relations de production" et sur une large autonomie des unités par rapport à l'État, en laissant la gestion à leurs propres associés (3). Il excluait l'existence d'unités de type étatique, vers lesquelles auraient pu, selon lui, s'acheminer les UCP, compte tenu de leur conception initiale de la nature du pouvoir politique existant à la date de leur formation (3).

Cette conception n'était pas exempte de contradictions dans la mesure où, si l'administration étatique encourageait et stimulait la formation et l'organisation des unités de production, la question restait ouverte de savoir dans quelle mesure ces dernières pourraient maintenir leur propre autonomie.

La dimension de ces unités coopératives, qualifiées dans le projet de statut "d'unités autogérées" (4), devait tenir compte "des nécessités d'une gestion technique et économique équilibrée". Dans le projet de statut, le collectif ne devait pas dépasser 20 membres permanents et un nombre total maximum établi en fonction des prévisions des résultats de l'exploitation, de telle manière que le bénéfice final (forme de rétribution du travail) de chaque travailleur associé ne soit pas inférieur au salaire minimum national" (5). Cette forme de rémunération du travail, constituée sur la base de la distribution des bénéfices et non du paiement d'un salaire, devait être fixée "en fonction de la quantité de travail fournie," en tenant compte des nécessités personnelles et moyennant un taux de participation annuelle de chacun. Par contre, le règlement interne des UCP (art. 16) prévoyait que l'excédent devait être réparti entre les différents fonds,

(1) *Diário da Assembleia da Republica*, n° 36, 2 novembre 1976.

(2) *Política agrária do Partido Social-Democrata*, publié par le "Serviço de Informação e Relações Públicas do PSD", sans date, programme sur l'agriculture.

(3) *Avant-projet de loi : Statut-base des unités de production autogérées*, in Lopes Cardoso, *Luta pela reforma agrária*, Diabril, Lisbonne, 1976, p. 177 et suivantes.

(4) Le projet de statut élaboré pour de futures unités autogérées n'a jamais été appliqué à cause de la modification intervenue au niveau du pouvoir politique. Dans la réalité, la tentative de concrétisation de cette conception a conduit à la formation d'unités coopératives. Pour cette raison, nous faisons référence à ce modèle comme étant lié à une conception coopératiste.

(5) Art. 38 de l'avant-projet des unités de production autogérées. La réduction de la superficie ainsi que la rémunération des membres en fonction de la production constituaient deux points de divergence de ce modèle avec celui des unités du secteur collectif. Cette limitation de la superficie et du nombre de membres était justifiée par la nécessité d'une "gestion démocratique" permettant une plus large participation de tous les membres et une transformation plus facile des formes d'exploitation de la terre. La conception coopératiste se prononçait essentiellement contre la tutelle des syndicats agricoles et de l'État (Lopes Cardoso : *Luta pela reforma agrária*, op. cit. annexes).

sans que soit prévu un partage direct des bénéfices ; seule était retenue l'attribution de primes aux travailleurs qui se distinguaient le plus dans la production (art. 23 du même règlement).

Cette conception défendait la propriété collective des terres "patrimoine de la collectivité et non des unités de production ou des agriculteurs individuels" (1); les implications de l'une et de l'autre option sont restées imprécises. Elle stipulait toutefois la nécessité de paiement par les unités d'une rente à l'Etat, rente qui servirait à la correction des "rentes différentielles". L'affectation de ce prélèvement était bien spécifiée puisqu'il visait une correction des inégalités de production et de localisation géographique des unités.

Bien que ce projet excluait l'existence d'unités de type étatique il ne mettait pas en cause les UCP ou les coopératives déjà constituées, puisqu'il procédait à leur légalisation, mais il prévoyait "des reformulations du processus et des adaptations tout en assurant la poursuite du fonctionnement des unités afin de permettre la continuité de la production" (2). Il concéda aussi des crédits destinés à satisfaire les nécessités financières des unités.

Un autre aspect de ce modèle coopératiste concernait les petits et moyens agriculteurs (PMA) dont l'adhésion était considérée comme nécessaire et qui paraissaient marginalisés par le processus de réforme agraire. Selon le modèle du secteur collectif, les agriculteurs individuels devaient progressivement former des coopératives ou se joindre aux unités collectives existantes ; ils disparaîtraient en tant que catégorie sociale autonome et ne se maintiendraient que durant une phase transitoire, préparant leur intégration dans les coopératives. La priorité avait donc été donnée aux attributions collectives de terres, sur les attributions individuelles qui ne devaient concerner que des cas marginaux. Selon la conception avancée par le VIème Gouvernement Provisoire, les PMA étaient reconnus comme des producteurs autonomes. Ils devaient bénéficier de la réforme agraire autant que les travailleurs ruraux, soit par l'élargissement de leurs petites parcelles, soit par l'attribution de terres surtout aux métayers précaires et aux locataires sans terre. Ces exploitations devaient atteindre une dimension plus que suffisante pour leur subsistance (3). Les petits agriculteurs forcés à abandonner les terres lors des

(1) Entrevue du Ministre de l'Agriculture, Lopes Cardoso, au *D. de Notícias*, 18 mars 1976.

(2) Entrevue du Ministre de l'Agriculture, Lopes Cardoso, au *Jornal do Comércio* 19 et 20 février 1976. Au *Jornal Novo*, 2 octobre 1975, ce Ministre dit : "La capacité d'appui des structures gouvernementales n'a pas évolué avec la même rapidité que la capacité d'initiative des masses travailleuses". Un des premiers actes de ce ministre, après sa désignation, a consisté à recevoir les syndicats agricoles qui lui ont exprimé la nécessité de l'appui financier, la reconnaissance et la légalisation des unités et de la non-révocation des D.L. sur les expropriations (*A Capital*, 22 septembre 1975).

(3) Entrevue de Lopes Cardoso au *D. de Notícias*, 18 mars 1976.

occupations seraient les premiers bénéficiaires. Par ce biais, ce modèle prétendait créer une articulation de l'agriculture paysanne à l'alliance apparemment dominante. La terre, les moyens de production et les crédits seraient mis à la disposition à la fois des travailleurs ruraux et des petits agriculteurs (1). Cette conception défendait "non la création d'une nouvelle classe de propriétaires (puisque aux petits agriculteurs seuls sera donné le droit à l'exploitation et non à la propriété) mais une classe d'entrepreneurs agricoles", qui pouvait constituer "une base d'appui" suffisamment forte pour les forces politiques promotrices de cette conception (2). Elle rejetait la prétendue supériorité des formes d'organisation collective sur l'exploitation individuelle, tout en encourageant le développement de structures coopératives, intégrant aussi bien les salariés ruraux que les petits agriculteurs (3). Elle misait sur le passage des formes collectives existantes à des formes coopératives ou autogestionnaires.

— Application de la conception coopératiste

La conception coopératiste rencontra rapidement l'opposition des forces qui contrôlaient la zone de la réforme agraire. Son application nécessita l'intervention de l'Etat en vue de freiner l'influence des forces existantes dans une vaine tentative d'application de ce modèle. Les réalisations étaient parfois contradictoires avec les déclarations officielles.

Ainsi, justifiant une des premières décisions prises, relative à la nomination d'une commission d'administration d'une propriété nationalisée, le Ministre de l'Agriculture du VIème Gouvernement Provisoire rejeta "l'idée d'exercer une tutelle sur les unités nées du processus de la réforme agraire"... tout en qualifiant cette situation de "transitoire", autrement dit préparatoire à l'application de nouvelles formes d'organisation. En même temps, il accusait les syndicats d'exercer une étroite tutelle sur les UCP et les coopératives (4).

Les contradictions entre les différentes forces sociales et politiques se manifestèrent à propos du contrôle des propriétés nationalisées et sous la gestion de l'Etat. Le

(1) Ce principe était contenu dans la Constitution de la République Portugaise, approuvée en avril 1976 : "Promouvoir l'amélioration de la situation sociale et économique des travailleurs ruraux et des PMA, par la transformation de la propriété et le transfert de la possession utile de la terre à ceux qui la travaillent" (art. 55 b).

(2) Lopes Cardoso : *Luta pela reforma agrária*, op. cit. p. 130.

(3) Cette prétendue supériorité était aussi défendue par Antonio Modesto Navarro (*Das árvores mortas à reforma agrária*, Prelo ed. 1976, p. 33). Il affirmait que les travailleurs "ne se sont pas laissés illusionner par la possibilité de passer à exploiter isolément un peu de terre. Au contraire, ils ont avancé vers des formes d'organisation avancées du point de vue technique en formant des fermes collectives".

(4) Entrevue du ministre Lopes Cardoso (*A Capital*, 14 septembre 1976).

syndicat et une fraction des travailleurs voulaient appliquer les mêmes formes d'organisation que celles existantes sur les unités collectives de production alors que le gouvernement tentait d'imposer une commission de gestion où participaient ses propres représentants.

Le problème s'est posé à propos de la "Herdade dos Machados" (6100 ha) occupant plusieurs centaines de travailleurs, un des complexes agricoles les plus riches de l'Alentejo, nationalisé le 13 décembre 1975. Une commission d'administration fut nommée par le Ministère de l'Agriculture. Elle fut à l'origine de l'un des premiers conflits entre les travailleurs de la zone, appuyés par leur organisation syndicale, et le pouvoir politique. Ainsi, à travers la question de l'organisation, se posait le problème du contrôle des forces politiques et sociales et de la direction de la réforme agraire (liderança).

Le conflit éclata lorsque le syndicat des travailleurs agricoles du district de Beja prétendit faire admettre dans la Herdade dos Machados le travail de femmes au chômage, par un système rotatif (le 3 mai 1976). La commission d'administration (CA) n'accepta que dix des 55 femmes qui étaient proposées, car elles avaient antérieurement travaillé sur cette exploitation. Le 10 mai 1976, 60 femmes occupèrent la camionnette de transport des travailleurs pour faire pression sur la CA. Par la suite l'ensemble des travailleurs de cette exploitation se mit en grève et ils organisèrent un rassemblement d'environ 1500 travailleurs. Sur l'ordre du Ministre de l'Agriculture, le CRRA convoqua une réunion pour consulter les travailleurs. 172 sur 458 travailleurs y participèrent. Les autres avaient pour la plupart abandonné les lieux à cause de la présence des forces policières de la GNR (garde nationale républicaine). De sa propre initiative, le syndicat procéda à l'élection d'une commission de travailleurs et décida de ne pas reconnaître la CA (*D. de Not.*, 24 mai 1976).

Une nouvelle assemblée, convoquée par le CRRA, se prononça en faveur de la CA (avec 209 votes pour et 117 contre). Le syndicat refusa de reconnaître la validité de la décision, sous le prétexte, que 167 travailleurs saisonniers n'avaient pas voté (suivant les circonstances le syndicat admettra ou n'admettra pas l'égalité des droits entre les travailleurs saisonniers et les permanents, comme nous le verrons plus loin). En outre, les travailleurs, proches du syndicat, accusaient la CA de ne pas utiliser pleinement la capacité productive de l'exploitation et d'avoir commis quelques erreurs techniques. Ils lui reprochaient aussi d'avoir fait des promesses à certains travailleurs telles que l'augmentation des salaires et la concession de quelques avantages (congés payés et treizième mois). Alors que des membres de la CA demandaient leur démission, le groupe de travailleurs soutenu par le syndicat empêcha la sortie des machines et la réalisation des travaux sur l'exploitation. Certains membres de la CA furent retenus sur l'exploitation par les travailleurs et le Ministère de l'Administration Interne envoya la GNR pour rétablir l'ordre (1). Bien que la situation resta incertaine par la suite, une partie des membres de la CA ont été remplacés.

L'exemple de la Herdade dos Machados fut utilisé par les syndicats agricoles pour démontrer l'inefficacité de la direction nommée par l'Etat et exiger la constitution d'organes de gestion formés par les travailleurs. Cette réaction du syndicat fut accompagnée d'une accusation reprochant au Ministère de l'Agriculture de vouloir "étatiser" les exploitations occupées et "transformer l'Alentejo en un grenier de l'Etat" (2)

(1) *D. de Notícias*, 22 juin 1976

(2) *Diário de Lisboa*, 19 août 1977.

Tant qu'exista une correspondance entre l'alliance apparemment dominante et le pouvoir politique, le contrôle étatique ne suscita pas d'objection de la part des organisations des travailleurs agricoles du Sud du pays. Mais avec la modification des forces politiques au pouvoir et la marginalisation progressive de l'alliance formée par les travailleurs, une lutte s'engagea pour obtenir le contrôle des exploitations les plus riches du pays, dont la plupart étaient nationalisées, souvent sans être passées sous la gestion des travailleurs (Rio Frio, Comporta, Barrosinha etc.). En effet, c'est à partir de ces unités nationalisées et des périmètres irrigués où elles se situaient, qu'émergèrent les nouvelles alliances de la dominance, à partir du remodelage des alliances innovatrices. Ces dernières avaient vu leur domination limitée, mais n'avaient pas été déstructurées. Le maintien des alliances innovatrices fut facilité par la faiblesse du mouvement social dans les zones irriguées et par l'absence ou la fragilité de l'implantation du modèle d'organisation collective.

Durant cette période transitoire, l'intervention de l'Etat s'exerça de façon directe dans le but de mettre en cause, non seulement le modèle d'exploitation en place, mais surtout les forces sociales et politiques qui le dirigeaient ; elle se déploya aussi pour créer des coopératives, suivant le modèle coopératiste. Mais ces dernières restèrent peu nombreuses et furent marginales dans la zone de la réforme agraire, à l'exception de quelques foyers où elles suscitèrent un mouvement significatif (1).

Un mouvement, le MUC (Mouvement Unifié des Coopératives) se forma pour soutenir ces "coopératives indépendantes" ayant, selon leurs promoteurs "un sens authentique d'émancipation", qui cherchait à libérer les unités du contrôle des syndicats agricoles et des forces politiques qui les appuyaient. Ces nouvelles coopératives "d'inspiration sergienne" (2) surgirent du désaccord intervenu entre différents groupes de travailleurs au sein des UCP/coopératives existantes. Leur nombre ne dépassa pas 50, couvrant environ 70 000 ha et incluant 2000 travailleurs (3).

(1) Le modèle autogestionnaire n'aura presque pas d'expression dans le secteur agricole, il faut toutefois mentionner un cas, celui de la société agricole Ronconito, importante unité d'agriculture et d'élevage (de 2074 ha) disposant de sa propre fabrique d'aliments du bétail ; les travailleurs optèrent pour la forme autogestionnaire à l'exemple de quelques unités du secteur industriel (*D.de Notícias*, 6 avril 1977)

(2) Faisant référence à António Sérgio, défenseur de l'organisation coopérative.

(3) Intervention du Secrétaire d'Etat de la Structuration Agraire, Carlos Portas, *Diário da Assembleia da Republica*, n° 133, 21 juillet 1977. Ce nombre serait plus élevé si on incluait les coopératives de consommation et de production d'autres secteurs économiques. Mais, cette forme d'organisation n'a constitué que "des îlots isolés, facilement utilisés par des systèmes contraires au coopératisme, qui le modifient facilement en vue de leurs intérêts" (proposition remise au Ministre d'Etat, Henrique de Barros, *D. de Notícias*, 11 septembre 1976.)

Le MUC naquit de la dénonciation des "abus" des forces sociales et politiques qui contrôlaient le mouvement social dans la zone Sud et des cas de renvoi de travailleurs des UCP/coopératives pour des raisons politiques (1). Ce mouvement apparut surtout lié à des travailleurs agricoles affiliés au PS ; tel est le cas de la coopérative du Vale do Rico Homen, où des conflits apparurent entre les travailleurs. Elle fut formée après un vote où fut proposé aux membres de la coopérative son maintien comme telle ou sa division en deux unités distinctes. Ainsi, est née, en août 1975, en plein "été chaud", la première coopérative appelée par ses promoteurs "coopérative de modèle démocratique". Le propriétaire des terres, sur lesquelles la coopérative était installée, voyait d'un oeil favorable les dissensions entre les travailleurs et accepta même de céder les terres à la coopérative "désannexée". Le CRRA fit diverses tentatives, menaçant même les travailleurs, mais il ne parvint pas à éviter la séparation des coopérateurs.

Dans la nouvelle coopérative, les 90 travailleurs entrèrent chacun avec une participation de 1000 esc., un sac de céréales et une poule (ce qui dénote un aspect paysan). La coopérative initiale, Unidade, affirma que les travailleurs n'avaient adhéré à la nouvelle coopérative que parce qu'ils espéraient se partager entre eux les terres (2). Cette évolution infirmait l'opinion véhiculée par certaines forces politiques, selon laquelle, les travailleurs ruraux n'avaient pas une volonté de possession individuelle de la terre, opinion qui, si elle s'est vérifiée dans certains cas, ne peut être généralisée.

Les coopératives "désannexées" durent faire face à l'opposition des UCP/coopératives existantes qui les considéraient comme la "version agricole" de la "lettre ouverte" (Carta Aberta) (3). Leur nombre fut le plus élevé dans le district de Beja où elles se concentraient, occupant la plupart des terres riches du concelho de Beja (36 environ), indice d'un véritable phénomène social. Dans les autres districts du Sud, ces nouvelles coopératives se limitaient à quelques cas (4).

Le MUC, lancé en mai 1976 par des travailleurs agricoles de cinq unités du concelho de Beja, se développa surtout là où des conflits surgirent entre les travailleurs et la commission de direction ou entre les membres du collectif et les délégués syndicaux.

La création des nouvelles unités coopératives se faisait par le retrait d'une ou

(1) Intervention de Luis Cacito, député du PS, à l'Assemblée de la République, lors de la discussion de la loi 77/77. Celui-ci avait mentionné des cas de renvoi de travailleurs des UCP/coopératives et de boycott des réunions du PS par des travailleurs appartenant au PC, ainsi que des cas d'agressions et de violences physiques contre des travailleurs appartenant au PS (*Diário da Ass. da Republica*, n° 132, 20 juillet 1977). Une autre intervention d'un député du PS, Florêncio Matias, responsable de la coopérative Vale do Rico Homem, portait sur des faits semblables (*Diário da Ass. da Republica*, n° 132, 20 juillet 1977).

(2) *Diário de Notícias*, 19 janvier 1977.

(3) Cf. infra chapitre V, 1.1.

(4) 6 dans le district de Portalegre : une à Ervidela, deux à Benavila, une à Portalegre, une à Elvas et une à Gavião et enfin quelques-unes dans le district d'Évora.

plusieurs fermes (herdades), intégrées dans une UCP (1). Ces fermes avaient constitué des unités de production autonomes, avant leur intégration dans une UCP. Elles étaient considérées comme annexées, devant être de nouveau "désannexées".

Quelques cas de "désannexions" conduisirent à une complète désagrégation de l'UCP ou de la coopérative constituée. Cette décomposition s'est produite d'autant plus facilement que l'unité constituée n'avait pas atteint un degré de cohésion suffisant, ou dans des cas de mauvaise gestion par les organes directifs. Ainsi, c'est en inversant le processus d'agrégation que le pouvoir politique se proposait de concrétiser son modèle. Ce mouvement voulait, en même temps, empêcher le processus d'agrégation en cours. Les coopératives adhérentes au MUC souhaitaient conserver l'unité de production qui existait avant l'occupation des terres. Au regroupement de plusieurs fermes dans une même UCP, elles préféraient la constitution d'unions de coopératives, au niveau de la freguesia, comme forme d'entraide entre les différentes coopératives. Elles rejetaient la formation d'exploitations trop vastes, estimant que les travailleurs risquaient d'en perdre le contrôle (2).

Les "désannexions" qui eurent pour base des tensions au sein des unités, des erreurs de gestion commises, ainsi que l'hétérogénéité des UCP, peuvent aussi être attribuées aux contradictions provoquées par la rente différentielle des diverses propriétés constituant l'UCP. Les travailleurs des propriétés situées sur les terres les plus riches déclenchèrent le plus souvent le mouvement de séparation de l'UCP. Certaines UCP ont pu éviter que les divergences aboutissent à la séparation en fixant des objectifs en faveur des intérêts de tous les travailleurs, indépendamment de leurs options politiques (3). La plupart des "désannexions" concernèrent donc les propriétés les plus riches, mobilisant les travailleurs autour de la possibilité du paiement de salaires plus élevés, compte tenu des plus grandes potentialités des terres (4). C'est aussi une des raisons pour lesquelles le district de Beja, où la qualité des terres est très inégale, a été un des plus touchés. D'autres facteurs interviennent telle que la dimension des UCP et ses conséquences sur la gestion, puisque c'est dans ce district que les UCP étaient les plus

(1) La plupart de ces fermes se séparèrent d'unités déjà constituées : Herdade de Gioes, Lagoa, Corriços, Chaminé do Passarinho, Fonte dos Frades, Grafanes, Magalhoes, Fonte de Cantaros, Peso, etc. Dans la coopérative née sur la propriété de Fonte dos Frades, selon le responsable de la nouvelle unité, les travailleurs avaient été forcés à adhérer à l'UCP de Baleizao alors que leur unité avait déjà été légalisée comme pré-coopérative. Ils ont attendu le moment propice pour se séparer de l'UCP, ce qui s'est produit le 30 mars 1976 (Entrevue avec le responsable de la coopérative de Fonte dos Frades, enquête directe, octobre 1979).

Cinq propriétés ont été désannexées de l'UCP Margem Esquerda. Quatre fermes se séparèrent de l'UCP Planície Heroica et donnèrent naissance à trois nouvelles coopératives. Les travailleurs étaient mécontents car ils ne voulaient pas, disaient-ils, avoir de "nouveaux patrons" (*Diário de Notícias*, 12 janvier 1977).

(2) Entrevue avec un responsable du MUC, enquête directe, octobre 1979.

(3) Cas de la coopérative du Ciborro, dans le district d'Evora.

(4) Dans la coopérative de Fonte dos Frades, les salaires étaient de 6000 esc. par mois lorsque le minimum fixé officiellement atteignait 5400, en 1979. Cette même année, après la publication de la nouvelle CCT, les salaires passèrent à 7500 esc/mois pour les travailleurs non qualifiés de cette coopérative, alors que la CCT ne prévoyait que 6000 esc/mois. En général les coopératives désannexées disposaient de bonnes terres, sauf dans certains cas (coopérative agricole de la Defesa, à Torre de Coelheiros).

vastes et que le processus d'agrégation avait été le plus rapide, leur faisant perdre en cohésion ce qu'elles avaient gagné en extension. L'action de l'organisation syndicale dans chaque district, sa malléabilité et sa capacité à résoudre les divergences internes, ainsi que son effort pour éviter l'aggravation des problèmes et pour surmonter les conséquences des divergences d'options politiques, constituaient un facteur décisif pour éviter que les conflits ne conduisent à la division des unités. Ces conditions n'étaient pas réunies dans le district de Beja où l'organisation syndicale se distingua par sa rigidité. Les unités restèrent donc plus vulnérables face au mouvement de "désannexion".

Si le modèle coopératiste se rapprochait de l'alliance apparemment dominante, son application véhiculait des éléments contradictoires qui furent utilisés par les forces du contre-mouvement social pour empêcher le contrôle de la production par les travailleurs.

Les contradictions furent encore plus fortes entre la conception de la réforme agraire qui inspira la seconde loi (loi 77/77) et son application (1). Interprétant d'une manière différente la loi des expropriations du 29 juillet 1975, cette conception développée par Henrique de Barros, bien qu'elle affirmait avoir des similitudes avec les principes énoncés par les lois antérieures, ne s'identifiait pas avec elles et proposait un nouveau "modèle de société agraire".

Ce modèle émanant de certaines sphères du pouvoir (2) ne reposait pas sur une base sociale solide. Il servit de transition vers les principes défendus par la nouvelle loi de la réforme agraire. Il envisageait un équilibre économique et une répartition spatiale des différents secteurs économiques : le secteur privé et le secteur collectif. Il visait, en premier lieu, la suppression du latifundium (3). Dans cette optique, le secteur privé serait composé, d'une part, de petites entreprises agricoles bénéficiant d'une partie des terres expropriées, d'autre part de moyennes exploitations dont l'existence serait encouragée, puisqu'elles seraient formées des réserves attribuées (pouvant aller de 35 000 points à 70 000 points selon la loi 77/77). La grande exploitation capitaliste serait supprimée conformément à la Constitution.

L'excédent de terre par rapport à la "ponctuation" ferait l'objet d'expropriations, en tenant compte pour la détermination des limites de l'expropriation, du revenu moyen actuel des terres et non de leur revenu potentiel.

(1) Cette conception était défendue par le Ministre d'Etat du Premier Gouvernement Constitutionnel, Henrique de Barros.

(2) Rappelons qu'à cette date le gouvernement était formé par le Parti Socialiste.

(3) Henrique de Barros, dans un de ses articles (*Diário de Notícias*, 17 août 1977) identifiait l'exploitation latifundiaria avec la "propriété excessive" pratiquant un système de culture extensif.

Le secteur collectif ne se différencierait pas de ce qui existait déjà dans la zone d'intervention de la réforme agraire et serait constitué de pré-coopératives (qui correspondraient à une restructuration des UCP), de coopératives et de quelques unités étatiques.

Ce modèle tenait à réduire le pourcentage de salariés et à supprimer progressivement le salariat. En effet, les exploitations familiales utiliseraient leur propre force de travail, les moyens agriculteurs n'embaucheraient qu'un nombre réduit de salariés, les unités étatiques n'emploieraient qu'une main-d'oeuvre permanente et les unités du secteur collectif devraient tendre à fonctionner essentiellement avec leurs associés, membres du collectif. Si ce modèle visait, à long terme, la pleine utilisation de la main-d'oeuvre et la suppression des salariés occasionnels, il supposait la rentabilisation des exploitations par l'intensification de leur système de culture et par l'utilisation rationnelle de moyens mécaniques adéquats.

Cette proposition différait de la loi de 1975 par le souci de restituer ou de distribuer des terres à des "agriculteurs autonomes" (exploitants familiaux), comme dans la conception coopératiste, et par son insistance sur l'importance de cette couche sociale. Par ailleurs, la superficie concédée aux moyens agriculteurs devrait être élargie et les cas d'attributions individuelles de terres multipliés. Quant aux coopératives prévues ou pré-coopératives, elles avaient des caractéristiques proches du modèle préconisé dans la conception coopératiste. Une transition des UCP/coopératives à cette forme de coopératives était aussi prévue.

La répartition géographique de ces différentes formes d'exploitation était conçue à partir d'un équilibre entre les différents secteurs, prévoyant une évolution non pas dans le sens de la restauration de la grande entreprise privée, mais vers le développement "de l'idéal et de la pratique coopératistes, ce qui lui imprimera simultanément un caractère démocratique et socialiste".

Cette conception défendait la multiplication des coopératives dans tous les secteurs. Pour le secteur agricole, elle considérait qu'il est "indispensable que toute la structure agricole se base sur des coopératives, allant de la production à la transformation et à la commercialisation des produits.... La réforme agraire doit se soumettre à un plan qui détermine un aménagement du territoire, une reconversion et intensification culturelles... pour qu'on produise chaque fois plus, en fonction des nécessités du pays, unique manière d'atteindre une véritable indépendance nationale" (1).

(1) Henrique de Barros, discours à l'Assemblée Constituante, cité in Reinaldo Caldeira et Maria do Ceu Silva, *Constituição da República portuguesa*, 1976, livraria Bertrand, Lisboa 1976, p. 622.

Bien que cette conception ait de nombreuses ressemblances avec la conception coopératiste, elle s'en distinguait surtout par l'importance donnée aux exploitations moyennes. Tout comme la précédente, elle sera utilisée, par les forces qui allaient constituer les nouvelles alliances de la dominance, en fonction d'objectifs contraires. Ces forces rejetaient, spécialement, tout projet de "collectivisation" de la terre (1). Elles vont aussi s'en servir pour réduire l'espace géographique occupé par le secteur collectif, en y implantant des exploitations familiales rentables.

Le mouvement d'occupation des terres et la formation d'unités collectives avaient conduit à la destructuration de la première alliance traditionnelle en retirant aux grands agriculteurs et propriétaires la base de leur pouvoir économique. Mais, ils eurent aussi des conséquences sur la capacité intégratrice de cette alliance, contribuant à son évincement de la dominance.

C'est ainsi que la destruction de la première alliance traditionnelle eut des effets directs sur la seconde. En premier lieu, par la remise en cause des intérêts des propriétaires absentéistes du Sud du pays, touchant en même temps ceux des absentéistes du Nord. En second lieu, l'avance du mouvement social conduisit à la prise de conscience par certaines couches subordonnées, de leur capacité d'organisation et de la possibilité de modifier leur situation, mais sans aller jusqu'au renversement des relations de domination/subordination, comme l'avaient fait les forces intégrées dans le mouvement social.

3 - DESTRUCTURATION DE LA DEUXIEME ALLIANCE TRADITIONNELLE.

L'évolution de la situation des fermiers ou locataires de terre connut certaines particularités qui permettent d'envisager son analyse de façon distincte de celle de l'ensemble des catégories de petits et moyens agriculteurs (PMA). Cette démarche n'exclut pas que sur certains points (circuits de commercialisation, prix des produits agricoles, etc.) les revendications et les actions menées par les locataires aient rejoint celles des PMA. La différence profonde qui séparait les fermiers des autres agriculteurs réside dans le fait qu'ils ne disposaient pas de la relation de propriété et que leur rapport avec le propriétaire se basait sur le transfert d'une partie de leur surplus, sous forme de rente.

L'accaparement de ce surplus par des couches parasites de la bourgeoisie citadine et provinciale se traduisait par des liaisons étroites entre les propriétaires absentéistes

(1) Position des associations d'agriculteurs du Bas Alentejo et du Ribatejo (intégrées dans la Confédération des Agriculteurs de Portugal - CAP), *Diário de Notícias*, 15 juillet 1977.

en vue du maintien et du renforcement des privilèges, inhérents à leur position sociale, qui ne sont pas uniquement d'ordre économique. Cependant, de façon générale, tous les locataires ne peuvent être intégrés dans une même catégorie sociale, leurs intérêts n'étant pas identiques. C'est ainsi que la loi sur les baux ruraux, ou loi de location des terres, avait touché l'ensemble de ces catégories, favorisant à la fois les grands locataires, parfois semi-absentéistes (à cause des sous-locations qu'ils pratiquaient), et les petits fermiers et métayers intégrés dans l'agriculture paysanne.

Au sein de la première alliance, les grands propriétaires et locataires s'étaient regroupés, ayant été rejetés dans la même situation face au mouvement d'occupation des terres. Par contre, l'organisation des fermiers dans le Nord du pays, à laquelle il faut ajouter celle des métayers précaires des périmètres irrigués, avaient constitué un mouvement dont l'objectif était de défendre les intérêts spécifiques des couches de l'agriculture paysanne et certaines couches de l'agriculture marchande.

La déstructuration de la deuxième alliance conduisit à la mise en cause des intérêts de ces catégories sociales. A l'absentéisme des grands propriétaires du Sud, répondit une action radicale du mouvement social par l'occupation des terres, dépassant les mesures administratives prévues, alors que dans le Nord, c'est le gouvernement qui avait décidé des mesures à prendre, favorisant les intérêts des agriculteurs, au détriment de ceux des absentéistes. Avant la promulgation de la loi sur les locations de terre (D.L. 201/75 du 15 avril 1975), les mesures sur les locations obligatoires à la charge de l'IRA concernaient tout le pays et non seulement le Sud, mais elles n'avaient eu aucun effet dans le Nord. C'est la nécessité de défendre l'application de la loi des locations qui stimula une dynamique sociale, où les différentes catégories d'agriculteurs intéressés tentèrent de se regrouper pour défendre leurs intérêts.

3.1 - La mise en cause des intérêts des absentéistes.

Les répercussions de la loi sur les locations de terres et le poids des intérêts mis en cause expliquent la longueur des discussions qui précédèrent sa publication (1). Cette loi concernait, rappelons-le, 36,3 % des exploitations du pays et 43,3 % de leur superficie, totalement ou partiellement en location. Les hésitations qui la précédèrent conduisirent à une période d'instabilité et d'attente qui se prolongea jusqu'à la promulgation

(1) La discussion du projet de loi des locations devait durer jusqu'au 10 novembre 1974, mais entre-temps un autre projet fut présenté par un groupe de travail. Il ne fut promulgué que le 15 avril 1975. Durant la période de discussion, apparut la nécessité de limiter les superficies louées, afin de respecter une limite maximum des exploitations, quel que soit le mode de faire valoir. Cette idée ne fut retenue que pour la zone où se déroulait la réforme agraire (*O Camponês*, 10 décembre 1974).

du projet. Avant cette date, des mesures provisoires importantes furent décidées. Elles précludèrent à l'orientation prise, plus tard, par la loi, qui reflétait l'évolution du pouvoir politique (1).

L'atteinte aux intérêts des propriétaires absentéistes et la volonté du pouvoir politique de favoriser les exploitants directs, peuvent être perçues à travers les mesures de la loi :

- la garantie, pour les locataires de terres, d'une certaine stabilité (prolongation de la durée du contrat et garantie de renouvellement jusqu'à 18 ans pour le locataire et jusqu'à 3 ans pour le cultivateur direct (2), art. 5) favorisant surtout le locataire capitaliste puisque cette durée lui permettait de faire des investissements, encouragés par des crédits de l'Etat. Il était sûr de pouvoir en être remboursé à la fin du contrat, sans que les investissements aient été nécessairement autorisés par le propriétaire, à condition qu'ils aient été utiles à l'exploitation ;
- l'obligation de rédiger les contrats par écrit (art.2), antérieurement inexistante ;
- la limitation des cas de renvoi du locataire, à ceux où le propriétaire ou sa famille voulaient passer à l'exploitation directe des terres (art. 14). Ces cas restaient soumis à l'autorisation de la commission d'arbitrage ; le locataire avait aussi la priorité sur la transmission des propriétés louées, ainsi que sur leur achat ;
- le contrôle du montant de la rente, en prévoyant sa fixation officielle (3) ;
- l'interdiction du métayage dans lequel le montant de la rente est difficilement maîtrisable par le locataire ou l'obligation d'évaluer en espèces la rente en nature (art.5). La suppression du métayage décidée par cette loi pouvait avoir un impact important, car elle concernait un très grand nombre de locataires du Nord du pays. Certains d'entre eux gardaient le tiers, le quart ou la moitié de la récolte suivant les produits (4) ; la législation antérieure mentionnait seulement une préférence pour le paiement en espèces. Le paiement en nature apportait de nombreux avantages aux propriétaires dans une agricul-

(1) La loi sur les locations de terre a été précédée du D.L. 547/74 du 22 octobre 1974 qui reconnaissait aux locataires le droit de racheter les terres (direito de remissão) au cas où ils les auraient eux-mêmes défrichées. Elle fut aussi précédée de diverses mesures : prolongation de la durée des contrats en cours afin d'éviter les actions de renvoi des locataires, plafonnement du montant des rentes (D.L. 573/74 du 31 octobre 1974), appropriation par le locataire des améliorations faites et interdiction de leur endommagement par le propriétaire (D.L. 547/74 du 22 octobre 1974)...

(2) Le cultivateur direct est défini comme celui qui "exploite (la terre) exclusivement, ou de façon prédominante, avec son propre travail, ou celui des personnes de son agrégat familial" (art. 1, al. 2). Dans le projet de loi, certaines mesures s'appliquaient aux locataires de moins de 5 ha, mais celles-ci disparurent de la loi.

(3) Les rentes ont été fixées par la Portaria 566/75 du 19 septembre 1975 à un niveau inférieur à ceux habituellement pratiqués surtout pour les cultures irriguées (par exemple 3000 esc./ha à 3500 esc/ha pour la tomate, alors que les 10 000 esc/ha étaient un prix courant, surtout à cause des sous-locations, interdites en principe par cette loi ; 2500 esc/ha pour le riz, alors que certains propriétaires demandaient 10 fois plus). Mais ces rentes restaient plus élevées que les propositions des locataires (2000 esc/ha pour le maïs, entre 1500 et 2000 esc/ha pour les cultures irriguées. Réunion des PMA à Portalegre, *A Capital*, 20 mai 1975). A travers la fixation des rentes, l'Etat pouvait faire développer certaines cultures au détriment d'autres.

(4) Voir thèse de 3ème cycle, Volume I, p. 84.

culture paysanne où l'utilisation de la monnaie n'était pas généralisée (1).
 – la large possibilité laissée à l'intervention de l'Etat par la location obligatoire des terres incultes ou abandonnées (art. 23). Cet article reprenait certaines mesures déjà appliquées dans le Sud du pays. Il constitua une tentative d'extension des intérêts de l'alliance apparemment dominante en l'absence d'un mouvement social aussi vaste que celui du Sud du pays.

La loi sur les locations de terre prévoyait aussi l'existence d'organes pour veiller à son application et à son interprétation. Ils étaient formés de l'IRA, au niveau national et des commissions d'arbitrage au niveau local. A ces derniers participaient les catégories sociales intéressées : un représentant des locataires, un des propriétaires, un des travailleurs ruraux et enfin un juge et un technicien (nommés par l'administration).

L'exclusion des cultivateurs directs de certaines mesures favorables aux locataires montre que cette législation s'adressait, en premier lieu, aux locataires dont les exploitations rentables permettaient de procéder à des investissements, améliorant les conditions fixées par la loi sur les locations de 1962. Certaines mesures ne touchaient que secondairement les exploitants familiaux mais elles prétendaient améliorer sensiblement leurs conditions, surtout celles des métayers, facilitant aussi leur intégration au marché (extension des relations de soumission du travail au capital). L'interdiction de la sous-location devait entraîner la disparition d'une catégorie de locataires intermédiaires et parasites qui, surtout dans les périmètres irrigués, relouaient les terres aux "seareiros" (2). Le maintien de ces derniers était prévu, de façon "transitoire" (art. 34), avec l'autorisation des locations de campagne (arrendamento de campanha), avant leur reconversion ultérieure en locataires.

3.2 - La spécificité des intérêts défendus par le mouvement des locataires et sa relation avec l'alliance apparemment dominante.

Le mouvement des locataires, déclenché pour obtenir l'application de la loi, ainsi que celui des "foreiros" (locataires emphyteotiques) et des utilisateurs des terrains communaux, s'intégraient à la dynamique plus globale, déclenchée avec le 25 avril 1974.

(1) Depuis la publication de la loi, les propriétaires, qui presque partout dans le Nord pratiquaient le métayage, firent passer, par crainte des réactions des métayers, la rente des deux tiers à la moitié pour "calmer les locataires, mais tous ont refusé de rédiger les contrats par écrit ou d'accepter un paiement en espèce" (déclaration d'un métayer, "caseiro", été 1976).

(2) Dans la Lezíria de Vila Franca de Xira, la Compagnie propriétaire des terres, les louait en 1975 à 6000 esc/ha à des locataires qui les sous-louaient pour la campagne de la tomate à des "seareiros" à 9000 et 10 000 esc/ha (enquête directe 1975). En 1974, à Alvalade do Sado, les rentes étaient à 800 ou 1000 esc/ha et pour les sous-locations à 4500 ou 5000 esc/ha (D. de Notícias, 2 décembre 1974).

Leur action se différencia du mouvement social du Sud du pays, car elle n'aboutit pas à une articulation avec l'alliance apparemment dominante, bien qu'elle eut de nombreuses relations avec elle. Autrement dit, les catégories sociales qui participèrent aux différents mouvements paysans, ne s'incorporèrent pas à l'alliance apparemment dominante ; leurs intérêts étant plus spécifiques, elles se limitèrent à les défendre, sans dépasser ce stade pour s'encadrer dans la dynamique plus globale de transformation du système.

Ainsi, les différents mouvements paysans, nés au Nord du Tage (plus précisément au nord du Mondego - carte IV), procédèrent très rarement à des occupations de terres. Leur organisation évolua plus lentement que celle du mouvement social du Sud qui suivit le rythme du mouvement citadin.

La composante politique qui permit un saut qualitatif du mouvement revendicatif vers une dynamique cherchant à contrôler le pouvoir et à s'appropriier des moyens de production, était absente du mouvement paysan du Nord. Les raisons étaient multiples, celles relatives à la nature des catégories sociales en présence passant au premier plan (dominante de paysans, d'une part, et dominante de prolétaires, de l'autre).

Dans le Sud, la lutte s'est faite contre une classe, dont les intérêts étaient clairement définis comme contradictoires avec ceux des travailleurs, alors que dans le Nord, la question était plus complexe. Les locataires établissaient avec les propriétaires une multiplicité de rapports qui dépassaient le cadre limité des relations économiques. Par ailleurs, dans le cas de la lutte pour l'appropriation des terrains communaux, les paysans se trouvaient en face d'une autorité administrative, comme dans le cas des "foros".

Le mouvement social qui engendra l'alliance apparemment dominante, résultait d'une liaison très étroite entre les prolétaires citadins, surtout de la ceinture industrielle de Lisbonne et Setubal (une grande partie était originaire de l'Alentejo, depuis parfois moins d'une génération), et les salariés des grandes exploitations latifundiaires, dont une partie importante avait connu, au moins temporairement, le travail hors de l'agriculture (surtout dans la construction immobilière). De telles liaisons, qui expliquent la trajectoire suivie par le mouvement social du Sud, ne furent pas nouées par les paysans du Nord.

Le rapprochement d'autres couches de salariés fut aussi favorisé par la caractéristique de l'habitat du prolétariat rural du Sud du pays. Celui-ci était concentré dans des agglomérations (villages-dortoirs) qui constituaient des "marchés" de la force de travail, où s'était forgée une tradition de lutte sociale et politique (1). Dans le Nord, les transformations les plus importantes avaient été apportées par l'émigration. Or, l'émigré identifiait ses intérêts avec ceux des propriétaires fonciers absentéistes. Il constituait une force conservatrice, défendant la propriété de la terre et le capital accumulé. Il se plaçait souvent aux côtés des catégories dominantes, adhérant même au contre-mouvement social.

(1) Cf. thèse de 3ème cycle, volume 1, p. 219.

Le prolétariat du littoral Nord et Centre du pays restait fortement attaché à l'exploitation familiale, soit par le travail à temps partiel, soit par l'habitation en zone rurale. Il maintenait l'exploitation agricole avec l'aide d'autres membres de la famille.

Ces caractéristiques limitèrent les objectifs du mouvement paysan du Nord et du Centre du pays. Elles l'empêchèrent de s'articuler au mouvement social global, alors que l'affirmation de l'alliance apparemment dominante lui permettait l'expression et la défense de ses intérêts, qui restèrent cependant trop particularisés.

L'application de la loi sur les locations de terres dépendait des rapports de force existants et de l'action des catégories sociales intéressées à sa mise en oeuvre. Ce furent surtout les PMA concernés qui se rassemblèrent, réclamant l'exécution des articles de la loi que les propriétaires se refusaient à accepter.

La formation d'un mouvement spécifique, le MARN (Mouvement des Agriculteurs et Locataires du Nord : Movimento dos Agricultores e Rendeiros do Norte), né vers la mi-octobre 1975 dans les environs de Porto et installé dans un ex-grémio de lavoura, permit une systématisation des revendications des locataires. Ce mouvement fut à l'origine de la constitution d'un front contre les propriétaires dont les actions prenaient un caractère de plus en plus violent à mesure que les métayers sortaient de leur léthargie.

La formation du MARN fut précédée de réunions préparatoires dans les concelhos de Vila do Conde, Lousada, Penafiel, Paredes, Braga et Celorico de Bastos (Carte IV), limitrophes de celui de Porto.

Une rencontre des PMA, à Runa près de Lisbonne, réunit 1 500 personnes. Elle réclama la publication de la loi sur les locations. Un programme de la "rádio club", "campo livre" - espace libre -, très écouté par les agriculteurs, exprima leur opinion sur ce point.

Une équipe de techniciens et d'avocats s'était aussi formée pour appuyer ce mouvement. Une des premières réunions importantes du MARN se tint à Porto, rassemblant 300 délégués de diverses commissions de locataires du Nord du pays, pour faire pression sur le gouvernement en vue de l'application de la loi et pour préparer la première réunion générale de locataires des districts du Nord et Centre (Porto, Braga, V. Real, Aveiro, Viana do Castelo, Viseu et Coimbra) qui eut lieu le 1er février 1976. La première réunion générale de locataires officialisa l'existence du MARN, comme organisme représentant leurs intérêts. Il protesta contre les actes d'expulsion de locataires et exigea la formation des commissions d'arbitrage (1).

La cause des locataires était aussi appuyée par le Secrétariat des Ligues du district de Porto, mouvement qui se différenciait du MARN par ses appuis politiques, mais qui défendait l'application de la loi 201/75.

Le 9 mai 1976, une réunion eut lieu pour lancer le mouvement des locataires dans la région de la Beira. Des délégués de Braga, Viseu et Coimbra y participèrent ainsi que les commissions de locataires de Famalicão-Amadia et Paulo de Frades. A la suite de cette réunion, une commission de coordination fut formée pour la zone Centre (2).

(1) *A Terra*, 7 février 1976

(2) *A Terra*, 22 mai 1976, n°44

Les commissions de locataires nées dans les différents concelhos se réunirent en assemblée pour déléguer leurs représentants à une direction qui, à son tour, se chargeait d'élire un secrétariat régional. Ce mouvement, qui commença à s'organiser dans le district de Porto, s'étendit aux districts voisins où le mode de faire valoir indirect concernait un grand nombre d'agriculteurs.

Avec la formation de l'alliance apparemment dominante, le MARN s'appuya sur le pouvoir et sur certaines forces qui tentèrent, à travers lui, de s'implanter dans le Nord du pays. Avec la modification des forces politiques, le MARN continua à se présenter comme le seul interlocuteur, représentant réellement les locataires. Mi-1976, il étendait son influence à tout le Nord et Centre du pays (1).

L'avance de cette organisation s'arrêta à la limite du Mondego. Sa progression fut stoppée par des forces du contre-mouvement social implantées dans la zone Centre au sud du Mondego, autrement dit entre le Mondego et le Tage (Carte IV), isolant la mobilisation des PMA du Nord du pays de ceux du Centre et du Sud. Dans la zone Centre, ce sont les ligues de PMA, appuyées par les syndicats agricoles, qui défendirent l'application de la loi sur les locations.

Durant la période d'ascension et de consolidation du mouvement social, les réactions des propriétaires furent moins fortes que plus tard. A partir de fin 1975, les propriétaires expulsèrent de nombreux locataires. En même temps, les différentes catégories d'absentéistes manifestèrent leur refus d'appliquer la loi (2).

La lutte du MARN contre les contrats renouvelables fut entravée par la suppression des baux de 18 ans (3) et par le refus des propriétaires de rédiger les contrats de location par écrit. Ainsi, le délai fixé pour rédiger les contrats de location fut reporté à plusieurs reprises, d'abord jusqu'à fin décembre 1975 puis jusqu'en mars 1976. Le gouvernement n'arrivait pas à imposer son application. Le nombre de contrats enregistrés par les services de l'IRA resta excessivement réduit, en comparaison avec le nombre de contrats de locations existants :

(1) *A Terra*, 26 juin 1976, n° 46

(2) Manifestation de la CAP à Braga, en novembre 1975, *A Capital*, 9 novembre 1975.

(3) D.L. 733/75 du 23 décembre 1975.

Tableau 9 - Nombre de contrats de location enregistrés par district jusqu'en mai 1976.

District	Nbre d'exploitations en location (a)	Nbre de contrats enregistrés (b) (1)	% b/a
Beja	11 200	2 344	33,7
Évora	3 055	1 946	63,6
Portalegre	5 165	6 189	>100
Setubal	4 260	855	2,0
Santarém	10 235	2 369	23,1
Lisboa	21 525	3 649	16,9
C. Branco	8 785	1 710	19,4
Faro	6 945	2 320	33,4
Aveiro	31 555	461	1,4
Braga	21 005	14	0,06
Bragança	8 365	0	0
Coimbra	27 025	186	0,7
Guarda	15 885	158	0,9
Leiria	17 460	4 151	23,7
Porto	29 735	119	0,4
V. do Castelo	18 255	18	0,01
V. Real	17 150	1 196	6,9
Viseu	33 395	1 450	4,3
Total	290 900	29 138	10,0

Source : IRA.

Le nombre le plus élevé de contrats enregistrés se retrouve dans les districts de Lisbonne Santarém et Faro.

(1) Le nombre réel de contrats de location ne correspond pas au nombre de contrats enregistrés puisqu'un locataire peut signer un contrat pour chacune des parcelles qu'il exploite en location. Cependant, il donne une idée du faible nombre de contrats enregistrés, sauf dans certains districts. L'enregistrement des contrats est un acte important. Il permet de contrôler non seulement le montant de la rente, mais aussi l'application de diverses autres conditions prévues par la loi, dont le respect des délais de renouvellement. Or, dans le Nord du pays la plupart des contrats sont traditionnellement oraux et ne durent qu'une année, le refus de leur renouvellement ne dépend que de la décision unilatérale - et parfois arbitraire - du propriétaire ou de son gérant.

Le refus de rédiger les contrats par écrit ne fut pas pénalisé par l'Etat. D'une part, le Ministère de l'Agriculture ne voulait pas couper le dialogue (1), d'autre part, les forces dominantes, dans le Nord, défendaient les intérêts des propriétaires ou s'identifiaient à eux. Ces rapports de force contribuaient donc à maintenir les locataires dans l'ignorance de leurs droits (2).

Les propriétaires absentéistes, une des composantes de la CAP, exigeaient la suspension de la loi sur les locations. Dans ce but, les grands propriétaires n'hésitèrent pas à utiliser la violence, qui atteignit son point culminant lors des attaques à la bombe (3). Des organisations de propriétaires et de grands agriculteurs n'hésitèrent pas à empêcher les réunions des locataires. Certains même, pour échapper à ces problèmes, réservèrent leurs terres à des plantations forestières, adoptant une attitude identique à celle des grands propriétaires du Sud du pays en période de lutte des travailleurs ruraux (4).

L'expulsion des locataires était le procédé le plus fréquent (Rio Tinto, Gaia, Celorico de Bastos, Penafiel etc.). 150 locataires furent délogés des terres par les grossistes de vin de la cave coopérative de Ilhavo (5). L'invasion des terres et la destruction des cultures furent pratiquées par des propriétaires de Barcelos, Paredes, Penafiel, Caide (Lousada), Penalves (V. Real) et Vila Nova de Gaia. Elles furent souvent accompagnées de violences physiques (6).

Dans le concelho de Braga, les propriétaires assignèrent devant le Tribunal, en quinze jours, environ 300 locataires.

Fin 1976, une réunion eut lieu entre le MARN, l'IRA, le SADA et le commandement de la GNR pour que des mesures soient prises en vue de la protection des locataires.

A Cabeceira de Bastos (district de Braga), le 21 novembre 1976, la CAP boycotta une réunion du MARN. En même temps, dans ce district des agressions étaient pratiquées contre des locataires. Le MARN présenta une plainte au Gouverneur Civil de Braga, le 29 novembre 1976, et obtint la promesse que la sécurité des rassemblements de ce mouvement serait

(1) Déclarations du Ministre de l'Agriculture, Lopes Cardoso, lors de la prorogation des délais de rédaction des contrats (*Diário de Lisboa*, 28 mai 1976).

(2) *A nossa vida dava um romance - Rendeiros falam dos seus problemas*, Cadernos do jornal *A Terra*, Porto, junho, 1977.

(3) Déclarations de António de Sousa, membre du secrétariat du MARN en juin 1976, et *A Terra* n°37, 7 février 1976.

(4) Selon un communiqué du MARN, dans le texte signé par des éléments de la CAP figuraient les noms de grands propriétaires du Sud ("abastados"), des éléments de la commission de liquidation des ex-grémios, des propriétaires absentéistes, des commerçants de machines agricoles, "figures de poids dans le Nord du pays", des techniciens agricoles et des ingénieurs. On y retrouvait même des "fidalgos" (terme moyenâgeux pour désigner les aristocrates) et certaines figures liées au grand capital (Champalimaud) et aux maisons d'exportation du vin de Porto (*Diário de Lisboa*, 18 mai 1976). Nous retrouvons là les principaux éléments constitutifs des alliances traditionnelles qui s'opposaient aux intérêts des locataires.

(5) *República*, 4 décembre 1975 et *D. de Lisboa*, 6 février 1976.

(6) *A Terra*, 7 février 1976, n°37 et 24 juillet 1976 et *D. de Lisboa*, 13 septembre 1976.

garantie (1).

Comme la campagne de violence se renforçait, prenant l'aspect d'une véritable lutte de classe, intervenant pour faire pression sur le nouveau Gouvernement, un exposé de la situation fut envoyé, par le MARN, au Président de la République, le 27 novembre 1976.

Le refus d'accepter la loi ne se réduisait pas à quelques cas particuliers, mais il reflétait une attitude généralisée des propriétaires. Ces derniers reculèrent face à l'intervention ponctuelle de l'IRA - cas du renvoi des 150 locataires de la Quinta do Bom Sucesso à Albergaria -. Cet Institut imposa des conditions aux expropriations des terres faites par la Celbi, entreprise de cellulose, qui procédait à des plantations forestières (Quinta da Bugalheira). La suspension des techniciens de l'IRA, qui coïncidait avec la fin du délai pour faire passer les contrats par écrit, mit fin à l'appui donné par cet organisme aux locataires (2).

Un autre aspect des revendications des locataires consista à défendre la mise en place des commissions d'arbitrage. Le MARN exigea, à plusieurs reprises, leur immédiate entrée en fonctionnement. Les organisations des propriétaires refusèrent d'en faire partie et les juges n'y participèrent que sous la pression des autorités. Considérées comme de véritables tribunaux mixtes, ces commissions d'arbitrage ne purent pas fonctionner normalement. Les commissions de "comarca" (3), prévues provisoirement, connurent le même sort. Les modifications intervenues dans la direction de l'IRA, organisme chargé de régler le fonctionnement des commissions et de désigner les techniciens qui devaient y participer (art. 27, al. 5) freinèrent leur installation. L'IRA n'avait pu former, avant avril 1976, date de son remaniement, que 50 commissions d'arbitrage.

La loi 201/75 préserva les intérêts des absentéistes, ex-résidents dans les colonies et ceux des émigrés, notamment en réduisant le délai pour reprendre la possession des terres. Ces groupes, dont l'importance est appréciable, se solidarisèrent souvent avec les forces qui allaient constituer les nouvelles alliances de la dominance (4).

A côté du mouvement des locataires, se développa celui des "foreiros" ou emphytéotes. Beaucoup moins important et plus localisé que celui des locataires, le mouvement contre les "foros" (5) visait à abolir le prélèvement annuel d'une partie de la

(1) *A Terra*, 2 octobre 1976, n° 51. Ces violences intervinrent à une période où les métayers devaient livrer aux propriétaires leur part de la récolte de raisin. Informés par le MARN, ils s'y refusèrent, invoquant l'interdiction du paiement en nature. *A Terra*, n°55, 4 décembre 1976.

(2) Document présenté par 40 techniciens de l'IRA qui furent suspendus de leurs fonctions, *D. de Lisboa*, 1er avril 1976.

(3) Comarca : subdivision plus petite que le district qui correspond à l'organisation judiciaire.

(4) Le nombre d'émigrés, depuis 1960, dépassait un million et celui des ex-résidents des anciennes colonies atteignait 444 781 personnes, selon le recensement du IARN (Institut d'Appui aux "Retournés" Nationaux)

(5) Rappelons que les "foros" sont des "chartres seigneuriales ou municipales ... devenues le symbole du régime seigneurial" (Albert Silbert : *Le problème agraire portugais au temps des premières cortès libérales*, P.U.F. 1968, Paris, p. 30-31). En fait, à cette date elles se réduisaient à une quantité de la production ou "pension" que l'emphytéote devait annuellement au propriétaire direct pour exploiter la terre pour une durée indéfinie. L'emphytéose est la convention qui transfère au propriétaire le paiement annuel de la redevance. Le montant de cette redevance était variable, mais dans de nombreux cas, il était du dixième de la récolte, payé en espèces ou en nature. Dans le concelho de Figueira da Foz (Coimbra) le "foro" équivalait au quart de la production de riz (nettoyé et séché) ou plus de 30 litres par "jeira" (travail de l'attelage pendant une journée), *O Diário*, 1er mars 1976.

production par le propriétaire ou, le plus souvent, par l'Etat. Le D.L. 195 A/75 (1) transférait les terres aux titulaires du "domaine utile", autrement dit aux exploitants. Cette législation stipulait qu'au cas où le propriétaire ne disposait que d'un revenu inférieur au salaire minimum national, l'Etat s'engageait à lui payer une pension pour couvrir cette différence (art. 2).

La décision d'abolir les "foros" ne fut prise qu'après l'éclosion d'un mouvement revendicatif, le Mouvement pour l'Extinction des Foros, né dans les localités où subsistaient de nombreux exploitants liés aux propriétaires des terres par ce type de relation féodale. Ils se concentraient dans la région de Coimbra, surtout dans la vallée du Mondego. Déjà, avant le 25 avril 1974, des renvois de "foreiros" s'étaient produits (2). Ceux-ci, une fois organisés, obligèrent les tribunaux à reconnaître leurs droits. C'est pourquoi, début 1975, les premières revendications pour l'abolition des foros furent formulées (3). Des commissions se formèrent ; des lettres furent écrites par les intéressés, à l'intention des autorités officielles ; et des pétitions furent signées pour les obliger à prendre une décision. Plusieurs de ces pétitions furent envoyées au Président de la République (4).

La première des commissions de "foreiros" fut créée, en juillet 1975, dans la Freguesia de Sebal (concelho de Condeixa). Puis, l'initiative se propagea à d'autres localités du district de Coimbra et à la zone de Coruche (Ribatejo) où les foreiros côtoyaient les "seareiros" (5). Par la suite, les adhésions furent nombreuses et vinrent de toutes les zones du pays.

Le D.L. d'abolition des "foros", approuvé par le Vème Gouvernement Provisoire et ratifié par le VIème le 17 octobre 1975, ne fut promulgué qu'en mars 1976. Comme le MARN, le Mouvement d'Extinction des Foros poursuivit son activité pour veiller à l'application de la législation et apporter des solutions aux cas concrets (6). Mais alors

(1) D.L. 195 A/75 du 16 mars 1976, D.G. n° 64

(2) Renvoi des Foreiros d'Almada, avant le 25 avril 1974 ; après cette date, le procès fut classé dans les archives et les "foreiros" purent revenir sur les terres.

(3) Conclusions de la Conférence des Paysans du Sud, organisée par le PCP, déjà mentionnée.

(4) Ces lettres furent publiées dans le journal *A Terra*, n° 35, 9 janvier 1976, dont celle d'un foreiro d'Avenal, Condeixa-a-Nova (Coimbra)

(5) *O Diário*, 1er mars 1976. Une manifestation eut lieu dans la localité d'Avenal qui donna une impulsion à ce mouvement (*D. de Notícias* 15 octobre 1975). Dans cette zone les paysans, surtout de Montemor-o-Velho, demandèrent aussi l'extinction de l'impôt braçal (réminiscence de la contrepartie en travail sur les terres des seigneurs) payé à la municipalité. Ils insistaient sur le fait que la municipalité de Condeixa l'avait déjà aboli (*A Terra*, n°35, 9 janvier 1976). 250 résidents à S. Pedro de Cova (Gondomar, Porto) exigèrent l'abolition des "foros".

(6) A Salvaterra de Magos (Ribatejo) les terres ont été achetées symboliquement par l'IRA et attribuées aux "foreiros" (*A Forja*, 24 mars 1977)

que le MARN s'était formé pour faire appliquer la loi, le mouvement d'extinction des "foros" vit le jour avant la promulgation de la législation et c'est sous sa pression que celle-ci prendra forme.

Le mouvement social du Sud n'intervint pas directement dans ces diverses initiatives, mais il créa un climat propice à l'expression et à la défense des intérêts des petits agriculteurs : "foreiros", "parceiros", locataires, etc., accélérant la disparition des relations de type féodal, sclérosées durant le régime antérieur. Le mouvement des "foros" ne suscita qu'une faible opposition de la part des propriétaires concernés, à cause de son impact limité, contrairement à celui des métayers (1).

L'intensification des tensions résultant du refus des absentéistes d'appliquer la loi accrut la violence dans le Nord du pays (2). Les relations sociales et leur reproduction se trouvaient mises en cause, ainsi que la soumission des locataires, surtout des métayers, aux propriétaires. En effet, le MARN critiquait l'application de conceptions différentes de la légalité entre le Nord et le Sud. "Alors que (dans le Sud) le retrait des terres occupées se faisait dans la plus grande normalité, dans le Nord, les intérêts des locataires étaient baffoués par tous ceux qui, sous la couverture de la CAP, utilisaient la violence pour faire valoir leurs droits"(3). L'élargissement du contre-mouvement social, créant des obstacles au mouvement paysan, n'empêcha pas son évolution. Certaines mesures furent même susceptibles de favoriser les intérêts d'éléments faisant partie des alliances innovatrices (locataires capitalistes) préparant leur intégration dans les futures alliances de la dominance. Si ce mouvement bénéficia des conditions économiques et politiques créées par l'alliance apparemment dominante, les revendications ne prirent pas un aspect politique, elles conservèrent le caractère de défense d'intérêts spécifiques. Il ne se fixa pas comme objectif la transformation des relations de production, en particulier par la suppression de l'absentéisme, mais l'amélioration des conditions de production et de vie des locataires.

L'absence d'articulations entre les mouvements paysans du Nord du pays et le mouvement social du Sud, l'existence de relations très ténues entre eux, ne permirent pas le développement de la qualité intégratrice de l'alliance apparemment dominante. Celle-ci ne remplaça pas les rapports établis par les alliances traditionnelles avec les catégories subordonnées des petits et moyens locataires. Cette limitation de l'extension des

(1) Parceria : contrat d'exploitation où l'exploitant, parceiro, doit au propriétaire une quote-part de la récolte, du bétail ou une prestation en travail.

(2) Communiqué du MARN, qui exige la fin des actes de violence, demande l'accélération de l'action des tribunaux et l'intervention des forces policières en faveur des locataires (*D. de Lisboa*, 4 octobre 1976).

(3) *Diário de Notícias*, 16 octobre 1976. Lorsque commencèrent les attaques contre la réforme agraire fin 76, le MARN se montra solidaire avec les travailleurs agricoles du Sud (motion de solidarité approuvée par le MARN le 1er décembre 1976 et envoyée aux syndicats agricoles du Sud).

mécanismes de l'alliance apparemment dominante contribua à conserver les relations existantes et à donner un caractère apparent à cette alliance. Certaines forces sociales qui lui sont opposées, purent se manifester sans toutefois empêcher l'expression, parfois violente, des catégories subordonnées. Les relations de production existantes ne furent pas remises en cause; pour cette raison, les catégories subordonnées pouvaient trouver l'appui d'un plus large éventail de forces sociales et politiques.

4 - EVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA TROISIEME ALLIANCE TRADITIONNELLE.

La troisième alliance traditionnelle résultait d'une convergence d'intérêts entre les grands et moyens agriculteurs spécialisés dans quelques productions marchandes - telles que le vin -, et des fractions de la bourgeoisie bancaire et commerciale, en grande partie exportatrice. Elle ne fut que très peu touchée par le contrôle des moyens de production. En effet, les districts de l'Alentejo n'avaient qu'une faible production de vin, à l'exception de quelques enclaves. Ce sont les districts de Santarém et de Setubal, qui, parmi les districts de la zone de la réforme agraire, disposaient d'une superficie importante de vignobles. Les exploitations viticoles échappèrent, en grande partie, au secteur collectif, à cause soit de leur dimension (moins de 50 000 points), soit de leur mode de faire valoir direct. Les modifications intervenues avec l'affirmation de l'alliance apparemment dominante portèrent surtout sur les circuits de commercialisation et les débouchés extérieurs, mais elles ne furent que partielles et inachevées.

Les circuits de commercialisation contrôlés par les grands producteurs, les intermédiaires et les firmes d'exportation, furent modifiés dans le cadre d'une intervention de l'Etat, soit par la dissolution des organismes corporatifs, soit par les conséquences des nationalisations du grand capital national, en particulier financier.

4.1 - Transformation des organismes corporatifs.

La modification des circuits de commercialisation toucha surtout ceux du vin de Porto. Elle se fit en partie par la restructuration de la "casa do Douro" (ou Fédération des Viticulteurs de la région du Douro), qui provoqua une violente réaction des grands producteurs.

La suppression de cet organisme fut décidée par le "despacho" du 5 novembre 1974. Elle fut suivie de la nomination par le gouvernement d'une commission de gestion. Les grands producteurs de la région, craignant de perdre le contrôle de cet organisme, nommèrent eux-mêmes une autre commission formée par des personnes de leur confiance. Une partie des PMA protesta énergiquement (1).

(1) *A Terra*, n°19, mai 1975.

Un soulèvement de la population contre ces mesures fut tenté par des éléments proches du PS et du PSD. Le délégué du MFA fut mal reçu et la commission de gestion de la "Casa do Douro", récemment nommée, fut accusée d'être un instrument du PC. Les PMA mécontents et peu informés, incités par les grands agriculteurs, furent transportés en camionnettes pour manifester. Ces actions créèrent un climat d'agitation, utilisé au profit des catégories dominantes (1).

L'épreuve de force fut tentée par les grands producteurs, le 1er juin 1975, dans le but d'empêcher l'installation de la commission de gestion. Cette commission, nommée plus précisément par le Ministère de l'Agriculture, était formée de quatre techniciens, de représentants des PMA et des salariés agricoles. Elle était présidée par un capitaine du MFA (2). Un rôle important lui incombait puisqu'elle devait : liquider la "Casa do Douro" dans un délai de 60 jours, rechercher les irrégularités commises, pénaliser l'introduction du vin dans la région, actualiser le cadastre et attribuer les cartes de "bénéficiaires" aux producteurs (3). En somme, elle était investie de tous les pouvoirs de la "Casa do Douro", devant résoudre les problèmes en évitant les formes bureaucratiques. Elle attribua aux commissions de freguesia, qui en dépendaient, d'amples responsabilités. Ces dernières, une fois installées, étaient chargées d'assurer la participation des populations.

La réaction des notables de la région du Douro, qui virent, dans ces nouvelles structures, une menace aux bases de leur pouvoir économique et social, fut accentuée par les graves conséquences d'un scandale qui empêcha l'écoulement de la production du vin de Porto vers l'étranger. Celui-ci débuta avec la publication d'un article (4) sur l'utilisation de l'alcool synthétique pour fabriquer du vin de Porto, ce qui altérait la spécificité du produit, entraînant une réduction des exportations vers les pays européens, principaux consommateurs.

Par ailleurs, les cartes de "bénéficiaire" étaient échangées, moyennant 5 000 esc/fût par des producteurs/commerçants ou par des firmes d'exportation qui, n'ayant pas les quantités équivalentes en vin, les achetaient dans d'autres régions. Ce trafic s'était fait, jusqu'au 25 avril, avec la complicité des fonctionnaires de la "Casa do Douro" protégés par les grands producteurs ; une partie de ces fonctionnaires furent démis lors de la nomination de la commission de gestion.

La nouvelle commission imposa un contrôle sur le type d'alcool utilisé et sur la distribution des cartes de "bénéficiaire" aux producteurs. Elle procéda aussi à l'étude des conditions de reconversion de la vigne, pour éviter les conséquences néfastes d'une monoculture dépendante du marché extérieur.

(1) Reportage de Alfredo Mourão, *A Capital*, 10 juillet 1975.

(2) Despacho du 21 mai 1975, D.G. du 12 juin 1975.

(3) *A Terra*, juin 1975, n°21 et Despacho du 21 mai 1975.

Les cartes de "bénéficiaire" fixaient les quantités de vin qui pouvaient être transformées en vin de Porto par chaque agriculteur.

(4) Article du "Sunday Telegraph" du 9 février 1975 ; ce journal anglais publia cette nouvelle après le 28 septembre 1974 et il semble qu'elle ne fut pas isolée de l'évolution politique de cette période. 30 millions de litres d'alcool synthétique avaient été écoulés vers la région du Douro pour la fabrication du Porto (*D. de Notícias*, 28 juin 1975).



A la restructuration de la "Casa do Douro", s'ajouta celle du Grémio des exportateurs du Vin de Porto et de l'Institut du Vin de Porto. Des commissions nommées par le gouvernement furent chargées de leur gestion. Dans d'autres régions, des organismes similaires (grémios des grossistes et grémio des exportateurs) furent démantelés (1). Les grémios des viticulteurs de la Vallée du Douro furent intégrés à l'Institut du Vin de Porto. La "Casa do Douro" et le grémio des exportateurs du vin de Porto subirent le même sort (2).

Les difficultés d'écoulement du vin de Porto s'accrurent et, en 1975, les stocks atteignirent leur montant le plus élevé des dix dernières années, bien que la production ait été plus faible (Tableau W 8), soit 437,2 milliers d'hl. Le gouvernement réduisit légèrement les quantités de vin autorisées, par rapport aux années antérieures (3).

Ces interventions de l'Etat, en l'absence d'un mouvement social qui puisse mettre en cause les mécanismes de fonctionnement de la "Casa do Douro", rejallit sur la qualité intégratrice de cette alliance traditionnelle dans ses relations avec les petits agriculteurs. C'est à travers cet organisme et ses ramifications locales, les caves coopératives, que les petits producteurs (4) se trouvaient dans une situation de dépendance.

Les prix étaient imposés par les grands producteurs et se maintenaient à un niveau très bas (5). Les raisins qui ne pouvaient servir à la fabrication du vin de Porto ne trouvaient pas de débouché à l'extérieur de la zone et étaient achetés au prix dérisoire du vin destiné à la distillation (vinho de queima). Lorsque les producteurs voulaient acquérir l'alcool, ils devaient le payer à des prix exorbitants, en courant le risque que ce soit de l'alcool synthétique. On arrivait à la situation absurde dans laquelle la région exportait le vin pour la distillation et importait l'alcool pour la fabrication du vin de Porto.

(1) Despacho Ministériel du 9 juillet 1975, D.R. du 22 juillet 1975.

(2) D.L. 172/76 du 3 mars 1976.

(3) 80 000 fûts en 1975 alors qu'elles étaient de 123 000 fûts en 1973 et de 100 000 en 1974. De ces quantités, 32.500 fûts étaient en moyenne destinés à l'exportation et 47. 500 à la "Casa do Douro", dont 17 500 pour les stocks et 30 000 pour des opérations d'échange avec le vin des campagnes antérieures.

712 500 contos furent attribués par le gouvernement à la "Casa do Douro" pour effectuer ces opérations (Résolution du Conseil des Ministres du 30 janvier 1976).

(4) Des 23 297 producteurs de vin de la région du Douro, 16 999, soit 72,9 % du total, avaient une production qui ne dépassait pas cinq fûts par an (cf. Thèse de 3e cycle, volume I, p. 354 et suiv.)

(5) Les firmes commerciales payaient aux producteurs 6000 esc/fût de vin de Porto. Elles le revendaient aux firmes étrangères à 22 000 pour le blanc, 23 000 pour le supérieur et 40 000 esc/fût pour le tawny (A *Capital*, reportage 9, 10 et 12 juillet 1975)

La coopérative de Freixial a vendu la récolte de ses associés à la "Casa do Douro" et voulait payer à l'agriculteur 11,84 esc/l alors que la moyenne des prix était de 19,27 esc/l (A *Terra*, 4 décembre 1976, n°55).

L'endettement des petits viticulteurs à l'égard des organismes corporatifs et de la "Casa do Douro" était déjà important. Les crédits qui leur furent attribués, en 1975, servirent surtout à l'achat de l'alcool (1). Une des revendications des viticulteurs fut d'exiger de bénéficier du crédit agricole "d'urgence". Ils voulaient aussi l'augmentation du prix du vin (2).

Dans la région du Douro, en 1975, l'agitation s'étendit à toutes les caves coopératives. Les PMA, non seulement dénoncèrent les fraudes commises mais exigèrent la formation de "véritables coopératives" qui servent leurs intérêts et la suppression des intermédiaires (3). Cette agitation contribua à affaiblir la qualité intégratrice de la troisième alliance traditionnelle.

Les producteurs allèrent plus loin et, en accord avec la nouvelle commission de la "Casa do Douro", proposèrent une reconversion de la culture de la vigne, surtout sur les terrains peu productifs. Cette opinion rejoignait, à cette date, celle des autorités gouvernementales qui voyaient dans le changement des systèmes de culture et leur diversification en particulier (par l'introduction des cultures fruitières) une possibilité de modifier la dépendance de l'articulation externe (4).

4.2 - Intervention de l'Etat dans les grandes sociétés vinicoles.

La troisième alliance traditionnelle trouvait son fondement dans les relations des grands producteurs et des intermédiaires avec le capital financier. La nationalisation du grand capital national et les revendications des travailleurs des firmes viticoles modifièrent la situation des grandes sociétés de production et d'écoulement du vin de Porto.

A la suite de différentes grèves des travailleurs de ces sociétés (5) qui secouèrent ce secteur, l'Etat intervint pour obliger les organisations patronales à signer le CCT vertical. Les raisons de ces mouvements étaient identiques à celles des autres branches de l'économie. L'application du D.L. 660/74, permettant l'intervention de l'Etat en cas de "sabotage économique", voulait surtout empêcher l'exportation des devises et obliger

(1) En 1975, 25 000 l d'alcool furent fournis à la "Casa do Douro" pour la fabrication du Porto dont le prix fut fixé par la Junta Nationale de Vin à 16 000 esc/fût. 676 000 contos furent destinés à l'acquisition de l'alcool (*A Capital*, op. cit.)

(2) Revendications des PMA de Vila Real, *A Capital*, 5 novembre 1975.

(3) Les agriculteurs protestèrent contre la taxe du vin (0,02 esc/l) et contre la licence de passage (guia de trânsito) exigée pour la circulation du vin de Porto.

(4) Ce thème fit l'objet de la discussion lors de la Visite du Ministre de l'Agriculture dans la région du Douro (*D. de Notícias*, 22 décembre 1975).

(5) Grève dans les 82 entreprises d'exportation de vin de Vila Nova de Gaia, *A Capital*, 16 avril 1975.

les entreprises viticoles à reconstituer leurs stocks (1). L'Etat procéda à la nomination de commissions d'administration à la tête de toutes les sociétés qui se trouvèrent sous son intervention.

4.3 - Contrôle de la gestion des caves coopératives.

Dans le secteur de la commercialisation du vin courant, on retrouvait les mêmes mécanismes que pour le vin de Porto. Les intermédiaires virent leur pouvoir limité par l'intervention de l'Etat dans la gestion des caves coopératives qui formaient souvent un chaînon intermédiaire entre le producteur et les grossistes. Les réactions des propriétaires absentéistes et des intermédiaires tentèrent de limiter les effets du changement intervenu.

Le contrôle des anciennes catégories dominantes sur les caves coopératives les avaient conduites à une situation ruineuse, préjudiciable pour les PMA (2). L'Etat envisagea de mettre ces organisations au service des producteurs et d'élargir leurs activités, en leur accordant des financements et en procédant au changement de leurs directions. Un décret-loi du 22 juillet 1975 autorisa l'épuration (saneamento) des directions de toutes les caves coopératives, obligeant les anciennes directions à se démettre, pour qu'aient lieu de nouvelles élections dans un délai de 90 jours. Lorsque des problèmes surgirent avec les anciennes directions, l'Etat nomma une commission administrative, en attendant la normalisation de la situation, pour que de nouvelles élections puissent se faire. Le décret prévoyait aussi l'interdiction de faire partie des nouvelles directions aux anciens dirigeants des structures corporatives, en particulier aux absentéistes, aux non-résidents dans la région et aux propriétaires expropriés (3).

(1) Les firmes les plus importantes du secteur furent touchées. Il s'agit surtout de la Société Borges et Irmão, qui écoulait la production d'environ 500 agriculteurs, fabriquait le vin de Porto et l'exportait sous sa marque. Le 15 mai 1976, l'Etat intervint dans cette entreprise et lui attribua un financement pour son fonctionnement (Despacho normativo du 31 décembre 1976). D'autres sociétés se trouvèrent dans une situation semblable : la Real Companhia Velha ou Real Companhia Geral dos Vinhos do Alto Douro et la Real Companhia Vinícola do Norte de Portugal. Ces deux compagnies passèrent sous l'intervention de l'Etat à partir de septembre 1975. Selon les travailleurs, un climat de terreur y régnait et bien que les salaires aient été augmentés à la suite des revendications, de nombreux travailleurs avaient été renvoyés (selon le syndicat des professionnels des entrepôts du vin de Porto - sindicato nacional dos profissionais de armazens do Porto -, *Diário de Notícias*, 11 octobre 1974).

Le processus d'intervention de l'Etat eut lieu dans certaines sociétés de commercialisation et d'exportation du vin ordinaire : Abel Pereira de Fonseca, Pinhão e Pinhão, Soc. de Vinhos do Sul do Tejo, Francisco Ferreira Calhau, Soc. Agrícola de Pias, etc.

(2) Cave coopérative de Goux, district de Santarém (*A Forja* n°33, 9 décembre 1976)

(3) *A Terra* n°25, juillet 1975.

Dans la cave coopérative de Vila Real, l'ancienne direction s'était appropriée un crédit (4 560 contos) et le produit de la vente d'une partie du vin (1 220 contos). Elle devait à la banque 12 000 contos (*A Capital*, 15 juillet 1975).

Ces mesures n'eurent qu'un impact limité, les relations de production dominantes n'ayant pas changé. Quelques transformations importantes sont cependant intervenues dans les régions où les organisations des PMA étaient suffisamment fortes. Elles purent conduire à une modification des rapports de force. L'intervention des commissions d'administration des organismes locaux, dans les régions délimitées, provoquèrent un renversement des forces en présence.

Cependant, ces mesures ne modifièrent que superficiellement les relations de distribution. Elles se réduisirent souvent à un changement de la direction des caves coopératives (1) et des organismes de coordination économique. De plus, environ deux-tiers de la production de vin ne passaient pas par le circuit des caves coopératives, mais étaient directement vendus aux intermédiaires (tableau W9). L'Etat n'agissait sur ce dernier circuit que par la fixation de prix favorables aux producteurs et par l'achat des excédents des récoltes abondantes, comme celles de 1973 et 1974. Ces achats, effectués par la Junta Nationale du Vin et les organismes de coordination régionaux ne pouvaient dépasser 10 à 35 % de la récolte, selon la catégorie de producteurs, tendant à favoriser les petits pour qui les quantités écoulées étaient proportionnellement plus élevées (2). L'intervention de l'Etat fut appuyée par le MFA (3).

Une opération identique fut menée en 1976 pour l'achat des excédents. Les prix d'intervention de la Junta Nationale du Vin étaient nettement plus faibles que les prix du marché (4), mais favorisaient le maintien de ces derniers, en diminuant les quantités offertes :

	esc./l		
	1975	1976	1977
vin de distillation	3,3	3,3/3,5	3,5
vin 1ère qualité	4,0	5,0/5,5	6,5/7,0
vin 2e qualité	3,3	4,0	6,0/6,5
vin de haute qualité	5,28	7,0	4,5/5,5

(Despacho du 1er février 1975, D.L. 214/76 du 24 mars et Despacho normativo 3/77 du 13 janvier 1977).

(1) Les caves coopératives continuèrent souvent à être dominées par les propriétaires absentéistes, qui en étaient membres, puisqu'ils leur livraient leur part de vin fournie par les métayers. Cette situation aurait pu être modifiée si la loi sur les locations avait été appliquée. Les propriétaires créèrent des difficultés aux locataires en refusant de transformer leurs raisins dans les caves coopératives qu'ils contrôlaient (*A Terra*, n°50, 18 septembre 1976).

(2) Despacho du 1er février 1975 et du 31 janvier 1975 : résorption des excédents de vin d'une valeur de 1 258 796 contos sur les 1 994 000 contos prévus. Les producteurs faisaient de fausses déclarations pour échapper à la taxe du vin et les quantités excédentaires ont été sous-estimées. Il faut aussi y ajouter le vin falsifié (*A Terra*, n°3, septembre 1974).

(3) En 1975, le MFA appuya l'intervention de la JNV. Sa collaboration fut décisive, en particulier pour surmonter les difficultés dues au manque de transport (Communiqué de la JNV, *A Capital*, 8 août 1975).

(4) 11,0 pour le blanc et 12 esc/l pour le rouge au consommateur, alors que les grossistes achetaient la production à 2 ou 3 esc./l. Cette attitude fut dénoncée par la ligue des PMA du Ribatejo (*A Capital*, 30 septembre 1975).

La Junte Nationale du Vin obligea aussi les producteurs à lui livrer les vins destinés à la distillation (1).

Cette intervention de la Junte n'empêcha pas les grossistes de jouer un rôle important. Elle leur fut même utile dans la mesure où elle évita une trop forte fluctuation des prix du vin. Cet organisme empêcha aussi de faire circuler le vin nouveau avant janvier 1976 à l'exception de celui qui était produit dans les régions délimitées des vins verts où la récolte de l'année précédente n'avait pas été spectaculaire (2).

4.4 - Modifications de la composition de l'articulation externe.

L'accumulation des excédents, aussi bien du vin de Porto que des vins courants, provenait des difficultés de trouver des marchés. L'articulation externe était déterminante sur ce système de production, la baisse des exportations bloqua les mécanismes existants (Tableau W 10 et W 11).

Le vin de Porto continua à être essentiellement destiné aux marchés européens (France, Angleterre, RFA et pays de l'AELE). Les exportations avaient fortement diminué de 1973 à 1974 (de 141,1 à 45,1 milliers d'hl), augmentant de nouveau en 1975 (à 156,9 milliers d'hl). Deux des marchés principaux baissèrent fortement: celui de la RFA, en partie à cause des falsifications, et celui de la France (3). Les difficultés apparues peuvent être attribuées non seulement à l'évolution politique, mais aussi à la situation de concurrence, créée pour ce produit sur le marché européen. La substitution des débouchés habituels se révéla difficile. Les contacts pris avec les pays socialistes aboutirent à l'exportation de vins courants, permettant une modification partielle et limitée des marchés extérieurs. Ces pays remplacèrent les marchés des anciennes colonies et ceux des pays européens.

(1) En 1974 : 14 082 hl donnèrent 2 013 hl d'alcool et en 1975 : 1 610 000 hl furent transformés en 238 000 hl d'alcool.

(2) Dans le Douro, les quantités stockées ont atteint, avant la récolte de 1975, 170 000 fûts dont 48 000 de vin capiteux (générico) pour la fabrication du vin de Porto, provenant des récoltes de 1973 et 1974 et signifiant une immobilisation de 1 200 000 contos. Les 24 caves coopératives de la région du Douro, avaient à cette date épuisée leur capacité d'emménagement ; de même, les dépôts de la Casa do Douro. 60 000 fûts de vin de la région ont été destinés à la distillation, en juillet 1975.

(3) Les embargos de la RFA eurent lieu en juillet et août 1974 (de même que pour le xérès espagnol et les eaux-de-vie françaises, à la suite de la découverte d'une méthode d'analyse pour détecter l'alcool synthétique). Le gouvernement portugais dut contrôler toutes les exportations et suspendre les livraisons (Note du Ministère de l'Economie, *D. de Notícias*, 13 février 1975). La diminution des exportations vers la France correspondit au boycott, par les viticulteurs français, de tous les vins en provenance du Portugal, de l'Italie et de l'Algérie (*A Capital*, 10 avril 1975).

En 1974, selon le Grémio du Commerce de l'Exportation des Vins, le Nord avait exporté 47 458 milliers de litres de vin, vinaigre, vin nouveau et eau-de-vie. Les plus grands acheteurs furent les Etats-Unis, avec 29 000 milliers de litres, suivis de l'Angleterre, la RFA, le Canada et la Suède.

Selon la JNV, les exportations vers l'URSS furent les suivantes (1) :

	Quantités	Prix CAF, esc./l	Prix FOB esc./l
1er contrat 1975	155 000 hl	3,95 vin blanc	3,62
		4,49 vin rouge	
2e contrat 1975	290 000	4,14 vin blanc	3,02
3e contrat , nov.76	200 000	3,85 vin blanc	2,69
	400 000	3,30 vin blanc	2,69

A cette même date, l'Espagne offrait des prix (CAF) plus bas, variant entre 2,80 et 3,20 esc/l en 1975 pour le vin blanc et 3,20 et 3,70 pour le vin rouge. A titre de comparaison, cette même année la RDA achetait, à un prix légèrement plus élevé, 60 000 hl de vin blanc (4,20 esc/l) et 20 000 hl de vin rouge (5,0 esc/l) (2). Le contrat avec la RDA s'intégrait dans un accord plus vaste qui ouvrait les échanges entre les deux pays dans différentes branches (3).

Mais l'ébauche d'une nouvelle articulation externe, à travers une diversification des marchés, resta bloquée par les modifications de la dominance. Les nouvelles relations établies n'occupèrent, par la suite, qu'une place secondaire.

L'évolution de la troisième alliance traditionnelle provoqua surtout des transformations structurelles de l'organisation corporative liée au régime antérieur et contrôlée par les grands producteurs et intermédiaires. Des trois alliances traditionnelles, celle-ci fut la moins bouleversée.

L'écartement et la suspension des directions des organismes corporatifs, liés au régime antérieur, ne devaient être que la première étape d'une transformation plus profonde. Or, l'affirmation de l'alliance apparemment dominante, durant une courte période et de manière conjoncturelle, permit facilement la récupération du contrôle de ces organismes par les catégories dominantes.

(1) Suivant un communiqué du Ministère du Commerce Extérieur lors de la signature des contrats avec l'URSS, le 18 mars 1975 et le 29 mai 1975, pour l'acquisition de 600 000 hl de vin blanc, l'URSS avait proposé le prix de 12,30 dol/hl FOB soit 3,37 esc/l. Après la consultation du MAP, le déficit entre le prix d'exportation et le prix d'intervention de la JNV, de 0,63 esc/l, fut supporté par l'Etat puisque le conseil des Ministres, dans sa réunion du 11 octobre 1975, autorisa la conclusion de ce contrat. "Le gouvernement pense que c'est une solution de recours qui s'explique essentiellement par la baisse de nos exportations et par l'existence de stocks accumulés de la campagne antérieure" (Communiqué du Ministère du Commerce Extérieur, A Capital, 13 octobre 1975).

(2) *O Jornal*, 22 août 1975 et Eugénio Rosa : *Portugal : dois anos de revolução*, op. cit., p. 311.

(3) La RDA achetait, outre le vin, des conserves de sardines et du liège et le Portugal importait des machines agricoles et des produits chimiques destinés à l'agriculture (*A Capital*, 8 août 1975). Les exportations de vin vers les pays socialistes restèrent limitées à cause du faible niveau de consommation de ces pays (8 l/an par personne en URSS).

CHAPITRE IV : NEUTRALISATION DES ALLIANCES INNOVATRICES

L'affirmation de l'alliance apparemment dominante aboutit à la destruction ou à la modification partielle des alliances traditionnelles, qui disparurent de la dominance et se décomposèrent en tant qu'alliances. Elle eut un effet différent sur les alliances innovatrices. Ces alliances, nées sur la base de systèmes de production récemment développés, s'acheminaient avant le 25 avril vers la dominance. Elles se maintinrent, tout en voyant leur accès vers la dominance provisoirement coupé tant que l'alliance apparemment dominante resta au niveau de la dominance.

1.- LIMITES IMPOSÉES A LA PREMIERE ALLIANCE INNOVATRICE.

La première alliance innovatrice, établie entre les agriculteurs des zones irriguées du Sud du pays, les industriels et les exportateurs, fut fortement mise en cause par le mouvement social déclenché dans la zone où elle trouvait les bases de son implantation. Les occupations de terres ne concernèrent pas uniquement les exploitations ayant des systèmes de culture extensifs, où les alliances traditionnelles établissaient leur domination. Elles s'étendirent aussi, mais avec moins d'ampleur, aux zones des cultures irriguées, puisque les propriétés occupées se trouvaient parfois à cheval sur plusieurs systèmes de production et modes de faire valoir. L'action du mouvement social eut moins d'envergure sur les périmètres irrigués que sur le système de production extensif, à cause des modifications déjà intervenues dans les catégories sociales dominantes et dans la structure des exploitations.

Le Plan Economique et Social prévoyait, en février 1975, l'expropriation des grandes exploitations des périmètres irrigués. Par la suite, une distinction fut faite entre les expropriations et les nationalisations, les dernières concernant uniquement les périmètres irrigués. La raison fondamentale résidait dans le fait que les améliorations apportées résultaient des investissements de l'Etat et que le bénéfice devait par conséquent lui revenir. En effet, c'est à lui que les exploitations devaient la construction des barrages et des canaux d'irrigation qui avaient permis la mise en valeur des terres.

Le D.L. concernant les périmètres irrigués (407/A/75 du 30 juillet 1975) fut promulgué presque simultanément à la législation sur les expropriations. Il en reprit certains éléments, en particulier la fixation du maximum de la propriété à 50 000 points.

Il joignit à la nécessité du contrôle de la terre celle du contrôle de l'eau (comme le précisa le préambule de ce D.L.). Les périmètres irrigués nationalisés étaient situés au sud du Tage : Caia, Campilhas, S. Domingos et Alto Sado, Divor, Loures, Mira, Odive-las, Roxo, Vallée du Sado, Vallée de la Sorraia et Idanha (carte V). Un élargissement de ce D.L. à d'autres périmètres irrigués pouvait être postérieurement décidé (art. 17), mais, en fait, la superficie irriguée à l'aide des barrages dans le Nord du pays était insignifiante.

Afin d'encadrer les périmètres dans un plan d'exploitation global qui permette la réalisation de futurs investissements publics, l'exécution des mesures de réforme agraire fut confiée à une "commission de gestion transitoire" (comissão de gestão transitória) de chaque périmètre. Celle-ci fut chargée de l'ensemble des actions, études et projets qui seraient entrepris, et devait intervenir auprès des associations d'utilisateurs de l'eau (associações de regantes - art. 10 du D.L. 407/A/75). Ces commissions de gestion veillèrent à l'installation des nouvelles unités de production sur les terres nationalisées (art. 15).

Dans certains cas, les superficies nationalisées ne couvraient pas l'ensemble des périmètres, mais incluaient les parties irriguées les plus fertiles. Dans d'autres, elles dépassaient les limites fixées par les plans d'installations hydrauliques (superfícies beneficiadas - tableau W12).

Le contrôle des forces sociales et politiques sur certaines de ces zones, durant la période d'affirmation de l'alliance apparemment dominante, s'étendit aux organismes de distribution de l'eau : les associations d'utilisateurs de l'eau (Tableau W 13). Ces organismes avaient toujours été le bastion du pouvoir des grands propriétaires et des grands agriculteurs des périmètres, gérant à leur avantage la distribution de l'eau pour l'irrigation et pour le fonctionnement des industries alimentaires. Ces associations fonctionnaient à l'aide de cotisations et de taxes sur les associés (1). Mais, la plupart étaient largement déficitaires et l'Etat était obligé de couvrir leurs dettes, forme de financement indirect des catégories dominantes liées aux cultures intensives (2).

(1) En 1979, sur le périmètre du Caia, la cotisation s'élevait à 60 esc./ha de propriété et 37,50 esc/ha loué. La taxe de conservation et d'exploitation comprenait la :

— taxe d'utilisation de l'eau : 15 centavos/m³ et 51/m³ pour l'industrie. Plus cette taxe était élevée, plus les agriculteurs tentaient d'économiser l'eau (0,25 en 1976, et 0,20 esc/m³ en 1977, sur le périmètre de Campilhas et Alto Sado).

— taxe sur la qualité du sol : 1ère classe 381/372 esc/ha
3ème classe 308/291 esc/ha

— "cote du sol" : 190 esc/ha créée récemment pour couvrir le déficit des associations d'utilisateurs (Enquête directe : périmètre du Caia). Le montant de ces taxes variait suivant les périmètres. Il était fixé en fonction du coût des travaux de construction du barrage et du coût de fourniture de l'eau. Le coût de l'eau a une influence décisive sur le type de culture pratiqué. Ainsi quand l'eau est abondante et bon marché la culture du riz supplante souvent celle de la tomate.

(2) Le déficit de l'association de la Vallée du Sado atteignait, en 1975, 6 953 contos. Selon les responsables de l'Association du périmètre du Caia, celle-ci devait 6000 contos en 1979. Mais le déficit le plus élevé était celui de l'Association de la Vallée de la Sorraia qui atteignait 22 403 contos. (Diário da Assembleia da Republica, 11ème série, n°77, 27 juin 1979, données sur le déficit de toutes les associations d'utilisateurs de l'eau).

Les transformations intervenues dans les périmètres irrigués n'eurent qu'une influence limitée sur la première alliance innovatrice, conduisant, non à sa destruction, mais à sa marginalisation, durant la période qui correspondit à l'affirmation de l'alliance apparemment dominante. Le contrôle de la terre et de l'eau par les unités collectives a nécessité le remplacement des anciennes directions des organismes chargés de leur gestion (associations d'utilisateurs de l'eau et ex-grémios de lavoura). Ce changement retira à ces alliances une partie de leur pouvoir sur les moyens de production et sur la terre. Cette action resta limitée, permettant aux alliances innovatrices de maintenir leur domination, bien que voilée et en partie effacée durant une certaine période.

1.1. - Devenir des métayers précaires ("seareiros") sur les périmètres irrigués.

La lutte, sur les périmètres irrigués, entre les différentes forces sociales et politiques, concerna le choix des formes d'exploitation à implanter. Les travailleurs du secteur collectif souhaitaient que les unités collectives de production puissent se charger de l'organisation des exploitations intégrant, sous certaines conditions, les exploitations industrielles déjà existantes, en particulier celles des métayers précaires. Les forces au pouvoir à partir de fin 1975, défendirent un modèle où était prévu le maintien des exploitations individuelles. C'était aussi pour elles un moyen de diminuer l'impact du secteur collectif, afin d'élargir leur base sociale dans la zone de la réforme agraire.

Par ailleurs, les grands agriculteurs et propriétaires qui s'opposaient à la réforme agraire profitèrent de ces contradictions pour appuyer les métayers précaires contre les unités collectives de production.

L'existence de la limite de 50 000 points soustrayait une partie importante des superficies irriguées à la capacité d'expansion de l'alliance apparemment dominante. En l'absence de mouvement social, ces terres restèrent sous le contrôle de leurs utilisateurs. Dans la plupart des périmètres du Sud du Pays, les exploitations étaient aux mains de locataires ou de "seareiros" qui se chargeaient des cultures irriguées. La législation préserva, en principe, le droit de ces exploitants, à condition que la superficie exploitée ne dépasse pas le maximum fixé.

Les "seareiros" étaient insérés dans un réseau de relations qui les liaient, d'une part aux alliances traditionnelles, par l'intermédiaire de la rente payée aux propriétaires, et d'autre part aux alliances innovatrices, par leur système de culture et les contrats passés avec les usines de transformation (1). L'affirmation de l'alliance apparemment dominante supposait le contrôle de ce réseau de relations. Or, si ce contrôle s'exerça sur la première relation, ce ne fut pas le cas pour la seconde.

(1) Voir thèse de 3ème cycle, volume I, p. 406.

Les "seareiros" pouvaient aussi s'intégrer dans le système de production des UCP/coopératives. Ainsi, lorsque les unités prenaient possession des terres, elles pouvaient leur attribuer ou leur louer des parcelles, comme le faisaient les grands propriétaires ou les locataires.

L'absence de fixation spatiale caractérise les métayers précaires. Extrêmement mobiles, ils sont toujours à la recherche de nouveaux périmètres parce que, durant les premières années, les plantations (de tomate surtout) donnent des rendements très élevés. Ces exploitants s'étaient ainsi déplacés des périmètres plus anciens de la zone de Coruche, de la vallée de la Sorraia et parfois de la vallée du Sado, vers d'autres plus récents tels que ceux du Caia, Roxo, Odivelas, etc. Cette mobilité soulève des problèmes quant à l'intégration des "seareiros" dans une exploitation collective ou à leur fixation sur des parcelles individuelles.

L'attitude des unités du secteur collectif varia en fonction de la superficie des terres exploitées par les "seareiros". Ainsi, les UCP/coopératives proposèrent des plateformes d'entente avec les petits "seareiros", mais elles s'opposèrent à la réinstallation des grands (Tableau W 14 a et b).

Les superficies moyennes exploitées par les "seareiros" montrent qu'il s'agit généralement de petits ou moyens agriculteurs. Les grands locataires qui jouaient le rôle d'intermédiaires entre les propriétaires et les "seareiros", s'étaient éclipsés en 1975 et ne réapparurent que fin 1976, pour réclamer une réserve.

Dans les zones des périmètres irrigués, où eurent lieu des occupations de terres, une partie des "seareiros" ne purent pas louer des parcelles pour procéder aux cultures de campagne. Dans des cas assez rares, les travailleurs des unités leur concédèrent des terres, dans d'autres ils s'intégrèrent aux nouvelles unités. Mais la plupart d'entre eux préféraient disposer de leur propre exploitation, éventuellement s'associer à deux ou trois, surtout lorsqu'ils avaient, en même temps, d'autres activités (exploitation de terres en propre, location de machines agricoles, activités commerciales, etc.).

Certaines adhésions de "seareiros" aux coopératives ou aux UCP se firent sous la pression du mouvement social. C'est pourquoi, les "seareiros" reprirent la forme d'exploitation individuelle dès qu'ils le purent.

Pour éviter les conflits avec les UCP/coopératives, les CRRA attribuèrent, dans quelques districts (Évora et Setubal), des parcelles aux "seareiros" pour la campagne de 1975. Le VIème Gouvernement Provisoire précisa les critères nécessaires pour être

bénéficiaire (1). Il interdit les locations des terres des UCP/coopératives aux "seareiros". Ceux-ci furent considérés comme ayant autant le droit à l'attribution de terres que les unités du secteur collectif.

Des conflits surgirent lorsque les terres attribuées par l'Etat aux "seareiros" furent prises sur les superficies exploitées par les UCP/coopératives. Les forces du contre-mouvement social s'emparèrent de ce problème pour aiguïser les contradictions avec les travailleurs ruraux et mettre en cause l'attribution collective des terres.

Les attributions individuelles de terres, solution adoptée par le VIème Gouvernement Provisoire, auraient pu ne pas créer de contradictions avec l'alliance apparemment dominante. Mais, en fait, les intérêts des "seareiros" furent présentés comme fondamentalement opposés à ceux des unités collectives. Les attributions de terres, appartenant aux unités, susciteront une forte opposition de leur part, car non seulement elles réduisaient leur dimension, mais surtout elles leur retiraient les meilleures terres situées sur les périmètres irrigués. Les unités collectives proposaient l'attribution aux "seareiros" de terres nationalisées, mais qui n'avaient pas été occupées par des coopératives ou des UCP (en particulier dans la vallée de la Sorraia).

Un des aspects du conflit des unités avec les "seareiros" portait sur l'extension des parcelles dont ils pourraient bénéficier. Les syndicats de travailleurs agricoles proposaient trois hectares pour chacun. Cette superficie fut considérée trop faible pour fournir un revenu suffisant à la subsistance d'une famille durant toute l'année et le Ministère de l'Agriculture prétendait concéder des superficies de 10 à 15 ha en moyenne, pouvant aller au maximum jusqu'à 30 ha.

Les grands locataires, figures importantes de la CAP, se servirent de cette question pour essayer de récupérer leurs droits sur les terres aux mains des unités et pour leur retirer l'appui institutionnel dont elles bénéficiaient, en attaquant les techniciens des CRRA. L'ampleur de la réaction des "seareiros" dépendit de l'implantation et de la force du mouvement social.

Dans la zone de Coruche où le mouvement des "seareiros" prit de l'ampleur, le CRRA fut occupé. Le gouvernement le ferma par la suite.

Dans plusieurs unités des groupes de la CAP attaquèrent les travailleurs. C'est le cas de la Herdade de Fidalgos, Monte Velho et S. André du district de Santarem.

Dans cette région, deux localités furent les plus touchées par les conflits, car elles étaient dominées par des forces politiques opposées : celle du Couço et celle de Coruche. Dans la

(1) Le MAP définit la catégorie des petits agriculteurs comme ceux qui travaillent la terre sans recourir à la main d'oeuvre salariée (les moyens agriculteurs furent caractérisés comme ceux qui ont recours à un certain pourcentage de salariés). Entrevue *Jornal Novo*, 2 octobre 1975. Cette distinction entre les petits et les moyens agriculteurs n'existait pas dans le D.L. 251/75.

première, les occupations avaient mobilisé toute la population et les UCP créées couvrirent toutes les exploitations. Par contre, Coruche fut un des premiers lieux d'implantation de la CAP, avant son déplacement vers Rio Maior, déplacement qui fut en partie provoqué par la proximité du Couço (1).

Les "seareiros" du Couço commencèrent par adhérer aux UCP et prirent part aux occupations. Ils firent partie du comité pour la réforme agraire.

Les conflits surgirent, lorsque des terres furent louées à deux "seareiros" qui avaient abandonné, fin 1975, les UCP. Un groupe de "seareiros" s'adressa alors au CRRA - 90 en tout pour obtenir des parcelles. Les UCP proposèrent aux "seareiros" trois ha pour la campagne de la tomate et 5 ha pour celle du riz. Des 57 "seareiros", intégrés dans les UCP, 7 restèrent. Les autres, surtout après l'occupation du CRRA de Coruche, s'allièrent aux grands agriculteurs, membres de la CAP, parce que ces derniers faisaient pression sur le gouvernement pour qu'ils obtiennent des terres.

Les objectifs des "seareiros" étaient différents de ceux des travailleurs agricoles et l'un d'entre eux, ancien seareiro, affirmait : "les travailleurs ne veulent pas la terre pour eux, ils veulent leur salaire (ordenado), l'assistance médicale... L'idée de réforme agraire signifie travailler à ce que les produits soient moins chers, pour qu'au lieu qu'augmentent les salaires, les prix des produits baissent. Telle est l'idée des travailleurs".

La CAP incita les seareiros à réclamer une superficie plus élevée et à exiger des terres au même endroit que les terres antérieurement exploitées. Certains grands locataires refusèrent de louer des terres aux "seareiros" pour renforcer la pression sur les CRRA.

Un cas particulier est intéressant à signaler, celui de la Herdade de Figueiras dans les Foros de Salvaterra de Magos. Le MAP attribua des terres à 25 familles qui maintinrent un système mixte, gardant une partie des terres en exploitation individuelle et l'autre en exploitation collective (2).

Des terres furent finalement attribuées aux "seareiros" pour la campagne de 1976. Mais cette question, loin d'être résolue, prendra une signification différente avec l'affirmation des nouvelles alliances de la dominance.

L'occupation du CRRA de Coruche, le 11 mars 1976, fut attribuée à la CAP et aux grands agriculteurs qui incitaient les "seareiros" à l'action. La situation d'incertitude dans laquelle ces derniers se trouvaient constituait un terrain favorable à leur manipulation par les grands agriculteurs. Par ordre supérieur du MAP (Ministère de l'Agriculture), les installations de ce centre durent être scellées et une enquête ouverte à la demande de la CAP. A cette action, répondit un arrêt général du travail dans la région de Santarém organisé par le syndicat des travailleurs agricoles. Une réunion eut lieu, convoquée par le MAP, qui rassembla des autorités civiles et militaires, pour définir la politique à suivre. Il fut décidé que les "seareiros" auraient droit à une superficie égale à celle de la campagne antérieure. Cette décision fut annoncée à environ 300 "seareiros", rassemblés devant le Ministère de l'Agriculture et des sanctions furent prévues à l'encontre des fonctionnaires des CRRA qui n'exécuteraient pas cette décision.

(1) *D. de Lisboa*, 5 avril 1976

(2) Enquête directe, 1975 et 1979.

La CAP profita de cette occasion pour dénoncer les montants élevés des crédits consacrés au paiement des salaires des travailleurs des UCP/coopératives (1).

Ces confrontations furent les premières d'une longue série, où les catégories sociales dominantes s'opposèrent aux travailleurs, luttes qui se produisirent aussi dans d'autres secteurs de l'économie.

1.2 - Nationalisation et expropriation.

La nationalisation des périmètres irrigués impliquait l'expropriation des propriétés de plus de 50 000 points et l'intervention de l'Etat de façon directe dans l'organisation de la production et de l'affectation des terres des zones nationalisées. Cette intervention pouvait conduire à une modification des systèmes de production sur l'ensemble des exploitations qu'elles soient privées, collectives ou coopératives. Cette décision de nationaliser les terres, qui ne souleva pas de polémique pour les différents périmètres irrigués, suscita de nombreux problèmes lors de la nationalisation des Lezírias du Tage et du Sado qui appartenaient à une compagnie, intégrée dans le grand capital national.

La nationalisation de la compagnie des Lezírias du Tage et du Sado (2) intervint en novembre 1975. La décision fut prise, sans qu'un mouvement social puisse permettre aux populations de participer, par un gouvernement (le VIème) différent dans sa composition politique du précédent. En effet, le Vème Gouvernement Provisoire préconisait des formes collectives d'organisation de la production sur les terres expropriées et nationalisées, alors que le VIème, en présence de petits agriculteurs, favorisait l'attribution individuelle d'une partie des terres. Cette nationalisation fut aussi interprétée, par les forces intégrées dans le mouvement social, comme une plus large possibilité de contrôle de l'Etat sur la zone Sud, et de soustraction des terres au secteur collectif.

L'inexistence d'un mouvement social dans cette zone s'explique, en partie, par l'absence d'une population fixe. La plupart des salariés étaient temporaires et une partie des exploitants "seareiros", originaires de régions voisines, ne s'installaient sur les terres que pour la campagne de la tomate ou du melon. Or, en 1975, la plupart des travailleurs temporaires étaient restés dans leurs zones respectives et, une fois les terres occupées par les UCP, les "seareiros" trouvèrent des difficultés pour faire leur campagne agricole.

Cette mesure de nationalisation rencontra l'opposition de certaines forces politiques.

(1) *D. de Notícias*, 19 mars 1976, *A Capital*, 17 mars 1976 et *D. de Lisboa*, 13 et 19 mars 1976.

(2) D.L. 628/75 du 13 novembre 1975. La Lezíria du Tage couvrait une superficie de 23 800 ha dont 13 000 formaient la "Lezíria Grande" (cf. thèse de 3ème cycle, volume I). 36 % du capital de cette compagnie avait été indirectement nationalisé, surtout après la nationalisation de la compagnie d'assurance "A Confidente" et d'autres groupes d'actionnaires.

L'opposition vint surtout de la DORL (Direction de l'Organisation Régionale de Lisbonne) du PC et des syndicats agricoles qui protestèrent contre l'absence de consultation des travailleurs (1). Le MAP répondit que cette nationalisation avait déjà été défendue par ces mêmes forces politiques et sociales et qu'elle constituait le seul moyen de réaliser la mise en valeur des terres et de former de nouvelles unités de production.

Cette divergence avait pour base, comme dans le cas de la Herdade dos Machados, la forme d'organisation de la production, que proposaient les diverses forces politiques intéressées à la réalisation d'une réforme agraire, étant entendu que la conception du gouvernement trouvait un plus faible écho parmi les travailleurs ruraux (2). Le projet du PC envisageait la création, dans la vallée du Tage et du Sado, d'unités étatiques qui se spécialiseraient dans la reproduction des bovins de race, destinés ensuite aux unités du secteur collectif (3). De cette manière se ferait l'articulation entre l'utilisation des terres nationalisées et celle des terres expropriées. En même temps serait ôtée à cette zone sa spécialisation traditionnelle dans l'élevage de taureaux sauvages pour les corridas, pratiqué par quelques familles de latifundiaires.

Il faut ajouter que, juste avant le 25 avril 1974 (simple coïncidence ?), fut ouverte une discussion entre les actionnaires de la Compagnie des Lezírias pour sa liquidation et le partage de ses terres entre les associés, à cause de leur faible rentabilisation (4).

Peu de propriétés privées avaient été expropriées dans la zone des Lezírias, surtout parmi celles qui s'y trouvaient enclavées et qui constituaient les meilleures terres, le plus souvent louées à des locataires (Tableaux W 15 et W 16).

Ainsi, l'absence de dynamique interne permit le maintien des locataires sur les terres, la location (ou sous-location) aux "seareiros" se poursuivant, après la désorganisation, en 1975, des mécanismes existants.

Le choix des systèmes de production auxquels furent destinées les terres en exploitation directe reflétait les rapports de force au niveau du pouvoir politique.

Les nationalisations intervenues dans les différents secteurs de l'économie préjudèrent à l'intervention de l'Etat dans diverses entreprises agricoles (5). L'activité

(1) Communiqué de la DORL du PCP du 18 octobre 1975

(2) Cette position du gouvernement était appuyée par les sections locales du PS de cette zone, comme celle de Samora Correia, *A Capital*, 24 octobre 1975.

(3) *D. de Notícias*, 7 août 1975.

(4) Renaldo Henriques et Tito Henriques : *A Companhia das Lezírias, mito ou realidade ?*, Companhia das Lezírias, Lisbonne, 1979, p. 184 et suivantes.

(5) Les entreprises agricoles où l'Etat intervint furent les suivantes : Euroflor (appartenant à la CUF), Casa Agrícola da Quinta da Matta (groupe Borges et Irmão), Agaçor - Sociedade Agrícola Pecuária Açoreana, Agropor - Pecuária Comercial e Industrial, Aqua - Sociedade Agrícola de Produção e Comércio -, Emape - Agro-Pecuária de Benavente, Lupulex - Sociedade Portuguesa de Cultura de Lupulo -, Sociedade Agrícola de Vilamoura.

de ces entreprises s'étendait à l'agro-industrie, à la commercialisation des produits et dans quelques cas au tourisme. Le développement du secteur agro-alimentaire, entrepris les dernières années par les grands groupes économiques nationaux, s'était fait en liaison étroite avec les catégories formant les alliances innovatrices qui contrôlaient la plupart de ces activités. L'alliance apparemment dominante, après avoir provisoirement coupé l'accès à la dominance des catégories composant ces alliances, s'est progressivement effacée.

1.3 - Influence des transformations intervenues sur les relations en aval .

Une des transformations importantes des relations en aval s'est opérée sur les périmètres irrigués, domaine d'implantation de l'agriculture industrialisante.

L'occupation des terres entraîna aussi l'occupation des unités de transformation en aval, qui, soit appartenaient aux grands propriétaires expropriés, soit étaient intégrées au capital nationalisé des grands groupes économiques. C'est ainsi que treize des vingt huit usines de concentré de tomate (1) (couvrant 40 % de cette production) et d'autres produits agro-alimentaires se retrouvèrent dépourvues de leurs organes de gestion et soumises à l'intervention de l'Etat qui y nomma des commissions d'administration. La plupart de ces unités se trouvaient, avant 1974, dans une situation financière difficile, accentuée par le désinvestissement pratiqué par leurs propriétaires après cette date.

Dans certains cas, les différentes unités de transformation des périmètres irrigués étaient intégrées dans des Unions.

Par exemple, l'union des usines du périmètre du Roxo, d'Odivelas et de l'Alto Sado qui formaient l'Orisul (Union des coopératives du sud du Tage, rassemblant les coopératives du Sado, de Mira et de Ferreira do Alentejo, situées sur ces périmètres). Elles se consacraient à la fabrication du concentré de tomate et au décorticage du riz. L'Unisul se chargeait de la commercialisation des produits. Par ailleurs, l'Acil continuait à être contrôlée par des industriels privés, puisque des onze entreprises qui la constituaient, neuf restaient entre les mains de leurs anciens propriétaires, représentant 43 % de la production de concentré de tomate commercialisée vers l'étranger et maintenant ses propres circuits de distribution (2).

(1) Les entreprises de concentré de tomate sous l'intervention de l'Etat étaient les suivantes : Conservas de Outeiro; Consol (Despacho 29/12/75), abandonnée par l'administration qui laissa de nombreuses dettes, cette unité est devenue autogérée le 19 décembre 1975 ; Empresa de Concentrados do Ribatejo (Ecril), occupée le 17 février 1975 par les travailleurs, mais les luttes revendicatives avaient déjà commencé avant le 25 avril (*D. de Notícias*, 23 octobre 1975) ; Empresa de Concentrados de Alvalade, mal dimensionnée et de trop grande capacité par rapport au périmètre, elle n'avait amorti que 68 000 contos des 125 000 de son capital. Intervention de l'Etat le 12 juin 1975 (ratifiée par le Despacho du 28 août 1975, D.G. 13 septembre 1975) ; Cooperativa Hortícola do Divor; Cooperativa Agrícola de Mira; F.A. Caiado; Federação Nordeste; Fedra; Serrano; Sulei; Compal; Sado et Sorraia.

(2) Rapport sur les périmètres irrigués, MAP, 1978.

L'intégration de l'agriculture à l'industrie fut défendue par les travailleurs, en accord avec le pouvoir. Ainsi, à la Conférence de la Réforme Agraire de décembre 1975, le Secrétaire d'Etat de la Structuration Agraire affirma : "Outre la terre, les travailleurs de toutes les unités du secteur collectif et leurs organisations doivent prendre possession des unités industrielles qui, directement ou indirectement, sont liées à l'agriculture" (1). L'organisation, par les travailleurs, des relations inter-sectorielles connut sa forme la plus poussée dans le district de Setubal, surtout dans le concelho de Santiago de Cacém qui disposait de nombreuses terres irriguées et où l'intégration de l'agriculture à l'industrie avait été, avant le 25 avril, la plus avancée.

Ainsi, les travailleurs agricoles de 12 coopératives de ce concelho et les ouvriers des unités de transformation importantes (Empresa de concentrados de Alvalade (2) et Orisul) constituèrent une Union, dénommée União Venceremos, elle-même intégrée dans une autre Union de coopératives plus vaste : l'União Seara Vermelha. Elle visait le contrôle de tout le complexe agro-industriel de l'Alvalade-Sado, depuis la production jusqu'à la commercialisation. Cette union ne pouvait réaliser un tel objectif sans disposer des circuits des ex-grémios de lavoura, surtout de celui de Santiago de Cacém dont la commission de liquidation était dominée par des grands propriétaires et industriels de la zone. C'est à la suite d'une confrontation violente que les travailleurs obtinrent l'appui des militaires du MFA et des techniciens du CRRA. Ils purent alors disposer de l'ex-grémio et faire reconnaître par le MAP l'Union de coopératives, comme organisme de gestion des différentes structures de commercialisation et de transformation de la région dont l'ex-grémio faisait partie. (3) Cette organisation constitua la forme la plus intégrée qu'ait pu atteindre l'alliance apparemment dominante, faisant la liaison entre travailleurs agricoles et travailleurs des unités industrielles (4) et envisageant progressivement une jonction avec les PMA, associés des ex-grémios. Elle s'encadrait au sein d'une lutte violente des forces du mouvement social (5) et son objectif était clairement défini par les

(1) Document conférence de la réforme agraire, déc. 75 et *D. de Lisboa* du 29 décembre 1975.

(2) Un conflit est intervenu au sein de cette usine entre un groupe de travailleurs qui la défendait comme unité autonome, s'opposant à la position de la commission des travailleurs qui voulait son intégration dans l'union de coopératives (*A Capital* et *D. de Lisboa* du 5 novembre 1975). Ce problème est aussi lié à l'existence de travailleurs occasionnels qui réclamaient leur passage à une situation identique à celle des travailleurs permanents. Des dissensions sont aussi intervenues avec les "seareiros" qui ont demandé le paiement de la production de tomate à la livraison, alors que d'habitude l'usine ne les payait qu'en février.

(3) Les travailleurs occupèrent l'édifice de l'ex-grémio, le 26 octobre 1975, avec l'appui du régiment d'infanterie de Setubal. La commission de liquidation (formée d'éléments proches du PS et du PSD) mobilisa les agriculteurs du concelho et appela le Copcon pour éviter une confrontation. L'édifice fut évacué. Lors d'une réunion en présence de représentants de travailleurs ruraux, de PMA, du MAP et de l'IRA, la décision de dissoudre l'ex-grémio et de reconnaître "l'União Venceremos" fut prise (*D. de Notícias* 28 octobre 1975 et *A Capital* 27 octobre 1975). Deux autres propriétés, la Herdade da Defesa et la Herdade da Carregueira (appartenant à l'ECA - Empresa de concentrados de Alvalade -) furent, elles aussi, intégrées à l'Union (*A Capital* 28 octobre 1975).

(4) Solidarité de l'Union des Syndicats de Setubal avec les actions des travailleurs ruraux et des PMA (communiqué).

(5) Après les actions terroristes dans le Nord, eurent lieu les attaques au CRRA d'Elvas, à certaines UCP (Cujanças) et, quelques jours après, la destruction à la bombe du CRRA d'Álcacer do Sal (cif. infra chapitre VI-1.)

travailleurs, qui voulaient éliminer les intermédiaires des circuits de la commercialisation. Les producteurs voyaient dans cette organisation une manière d'arriver à une "planification et à une rationalisation" de la production. Les orientations pouvaient être ainsi définies en fonction des nécessités nationales, diminuer les exportations et adapter la production aux nécessités du marché intérieur. Elles se traduiraient, dans ce cas précis, par la réduction de la production de la tomate au bénéfice du développement d'autres cultures intégrées à l'agriculture industrialisante (1).

La convergence entre les objectifs de l'organisation des travailleurs et ceux du pouvoir politique permit la reconnaissance de ce type d'organisation. Quelques réticences furent exprimées par le MAP quant aux procédés utilisés et au degré d'intervention des travailleurs et de leurs organisations dans la gestion. Le MAP envisageait de façon favorable une plus forte participation des techniciens. Cette question souleva un problème plus vaste, celui des rapports entre les organismes de commercialisation existants et ceux que les travailleurs prétendaient créer face aux difficultés pour maîtriser les premiers, où les catégories dominantes étaient implantées (2).

La formation de ce type d'organisation marqua un pas décisif pour que l'alliance apparemment dominante se concrétise. Il permit d'établir, sous une forme institutionnalisée, des relations entre les catégories sociales composant cette alliance. Mais les obstacles rencontrés et l'absence de moyens pour les surmonter montrent le caractère apparent de cette alliance.

L'intervention de l'Etat dans les grandes sociétés et dans les complexes agro-alimentaires s'est traduite par le passage de leurs unités de transformation sous le contrôle étatique. Dans de nombreux cas, les travailleurs n'eurent pas l'accès à la gestion, confiée à des commissions d'administration. Toutefois, ils purent progressivement former leur propre organisation avec l'appui des syndicats (3).

L'absence de participation des travailleurs à la gestion de ces complexes signifie qu'il suffit que la composition de ces commissions change pour que l'orientation soit modifiée et ne serve plus les intérêts des travailleurs.

(1) Objectifs approuvés lors d'un rassemblement des travailleurs (*A Capital*, 28 octobre 1975).

(2) Le 11 novembre 1975 fut désignée, par un despacho du MAP, du Ministère du Commerce Intérieur et du Ministère du Travail, une commission pour étudier la substitution de l'ex-grémio de Santiago de Cacém par l'Union de Coopératives créée par les travailleurs. Sa gestion fut confiée à des représentants des unités collectives et des PMA. En même temps, le MAP condamna la forme de lutte adoptée, considérant que l'occupation des installations de l'ex-grémio ne devait être utilisée qu'en dernier recours. Le fonctionnement de celui-ci fut assuré avec la présence des forces armées, pour des raisons de sécurité (Note officieuse du MAP, *A Capital*, 29 octobre 1975)

(3) C'est le cas de la Herdade da Comporta (15 035 ha et 400 travailleurs) Rio Frio (16 431 ha), Barrozinha (185 travailleurs), Herdade da Palma (17 000 ha et 259 travailleurs) dans le district de Setúbal.

Selon les syndicats de ce district, 80 % des travailleurs de ces exploitations étaient syndiqués (en 1979).

Le contrôle des unités de transformation implique le pouvoir d'affectation de l'excédent dégagé du processus de production/transformation des produits agricoles. Les matières premières d'origine agricole avaient un prix fixé extrêmement bas, ce qui explique l'importance de l'excédent dont bénéficiaient les unités de transformation. C'était le cas de la tomate industrielle, dont le prix d'entrée à l'usine était fixé officiellement :

	esc/kg					
	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Tomates de 1ère qualité	1,30	1,30	1,30	1,40	1,70	2,10
Tomates de 2e qualité	1,10	1,10	1,10	1,20	1,40	1,80

(1)

En 1974, les ligues de PMA revendiquaient un prix de 1,80 à 2 escudos par kilo selon la qualité (2), prix qui ne furent dépassés qu'en 1979. De 1974 à 1976, la stabilisation du prix de la tomate coïncida avec la fixation officielle de rentes plus faibles pour les terres irriguées. Le MAP considérait que les prix fixés en 1976 couvraient les coûts de production. Il est évident que la stagnation des prix de 1974 à 1976 décourageait cette production. Par ailleurs, les subventions accordées par le gouvernement, destinées aux industries de transformation, ne bénéficièrent pas aux producteurs.

1.4 - Persistance d'une articulation externe affaiblie.

La mise en cause partielle de la première alliance innovatrice ne fut pas uniquement provoquée par la dynamique du mouvement social qui tenta de contrôler les bases du pouvoir économique. La conjoncture du marché international du concentré de tomate contribua également à son affaiblissement. Une nette tendance s'était manifestée les dernières années, précédant 1974, pour réduire les superficies plantées et diversifier les cultures (3). Le préambule du "despacho" du Secrétaire d'Etat de la Structuration Agraire du 28 juillet 1975 affirmait : "La conjoncture internationale est toutefois en train de causer de graves perturbations à l'industrie du concentré de tomate. Un rétrécissement du marché et une diminution des achats de ce produit sont évidents, provoquant une baisse des prix sur les marchés internationaux".

(1) Despachos fixant le prix de la tomate tous les ans : 2 août 1974, 28 juillet 1975, 25 juillet 1976, 7 juin 1977, 7 avril 1978 et Portaria 321/79, 5 juillet 1979.

(2) *O Seculo*, 24 septembre 1974. En 1976 la présence de représentants des PMA à l'entrée des usines fut autorisée pour vérifier la classification du produit. Les organisations de PMA avaient droit à 1/1000 de la valeur de la tomate livrée dans chaque zone (Despacho du 25 août 1976). Par ailleurs, les industries agro-alimentaires, furent de nouveau, soumises à un impôt spécifique, suspendu en 1965 (D.L. 375/74 du 20 août 1974). Après la suppression du régime du "conditionnement industriel" (D.L. 533/74 du 10 octobre 1974) qui exigeait pour l'installation des usines une autorisation, une réglementation du fonctionnement des usines de concentré de tomate intervint, les soumettant à des normes techniques et à une économie d'échelle pour assurer leur viabilité (capacité de transformation minimum de 500 t et accès exclusif à l'approvisionnement sur une superficie d'au moins 2000 ha située dans un rayon de 100 km - Despacho du Secrétaire d'Etat de l'Industrie et de l'Energie, D.R. 17 décembre 1974).

(3) En 1973 : 20 026 ha plantés en tomate, en 1974 : 16 234 ha et en 1975 : 18 200 ha, à cause des superficies des unités du secteur collectif, encouragées par les travailleurs des usines de concentré qui voulaient maintenir leurs postes de travail, cf. Tableau W 17 - Rapport MAP, préparation du plan à moyen terme (1977/80), MAP, 1976.

Les difficultés d'écoulement sur le marché extérieur s'exprimèrent par une forte baisse des exportations des préparations de fruits et de légumes - diminution de 46 % de 1973 à 1974 et de 53 % de 1974 à 1975 - constituées surtout par du concentré de tomate - baisse de 48 % de 1973 à 1974 et de 54 % de 1974 à 1975 -. Par contre, ce dernier tripla ses ventes de 1975 à 1976, les échanges avec les pays européens s'étant de nouveau améliorés (Tableau W 18).

En 1974, les stocks (1) s'élevaient à 45 845 t et en juillet 1975, à 125 678 t, alors que le prix du concentré de tomate sur le marché international se détériorait, reflet d'une situation de crise.

Les difficultés d'écoulement apparurent surtout sur les marchés européens (Royaume-Uni et RFA) , principaux acheteurs, sur le marché américain (le tableau W 19 montre la baisse des exportations vers la CEE et vers les Etats-Unis) et dans une moindre mesure sur celui de l'AELE. En 1975, les nouveaux débouchés de ce produit vers les pays socialistes représentèrent 88,7 % des quantités exportées.

Écoulement du concentré de tomate vers l'URSS et la RDA en 1975 (2) :

	Quantités (t)	Prix
Vers l'URSS		
Février 1975	5 500	750 dol/t
Octobre 1975	30 000	505,1 "
Vers la RDA		
Nov 1975	750	505,10 dol/t
TOTAL	36 250	

L'exportation de ces quantités permit la liquidation d'une partie importante des stocks.

La différence entre le prix du concentré de tomate sur le marché intérieur et le prix d'exportation conduisit le gouvernement à accorder une subvention de 200 000 contos pour l'exportation de 36 000 t (3).

(1) La durée de conservation du concentré de tomate peut difficilement dépasser 18 mois.

(2) Un contrat fut signé avec l'URSS, le 3 octobre 1975, pour vendre 30 000 t de concentré de tomate à 505 dol/tonne, prix plus élevé que celui du marché international (400 à 450 dol/t au prix FOB - *D. de Notícias*, 23 octobre 1975)

(3) Résolution du Conseil des Ministres du 27 avril 1976, D.R. n°99.

L'évincement de l'alliance apparemment dominante entraîna la réduction progressive de relations extérieures diversifiées; en particulier, elle fit passer, au second plan, les échanges avec les pays socialistes.

La tentative de l'alliance innovatrice de modifier les systèmes de culture intensifs fut limitée dans le temps, par l'extension de nouvelles relations que l'alliance apparemment dominante put introduire. La fragilité de cette dernière ressort de la récupération rapide du pouvoir par les catégories dominantes.

L'expansion de l'alliance apparemment dominante resta fortement limitée, sur les périmètres irrigués. Elle se heurta aux contradictions entre les travailleurs ruraux et les métayers précaires qui prétendaient sauvegarder leurs exploitations sur les terres irriguées. L'impossibilité d'une solution négociée du problème apparut à cause, d'une part des exigences des travailleurs ruraux, et de l'autre de l'utilisation de ce problème par les grands agriculteurs et propriétaires. Elle fit passer au premier plan les contradictions d'intérêts entre les catégories sociales subordonnées, au détriment des avantages qu'elles pouvaient défendre en commun, en s'unissant contre les catégories dominantes.

L'alliance apparemment dominante fut également confrontée à des formes d'organisation de la production proposées par le gouvernement sur les périmètres irrigués et dans les Lezírias du Tage, qui bloquèrent l'application du modèle qu'elle voulait généraliser dans la zone Sud.

Par ailleurs, les circuits de commercialisation de la production agro-industrielle prirent des formes d'organisation embryonnaires lancées par les travailleurs. Mais elles s'écroulèrent dès que cessa l'intervention de l'Etat. A ces éléments s'ajouta la modification conjoncturelle de l'articulation externe, les relations existantes ayant été provisoirement affaiblies.

2 - LE MAINTIEN DE LA DEUXIEME ALLIANCE INNOVATRICE ET DE SON ARTICULATION EXTERNE.

La mise en cause de la première alliance innovatrice et les difficultés qu'elle traversa dans ses rapports extérieurs, conduisit les forces dominantes à privilégier la seconde alliance innovatrice. Celle-ci permettait, en effet, de maintenir les relations de domination établies par les producteurs sur la base d'un système d'élevage intensif en liaison avec les producteurs de matières premières en amont de la fabrication des aliments du bétail, les industriels des aliments du bétail, les maquignons et les bouchers.

L'élevage intensif à base de cultures fourragères était en expansion sur les périmètres irrigués, depuis que la culture de la tomate avait ressenti les effets de la crise. Cette reconversion avait été tentée, avant le 25 avril, par des sociétés agricoles et des agriculteurs capitalistes. Elle se poursuivit et s'étendit de l'élevage d'embouche et à l'élevage laitier sur les pâturages irrigués.

Un des exemples qui illustre cette transformation est celui de la société agricole Sagrepe, qui exploite environ 6000 ha dans la zone d'Elvas, sur le périmètre du Caia. Elle réduisit la culture de la tomate de 500 ha, ces superficies ayant baissé de 1500 à 1000 ha, dont la plus grande partie était donnée en location à des "seareiros". En 1975, elle se trouvait avec un stock de concentré de tomate d'une valeur équivalente à 100 000 contos. Dans ces conditions, les grands producteurs de tomate du Caia disparurent ou se reconvertirent. Seules les exploitations familiales subsistèrent. Elles cherchaient à diminuer leurs coûts de production en réduisant l'utilisation des engrais, des pesticides et de l'eau. La conséquence en fut la baisse des rendements qui n'arrivaient pas à dépasser les 30 t/ha. Sur le périmètre du Caia, les UCP/coopératives pratiquaient rarement la culture de la tomate.

Progressivement, la Sagrepe élargit les superficies consacrées aux pâturages intensifs pour l'élevage des bovins et secondairement des porcins et de la volaille. Elle développa des activités en amont par l'installation d'une unité de fabrication des aliments du bétail et en aval par la création d'une unité de préparation et de transformation de la viande : la Pro-bife qui conditionne et distribue la viande aux bouchers, fabrique des saucisses, des aliments en conserves et des congelés. Cette société rencontra une forte opposition des fabricants d'aliments du bétail de la zone Centre, dont elle était concurrente. Son expansion se réalisa en étendant l'activité de l'élevage aux îles des Açores et au Venezuela (1).

La production de bovins, porcins et volaille augmenta fortement de 1974 à 1975 (Tableau W20). Ce développement était lié à l'élargissement de la consommation de ces produits, provoquée par la hausse des salaires durant cette même période.

L'élevage fut aussi stimulé par des programmes de développement (2). L'un d'eux prévoyait l'extension des pâturages de 300 000 ha, dont 4 000 en irrigué, dans les zones

(1) Informations recueillies par enquête directe à la Sagrepe, en octobre 1979.

(2) Programme Autonome de Développement de l'Agriculture et de l'Élevage, Portaria 547/74 du 30 août 1974.

Centre et Sud. Il projetait une meilleure utilisation des terres par l'implantation de cultures fourragères, l'introduction de nouvelles races et une augmentation des troupeaux (40 000 vaches et 340 000 ovins et caprins). L'élevage ovin et caprin s'encadrait dans le système de production extensif des grandes exploitations du Sud, mais le développement des cultures fourragères et l'utilisation d'aliments du bétail y étaient progressivement introduits.

Des facilités de crédit furent accordées aux éleveurs de bovins pour l'achat d'aliments du bétail dont la consommation augmenta (Tableau W 21), stimulant ainsi la production des industriels et accentuant la dépendance externe (1).

2.1 - L'intervention des organismes de coordination économique dans les circuits de commercialisation de la viande.

Les modifications au sein de la seconde alliance innovatrice provinrent de l'intervention de plus en plus large des organismes de coordination économique, en particulier de la JNPP (2). Son action sur les circuits de commercialisation et sur les prix chercha à favoriser les producteurs en leur fixant un prix garanti (3).

Le Premier Gouvernement Constitutionnel décida de doter les organismes étatiques d'une capacité d'intervention sur le marché et de les équiper en abattoirs (4). L'élargissement du circuit de la JNPP visait le contrôle des intermédiaires et le maintien d'une stabilité des prix, favorables à la fois aux producteurs et aux consommateurs. Mais cette action resta limitée et n'aboutit pas aux résultats escomptés. La concentration des circuits de distribution dépendait du type d'élevage : ceux qui nécessitaient un investissement élevé (cas des bovins) connurent une forte concentration, contrairement à d'autres (aviculture par exemple) où prédominait une importante dispersion.

(1) Mesure motivée, selon le "despacho" du Secrétaire d'Etat de l'Approvisionnement et du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture (D.G. du 14 mars 1975), par le manque d'eau et de pâturages naturels. Des mesures furent imposées pour moderniser le secteur de la fabrication des aliments du bétail. Elles bénéficièrent surtout aux unités bien dimensionnées et modernisées (Despacho du Secrétaire d'Etat de l'Industrie, D.G. 5 novembre 1974).

(2) Junta Nacional dos Produtos Pecuários, chargée de contrôler les circuits de commercialisation de la viande, cf. Thèse de 3ème cycle, volume II, p. 103.

(3) Le D.L. 661/74 du 26 novembre 1974 fixa un prix garanti et le contrôle de l'abattage et le D.L. 80/76 du 27 janvier 1976 indiqua le prix de la viande bovine au producteur, au commerçant et au consommateur.

(4) Despacho du Ministère des Finances et du Commerce Intérieur, D.G. 10 mars 1976.

Dans le circuit de la viande, qui se caractérise par son hétérogénéité, existaient différents types d'intermédiaires, du fait de la multiplicité des conditions de production et des alliances où s'inséraient les producteurs. Le champ d'action des intermédiaires correspondait aussi à la dimension des exploitations qu'ils desservaient.

L'agriculture paysanne se trouvait intégrée dans ces circuits surtout par l'achat du bétail d'embouche qui constituait un investissement rentable, puisque le bétail était ensuite revendu à un prix supérieur.

Dans le Sud, la production bovine des grandes exploitations du secteur collectif occupait la place la plus importante. Elle passait par les intermédiaires, rejoignant ainsi les circuits de l'élevage plus intensif, destiné aux marchés urbains ou aux industries de la viande.

Les intermédiaires achetaient les animaux à meilleur marché que la JNPP, sauf au moment de son intervention; de plus, ils les payaient à l'oeil et non au poids. Ainsi, un veau pouvait valoir 21 à 23 contos en 1975; ils le payaient à l'agriculteur 15 ou 16 contos et une vache valant 24 ou 26 contos était évaluée, par l'intermédiaire, à 16 ou 18 contos (1).

La fixation des prix aux producteurs, par la JNPP, pouvait favoriser les petits et les moyens éleveurs (2). Mais elle produisit des effets contraires à son objectif initial. Elle entraîna le boycottage de la production nationale par les commerçants qui préférèrent à la viande fraîche la viande congelée, dont les marges de bénéfice étaient garanties (Tableau W 22 et Tableau W 23) (3).

La réduction de la distribution de la viande nationale par les bouchers se répercuta sur les petits et moyens éleveurs, surtout ceux, qui, à travers les ligues et les commissions de liquidation des ex-grémios, avaient inscrit leur bétail dans les abattoirs où la JNPP procédait elle-même à l'abattage. Ils espéraient le vendre à un meilleur prix que celui offert par les intermédiaires. Face à cette situation, les maquignons offrirent des prix plus élevés que ceux payés par la JNPP, récupérant ainsi leur clientèle et annulant l'action de cet organisme étatique. Leur manoeuvre fut aussi facilitée par le mauvais fonctionnement des circuits d'abattage, qui se trouvaient étranglés par la quantité de bétail inscrit, y compris celui des intermédiaires. Les éleveurs qui devaient attendre des périodes trop longues pour l'abattage de leurs bêtes, souffraient de sérieuses pertes (4).

(1) *A Terra*, n° 29, septembre 1975 et *D. de Notícias*, 22 mai 1975.

(2) Portaria 700/74 de novembre 1974. Fixation du prix de la viande bovine à 65 esc/kg au producteur. En mai 1975, il fut augmenté de 10 esc/kg par le IVème Gouvernement Provisoire.

(3) Les commerçants de Cascais décidèrent de ne pas vendre la viande nationale.

500 commerçants réunis à Matosinhos (Porto) protestèrent contre l'utilisation des abattoirs par la JNPP. Ils réclamaient la vente libre de la viande, l'augmentation des marges de commercialisation, la participation à la gestion de la JNPP et la révision de la législation sur l'abattage des femelles (*A Capital*, 25 février 1977).

(4) En mai 1975, les petits agriculteurs exigèrent que la JNPP leur achète tout le bétail. Mi 1975, à l'abattoir de Porto, le bétail inscrit dépassait les 9500 têtes. Les représentants des ligues des PMA du Nord protestèrent contre cette situation (*A Terra*, septembre 1975, n°29).

L'augmentation du prix de la viande aux producteurs se répercuta sur les consommateurs. Les blocages des circuits de la JNPP par les intermédiaires l'amènèrent à recourir à de nouvelles importations pour régulariser l'approvisionnement du marché intérieur (1).

Les difficultés du paiement en devises de la viande congelée importée et le retard dans l'arrivée des commandes provoquèrent la raréfaction de ce produit sur le marché et la spéculation sur les prix. Le gouvernement décida alors la suspension de la direction de la JNPP, en janvier 1976. La raréfaction de la viande bovine eut aussi pour cause les ventes massives de bétail des exploitations du Sud en 1975. Les quantités de viande commercialisées avaient été supérieures à celles habituellement destinées au marché à la même saison (Tableaux W 23 et W 24).

L'Association des Commerçants de Viande menaça de fermer les boucheries et fit retomber la responsabilité du manque de viande sur la JNPP. En fait, le circuit de distribution dépendait, pour le marché de Lisbonne, d'une vingtaine de grossistes qui adressaient leurs commandes à des maquignons monopolisant les circuits. Les commerçants firent pression sur la JNPP, comme en 1975, pour qu'elle distribue une quantité plus importante de viande congelée. Ils exigèrent aussi que les prix de la viande soient libéralisés.

Telle fut la réponse de l'Association des commerçants de viande à la JNPP. 700 boucheries de Lisbonne menacèrent de fermeture. Elles vendaient en moyenne la moitié d'une carcasse de bovin par jour (soit environ 300 kg) (2). Ce fait, qui se produisit début 1976, se répéta à la fin de cette même année (3). Il se renouvela chaque fois que la viande fraîche se raréfiait, parfois artificiellement, sous la pression des maquignons qui voulaient une augmentation des prix sur le marché, pour maintenir leurs marges de bénéfice, à chaque fois que les prix aux producteurs augmentaient.

Avec l'affaiblissement de l'alliance apparemment dominante et le changement de la direction des organismes de coordination économique, les rapports de force penchèrent en faveur des intermédiaires. Ces derniers tentèrent d'accroître leurs marges de bénéfice au détriment du producteur et du consommateur. Les grossistes, qui faisaient aussi la distribution de la viande congelée - la JNPP ne pouvant approvisionner, par ses propres circuits, que 5 % du marché - retirèrent à l'organisme étatique la régulation du circuit, en disposant de frigorifiques où ils pouvaient stocker la viande. La JNPP qui la leur fournissait gagnait la différence entre le prix payé à l'importation et le prix de vente aux grossistes ; celui-ci était, selon certains, élevé, car cet organisme vendait la viande de deuxième qualité comme viande de première (4).

La JNPP ne disposait pas d'installations frigorifiques suffisantes pour jouer le rôle de régulateur sur le marché. L'Institut du Froid, créé en mars 1977, fut chargé de monter un réseau frigorifique qui devait coûter 5 millions de contos. Mais ce projet ne

(1) Début 1976, les commandes de viande bovine congelée s'élevèrent à 24 000 t (cf. chapitre IX)

(2) *A Capital*, 27 janvier 1976.

(3) *D. de Lisboa*, 14 décembre 1976.

(4) *Diário de Notícias*, 26 mars 1977, reportage.

fut pas réalisé (1).

Ayant échoué à contrôler le circuit de commercialisation de la viande, l'Etat réduisit son action à des interventions ponctuelles qui n'eurent qu'un effet secondaire (2).

Cette incapacité d'intervention de la JNPP renforça le poids des intermédiaires, fortement implantés régionalement, disposant de leurs propres liaisons et agissant en coordination avec les bouchers. Elle contribua à éloigner les PMA de l'alliance apparemment dominante et à les maintenir sous la dépendance des alliances innovatrices. Par ailleurs, l'intervention de la JNPP n'arriva ni à modifier les rapports de force, ni à mettre en place de nouveaux circuits.

Les ventes massives de bétail dans le Sud du pays, soit par les propriétaires, soit, plus tard, par les travailleurs, profitèrent aux maquignons qui achetaient les animaux à bas prix et les revendaient dans le Nord à des prix plus élevés (3). Les ventes des unités du secteur collectif, en l'absence de nouveaux circuits, et du fait de l'inexpérience des travailleurs pour maîtriser les transactions, conduisirent à prélever un excédent important sur ce secteur. Ces opérations diminuèrent sa capacité d'accumulation et contribuèrent à restreindre ses possibilités de reproduction. Ils donnèrent à l'alliance apparemment dominante un aspect de fragilité qui explique son écartement par les catégories dominantes.

2.2 - L'organisation des petits et moyens éleveurs de volaille

L'affirmation de l'alliance apparemment dominante permit aux organisations de petits et moyens éleveurs de volaille des actions ponctuelles dans quelques localités, pour échapper à l'action des intermédiaires. Les coopératives de petits éleveurs de volaille se développèrent en s'appuyant sur l'Association Nationale des Aviculteurs et Producteurs d'Oeufs (ANAPO) qui rassemblait 1000 associés. Elle prétendait aider les producteurs à affronter les crises périodiques qui sévissaient dans ce secteur. Cette association prit position contre l'augmentation du prix des oeufs, qui entraînait une diminution de la consommation, alors qu'existaient des excédents, et contre la taxe d'inspection et de contrôle (4). Elle proposa également une planification de la production des

(1) Ce réseau frigorifique ne concernait pas uniquement la viande, mais aussi les fruits et légumes, les produits laitiers et le poisson. Il s'agissait d'une intervention globale de l'Etat sur le marché, pour éviter la spéculation et les ruptures d'approvisionnement en disposant de stocks suffisants.

(2) En mars 1976, la commission de liquidation de l'ex-grémio d'Aveiro décida de n'accepter l'intervention de la JNPP qu'à certaines conditions de prix et de délai d'abattage (*Diário de Notícias*, 27 mars 1976).

(3) Les unités collectives procédaient à ces ventes pour se procurer l'argent nécessaire au paiement des salaires, en attendant le déblocage du crédit agricole. Des têtes de bétail de l'Alentejo apparaissaient sur les foires du Nord du pays (*Vida Rural*, 16 août 1975, n°15).

(4) *Diário de Notícias*, 4 juillet 1975. Créée récemment et fixée à 0,60 esc/oeuf, la taxe d'inspection et de contrôle passa à 0,90 esc/oeuf en juin 1975.

oeufs et de la volaille. Les petits éleveurs de poulets (1), lors d'une rencontre nationale à l'initiative du Mouvement Libre des Aviculteurs de la Vallée du Vouga, s'organisèrent en Association Nationale d'Éleveurs de Poulets (Associação Nacional de Avicultores Produtores de Frango), semblable à celle qui existait pour les producteurs d'oeufs.

Les coopératives d'aviculteurs (2) accélèrent, comme pour les producteurs de lait, la concentration de la production et l'intégration des agriculteurs et éleveurs au marché. Elles dévièrent une partie de leurs excédents au profit des distributeurs. Cette organisation coopérative pouvait, suivant les options prises, bénéficier ou non aux producteurs, sans pour autant modifier les rapports de domination.

La surtaxe de 20 %, imposée par le gouvernement sur les importations de volaille et d'oeufs (3) permet d'assurer une meilleure protection des producteurs contre la concurrence des produits importés, dans un domaine où la production nationale était capable de satisfaire largement la demande intérieure. L'expansion de ce secteur s'accompagna de crises périodiques de surproduction, en l'absence d'un contrôle rigoureux de l'Etat pour coordonner la production en fonction de la consommation. Cette expansion suivit l'augmentation de la consommation des produits de basse-cour (Tableau W 20). L'élargissement de cette activité entraîna une plus grande surveillance des services officiels sur les conditions de production (4).

Par ailleurs, les prix du poulet et des oeufs furent soumis au régime du prix maxima de vente au public (5) et les marges de commercialisation furent officiellement

(1) Les petits éleveurs de poulet formaient la grande majorité des producteurs. En effet, sur les 3000 éleveurs, 200 étaient considérés comme de grands producteurs.

(2) L'UNIAGRI (Union des Coopératives Agricoles du Nord-Ouest) était la plus importante. Elle réunissait 30 coopératives agricoles de 7 districts du Centre et Nord du pays, disposait d'abattoirs de volaille et de porcins, d'une fabrique d'aliments du bétail et d'une autre de saucisses. Un "groupe de restructuration" fut nommé par le MAP pour analyser la situation de cette Union et une nouvelle administration fut désignée (*A Capital*, 25 septembre 1976).

(3) D.L. 271 A/75 du 31 mai 1975.

(4) D.L. 390/76 du 24 mai 1976, D.R. n°121. Il stipula la nécessité d'une autorisation pour l'installation des élevages, l'obligation de l'assistance d'un vétérinaire, le contrôle du transport et des ventes, etc.

(5) Passage du poulet du régime des marges de commercialisation fixe, à l'application du régime des prix maxima à la vente au public : poulet prêt à cuisiner (43,50 esc/kg sans abats, 46,50 esc/kg avec abats et 24,60 esc/kg pour les abats - Portaria 327 /A/76 du 1er juin 1976 D.R. 128 -).

Pour les oeufs, les prix variaient suivant les catégories, allant de 21,50 esc la douzaine pour la catégorie A à 29,40 esc pour la catégorie D (Portaria 327/B/76 du 1er juin 1976).

En même temps, la Portaria 327/C/76 du 1er juin 1976 fixa les marges de commercialisation du grossiste et du détaillant, par rapport au prix d'acquisition de la volaille :

	Grossiste (esc/kg)	Détaillant (esc/kg)	
Oeufs	2,0	2,0	
volaille vivante	—	3,0	
volaille morte	4,0	2,5 (sans abats)	5,0 (avec abats)
prêt à cuisiner	14,0	4,0 "	13,2 "
Lapins	8,0	3,0	9,0

La fixation de ces marges limita le profit des intermédiaires.

déterminées, en même temps qu'étaient prévus des contrats-programme, surveillés par la JNPP. Cette législation tenait compte de l'intérêt des consommateurs, mais elle négligeait celui des petits et moyens éleveurs en ne leur garantissant pas le prix à la production puisqu'elle fixait seulement les marges maxima de commercialisation. Or, le contrôle de ces marges était difficile, si le prix au producteur n'était pas fixé.

Cette seconde alliance innovatrice connut moins d'entraves que la première, mais elle ne trouva pas autant de conditions favorables à son expansion que pendant la période antérieure à 1974. Une fois remises en cause ses relations avec les grands groupes économiques et avec le capital financier, son avance se trouva limitée.

L'articulation externe de cette alliance se maintint, surtout en amont des industries d'aliments du bétail, approvisionnées des céréales et de produits oléagineux importés. Elle se traduisit par une augmentation des importations de maïs et de produits oléagineux (soja, tournesol et carthame, Tableau W 26) dont la production n'avait pas sensiblement augmenté. Les tentatives de substitution des importations n'eurent pas suffisamment d'ampleur pour modifier la situation (1). Les principaux fournisseurs demeurèrent les mêmes (Etats-Unis et Canada pour les céréales, Etats-Unis pour le soja, cf. infra chapitre IX). Certaines composantes des aliments du bétail importées diminuèrent alors que d'autres, telles que la poudre de viande et de poisson, augmentèrent (Tableau W 27).

Les importations de viande ne cessèrent elles aussi d'augmenter. Elles connurent une baisse légère en 1975 lorsque le marché fut approvisionné par le bétail national (tableau W 28).

(1) La culture du maïs , essentiellement dans le littoral Nord, reçut une subvention de 1 esc/kg, mais le prix resta trop bas pour l'encourager (4 esc/kg en 1975, Despacho du Secrétaire d'Etat de l'Approvisionnement et du Développement Agricole du 11 avril 1975, D.G. n° 115). Ce dernier augmenta par rapport à 1974 (3,4 esc/kg en 1974). Le prix du blé était de 4,2 esc/kg en 1975, pouvant baisser jusqu'à 4 esc/kg suivant son degré d'humidité. Les mesures d'encouragement de la production de semences de maïs étaient inexistantes ; le MAP ne fixa que les normes techniques pour cette culture (Portaria 601/75 du 11 octobre 1975).

3 - AFFAIBLISSEMENT DE LA TROISIEME ALLIANCE INNOVATRICE .

La troisième alliance innovatrice, qui réunissait les propriétaires des forêts, les intermédiaires des produits forestiers, les industriels liés à leur transformation et les exportateurs, fut affaiblie par la formation de l'alliance apparemment dominante. Cette alliance innovatrice, comme la première, restait fortement liée aux alliances traditionnelles, puisqu'une partie des propriétaires des forêts d'eucalyptus et de pins étaient aussi propriétaires des terres céréalières du Sud. Certaines activités de transformation des produits forestiers furent entreprises par les grands groupes économiques nationaux. Ainsi les industriels transférèrent une partie de leurs rapports avec les alliances traditionnelles vers les alliances innovatrices.

Le contrôle direct de l'Etat sur 38,5 % du patrimoine forestier entraîna, avec la modification de la dominance, une évolution de l'affectation de cette richesse nationale, et, en premier lieu, limita spatialement la base économique de cette alliance.

3.1 - Limitation spatiale de la base économique de la troisième alliance innovatrice.

La première limitation, déjà mentionnée, provenait de l'abolition des "coutadas". Mais la plus importante fut la restitution des terrains communaux aux populations (1). Ces terrains avaient été, durant la dernière décennie, en partie reboisés par l'Etat et retirés aux populations villageoises (2). La nouvelle législation confia leur gestion à des assemblées de copartageants (assembleia de compartes), formées par l'ensemble des paysans qui utilisaient ces terres surtout comme pâturages. Les organismes étatiques pouvaient cependant poursuivre l'exploitation des forêts, moyennant le versement d'une part du revenu aux populations. L'Etat garda un contrôle sur ces terrains, puisqu'il devait, en particulier, approuver leur utilisation (art. 13 du D.L. 39/76).

A la suite de cette législation, qui correspondait à des revendications des populations déjà exprimées avant le 25 avril, les intéressés, surtout des paysans, s'organisèrent pour maîtriser l'occupation des terrains communaux et mettre en place une structure de gestion capable de servir leurs intérêts. Avant même la promulgation de ce D.L. - tardive par rapport au projet initial (3) - la volonté d'appropriation des terrains

(1) D.L. 39/76 du 19 janvier 1976. Une des préoccupations principales du D.L. 39/76 résidait dans la détermination des modalités de gestion des exploitations sylvicoles implantées sur les terrains communaux ou "baldios". Une des critiques faite par la commission d'agriculture du Parti Socialiste fut de ne pas prévoir les formes d'organisation des usagers et de maintenir les formes d'exploitation existantes. Les services forestiers, qui, avant le 25 avril, étaient le plus souvent au service des grandes compagnies de cellulose et du bois, sauvegardaient ainsi les intérêts des composantes sociales de cette alliance innovatrice.

(2) Cf. Thèse de 3e cycle, volume I, p. 433 et suiv.

(3) Présenté au public en décembre 1974, le projet de décret-loi sur les terrains communaux ne fut repris et promulgué que plus tard (*D. de Notícias*, 14 novembre 1974).

communaux ne s'était pas seulement exprimée en paroles mais elle s'était traduite en actes.

L'organisation des populations fut rapide dans les zones où le pourcentage des terrains communaux était élevé et où l'élevage du petit bétail (ovin et caprin) constituait un aspect important de l'activité paysanne, notamment dans les zones où la lutte des populations n'avait pas cessé, depuis l'appropriation de ces superficies par l'Etat.

C'est le cas de la région du Vouga (Talhadas do Vouga) (1), du concelho de Sever de Vouga et Águeda, dans le district d'Aveiro, où se formèrent les premières assemblées de copartageants. Il en est de même de la région de Mangualde (Baldio de S. André) dans le district de Viseu (Carte IV).

A Arouca, dans le district d'Aveiro, le 13 mai 1974, 1000 paysans réunis exigèrent la restitution des "baldios" aux populations de Albergaria das Cabras et Cabreira. Le même jour également, à Águeda dans le même district, le baldio do Prestimo, où avant le 25 avril, les luttes des populations avaient suscité une répression violente, une centaine de paysans réclamèrent les baldios et créèrent une ligue de PMA. Les mois suivants, le mouvement s'étendit à Talhadas de Vouga, Macieira de Cambra et au concelho voisin d'Oliveira de Frades (district de Viseu). Des commissions de baldios furent élues par les populations et proposèrent l'administration de ces terrains par les Juntas de freguesia, contrôlées, à cette date, par des forces du MDP/CDE. Des assemblées réunirent les représentants des commissions des concelhos de Vale de Cambra, Águeda, Sever do Vouga, Oliveira de Frades, Vouzela, S. Pedro do Sul et Arouca, tous du district d'Aveiro ou de la partie limitrophe du district de Viseu (Carte IV).

Un document concernant le Baldio da Costa, revendiqué par la population de Comenda (au nord du district de Portalegre), fut remis au Premier Ministre, le 8 septembre 1974, par la commission de coordination des intérêts de la Comenda (comissão coordenadora dos interesses da Comenda) (2).

Les baldios de la Casa de Bragança et de Pinhal do Rei de la freguesia de Ourém (près de Lisbonne), furent occupés. La population décida la plantation de 70 000 eucalyptus. De cette manière, et contrairement à la plupart des autres usagers, ceux-ci préférèrent l'affectation des terres à des plantations forestières, permettant ainsi l'articulation aux intérêts de l'alliance innovatrice (3).

Les revendications exprimées, lors de la Conférence des Paysans du Sud, à Santarém, le 6 janvier 1975, demandèrent l'annulation de l'appropriation des baldios par l'Etat ou par des privés et leur gestion par des associations d'usagers, seules ou avec la participation des organismes étatiques. De nombreuses réunions d'usagers eurent lieu, dont celle des copartageants du baldio de la Foz do Arelho, en présence de 354 des 452 inscrits.

Dans certains cas, des coopératives de production furent constituées par les usagers ; dans d'autres, les terres furent partagées individuellement entre les paysans. Mais, cette dernière solution ne fut que rarement adoptée.

Les populations firent également pression sur les juntas de freguesia, afin qu'elles contribuent à faire appliquer le D.L. 39/76, puisqu'elles étaient chargées du recensement des copartageants et de la mise en place des conseils de direction, qui devaient

(1) Armando Pereira da Silva : *Ocupação sem limites - Talhadas do Vouga*, Prelo, Lisboa, 1973.

(2) *Diário dum Revolução*, ed. Mil Dias, Lisbonne, Janvier 1978, p. 246 et 247.

(3) *A Forja*, 10 juin 1977.

être élus par ces assemblées et devaient gérer ces terrains. La prorogation, à plusieurs reprises, des délais de formation des assemblées de copartageants montre le poids des obstacles rencontrés et la résistance passive des autorités locales, qui n'encouragèrent que rarement le mouvement. Les organes locaux restaient souvent sous l'influence des notables et des grands propriétaires qui s'étaient eux-mêmes appropriés d'une partie des terrains communaux, durant les dernières décennies (1).

L'utilisation des "baldios" par les populations ne s'est effectivement réalisée que lorsqu'elle fut soutenue par le mouvement social qui, dans quelques localités, l'amena à terme. D'ailleurs, le contrôle de ces terrains fut facilité, lorsque les délimitations étaient déjà faites par les services forestiers, ce qui supposait qu'ils étaient sous leur administration.

Les différents groupes qui prétendaient l'appropriation des "baldios" par les paysans, formèrent l'organisation des "baldios du nord", à partir des zones où les intérêts des populations avaient été les plus touchés (2). Ils furent suivis par les *concelhos* du Centre, qui formèrent en décembre 1977 un secrétariat, à la suite de la constitution d'un conseil provisoire de la circonscription forestière de Coimbra. Elles recherchèrent l'appui d'organismes étatiques susceptibles de leur donner une impulsion (SADA - Service d'Appui du Développement Agricole - et IRA). Parfois, des techniciens des services forestiers contribuèrent à leur consolidation.

Cependant, l'avance du mouvement fut rapidement freinée par l'opposition des Juntas de freguesia. Ainsi, après une période de contrôle de la plupart de ces juntas par le MDP/CDE, elles passèrent, après les élections municipales de décembre 1976, aux mains de forces politiques souvent hostiles aux intérêts de la paysannerie. "Tant que les terrains communaux restaient aux mains des élus locaux (*autarquias locais*), c'étaient les agriculteurs les plus riches qui en retiraient le meilleur profit. Les plus pauvres n'avaient pas de bétail à faire pâturer et n'avaient pas besoin du maquis, parce qu'ils n'avaient pas de terres pour épandre le fumier" (3). Le PSD tenta, en janvier 1976, d'introduire dans la législation le contrôle des terrains communaux par l'administration locale. Cette proposition fut reprise lors de la discussion de l'art. 109 de la loi sur l'administration locale (*lei das autarquias locais*) à l'Assemblée de la République (4) ;

(1) La Portaria 117/76 du 1er mars 1976 fixa les délais de constitution des assemblées de copartageants, jusqu'au 24 mars 1976. Or, pour élire les commissions de direction, elles devaient réunir 50 % de leurs membres (art 18 du D.L. 39/76), sauf si ce pourcentage n'était pas obtenu à la troisième convocation (Portaria 702/76 du 30 septembre 1976, qui modifia l'art. 18, al. 4 du D.L. 39/76).

(2) Districts d'Aveiro, Viseu et Vila Real (*concelho* de Boticas, fin 1975, à l'initiative des populations de Mondim da Serra, *concelho* de Tarouca, Vouzela et Castro Daire du district de Viseu) (Carte IV).

(3) Entrevue de José Enes Gonçalves, technicien agricole, lié au mouvement des paysans dans la région de Trás-os-Montes, *A Terra*, août 1974.

(4) *Diário da Assembleia da República*, 29 novembre 1977.

elle fut rejetée par le PS et le PC.

Cette opposition à la législation sur les "baldios" et la volonté, de plus en plus explicite, de l'administration locale de freiner le mouvement paysan (1) et de maintenir le statu quo, s'accroissent avec les modifications du pouvoir politique. Ainsi, l'organisation se poursuit et s'élargit mais elle n'aboutit pas toujours à l'appropriation des terrains communaux. Elle arriva, tout au plus, à permettre certaines concessions aux populations pour l'utilisation de ces terres. En fait, il était difficile de reconstituer des rapports de type communautaire, les rapports de production, propres à ce type de propriété, ayant disparu depuis longtemps. Par ailleurs, il fallait éviter de laisser les terres improductives ou de les livrer à une dégradation progressive sous l'effet d'un pâturage extensif. L'utilisation des terrains communaux devrait s'intégrer dans un projet qui fasse atteindre leur pleine rentabilité aux investissements effectués au niveau des villages. Ce projet devrait être élaboré en liaison étroite avec l'organisation locale de l'agriculture, là où l'exploitation forestière ne servait qu'à l'appauvrissement des sols, en particulier à la plantation d'eucalyptus ou d'autres arbres qui épuisent la terre. Parmi ses objectifs devraient figurer les intérêts de la population dans une perspective de valorisation régionale (2).

Compte tenu des réactions hostiles des populations du Nord, aussi bien que du Sud, l'extension des forêts menaçant de faire disparaître les emplois, les forces intégrant l'alliance apparemment dominante firent passer au second plan l'affectation des terrains à des fins sylvicoles. Ces raisons expliquent que, même avant la publication du D.L. sur les terrains communaux, une décision du Ministère de l'Economie ait interdit le reboisement de tous les terrains de bonne qualité (3). Sur les sols de mauvaise qualité, les plantations forestières devaient faire l'objet d'une autorisation de la Direction Générale des Services Forestiers, sauf lorsque le reboisement était orienté par le Fonds de Développement Forestier, à condition que la superficie ne dépasse pas 20 ha.

Les plantations forestières insuffisamment contrôlées constituaient, en effet, une menace pour les populations, surtout à cause des risques d'incendie (4) (Tableau W 29).

(1) Souvent les autorités locales avaient elles-mêmes autorisé l'appropriation des "baldios" par des privés. C'est le cas d'un "baldio" du Caramulo cédé à un industriel qui achetait les parcelles lors des ventes aux enchères faites par la junta de freguesia.

Des conflits aigus éclatèrent entre les conseils de direction et les Juntas de Freguesia (cas de la délimitation du baldio de Atei à Mondim de Basto, district de Viseu - *Diário de Notícias*, 21 mars 1978). Des obstacles furent mis, par l'administration locale, à l'organisation des assemblées de copartageants et s'accompagnèrent d'actes de violence (à Cortes de Mero, Covilhã - *Diário de Lisboa*, 23 mars 1978).

(2) Les perspectives développées par Ramon Tamanés (dans *Aonde vas Espanha ?* Editorial Planeta A., Barcelona, 1976 p. 152-153) apportent un éclairage intéressant sur les futures formes de propriété et de gestion agricole possibles, compte tenu d'un certain niveau de rentabilité de l'agriculture, et de la participation des populations à la formation de structures qui servent leurs intérêts.

(3) Etaient classés dans les catégories A, B et C les terrains de bonne et de moyenne qualité et dans la catégorie D les terrains de mauvaise qualité.

(4) Le gouvernement créa une commission pour promouvoir les mesures nécessaires au reboisement de superficies forestières détruites par les incendies. Le Fonds de Développement Forestier concéda un financement de 600 000 contos pour ces reboisements (D.L. 170/76 du 2 mars 1976, D.R. n° 52).

Si le mouvement paysan contribua à limiter provisoirement l'expansion de la troisième alliance innovatrice, il n'eut pas la force de remettre en question les options faites dans ce domaine, ni de créer de nouvelles orientations. Il permit, dans des cas ponctuels, de restreindre le pouvoir des services forestiers et de rendre fréquente l'utilisation des terrains communaux par les populations.

3.2 - Modifications intervenues dans les activités de commercialisation et de transformation.

L'Etat établit un certain contrôle sur les circuits des produits sylvicoles, surtout pour l'approvisionnement en bois des usines de cellulose et des usines de pâte à papier. Il obligea toutes les entreprises (importateurs, exportateurs, grossistes et commerçants) à s'inscrire auprès de l'Institut des Produits Forestiers (1). Il fixa également les quantités de bois à fournir par les producteurs ou les intermédiaires aux industries de la cellulose, pour éviter des ruptures de leur approvisionnement, assurant ainsi une priorité à l'écoulement de la pâte à papier sur le marché intérieur par rapport à l'exportation (2). Le prix de vente du bois fut aussi actualisé par rapport à celui fixé le 24 avril 1974 (3).

L'Etat prétendit jouer le rôle d'arbitre dans les transactions du bois. Il voulait créer un équilibre entre les différents intérêts, tout en évitant de nuire aux catégories dominantes de cette alliance. Il chercha à éliminer les intermédiaires et à développer le mouvement associatif et coopératif des producteurs permettant une liaison directe entre eux et les industriels (4). Une concentration existait déjà dans la distribution du bois d'eucalyptus, alors qu'une multitude d'intermédiaires s'occupait de la vente du bois de pin.

De vives protestations des agriculteurs s'élevèrent contre les intermédiaires du bois. Le fonctionnement de la Maideper - société de commercialisation du bois (5) - ne se modifia pas. Les difficultés d'écoulement du bois s'accrochèrent en 1974, car, après un hiver peu pluvieux, les quantités offertes sur le marché furent supérieures à la demande. Les industries de la cellulose n'absorbèrent pas les excédents. Pour tenter de surmonter ces blocages, naquit une coopérative de commercialisation des produits forestiers : la Coflora (Coopérative Florestal das Beiras). Elle devait transformer les circuits

(1) Portaria 72/76 du 10 février 1976.

(2) Portaria 156/76 du 22 mars 1976, D.G. n° 69.

(3) Portaria 457/76 du 29/7/76, D.G. n° 176. Prix jusqu'au 31 décembre 1976 : 500 esc/stère de bois d'eucalyptus sans écorce et 450 esc/stère pour le bois de pin sans écorce. En 1978, ces prix passèrent à 640 et 500 esc et en 1979 à 710 et 600 esc/stère (Despacho normativo 121/78 du 26 mai 1978 D.R. n° 120 et 68/79 du 9 avril 1979 n° 83). Rappelons que l'industrie de la cellulose était la plus grande consommatrice de bois, absorbant 80 à 85 % de la production du bois d'eucalyptus.

(4) Despacho du Ministre de l'Industrie et du Commerce Intérieur du 29 juillet 1976, D.R. n° 176.

(5) Cf. Thèse de 3e cycle, volume II, p. 179.

et lutter contre les intermédiaires, principalement contre la Maideper. Mais le champ d'action de cette organisation était incomparablement plus limité que celui de la Maideper. Elle disposait de peu de liaisons avec les industries en aval dont il était difficile de modifier les circuits habituels (1).

La limite la plus importante imposée à la troisième alliance innovatrice fut la nationalisation d'une partie des activités de transformation des produits forestiers, en particulier des usines de cellulose. Dès avril 1975, la nationalisation avait été demandée par les travailleurs d'entreprises comme la Cellulose du Tage, contrôlée par eux après l'abandon des propriétaires (2). Les nationalisations n'intervinrent qu'en mai 1975. Elles touchèrent toutes les grandes unités appartenant au grand capital national. Seules furent exclues deux entreprises ayant une participation étrangère importante (3). Des commissions d'administration furent nommées par le gouvernement, composées de 3 à 5 gestionnaires, dont les techniciens qui avaient la confiance des travailleurs, en attendant l'élaboration des statuts. En juillet 1976 (4), naquit la Portucel, entreprise publique, qui intégra toutes les unités nationalisées. Les unités à capital étranger, bien qu'exclues de la Portucel, furent obligées de fournir des matières premières aux industries nationales qui se trouvaient en aval (5).

Cette concentration de l'ensemble des unités nationales de production de cellulose en une seule entreprise permit l'ébauche d'une planification du secteur. Les industries programmèrent leurs ventes sur le marché extérieur, après avoir fixé, sur une certaine période, les contingents destinés à l'industrie nationale (6). Cette coordination de la production et des circuits de commercialisation était renforcée par la situation de quasi-monopole dont disposait l'entreprise nationale unique. Elle se répercutait sur les activités des secteurs en aval : industries de papier, de carton, d'agglomérés, etc...

(1) *A Terra*, n°17, avril 1975.

(2) *A Capital*, 14 mai 1975.

(3) Les entreprises de cellulose nationalisées figurent dans le Tableau X 1 en annexe. Elles incluent la Companhia Portuguesa de Celulose, la Socel, la Celtejo, la Celnorte et la Celulose do Guadiana - D.L. du 9 mai 1975, La Caima Pulp, entreprise à capital anglais, dont 6 % était portugais et la Celbi, entreprise de la Billerud, dont 29 % du capital fut nationalisé.

(4) D.L. 554/76 du 14 juillet 1976, D.R. n° 163.

(5) Portaria 458/76 du 28 juillet 1976, D.R. n° 176.

(6) Portaria 459/76 du 29 juillet 1976, D.R. n° 176.

3.3 - Poids de l'articulation externe sur la troisième alliance innovatrice.

L'articulation externe était déterminante pour cette alliance innovatrice. En effet, 90 % des produits résineux, plus de 70 % de la pâte à papier et 50 % des agglomérés du bois, étaient acheminés vers des marchés extérieurs (1). La baisse des ventes enregistrée sur le marché des produits forestiers toucha plutôt les activités intégrées dans les alliances traditionnelles, surtout celles qui dérivait de l'extraction du liège (aggloméré noir et bouchons), du bois scié et d'une partie des produits résineux. Les productions de pâte à papier, de certains produits résineux, d'agglomérés et d'autres nouvelles industries du bois (Tableau W30), base productive des alliances innovatrices, améliorèrent leurs performances.

Le déclin des activités traditionnelles eut de fortes répercussions sur les petits et moyens producteurs de bois, notamment à cause de la baisse des exportations de ce produit (près de moitié de 1974 à 1975) ainsi que de celles de la résine (2). Une partie du bois, antérieurement exportée, fut orientée vers les industries de pâte à papier.

Les exportations de pâte à papier se stabilisèrent entre 1974 et 1976 (tableau W 30), bien que leur valeur augmenta. Leur destination ne se modifia pas, les contacts avec les compagnies étrangères s'étant maintenus (vers la CEE, 82 % en 1973, 80 % en 1974 et 81,5 % en 1975 des exportations de cellulose, tableau W31). Des possibilités d'expansion de ce secteur, en pleine restructuration après sa nationalisation, furent recherchées. Les exportations de bois vers ces mêmes pays diminuèrent (80,7 % en 1974, 61,8 % en 1975 et 72,6 % en 1976 des exportations de bois), de même que celles de la résine et du liège, bien que la CEE ait gardé sa place parmi les destinataires. En même temps, les diminutions de ces exportations furent partiellement compensées par les nouveaux marchés des pays socialistes. La part de ces marchés passa, entre 1974 et 1975, de 1,6 à 3,8 % du total des exportations pour la résine, et de 5,5 à 10,6 % pour les exportations de liège (Tableau W31) (3). La chute de la demande sur le marché international fit baisser les exportations de résine. L'extraction diminua, par ailleurs, car les extracteurs de résine ne furent pas payés par les industriels ou les intermédiaires (4).

Les exportations de contreplaqué et d'aggloméré connurent un déclin jusqu'en mars 1976. Le marasme de ce secteur provenait de la faiblesse de la demande extérieure alliée à la demande intérieure, surtout de la construction immobilière.

(1) Boletim do Instituto dos produtos Florestais-Resinosos, n^o9, avril 1975.

(2) Certains événements contribuèrent à la baisse des exportations de bois : l'interdiction, en 1974, de l'exportation du bois en tronc et la diminution de celle du bois semi-travaillé pour l'Angleterre et la Hollande. Cette situation fut dénoncée lors d'une rencontre des PMA à Mortágua, le 23 mars 1975 (*A Terra*, n^o17, avril 1975).

(3) La comparaison des prix, par pays, de la résine et du liège montre que ceux fixés avec les pays socialistes étaient souvent supérieurs à ceux du marché international (Eugénio Rosa : *Portugal : dois anos de revolução*, op. cit., p. 309 et p. 314).

(4) *O Diário*, 12 août 1977.

L'importance de la production et de la transformation des produits forestiers, où l'Etat agissait directement soit par le transfert de la propriété individuelle à la propriété de l'Etat, soit par l'intervention dans quelques secteurs d'activité, mit ces activités dans une étroite dépendance de la politique suivie par le pouvoir. L'appropriation des terrains communaux par les populations paysannes fut postérieurement écartée et les nationalisations des entreprises de cellulose contestées, sans aboutir à leur dénationalisation, malgré les exigences de certaines forces sociales et politiques. L'alliance apparemment dominante n'a pas pu bouleverser les activités de ce secteur et les difficultés rencontrées ne peuvent être attribuées, qu'en partie, à la situation de crise sur le marché international.

Les principaux secteurs d'implantation des différentes alliances innovatrices dans le sous-système agraire : les périmètres irrigués, les systèmes de culture à haute productivité, l'élevage intensif et l'exploitation forestière des secteurs modernes, n'ont pas été bouleversés par la dominance de l'alliance apparemment dominante. Sans détruire le pouvoir économique des alliances innovatrices, celle-ci empêcha néanmoins leur reproduction élargie.

En effet, la présence de métayers précaires et de grands agriculteurs capitalistes sur les périmètres irrigués a provisoirement limité l'extension de la réforme agraire; elle a, en même temps, créé des conditions pour la décomposition des nouvelles structures de production. Le même effet a été provoqué par les grandes sociétés agricoles nationalisées, dont seule la direction a été modifiée. L'élevage intensif, stimulé par l'augmentation du pouvoir d'achat, ne put pas remplacer la dépendance en matières premières des entreprises de fabrication des aliments du bétail. Quant aux activités forestières, elles connurent quelques modifications structurelles par les nationalisations. Mais, elles ne reçurent pas de nouvelle impulsion et elles continuèrent à dépendre du marché international, ne jouant pas le rôle moteur qui leur aurait incombé par rapport aux industries nationales en aval.

L'articulation externe des alliances innovatrices s'est maintenue, accompagnée d'une diversification de ses composantes et d'une perte partielle des marchés absorbant habituellement les produits exportés.

La poursuite du contrôle des alliances innovatrices sur leur base économique et le maintien de leurs mécanismes au niveau du système et avec l'extérieur, ont limité l'impact de l'alliance apparemment dominante, facilitant son écartement de la dominance dès que les conditions politico-militaires ont changé.

Les alliances innovatrices, temporairement neutralisées par l'alliance apparemment dominante, profitèrent de l'augmentation du pouvoir d'achat découlant de la hausse des salaires, alors que les prix se maintenaient à un taux de croissance inférieur (Tableau W 3) (1). Mais cet effet ne fut pas assez durable pour provoquer un rapprochement entre quelques catégories sociales dominantes et celles intégrées dans l'alliance apparemment dominante. Ce rapprochement aurait pu se produire avec des catégories qui avaient bénéficié de l'augmentation du pouvoir d'achat de la population salariée (industries tournées vers la consommation du marché intérieur — alimentation et habillement — commerce, etc.). Par contre, les difficultés résultant d'une excessive augmentation des salaires, limitèrent les possibilités d'investissement des petites et moyennes entreprises et entraînèrent des licenciements de travailleurs ou des faillites accentuant ainsi la tendance à la concentration. Cette dernière avait été freinée par la législation du régime antérieur à 1974 qui avait assuré le maintien d'unités de petite dimension, malgré leur incapacité à soutenir la concurrence sur le marché, soit intérieur, soit extérieur.

Peu de relations existèrent entre l'alliance apparemment dominante et les composantes des alliances innovatrices. Celles-ci, sans voir leur domination touchée au niveau de la production ou des circuits de commercialisation, connurent quelques limitations ponctuelles. Les tentatives de contrôle du mouvement social, qui voulait substituer aux rapports de domination et d'exploitation des catégories possédantes, l'appropriation des moyens de production par les catégories exploitées ou dominées, revêtirent un caractère précaire et temporaire.

(1) Ce tableau montre une augmentation moyenne, en 1974, des salaires nominaux de 32,3 %, à Lisbonne dans le secteur des industries et transport et de 38,5 % à Porto, et une hausse des salaires réels de 5,8 et 7,5 % respectivement. En 1975, les augmentations furent, pour les mêmes secteurs, de 18,7 % et 27,8 % pour les salaires nominaux et de 3,0 et 7,5 % pour les salaires réels.

CHAPITRE V : ELEMENTS CONSTITUTIFS ET CARACTERISTIQUES DE L'ALLIANCE APPAREMMENT DOMINANTE

La dynamique du mouvement social, surgi après le 25 avril 1974, permit la formation d'une alliance entre les forces sociales qui participèrent au mouvement d'occupation de terres dans le Sud du pays — mouvement qui passa d'un stade revendicatif à celui de l'appropriation de la terre et des moyens de production —, et celles qui prirent le contrôle des moyens de production dans les secteurs des industries de base de l'économie. Ainsi, les salariés agricoles du Sud et les travailleurs de ces industries, catégories prolétariées, dépendant toutes deux des alliances dominantes, formèrent l'alliance apparemment dominante.

D'un commun accord, le mouvement de base et le pouvoir politique dirigèrent le pays durant une courte période dans un sens favorable aux intérêts des catégories exploitées et subordonnées. L'affirmation de cette alliance nécessita l'appui du pouvoir militaire qui constitua un catalyseur par son occupation progressive du centre du pouvoir, surtout après le 11 mars 1975. A cette date, furent mises en place les principales institutions du pays (1). Un compromis signé entre les partis politiques et les autorités militaires conduisit à l'institutionnalisation de la participation des militaires au pouvoir, pour une période de transition d'un maximum de cinq ans (2). Le Mouvement des Forces Armées, né du 25 avril, occupa la première place sur la scène politique. Il élaborait son propre modèle d'organisation, en liaison avec les syndicats, les organisations des travailleurs et les organisations de base. Il prévoyait la création d'institutions pour faire participer toute la population.

Le MFA se définissait comme le "mouvement de libération du peuple portugais, au dessus de partis politiques (suprapartidário), qui se fixe comme objectif essentiel l'indépendance nationale... qui ne peut être réalisée que par la construction d'une société socialiste" (Plan d'Action Politique).

(1) Conseil de la Révolution, Assemblée du MFA, Président de la République, en même temps Président du Conseil de la Révolution et Commandant Suprême des Forces Armées. Le Conseil de la Révolution formait l'organe central du pouvoir.

(2) Une plateforme d'accord constitutionnel fut signée entre le MFA et les partis politiques, le 10 avril 1975. Les partis politiques concernés étaient les suivants : Parti Socialiste, Parti Populaire Démocratique, Parti Communiste, Mouvement Démocratique Populaire, Centre Démocratique Social et Front Socialiste Populaire - ce dernier résultant d'une scission au sein du Parti socialiste -. Cet accord fixait la date des premières élections, celles de l'Assemblée Constituante, qui devaient avoir lieu le 25 avril 1975. Le PPD aurait préféré un compromis tenant compte des propositions qu'il avait présenté le 4 avril 1975, mais qui ne furent pas prises en considération. Le CDS affirma qu'il collaborerait loyalement (*A Capital*, 14 avril 1975).

Le MFA voulait instaurer sa propre organisation, au niveau central et local, par la constitution d'assemblées populaires : assemblées populaires locales, municipales et districtales, qui devaient conduire à la formation d'une assemblée populaire nationale, où serait intégrée progressivement l'administration locale et régionale.

Le MFA participerait à ces assemblées, à travers ses représentants élus au sein d'assemblées militaires créées par les différentes unités militaires au niveau du district (ADU), régional (ADR) et national (Assemblée du MFA). Ce type d'organisation, base d'appui du Plan d'Action Politique du MFA, fut discuté lors de l'Assemblée du MFA du 8 juillet 1975, qui précisa le type de liaison qui devrait exister entre les organisations unitaires de base et l'organisation politico-militaire. Ce modèle fut proposé alors que la Constitution était en train d'être élaborée, n'entrant en application qu'à partir d'avril 1976. En fait, il provenait d'une conception différente de l'organisation étatique, qui ne réussit pas à s'imposer, à cause de la mise en minorité des groupes militaires qui la défendaient.

L'alliance apparemment dominante voulait être l'expression des catégories dominées. Elle se fondait sur le renversement de la domination antérieure. Elle démantela les alliances traditionnelles, basées sur le capital lié aux grands groupes économiques nationaux. Elle marginalisa provisoirement et modifia partiellement les forces sociales composant les alliances innovatrices.

Les intérêts qui unissaient les catégories sociales au sein de l'alliance apparemment dominante non seulement se basaient sur leur condition subordonnée, mais exprimaient une volonté commune d'appropriation des moyens de production. Ceci impliquait une modification des relations établies au sein du système, pour un contrôle du pouvoir économique et des prises de décision politiques. Pour cette raison, le mouvement social se développa aux points névralgiques de l'économie où la transformation des relations existantes (rapports de production et relations sociales) pouvait se répercuter sur l'ensemble du système. Ces points névralgiques étaient constitués par les secteurs de base, susceptibles de conditionner l'évolution de nombreuses autres branches en aval, et par l'agriculture intégrée au marché qui fournissait (ou pourrait fournir) la base de l'alimentation, surtout constituée de céréales, d'huile et des produits de l'élevage. L'agriculture orientée vers l'exportation, autrement dit, l'agriculture industrialisante des périmètres irrigués, fut partiellement touchée. Dans ce modèle, la priorité était donnée à l'auto-suffisance alimentaire et à la réduction du degré de dépendance par rapport à l'extérieur. Cette orientation impliquait la réduction des importations, par le développement de la production céréalière et animale, en particulier, à travers les structures du secteur collectif et nationalisé.

1 - ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ALLIANCE APPAREMMENT DOMINANTE.

1.1 - Nationalisations et contrôle des secteurs économiques de base.

Le contrôle des secteurs de base se fit par les nationalisations, postérieures au 11 mars 1975, à travers lesquelles l'alliance apparemment dominante consolida son affirmation et sa liaison avec le pouvoir militaire.

Une des premières décisions de nationalisation, le 15 mars 1975, concerna les banques commerciales et les compagnies d'assurances. Elle avait été précédée, le 18 septembre 1974, de la nationalisation de la Banque d'Angola et de la Banque Nationale d'Outremer dans le cadre du processus de décolonisation. Ces nationalisations prévues par le IV^{ème} Gouvernement Provisoire (1), furent suivies par celles d'autres secteurs économiques détenus par les grands groupes. En fait, différents facteurs précipitèrent le rythme des nationalisations, facteurs liés à la progression du mouvement social et aux réponses données par les catégories dominantes, notamment leur désinvestissement.

Voyant leurs intérêts menacés par l'émergence du mouvement social dont le caractère politique s'accroissait, les catégories dominantes effectuèrent des sorties de capitaux, épuisant progressivement les réserves bancaires (2). Les sorties de capitaux s'accompagnèrent de détournements de fonds à des fins personnelles, de fuite aux impôts et d'autres actions frauduleuses qui conduisirent, certaines banques, presque à la faillite. Le gouvernement dut les renflouer ; en même temps, il gela, mais trop tardivement, les comptes bancaires des propriétaires des grands groupes économiques et financiers (3).

Face à ces opérations, les employés des banques s'organisèrent pour tenter d'éviter les sorties massives de devises. Des délégués de la Banque du Portugal furent nommés auprès des différentes banques commerciales, pour surveiller les fonds ; la Banque du Portugal coordonna leur action.

Le 11 mars 1975, les catégories des alliances traditionnelles tentèrent, comme le 28 septembre 1974, de rétablir leur dominance (4). En fait, elles précipitèrent la décision du gouvernement d'intervenir dans les différents secteurs.

(1) Ce programme (D.L. 208 C/75 du 15 avril 1975) prévoyait la nationalisation des secteurs de l'énergie électrique, de la pétrochimie et de la sidérurgie nationale.

(2) Entrevue avec le Ministre de la Planification du IV^{ème} Gouvernement Provisoire.

En 1974, le pays perdit 630 millions de dollars de ses réserves et, dans les quatre premiers mois de 1975, 440 millions de dollars. Ces sorties de devises furent accompagnées d'une baisse des dépôts bancaires. Les banques étrangères se firent aussi remboursées 1,3 millions de contos en 1974, sur des crédits avancés et 1,6 million durant le premier semestre de 1975. Elles refusèrent de concéder de nouveaux crédits. (Carvalho Antunes : *Perspectivas dos trabalhadores face ao processo político*, Diábril, Lisbonne, mars 1976, p.82).

(3) La Banque Intercontinentale Portugaise (BIP) reçut un financement de l'Etat de 1 800 000 contos pour garantir les dépôts. Un escompte de 50 millions de contos fut avancé par la Banque Centrale aux autres banques, alors qu'en avril 1974, cette somme n'était que de 9 millions (*Diário Popular*, 1er avril 1975).

(4) La Banque Espírito Santo participa à la tentative de coup d'Etat du 28 septembre (*Sabotagem económica - Dossier Banco Espírito Santo*, Trabalho de delegados sindicais do Banco Espírito Santo, Diábril, 1975). Sept directeurs de cette banque furent emprisonnés par le Copcon, alors que la famille Espírito Santo transférait ses propres fonds à l'étranger et fuyait vers l'Espagne après l'échec de la manifestation dite de la "majorité silencieuse" (maioria silenciosa) qu'elle avait contribué à financer. Cette manifestation fut retenue aux portes de Lisbonne par des barrages faits par des groupes de la population, auxquels se joignirent les militaires. Le 25 avril provoqua aussi la rupture entre la Pide (Polícia Política de Defesa do Estado —, Police politique secrète du régime fasciste) et les entreprises.

Celles-ci lui payaient une contribution financière pour s'assurer sa collaboration (*A pide e as empresas*, publication de l'Association des Ex-Prisonniers Politiques Antifascistes, 1977). Cette publication cite les exemples de la Banque Borges e Irmão, de la Radio et Télévision Portugaise, de la Sociedade Central de Cervejas, de la General Motors, de la Sorefame etc.

Les travailleurs élirent des commissions dans les entreprises, y compris dans les banques. Dans les compagnies d'assurances, des piquets de vigilance se formèrent, dès janvier 1975, et des assemblées de travailleurs exigèrent la nationalisation. Des commissions d'administration furent également nommées par le gouvernement pour décider avec la participation des commissions des travailleurs, du sort des entreprises abandonnées ou nationalisées (1).

La nationalisation des banques et des compagnies d'assurances fut suivie, le 16 avril 1975, par celle des entreprises de transport maritime et aérien, de la pétrochimie, de la sidérurgie et de l'énergie électrique (2), en mai 1975, des industries du ciment, de la cellulose, du tabac, en juin 1975, des transports publics, en août 1975, des industries extractives, des usines d'engrais et des brasseries, et en septembre 1975, des chantiers navals (Tableau X1, liste des secteurs nationalisés).

Cet ensemble incluait non seulement les secteurs industriels de base, mais aussi des branches qui ne peuvent être classées dans cette catégorie, mais dont la nationalisation s'explique par leur appartenance à des grands groupes économiques (brasseries, tabac, cellulose etc) (3). Leur inclusion fit l'objet de contestations par les partis de droite (CDS et PSD), lors de la discussion, en 1977, de la loi sur la délimitation des secteurs économiques. Ces branches concentraient toutefois leur production dans quelques grandes unités à haute composition organique du capital.

Le processus de nationalisation des IVème et Vème Gouvernements Provisoires culmina avec la nationalisation de l'ensemble du groupe CUF (Companhia União Fabril) (4). Il fut complété par un contrôle de l'Etat sur toutes les sociétés dont les entreprises nationalisées possédaient une part importante du capital.

Alors qu'avant 1974, le secteur public représentait 8,9 % de la valeur ajoutée et 10,2 % de la formation brute du capital fixe, après les nationalisations ces pourcentages

(1) Les compagnies d'assurances appartenaient, pour la plupart, aux grands groupes économiques nationaux : Império au groupe CUF, Mundial et Tranquilidade à d'autres groupes.

(2) La nationalisation du secteur énergétique était réclamée depuis 1969 par la CDE, front d'opposition du régime antérieur.

(3) On inclut dans les industries de base : les industries de biens d'équipement, la production d'énergie et quelques industries de biens intermédiaires (chimie et pétrochimie lourde, sidérurgie et ciment).

(4) Le groupe CUF incluait une centaine d'entreprises qui disposaient de 8 500 000 contos de capital nominal (Maria Belmira Martins : *Sociedades e grupos em Portugal*, ed. Jornal Expresso, avril 1979). La nationalisation du groupe CUF fut précédée par la D.L. 203 C/75 du 15 avril 1975, qui prévoyait la coordination des activités de ce groupe par les délégués du gouvernement. La proposition de nationaliser fut présentée fin juin et approuvée en conseil économique des ministres, puis examinée, le 1er août 1975, par le Conseil des Ministres et par le Conseil de la Révolution. La décision de nationaliser fut finalement prise par le Vème Gouvernement Provisoire et promulguée par le VIème (D.L. 532/75 du 25 septembre 1975). Une commission de coordination des inter-commissions du groupe CUF (comissão coordenadora das intercomissões) ne cessa de faire pression sur le gouvernement durant toute cette période pour qu'il prenne cette décision.

passèrent respectivement à 14,0 % et 33,6 % pour les entreprises publiques et 1,5 % et 1,6 % pour les entreprises contrôlées (c'est-à-dire celles où l'Etat détenait plus de 50 % du capital).

L'importance du secteur public et l'attitude privilégiée du gouvernement à son égard, entraînèrent la création du Ministère de la Planification et de la Coordination Economique, par le IVème Gouvernement Provisoire (1).

Ces mesures qui correspondaient aux exigences des travailleurs des différentes branches, surtout exprimées par les syndicats et par les commissions de travailleurs, s'encadrèrent dans un mouvement social plus vaste qui touchait de nombreuses entreprises, passées sous l'intervention de l'Etat.

Le processus suivit des étapes identiques à celles que nous avons analysées dans l'agriculture du Sud du pays. Il débuta par des revendications salariales. Il se poursuivit par la signature de conventions collectives de travail dans chacune des branches d'activité. La réponse des entrepreneurs prit la forme d'une résistance progressive face aux exigences des travailleurs et à la perte des profits qui résultaient des bas salaires et de la quasi-inexistence d'avantages sociaux. Le refus des entreprises de respecter les CCT, le renvoi des travailleurs sous prétexte de prétendues restructurations, la tentative de division du mouvement ouvrier (surtout par la limitation des CCT au niveau local), la mauvaise gestion et l'état de quasi-faillite de certaines entreprises, provoquèrent une escalade violente. Elle amena dans de nombreux cas à l'abandon des entreprises par les administrateurs ou par les propriétaires.

La première rupture de l'équilibre du système antérieur fut provoquée par les fortes augmentations de salaires. Elles touchèrent 43 % des salariés non agricoles qui bénéficièrent de la fixation du salaire minimum (2). Ce niveau de rémunération ne

(1) Le IVème Gouvernement Provisoire, né après le 11 mars 1975, évolua vers une radicalisation progressive, provoquant le retrait du Parti Socialiste. Ce parti était absent des réunions du gouvernement dès le mois de mai, et il l'abandonna le 10 juillet 1975. Il refusa de participer au Vème Gouvernement Provisoire, envisageant le risque d'une dictature, imposée par certains secteurs militaires (surtout après l'occupation par les travailleurs du journal *A Republica, O Jornal*, 11 juillet 1975). En même temps, un clivage scinda le MFA, après la création du groupe des neuf, proche de l'idéologie du PS (Document des Neuf, divulgué le 7 août 1975, *A Capital*, 8 août 1975).

(2) La structure salariale nationale était la suivante, entre janvier 1974 et janvier 1975, le salaire minimum ayant été fixé à 3 300 esc/mois en janvier 1974.

Structure salariale nationale, % des salariés par catégorie :	Janvier 1974	Janvier 1975
Moins de 3 300 esc/mois (SMIG)	42,2	1,7
3 300 à 4 000	} 29,1	19,8
4 000 à 5 000		18,3
5 000 à 12 000	17,4	56,5
Plus de 12 000	1,3	3,7

Les pensions vieillesse passèrent de 800 à 1 650 esc/mois. — Source : Ministère du Travail —.

Le pourcentage de la rémunération du travail dans le revenu national augmenta avec l'élévation générale des salaires :

	1974	1975	1976	1977
	57,0	69,1	65,2	58,3 (Projecto do Plano para 1978 p.75)

permettait pas aux petites entreprises de survivre financièrement, encore moins de maintenir leur niveau de profit.

Dans des entreprises comme la Covina et la Messa (400 travailleurs), la CCT fut signée juste après le 25 avril 1974. Dans la Joaquim Francisco dos Santos le propriétaire pratiqua le lock-out (1).

La plupart des entreprises, avant le 25 avril 1974, ne déclaraient pas une partie des ouvriers à la sécurité sociale, ou faisaient de fausses déclarations, pour ne pas payer les cotisations de 17 % sur les salaires, élevant ainsi leur taux de profit.

Les entreprises de type artisanal ne supportèrent pas les augmentations de salaires et un nombre élevé de licenciements eut lieu (364 licenciements dans les entreprises de Gonçalves).

Dans l'Eurofil du groupe Borges et Quina, une des 10 entreprises textiles les plus importantes (1600 ouvriers), destinée surtout à produire pour l'exportation, la restructuration visa le renvoi des travailleurs engagés dans le processus de revendication (2). Dans une fabrique de verrerie de la Marinha Grande (660 ouvriers), localité héritière de fortes traditions de luttes ouvrières, l'hostilité des propriétaires se manifesta par le refus d'appliquer les CCT.

Les entreprises Facar, Manuel Dias Junior à Avô, et António Alves, à Santarém, furent abandonnées par leurs propriétaires. Des mesures furent prises par l'Etat, allant jusqu'à l'emprisonnement des gestionnaires et la déclaration de faillite par les délégués du gouvernement (3). Le propriétaire de la Manuel Esperança Vieira, à Porto, voulait transférer son usine au Brésil. Dans la A Penteadora, à Unhais da Serra, les travailleurs occupèrent les installations et refusèrent l'entrée au propriétaire. Dans certains cas, la situation dégénéra en confrontations violentes. Par exemple chez Niltex, à Barcelos, le 12 novembre 1975, le propriétaire prit d'assaut l'usine, appuyé par les forces de la GNR. A la Biolacta, petite entreprise employant 17 travailleurs, la fourniture de matières premières et l'écoulement en aval furent boycottés par les propriétaires. L'usine ne put continuer à fonctionner que grâce au soutien des travailleurs d'autres entreprises situées en amont ou en aval. Plus tard, elle se transforma en coopérative. L'usine de Corticos à Pablos de Montijo et la A Penteadora passèrent à un régime d'autogestion. D'autres entreprises suivirent leur exemple se transformant soit en coopérative, soit en unité autogérée.

L'Etat intervint dans de nombreuses entreprises par l'intermédiaire des délégués du Ministère du Travail, qui, le plus souvent, participèrent aux négociations avec les directions des entreprises et cherchèrent des solutions de compromis. Ils voulaient surtout éviter la fermeture des entreprises et garantir le travail à tous les ouvriers.

Dans les petites entreprises, les travailleurs contrôlèrent plus facilement les moyens de production et le fonctionnement de l'usine. Et, alors que les motifs du contrôle ouvrier des unités de dimension réduite reposait de façon prédominante sur des raisons

(1) Commission des travailleurs de la Joaquim Francisco dos Santos : *Mais uma árdua batalha*, publication de la commission des travailleurs, septembre 1976.

(2) *A Capital*, 13 mai 1975

(3) *Gazeta da Semana*, 28 octobre 1976.

économiques, dans les grandes entreprises ils furent surtout d'ordre politique. Ce fut d'ailleurs dans ces dernières que les travailleurs nouèrent de nombreuses relations, non exclusivement économiques, avec les travailleurs du Sud du pays (cas du liège).

D'autres facteurs contribuèrent à détériorer la situation économique des unités industrielles :

- le rétrécissement des débouchés sur le marché extérieur, pour des raisons à la fois économiques et politiques, en particulier par l'annulation de commandes faites par les sociétés multinationales ;
- la peur des entrepreneurs de la révélation par les travailleurs des irrégularités commises, les motivant à abandonner l'entreprise ;
- le refus par les propriétaires de la participation des travailleurs au contrôle de la gestion, à travers leurs commissions élues (1) ;
- la disparition de l'appui de la banque et des grands groupes économiques, ainsi que des différentes structures du régime antérieur.

Lorsque les propriétaires ou les gestionnaires acceptèrent de rester, ce sont parfois les travailleurs qui leur refusèrent l'accès aux installations. Les usines furent occupées et de nouvelles formes de gestion (coopératives ou autogestion) furent tentées. Ce pas est l'indice d'une modification qualitative dans le mouvement social, du même type que celui qui s'est produit dans les exploitations agricoles du Sud.

L'intervention de l'Etat, prélude à d'autres options de fonctionnement des entreprises de différentes branches de l'économie, ne toucha qu'un nombre réduit d'entreprises : 0,7 % (des 42 380 sociétés existantes). Elles représentaient 6 856 000 contos de valeur ajoutée brute, soit 2,2 % de la VAB nationale. Elles étaient réparties de la manière suivante : 8,1 % dans le primaire, 81,2 % dans le secondaire et 12,5 % dans le tertiaire.

Tableau 10 - Nombre d'entreprises sous l'intervention de l'Etat en 1977.

	Nombre	%
Agriculture et élevage (sociétés)	125	40,5
Industries alimentaires	3	0,9
Industries de boissons	13	4,2
Industries des textiles	12	3,9
Industries métallurgiques et mécaniques	26	8,4
Construction et travaux publics	24	7,8
Commerce de gros	29	9,4
Commerce de détail	16	5,2
Hôtellerie	15	4,8
Compagnies immobilières	45	14,6
Total	308 (1)	100

(1) Discussion sur le projet 43/I du PS, approuvé par l'Assemblée de la République et déclaré inconstitutionnel par le Conseil de la Révolution le 27 juillet 1977 (Diário da Assembleia da Republica, n^o 128, 9 juillet 1977).

Les unités à participation étrangère et les filiales des multinationales furent englobées dans ce mouvement. Les directions de ces entreprises, dont la production ne constituait souvent qu'un chaînon d'un procès de production internationalisé, réagirent violemment. Les augmentations des salaires annulaient la raison de leur installation dans le pays. Les filiales ne recevaient plus de commandes de l'extérieur, les conditions politiques étant considérées ni "stables" ni "sûres" et la soumission d'une force de travail docile ne se vérifiant plus.

D'ailleurs, une distinction était faite par les multinationales entre les unités dont le maintien pouvait leur être utile, compte tenu de la demande sur le marché international et de leur taux de profit, et celles dont la demande avait baissé sur ce marché et qui exigeraient, tôt ou tard, une reconversion. Le processus intervenu au Portugal contribua ainsi à aider les multinationales à se défaire d'unités dont la rentabilité était en déclin.

L'ITT (International Telegraph and Telephone), qui emploie 7 000 travailleurs avait des dettes à l'égard de la banque qui atteignaient 860 000 contos. Les entreprises Rabor et Oliva arrêtaient leur production, lorsque les commandes de l'extérieur ainsi que les financements par des entreprises du même groupe furent annulées. 870 travailleurs furent licenciés. Les commissions de travailleurs demandèrent l'intervention de l'Etat, la production n'arrivant pas à se vendre et le paiement des matières premières étant immédiatement exigé. D'ailleurs l'ITT était intéressée à maintenir certaines de ses entreprises et à en liquider d'autres dont les produits se révélaient peu concurrentiels sur le marché international (1). Il faut rappeler qu'au Portugal, sur les 270 entreprises liées à des multinationales, 95 étaient exclusivement tournées vers les marchés extérieurs (2).

Dans la multinationale Maconde, à Braga, la direction n'autorisa pas la réunion de l'assemblée des travailleurs. Le Ministère du Travail la convoqua ; celle-ci refusa de se déplacer et interdit l'accès de ses installations aux délégués du gouvernement. Une série de grèves y intervinrent en 1976, à la suite du licenciement de deux délégués syndicaux (3).

Une vague de revendications eut lieu dans la branche de l'électronique (Applied Signetics, Standard Control, Timex, ITT, etc.). L'introduction massive de la main-d'oeuvre féminine avait surgi comme un élément pouvant affaiblir les luttes ouvrières, mais au contraire, celle-ci manifesta une forte combativité, allant dans un sens opposé à celui prévu par les entrepreneurs.

Le pouvoir politique tenta vainement d'éviter la désorganisation des entreprises et le licenciement des travailleurs, mais son intervention fut destinée à appuyer les revendications et évita difficilement les solutions radicales choisies par les travailleurs.

(1) Oliveira Antunes : *A ITT contra o 25 de abril*, Cadernos Ulmeiro, Lisbonne, décembre 1976.

(2) A. Ramos dos Santos : *Desenvolvimento monopolista em Portugal (fase 1968-1973)*, *Análise Social*, n° 149, 1977.

(3) *Diário de Lisboa*, 10 novembre 1976.

1.2 - Ebauche de nouvelles formes d'organisation de la production.

Progressivement, s'ébauchèrent des formes de "contrôle ouvrier" ou de "contrôle de gestion" et des relations avec le pouvoir central, tacitement ou ouvertement acceptées par les différentes forces politiques. Mais, rapidement, des divergences apparurent, dont une des plus profondes concernait l'orientation du mouvement syndical. Les luttes en 1974 et 1975 marquèrent les modifications des rapports de force au niveau de la dominance.

Un conflit éclata, en janvier 1975, entre les forces politiques, les unes défendant "l'unité", les autres "l'unicité" du mouvement syndical. Il résultait d'un désaccord profond entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste, luttant chacun pour l'hégémonie de l'organisation syndicale. L'Intersyndicale fut reconnue par le gouvernement, comme centrale unique des travailleurs (1). Le Parti Socialiste refusa de l'admettre et défendit le pluralisme des tendances et la formation d'une autre centrale syndicale, rassemblant les différents syndicats ayant des affinités avec cette tendance politique. "On ne peut pas dire que la classe des travailleurs soit aux côtés de l'unicité, après le mouvement spontané de la base de tant de syndicats, où des milliers de travailleurs sont venus dire qu'ils n'ont pas été écoutés et après les victoires significatives des listes B chez les employés de banque du Nord et chez les CTT du Sud" (2). Le PS voyait, dans l'approbation de la loi sur l'unicité syndicale, une mise en cause de la "démocratisation de la vie syndicale". Cette loi fut abolie, par le VIème Gouvernement Provisoire, un an après.

Lors des élections des directions des différents syndicats, en 1977, sur un total de 207 syndicats représentant 1 964 994 travailleurs, 1 521 105 membres de 190 syndicats, soit 90,9 % du total des syndicats et 77,1 % des travailleurs, faisaient partie de l'Intersyndicale, ou votèrent en faveur des listes présentées par les syndicats affiliés à cette centrale (3).

Le PS accentua la dichotomie entre les commissions de travailleurs et les commissions syndicales, alléguant que les deux fonctions étaient incompatibles et que "le syndicat ne pouvait pas défendre les intérêts de la production et revendiquer, en fonction de cette même production, de meilleures conditions de travail..." (4).

Le contrôle des entreprises par les travailleurs, à la suite des nationalisations et de la dégradation des relations entre les directions et les travailleurs, ouvrit la voie à de nouvelles options pour la gestion des unités, par leur transformation en coopérative ou en entreprise autogérée.

Il semble que, dans une première étape, les travailleurs aient été favorables aux deux formes. La position du gouvernement consistait à ratifier le choix qu'ils avaient déjà fait. La préférence des travailleurs pour les formes coopératives intervint, plus tard, après la restitution de nombreuses entreprises à leurs propriétaires ou leur disparition.

(1) D.L. 215/B/75 du 30 avril 1975.

(2) Déclaration de Mário Soares, secrétaire général du PS, *Portugal Socialista*, 6 février 1975.

(3) José Vilanova : *Sindicalismo em Portugal*, ed. Assírio e Alvim, Lisbonne, 1977, p. 210

(4) *Vida Mundial*, n° 1884, 23 octobre 1975.

En réalité, ce choix fut conditionné par les options politiques et syndicales des travailleurs.

L'autogestion fut rejetée par les travailleurs de 111 entreprises (1) qui exprimèrent, en revanche, leur nette préférence pour la formation de coopératives de production. Ils exigèrent une intervention de l'Etat, non sous la forme de participation à la gestion, comme cela s'était généralement fait, mais sous forme d'appui de divers ordres : financier, technique, juridique, reconnaissance légale, formation d'organismes d'animation et de formation.... L'absence de définition d'un statut légal pour l'ensemble des unités sous le contrôle des travailleurs et les modifications au niveau du pouvoir politique accélérèrent souvent la dégradation financière des entreprises et leur restitution parfois justifiée par l'incapacité de gestion des travailleurs.

A partir du VIème Gouvernement Provisoire, les formes autogestionnaires furent, en principe, encouragées par le pouvoir. Le PS, au gouvernement, proposa une réglementation de l'autogestion, présentée à l'Assemblée de la République. Cette législation devait permettre aux entreprises qui optaient pour ce statut de trouver un cadre légal (2).

Mais alors que les formes autogestionnaires restaient assez rares et qu'il était difficile de connaître le nombre d'entreprises concernées (3), les coopératives se sont multipliées entre 1975 et 1977, surtout dans les services et les industries de transformation. De nombreuses coopératives de consommation et d'habitation se formèrent.

(1) Parmi ces 111 entreprises on comptait 64 de textile et de confection, 10 de métallurgie, 24 de papier et carton, 5 d'hôtellerie et 8 de commercialisation. Elles se réunirent à l'initiative de l'Union des Syndicats de Porto - 2ème réunion Inter-Commissions de travailleurs -, le 9 juin 1975. La Fédération des Coopératives de Production et la 5ème division du MFA étaient présentes à cette réunion.

(2) Réglementation de l'autogestion par la loi 66/78 du 14 octobre 1978, D.R. n° 237.

(3) En 1979, 83 entreprises restaient en autogestion. Des 189 qui avaient initialement opté pour ce statut, 69 avaient été fermées et 37 avaient abandonné la forme autogestionnaire (Diário da Assembleia da Republica, n° 34, 16 février 1979, réponse à une demande d'information donnée par le Ministre du Travail).

Tableau 11 - Evolution du nombre de coopératives créées par secteur,
(à l'exclusion du secteur agricole) (1)

	1974	1975	1976	1977	1978 1er trim.	Total	%
Pêches	—	5	21	28	5	59	4,6
Indust. extractives	—	5	4	7	1	17	1,3
Transformation	6	132	127	50	7	322	25,2
Construction	1	36	58	33	2	130	10,1
Services	7	75	142	109	24	357	27,3
Commercialisation	—	12	11	3	—	26	2,0
Habitation	4	11	48	65	12	140	10,1
Consommation	8	43	97	63	17	228	17,8
Total	26	319	508	358	68	1279	100

Des organismes de coordination furent créés pour faciliter les relations entre les différentes coopératives en voie d'organisation. Des fédérations de coopératives se constituèrent, ainsi que des unions de coopératives au niveau du district.

La Fédération des Coopératives de Production fut créée en juin 1974, pour appuyer la transformation en coopératives des entreprises sous l'intervention de l'Etat à la suite de l'application du D.L. 660/74. Le projet de cette Fédération était "d'occuper les usines paralysées, les terres incultes et de commencer à produire, puis de lier les organisations des producteurs entre elles et aux organisations de consommation des travailleurs" (2). Début 1975, une activité fébrile caractérisa le mouvement coopératif. Des secrétariats de coopératives de production furent constitués dans différentes régions (3). Les premières discussions portèrent sur le choix du statut. Une partie des entreprises en autogestion adoptèrent le statut de coopérative. Un réseau de liaisons se forma entre une centaine de coopératives réunies. Début janvier 1977, les représentants des organismes affiliés à la Fédération "jugeaient l'option autogestionnaire, comme un choix venant d'en haut (da cupula)" en faisant référence aux unités mises en place par le Parti Socialiste (4). Cette question est semblable à celle qui s'est posée aux travailleurs des unités constituées sur les terres occupées, lorsque ces derniers refusèrent le modèle proposé par le pouvoir politique, modèle qui fut adopté par les coopératives désannexées.

Des unions régionales de coopératives virent le jour, rassemblant des unités de différents secteurs d'activités (5). Des organisations telles que la Cecotejo réunirent 37 coopératives et unions de coopératives de la région de Santarém implantées dans différents secteurs d'activités (Coporitejo pour les coopératives agricoles, Metaltejo pour celles de la mécanique, Planotejo pour celles de la construction civile et Distejo pour les coopératives de consommation et d'approvisionnement. Leur première rencontre eut lieu à Torres Novas, le 3 juillet 1976.

(1) Source : Comissão organizadora em Lisboa do dia mundial da cooperação, 1978 (complété par le tableau X 2). Eléments sur l'évolution du secteur coopératif, J.C. Pereira Bastos : *Cooperativas depois do 25 abril-Uma força dos trabalhadores* Centelha, Coimbra, 1977.

(2) *Informação Cooperativa*, 10 janvier 1975, n°4, publié par cette Fédération.

(3) Rencontre du 4 et 5 janvier 1975 du secrétariat des coopératives du Nord et Centre.

(4) *Diário de Lisboa*, 12 janvier 1977.

(5) Union des Coopératives de Torres Novas, district de Santarém, *A Forja*, 11 novembre 1976.

D'autres unions régionales se formèrent dans les districts de Lisbonne, C. Branco, Beja, Évora, Port legre, Faro, Coimbra et Leiria. Elles existaient toutes en 1976.

De nombreuses coopératives de consommation naquirent, 80 % à l'initiative des commissions de quartiers et 8 % des commissions de travailleurs (1).

La formation des coopératives de consommation fut, au début, marginalisée à cause du passage d'une partie des structures existantes au contrôle de l'Etat. En effet, les supermarchés les plus importants passèrent sous l'intervention de l'Etat (Paõ de Açucar avec 19 grands magasins Nutripol, A.C. Santos et Boa Ajuda Modelar), couvrant 20 % du commerce de Lisbonne. La commission de direction du Paõ de Açucar s'opposa à la création d'une coopérative de consommation, proposée par la commission des travailleurs de la CUF. Elle jugeait que les structures existantes pouvaient approvisionner les travailleurs de la zone concernée. Le même problème s'est posé à Cacèm, Olivais et Oeiras (2). Cependant, d'autres commissions de travailleurs préférèrent former elles-mêmes leur propre coopérative de consommation (3), soit à partir d'anciennes coopératives qui furent relancées (Sacavenense, Piedense, Cooperativa de Crédito e Consumo de Víveres de Braço da Prata, qui datent de la fin du siècle dernier). Les deux derniers s'affilièrent à l'union de coopératives Unicoop, qui se trouvait en difficultés financières (déficit de 120 000 contos). Fin 1976, l'Unicoop demanda au gouvernement un prêt de 30 000 contos (4), pour relancer ses activités et faire reprendre confiance à ses associés.

Le lancement de nouvelles coopératives contribua à créer des emplois : 6 300 dans les 100 coopératives de la Fédération et les 78 en formation en 1975. (5).

L'hétérogénéité des forces sociales et politiques qui composaient le mouvement coopératif ne lui permit pas d'acquérir une cohésion suffisante. L'écartement de l'alliance apparemment dominante dévia cette forme d'organisation de son projet initial, qui consistait à couvrir l'ensemble du cycle de la production à la consommation en le mettant sous le contrôle des producteurs et des consommateurs.

Le secteur nationalisé organisa, de son côté, ses propres circuits, mais les initiatives apparues dans les différents secteurs ne donnèrent pas lieu à une coordination d'ensemble. Le pouvoir politique n'étant pas intéressé, à partir de fin 1976, à soutenir les forces sociales qui s'opposaient à lui.

La limitation des formes coopératives à des petites et moyennes entreprises ne permit pas au mouvement coopératif d'avoir une envergure suffisante pour exercer une influence au niveau du système. Il est vrai que des circuits s'établirent entre les producteurs et les consommateurs. Mais l'ampleur de ces dernières resta limitée, à cause des structures passées sous le contrôle de l'Etat et du maintien de l'influence prédominante des intermédiaires.

Ces tendances expliquent que, durant la période de l'alliance apparemment dominante, le mouvement coopératif soit passé au second plan par rapport à l'ensemble du

(1) *Diário de Lisboa*, 9 juin 1976.

(2) *A Capital*, 30 mai 1975.

(3) *Flama*, 11 juillet 1976.

(4) *Diário de Lisboa*, 20 décembre 1976.

(5) *25 de Abril*, publication du Secrétariat d'Etat à l'Emigration, juillet/août 1975.

mouvement social et que les appuis institutionnels aient été d'une efficacité réduite ou qu'ils se soient limités à des affirmations de principe. En réalité, le secteur nationalisé et le secteur collectif, tous deux en formation, occupèrent toute l'attention du pouvoir politique et des forces sociales. Le programme du Premier Gouvernement Provisoire (1) encouragea le développement des coopératives, comme un facteur fondamental de défense des intérêts des "classes défavorisées". Cet objectif fut repris par le IVème Gouvernement Provisoire. Mais, les coopératives ne naquirent que sous l'impulsion de forces locales.

Une Commission d'Appui aux Coopératives (Comissão de Apoio às Cooperativas) fut formée, le 4 juillet (2), auprès du Ministère de la Planification et de la Coordination Economique. Des représentants des différents ministères, des syndicats et de la 5ème division de l'armée y participaient. Cette commission devait être un facteur d'animation du mouvement coopératif. Elle répondait à la nécessité de coordonner l'action de commissions sectorielles ayant le même objectif et formées par différents ministères pour répondre aux sollicitations des nouvelles unités créées (3). "Située au centre des doutes, de la polémique et des espérances qui ont commencé par converger autour de l'essor coopératif, né au sein d'une grave crise économique et d'options politiques de fond en lutte pour leur hégémonie" cette commission, selon ses responsables, "ne disposait que d'un faible pouvoir opérationnel" (4).

Ne disposant pas de crédits pour appuyer les initiatives coopératives, cette commission se contenta de leur donner un appui juridique et institutionnel. Elle fit pression sur les banques pour qu'ils débloquent des crédits et se força à créer des liaisons des coopératives entre elles. Avec le Premier Gouvernement Constitutionnel (ayant Henrique de Barros comme Ministre d'Etat) une tentative de récupération et de réorientation du mouvement coopératif émana de l'appareil d'Etat. Elle s'opéra non plus dans une perspective d'élargissement de l'alliance apparemment dominante, mais comme un moyen de canaliser les initiatives de base et de les encadrer dans un contexte global, pour qu'elles n'entrent pas en confrontation avec les intérêts des alliances dominantes en formation. L'Institut António Sérgio fut constitué et son statut ratifié à l'unanimité par l'Assemblée de la

(1) D.L. 203 C/74 du 15 mai 1974.

(2) D.L. 349/75, 4 juillet, D.R. n°152.

(3) Des services existaient déjà pour traiter des questions coopératives : un constitué auprès de l'IRA en 1974, une nouvelle direction du Ministère du Commerce Intérieur et des noyaux dans les secteurs de la pêche et de l'Habitation.

(4) Comissão de Apoio às Cooperativas : *Acção desenvolvida desde a sua constituição, perspectivas de fomento do sector cooperativo*, Lisbonne, décembre 1976, p. 8. Dans le rapport, présenté par cette commission, les subventions et les prêts concédés pour le développement de la coopération atteignirent en 1975, 13 989 contos, en 1976, 40 215 contos et en 1977, 6 290 contos. Ceci illustre la place secondaire accordée à ce secteur.

République en 1977, à la demande du PSD, qui souligna, dans ses interventions, la nécessité de sauvegarder "l'autonomie des coopératives", proposant des amendements dans ce sens, au projet élaboré par le PS (1).

Le mouvement social poussa les travailleurs à contrôler les secteurs de base de la production, à occuper les terres, à gérer les petites et moyennes entreprises et à former des coopératives et des unités autogérées. Il eut des répercussions qui dépassèrent le strict domaine de la production. Ses influences se firent sentir dans son élargissement au secteur de la distribution, dans la création d'organisations au niveau des quartiers et dans la formation de structures populaires (2), lancées par le MFA, qui en définissent l'organigramme et l'intégration au sein d'une structure nationale.

L'écartement des militaires, défenseurs de ce projet, du pouvoir, le 25 novembre 1975, le fit échouer. Quelques traces restèrent, soutenues par des organisations populaires ou par des partis politiques. Mais la plupart dégénéraient rapidement, une fois perdu leur support principal, qui constituait aussi leur facteur de cohésion.

1.3 - Formes de liaisons entre les ouvriers de l'industrie et les travailleurs agricoles.

L'alliance apparemment dominante eut pour objectif de rapprocher les travailleurs agricoles du Sud et les travailleurs des secteurs de base de l'économie ainsi que ceux d'autres professions, afin de construire de nouveaux rapports de production et de nouvelles relations sociales, dans le cadre d'un projet qualifié de socialiste.

L'origine rurale, relativement proche, des travailleurs de la ceinture industrielle de Lisbonne et de Setubal d'où partirent la plupart des initiatives, facilita le rapprochement entre les différentes catégories dominées. La plupart des ouvriers étaient, en effet, issus de la zone où se déroulait le processus de réforme agraire et s'étaient installés en ville depuis moins d'une génération. Ce fait donna au mouvement social et à la relation entre les ouvriers industriels et les travailleurs agricoles un caractère d'authenticité, difficile à trouver dans d'autres circonstances.

Cette liaison eut surtout un aspect social et politique, mais elle revêtit aussi des formes de solidarité économique.

(1) Diário da Assembleia da Republica, n° 77, 18 février 1977.

(2) La formation d'organisations populaires eut des répercussions plus durables dans les centres urbains et dans les zones industrielles, où toutes les organisations furent regroupées au sein d'une organisation unique. C'est le cas de l'Assemblée Populaire d'Almada, qui continue à fonctionner encore aujourd'hui, rassemblant 150 organisations populaires et syndicales (*O Diário*, 20 septembre 1976). A Alpiarça et Vendas Novas, 110 organisations furent regroupées dans l'Assemblée Populaire (*Diário de Notícias*, 20 novembre 1975).



Les actions économiques consistèrent surtout à débloquer des biens intermédiaires tels que les engrais, les produits phyto-sanitaires, le matériel agricole etc. des usines nationalisées ou sous l'intervention de l'Etat, aux unités du secteur collectif. C'était une manière de surmonter les difficultés bureaucratiques des circuits existants, en prévoyant la mise en place de nouveaux circuits qui puissent assurer une liaison directe entre les industries et les producteurs agricoles ou qui puissent faciliter le passage de ces produits par les organismes intermédiaires. Les approvisionnements étaient fournis à crédit par les industries surtout lorsque le CAE n'avait pas encore été débloqué.

Les ouvriers des zones urbaines se proposèrent de réparer les machines des UCP/Coopératives (1). Ils se cotisèrent aussi pour offrir des machines dont les travailleurs agricoles avaient besoin. Une des initiatives partit des employés des sociétés d'importation de machines agricoles. Ces derniers ont aussi contribué à leur faciliter le crédit concédé par ces sociétés, surtout pour les récoltes de 1975/76. D'autres offres de matériel furent faites par les travailleurs de différents secteurs professionnels (2).

Les journées de travail, en solidarité avec le secteur collectif, aidèrent à la réalisation des différentes récoltes (surtout tomate et olives) alors que les unités ne disposaient pas de fonds suffisants pour payer des salariés.

Ces journées de travail volontaire s'inséraient dans ce qui fut qualifié de "bataille de la production", fortement appuyée par les syndicats (3). Cette bataille de la production eut surtout un caractère politique : "Nous exhortons notre peuple, pour commémorer la victoire sur la réaction, que le prochain dimanche soit un dimanche de travail national... et par le travail démontrer qu'il est réellement intéressé au progrès de la nation... Ce que nous prétendons, c'est que les masses démontrent au pays cette unité avec les forces armées, fondée sur le travail quotidien" (4).

(1) Réparations de machines par les travailleurs de la Lisnave (*Diário de Lisboa*, 21 février 1978). Cas des entreprises commerciales : Guérin, J.J. Gonçalves, Ford Lusitana etc. (*A Capital*, 14 octobre 1975).

(2) Offres de machines des travailleurs de la Lisnave, de la CUF (*O Estaleiro*, juillet/août 1976) et même de groupes émigrés (*O Diário*, 29 septembre 1976).

(3) Journée de solidarité nationale, *A Capital*, 14 juillet 1975. A l'occasion de l'arrêt de travail dans l'Alentejo, le 29 septembre 1975 la solidarité s'exprima par un arrêt de travail national. Un appel de l'Union des Coopératives Seara Vermelha d'Alvalade do Sado pour la récolte de la tomate, rassembla 700 travailleurs (*O Diário*, 8 et 13 septembre 1976). D'autres firent le ramassage du goémon pour la coopérative Vasco et d'autres travaux pour les unités du district d'Évora (*Diário de Lisboa*, 30 janvier 1977). Des travailleurs des zones urbaines furent mobilisés pour la récolte de la tomate en 1975, 1976 et 1977. Quelques journées furent organisées par l'Intersyndicale ou par différents syndicats. 2000 personnes offrirent une journée de travail à la coopérative Custou mas Foi (*O Diário*, 3 juin 1976). Il faut aussi souligner la mobilisation faite par le Parti Communiste pour ces journées de solidarité.

(4) Discours du Premier Ministre Vasco Gonçalves du 28 septembre 1974, in *Discours*, ed. Popular, Lisbonne, 1976, p. 44.

Cette bataille de la production fut critiquée de plusieurs façons, les uns disant "qu'elle ne peut se résumer à un simple slogan publicitaire" (1), les autres jugeant "qu'il est absurde d'inciter les travailleurs à produire plus, alors que le chômage augmente et que les produits s'accumulent sans trouver de débouché" (2).

Des techniciens furent chargés d'élaborer les plans de production des unités et de veiller à leur fonctionnement. Ils animèrent des cours de formation professionnelle (conduite de machines, taille et greffe des arbres, comptabilité, etc.). Des comptables et des employés de banque contribuèrent à mettre sur pied la comptabilité des unités(3).

Les travailleurs des autres secteurs apportèrent aussi aux unités un support financier. Des collectes furent organisées par les syndicats ou par les commissions de travailleurs des entreprises. Cette aide servit à alimenter les fonds de caisse nécessaires au fonctionnement des unités collectives et au paiement des salaires (4).

Les manifestations de solidarité s'étendirent, au-delà des échanges entre travailleurs, à la participation d'un grand nombre de citoyens, écoliers, étudiants et à des populations entières des régions où étaient implantées les coopératives. A la mobilisation des syndicats s'est jointe celle des commissions de quartiers et d'autres organisations de base (5).

(1) Martins Pereira, Secrétaire d'Etat de l'Industrie, *D. de Notícias*, 17 juin 1975.

(2) Paul W. Sweezy : A luta de classes em Portugal, *Alternativas Socialistas*, numero spécial, décembre 1975, ed. Arcádia.

Diário de Notícias, 19 septembre 1975.

(3) La CRARA (Commission Révolutionnaire d'Appui à la Réforme Agraire), née vers la mi 1975, constituée par un ensemble de techniciens, dont certains proches du PC, visait à coordonner les actions d'appui volontaire aux unités du secteur collectif, les collectes financières et leur distribution. Ce soutien s'est étendu à quelques coopératives du nord du pays (Barcouço, Os Pioneiros, et une coopérative du district de C. Branco). Disposant d'antennes régionales et de groupes actifs dans certains services publics, entreprises et quartiers, les campagnes d'aide se déroulèrent surtout à l'époque des semailles et des récoltes, en particulier, lorsque le gouvernement coupa les crédits aux unités (*A Capital*, 6 novembre 1976).

(4) Selon un membre de la coopérative Companheiro Vasco, 40 postes de travail furent créés avec des contributions en provenance du syndicat des camionneurs (*D. de Notícias*, 23 septembre 1975). D'autres apports financiers provinrent : des syndicats de la construction navale de Lisbonne et Setubal (*A Capital*, 28 octobre 1975), du syndicat de la métallurgie (*D. de Notícias*, 23 janvier 1976) de l'Intersyndicale (*D. de Notícias*, 8 octobre 1975), de différents syndicats du district de Beja pour le paiement des salaires des travailleurs agricoles (*D. de Notícias*, 23 septembre 1975).

Les travailleurs de la Sogas aidèrent une coopérative d'Idanha-a-Nova (*D. de Lisboa*, 29 avril 1977).

(5) Des visites d'écoliers aux coopératives furent organisées (*D. de Lisboa*, 30 novembre 1978). Un mouvement d'alphabétisation (mouvement Alpha) mobilisa environ 500 étudiants durant les périodes de vacances scolaires (*D. de Lisboa*, 3 août 1976). A cela, il faut ajouter les actions des étudiants durant l'année du service civique (année de travail sur le terrain avant l'entrée à l'université).

Les arrêts de travail dans la zone l'Alpiarça ne touchèrent pas seulement 26 coopératives revendiquant la poursuite des expropriations mais ils rassemblèrent les travailleurs des différents secteurs d'activité de cette zone (*A Forja*, 23 juin 1977).

(suite page suivante)

La solidarité de travailleurs émigrés se limita à quelques groupes et ne réussit pas à contrebalancer la méfiance et la crainte suscitées par les nouvelles répandues à l'étranger sur le processus en cours (1).

La diffusion des réalisations des travailleurs de la réforme agraire, hors des frontières nationales, déclencha un mouvement de solidarité d'organisations étrangères (2).

Ce réseau de liaisons économiques et sociales, issu de l'affirmation de l'alliance apparemment dominante, illustre les tentatives de resserrement des liens entre les composantes principales de cette alliance et de son élargissement aux différentes forces sociales susceptibles d'appuyer la mise en place d'un nouveau système.

"Il est nécessaire que nous ayons présent à l'esprit que cette voie que nous entreprenons, de transformation démocratique, ... en liberté politique pour la conquête de la liberté économique et de la liberté sociale, cette voie n'est pas une voie sectaire, elle ne s'étend non pas seulement aux classes travailleuses de notre pays, mais aussi à d'autres classes et à d'autres strates sociales : la petite bourgeoisie, les cadres, toutes les forces patriotiques et progressistes, les moyens entrepreneurs qui ont une notion de ce qu'il est nécessaire de faire pour le futur de la patrie... mais elle ne peut inclure les représentants du capital monopoliste"(3).

(5) suite

La mobilisation des différents syndicats affiliés à l'Intersyndicale joua un rôle important, comme ce fut le cas d'une journée nationale de soutien avec la participation de 209 délégués de 85 syndicats représentant plus d'un million de travailleurs et de 78 délégués des UCP/coopératives. Parmi les résolutions, figuraient la création d'un fonds d'appui à la RA et l'approvisionnement par les unités des équipements sociaux (cantines, réfectoires, coopératives de consommation...). La présence de représentants du MARN, du mouvement d'extinction des foros, de celui des utilisateurs des Baldios et du MAPRU (Mouvement pour une meilleure sécurité sociale) élargissait les horizons du mouvement social et son ouverture vers les intérêts d'autres groupes (*Grande Jornada de Apoio à RA*, Beja 1976, publication de l'Intersyndicale, 9 et 11 avril 1976).

Le 29 mai 1976, une assemblée de délégués des syndicats et des commissions de travailleurs du district de Lisbonne (240 délégués représentant 300 000 travailleurs) exprima sa solidarité avec la RA, exigeant la légalisation des unités et l'expropriation des terres (Plenário de delegados dos sindicatos e CT de Lisboa, 29 mai 1976, ed. de l'Intersyndicale). La solidarité du Comité de S. Jorge de Arroios (*D. de Not.*, 22/10/75) de l'Assemblée Populaire d'Amadora (*D. de Not.*, 19 septembre 1975) et des comités de défense de la réforme agraire exprima le soutien à la réforme agraire de diverses couches urbaines.

(1) *O Diário*, 2 novembre 1978 et *Diário de Lisboa*, 7 février 1979. Ces manifestations de solidarité furent tardives.

(2) Formation de comités hollandais de solidarité avec le Portugal (appui financier 10 000 florins - *D. de Not.*, 7 juillet 1976 et 5 000 florins à l'UCP Muralha de Aço - *D. de Lisboa*, 8 septembre 1977). D'autres contributions parvinrent de la France, de la Finlande et de la RFA aux unités du secteur collectif. Elles n'exprimaient cependant que des aides ponctuelles de groupes limités.

(3) Discours du Premier Ministre, Vasco Gonçalves, op. cit. p. 143, qui reprend le texte introductif de la conférence de presse, faite à la Gulbenkian, le 8 avril 1975.

En même temps, apparurent une faiblesse et une "dilution" (1) du pouvoir politique, résultats de l'absence de contrôle total du pouvoir économique et politique et du maintien de l'articulation externe.

La tentative d'élargissement de ce mouvement par la jonction avec les catégories de petits et moyens agriculteurs, constitua une possibilité d'affirmer la capacité intégratrice de l'alliance apparemment dominante, tentative qui n'aboutit pas.

1.4 - Consolidation et organisation du secteur collectif.

Au mouvement d'organisation et de contrôle par les travailleurs des secteurs industriels de base, correspondit, dans l'agriculture, une phase d'organisation et de consolidation des unités du secteur collectif. La dynamique du processus entamé par le mouvement social, condition inhérente à l'affirmation de l'alliance apparemment dominante, l'a conduit à rechercher une structure cohérente d'organisation, du choix de l'investissement et des normes de rémunération du travail. Les syndicats agricoles, instigateurs du processus revendicatif, se sont, plus tard, chargés de l'orientation de la production, tentant ainsi de répondre aux différents problèmes surgis dans le secteur collectif.

1.4.1 - Les formes d'organisation des unités du secteur collectif.

A mesure que s'atténuait et que se dissipait la différence entre les UCP et les coopératives, les unités se structurèrent selon des modalités d'organisation semblables, dictées par les plus grandes d'entre elles. Dans ces dernières, le fonctionnement reflétait, de manière plus fidèle, le modèle collectif proposé, tout en l'adaptant aux réalités existantes et aux difficultés créées par le pouvoir politique. Les UCP appliquèrent de façon assez rigoureuse le modèle préconisé. Elles suivirent un processus d'agrégation et un processus d'intégration déjà décrits. Ce dernier prit à la fois un aspect organisationnel et un aspect économique. Alors que le processus d'agrégation se déroulait de façon concomitante avec l'occupation des terres, évoluant assez peu par la suite et restant inachevé, le processus d'intégration verticale se construisait par cheminements progressifs et se modelait en fonction des nécessités et des problèmes posés.

(1) Appréciation portée par le Premier Ministre, Vasco Gonçalves, dans un discours à l'Assemblée du MFA, en juillet 1975 (op. cit. p. 315) alors que de profondes divergences surgissaient entre différents groupes de militaires, qui avaient convergé pour former un mouvement révolutionnaire. Ces groupes s'individualisèrent progressivement, introduisant de profondes divergences au sein de la classe politique.

Afin de maintenir l'organisation collective et d'assurer le fonctionnement des unités, des réunions furent organisées, à l'initiative des syndicats agricoles et, plus tard, des secrétariats des UCP/coopératives des différents districts. Des conférences eurent lieu pour l'ensemble de la zone de la réforme agraire, où participèrent les représentants de toutes les unités. Ces rassemblements se tinrent, malgré l'hostilité des forces du contre-mouvement social, dont la pression ne cessait de croître depuis l'"été chaud", et malgré les divisions internes des travailleurs, qui constituaient une brèche au sein du mouvement social lui-même et qui furent utilisées pour désintégrer le secteur collectif. Au cours de ces rencontres, les préoccupations les plus immédiates des unités s'exprimèrent en suivant les directives des forces sociales et politiques intéressées à l'avancement de ce mouvement. Les membres des unités collectives en constituaient la base sociale et électorale.

Les premières rencontres des travailleurs des unités collectives examinèrent les problèmes urgents de leur mise en fonctionnement, notamment par l'obtention de crédits dont le déblocage était lent et par la satisfaction des besoins en matériel agricole et en autres biens intermédiaires (1). Bien qu'en 1975 les CRRA aient donné leur aval aux commissions de liquidation des ex-grémios pour garantir la fourniture en moyens de production, la satisfaction de la demande des unités ne fut pas toujours possible, provoquant le retard des semailles (2).

Par ailleurs, une autorisation fut donnée, par le gouvernement, à l'IRA pour mettre à la disposition des unités des crédits leur permettant l'achat de matériel agricole. En effet, souvent le matériel existant sur les unités avait été vendu ou rendu inutilisable par les propriétaires; dans d'autres cas, il était considéré comme insuffisant (3). Mais ces

(1) Au cours de la première rencontre des travailleurs agricoles du district de Beja le 3 août 1975, organisée à l'initiative du PCP et appuyée par la ligue des PMA, furent exigés le déblocage des crédits, l'interdiction de leur détournement par les grands agriculteurs, l'attribution d'engrais et de semences, le renouvellement des races de bétail et l'écoulement du liège (*O Século* 8 juillet 1975 et *Vida Rural* n°15, 16 août 1975). Des préoccupations identiques furent discutées à la rencontre de Portalegre (*D. de Notícias*, 20 août 1975).

(2) Le 9 octobre 1975, l'ex-grémio d'Estremoz ne reçut aucune des quantités de semences de blé demandées soit 975 440 kg, dont 183 000 pour les UCP/coopératives. A Arraiolos, des 400 000 kg nécessaires, uniquement 100 000 kg furent livrés et à Montemor-o-Novo, 10 % des 1 720 000 kg nécessaires (*A Capital*, 16 octobre 1975).

(3) En 1975, 45 000 contos furent attribués pour l'achat de matériel agricole (D.L. 589/75 du 22 octobre 1975, D.G. n° 245)

crédits furent incapables de répondre aux besoins des unités, qui eurent alors recours au crédit agricole "d'urgence" et aux prêts auprès des agences commerciales d'importation et de vente de machines.

Avec les modifications intervenues dans les CRRA, à cause du transfert des techniciens opéré par le VIème Gouvernement Provisoire, l'appui officiel aux unités collectives déclina. Les conseils régionaux, de leur côté, restèrent inopérants. La coupure des catégories sociales, composant l'alliance apparemment dominante, de l'appui des institutions nationales et des militaires du MFA, isola progressivement le processus de la réforme agraire et le fit passer d'une phase d'expansion à celle de stabilisation (1).

1.4.2 - Les orientations de la production du secteur collectif,

Les directives données par les forces constituant l'alliance apparemment dominante tinrent compte du fait qu'elles ne pouvaient maintenir leur dominance au niveau du système que si elles assuraient au pays un minimum d'autosuffisance alimentaire. L'objectif fixé consista à augmenter la production tournée vers le marché intérieur, à étendre les cultures céréalières et à élargir les superficies cultivées (2). En effet, c'est de la région Sud que provenait la plus grande partie des céréales, de la viande et de l'huile commercialisées.

Des investissements furent effectués par les coopératives (construction de petits barrages et élargissement des superficies irriguées) afin d'augmenter le nombre de travailleurs employés sur les unités (3).

(1) Problèmes soulevés dans une réunion de 400 délégués des unités collectives (en l'absence de ceux des districts de Castelo Branco et de Faro) avec le Commandant de la région Sud et le Secrétaire d'Etat de la Structuration Agraire (*D. de Notícias*, 29 décembre 1975).

Les directives données, par le PCP, voulaient assurer la viabilité des unités, "la reproduction de leur revenu, la participation des travailleurs et la démocratisation de leur gestion..." (*O Diário*, 19 janvier 1976).

(2) Campagnes agricoles de 1974/75 et 1975/76. Les superficies irriguées baissèrent en 1976, à cause de la sécheresse.

(3) Selon la Première Conférence de la Réforme Agraire du 30 et 31 octobre 1976, 60 petits barrages et 150 retenues d'eau furent construits. En 1977, 205 travaux d'irrigation furent effectués, accompagnés de l'installation de 2 100 moteurs. En 1978, le nombre des travaux d'irrigation s'élevait à 400 sur 5 500 ha, et l'installation de moteurs à 490 (2ème et 3ème Conférences de la Réforme Agraire).

Tableau 12 - Evolution des superficies cultivées en céréales dans les districts de la Réforme Agraire* (1)

Unité : 1000 ha

Evolution Production	1973/74				1974/75				1975/76				1976/77				1977/78			
	Sup. semées district de la RA	Sup. semées ensemble du pays	% par rapport à la décade antérieure	Sup. semées district de la RA	Sup. semées ensemble du pays	% par rapport à la décade antérieure	Sup. semées district de la RA	Sup. semées ensemble du pays	% par rapport à la décade antérieure	Sup. semées district de la RA	Sup. semées ensemble du pays	% par rapport à la décade antérieure	Sup. semées district de la RA	Sup. semées ensemble du pays	% par rapport à la décade antérieure	Sup. semées district de la RA	Sup. semées ensemble du pays	% par rapport à la décade antérieure		
Blé	351,8	461,6	87,5	342,4	462,3	96,1	424,1	531,8	110,6	196,4	258,7	53,0	275,9	354,9	76,5	275,9	354,9	76,5		
Avoine	131,7	170,6	95,0	165,2	206,6	118,1	174,2	215,2	123,1	116,3	145,2	50	135,5	177,0	101,3	135,5	177,0	101,3		
Orge	67,8	93,5	97,4	74,2	100,5	106,1	116,7	143,1	151,1	48,9	67,2	68	60,1	85,6	88,2	60,1	85,6	88,2		
Total	551,3	725,7		581,8	769,4		715,0	890,1		361,6	471,1		617,5	617,5		617,5	617,5			
Tomate	12,8	16,2		14,3	18,2		9,8	13,1		15,8	19,7		14,9	20,6		14,9	20,6			
Riz	22,3	33,0	87,4	20,2	30,2	82,3	14,1	22,3	60,7	24,0	34,3	97	23,0	33,0	92,6	23,0	33,0	92,6		
Maïs	46,0	359,8	83,2	47,7	371,2	91,1	48,1	348,5	85,5	47,5	360,7	91	50,7	369,2	95,2	50,7	369,2	95,2		
Carthame	21,7			27,5			30,6			13,7			7,6	7,7		7,6	7,7			
Tournesol	5,8			12,1			14,6			10,2			17,9	19,0		17,9	19,0			
Total	108,6			121,8		112,1 (1)	117,2 (1)		107,9 (1)	111,2 (1)		102,3 (1)	111,2 (1)	449,5		111,2 (1)	449,5			

(1) Par rapport à 1973/74

* Districts de Évora, Beja, Portalegre, Setúbal et Santarém

Source : Estatísticas Agrícolas (I.N.E.)

(1) Nous donnons, pour la production, les données relatives aux UCP/coopératives, publiées dans les différentes Conférences de la RA et les statistiques de l'INE - Institut National de Statistiques - L'actualisation des superficies semées, par l'INE, est faite sans grande rigueur sur la base d'une évaluation empirique des techniciens locaux. Elles incluent les superficies du secteur collectif et celles du secteur privé. On peut penser que, dans les statistiques de l'INE, une augmentation des superficies semées du secteur collectif ait pu compenser une baisse partielle de celles du secteur privé puisque certains agriculteurs n'ont pas labouré leurs terres. Pour les cultures irriguées, il est difficile de faire des déductions sur les variations du secteur collectif par rapport au secteur privé, puisque leur part de superficies irriguées ne dépasse pas 15 % du total des superficies irriguées.

Tableau 13 - Evolution des superficies cultivées, suivant les données des UCP/coopératives.

Unité : 1000 ha

<i>Cultures en sec des UCP/coopératives</i>					
	Avant les occupations (1)	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Céréales	78,0	222,0	174,0	220,0	227,0
Autres	7,0	33,0	54,0	53,0	52,0
Total	85,0	225,0	228,0	270,0	279,0 (2)
Variations	100	264,0	268,2	317,6	328,0
<i>Cultures en irrigué des UCP/coopératives</i>					
	Avant les occupations	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Tomate	2,6	4,3	5,5	5,0	4,2
Riz	5,3	6,1	9,3	10,4	11,3
Maïs	0,7	2,7	3,5	3,6	2,8
Autres	0,6	2,8	2,7	1,0	1,6
Total	9,3	16,0	21,0	20,0	19,9
Variations	100	172,0	225,8	215,0	213,9

Source : Différentes conférences de la RA.

(1) Ces données ont été établies sur la base d'enquêtes effectuées auprès des UCP/coopératives par les Secrétariats des UCP/coopératives de chacun des districts. Les chiffres sur les superficies antérieures aux occupations ont été évalués a posteriori par les travailleurs eux-mêmes et semblent être sous-estimés, si on les compare avec les chiffres de l'INE, en tenant compte de la superficie approximative occupée par les UCP/coopératives dans les districts de la RA.

(2) De ces 279 000 ha, les travailleurs ont récolté, en 1979, 228 750 ha parce qu'entretemps environ 50 000 ha furent retirés aux UCP/coopératives (4ème Conférence de la Réforme Agraire, 12 et 13 avril 1980).

Les récoltes de 1975/76, considérées comme de bonnes récoltes, constituèrent un argument positif sur la viabilité des unités du secteur collectif. En 1974/75 et 1975/76, les superficies semées augmentèrent par rapport à l'année antérieure; ensuite elles diminuèrent :

	1974/75		1975/76		1976/77		1977/78	
	% par rapport à l'année antérieure (1)	% par rapport à la décennie antérieure (2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Blé	13	5	14	20	-50	-63	-44,2	-23,5
Avoine	21	28	5	31	--	-19	-16,9	+ 1,3
Orge	16	28	36	70	-47	-32	-30,7	-11,8

Estatísticas Agrícolas (I.N.E.)

Les superficies semées empiétèrent sur des terres abandonnées, dont certaines pouvaient être propices aux cultures, mais dont la plupart, constituées par des terres marginales, furent écartées du circuit productif pour des raisons de rentabilité et furent transformées en pâturages extensifs ou restèrent inutilisées. Durant la dernière décennie, l'augmentation de la production de céréales doit être attribuée non à l'élargissement des superficies mais à l'amélioration des rendements (1). Atteindre l'objectif d'auto-suffisance du marché intérieur par l'extension des superficies, sans une amélioration parallèle des sols, peut conduire à un appauvrissement progressif des terres et au déclin de la production.

Afin d'éviter les conséquences néfastes des systèmes de production qui ne tiendraient pas compte du renouvellement des ressources du sol (absence de rotations ou rotations déséquilibrées, pratiquées surtout par les locataires et les "seareiros"), des recommandations furent données aux unités, par les syndicats, et, plus tard, par les secrétariats des UCP/coopératives, pour l'introduction de cultures qui enrichissent les sols. Il s'agit surtout de légumineuses (pois-chiche, haricots, lentilles etc.) dont les superficies semées avaient diminué, à cause des dépenses que leur récolte manuelle exigeait, et de cultures fourragères peu pratiquées (luzerne, trèfle, serradelle...), qui compensent l'épuisement des sols provoqué par des cultures plus riches. L'association des céréales avec des graminées fut aussi préconisée. Elle allait de pair avec une augmentation du bétail sur les exploitations. Mais une grande partie de ces cultures était peu connue des travailleurs, ainsi que les pratiques culturales, les dosages d'engrais et d'autres produits phyto-sanitaires.

(1) Cf. thèse de 3ème cycle, volume I, p. 328.

L'inexistence de structures d'appui technique efficaces pour divulguer ce type d'information ainsi que les obstacles créés au maintien des unités du secteur collectif limitèrent l'application de ces recommandations à partir de fin 1976 (1). Les cultures qualifiées de cultures vivrières (fèves, haricots et pois-chiches), dont une partie est destinée à l'auto-consommation, puisqu'elles constituent la base de l'alimentation des travailleurs, s'étendirent légèrement (2), surtout sur les petites parcelles que la plupart des UCP/coopératives avaient attribuées aux travailleurs (3). Ces jardins familiaux étaient souvent cultivés par les femmes, au chômage une partie de l'année. Les productions vivrières étaient en partie vendues par les unités collectives à leurs membres, à un prix plus bas que celui du marché. Elles servaient aussi à approvisionner les coopératives de consommation, récemment constituées par les travailleurs et qui desservaient les habitants des villages. Ces cultures avaient aussi l'avantage de créer plus d'emplois, objectif qui coïncidait avec celui de la suppression du chômage que se proposaient les unités.

1.4.3 - Le financement des unités du secteur collectif.

La reproduction élargie des unités révélait leur capacité à créer des excédents, qui leur permettaient d'investir et d'augmenter leur revenu. Elle fut aussi étroitement liée, durant la période de démarrage du secteur collectif, à l'importance des crédits concédés. L'articulation avec le système bancaire fut décisive pour la détermination des alliances de la dominance.

A travers le Crédit agricole "d'émergence" (CAE), une fois amélioré le circuit qui liait les unités aux structures de distribution, un important financement stimula le fonctionnement des unités du secteur collectif. Ce nouveau crédit devait pallier aux déficiences des structures habituelles du financement agricole. Le CAE devait passer par les commissions de liquidation des ex-grémios, qui ne commencèrent à fonctionner normalement que début 1975.

(1) "Thèses sur l'orientation de la production" (Conférence de la RA, 30 et 31 octobre 1976) et "*Melhorar a produção e defender a reforma agrária-Linhas gerais de orientação : ano-agrícola. 1978/79*", Secretariados e Uniãos distritais das UCPs e cooperativas agrícolas, Septembre 1978.

(2) Afonso Cautela fait référence à l'extension de la culture des pois-chiches que les grands agriculteurs avaient remplacé par le carthame, culture industrielle, complètement mécanisable (*O Alentejo na reforma agrária*, ed. Diabril, 1975, p. 46). Bien que la culture du carthame ait été maintenue, les cultures vivrières se sont élargies, lorsque les unités ne furent plus appuyées par l'Etat (déclarations des responsables syndicat agricole du district d'Évora, en mai 76).

(3) En 1977, on comptait 8 462 jardins couvrant 1 364 ha, dont le revenu n'était pas comptabilisé aux travailleurs des UCP/coopératives.

Le CAE (1) atteignit des montants élevés. Le D.L. 251/75 permit de débloquer 5 millions de contos (Tableau X 3).

Les affectations du CAE à des crédits à moyen et long terme entraînèrent des difficultés de remboursement. Sur les 4 500 000 contos concédés, jusqu'en octobre 1977, 3 millions furent utilisés en paiement de salaires (couvrant la moitié des salaires des travailleurs) et le reste à l'acquisition de consommations intermédiaires ou à des investissements à moyen ou long terme. Moins du tiers du CAE fut remboursé sur les résultats de la récolte de 1976. Selon le rapport du "groupe coordonnateur du CAE" (datant du 16 février 1976) l'efficacité de cette ligne de crédit dépendait du bon fonctionnement des commissions de liquidation. Différents facteurs intervinrent (composition sociale et politique de ces commissions, conflits entre partis politiques, résistance et inertie des structures, manque de moyens humains et matériels etc...) pour empêcher ces commissions de mener à bien leur tâche. L'indéfinition du statut de ces commissions s'est prolongée anormalement, dépendant de l'avenir réservé aux ex-grémios. Par ailleurs, certains concelhos du sud du pays ne disposaient d'aucune structure pour canaliser les crédits (Gavião, Marvão, Nisa et Pampilhosa da Serra). Ce rapport insiste aussi sur la démobilisation rapide des commissions de liquidation par rapport à leurs tâches, les qualifiant de "démissionnaires, inexistantes ou inopérantes". L'IRA préconisait le transfert de la responsabilité du CAE à des entités coopératives, ou bien la nomination de commissions d'administration aux ex-grémios de lavoura. Ce rapport souligne aussi la difficulté de contrôler à la fois l'affectation du crédit et l'efficacité des investissements, cette institution ne disposant pas de moyens d'encadrement technique. Cette tâche devait être réalisée par les CRRA, qui, débordés surtout par les préoccupations résultant du démarrage des unités du secteur collectif, ne purent pas, durant cette étape, se consacrer à la résolution de problèmes techniques.

Le paiement des salaires par le CAE signifiait les prémises d'un processus pour "fonctionnariser" les salariés des unités, l'Etat supportant la charge de la force de travail. En même temps, les unités tentaient d'assurer leur reproduction élargie par l'investissement des crédits et de leurs revenus à moyen et long terme.

(1) Le CAE est un crédit à court terme, semblable à un crédit de campagne. Mais, il servit aussi à l'acquisition de moyens de production et au paiement des salaires, ainsi qu'à des investissements à moyen et à long terme (achats de machines agricoles, travaux d'irrigation, plantations, constructions de barrages etc.).

Tableau 14 - Crédit Agricole "d'émergence" et son remboursement.

Unité : 1000 contos

Districts	CAE jusqu'au 31/12/76	Nb de prêts	remboursement	% remboursé :/ crédit concédé
Évora	1 130,6	14 202	298,9	26,4
Beja	1 340,3	18 926	520,9	38,8
Portalegre	548,3	12 093	151,9	27,0
Setubal	413,3	31 790	101,3	24,5
Santarém	340,9	22 220	88,4	25,9
Lisboa	137,6	18 019	34,4	25,0
C. Branco	25,4	1 911	3,9	15,6
Faro	21,4	2 843	7,6	35,4
Ss total districts de la R.A.	3 958,3	122 073	1 207,6	30,5
Total du pays	4 412,0	194 068	1 313,8	29,8

Source : IRA/MAP (1)

A partir du 27 juillet 1976, le MAP s'efforça de clarifier la situation d'endettement des unités et de récupérer les dettes relatives aux campagnes antérieures, sous la pression d'une vaste propagande faite par les grands propriétaires et locataires.

Le taux d'intérêt du CAE était légèrement inférieur à celui du crédit agricole normal, mais il était considéré trop élevé par les unités collectives (tableau X 4) (2).

Début 1976, l'existence d'un taux préférentiel d'escompte rendit possible l'attribution de crédits bonifiés à l'agriculture, facilitant l'attribution de crédits bonifiés à travers le circuit bancaire (en particulier à travers la Caisse Générale des Dépôts). Ceci permit d'éviter les retards dus aux délais d'approbation imposés par l'IRA. La concession de crédits bancaires ne demandait que l'avis des techniciens des organismes

(1) Selon les données de la 2ème Conférence de la Réforme Agraire tenue les 22 et 23 octobre 1977, les unités ne devaient à l'Etat que 300 000 contos, alors que l'Etat leur devait 235 000 contos en produits non payés par les organismes de coordination économique.

(2) Despacho du MAP du 27 juillet 1976, D.R. n° 174.

La différence avec le taux d'intérêt bancaire était de 1 à 1,5 % en 1975 et 1976 et variait entre 6 et 7,5 % en fonction de la durée. Les unités préconisaient un taux d'intérêt unique de 4,5 %. Par ailleurs, les organismes de coordination des UCP/coopératives les mirent en garde contre l'utilisation du CAE pour le paiement des salaires "de manière à ne pas fournir des prétextes aux ennemis de la réforme agraire" ("Thèse sur le crédit agricole", Conférence de la Réforme Agraire du 30 et 31 octobre 1976).

du MAP (Schémas : circuits du crédit). Un des objectifs des organismes bancaires visait à récupérer le contrôle du circuit de crédit agricole, qui lui avait été partiellement soustrait à travers le fonctionnement du CAE (1).

La possibilité de financement des opérations à moyen et à long terme, crédit destiné à l'achat de machines, de bétail, à la construction de barrages, à l'installation de pâturages et à la construction de diverses installations agricoles fut envisagée à travers le circuit bancaire normal, garanti par différents moyens (hypothèques, prêts sur gage, caution) mais à des taux d'intérêts plus élevés que ceux du CAE. Les unités du secteur collectif eurent cependant des difficultés d'accès à ce crédit, à cause des garanties considérées comme insuffisantes, puisqu'elles ne pouvaient utiliser, comme les agriculteurs individuels, le crédit hypothécaire.

Tableau 15 - Autres sources de financements de l'agriculture (secteur privé et collectif) (2).

Sources	1000 contos				
	1974	1975	1976	1977	1978 (1er sem.)
Fonds d'Amélioration agricole	44,8	246,1	839,9	869,0	679,0
Fonds de Dév. de la Coopération	52,6	40,2	6,3	69,0	69,3
Fonds de Restructuration Foncière	12,0	2,2	1,0	3,2	8,6
Fonds de Développement Forestier	2,0	15,6	4,8	47,8	1,8
Caisse Générale des Dépôts	323,2	263,9	342,6	515,2	339,4
Caisses Générales de Crédit Agricole Mutuel	360,0	370,0	600,0	1100,0	550,0
Banque du Développement	86,3	168,5	171,3	855,6	650,0
Banques Commerciales	—	—	452,3	1571,0	678,0
Sous Total	881,2	1106,7	2418,4	5031,1	2976,2
CIFRE (3)	—	—	—	798,3	1169,6
Total	881,2	1106,6	2418,4	5829,5	4145,8

Source : MAP, *Rapports annuels sur le crédit agricole*.

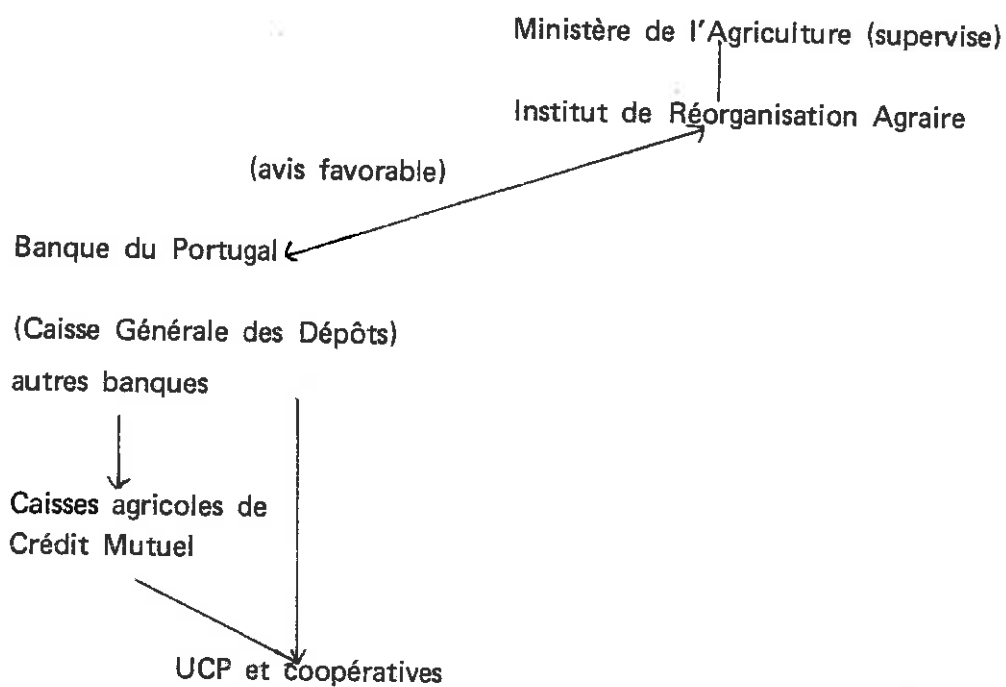
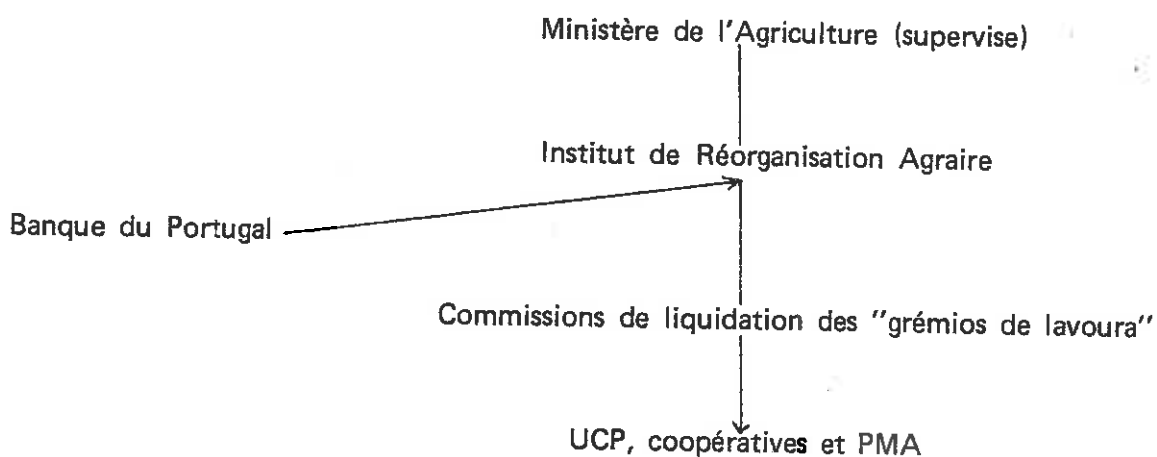
(1) Proposition faite par les responsables de la Caisse Générale des Dépôts (CGD) selon lesquels celle-ci aurait la responsabilité des crédits aux PMA et l'IRA octroierait le crédit au secteur collectif ("Parecer da Caixa Geral de Depósitos sobre a concessão do crédito agrícola", 17 décembre 1975).

(2) Ces crédits bénéficièrent rarement au secteur collectif, à l'exception du Fonds d'Amélioration Agricole. Ce dernier distribua, de 1975 à 1978, 914 836 contos pour l'achat de bétail. Les Caisses de Crédit Agricole Mutuel, au nombre de 142 dans tout le pays, ne bénéficiaient qu'à leurs associés (56 817 associés en 1976).

Les crédits de ces caisses, supérieurs à 50 contos, devaient être soumis à l'autorisation de la CGD. Cependant, le gage, la caution, ou l'hypothèque furent remplacés par l'avis favorable de l'IRA.

(3) Le CIFRE est un fonds spécial destiné à la réinstallation de personnes venues des anciennes colonies, après 1974.

CIRCUITS DU CRÉDIT

Crédit Bancaire :*Crédit agricole "d'urgence" :*

L'importance du recours au crédit dépendait, non seulement des conditions d'attribution, mais surtout du taux d'intérêt, variant en fonction du taux d'escompte de la banque centrale, qui ne cessa d'augmenter (1). Les mécanismes de fonctionnement du crédit, tournés vers des objectifs de rentabilité déterminés, privilégièrent, à partir de 1977, les dépôts à terme au détriment des investissements, ce qui correspondait à l'augmentation du taux d'intérêt. Du fait de leur origine sociale et de l'affiliation politique de leurs membres, les commissions de travailleurs et les syndicats des employés du secteur bancaire ne cherchèrent pas suffisamment à faciliter la circulation du crédit au secteur collectif. Aucune transformation profonde n'affecta les mécanismes de ce secteur. Il résista aux pressions exercées par les nouveaux utilisateurs : entreprises nationalisées, UCP et coopératives. Cette résistance à l'adaptation des circuits bancaires signifie que les rapports de force n'étaient pas en faveur de l'alliance apparemment dominante, qui n'a pas pu imposer la prise en considération de ses intérêts.

Ainsi, du fait des contradictions existantes au sein du pouvoir et de la caractéristique des forces contrôlant les institutions bancaires, il a fallu une forte pression des intéressés pour obtenir le déblocage des crédits.

1.4.4. - L'affectation des investissements des unités du secteur collectif.

Le système de production existant au niveau de l'ensemble du secteur collectif et l'attribution des crédits par l'Etat permirent la réalisation d'investissements dont la destination reflète les objectifs assignés comme prioritaires par l'alliance apparemment dominante : autosuffisance alimentaire du pays pour certains produits de base et substitution des importations.

Les sources essentielles du revenu des coopératives et de leurs excédents (2) qui avaient formé la rente des latifundiaires, provenaient de la production animale qui en 1976/77 atteignit 27 millions de contos pour le total du secteur collectif sur un total de 6,7 millions. Elle représenta en moyenne 41 % du revenu du produit agricole des UCP/coopératives. La production forestière (surtout liège, secondairement bois et

(1) Circulaire du 5 mai 1976 de la Banque du Portugal fixant les taux d'intérêt en fonction du taux d'escompte (tableau X4). Le Conseil des Ministres du 26 mai 1976 attribua des crédits pour la mécanisation des unités de production (1 713 117 contos), des crédits aux coopératives de commercialisation et de transformation (445 566 contos), et des crédits aux exploitations privées dont une partie servit aux amortissements et au paiement des intérêts. Pour les demandes de crédit postérieures à cette date, le système bancaire, en coordination avec la Banque du Portugal, procéda à l'escompte de lettres de créance de 120 jours, acceptées par l'IRA, jusqu'à un montant total de 390 592 contos, aussi bien pour les exploitations individuelles que pour les unités du secteur collectif (Despacho du Secrétaire d'Etat du Budget et du Plan et du Secrétaire d'Etat du Trésor du 4/6/76, D. G. n° 145).

(2) Il s'agit de l'ensemble du secteur collectif, ce qui n'exclut pas l'existence d'unités déficitaires, ni le fait qu'une partie des investissements aient été effectués à l'aide du CAE.

charbon) arrivait en second : elle atteignait en moyenne 1,600 millions soit 24 % de la production des unités. C'est ce qui explique une certaine préférence des UCP pour le maintien et la multiplication des peuplements de chêne-liège et leur réaction violente contre les plantations d'eucalyptus (1). Pour les céréales, les résultats furent très variables suivant les récoltes, mais, compte tenu du bas niveau des rendements, ils ne contribuèrent à la formation d'un excédent qu'en cas de bonne récolte (2) ; ils participaient à 10 % ou plus du produit agricole des unités. Les cultures irriguées représentaient 13 % de la production, soit 900 000 contos, et les autres cultures (olivier, tournesol et carthame) 5 %, soit 370 000 contos.

Tableau 16 - Composition des sources de revenu des unités.

Types de production	1976/77	1977/78	1978/79
Bétail	45	40	35
Production forestière	25	24	23
Céréales	10	13	17 (3)
Cultures irriguées	13	15	9
Autres cultures (4)	7	8	16
	100	100	100

Source : 3ème Conférence de la Réforme Agraire (2 et 3 décembre 1978)
et 4ème Conférence de la Réforme Agraire (12 et 13 avril 1980).

(1) Pour 1975/76, les chiffres n'existent pas pour le secteur collectif et, pour les années suivantes, les seules données sont celles fournies par les enquêtes faites par les organismes de coordination des UCP/coopératives et publiées dans les différents documents des Conférences de la RA. Les données de l'INE (voir en annexe tableau X5) n'existent qu'au niveau national et donnent une faible évolution du PAB, dont le taux de croissance a atteint 0,5 % de 1974 à 1976, alors que celui du PIB était de 4 % en 1974, -3,5 % en 1975 et 5 % en 1976.

(2) Rappelons que jusqu'en 1974 les grands agriculteurs avaient maintenu leur taux de profit moyen pour les cultures céréalières, grâce aux subventions que l'Etat leur accordait et au faible taux d'intérêt du crédit.

(3) Céréales et autres cultures en sec (carthame, tournesol, légumineuses) inclus avant dans autres cultures.

(4) Vigne, oliviers, arboriculture. Le pourcentage donné pour 1978/79 ne semble pas avoir le même contenu que pour les autres années.

La composition du revenu des unités évolua vers l'augmentation de la place des cultures irriguées (qui cependant baissèrent en 1978/79 à cause de la restitution d'une partie de ces terres) des oléagineux et vers une légère diminution du revenu de l'élevage (1).

Les rotations des cultures céréalières et l'utilisation de la jachère, des chaumes et des superficies sous les chênes, entraînent une augmentation du bétail. Des achats importants, surtout de bovins et d'ovins, absorbèrent une partie du revenu des unités. Le maintien d'un système d'élevage extensif limitait toutefois les possibilités de reconversion du système de production. Une intensification fut progressivement envisagée, pour l'élevage des bovins, surtout avec le développement des races laitières, combiné avec l'extension des cultures fourragères, de préférence sur les terrains irrigués (au détriment surtout de la tomate) (2).

Le revenu du bétail peut être apprécié à travers les quantités de bétail vendu. En 1977/78, les ventes s'élevèrent à 45 000 têtes de bovins, 230 000 d'ovins et caprins et 200 000 porcs (vendus massivement à cause de la peste africaine). En 1978/79, les unités écoulèrent sur le marché 36 000 bovins, 142 000 ovins et caprins et 131 000 porcs, quantités nettement inférieures à celles de l'année antérieure, en partie à cause de l'intensification du processus de restitution du bétail aux anciens propriétaires.

La production des produits d'origine animale s'est élevée à :

Produits de l'élevage	1976/77	1977/78	1978/79	(1000 kg)
Lait	6 600	10 100	10 100	
Fromage	1 800	2 100	2 000	
Laine	880	975	975	

3ème conférence de la RA.

De nouvelles étables furent construites (en 1976 : 60, en 1977 : 558 neuves et réparées et en 1978 : 140 neuves et 200 réparées), traduisant aussi l'augmentation des effectifs :

	Avant l'occupation	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Bovins	55 000	84 000	103 000	120 000	95 000
Ovins et caprins	272 000	401 000	437 000	484 000	424 000
Porcins	31 000	91 000	170 000	70 000 (3)	70 000

(1) Les données sur la comptabilité des UCP/coopératives sont tirées d'un bilan fait à la suite d'une enquête de 1978, pour la préparation de la 3ème Conférence de la Réforme Agraire de décembre 1978, suivie par une autre enquête identique faite en 1979, pour la 4ème Conférence de la Réforme Agraire d'Avril 1980. Le degré de solvabilité pour l'ensemble des unités serait de 1,8 pour 1977 et de 1,84 pour 1978. Ces données sont les seules qui, jusqu'à présent, existent.

(2) Les superficies fourragères atteignirent en 1976/77, 16 000 ha dont 1600 en irrigué. Ces dernières ont reculé en 1977/78, à 1300 ha en irrigué, alors que les superficies en sec ont atteint 23 300 ha et en 1978/79, 31 800 ha dont 2100 en irrigué.

(3) Des chiffres officiels n'existent pas encore pour le secteur collectif. Les données antérieures aux occupations se basent sur des déclarations des travailleurs et peuvent être sous-évaluées. Il faut prendre en considération la diminution du capital fait par les grands propriétaires et les restitutions du bétail, à partir de 1977 (20000 bovins, 56 000 ovins et caprins et 3 500 porcs). La peste africaine obligea les unités collectives à abattre environ 52 000 têtes.

Il fut prévu d'étendre les superficies irriguées en maïs dont la production nationale était fortement déficitaire et entraînait des sorties de devises. L'augmentation des cultures fourragères et la fabrication, par les unités, de leurs aliments de bétail, utilisés comme nourriture d'appoint à certaines périodes de l'année, constituèrent une tentative de rupture de l'articulation avec les composantes des alliances innovatrices, en voie d'expansion dans la zone Sud, et qui acheminaient l'élevage vers un système intensif (1).

La culture de riz et les différentes cultures industrielles (tournesol, moins pour le carthame dont les inconvénients sont connus - épuisement du sol et multiplication des parasites -...) furent élargies. Le maintien de la culture de la tomate peut être attribué en partie, au fait que les industries de transformation financent la campagne, à travers des contrats avec les producteurs, ce qui convenait aux coopératives et UCP qui avaient peu de crédits (cas des coopératives de la zone d'Alvalade du Sado). D'ailleurs, une reconversion de cette culture impliquait une réorientation des unités de transformation (2).

Dans l'ensemble et à l'exception de ces quelques modifications introduites, le système de culture du secteur collectif fut maintenu. Quelques innovations apparurent avec un impact limité, comme l'expérimentation de la culture du tabac (3) et de la betterave à sucre.

L'augmentation des superficies cultivées pour la campagne 1975/76 s'accompagna d'un investissement massif en machines et matériel agricoles, correspondant non seulement aux nécessités des exploitations, mais à une certaine conception du système de production. Ces achats continuent, encore aujourd'hui, à absorber la partie la plus importante du revenu des unités collectives, résultant essentiellement de la vente du liège et de celle du bétail (4). En 1975/76, les achats de matériel furent financés, comme nous l'avons vu, par l'escompte des lettres de créance des entreprises commerciales, en attendant que les unités procèdent à leur légalisation et aux demandes de financement (5). En 1976, d'autres crédits complémentaires furent accordés pour satisfaire les

(1) Les demandes de crédits des unités du secteur collectif pour l'implantation des cultures fourragères couvraient 4 710 ha, réparties entre les coopératives de la manière suivante : Coopérative agricole du Zambujal 1000 ha, Humberto Delgado 700 ha, Cravos Vermelhos 700 ha, UCP Estrela do Guadiana 500 ha, coopérative agricole de Aibergue 500 ha, do Pinheiro 400 ha etc. (Diário da Assembleia da Republica, 11ème série, supplément n°71, 4 février 1977, p. 2378 (9), réponse à une demande d'information).

(2) La reconversion des unités de concentré de tomate de Montargil fut sérieusement envisagée. La conservation de poissons et de fruits, déjà pratiquée au Portugal, était soumise à une forte concurrence espagnole, dont les coûts de production étaient généralement plus bas.

(3) 165 ha dans la vallée de la Sorraia et 250 ha en tout en 1978/79.

(4) Selon les données de la 2ème Conférence de la Réforme Agricole, l'autofinancement des unités fut estimé à 76 % en 1977.

(5) Communication du Secrétaire d'Etat de la Structuration Agricole, faite le 13 octobre 1975, à tous les CRRA, pour que les UCP/coopératives procèdent à l'acquisition de matériel pour les semences de 1975/76.

demandes des unités (1).

Ce recours massif aux machines agricoles, surtout à celles de grande puissance, souvent sous-utilisées, reproduisait l'image propagée sur l'agriculture des pays socialistes : vastes étendues de céréales mécanisées où l'utilisation des machines est quasi-exclusive (2). L'accélération de la mécanisation allait de pair avec l'augmentation des superficies cultivées, mais elle eut peu d'effets sur l'emploi. Par ailleurs, les conducteurs de machines et les mécaniciens avaient un statut social supérieur à celui de l'ensemble des travailleurs non qualifiés.

Les pays socialistes contribuèrent au développement du parc de machines par l'offre (3) ou par la vente de matériel. Mais, dans l'ensemble, la plupart du matériel continuait à être importé des pays fournisseurs habituels. Le pourcentage de machines des pays socialistes est resté faible. Il n'a atteint que 10,6 % de la valeur totale des tracteurs importés, surtout de la RDA, en 1976, et 6,4 %, en 1977 (tableau Z 26).

Pour éviter une sous-utilisation des machines agricoles, des directives furent données par les syndicats agricoles et les secrétariats des UCP/coopératives pour l'achat du matériel lourd en commun par plusieurs unités, formant ainsi des "parcs collectifs". Mais cette proposition ne fut pas retenue. Les unités cherchèrent à rentabiliser leurs machines en les louant aux PMA ou à d'autres coopératives. Elles remplacèrent partiellement les loueurs de machines, dont une partie s'était intégrée aux unités; l'autre partie avait renoncé à cette activité, face à la concurrence des unités collectives dont les prix de location étaient souvent plus bas. Le souci des travailleurs de réaliser un surplus au niveau de leur propre unité, en assurant la rentabilisation des machines, constitua un obstacle à l'avance de l'organisation collective inter-unités, aussi bien pour la mise en commun des machines que pour la création d'unions de coopératives.

(1) 133 000 contos de la Caisse Générale des Dépôts (CGD) à attribuer par l'IRA et 147 179 contos à concéder directement aux unités par la CGD, furent prévus pour l'achat de matériel agricole. Le taux d'intérêt était de 5,5 % la première année et de 8,25 % les trois années suivantes (Résolution du Conseil des Ministres du 26 mai 1976, D.G. 9 juillet 1976, n° 159). La subvention de mécanisation atteignit, de 1970 à 1973, 860 380 contos et, de 1974 à 1977, 395 285 contos. Elle est restée surtout destinée au secteur privé, les UCP/coopératives n'en ont bénéficié que plus tard (tableau W6).

(2) Influence des modèles des pays socialistes à travers la presse, surtout celle proche du PC et les visites de groupes de travailleurs à ces pays.

(3) La valeur du matériel offert par des pays socialistes a atteint 170 000 contos, dont 100 000 de l'URSS, principalement sous la forme de 50 tracteurs et 5 bulldozers (*O Diário*, 30 octobre 1976). De la Bulgarie, 20 000 contos parvinrent à la coopérative de Casebres. La RDA fit elle aussi quelques offres. Les pays socialistes participèrent à diverses expositions agricoles, dont l'Agro 1975 de Braga (*D. de Notícias*, 3 juillet 1975), et un de leurs concessionnaires, la CRA (coopérative de la Réforme Agraire) commença à exercer cette activité en 1978, avec la marque Belarus, ayant vendu, en une année, 30 tracteurs et 14 moissonneuses-batteuses.

Tableau 17 - Augmentation du nombre de machines agricoles :

Augmentation au niveau de l'ensemble du pays :

	1974 machines dis- ponibles	ACHATS			
		1975 (74/75)	1976(75/76)	1977 (76/77)	1978 (77/78)
Tracteurs 5 districts (1)	19 118	214	1072	892	- 306
Total du pays	42 024	2428	5208	7578	4246
Moissonneuses batteuses 5 districts	3 079	118	285	107	72
Total du pays	3 654	189	316	311	91
Batteuses 5 districts	1 921	0	3	-	3
Total du pays	6 161	32	55	59	46

Source : Statistiques Agricoles (INE)

2/ Augmentation des machines agricoles dans le secteur collectif (2)

	Avant occupa- tion	ACHATS					
		1975/76	1976/77		1977/78		1978/79
Tracteurs	2 690	4 150	1460 (1)	4 560	410	4 370	190 3760 (3)
Machines de cueil- lette	960	1 720	760	2 060	340	2 900	840 2280
Remorques	1 230	1 930		2 540		2 600	2200
Camions	580	140		270		470	430
Moteurs (irriga- tion)	70	1 150		2 400		2 890	2590
Matériel tracté et autres	5 350	9 360		13 550		15 620	13500

Source : Différentes conférences de la RA

(1) Cinq districts de la réforme agraire : Beja, Evora, Portalegre, Setubal et Santarém

(2) Ce chiffre est plus élevé que celui donné par les statistiques de l'INE pour l'ensemble du pays, ce qui suppose que soit ce chiffre est sur-évalué, soit que les tracteurs n'ont pas été légalisés. Les chiffres donnés avant l'occupa-
tion sont basés sur des déclarations des travailleurs.

(3) En 1978/79, le nombre de machines baissa à cause des restitutions faites aux propriétaires.

Une des différences fondamentales entre le système de production des UCP/coopératives et celui de l'agriculture para-étatique résida dans le rejet, par les premières, de l'orientation des investissements vers les plantations forestières. Celles-ci diminuèrent entre 1974 et 1976 (1).

Les seules directives données par les organismes de coordination des unités collectives portèrent sur le repeuplement rationnel du chêne-liège. Le rejet des plantations forestières par les travailleurs vient du fait qu'ils ont toujours lié certains peuplements forestiers, tel que celui de l'eucalyptus, au chômage et à l'émigration qu'ils provoquent, ainsi qu'à la dégradation des sols, contrairement aux peuplements de chênes verts et de chênes-lièges (2).

L'élargissement rapide des activités des unités du secteur collectif fut fortement freiné par l'écartement de la dominance de l'alliance apparemment dominante. Ces activités se poursuivirent les années suivantes mais avec moins de dynamisme et sans pouvoir dépasser le niveau limité de l'unité de production ou de la région, neutralisant l'influence du secteur collectif sur l'ensemble du système.

Les modifications apportées par l'alliance apparemment dominante ne concernèrent pas uniquement les aspects économiques (appropriation des moyens de production et du produit) mais aussi les aspects sociaux, culturels et autres touchant la vie des populations de la zone Sud. Une partie des excédents des unités fut consacrée à la création d'installations au service de la collectivité (crèches, coopératives de consommation, cantines, magasins collectifs, centres de santé, clubs sportifs et de la jeunesse, etc.), bénéficiant à l'ensemble de la population des villages, y compris ceux qui ne travaillaient pas dans les UCP/coopératives. Ces améliorations répondaient à des exigences locales et compensaient la stagnation des salaires (3). Elles libéraient, également, la main-d'oeuvre

(1) Les superficies reboisées s'élevèrent à 2 626 ha en 1974, 1274 en 1976 et 1448 en 1977, pour le total du pays, dont respectivement 23, 45 et 210 ha pour les districts de la réforme agraire. 8 coopératives et UCP présentèrent des projets de financement au Fonds de Développement forestier, concernant 2096 ha dont 1000 ha pour la Coopérative agricole (CA) Cravos Vermelhos, 400 ha pour la CA Aveiras de Cima, 300 pour l'UCP Muralha de Aço, 200 ha pour la Coopérative Primeiro de Maio etc. Jusqu'au début de 1977, 1750 ha furent reboisés (Diário da Assembleia da Republica, supplément n°71, 4 février 1977 p. 2378 (9)), chiffre qui dépasse celui donné par l'INE.

(2) Certaines zones de l'Alentejo se sont dépeuplées à cause des plantations, surtout d'eucalyptus (11 millions de pieds plantés par la Socel dans la Serra d'Ossa et plantations faites par la Celbi dans la Serra de Portalegre), perdant leurs ressources en eau et en espèces animales. Les chênes, les chênes-liège, les châtaigniers et les oliviers ont été abattus dans la Serra d'Ossa et la Serra de S. Mamede, aucune législation ne protégeant leur existence. "La Cunheira", transformée en coopérative "Primeiro de Janeiro", était encerclée par 700 ha d'eucalyptus (Afonso Cautela : *Ecologia e Luta de Classes*, Societur, Lisboa, 1977, p. 103 et suivantes).

(3) En octobre 1977, 288 réalisations de ce genre étaient en fonctionnement, incluant crèches, coopératives de consommation et cantines. Un an plus tard, sont apparues 100 autres, supportées par le revenu des unités.

Les UCP/coopératives ont aussi veillé au bon fonctionnement des écoles et des centres de santé (en collaboration avec la CRARA, *O direito à saúde*, publication CRARA, sans date).

féminine des tâches domestiques, la rendant plus disponible pour le travail sur les exploitations, en périodes de gros travaux.

L'utilisation, par les unités du secteur collectif, de crédits à moyen et à long terme, était marquée de spontanéité et d'improvisation, sans correspondre toujours à des critères de rentabilité. Par la suite, l'appui institutionnel et une planification des investissements firent défaut au secteur collectif pour consolider ses structures. Les modifications intervenues au niveau du pouvoir politique et sa préoccupation de corriger, comme il l'entendait, les erreurs des occupations, prévalurent sur les nécessités d'appui technique et de planification, aussi bien au niveau des unités qu'au niveau national. Non seulement une définition de l'intégration et de la fonction du secteur collectif dans le sous-système agraire manquait, mais l'attitude du pouvoir politique se tournait progressivement contre ce secteur, entravant ses possibilités de reproduction.

1.4.5 - L'appropriation des moyens de production et la rémunération du travail.

La tentative d'expansion du secteur collectif à travers les investissements effectués, ne peut pas seulement être attribuée à l'affectation du revenu des unités et aux crédits utilisés, mais aussi à la stabilisation de la rémunération du travail, après les fortes augmentations de salaires qui suivirent le 25 avril. Une partie de l'excédent réalisée sur cette base fut canalisée vers la reproduction élargie.

1.4.5.1 - L'emploi et le niveau des salaires.

Le bas niveau des salaires fut associé à une augmentation du nombre d'emplois créés en 1975/76 sur les UCP/coopératives, comme le montre l'augmentation du nombre de travailleurs. Cet accroissement commença avec le fonctionnement des commissions paritaires et avec l'intégration des nouveaux travailleurs sur les exploitations du secteur collectif. Par la suite, leur nombre s'est maintenu et même renforcé. Plus tard, ces commissions disparurent, faisant place à des "commissions ad hoc", désignées en cas de nécessité. Une commission de district permanente jugeait du recours contre les décisions des premières commissions. La composition de ces commissions était semblable à celle des commissions paritaires, déjà décrites (1)

Avec l'entrée massive des travailleurs dans les unités collectives, le chômage fut provisoirement résorbé. A partir de fin 1976, l'embauche obligatoire sur les exploitations privées fut considérée comme injustifiée par le Ministère du Travail (2), faisant retomber la responsabilité de l'emploi sur les unités du secteur collectif.

(1) Portaria du MAP et du Ministère du Travail du 28 mai 1976, Boletim do Ministério do Trabalho vol. 43 n°14 du 30 juillet 1976, qui abolit la base III n°2 de la Portaria de Réglementation du travail du 29 septembre 1975.

(2) Portaria 727/76, Boletim do Ministério do Trabalho, vol. 43, n°23, du 15 décembre 1976.

Tableau 18 - Evolution du nombre de travailleurs des unités du secteur collectif.

	1975/76		1976/77		1977/78		1978/79	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>Permanents</i>								
Hommes	30 500	42,4	31 600	49,2	29 900	50,7	24 000	54,6
Femmes	13 600	18,9	13 600	21,2	13 100	22,1	10 000	22,7
Total	44 100	61,3	45 200	70,4	43 000	72,8	34 000	77,4
<i>Saisonniers</i>								
Hommes	15 800	21,9	7 000	10,9	5 000	8,5	1 700	3,8
Femmes	12 000	16,6	12 000	18,6	11 000	18,6	8 200	18,6
Total	27 800	38,4	19 000	29,5	16 000	27,1	9 900	22,5
<i>Total</i>								
Hommes	46 300	64,3	38 600	60,1	34 900	59,1	25 700	58,6
Femmes	25 600	35,7	25 600	39,8	24 100	40,9	18 200	41,4
Total	71 900	100	64 200	100	59 000	100	43 900	100

Source : 3ème et 4ème conférences de la Réforme Agraire.

L'importance des travailleurs du secteur collectif, par rapport à l'ensemble des salariés agricoles de la zone de la réforme agraire, variait suivant les districts (48,1 % dans le district d'Évora, et 5,7 % dans celui de Santarém - Tableau X 7).

Une des principales préoccupations des organismes représentant les travailleurs agricoles était de garantir du travail aux saisonniers, si ce n'est permanent, du moins régulier, et dans un lieu proche de leur habitation, comme l'avaient prescrit les CCT. Un grand nombre d'exploitations virent s'élever le nombre de leurs permanents (1) en 1975 et 1976. Celui-ci baissa de nouveau, en 1977, avec les restitutions de terres aux anciens propriétaires. Les UCP/coopératives voulaient assurer du travail à tous les chefs de famille de la freguesia où elles étaient implantées, répondant ainsi à un des objectifs essentiels des occupations.

(1) Les travailleurs permanents des unités du secteur collectif étaient définis, par les syndicats agricoles, comme étant ceux qui travaillaient neuf mois sans interruption ou 250 jours par an et décomptaient 7,5 % de leur salaire pour la Caisse de Prévoyance Sociale, étant ainsi intégrés au régime général de sécurité sociale. Les travailleurs saisonniers n'étaient pas inscrits à la Sécurité Sociale, mais aux maisons du peuple, dont ils bénéficiaient du régime médico-social, moins avantageux (Entrevue directe avec des responsables du syndicat agricole d'Évora, septembre 1979). Dans certaines unités comme les coopératives de Ponte de Sor (Portalegre), des responsables observaient qu'ils avaient un excédent de travailleurs, mais ils n'admettaient pas l'hypothèse de les renvoyer. Certains ont même proposé de constituer deux statuts, un pour les permanents, et un autre pour les saisonniers. Bien que cette distinction n'ait jamais été clairement réglementée, elle fut pratiquée, surtout pour le travail des femmes, en attendant que les investissements prévus, ou en cours, puissent assurer aux travailleurs une activité à plein temps.

(suite page suivante)

Si, en 1975, la majorité des travailleurs se trouvait occupée sur les unités, notamment les hommes (1), cela signifie qu'il fallut créer des activités pendant les périodes creuses (nettoyage du maquis, épierrage, aménagement de chemins sur l'exploitation, coupe et transport du bois, entretien des locaux, fabrication du charbon etc.). Les travaux d'entretien, nécessaires durant cette première année de fonctionnement des unités, compte tenu de l'état d'abandon où se trouvaient certaines exploitations, ne pouvaient se maintenir indéfiniment, n'étant pas directement rentables et ne se répétant pas toutes les années. Par ailleurs, des difficultés surgirent avec l'attribution du CAE dont une partie servait au paiement des salaires.

Le chômage commença par toucher les femmes qui participaient surtout à des travaux pour les cultures irriguées (plantations et ramassage de la tomate, préparation des terrains pour le riz, etc.) et à la récolte des olives et des légumineuses. Le travail rotatif de 15 en 15 jours, proposé par les syndicats agricoles, fut provisoirement instauré (2). Les hommes, durant les périodes mortes, continuaient à pratiquer des travaux peu rentables.

Après les occupations, les unités appliquèrent les CCT et les syndicats donnèrent la priorité à la création d'un maximum d'emploi, plutôt qu'à l'augmentation des salaires. Le calcul de la rémunération du travail, en fonction des résultats de la production, passa au second plan par rapport aux objectifs proposés par les unités.

De la répartition prioritaire de l'emploi résultait le paiement des salaires, en premier lieu, aux chefs de famille, puis aux autres travailleurs, enfin aux femmes. Le niveau de rémunération continuait à être fixé par les CCT. Les différences de salaires entre les tractoristes et les travailleurs non qualifiés, entre les hommes et les femmes furent maintenues. Pourtant, les femmes faisaient souvent les travaux les plus pénibles, alors que les hommes travaillaient la plupart du temps avec des machines agricoles.

(1) (suite note (1) page précédente)

A la suite des occupations, le nombre de permanents des coopératives connut une nette augmentation, comme le montrent quelques exemples :

coopérative/UCP	avant l'occupation	après
coopérative Primeiro de Maio	92	550 permanents
Coop. Mouchão do Inglês	86 hommes 60 femmes	133 hommes, 121 femmes (enquête directe)
Coopérative de Casebres	39	235
UCP 12 de Maio	137	856
UCP 2 de Outubro	24	320
25 UCP de Montemor	887	4379

(Eugénio Rosa : *O Fracasso da política da direita*, Seara Nova Lisboa, 1978, p. 51)

(1) Selon un responsable syndical du district d'Évora, en mai 1976 il n'y avait pas d'hommes au chômage dans le district. Des travailleurs temporaires d'autres secteurs, en particulier de la construction immobilière, au chômage s'intégrèrent dans les unités collectives à cause de la crise qui sévissait dans cette branche et de l'arrêt des constructions touristiques dans l'Algarve.

(2) Dans la coopérative Montemareense (à Montemor-o-Novo), qui disposait de 2200 ha et occupait 130 hommes et 50 femmes, les femmes travaillèrent par rotation après les récoltes de 1975. Dans quelques coopératives, des conflits surgirent parce que les hommes voulaient que ce soit leurs propres femmes qui travaillent dans les coopératives (ex. Coopérative de la Aldeia Nova de S. Bento, mentionnée dans la 3ème Conférence de la Réforme Agricole).

Cette situation signifie que la forme de rémunération de base, maintenue et acceptée, s'identifiait avec le salariat, sauf pour les bergers qui continuaient à bénéficier, dans la plupart des cas, d'un paiement en nature sur une partie du troupeau (1).

Le statut des UCP/coopératives prévoyait une participation des travailleurs à l'excédent de l'unité, sous forme de primes. Or, l'option faite, volontaire, ou imposée par les responsables, ou encore par les circonstances dans lesquelles vivaient les unités, fut de donner la priorité à l'investissement à des fins économiques ou sociales, plutôt qu'au versement de primes individuelles ou au paiement de salaires plus élevés.

Par ailleurs, l'excédent affecté aux rémunérations se trouva limité car la plupart des unités devaient rembourser, sur leur revenu, les crédits contractés, surtout ceux qui avaient servi à l'achat de machines.

La surcharge en main-d'oeuvre des unités, pression pour le maintien de bas salaires, était assumée comme une forme nécessaire et une répartition indirecte du revenu, du moins tant que les travailleurs ne reçurent pas l'allocation chômage (2).

En 1975 et 1976, dans l'Alentejo, une à deux douzaines de travailleurs agricoles eurent recours à l'allocation chômage. La raison essentielle était l'occupation des travailleurs sur les unités et leur ignorance, dans certains cas, de l'existence de ce droit, ainsi que le désaccord exprimé par les syndicats contre l'attribution de cette allocation, considérée comme une tentative faite par le gouvernement pour éviter de faire face au problème de la création de postes de travail (3).

(1) Suivant la dernière PRT (Boletim do Ministério do Trabalho n°21, 8 juin 1979), les bergers avaient un salaire de 7000 esc/mois, tout en ayant droit au "poivilhal", une part du troupeau variable suivant les coutumes de la région. Par exemple pour le district d'Évora, il consistait :

- pour le gardien de moutons : 50 brebis, 10 agneaux et 8 % des autres produits du troupeau
- pour les vachers : 5 vaches (parfois 6)
- pour le gardien de chèvres : 50 chèvres et 10 chevreaux
- pour le gardien de porcs : 5 % (ou % à combiner)

ainsi que le droit aux pâturages pour ce bétail. Ces rémunérations en nature pouvaient être converties en argent (2500 esc/mois). Elles furent considérées comme raisonnables par les bergers restés sur les exploitations collectives (Informations de la direction du syndicat du district d'Évora, enquête directe octobre 1979). Dans le district de Setubal (coopératives d'Alcacer do Sal), les bergers étaient payés 32 jours par mois; ils n'avaient pas droit à une partie du troupeau et ils avaient un jour de congé payé par semaine. Chez les propriétaires privés, ils continuaient à recevoir la part de rémunération en nature (déclarations d'un responsable de la coopérative de Casebres, informations directes, septembre 1979).

(2) Créée le 30 mars 1975 (DL 167 D/75), l'allocation chômage était fixée au deux-tiers du salaire pour les travailleurs qui avaient une famille à charge (le salaire minimum était de 3300 esc/mois), à la moitié pour ceux qui n'avaient pas de famille à charge et au tiers pour les jeunes de moins de 20 ans. L'allocation était attribuée durant 180 jours consécutifs et exigeait que les salariés aient été employés pendant 78 jours durant les six derniers mois.

(3) Rapport sur l'allocation chômage du "Centro de Emprego" d'Évora, antenne locale du Ministère du Travail, juillet 1979.

Certaines coopératives tentèrent de maintenir la rémunération en fonction des revenus des exploitations (1).

Mais en fait, l'axe de la discussion tourna autour des augmentations de salaires (2). Certaines unités voulaient une augmentation immédiate et d'autres avantages sociaux dont bénéficiaient déjà les travailleurs des autres secteurs, alors que d'autres reconnaissaient la fragilité de leur équilibre financier et avouaient qu'elles perdraient toute viabilité en cas d'augmentation des salaires. De fortes différences de rémunération d'une unité à l'autre auraient causé de graves problèmes. La conception qui prévalut voulait éviter que les travailleurs ne s'enferment dans leurs unités respectives. Elle voulait, au contraire, qu'ils affirment leur appartenance à un collectif plus vaste. L'uniformisation se fit, par le bas, de telle façon que les unités qui avaient la possibilité de payer des salaires plus élevés opérèrent des réajustements en tenant compte des possibilités des unités dont les capacités étaient plus faibles. Comme aucun fonds de péréquation n'existait, les unités les plus riches compensèrent le bas niveau des salaires en attribuant des avantages sociaux à leurs membres ou en investissant. Ainsi, les différences de salaires entre les unités restèrent faibles, sauf de rares exceptions.

Les syndicats voulaient éviter une trop grande disparité de conditions de rémunération et défendaient la stabilisation des salaires, tentant de convaincre les travailleurs qui réclamaient des augmentations immédiates. Certains exigeaient jusqu'à 8000 à 8500 esc/mois, le treizième mois et les vacances payées. Les syndicats demandaient d'attendre le résultat des négociations entre la commission syndicale et le gouvernement (3). Ils avaient tendance à voir dans ce type de divergences internes aux unités, une manipulation des travailleurs par les forces opposées au mouvement social, ou des excès dont étaient responsables des groupes "gauchistes" (4), ce qui n'était pas toujours le cas.

Les salaires variaient entre 160 et 190 esc/jour pour les hommes et entre 120 et 130 esc/jour pour les femmes.

La coopérative Conqueiros do Sul payait à ses membres 160 esc/jour et une autre du district d'Évora 5000 esc/mois, soit 190 esc/jour. Dans des interventions faites par des travailleurs durant la Conférence de la Réforme Agraire d'octobre 1976, des protestations surgirent contre les inégalités salariales. Les coopératives, économiquement les plus faibles, affirmaient leur crainte de s'effondrer en cas d'augmentation des salaires (5). Une de ces coopératives souligna qu'elle devait couvrir un déficit de 14 000 contos.

Les femmes renoncèrent à l'initiative qui avait existé au début de demander un salaire égal à celui des hommes. Elles voyaient que les unités n'auraient pas la capacité de supporter une forte augmentation de la masse salariale.

(1) C'est le cas de certaines coopératives des districts de Lisbonne et de Setubal, souvent influencées politiquement par des organisations d'extrême gauche qui combattaient l'idée du salariat, attribuant à leurs membres des subventions et distribuant des bénéfices (cas de la coopérative Torre Bela).

(2) Rassemblement du 19 septembre 1976 réunissant 69 commissions syndicales, et 13 commissions de travailleurs, soit en tout 1300 personnes.

(3) *A Capital*, 20 septembre 1976.

(4) Assemblée des militants communistes des coopératives et fermes collectives et des techniciens agricoles, tenue le 22 juillet 1976. Elle réunit 1500 personnes dont 70 techniciens (*Avante*, 22 juillet 1976).

(5) Conférence de la Réforme Agraire, 30 et 31 octobre 1976.

L'écart entre le niveau économique des différentes unités apparaissait aussi à travers le recours à la main-d'oeuvre des unités les plus pauvres par celles qui avaient des systèmes de production plus intensifs (1).

Ces transferts de main-d'oeuvre, favorables aux unités les plus intensives, accentuaient les décalages entre les unités économiquement solides et les autres. Les syndicats agricoles (2) tentèrent d'éviter les conséquences de tels écarts, en organisant une entraide entre les coopératives.

L'apparition d'une entraide entre les coopératives riches et les plus pauvres ne constituait qu'un palliatif. Elle se produisit surtout dans le district de Portalegre. Les secrétariats des UCP/coopératives qui prélevaient un pourcentage du revenu des unités, ne le faisaient que pour assurer quelques services indispensables (comptabilité, appui juridique, appui technique...) et non pour former un fonds de péréquation. Ils n'opéraient aucune redistribution du revenu entre les unités. L'entraide en travail ou en matériel agricole fut insuffisante pour corriger la rente différentielle. Cette dernière jouait un rôle important dans des districts comme celui de Beja, où les conditions de production étaient très variables d'un concelho à l'autre.

Les entraides en travail apparurent pour l'extraction du liège. Ainsi, 30 UCP participèrent à l'extraction du liège de la coopérative de Trameira, à Mora (3).

En réalité, seule une transformation des systèmes de culture pouvait modifier les inégalités entre les unités (intensification des productions existantes, introduction ou expansion des cultures occupant la main-d'oeuvre, utilisation rationnelle et limitée des machines agricoles...).

Aucune mesure ne fut prise par l'Etat pour corriger la rente différentielle, et les quelques propositions faites par les syndicats agricoles, telles que la création d'un fonds de solidarité, ne virent pas le jour (4). Les primes préconisées par certaines unités et les différents fonds prévus auraient pu jouer un rôle de redistribution inter-coopérative. Mais elles se heurtèrent à d'autres priorités dont la principale consistait à canaliser tout l'excédent vers les investissements productifs pour consolider la position des unités. Ce n'est qu'en 1978 que les rentes à payer par les unités furent fixées par le gouvernement dont l'objectif sera plutôt de transférer les excédents hors du secteur collectif.

(1) Les coopératives et UCP du concelho de Serpa, dans le district de Beja, eurent recours aux travailleurs des unités du concelho de Mertola pour la récolte des olives. Dans le district de Portalegre, les travailleurs saisonniers se rendirent des concelhos les plus pauvres vers les zones irriguées.

(2) Les syndicats, en 1977, rassemblaient la presque totalité des membres des UCP/coopératives et une partie, relativement faible, des salariés du secteur privé. Le nombre de leurs membres, par district, était le suivant :

Beja	30 000	Santarém	23 000
Évora	30 000	Setúbal	15 000
Portalegre	18 000	Total	116 000

O Militante n° 29, Novembre 1977.

soit 67,5 % du total des travailleurs agricoles des 5 districts (171 775 travailleurs agricoles).

(3) *O Diário*, 17 août 1977.

(4) Proposition faite à la Conférence de la Réforme Agraire du 30 et 31 octobre 1976.

1.4.5.2 - L'évolution comparative des rémunérations.

Comme les salaires dépendaient des PRT fixées à la fois pour les travailleurs du secteur public et privé, l'évolution des salaires des travailleurs agricoles ne se modifia que très peu jusqu'en 1979.

Le 30 novembre 1977, un projet de PRT fut présenté au Ministère du Travail par les syndicats ; et depuis cette date, jusqu'en 1979, les revendications ne se modifièrent que légèrement, surtout pour les tractoristes et pour les femmes. En 1977, les travailleurs revendiquaient 6000 esc/mois pour les hommes (+ 10 esc pour ceux qui avaient une responsabilité de service), 4500 pour les femmes, 6300 pour les tractoristes et 8500 pour les bergers, sans inclure la rémunération en nature. En janvier 1978, une nouvelle proposition fut exposée par les syndicats, les salaires des hommes allant de 6000 à 6500 esc/mois, pour ceux des femmes de 4500 à 5000 et ceux des tractoristes étaient de 7500 esc/mois. Les fourchettes marquent les différences entre les propositions de salaires plus élevés dans les districts de Lisbonne et de Santarém que dans ceux des districts de l'Alentejo. C'est seulement à partir de début 1977 que la lutte revendicative s'intensifia, le processus de restitution des terres passant par une phase d'accalmie. Le niveau des prix ne cessait d'augmenter (31 % en une année de mi 1976 à mi 1977 - tableau X 8 sur les indices de prix à la consommation) et le chômage se multipliait (20 000 licenciements dans les différents secteurs de mi 1976 à mi 1977 selon l' "Intersyndicale").

Les commissions techniques chargées d'analyser les différentes propositions de CCT au niveau régional, n'entrèrent en fonctionnement qu'en septembre 1978 (1). Le processus revendicatif ne prit un aspect de lutte intense que dans le district de Santarém, où le nombre de salariés dans le secteur privé était élevé et où existait une forte tradition de lutte. Les travailleurs de ce district continuaient à être régis par la PRT de mars 1975, alors qu'ils avaient remis la proposition d'une nouvelle PRT le 6 juin 1976. C'est en septembre et octobre 1978, à l'époque des vendanges, qu'une série de grèves éclata dans le district de Santarém. Les niveaux de salaires exigés correspondaient au maximum des fourchettes signalées, puisque généralement les salaires y étaient plus élevés qu'ailleurs. L'Association des Agriculteurs préférait attendre la fixation des PRT par le Ministère du Travail.

La nouvelle PRT, publiée le 8 juin 1979 (2), concernait les travailleurs agricoles saisonniers et permanents de plus de 14 ans, de tout le pays. Elle établissait les salaires suivants : 6 000 esc/mois pour les travailleurs non qualifiés, soit 230 esc/jour, 6 600 esc/mois pour les travailleurs spécialisés (tireurs de liège, travailleurs qui toisent les animaux, tailleurs d'arbres, chefs de chantier...), 7 000 esc/mois pour les tractoristes, soit 270 esc/jour, autrement dit, une augmentation pour ces derniers de 42 % par rapport à 1975. Les responsables des travaux - feitores - devaient recevoir 7 500 esc/mois; auparavant, ils ne figuraient pas dans les CCT. Un point de repère était fixé pour la rémunération des bergers ; elle ne pouvait pas descendre au dessous de 7 000 esc/mois.

Les travailleurs ruraux de moins de 18 ans n'avaient droit qu'à la moitié des salaires et ceux de 18 à 20 ans à 75 %. Cette clause défavorisait nettement les jeunes salariés, surtout dans le Nord du pays, car dans le Sud, elle avait été dépassée par les conventions antérieures.

Les jours de pluie devaient être payés à 50 %.

(1) Les commissions techniques régionales étaient au nombre de quatre : Porto, Santarém, Évora et Faro. Chacune incluait un délégué du MAP, un du Ministère du travail, deux des syndicats et deux des associations d'agriculteurs. Postérieurement elles se chargèrent de l'interprétation des PRT.

(2) Boletim do Trabalho e Emprego n°21, 8 juin 1979, Ministère du Travail.

Au moment de la publication de la PRT de 1979, la plupart des unités collectives et coopératives appliquaient des salaires variant entre 6 000 et 6 500 esc/mois, dans les trois districts de l'Alentejo (1) et dans les zones proches de Lisbonne et de Setubal. Leurs salaires n'étaient donc pas sensiblement modifiés.

La PRT fixait le nombre d'heures de travail à 48 heures hebdomadaires, alors que la semaine de 40 heures était couramment appliquée dans le Sud. Mais, cette mesure favorisait les salariés du Nord, qui continuaient à travailler du lever au coucher du soleil ("de sol a sol").

La PRT ne mettait pas en cause les avantages déjà acquis. Elle constituait une première tentative d'homogénéiser les conditions du travail agricole dans l'ensemble du pays. Les travailleurs du Nord pouvaient bénéficier des avantages déjà obtenus par ceux du Sud. Ils pouvaient aussi se préparer à lutter ensemble dans le futur pour l'amélioration de leurs conditions de travail. De telles liaisons devaient progressivement leur paraître indispensables.

Si la plupart des mesures de la PRT de 1979 ne constituaient pas une nouveauté pour les unités du secteur collectif, les syndicats purent difficilement les faire respecter sur les exploitations privées du Sud, où certains travailleurs recevaient moins que le salaire minimum agricole fixé à 4 500 esc en 1979 (2). Dans d'autres cas, les salaires étaient plus élevés dans le secteur privé, surtout lorsqu'un besoin de main-d'oeuvre se faisait sentir, ou pour inciter les travailleurs à quitter les unités collectives (3).

Souvent les exploitations du secteur privé ne respectaient pas la rémunération des dimanches et des jours de vacances. Elles n'inscrivaient pas les travailleurs aux caisses de sécurité sociale. Or, cette PRT généralisait à tous les travailleurs ce droit d'inscription, jusque là réservé aux permanents.

D'ailleurs, les syndicats continuaient à avoir des difficultés dans l'exercice de leurs activités auprès des travailleurs des exploitations privées (4).

(1) Déclarations d'un responsable syndical du district de Beja (Entrevue directe - septembre 1979). Dans les concelhos plus pauvres de Mertola et de Barrancos, les tractoristes étaient payés plus chers dans le privé, mais par contre, les bergers avaient des conditions de rémunération inférieures.

(2) Déclarations du responsable du syndicat d'Évora (Enquête directe - septembre 1979). Il arrivait rarement que les travailleurs portent plainte sur la non-application de la PRT par les exploitants privés. Selon un responsable du syndicat de Portalegre, la Sagrepe, déjà mentionnée, payait 150 esc/jour aux travailleurs en hiver et 160 esc/jour en été sans leur compter les jours de vacances. Dans le district de Setubal, les agriculteurs privés ne voulaient pas payer 6 000 esc/mois et les salaires des unités étaient plus élevés. La stratégie syndicale à l'égard du secteur privé visait non seulement à développer des actions revendicatives mais aussi à faire prendre conscience aux travailleurs des relations d'exploitation où ils se trouvaient intégrés.

(3) Selon un responsable de la CAP, les agriculteurs privés payaient 240 esc/jour, alors que les salaires sur les unités collectives n'étaient que de 180 esc/jour pour les travailleurs non qualifiés (*D. de Notícias*, 19 décembre 1978).

(4) Dans le district de Setubal, où existent de grandes entreprises agricoles privées, le syndicat n'obtint qu'en 1979 le versement des cotisations syndicales déduites des salaires. Dans les districts d'Évora et de Setubal plus que dans celui de Portalegre, les responsables syndicaux mentionnèrent une baisse du versement des cotisations entre 1977 et 1979, et attribuèrent les raisons à l'absence de nouveaux bénéfices obtenus par les travailleurs, à la diminution du dynamisme des délégués syndicaux, à l'augmentation du nombre de chômeurs et au passage d'un plus grand nombre de travailleurs de l'agriculture vers d'autres secteurs (Entrevues des responsables syndicaux des différents districts, enquête directe, septembre 1979).

L'affirmation de l'alliance apparemment dominante appuya les initiatives prises par les travailleurs pour assurer la reproduction élargie de leurs unités. Tant que les orientations économiques et sociales fixées par le pouvoir politique coïncidèrent avec les objectifs globaux de cette alliance, ils firent passer au second plan l'augmentation du salaire des travailleurs, et donnèrent la priorité à l'investissement productif et au financement d'installations sociales collectives. Le recul progressif de l'alliance apparemment dominante ne lui permit cependant pas d'englober d'autres catégories sociales pour la réalisation d'objectifs communs.

2 - TENTATIVE DE JONCTION DE L'ALLIANCE APPAREMMENT DOMINANTE AUX PETITS ET MOYENS AGRICULTEURS : LIMITATION DE SA QUALITÉ INTÉGRATRICE.

La jonction de l'alliance apparemment dominante aux petits et moyens agriculteurs (PMA) incluait les exploitations de l'agriculture paysanne et une partie de celles de l'agriculture marchande, la plupart intégrées dans des relations de soumission formelle du travail au capital. Elle revêtit des caractéristiques différentes en fonction des rapports de force au niveau régional et suivant qu'il s'agissait de la zone où se déroulait le processus des occupations ou de la zone Nord du pays.

Dans le Sud, dans une première phase, les revendications des PMA respectèrent, de façon prioritaire, les intérêts des travailleurs ruraux et de leurs organisations. Elles furent subordonnées aux mécanismes dictés par les organisations économiques et sociales des travailleurs ruraux. L'intégration des PMA dans cette alliance impliquait la marginalisation de leurs intérêts spécifiques. C'est un des facteurs qui explique l'attitude de passivité de ces catégories sociales face au processus qui se déroulait, à l'exception de certains groupes qui y prirent part.

Dans le Nord, cette jonction fut ponctuelle et localisée (comme dans le cas des locataires et des utilisateurs de terrains communaux), la capacité d'intégration de l'alliance apparemment dominante restant réduite. Au niveau institutionnel, ... de nombreuses mesures visèrent à faire bénéficier les PMA du crédit agricole (1), de la fixation de prix garantis aux producteurs et de mesures de réorganisation des circuits de commercialisation. Celles-ci accompagnèrent les lois sur la location des terres et sur la restitution des terrains communaux. Chacune de ces décisions du pouvoir politique traduisait

(1) Le D.L. 251/75 du 23 mai 1975 et le D.L. 586/75 du 18 octobre 1975 firent bénéficier les PMA du crédit agricole "d'urgence". Le despacho du 20 mai 1975 porta sur les concessions de crédits par les Caisses de Crédit Agricole Mutuel. Cette association des PMA à des bénéfices identiques à ceux des travailleurs ruraux montrait la volonté du pouvoir politique d'élargir ses bases sociales. Les crédits agricoles aux PMA furent activés en juin 1976 (*Diário de Lisboa*, 2 juin 1976).

un aspect spécifique des intérêts des PMA. Elles furent précédées et accompagnées par des mouvements revendicatifs, pour améliorer la situation de ces catégories sociales et supprimer des formes d'exploitation et de prélèvement de l'excédent, en particulier à travers des relations, réminiscences de rapports féodaux ou quasi-féodaux (cas des "foros" et de la "parceria").

L'abolition du système répressif existant et le mouvement social du Sud du pays et des zones urbaines et industrielles se reflétèrent dans le milieu paysan par des initiatives prises pour affaiblir les catégories dominantes, sans prétendre toutefois renverser les relations de production ou les rapports sociaux ; ces initiatives étaient cependant influencées par les objectifs de l'alliance apparemment dominante.

2.1 - Liaison de l'alliance apparemment dominante aux petits et moyens agriculteurs dans la zone Sud.

Durant la période d'émergence de l'alliance apparemment dominante, se formèrent, dans la zone Sud du pays, des ligues de petits et moyens agriculteurs, organisations qui se répandirent également dans le Nord. Dans quelques cas, assez rares, des coopératives de PMA surgirent. Elles ne furent pas toujours un indice de modifications profondes, car la plupart se décomposèrent rapidement.

2.1.1 - Création des ligues de PMA dans les districts du Sud et du Centre.

La formation des ligues constitua une réponse à l'Association Libre des Agriculteurs (ALA) qui prétendait faire fusionner, en une seule organisation, les différentes catégories d'agriculteurs.

La naissance des ligues de PMA, en juillet 1975, fut stimulée par les organes locaux appartenant souvent au MDP/CDE, qui les avaient repris en main après le 25 avril. Les ligues s'orientèrent vers le contrôle des organismes corporatifs que l'ALA prétendait monopoliser. Cette dernière voulait faire imposer des mesures qui défavorisaient les PMA, telles que l'établissement d'un prix unique du blé, au lieu d'une échelle à trois prix, le plus élevé revenant aux agriculteurs dont la production était la plus faible (1).

(1) Décision de la Junte de Salut National, modifiée en septembre 1974 par l'institution des 3 échelons : moins de 50 000 kg, 5,5 esc/kg, de 50 000 à 100 000, 5 esc/kg et plus de 100 000 kg, 4,5 esc (O Século, 24 septembre 1974)

Les premiers mouvements de PMA surgirent spontanément, dans la zone Centre. Ils eurent pour origine les difficultés de commercialisation de deux produits : le lait et le vin.

En 1974, la Commission Centrale du MDP/CDE déclara appuyer les ligues, en même temps qu'elle exigeait du gouvernement des mesures contre "le sabotage économique" pratiqué par les latifundiaires.

Le 29 mai 1974, durant une assemblée de la coopérative d'Ilhavo, rassemblant environ 1 000 agriculteurs, fut réclamée une augmentation du prix du lait de 4 à 5 esc/l ; à Malveira des revendications semblables surgirent. Le grémio de Lavoura d'Azambuja passa sous le contrôle des petits agriculteurs qui élirent une commission d'administration.

Le 8 août 1974, le tour cycliste du Portugal fut interrompu par les producteurs de lait de la Beira littoral. La seconde semaine de juin 1974, les agriculteurs de la zone centre (Lourinhã, Torres Vedras, Cadaval et Bombarral), réunis à Santa Cruz, exigèrent la dissolution de la Junte Nationale du Vin et une enquête sur les irrégularités commises. Ils demandèrent aussi la concession de crédits et la réorganisation des circuits de commercialisation (1).

Cette première série de revendications faites par les couches paysannes montre que celles-ci voulaient que le pouvoir politique prenne en considération leurs intérêts.

A Évora, lors d'une réunion des PMA pour l'inscription des associés au grémio de Lavoura, un document fut mis en circulation, rédigé à la suite d'une réunion des grands agriculteurs et des fonctionnaires du grémio (2). Ces derniers voulaient rallier les PMA qui commençaient à avoir des revendications autonomes.

A Beja, la ligue se constitua le 23 juin 1974. Elle connut un accueil favorable et une confiance manifeste des 4 000 agriculteurs qui y adhérèrent. Elle réclamait une diminution de la rente foncière et une augmentation des prix des produits agricoles (lait de 3 à 5,5 esc/l, tomate de 1 à 2 esc/kg et aussi du blé). Elle exigeait une subvention pour l'abattage du bétail, un bonus pour le mazout, la création de centres d'appui, des crédits à bas taux d'intérêt, l'abolition des "foros", l'établissement d'un régime de sécurité sociale, etc. (3).

La ligue formée à Portalegre dénonça les manoeuvres des grands agriculteurs qui organisèrent une réunion d'appui au régime antérieur, protestant contre le projet de loi sur les locations de terres. Ces agriculteurs préconisaient la culture du blé sur les terrains irrigués pour ne pas les louer, ou ils demandaient des rentes exorbitantes inaccessibles aux locataires (4).

Ainsi, fin 1974, des embryons de ligues existaient dans les districts du Sud et des réunions se tinrent à Évora, Beja et Portalegre, dont l'objectif fut de mobiliser les agriculteurs contre l'ALA.

Le premier document des ligues, publié le 3 mai 1974, par des représentants de 17 concelhos (5), constituait un premier niveau de coordination de leurs actions et un pas pour rendre cette organisation officielle. Une délégation de 10 représentants des PMA fut reçue par le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture.

Le modèle d'organisation des ligues reprenait un peu celui des syndicats : formation d'assemblées au niveau des concelhos, puis de secrétariats au niveau des districts. L'union des ligues

(1) *Diário duma Revolução*, op. cit. p. 245

(2) *Diário de Lisboa*, 19 septembre 1974

(3) *Mémorial da liga dos PMA de Beja* du 7 août 1974.

(4) *A República*, 8 novembre 1974

(5) *Diário de Lisboa*, 6 février 1976.

ne se constitua que plus tard, rassemblant les organisations de différentes régions (1).

Les délégués des ligues, dans une conférence de presse (2), défendaient leur participation à la définition de problèmes d'intérêt général : plans de production, politique des prix, investissements locaux, appui technique, et formation de coopératives. La ligue de Beja, une des premières formées, déclara que les "petits agriculteurs étaient aux côtés des grands agriculteurs sans avoir les mêmes intérêts et en supportant les mêmes inconvénients". L'exemple donné fut celui des grémios où les petits agriculteurs étaient responsables des dettes sans bénéficier de crédits importants. L'ex-grémio de Serpa avait une dette de 27 000 contos (3).

Influencés par les principes des syndicats agricoles et par leurs modalités d'organisation, les ligues essayèrent de construire une structure assez semblable. Leurs initiatives furent appuyées au niveau institutionnel, par les techniciens des CRRA, par le MFA et par l'organisation syndicale. Le démarrage se fit avec la participation des responsables locaux et des municipalités. Les commissions "pro-ligues", une fois légalisées, se transformèrent en ligues.

Les premières associations de petits et moyens agriculteurs eurent pour principal objectif de démontrer l'existence d'intérêts différents entre ceux qui travaillent directement la terre et les grands agriculteurs ou les propriétaires absentéistes. Elles voulaient rapprocher les petits agriculteurs des travailleurs ruraux.

Dans une des rencontres de PMA, celle des paysans du Sud, organisée par le PCP à Santarém, le 5 janvier 1975, en présence de nombreux travailleurs ruraux, un front commun fut recherché avec les catégories dominantes. Des attributions de terres furent revendiquées, mais une priorité était donnée aux travailleurs ruraux. Cette stratégie, si elle servait les intérêts des salariés agricoles, laissait indifférents la majorité des PMA.

Une lutte aiguë se déroula pour le contrôle, par des forces politiques et sociales, des organisations des PMA en voie de formation.

Ces luttes opposèrent surtout les partis politiques implantés dans la zone Sud du pays (Parti Communiste et Parti Socialiste), en vue du contrôle des organisations naissantes des PMA. Dans une première étape, immédiatement après le 25 avril, le Parti Socialiste rassembla autour de lui un grand nombre de petits agriculteurs et contribua au démarrage de nombreuses ligues. Par contre, le Parti Communiste, implanté surtout dans la catégorie des salariés ruraux, ne se préoccupa que plus tard des problèmes spé-

(1) Entrevue de Julio Martins, responsable du PC, *Vida Rural*, 7 juin 1975.

(2) Conférence de Presse des représentants des ligues de PMA, *A Capital*, 20 novembre 1974.

(3) Tibério Ventura, responsable de la ligue de PMA de Beja, affirma aussi que les PMA étaient les alliés des travailleurs ruraux, *O Camponês*, 26 novembre 1974. Des positions identiques furent prises par la ligue de Montemor-o-Novo et par celle de Portalegre, *O Século*, 23 septembre 1974.

cifiques à la paysannerie. Il donnait la priorité aux intérêts des travailleurs ruraux qu'il considérait comme l'avant-garde de la lutte, pour élargir son pouvoir. Modifiant progressivement son attitude, à mesure que l'alliance apparemment dominante était marginalisée, il tenta de concentrer son influence sur les embryons d'organisations de PMA.

Un des cas de conflits les plus exemplaires surgit à propos du contrôle de l'ex-grémio de Beja. Une manifestation de protestation eut lieu à Beja, le 24 octobre 1975, appuyée par la commission de liquidation de l'ex-grémio et par le Parti Socialiste ; elle exprima son opposition à l'appropriation de l'ex-grémio par des forces proches du Parti Communiste et une résolution, approuvée dans une assemblée de la ligue de Beja, exigea la restitution immédiate de l'ex-grémio. Ce dernier vit ses installations scellées, ainsi que les installations de la ligue qui se trouvaient dans le même édifice. La proposition du PC consistait à faire passer le patrimoine de l'ex-grémio aux unions de coopératives, en voie de formation et qui devaient coordonner les circuits de commercialisation, à la fois des unités du secteur collectif et des petites exploitations (1).

Ce conflit reflétait une confrontation plus générale de ces deux partis pour prendre en main les institutions, faciliter leur pénétration au sein des couches paysannes, et implanter des organisations de leur confiance.

2.1.2 - Formation de coopératives de PMA dans le Sud et leurs rapports avec le secteur collectif.

Quelques coopératives de PMA commencèrent à apparaître dans le Sud du pays, formées en partie sur des terres propriété de leurs membres, et en partie sur des terres occupées (2). En même temps, l'organisation des PMA en ligues se généralisa ; des organes de coordination furent formés au niveau du district (3). Ils défendaient la réalisation d'une réforme agraire qui pouvait leur être profitable. Les organisations de PMA promurent des coopératives sur les terres expropriées, avec ou sans les travailleurs ruraux : "Les ligues sont un facteur de cheminement vers l'association en coopératives

(1) *Diário de Notícias*, 28 octobre 1975 et 5 novembre 1975.

(2) C'est le cas de la coopérative de S. Manços formée par 100 petits agriculteurs qui disposait de 400 ha. Elle fut appuyée par le MDP/CDE. Cette coopérative considérait cette superficie insuffisante et voulait l'agrandir en occupant une propriété de 175 ha abandonnée depuis 10 ans. Cette occupation se fit avec l'appui de l'IRA, qui avisa le propriétaire pour qu'il loue les terres. Face à son refus, l'occupation fut autorisée.

Mais certains travailleurs ruraux des unités qui avaient adhéré au mouvement d'occupation préféraient devenir "seareiros", forme de promotion par rapport au statut de membres des coopératives (*A Capital*, 6 mars 1975).

(3) Réunion du 4 décembre 1974, à Montemor-o-Novo, pour élargir l'organisation à toutes les freguesias (*O Camponês*, 10 décembre 1974). La ligue de Portalegre se forma en avril 1975 et compta 1000 adhérents (*A Terra*, n°17, avril 1975). Une réunion de 3 000 associés de la ligue du district d'Évora eut lieu en mars 1975.

des petites et moyennes exploitations" (1). Il n'était pas exclu, dans les conditions où se déroulait la réforme agraire, de "donner des terres aux paysans, là où il y a des terres à cultiver qui ne soient pas exploitées" (2). Mais le mouvement des PMA n'était pas assez fort pour conduire à des attributions de terres, notamment en parcelles individuelles, à cette catégorie. D'ailleurs une telle conception se trouvait en désaccord avec celle des syndicats agricoles qui préféraient les attributions collectives à l'exploitation individuelle. Les syndicats estimaient que les revendications des PMA ne portaient pas sur ce point, entrant ainsi en contradiction avec les ligues. Un responsable de la ligue d'Évora parla même de la "faim de la terre" et réclama des attributions de parcelles aux petits agriculteurs et paysans sans terre.

Les ligues du district de Portalegre exprimèrent elles aussi la nécessité de distribuer des terres aux petits agriculteurs. Mais les attributions individuelles restèrent rares jusqu'à fin 1975, bien que la mobilisation des PMA ait atteint un grand nombre de participants (3). Cependant la ligne d'orientation générale continuait à insister non sur des attributions individuelles de terre mais sur des attributions collectives pour constituer des coopératives. Cette position fut confirmée, au niveau institutionnel, par le pouvoir politique : "L'objectif n'est pas la répartition des terres entre PMA et travailleurs ruraux, mais la participation conjointe de ceux-ci à la formation des coopératives de production..." (4). Cette optique impliquait une identification des intérêts des PMA à ceux des salariés ruraux.

Mais la formation de ces coopératives ne se concrétisa que lorsque des petits agriculteurs participèrent aux occupations des terres (en particulier dans les districts d'Évora et de Setúbal). Cette solution fut possible, du moins provisoirement, dans le cas des locataires de terres, de petits "seareiros", ou même de petits propriétaires en même temps locataires, lorsque la proportion des terres louées dépassait celle des terres possédées. Mais la plupart des "seareiros" limitaient leurs prétentions à la conservation des terres qu'ils avaient déjà en exploitation. Cette revendication de terres par les PMA s'exprima clairement : "Les petits agriculteurs ne veulent ni machines, ni bétail, ils veulent seulement de la terre... pour cette raison ils ont occupé les terres pour faire leurs cultures. Les petits agriculteurs sont plutôt loueurs de machines que proprement agriculteurs. Beaucoup ont abandonné les coopératives, qu'ils ont aidé à former. Ils voulaient

(1) Conférence de presse des représentants des ligues de PMA déjà mentionnée.

(2) Déclarations d'un responsable du PCP, *Diário de Notícias*, 15 mars 1975.

(3) *A Capital*, 11 avril 1975.

(4) *D. de Notícias*, 20 mai 1975 et *Vida Rural*, 24 mai 1975.

trouver des terres à travailler comme avant" (1). Les terres qui leur étaient attribuées n'étaient pas les meilleures. Ainsi, le responsable de la ligue d'Évora disait, à propos des terres qu'on prétendait leur réserver, qu'elles étaient faites "de broussailles et de pierres" et il ajoutait que les travailleurs des coopératives les avaient prévenus en disant que "si quelqu'un nous tire un bout des terres que nous occupons, il y restera étendu" (1).

Dans le district de Setubal, les ligues prirent des caractéristiques particulières : elles furent surtout formées de locataires et de "seareiros" des zones irriguées et en sec, déjà conscients des contradictions entre leurs intérêts et ceux des grands propriétaires, contrairement aux exploitants familiaux, propriétaires de leurs terres. Les ligues participèrent à la formation de coopératives tout en essayant d'éviter des "occupations sauvages", par opposition aux "occupations justes". Ces dernières étaient ainsi qualifiées parce qu'elles étaient faites sur des terres abandonnées ou mal exploitées (2).

Les "seareiros" d'Alvalade do Sado décidèrent, après la campagne de la tomate, de s'installer sur les mêmes terres pour faire la campagne du blé, afin de bénéficier des avantages de la rotation et de l'épandage d'engrais, qui, habituellement, profitait aux propriétaires, ou aux grands locataires (3).

Les ligues de PMA de Grandola et Santiago do Cacém, du district de Setubal, se constituèrent fin décembre et envoyèrent leurs revendications au Premier Ministre.

Le rôle du CRRA fut déterminant dans le district de Setubal, pour résoudre les problèmes soulevés entre les coopératives et les PMA. Dans le district d'Évora, selon les travailleurs agricoles de Montemor-o-Novo, les erreurs furent commises par le CRRA, surtout à partir de septembre 1975, date du changement de ses fonctionnaires (4).

Quelques coopératives de PMA se développèrent dans la zone du Ribatejo (5). L'action menée par la CAP constitua un obstacle à la formation d'organisations de PMA dans les concelhos dominés par les grands agriculteurs. Ces difficultés furent parfois surmontées (6). Les liens entre les agriculteurs de la région Centre se basaient sur leur lutte contre les propriétaires absentéistes, propriétaires des vignes, et contre les intermédiaires. Par contre, "les petits propriétaires se sont montrés compréhensifs pour l'application de la loi sur les locations de terres, car eux aussi supportent la plaie des intermédiaires", y compris lorsqu'ils sont aussi petits commerçants.

(1) Ce responsable de la ligue exploitait 8,5 ha loués à une coopérative, pensant pouvoir conserver les terres exploitées individuellement. Il affirmait être resté sans rien. Les quelques parcelles attribuées dont il parle l'avaient été à l'initiative du CRRA d'Évora, mais les petits agriculteurs les avaient refusées, considérant qu'il s'agissait de terres trop mauvaises.

(2) Distinction faite par un responsable syndical de la région de Setubal, *O Camponês*, 10 décembre 1974.

(3) " " "

(4) *A Capital*, 17 octobre 1975.

(5) La ligue de Cartaxo naquit pour contrôler la cave coopérative ; elle réunit 200 agriculteurs, à l'initiative du MDP/CDE. La ligue de Mafra, près de Lisbonne, disparut peu de temps après sa formation. Elle se reconstitua, en 1977, encouragée par la Jeunesse Agraire Rurale Catholique (*Jovens na agricultura, Que futuro ? Séminaire JARC, Mafra, 1977*).

(6) Dans le Concelho de Sobral de Monte Agraço, dans les environs de Lisbonne, la ligue surmonta les obstacles créés par la CAP. Elle élit un secrétariat et compta 300 adhérents.

Pour les paysans de la zone Centre, l'idéal était la formation d'une union qui réunirait les différentes organisations les concernant : la coopérative agricole de commercialisation, la maison du peuple et la coopérative laitière.

Des "seareiros" et des locataires formèrent des coopératives sur des terres sous-exploitées, qui leur furent attribuées par l'IRA (1). Ces coopératives eurent très peu de relations avec les autres coopératives de salariés agricoles, nées des occupations de terres.

Quelques coopératives furent aussi créées dans l'Algarve (2).

Mais, une infime proportion de petits agriculteurs s'intégra dans les coopératives ; c'était surtout des exploitants qui se trouvaient dépourvus de terres ou des propriétaires qui ne disposaient que de très petites superficies (3). La suite du processus montra que de nombreux conflits surgirent entre eux et les travailleurs agricoles, exprimant leur refus d'intégration à l'alliance apparemment dominante. Or, l'influence de ces couches paysannes n'est pas à négliger dans le Sud du pays, bien que la majorité de la population soit constituée de salariés agricoles (4).

Le mouvement social contribua à stimuler les organisations de PMA et leur a offert son appui, non seulement pour éviter l'hostilité des catégories sociales dominantes à l'égard de la réforme agraire, mais aussi pour leur prouver qu'ils avaient des intérêts en commun. Cette contribution revêtit diverses formes dont les attributions de terres faites par les unités collectives et l'aide en matériel agricole ou en travail.

(1) Quinta de S. João à Arruda dos Vinhos, formée sur 179 ha, avec l'appui de l'IRA.

(2) Cooperativa agro-pecuária Os Unidos (250 ha) à Lagos, Cooperativa Azinhalinho (1 200 ha) à São Bartolomeu de Messines (A Capital, 26 janvier 1976). La coopérative populaire de Bairrada (concelho de Alcútem) était formée de 63 coopérateurs qui continuaient à travailler leurs parcelles et 85 ha de terres louées, faisant d'importants investissements. Une autre coopérative du même district, O Arimbo, fut constituée par 13 ex-résidents des colonies et développa surtout des activités liées à l'élevage, prévoyant l'emploi de salariés une fois ses activités élargies. Elle prépara son articulation à des éléments des nouvelles alliances, comme d'autres coopératives, dont la logique correspondait à celle des catégories dominantes

(3) La coopérative Sousa da Sé (District d'Évora) fut formée par 25 familles de petits agriculteurs et loueurs de machines, installées sur 940 ha appartenant à des grands agriculteurs.

(4) Classés dans la catégorie d'isolés autrement dit d'exploitants familiaux, cette couche inclut 17 % de la population active agricole dans le district de Beja, 16 % dans celui de Setúbal, 14 % dans celui de Portalegre et 10 % dans celui d'Évora (Tableau A 14, thèse de 3ème cycle).

Les attributions de terres n'eurent lieu qu'après l'émergence d'un mouvement de contestation des occupations par les "seareiros" et locataires, lésés par ces occupations. Mais ces protestations ne concernèrent, au début, que des cas limités. Dans quelques unités, des parcelles leur furent laissées. La majorité d'entre eux, cependant, abandonnèrent les terres au moment de leur occupation, bien qu'une intervention du MAP ait tenté de les y retenir.

L'aide en matériel agricole des unités du secteur collectif se présenta soit comme un acte de solidarité (1), soit comme une location, mais à des prix inférieurs à ceux du marché (2). Ces actions constituaient des tentatives pour rompre les liens de dépendance des PMA à l'égard des grands loueurs de matériel.

Les unités collectives apportèrent aussi aux PMA une aide en travail, surtout pour cueillir les olives (3).

Ces diverses relations de bon voisinage pouvaient créer un rapprochement entre les unités et les PMA, une fois échouée la tentative d'intégration de ces derniers dans des exploitations collectives. Plus tard, les forces politiques et sociales de la zone Sud admirent le droit des petits agriculteurs à un complément de terres, mais, en fait, la réalisation de ce principe fut utilisée par les gouvernements postérieurs comme un instrument de démantèlement du secteur collectif.

Les unités collectives cherchèrent aussi à remplacer les ex-grémios. Elles distribuèrent semences et engrais aux PMA, à des prix plus bas que ceux des intermédiaires (4). Elles leur achetèrent aussi une partie de leur production, et leur vendirent des produits de leur exploitation.

Ces actions ponctuelles apparurent souvent après que l'alliance apparemment dominante fut écartée de la dominance. Elles prirent alors une signification plus étroite, les objectifs au niveau du système s'étant modifiés.

(1) Journées de solidarité avec les PMA, comme celles qui eurent lieu dans le district de Beja. Les UCP leur labourèrent gratuitement les terres. A Baleizãõ, les tracteurs de l'UCP préparèrent les terres de 60 "seareiros" pour la campagne du melon (*D. de Lisboa*, 5 avril 1977).

(2) L'UCP Flor do Alentejo mit son matériel à la disposition des PMA. Ils ne payèrent que les salaires des tractoristes. En contre-partie, les petits agriculteurs permirent aux troupeaux de l'UCP d'utiliser leurs pâturages (*D. de Lisboa*, 9 août 1977). L'aide aux PMA est mentionnée, dans la 3ème Conférence de la RA, comme un facteur déterminant de l'avance du mouvement social (représentants des UCP, Bento Goncalves, 25 de Abril, Unidade Popular, Luta dos Camponeses d'Ourique et 6 de Agosto - Arraiolos-). Cette collaboration fut facilitée par l'intégration de PMA dans les Unions de coopératives.

(3) Concelho de Moura, district de Beja, *D. de Lisboa*, 6 avril 1976.

(4) Ventes de semences et d'engrais à Ervedal dans le district de Portalegre. Achats des olives par les UCP à 0,50 esc/kg de plus que le prix payé par les intermédiaires, pour les transformer dans leurs presses (Cas de la Coopérative de Amieira, district de Beja). Vente aux PMA d'agneaux, de porcs et du bois, à des prix plus bas (cas de l'UCP Vasco Goncalves de Montemor-o-Novo).

2.2 - Difficultés de jonction avec les PMA du Nord du pays.

Mais les ligues ne naquirent pas toutes d'initiatives identiques ni d'options politiques et idéologiques semblables. Durant la phase d'affirmation de l'alliance apparemment dominante, la nature de ce type d'association respecta les principes qui défendaient "ceux qui travaillent directement la terre" dans le cadre d'une "agriculture socialiste avec des coopératives authentiques" (1).

Le lancement d'une campagne pour l'organisation de ligues, à partir de novembre 1974, et d'une campagne d'information du SADA (Service d'Appui du Développement Agricole), mit surtout l'accent sur la nécessité de liquider les organismes corporatifs et de former des commissions de liquidation assurant provisoirement la gestion de leur patrimoine. Ces campagnes insistèrent sur les problèmes urgents qui apparaissaient dans les circuits de commercialisation. La formation des commissions "pro-ligues" dans le Nord du pays et surtout dans la zone de Porto, de Viana do Castelo et de Vila Real (2), nécessita de plus de temps pour se mettre en place que dans le Sud (carte IV). L'intervention de ces organisations dans la restructuration de l'appareil corporatif supposait leur reconnaissance par le MAP en tant qu'organisations de classes représentatives des PMA ; elles rencontrèrent une forte opposition de la part des grands agriculteurs et des propriétaires absentéistes qui craignaient de perdre leur privilèges, alors que la décomposition de l'alliance traditionnelle dans le Sud du pays les avait affaiblis. Ces catégories dominantes, associées aux intermédiaires et notables locaux, dont le pouvoir ne fut qu'assez peu touché par l'alliance apparemment dominante, profitèrent de l'isolement des paysans et de leur éloignement des marchés pour leur imposer de bas prix et empêcher qu'ils n'obtiennent les crédits qui leur étaient spécialement destinés.

(1) Déclaration du Secrétariat Provisoire des Ligues de PMA (proche du PS) le 29 janvier 1974. Cette organisation reprochait au MAP son manque d'appui et exigeait l'épuration (saneamento) des responsables des services agricoles régionaux liés au régime antérieur. Elle se définit contre l'ALA et d'autres organisations, issues du régime corporatif et qui se prétendaient les porte-paroles des PMA (*Portugal Socialista*, 5 décembre 1974). La différence entre ces ligues appuyées par le PS et celles proches de l'organisation syndicale, qui d'ailleurs finiront par contrôler une partie des premières, consistait à mettre plus l'accent sur les intérêts spécifiques des PMA, faisant passer au second plan l'alliance avec les travailleurs ruraux. Il faut mentionner que les PMA constituèrent une des bases électorales du PS.

(2) Directives des organisations de PMA (*A Terra* n°8, novembre 1974). Réunion à Vila Real pour créer l'association des PMA de Boticas, à Povoá de Varzim (Porto) puis à Barcelos (Braga) et à Ribeira da Pena (Vila Real). Les revendications des PMA du district de Vila Real concernaient la liquidation de l'organisation corporative, la libre circulation du vin de type "américain", la création d'un abattoir municipal, la restitution des terrains communaux et la création d'une coopérative de transport (*A Terra*, n°5, octobre 1974).

En décembre 1974, se réunit la première Conférence des Paysans du Nord, qui précéda celle des Paysans du Sud. Elle eut pour objectif essentiel d'intégrer les paysans du Nord dans le mouvement social. Elle encouragea la formation de coopératives et exprima diverses revendications relatives aux circuits de commercialisation (1).

Des organisations d'agriculteurs, en particulier celles liées à l'ALA, apparurent fin 1974 dans le Nord, se disputant, comme dans le Sud, avec les PMA le contrôle des organismes corporatifs (2). A la même date, une autre organisation d'agriculteurs vit le jour : le MOLA - Mouvement Libre des Agriculteurs - (Movimento Livre dos Agricultores), mais elle n'eut qu'une durée très précaire, ne laissant pas de trace dans le tissu social. Ses contacts avec les ligues et l'absence d'hostilité mutuelle, sa définition comme organisation de défense des intérêts des PMA et contre le retour au fascisme, la différenciaient de l'ALA (3). Elle fut qualifiée d'organisme jumeau des ligues, "il serait juste d'espérer plus tôt ou plus tard la fusion de ces deux mouvements où le Tage est un trait d'union et non une frontière de division" (4). Les liaisons avec les PMA furent plus faciles pour les forces du contre-mouvement social, que pour celles de l'alliance apparemment dominante. Les premières considéraient les relations avec les catégories subordonnées comme leur chasse-gardée, puisqu'elles les avaient depuis toujours dominées.

Fin 1974, de nombreuses ligues de PMA étaient déjà formées du Nord au Sud du pays, stimulées par l'extension du mouvement social et ses répercussions au niveau national (5). Certaines associations se constituèrent directement, en rassemblant les PMA, associés des caves coopératives ou des ex-grémios. D'autres furent encouragées par les

(1) Conférence à Porto, le 29 décembre 1974, à l'initiative du PCP (*A Terra*, n°10, décembre 1974 et *O PCP e a luta pela reforma agrária*, ed. Avante, juin 1975 p. 81 et s.)

(2) A Mirandela (Bragança), lors d'une réunion d'agriculteurs au siège du MDP/CDE, l'ex-président du grémio ouvrit la session en lisant un document de l'ex-grémio d'Évora et une décision fut prise de former une section de l'ALA. A Guimaraês (Braga), le MDP dénonça la formation d'une commission affiliée à la CAP, dont faisaient partie des membres de l'ANP (parti unique du régime fasciste). Dans le concelho d'Oliveira de Bairro (Aveiro), un grossiste en vin organisa une réunion pour former une association d'agriculteurs (*A Terra*, novembre 1974, n°7).

(3) *A Terra*, octobre 1974, n°5. A Marco de Canaveses (Porto), la MOLA organisa une réunion avec le MDP (*A Terra*, novembre 1974, n°7).

(4) Afonso Cautela, *O Alentejo na Reforma Agrária*, op. cit. p. 115.

(5) Association des agriculteurs de Carvalhas, concelho de Mirandela (Bragança).

Constitution des ligues de l'Algarve : Vila do Bispo, Monchique, Castro Marim, Silves et Lagoa. Le 17 novembre 1974, une réunion à Lagoa réunit 1000 personnes et, en décembre 1974, un autre rassembla 400 personnes (*O Camponês*, 10 décembre 1974). En avril 1975, à l'initiative du MDP/CDE fut organisée la rencontre d'agriculteurs à Silves, sollicitant du gouvernement l'attribution de la direction des ex-grémios aux associations représentatives des PMA (*A Terra*, avril 1975, n°17).

nouvelles forces de l'administration locale, qui remplaçèrent celles du régime antérieur (1). Diverses rencontres de PMA furent organisées dans les districts ou les différentes régions, au cours desquelles furent posés les principaux problèmes auxquels ces catégories sociales étaient confrontées, surtout ceux relatifs à l'écoulement des produits agricoles (2).

Les revendications communes, formulées par les PMA dans presque toutes les zones du pays, concernèrent l'élargissement des organisations paysannes, l'appui technique et financier de l'Etat, la réglementation des locations de terre (3) et de certains circuits de commercialisation (4). Au niveau structurel, les conflits relatifs au contrôle des organismes corporatifs apparurent au premier plan. L'Etat eut une attitude ambiguë ; il prétendait ménager les intérêts des catégories dominantes, et prit même des mesures qui pouvaient leur profiter. Dans ces conditions, l'augmentation des prix des produits agricoles devait résulter d'un compromis nécessaire entre les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs des villes. A la deuxième Conférence des Paysans du Nord (5), une proposition fut faite pour la création, dans chaque district, d'un organe régional collectif formé des responsables de district de chaque département agricole (commercialisation, production, recherche...), des représentants des travailleurs de ces services, des associations de PMA et des syndicats agricoles. Une proposition identique fut élaborée pour le Sud du pays, avec la création des Conseils Régionaux. Mais la force du mouvement social n'était pas assez intense dans le Nord pour imposer une telle organisation et les luttes pour le contrôle des organisations des PMA, ainsi que l'état embryonnaire ou inexistant des syndicats agricoles, rendirent difficile sa constitution.

(1) Constitution de l'Association d'agriculteurs du concelho de Carrezeda de Ansiaês (Bragança) par les 600 associés de la coopérative viticole de 19 freguesias du concelho.

A Marco de Canaveses, les réunions de PMA furent convoquées par le MDP/CDE et par des membres de la municipalité (*A Terra*, n°8, novembre 1974).

(2) Première rencontre des paysans du district de Castelo Branco (26 janvier 1975) et d'Aveiro (début 1975). Première rencontre des agriculteurs du Bas Alentejo (29 décembre 1974). Réunion d'agriculteurs à Barcelos où furent discutées les conclusions de la première rencontre des Paysans du Nord (*A Capital*, 12 février 1975).

(3) On trouve déjà les points essentiels de ce que sera la loi sur les locations de terres (non encore parue) : contrats par écrit, paiement de la rente en argent, location des terres sous-exploitées par l'IRA, etc. Une autre contradiction surgit avec les mesures destinées aux exploitations du Sud du pays concernant l'interdiction de l'abattage des femelles, qui causa des pertes aux paysans du Nord.

(4) Les revendications concernaient l'écoulement du vin dont la production était excédentaire et celui de la pomme de terre et la création d'installations frigorifiques. Un appel fut lancé au MFA pour qu'il appuie les exigences de ces associations (*A Terra*, n°13, et n°14, février 1975).

(5) Deuxième Conférence des Paysans du Nord tenue à Porto le 16 février 1975.

Le démarrage de nombreuses ligues, suivant l'exemple de celles nées fin 1974, s'accéléra début 1975. L'importance du rôle des PMA fut progressivement reconnue et leur participation exigée dans certaines institutions : conseils régionaux des districts du Sud, commissions de liquidation des ex-grémios, organes d'attribution du crédit agricole chargés de définir la qualité de PMA (1) et directions des Caisses de Crédit Agricole Mutuel. C'était une possibilité offerte aux couches paysannes d'apporter leur contribution, de participer au fonctionnement des institutions et d'affirmer leurs intérêts au niveau régional et national.

2.3 - Appui institutionnel à l'organisation des PMA.

L'organisation des PMA fut stimulée en 1975, surtout dans le Nord du pays, par les campagnes de "dynamisation" culturelle (campanhas de dinamizaçãõ cultural) du Mouvement des Forces Armées et par la formation du SADA (2), qui donnèrent un apport dont l'importance fut décisive, bien qu'il n'ait persisté qu'un laps de temps trop court pour avoir des effets durables.

Les campagnes de "dynamisation" du MFA lancèrent diverses initiatives qui contribuèrent à l'effacement provisoire du rôle joué par les notables locaux et les propriétaires absentéistes à l'égard du mouvement social et des divers mouvements paysans.

Lancées par la Commission de "dynamisation centrale" (Codice), ces campagnes se déroulèrent en deux étapes : la première, à partir du 25 octobre 1974, se voulait comme une prise de contact pour recenser les principaux problèmes locaux et mettre en place des structures d'appui (commission régionale et sous-commission) ; la deuxième, à partir de mai 1975, prétendait réaliser une "occupation politico-militaire du territoire" (3), action systématique d'appui aux paysans pour la résolution de leurs problèmes concrets (ouverture de chemins, assistance médicale, et d'autres plus particulières à la demande des habitants : construction d'un cimetière, déviation d'une route pour épargner le châtaignier du village...) (4).

Selon le Premier Ministre Vasco Gonçalves, responsable durant une période de la Commission de Coordination du Programme du MFA, "la victoire du 28 septembre 1974 a créé les conditions pour le lancement de la "dynamisation" culturelle... pour resserrer les liens entre le MFA et le peuple. La véritable révolution culturelle, au sein de notre peuple, est l'ouverture aux nouvelles idées dont "l'associationnisme et le coopératisme" (5).

Les campagnes de "dynamisation" se sont déroulées dans des zones pauvres et relativement isolées : l'une dans la région de Viseu de la Beira Alta, l'autre dans le Nordeste, appelée "Maio Nordeste". Elles ont mis sur pied des commissions de villages élues par des assemblées.

(1) Selon l'affirmation du Ministre de l'Agriculture du IVème Gouvernement Provisoire (*D. de Notícias*, 20 mai 1975).

(2) Service d'Appui au Développement Agricole, créé par le "despacho" du 1er avril 1975 et entré en fonctionnement en mai 1975.

(3) Entrevue avec le Capitaine Faria Paulino, membre de la Codice, *Vida Rural*, n°2, 17 mai 1975.

(4) Même entrevue. Cette commission lança le "Boletim do MFA", 15 jours avant le 28 septembre 1974 ; il avait un tirage de 120 000 exemplaires (*D. de Notícias*, 11 septembre 1975).

(5) Discours du Premier Mai 1975, *D. de Notícias*, 3 mai 1975.

Ces commissions avaient pour objectif de formuler les besoins des populations et de susciter leur intérêt et leur participation à la transformation des structures. C'est ainsi que 33 commissions de village furent créées, mais elles furent de courte durée.

Les premières campagnes, lancées dans le district de Viseu, en novembre 1974 et janvier 1975, furent suivies de celle du Minho, entreprise par l'armée de l'air, de tendance plus conservatrice. Des contacts eurent lieu avec les professeurs, les prêtres, les juntas de freguesia et la population.

Les secondes campagnes, insérées dans les objectifs définis par le MFA après le 11 mars 1975, se proposèrent de constituer une liaison entre la base et les institutions étatiques, en particulier le Conseil de la Révolution, considéré comme l'organe suprême de souveraineté mandaté par l'Assemblée du MFA et par les organisations de base (1).

Les rapports des brigades mentionnèrent une bonne collaboration dans le district de Bragança et des difficultés dans celui de Braga, l'influence de l'Eglise y étant très forte (2). Cette attitude souvent hostile du clergé justifia l'appel lancé par le Premier Ministre afin que l'Eglise exerce une "action pédagogique pour la construction de la démocratie" (3).

Les campagnes de "dynamisation" développèrent des informations sur le droit des populations, surtout aux terrains communaux ; ils préconisèrent la distribution de leurs revenus et leur utilisation collective. Des actions d'appui furent entreprises pour la formation de coopératives et la réalisation d'élections démocratiques des commissions de liquidation des ex-grémios (4). Un des aspects de leur activité qui eut le plus d'impact dans le Nord du pays fut le transport d'engrais (5). Une opération identique eut lieu dans l'Alentejo ; elle matérialisa la liaison entre les travailleurs des entreprises nationalisées d'engrais et les travailleurs du secteur collectif ainsi que les PMA.

Ces campagnes, de caractère plus politique qu'économique, furent influencées par une idéologie marquée par les récentes influences des mouvements de libération des anciennes colonies. C'est ce qui explique que le MFA se soit défini comme le mouvement de libération du peuple portugais, d'autant plus que la commission centrale de "dynamisation" fut renforcée par l'incorporation de militaires revenus de Guinée-Bissau. Mais les mots d'ordre n'étaient pas toujours adaptés aux situations; la différence

(1) Le Conseil de la Révolution, qui remplaça la Junte de Salut National, était formé de l'Etat-Major des forces armées, du Premier Ministre - s'il était militaire -, du Commandant du Copcon et de 8 officiers qui représentaient les trois branches des forces armées, soit en tout 23 à 24 membres (Décision de l'Assemblée du MFA du 11 et 12 mars 1975).

(2) *O Século*, 31 janvier 1975

(3) *A Capital*, 1er octobre 1974.

(4) Reportage sur l'opération "Maio Nordeste" précédée de la "Nortada", au cours de laquelle furent réalisées 240 sessions publiques, *D. de Notícias*, 2 juin 1975 et 6 juin 1975.

Une autre campagne s'étendit jusqu'au district de Castelo Branco, *D. de Notícias*, 24 janvier 1975.

(5) Des camions militaires transportaient les engrais des gares de chemin de fer aux exploitations, ce qui, pour les unités collectives, évitait la perte de temps aux tracteurs occupés à faire les labours, *A Capital*, 27 octobre 1975.

de contexte, l'absence d'implantation dans le milieu rural et la méconnaissance de celui-ci rendaient difficiles l'utilisation de méthodes semblables. Ces raisons furent à l'origine des conflits qui éclatèrent violemment pendant "l'été chaud".

Les responsables des forces armées mirent fin à ces campagnes en octobre 1975 (1), alors que s'intensifiaient les attaques de l'épiscopat et des forces du contre-mouvement social, qui profitèrent des erreurs commises.

L'importance du facteur militaire faisait partie du caractère *apparent* de l'alliance apparemment dominante et lui donnait un caractère de fragilité ; la subordination de certaines composantes des forces armées et la mise à l'écart du projet qu'elles véhiculaient empêchèrent l'affranchissement des catégories sociales subordonnées.

Les organisations paysannes rencontrèrent aussi l'appui du SADA.

Ce Service résulta de la réorganisation des services de formation professionnelle et de la Direction Générale des Services Agricoles dont l'action était orientée vers les régions de minifundium du Nord et vers l'Algarve. Ses activités furent centrées sur la formation des ligues de PMA et des coopératives, l'information des agriculteurs sur les circuits de crédit et leur intégration dans des associations, la canalisation de l'appui technique du MAP et la liaison avec les campagnes de "dynamisation" (2). Constitué d'équipes de trois à cinq techniciens qui desservaient trois à cinq concelhos, ce service se chargeait de faire le lien entre les populations rurales et l'administration locale pour résoudre les problèmes spécifiques de chaque région.

Le SADA prétendait détruire les goulots d'étranglements créés par l'inefficacité de la bureaucratie et hérités du régime antérieur. Il s'est assigné pour tâche de briser l'isolement séculaire des populations rurales. Il jouait un rôle correspondant à celui des CRRA du Sud et Centre du pays. Il était axé sur la décentralisation et la formation de contacts étroits entre l'administration locale et les populations (3).

Un responsable du SADA définissait les lignes d'action, pour une des zones, en fonction des thèmes suivants : campagne pour le développement de la culture du maïs, informations sur la loi de locations des terres et sur le CAE (4).

Dans le district de Viseu, le SADA souleva les problèmes de l'écoulement et du bas prix de la pomme de terre et du contrôle de l'abattage. Il proposa la suppression de la taxe sur le vin, qui fut acceptée par le MAP (5). Il appuya la formation de la ligue de Montemor-o-Velho et des commissions "pro-ligues". Sa direction était constituée par trois représentants par freguesia et par un secrétariat du district, de sept membres (6).

(1) Par le "Brigadeiro" Pires Veloso pour la campagne "Maio Nordeste", *D. de Notícias*, 23 octobre 1975.

(2) *A Terra*, n° 20, mai 1975.

(3) Des équipes de techniciens furent envoyées dans les régions d'Aveiro, Porto, Braga et Viana do Castelo.

(4) *Povo Rural*, novembre 1975.

(5) *Vida Rural*, n° 18, 6 septembre 1975.

(6) *A Terra*, n° 35, 9 janvier 1976 et n° 41, 27 mars 1976.

Appuyée par l'administration centrale, l'efficacité du SADA devait être renforcée par la constitution d'un groupe permanent de travail sur le mouvement associatif rural, dépendant de l'IRA, afin de "doter l'appareil d'Etat d'une structure capable d'appuyer et de coordonner les activités coopératives" (1). Le Vème Gouvernement Provisoire approuva une législation pour organiser un service d'appui à la formation des ligues de PMA, mais celle-ci ne fut pas promulguée et le VIème Gouvernement finit par dissoudre l'embryon de service qui existait déjà (2).

Le SADA collabora aussi à la création de coopératives de commercialisation prévues pour remplacer les ex-grémios. La tâche la plus difficile à laquelle étaient confrontées les organisations de PMA était d'écarter de ces coopératives, les membres qui n'avaient pas d'activités agricoles, autrement dit les propriétaires absentéistes, les intermédiaires et les commerçants, dont le poids conditionnait l'orientation des organismes de commercialisation.

D'autres initiatives d'appui aux organisations des PMA et aux structures coopératives partirent de groupes tels que l'Agrinorte. Formée de techniciens et de spécialistes, cette organisation se voua à l'appui des coopératives du Nord du pays (3).

Les efforts pour intégrer les PMA à l'alliance apparemment dominante transparaissent dans les projets élaborés. C'est le cas du "Programme Autonome de Développement de l'Agriculture", déjà mentionné, et destiné aux régions Sud et Centre, et du "Programme Autonome de Développement de la Province de Trás-os-Montes" (4). Ce dernier incluait des mesures de relance de l'agriculture et de l'élevage (à Chaves et Vila Pouca de Aguiar), surtout des cultures fourragères et de l'élevage bovin. Il prévoyait l'utilisation des pâturages des terrains communaux (190 000 ha dans cette zone, soit 17 % de la superficie totale) et des projets de reboisement.

Ces projets pouvaient faciliter l'intégration au marché des paysans, surtout à cause des infra-structures prévues, "voies de pénétration" et de liaison avec le reste du pays. Cette plus large intégration correspondait au passage des relations de soumission formelle à celles de soumission réelle. Par ailleurs, l'expansion des superficies forestières sur les terrains communaux devait favoriser les nouvelles alliances de la dominance.

(1) Despacho du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture du 2 mars 1975 qui créa le "Service d'Appui à l'Associationnisme Agricole" par la réunion des services déjà existants de la Direction Générale des Services Agricoles de l'IRA.

(2) Fernando Oliveira Batista, op. cit. p. 127.

(3) *A Terra*, 20 novembre 1976.

(4) Portaria 710/74 du 2 novembre 1974, D.G. n°255. L'investissement prévu s'élevait à 350 000 contos et le nombre de bovins à 108 000 têtes, soit 8 000 tonnes de viande. Par ailleurs, 40 000 ha des terrains communaux devaient passer au régime forestier.

Mais ces projets restèrent lettre morte; par contre, celui qui visait l'expansion de la production laitière dans la zone littorale Nord se concrétisa (1).

La volonté de faire aboutir, par une réponse du pouvoir institutionnel, les revendications des catégories dominées et exploitées du Nord du pays, contribua, de façon décisive, à l'avance du mouvement d'organisation des PMA à partir de mi-75.

En mars 1975, se formèrent la plupart des organisations de PMA du district de Viseu. Un communiqué du MFA encouragea la mise en place des coopératives et des ligues et fit une campagne contre les notables qui boycottaient ces organisations (2). Des ligues se développèrent dans la région de Porto, certaines furent convoquées par les commissions de liquidation des ex-grémios (3). En juillet 1975, des commissions "pro-ligues" se formèrent dans la région du Bas-Mondego et exigèrent une classification différente du riz pour les bonifications et un prix garanti (4). En juillet se réunit, à Viana do Castelo, la première assemblée des PMA, à l'initiative du MDP/CDE. Elle préconisait l'établissement de balances dans les foires pour peser les animaux, la formation d'associations d'utilisateurs de l'eau, l'abolition de l'autorisation des services hydrauliques pour l'irrigation de terrains marginaux et un prix minimum garanti pour les principales productions de la zone (5). La première rencontre des PMA de la région de Bairrada fut convoquée par le MDP. D'autres réunions eurent lieu à Braga, Espinho, Aveiro, Miranda do Corvo et Fraldeu avec l'appui du SADA (6). L'apparition de ces différentes initiatives permit aussi le développement de l'agriculture de groupe (7).

Progressivement, l'organisation des PMA et de leurs coopératives devint plus systématique et coordonnée, au niveau local et régional; en même temps, de nouvelles ligues se légalisaient (8). Tel fut l'objectif du secrétariat des ligues, organisé à Porto, fin 1976, dont les revendications s'étendirent sur toute la zone. Cette coordination se révéla nécessaire pour répondre à la CAP, dont le champ d'action se plaça, dès sa formation, au niveau national.

(1) A travers l'ex-Fédération des Grémios de l'Entre Douro et Minho, 1500 vaches laitières hollandaises importées furent vendues et d'autres contingents étaient prévus. Des facilités de crédit étaient concédés pour l'achat de ces animaux - vendus à 30 000 esc. - ; 1500 esc. étaient payés à la livraison et le reste durant les 6 mois suivants. Une spéculation apparut dans la vente de ces animaux (D. de Lisboa, 10 novembre 1976), laissant supposer que les intermédiaires ont eu leur part de bénéfice dans les transactions, puisque les prix atteignirent 40 000 contos.

(2) *D. de Notícias*, 18 mars 1975

(3) *A Terra*, n°17, avril 1975

(4) *A Terra*, n°24, juillet 1975

(5) *A Terra*, n°25, juillet 1975

(6) *A Terra*, n°25, juillet 1975 et n°17, avril 1975.

(7) A Pedro da Torre, concelho de Monção, *Povo Rural*, juillet 1975

(8) Les ligues se différenciaient du MARN car elles voulaient défendre l'ensemble des intérêts des PMA et non le point spécifique relatif à leurs relations avec les propriétaires. Mais les ligues ne suivait pas toutes la même orientation politique, et les ligues de la zone de Porto se trouvaient en désaccord avec le MARN : "Les luttes des locataires du MARN ne coïncident pas avec les nôtres, elles ne sont pas les mêmes". Elles accusaient le MARN de manipuler les locataires (*Diário de Lisboa*, 6 février 1976).

Ainsi, le 25 avril permit le démarrage des revendications des PMA et la matérialisation de leurs revendications. L'apparition des nouvelles alliances de la dominance, bien que plaçant les organisations des PMA dans un cadre plus limité, ne put empêcher leur extension.

2.4 - Formation de coopératives de production dans le Nord et caractère apparent de leur jonction à la dominance.

De nouvelles coopératives - différentes des coopératives de commercialisation issues de la transformation des organismes corporatifs, ou de celles déjà existantes - apparurent, marquées par une orientation proche de celle du mouvement social. Mais elles furent rares et se limitèrent à des expériences ponctuelles. La naissance de certaines provoqua cependant de fortes répercussions sociales. L'une d'elles, la coopérative Os Pioneiros-Cooperativa dos Cortiços (district de Bragança)-, fut formée en plein "été chaud" (1er août 1975). L'autre, Terra Fria, du même district, est partie d'une coopérative de commercialisation, contrôlée par un grand propriétaire, dont la gestion fut conquise par les PMA. La liaison de ces expériences au mouvement social du Sud du pays et à une idéologie de transformation des structures et non à des revendications spécifiques suscita des réactions violentes des forces dominantes qui aboutirent à la destruction de ces expériences.

Douze petits agriculteurs occupèrent deux propriétés appartenant à l'IRA, formant la coopérative Os Pioneiros. Les parcelles étaient mal exploitées sauf quelques-unes, cultivées par le gérant et les chefs de travaux qui leur furent laissées.

"Occuper dans le Nordeste est un acte de courage surtout pendant l'été chaud", dit un des responsables de cette coopérative. Plus tard, les coopérateurs prirent contact avec la commission d'administration du complexe agro-industriel du Cachão, responsable des terres, qui admit la création de la coopérative. Les grands propriétaires, craignant que cet exemple ne soit suivi par l'occupation d'exploitations privées, comme dans le Sud, firent prendre d'assaut la coopérative, à plusieurs reprises. Différentes initiatives furent prises par cette coopérative, basées sur les besoins des habitants du village, comme la création d'un poste clinique (1). Dans la même région, des expériences coopératives apparurent dans divers secteurs d'activités : Planor-Plásticos do Norte -, constituée en octobre 1975, et Copgente - Cooperativa de Arte Graficas -, détruite, en février 1976, par un attentat à la bombe. Dans le district de Vila Real, des tentatives surgirent mais isolées du mouvement social, elles ne résistèrent pas, une fois perdus leurs appuis institutionnels.

La coopérative de commercialisation, ex-grémio de Lavoura de Macedo de Cavaleiros, d'où était issue la coopérative Terra Fria, était contrôlée par la famille Mendonça, qui lança la formation du complexe du Cachão. Ses dettes à la coopérative s'élevaient à 40 000 contos.

La liquidation de l'ex-grémio de Macedo de Cavaleiros et l'élection de la direction se firent en présence de représentants du MFA. Mais rapidement les grands propriétaires et les notables soulevèrent la population contre le MFA et firent circuler une pétition demandant son retrait (2).

(1) *D. de Lisboa*, 4 août 1976

(2) *Vida Rural*, n°8, juin 1975.

Plusieurs expériences coopératives, nées durant la même période, conservèrent un caractère plus associatif. Elles étaient moins imprégnées que les précédentes d'un poids politique et survécurent dans un milieu social où les forces dominantes leur étaient moins hostiles. Certaines puisèrent leur origine dans une tradition paysanne de caractère collectif, ne se limitant pas seulement à des activités agricoles. Ces coopératives mobilisèrent les populations villageoises en vue de l'organisation de la production et d'autres activités, prenant des formes souples et adaptées aux conditions particulières de la zone. Ces coopératives tentèrent de susciter l'intérêt des paysans non seulement pour se défendre des intermédiaires en organisant la commercialisation de leurs produits, mais aussi pour créer des activités collectives (travail de la terre, installation d'étables, utilisation de machines en commun etc.). Les membres de ces coopératives continuaient à maintenir leur exploitation individuelle - généralement la vigne et les vergers - alors que les autres cultures annuelles étaient réalisées collectivement sur des terres mises par chacun à la disposition de la coopérative. La rémunération du travail et la répartition des bénéfices étaient décidées par l'assemblée des coopérateurs.

Dans la coopérative du Barcouço, district de Coimbra, les traditions collectives furent conservées par le groupe musical du village (banda). Ce dernier stimula la formation de la coopérative et une des premières luttes revendicatives concerna la construction d'une canalisation d'eau.

Après avoir ôté le contrôle de la cave coopérative aux grands agriculteurs, appuis du régime antérieur, les habitants du village s'unirent contre les intermédiaires, extracteurs de résine, à qui ils voulurent imposer les prix.

Des réunions des membres du village, se dégagèrent l'opinion de former non seulement une coopérative de commercialisation, mais aussi une coopérative de production. La Commission pro-coopérative fut légalisée le 8 mars 1975. Les activités communes concernaient l'utilisation du matériel agricole, l'entretien d'une étable et la culture de fourrages pour la nourriture du bétail.

Le travail des coopérateurs était comptabilisé. Les femmes s'occupaient de l'étable et du ramassage des fourrages et les hommes des cultures. Les bénéfices furent investis, mais le statut prévoyait aussi leur distribution.

La coopérative du Barcouço apporta des améliorations qui bénéficièrent à tous les habitants du village, facilitant son acceptation et donnant l'exemple à d'autres villages proches. A Adoés et Ourentã, les paysans formèrent une coopérative de commercialisation (1).

D'autres exemples significatifs peuvent être mentionnés. La coopérative Azoia da Primavera, près du Cap Espichel, formée de petits agriculteurs qui exploitèrent en commun une terre louée à un propriétaire, dont ils avaient été chassés et qu'ils reprirent. Ils étaient 27 sur 235 ha et obtinrent l'aval de l'IRA. Certains se désistèrent après le 11 mars 1975 ; la coopérative s'est cependant maintenue, mais l'ex-propriétaire disparut et ses terres passèrent à la Commission de travailleurs Xavier de Lima, à qui la rente était payée. La coopérative aida les paysans voisins en leur louant des machines agricoles à des prix moins prohibitifs que ceux des loueurs de machines.

(1) José A. Salvador : *Camponeses do Barcouço*, Centelha, Coimbra, mars 1977. Reportages dans *Povo Rural*, n° 36, décembre 1977 ; *A República* 4 décembre 1975 et enquête directe.

La formation de l'unité collective de Grotta, à Mira près de Coimbra, fut encouragée par le SADA. Elle pratiquait surtout les cultures horticoles et l'élevage (vaches, veaux et porcs) sur 20 ha en propre et 15 ha loués. Une partie des terres était formée d'un baldio, appartenant à une société missionnaire. L'existence de cette coopérative entraîna la disparition des migrations des paysans qui s'employaient comme saisonniers sur les rizières du district de Setubal (1).

D'autres initiatives se limitèrent à la gestion de terres en commun : c'est le cas du Pinhal do Rei, déjà mentionné, et qui devint le Pinhal do Povo (pinède du peuple). Une commission fut élue pour gérer la pinède. Les tributs, droits d'origine féodale, payés par les habitants du village sur le bois et les aiguilles de pins ramassées, furent abolis. Signal d'une oppression séculaire, les réactions des populations connurent de véritables explosions contre ces mesures oppressives. La plupart se sont allumées comme une flambée, puis se sont éteintes.

Souvent les coopératives se limitèrent à exercer des activités de commercialisation n'allant pas jusqu'à s'élargir à des activités de production. La perception par les paysans de leur exploitation par les intermédiaires était plus palpable pour qu'ils s'organisent et se défendent contre eux (2). Les tentatives de ces coopératives pour créer de nouveaux rapports de production restèrent ponctuelles et parfois passagères. Des liens ténus se formèrent avec les groupes sociaux de l'alliance apparemment dominante, sur une base de solidarité et d'entraide. Ils se manifestèrent surtout en prestations de matériel agricole. Des échanges d'expériences rapprochèrent les différentes catégories sociales entre elles.

L'action de solidarité la plus spectaculaire fut celle qui s'est déroulée fin 1976, à la demande des PMA de la zone du Mondego, faisant appel aux unités collectives pour faire face à une augmentation du prix de matériel par les loueurs de machines (1200 esc/heure pour la moissonneuse-batteuse alors que le prix était de 900 esc/heure l'année antérieure). Les PMA envoyèrent une délégation à l'Alentejo pour demander l'emprunt du matériel à plusieurs UCP (à la coopérative 1er de Maio d'Avis, 21 de Fevereiro de Benavila, Unidade d'Ervedal et au Comité de la Réforme Agraire du Couço). Répondant à cet appel, 6 moissonneuses se déplacèrent et fournirent environ 400 heures de travail, obligeant ainsi les loueurs de machines à baisser leurs prix. Cet apport des travailleurs du secteur collectif remit en cause, de façon conjoncturelle, les relations de dépendance des PMA à l'égard des loueurs de machines, semblables à celle qui se passa dans le Sud, les PMA ayant la possibilité de recourir au matériel des unités collectives. Cette action provoqua de violentes réactions des catégories dominantes qui firent courir le bruit de l'occupation imminente des terres avec l'aide de ces machines (surtout de la Quinta da Foja et de la Quinta do Casal, deux riches propriétés de la Vallée du Mondego). Cette expérience a conduit la ligue de Montemor-o-Velho à former une coopérative de location de machines pour diminuer l'influence des loueurs, imposer une discipline sur les prix et créer de nouvelles alternatives aux relations de dépendance auxquelles les PMA étaient soumis (3) (tableau X9). La ligue des PMA de Vila Nova de Gaia demanda à la 1ère Conférence de la Réforme Agraire (octobre 1976) que les unités collectives leur prêtent 3 tracteurs parce qu'ils n'arrivaient pas à payer 300 esc. par heure de location.

(1) *Diário de Lisboa*, 9 juillet 1977

(2) C'est le cas des coopératives de commercialisation nées à Tentugal, S. Martinho de Arbe, S. João de Campo, Cruz de Marcouços etc...

(3) *Diário de Lisboa*, 15 novembre 1976.

Les coopératives du concelho d'Avis offrirent 200 contos à cette ligue et demandèrent aux unités collectives de suivre leur exemple. Il est évident que si des problèmes graves n'étaient pas apparus dans le secteur collectif, les liaisons avec les paysans du Nord auraient été plus fréquentes.

L'importance du matériel agricole et de son utilisation fut à l'origine du développement de formes coopératives. C'est le cas de la coopérative de Runa (Torres Vedras), coopérative d'utilisation de machines agricoles, qui a commencé avec 30 associés, dépassant les 79 en 1979. Elle ne pouvait en admettre plus car elle ne disposait pas du matériel suffisant. L'augmentation du coût de la main-d'oeuvre se trouvait, en partie, à l'origine de l'utilisation plus fréquente de machines par les PMA. Les jeunes de cette région, proche de Lisbonne, ne voulaient pas travailler dans l'agriculture. Les achats de matériel par la coopérative démarrèrent en 1977 avec un emprunt de l'IRA de 850 contos. Aujourd'hui, les coopérateurs sont conscients qu'à long terme, ils doivent modifier les structures foncières et remembrer les propriétés (1) pour rentabiliser l'utilisation des machines. Ainsi, de telles coopératives peuvent être un moyen de modification des relations de production du système.

Des tentatives des grands propriétaires furent mises en oeuvre pour détruire cette coopérative, allant même jusqu'à essayer de corrompre son tractoriste. Ceci montre que les initiatives parties de la base suscitent toujours les craintes des catégories dominantes, à cause de l'orientation plus radicale qu'elles peuvent prendre et de la force qui résulte de la capacité d'organisation des catégories subordonnées. Cette initiative locale fut suivie d'autres, extra-agricoles : commission de lutte contre la pollution, commission de village, etc.

La qualité intégratrice de l'alliance apparemment dominante fut limitée par les manifestations du contre-mouvement social dans le Centre et le Nord du pays et par les luttes des partis politiques pour le contrôle des organisations des PMA. Les forces en présence n'étant pas les mêmes dans toutes les zones, la composante hégémonique laissa une plus ou moins grande liberté aux paysans pour prendre des initiatives et défendre leurs intérêts.

Ces obstacles freinèrent le mouvement associatif des PMA. Ils affaiblirent les liens, assez ténus, qui s'établirent avec l'alliance apparemment dominante. Mais cela n'empêcha pas les initiatives locales de connaître une extension progressive. Les mouvements paysans ne virent que rarement leurs objectifs coïncider avec ceux du mouvement social.

Les rares rencontres qui eurent lieu entre les travailleurs agricoles du Sud et des paysans du Nord revêtirent une signification importante. Tel fut le cas de la visite de paysans à Montemor-o-Novo où ils participèrent à une fête organisée par les utilisateurs de "baldios" (2), ou des rencontres entre les coopérateurs de la Primeiro de Maio, de Gambia, et des paysans et locataires du district de Viseu (3).

(1) *Povo Rural*, n° 52, avril 1979.

(2) *O Diário*, 21 juillet 1977

(3) *O Diário*, 20 juillet 1977



3.- TENTATIVES DE CONTROLE DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION.

Le contrôle des circuits de distribution par les composantes de l'alliance apparemment dominante n'aboutit que partiellement et de façon provisoire. Mais il ne permit pas de réaliser la capacité expansive de cette alliance, ne conduisant pas à supprimer les différentes catégories d'intermédiaires qui dominaient ces circuits. L'intervention de l'Etat ne servit qu'à limiter leur pouvoir.

L'organisation des circuits basée, durant le régime antérieur, sur l'organisation corporative, était, à la veille du 25 avril, en voie de décomposition et soumise aux intérêts des catégories dominantes. Après le 25 avril, l'affirmation de l'alliance apparemment dominante chercha à démanteler l'organisation corporative et à accroître l'intervention de l'Etat dans les circuits de distribution, afin de favoriser les producteurs.

3.1 - Modifications au sein des organismes de distribution existants avant le 25 avril.

3.1.1. - La liquidation des organismes corporatifs et les luttes pour le contrôle des circuits de distribution.

La destruction de l'appareil politique du régime antérieur entraîna l'effondrement de l'organisation corporative (1), un des supports de ce régime et dont l'action ne se limitait pas uniquement au domaine économique. Cette structure s'était déjà affaiblie, les dernières années de ce régime, avec la formation et la consolidation des alliances innovatrices, puisque de nombreux circuits de distribution ne passaient plus par les organismes corporatifs. Les modifications politiques intervenues alors que l'alliance apparemment dominante était en voie d'émergence, imposèrent comme ligne d'orientation du programme du Premier Gouvernement Provisoire repris par le second, "l'extinction progressive du système corporatif et sa substitution par un appareil administratif adapté aux nouvelles réalités politiques, économiques et sociales" (2).

(1) Cf. thèse de 3ème cycle, caractérisation de l'organisation corporative, volume II, p. 8 et suivantes.

(2) Préambule du D.L. 443/74 du 12 septembre du 11ème Gouvernement Provisoire sur la dissolution des organismes corporatifs, qui respectait le programme du Premier Gouvernement Provisoire. Le D.L. 193/74 du 9 mai de la Junte de Salut National décida la suspension temporaire de tous les fonctionnaires de l'Etat, des organismes corporatifs et de coordination économique.

Gouvernement
(Présidence du Conseil des Ministres)

Ministère du Plan (Plus tard S.E. au Plan)
Ministères - Commission d'appui aux coopératives, plus tard Institut Antonio Sergio

Organismes de coordination économique

Unions de coopératives

Coopératives de Commercialisation caves coopératives

Gouvernement (Ministères)

Commission de coordination

Organismes de coordination économique

Commissions de liquidation des Fédération de Grémios

Commissions de liquidation des grémios

Coopératives de commercialisation, caves coopératives

Les organismes corporatifs au niveau national furent dissous, leur patrimoine passa aux organismes de coordination Economique.

Gouvernement

MAP ou autres Ministères

Organismes de coordination éconóm.

Conseil des corporations

Conseil général des grémios

Fédération des Grémios

Coopératives de commercialisation et caves coopératives

Chambre corporative

Grémios de Lavoura

Le Conseil des corporations et la Chambre corporative regroupaient des représentants des Grémios des différentes branches de l'économie

Niveau National

Niveau régional

Niveau local

Ces objectifs étaient déjà énoncés dans le programme du MFA du 26 avril 1974. Le gouvernement prévoyait le transfert des activités des organismes corporatifs et de leur patrimoine aux organismes de coordination économique. Des commissions de liquidation devaient prendre en charge ces opérations (1).

Cette orientation politique englobait aussi les organismes de coordination économique, dont les directions furent démisées après le 25 avril et remplacées par d'autres nommées par l'Etat. Dans quelques cas intervint un groupement de ces organismes pour un même secteur d'activité (2).

D'importantes unités de transformation des produits agricoles, appartenant aux grémios, furent détachées de ces organismes corporatifs et constituées en unités autonomes, dépendant directement des organismes centraux.

C'est le cas du transfert à l'IRA du patrimoine des usines d'extraction et de raffinage d'huiles végétales, de fabrication d'aliments du bétail, et des silos appartenant à la Fédération des Grémios de Portalegre, Évora et Bas Alentejo (3). Une commission de gestion formée par l'IRA fut chargée de la gestion de ces unités. Une commission d'administration fut aussi désignée pour prendre en main l'Unité Industrielle d'Agriculture et d'Élevage de la Vallée du Lys et Mondego (Unidade Agro-Pecuária do Lys e Mondego), détachée de la fédération des Grémios de la Province d'Estremadure (4). Une commission fut désignée pour procéder à la restructuration de cette unité.

L'abattoir de la Fédération des Grémios de Lavoura du Bas Alentejo fut transféré à la JNPP (5) et le complexe industriel de la Vallée de la Sorraia fut détaché de la coopérative de la Sorraia à la demande de l'IRA et du MFA (de l'École Pratique d'Artillerie); une commission d'administration fut nommée avec la participation de la commission de travailleurs (6).

Des complexes agro-industriels importants (comme celui du Cachão, transformé, plus tard, en entreprise publique) passèrent sous la gestion de commissions nommées par l'Etat. La durée de ces organes défendant les intérêts des travailleurs ne fut que provisoire, les classes dominantes reprirent rapidement le contrôle des entreprises.

La liquidation des organismes corporatifs et de leurs antennes locales ne se fit pas sans difficultés ; elle dura même plusieurs années.

(1) D.L. 443/74 du 12 septembre 1974.

(2) C'est le cas de la commercialisation des céréales qui intégra, à partir du 12 décembre 1974, d'autres organismes corporatifs : La FNIM (Fédération Nationale des Industries de Minoteries), les grémios des Industriels de Fabrication du Pain (Grémios dos Industriais de Panificação), les grémios des Industriels du riz et les grémios des minoteries. Ce regroupement fut facilité, plus tard, par la nationalisation d'une partie importante de ces industries, en particulier des minoteries, éliminant des intérêts contradictoires.

(3) Despacho Normativo du 13 mai 1975.

(4) Despacho Ministériel du 20 décembre 1975.

(5) Despacho Ministériel du 19 août, D.G. 27 août 1975.

(6) Despacho du 14 juillet 1976 et *A Capital*, 16 mars 1976.

Pour contrôler cette action, une commission nationale de coordination fut prévue. Nommée le 15 avril 1975, elle était formée de représentants de différents ministères (1). Elle eut des ramifications régionales, qui disparurent avec la création de commissions de liquidation pour chacun des grémios existants.

Une des fonctions des grémios, leur fonction économique, fut transmise à des coopératives de commercialisation dont la formation devait résulter de la libre volonté des agriculteurs. Leur fonction de représentation de classe revint aux associations de classe.

Certaines forces politiques voulaient transformer les organismes de coordination économique en entreprises publiques et elles voulaient les faire intervenir activement sur le marché pour qu'ils remplacent progressivement les entreprises capitalistes et les intermédiaires. "Il est logique qu'elles participent au marché, en situation d'égalité avec le secteur privé" affirma le Secrétaire d'Etat de l'Approvisionnement et des Prix. Il ajoutait que le volume de leurs transactions était de loin supérieur à celui des entreprises privées (2).

Les organismes de coordination économique devaient aussi agir à travers les coopératives de commercialisation locales (celles déjà existantes et celles qui remplaceraient les grémios). Ils devaient éviter la spéculation et les falsifications des denrées alimentaires.

Le premier délai pour la liquidation des organismes corporatifs fut fixé au 31 décembre 1974, mais il se révéla très court et fut prorogé (3). Fin 1975, 10 grémios étaient dissous, mais presque tous avaient une commission de liquidation qui se chargeait des diverses activités économiques.

La commission de coordination nationale donna sa démission en février 1976 (4). Elle fut remplacée par une autre, qui entra en fonction en mars 1976 (5), accélérant le

(1) Le DL 482/74 du 25 septembre 1974 réglementa plus en détail la liquidation des organismes corporatifs. C'est la commission de coordination qui recevait les propositions de dissolution et les transmettait aux ministères de tutelle. Cette législation concernait tous les organismes corporatifs agricoles ou non. Des commissions de liquidation des fédérations des ex-grémios furent aussi constituées, en octobre 1974, dans presque toutes les régions. Elles eurent pour tâche de procéder aux transferts des biens et des attributions. Des partis politiques, comme le PCP, voulaient voir ces biens confiés à des coopératives ou à des unions de coopératives. Ce parti participa activement aux travaux de la commission de coordination nationale (*A Terra*, n°6, octobre 1974).

(2) L'Institut de Céréales atteignait un chiffre d'affaires annuel de 12 millions de contos, la Direction Générale de l'Alcool et du Sucre 13 millions, la JNPP 2 millions et la JNF 2 à 4 millions (*A Forja*, 5 août 1976, entrevue d'un responsable de la commission de coordination nationale).

(3) Suivant le D.L. 443/74 du 31 décembre 1974.

(4) Despacho conjunto, D. de Notícias, 26 février 1976.

(5) Despacho du 23 mars 1976, D.G. 26 mars 1976.

processus de reconversion des organismes corporatifs.

En 1976, 23 grémios sur les 226 furent dissous (1) et la reconversion de 11 fut proposée. Les commissions de liquidation se maintenaient et gardaient le pouvoir des anciennes directions (2). De nouvelles tâches leur avaient été confiées, dont l'attribution du crédit agricole "d'urgence", ce qui retarda leur disparition ou leur reconversion. L'attribution de leur patrimoine suscitait les convoitises des diverses forces sociales et politiques. Le devenir de leurs fonctionnaires et la destination de leurs dettes soulevaient des problèmes.

La transmission du patrimoine des fédérations des grémios qui disposaient d'installations importantes de conservation et de traitement des produits agricoles (cas du lait pour la Beira Litoral ou des produits forestiers pour la Beira Alta), fut la cause de nombreux conflits entre les forces sociales et politiques qui se disputaient leur contrôle. Ces unités de transformation restèrent longtemps sous la gestion de l'Etat. Les coopératives de commercialisation, existant avant le 25 avril, et la plupart intégrées dans l'organisation corporative et contrôlées par les propriétaires absentéistes et par les grands agriculteurs et notables locaux (surtout pour les caves coopératives chargées de la commercialisation du vin), furent restructurées. L'inexistence d'un mouvement social dans le Nord du pays et le contrôle ininterrompu des classes dominantes, - surtout de celles intégrées dans les alliances traditionnelles, - limitèrent leur transformation à un changement de leur direction. Dans d'autres cas, leur contrôle fut confié aux PMA.

La reconversion des organismes corporatifs revêtit, pour cette raison, des caractéristiques différentes entre le Nord et le Sud du Tage. Leur transformation eut d'ailleurs plus d'impact au Nord du Tage, en l'absence d'actions de plus forte envergure.

— *Dans le Nord du pays.*

Le gouvernement, dans l'ignorance où se trouvaient les catégories sociales favorisées par les orientations du pouvoir politique, en particulier les PMA, tenta, dans une première phase, de procéder à la quasi-désignation des représentants des PMA dans les commissions de liquidation ou dans les commissions de gestion chargées de définir le

(1) C'est le cas de nombreux grémios de la région de l'Ouest : Batalha, Bombarral, Pinheiro Murtoza, Cascais, Coruche, Leiria, Marinha Grande, Loures, Mafra, Sintra, Porto-de-Môs, Oeiras et Paredes ; et d'autres régions : Coimbra, Condeixa-a-Nova, Ferreira do Alentejo, Moimenta da Beira, Moura, Mertoia, Barrancos, Sto Tirso, Vila do Conde et Vouzela (*Expresso*, 3 septembre 1976, informations données par un responsable de la commission de coordination).

(2) Despacho des Ministères du Plan, de l'Agriculture et du Travail du 19 août 1975.

futur de ces organismes et de les reconvertir en coopérative.

Cette situation correspondait à une période où l'organisation des PMA en était encore à ses débuts. La nécessité de réagir face aux actions des grands agriculteurs et des propriétaires absentéistes amenèrent les catégories sociales subordonnées à atténuer les relations d'intégration où elles se trouvaient insérées. Cette prise de conscience les conduisit à trouver de nouvelles modalités d'organisation car "le manque d'organisation dans le Nord, correspond à des différences de politisation" (1).

A mesure qu'émergeaient les organisations de PMA et que s'affirmait l'alliance apparemment dominante, les réactions contre les catégories dominantes se généralisèrent. Ces organisations tentèrent d'imposer, dans la composition des commissions de liquidation, de véritables représentants des PMA, défendant leurs intérêts.

Les obstacles à la participation active des populations paysannes à ce processus, étaient multiples. L'analphabétisme, l'éloignement des exploitations des centres urbains ou des petites villes où fonctionnaient les ex-grémios, les coûts des déplacements et l'intensité du rythme de travail sur les exploitations familiales (qui laissaient peu de temps pour d'autres activités) contribuaient à l'isolement des populations rurales. La situation de dépendance par rapport aux notables locaux et les relations sociales où elles étaient insérées, ne leur laissaient pas la possibilité d'agir ouvertement et les avaient conduites à la passivité et à la résignation, n'ayant pas eu jusqu'à présent d'autres alternatives. L'émigration des jeunes et la prédominance des vieux, leur méfiance à l'égard de nouvelles initiatives et leur crainte de représailles, expliquent la lenteur de l'adhésion des populations rurales ou leur indifférence.

Les attermoissements des organisations des PMA retarda le processus de liquidation des ex-grémios, puisque la constitution des commissions de liquidation supposait la participation des populations à la formation de la nouvelle organisation.

En 1975, malgré ces difficultés, de nombreuses commissions de liquidation se formèrent avec l'appui des organisations de PMA. Des initiatives furent également prises par les fédérations des ex-grémios, dont l'impact s'étendait sur toute une région. Les commissions de liquidation insistèrent auprès des autorités pour obtenir un appui financier et des crédits de campagne et pour créer des coopératives et pré-coopératives qui remplaceraient ces commissions.

Les grands agriculteurs manoeuvrèrent pour mettre en faillite la coopérative d'Alfandega da Fé et celle de Macedo de Cavaleiros. Dans la première, les grands agriculteurs convoquèrent une réunion limitée à quelques membres et procédèrent à l'élection de nouveaux

(1) António Machado du secrétariat de l'Intersyndicale, entrevue à *Vida Rural*, n^o2, 17 mai 1975.

organes de gestion. Ils n'hésitèrent pas à licencier 23 travailleurs liés aux activités de transformation (1).

A Belhaval (concelho de Vila Flor, Bragança), les grands agriculteurs qui bénéficiaient de l'utilisation des machines agricoles de la Fédération de Grémios du Nordeste Transmontano, menaçèrent, en cas de changement d'orientation de cet organisme, de ne plus cultiver les terres que pour l'autoconsommation (2); ils demandèrent au MAP la démission de la commission de gestion de la fédération défavorable à leurs intérêts.

Les ligues de PMA tentèrent de contrôler la coopérative agricole des producteurs de lait de l'Entre-Douro et Mondego, la coopérative des Fruticulteurs de Braga et d'autres encore, pour éviter que la logique guidant l'activité de ces organismes n'entre en contradiction avec celle de l'alliance apparemment dominante.

Dans l'ex-grémio de Ponte de Lima (district de Viana do Castelo), le gérant qui appuyait les petits agriculteurs continua à assurer les services de cet organisme. Il distribua l'engrais sur place à de bons prix et tenta d'élargir le nombre d'associés, puisqu'ils n'étaient que 300 sur les 17 000 exploitants de la région, dont 70 % ne produisaient qu'un à deux fûts de vin (3). Dans ce cas, comme dans les autres, les petits agriculteurs payaient des cotisations au grémio, mais ils ne bénéficiaient pas des mêmes avantages que les grands agriculteurs. Ces derniers forcèrent la commission de liquidation à démissionner, en août 1975.

A la même date, dans le concelho de Mogadouro (Bragança), la démobilisation des agriculteurs fut provoquée par la démission de la commission de liquidation. De nouvelles élections eurent lieu, en janvier 1976; elles ne comptèrent qu'une faible participation et la commission eut des difficultés pour se faire reconnaître (4). Cette faible participation se retrouva dans un autre cas, celui d'Albufeira (Algarve); le MAP fut obligé de nommer une commission d'administration (5).

La commission de liquidation de la Fédération des ex-grémios de la région d'Estramadure qui rassemblait 29 grémios de 26 concelhos, décida de présenter au Conseil de la Révolution un ensemble de principes pour la commercialisation des produits agricoles, la formation des associations de classe et la liquidation des grémios (6). Les différentes commissions de liquidation des Fédérations, dans une réunion avec le Ministre de l'Agriculture, exigèrent une législation pour réglementer le fonctionnement des organismes corporatifs (7). Les commissions de liquidation des grémios du Nordeste Transmontano furent accusées de détourner du matériel agricole et de le canaliser vers le Sud (8).

Une nouvelle réunion eut lieu avec le Ministre de l'Agriculture, en présence de représentants de 46 ex-grémios de l'Entre-Douro et Minho. Ils reçurent un crédit de 155 770 contos pour le distribuer aux agriculteurs à un taux d'intérêt de 6,5 %. Ce qui signifie qu'à défaut d'apparition d'autres structures, l'administration centrale confiait cette activité aux commissions de liquidation.

Au cours du processus de liquidation des grémios une restructuration s'opéra pour répartir rationnellement leurs fonctions et leurs biens. Elle se fit dans deux directions :

(1) *A Terra*, n°10, juillet 1974.

(2) *A Terra*, n° 25, juillet 1975.

(3) *Gazeta da Semana*, 12 août 1976.

(4) Despacho du MAP, du Ministère du Commerce et du Ministère du Travail du 29 octobre 1976, D.R. 24 novembre 1976.

(5) Despacho du 29 octobre 1976, D.R. 24 novembre 1976.

(6) *D. de Notícias*, 8 mai 1975.

(7) *A Capital*, 29 octobre 1975.

(8) *D. de Notícias*, 5 novembre 1975.

- Eclatement du patrimoine du grémio partagé entre différentes coopératives (1) ;
- Fusion des coopératives dans la zone desservie par l'ex-grémio pour constituer une coopérative polyvalente. Cette solution fut parfois préconisée par les PMA. Ils considéraient que c'était un moyen de faciliter leurs relations avec les structures existantes et de leur éviter de fréquents déplacements ; elle leur permettait de traiter de tous leurs problèmes avec un seul organisme et dans le même local.

Le contrôle des commissions de liquidation et des coopératives par des forces politiques différentes suivant les cas, eurent une influence décisive sur l'orientation et la restructuration des circuits de commercialisation. Jusqu'à fin 1975, les forces favorables aux intérêts des PMA purent affirmer leur influence, mais, durant la période postérieure, les forces dominantes reprirent leur pouvoir. L'Etat fut conduit à intervenir, surtout lorsque l'opposition entre les différentes forces conduisait à une impasse (2).

— *Dans le Sud du pays*

De la défense des grémios par les catégories dominantes naquit l'ALA, qui voulait empêcher les PMA d'exercer leur contrôle sur ces organismes. Dans cette zone, l'implantation des forces du mouvement social permit aux catégories subordonnées d'avoir une influence décisive sur l'orientation des structures corporatives ; elles furent appuyées par les CRRA.

Le passage des grémios aux coopératives ne résolut pas les problèmes de fond ; même au sein des nouveaux organismes, les luttes se poursuivirent, les PMA tentant d'imposer des mesures en leur faveur. Le poids de l'intervention de l'Etat se fit plus rarement en faveur des PMA lorsque l'alliance apparemment dominante fut écartée.

3.1.2. - L'évolution des organismes coopératifs existants avant le 25 avril et le développement des coopératives de commercialisation.

"La domination économique, sociale et politique des grands propriétaires et des entrepreneurs agricoles a trouvé des possibilités d'expansion, non seulement dans les appareils corporatifs et administratifs centraux et locaux, mais aussi dans la compo-

(1) Ce fut le cas de l'ex-grémio de Figueira da Foz : la section chargée de la commercialisation du sel fut intégrée dans la coopérative de commercialisation du sel, la section de matériel agricole dans la coopérative des agriculteurs du Mondego et les autres biens passèrent à la coopérative agricole de Figueira da Foz, en particulier les salles de traite, (Despacho du 7 octobre 1976, D.R. 14 octobre 1976).

(2) L'Etat nomma une commission de liquidation provisoire d'un ex-grémio dont deux coopératives agricoles voulaient le démembrement et l'appropriation des biens (Despacho du MAP, Ministère du Commerce et Ministère du Travail du 29 septembre 1976, D.R. 24 novembre 1976). Certaines coopératives s'imposèrent par leur dynamisme. Ainsi la coopérative de Malhou (Santarém) qui distribua 25 000 contos du CAE, loua des machines aux PMA et commença à produire des aliments du bétail (*A Forja*, 20 janvier 1977).

sition sociale et dans l'activité des organes de gestion de nombreuses coopératives agricoles" (1). C'est ainsi que l'existence et l'action de nombreuses coopératives de commercialisation, formées avant le 25 avril, étaient livrées presque exclusivement à l'influence des propriétaires absentéistes, des latifundiaires et des capitalistes agricoles.

3.1.2.1 - Evolution des coopératives de commercialisation.

Le décret-loi réglementant la transformation des organismes corporatifs fut modifié en octobre 1975 (2). Le nouveau D.L. abolit une partie des conditions d'électivité des organes de gestion des coopératives, en excluant seulement les membres frappés d'incapacité électorale et non les anciens responsables des organismes corporatifs, les propriétaires absentéistes et tous ceux qui n'exerçaient pas d'activités agricoles ou "qui ne tiraient pas de façon prédominante leurs moyens de subsistance et ceux de leur famille de l'activité agricole", comme le stipulait la réglementation antérieure. Il prévoyait aussi la possibilité de désignation par le MAP de techniciens qui feraient partie de ces organes de gestion. Il prétendait ainsi corriger des abus qui avaient été commis dans l'application de la législation antérieure, lorsque furent éloignées de la direction des coopératives des personnes pour leur appartenance à un autre parti politique. Le gouvernement obligea alors les adhérents de ces coopératives à procéder à une nouvelle élection de la direction (3). Le gouvernement n'imposa plus à ces organismes de se faire homologuer. Cette exigence restreignait, dans le régime antérieur, les activités d'organisation des coopératives et imposait un contrôle politique sur leurs directions.

Rappelons que les coopératives agricoles, avant le 25 avril, étaient surtout implantées dans le secteur laitier et vinicole, contrôlant respectivement 85 % et 33 % de la production commercialisée. Elles l'étaient beaucoup moins dans celui de l'oléiculture, où seulement 7 à 9 % de la production passait par des coopératives de commercialisation, soit 15 000 producteurs et 30 000 t. Le reste de la production était vendue à des intermédiaires ou directement aux unités de transformation (4). L'apparition de nouvelles coopératives résultait de la reconnaissance de la liberté d'association et du développement des organisations de PMA. Mais le nombre des coopératives agricoles ne connut pas un essor considérable (augmentation de 2 % en 1975, de 14 % en 1976 et de 29 % en 1977, par rapport à 1973). Leur impact sur les circuits de commercialisation n'évolua pas sensiblement.

(1) D.L. 390/75 du 22 juillet 1975, D.G. n° 167.

(2) D.L. 588/75 du 21 octobre 1975, D.G. n° 244.

(3) Délai de 90 jours après la date de publication du D.L. 390/75.

(4) J. Azevedo Pereira, op. cit. p. 35 et J. Silva Lourenço, Importância actual da cooperação agrícola no mundo e em Portugal, in *Cooperativismo agrícola*, curso para dirigentes de cooperativas agrícolas, promovido pela Sociedade de Ciências Agronómicas de Portugal, sans date, p. 176.

Tableau 19 - Coopératives agricoles par secteurs d'activité
(excluant les UCP/coopératives de la RA).

Secteurs	Décembre 1974	Décembre 1975	Décembre 1976	Décembre 1977	Mai 1978
Caves coopératives	122	120	120	118	118
Elevage	6	7	10	14	14
Apiculture	1	1	1	1	1
Aviculture	8	7	7	8	8
Semences de pom. terre	7	7	7	6	6
Chanvre	1	1	1	1	1
Céréales	2	2	2	2	2
Achat et vente	24	21	42	67	71
Distilleries	2	2	2	2	2
Fruticulture	14	15	15	16	17
Sylviculture	2	3	3	3	3
Laitières	43	44	37	38	38
Houblon	1	1	1	1	1
Loc. Machines	30	34	38	39	42
Mixtes	64	71	99	134	139
Oléiculture	62	63	64	64	63
Ovins	22	22	22	22	22
Irrigation	5	5	5	7	7
Sel	1	1	1	1	1
Osier	1	1	1	1	1
Unions de coopératives	17	19	19	19	19
Total	435	447	496	564	576
% augmentation (base 74)	-	2	14	29	32

Source : MAP et Relatório Preparatório do IVe Plano de Fomento.

Des changements internes intervinrent dans ces coopératives, après le 25 avril, surtout dans celles liées à des secteurs de la production où prédominaient les petits agriculteurs. Ils conduisirent surtout à la prise en considération des intérêts de cette catégorie sociale, particulièrement sensibles dans les coopératives laitières.

3.1.2.2. - Transformations intervenues dans les coopératives laitières.

L'alliance apparemment dominante assigna à l'ancienne structure corporative de stimuler la participation des associés à la gestion et l'orienta vers l'écoulement direct des produits agricoles sur le marché, sans passer par des intermédiaires.

Le circuit laitier (1) est l'exemple unique d'un réseau de distribution et de commercialisation presque entièrement contrôlé par les coopératives et parfois par les grémios de lavoura. Au cours de la formation des coopératives, des différences étaient apparues, les marquant d'orientations divergentes. Elles subsistèrent après le 25 avril. Ainsi, certaines adhèrent à la logique de l'alliance apparemment dominante, dont elles tentaient d'appliquer les principes, d'autres préparèrent, par leur action, l'apparition des nouvelles dominances.

Dans les régions où la commercialisation du lait dépendait des ex-grémios (cas du Bas Alentejo), ceux-ci furent soit directement rattachés à la JNPP, soit passèrent aux coopératives laitières du concelho (2). Lorsque les installations de conditionnement et de transformation étaient importantes, elles se constituèrent en unités autonomes, ce qui n'empêcha pas leur prise d'assaut "par les forces politiques et sociales qui convoitaient leur contrôle" (3).

De leur côté, les associations de PMA tentaient de contrôler les directions des coopératives laitières en particulier, celles qui étaient entre les mains de forces sociales et politiques qui les détournaient de leurs objectifs coopératifs et voulaient en faire bénéficier les industriels au détriment des producteurs.

(1) Despacho du 19 août 1975, D.G. 27 août 1975. Rappelons que la structure de la production laitière est constituée en majorité écrasante par des petits éleveurs : sur les 210 000 vaches et les 85 000 producteurs, 45 000 soit 52,9 % n'ont qu'une seule vache, 25 000 soit 29,4 % ont deux vaches, 10 500 soit 12,3 % ont entre 3 et 4 vaches et 4 500 soit 5,3 % ont plus de 4 vaches. Chaque vache fournit en moyenne 2 500 à 3 000 l de lait par an (*D. de Lisboa*, 12 juin 1979, article de Saul Areias) - cf. Thèse de 3e cycle, volume II, p. 84.

(2) Les activités du grémio de lavoura de Povoá do Varzim passèrent à la coopérative laitière de la même localité (Despacho 30 septembre 1976, D.R. 12 octobre 1976)

(3) C'est le cas du complexe de traitement et de conservation du lait de Tocha (Figueira da Foz), d'une capacité de 120 000 l de lait par jour. Il appartenait à la Fédération des Grémios de Lavoura de la Beira Littoral. Les coopérateurs s'emparèrent de cette unité de transformation et de celle de Estarreja (*A Capital* 13 février 1976). La centrale laitière de Portalegre qui dépendait de la Fédération des Grémios de Lavoura se transforma en unité autonome et une administration provisoire fut désignée par l'Etat (Despacho, D.G. 1er avril 1976).

Les circuits créés par les coopératives laitières tentèrent de se substituer, dans les zones de ramassage organisé, aux intermédiaires et aux industriels qui payaient de bas prix aux producteurs et de cantonner le ramassage de ces derniers aux zones non organisées. Dans les zones de ramassage organisé, les industriels devaient passer par les coopératives pour s'approvisionner (1).

Souvent, avant le 25 avril, les coopératives laitières servaient à intégrer leurs associés au marché et restaient soumises aux mécanismes concurrentiels, accumulant parfois des profits élevés au détriment des intérêts de leurs producteurs. Une tendance, déjà existante avant le 25 avril, mais qui se précisa surtout à partir de cette date, voulait réorienter ces institutions en fonction des intérêts des producteurs.

Tel fut le cas de la Lacticoop (Union des Coopératives Laitières de l'Entre Douro et Mondego), une des unions de coopératives les plus importantes, qui approvisionne la ville de Lisbonne. N'étant plus soumise, depuis 1974, à la tutelle de la Fédération des Grémios de Lavoura qui appuyait les industriels, la Lacticoop se donna comme objectif l'application des principes qui avaient été à l'origine de sa formation.

Elargie, depuis 1971, par le rassemblement des coopératives laitières d'Aveiro, Ilhavo et Vagos, elle intégrait en tout 24 coopératives et, depuis octobre 1974, la coopérative de Tocha. Cette dernière s'était opposée aux intermédiaires, qui voulaient acheter une partie importante de ses actions et ainsi créer des divergences au sein de la Lacticoop. Les agriculteurs mobilisèrent la population et maintinrent leur contrôle sur la coopérative.

La Lacticoop distribuait 300 000 litres de lait par jour, soit 106 millions par an, autrement dit, 41,5 % de la production nationale, provenant de 25 000 éleveurs, et de 30 000 vaches. Elle disposait de 327 postes de traite mécanique, de 458 postes de réception et de trois postes de concentration : Sanfins, Vagos et Tocha. De ce lait, 36,5 millions de litres étaient destinés à la consommation directe, 44,5 à la transformation et 12,5 pasteurisés, auxquels s'ajoutaient 3,2 d'ultra-pasteurisés (UHT). Elle produisait 300 000 kg de crème, 210 000 kg de beurre et 687 300 de fromage (2).

Après 1974, la Lacticoop inclut les installations de la coopérative de Mira (36 salles de traite) qui recueillait 25 000 l par jour. Cette coopérative empiéta sur le terrain des intermédiaires et les obligea à respecter le prix officiel. Elle se mit également à produire du lait UHT (3).

La transformation en UHT la dispensait de monter des installations frigorifiques et lui permettait d'obtenir des profits plus élevés. Mais la production de ce lait avait plusieurs inconvénients. Il était vendu plus cher au consommateur, car les coopératives devaient payer des royalties aux entreprises suédoises pour faire l'emballage. Les avantages, par contre, étaient d'ordre technique puisque le lait pouvait être conservé durant de longues périodes et bénéficiait d'une subvention supplémentaire de 1,24 esc/l.

La Lacticoop ménageait l'intérêt des consommateurs dont le pouvoir d'achat était le plus faible et transformait peu de lait en UHT. Par ailleurs, elle créa des formes de redistribution aux producteurs en leur donnant une subvention allant de 0,10 esc/l et de 0,70 esc/l, la plus élevée étant destinée aux moins favorisés.

(1) Cf. Thèse de 3ème cycle, volume II, p. 90.

(2) *O Diário*, 15 septembre 1976, et 10 août 1977 et *A Terra*, n° 72, 24 septembre 1978.

(3) *A Terra*, n° 107, 17 mars 1979.

Les principes qui régissaient l'action de la Lacticoop entraient en contradiction avec ceux d'autres coopératives comme celle d'Oliveira d'Azemeis. Celle-ci recueillait 90 000 l de lait, par jour, sur un rayon de 30 km, faisant un bénéfice plus élevé que les autres coopératives dont le rayon d'action était plus vaste. Elle avait refusé de s'intégrer à la Lacticoop, cherchant à réaliser sa propre expansion et pratiquant une politique de concurrence, empiétant même sur le terrain des coopératives intégrées dans la Lacticoop (Aveiro et Ilhavo). Cette coopérative était dirigée par des producteurs politiquement plus conservateurs, et avait maintenu le personnel des grémios. Son expansion était appuyée par les autorités locales (proches du PSD) et, à partir du VIème Gouvernement Provisoire, par le Ministre du Commerce, qui l'autorisa à contracter un emprunt de 22 000 contos dans des conditions favorables (1). En 1977, la coopérative d'Oliveira d'Azemeis fut accusée par la Lacticoop de ne pas avoir distribué 23 000 contos aux coopérateurs, alors qu'elle faisait un bénéfice de 40 à 50 000 contos. Cette coopérative, ainsi que la Commission de Liquidation de la Beira Litoral, l'Union des Coopératives de l'Entre Douro et Minho et la Commission de Liquidation de la Beira Alta, répondirent que les subventions de la JNPP avaient souffert d'un retard et que la nouvelle orientation de la JNPP allait permettre le paiement des producteurs (2). Cette coopérative augmenta les quantités de lait UHT qui atteignirent 30 % de sa production, dépassant les limites légales qui lui étaient attribuées (8 à 10 000, alors qu'elle fabriquait 30 000 l par jour).

Dans son processus d'expansion, la coopérative d'Oliveira d'Azemeis rassembla dans la Proleite (Coopérative Agricole des Producteurs de Lait du Centre Litoral) les coopératives d'Ovar, Estarreja, Murtosa, Albergaria-a-Velha et Águeda.

D'autres coopératives menaient des actions proches de celles de la Lacticoop. La coopérative d'Arouca augmenta la prime du lait payée aux producteurs, elle acheta aussi du bétail de race pour le leur vendre à crédit et éliminer ainsi la "parceria" avec le propriétaire. La coopérative de Mafra (2500 associés) augmenta la prime aux producteurs de 0,30 à 0,50 esc/l et améliora ses circuits de vente. Elle livra le lait à l'Ucal, recevant 0,60 esc/l de prime pour la distribuer aux producteurs. Une liste présentée par des petits producteurs gagna les élections à la direction de cette coopérative.

Tableau 20 - Différents types de lait commercialisés en 1976 et 1977.

Types	Millions de litres				
	1976		1977		taux de croissance 1976/77
	Quantités	%	Quantités	%	
Pasteurisé	191,9	75,2	199,0	73,5	+ 3,7
UHT	26,9	10,6	41,4	15,3	+53,9
Spécial	18,3	7,2	16,1	6,0	-11,9
Stérilisé	6,3	2,5	4,6	1,7	-27,7
Commun	11,5	4,5	9,6	3,5	-16,2
Total	254,9	100	270,7	100	+ 6,2

Source : JNPP, Rapport MAP.

(1) Flávio Martins, *D. de Lisboa* 19 et 20 avril 1977 et *D. de Lisboa*, 18 novembre 1976. Vital Rodrigues, *Minifundium et reforma agrária*, o cooperativismo perante a bovinicultura, ed. Partido Socialista, Damaia, juin 1976

(2) Note publiée dans *A Capital*, 26 septembre 1975.

Les zones organisées fournissaient environ 85 % de tout le lait, elles furent de nouveau délimitées en 1975 (1).

En août 1974, le gouvernement augmenta le prix du lait au producteur (tableau 22) il élimina le lait de la catégorie C, le plus mal rémunéré, dont profitaient surtout les industriels. Il attribua des subventions pour les installations de traite mécanique et les étables collectives. Une subvention fut aussi concédée pour le lait destiné à la consommation (tableau 21), ce qui expliqua une légère diminution du lait destiné à l'industrie (2).

L'insuffisance de la production de lait, malgré sa croissance, était aussi due à l'élévation de la consommation des zones urbaines dont les populations avaient vu le niveau de vie s'améliorer.

Par ailleurs, la diminution du taux de graisse dans le lait (baisse à 2,5 %) réduisit la valeur nutritive de ce produit, favorisant la consommation de ses dérivés, situation désavantageuse pour les catégories de la population qui avaient les plus bas revenus. La croissance de la demande entraîna celle de la production, dans les zones de la Beira Litoral, de Guarda, de la Cova da Beira et de Chaves/Vila Pouca de Aguiar. Elle fut favorisée par la fixation du prix au consommateur et par les subventions concédées aux producteurs par la JNPP et par le Fonds d'Approvisionnement (3).

Le manque de lait conduisit à l'importation de quantités complémentaires, dont le prix se trouvait plus élevé que celui de la production nationale.

Le prix de certains dérivés du lait (lait en poudre, lait condensé, produits pour les enfants en bas âge etc.) accompagna l'augmentation des prix du lait aux producteurs et aux consommateurs (4).

Rapidement, le prix d'achat aux producteurs dépassa le prix de vente aux consommateurs, la différence étant supportée par l'Etat. Les industriels qui ramassaient le lait dans les zones contrôlées par les coopératives recevaient les subventions pour le lait

(1) Portaria 306/75 du 12 mai 1975, D.G. n° 109 et Portaria 470/75 du 1er août 1975, D.G. n° 176. Cette législation fixa aussi le prix du lait et les différentes subventions. Celle destinée à la traite mécanique fut augmentée de 20 à 30 %, et celle destinée à la construction d'étables collectives fut fixée à 30 % du prix de l'installation.

(2) Despacho du 6 septembre 1974, D.G. du 6 septembre 1974 et Portaria 306/75 déjà citée.

(3) Montants des subventions distribuées par la JNPP pour l'achat de matériel de conditionnement du lait et de traite : 20 830 contos dont 19711 pour la traite mécanique et 8 798 pour la réfrigération. Les subventions les plus importantes furent canalisées vers le district de Lisbonne (20,9 %), puis Aveiro (24,8 %), Évora (14,2 %) et Faro (7,1 %). La valeur des subventions demandées, mais encore non satisfaites, atteignirent : 44 490 contos en matériel et 33 378 en subventions diverses (Cabinet du Secrétaire d'Etat du Commerce et des Industries Alimentaires, Diário da Assembleia da Republica, 11ème série, 28 juin 1977, n° 121).

(4) Le prix du lait importé fut fixé à 9,50 esc/l contre 6 esc/l pour le lait pasteurisé national (Portaria 664/75 du 15 octobre 1974, D.G. n° 240). Les prix du lait condensé, celui du lait en poudre et celui du beurre furent déterminés respectivement par les portaria suivantes : 692/74 du 25 octobre, D.G. n° 249, 306 A du 12 mai 1975, D.G. n° 109 et 557 A/74 du 6 septembre 1974, D.G. n° 208. Même le prix des aliments pour les enfants en bas-âge fut officiellement fixé par la portaria 295/75 du 6 mars 1975, D.G. n° 109.

correspondant à la classe A, alors qu'ils le mélangeaient avec de l'eau (1). Le contrôle par les producteurs, de la classification du lait acheté par les intermédiaires et par les industriels, se révélait difficile. Souvent tout le lait était mélangé et le prix payé était celui de la classe la plus basse (2).

Tableau 21 - Prix de vente du lait aux consommateurs (lait pasteurisé dans les postes de vente).

	esc./litre		
	1 l	0,5	0,25
<i>Portaria 577 A/74 du 6 septembre 1974</i>			
Lait pasteurisé	6,0	3,10	1,60
<i>Portaria 664/74 du 15 octobre 1974</i>			
Importé	9,5		
<i>Portaria 110/A du 4 mars 1977</i>			
Lait pasteurisé	7,0	3,6	1,9
UHT	12,5	6,5	
<i>Portaria 431/77 du 1er mars 1977</i>			
Lait pasteurisé	7,0	3,7	2,0
UHT	12,5	6,5	
<i>Portaria 192 B/78 du 7 avril 1978</i>			
Lait pasteurisé	8,5	4,6	2,5
UHT	14,5	7,7	
<i>Portaria 165/79 du 11 avril 1979</i>			
Lait pasteurisé	10,0	5,2	2,8
UHT	17,0	9,10	
Subventions de l'Etat au lait pasteurisé	1977	1978	1979
	4,0	8,0	7,0
Subventions de l'Etat au lait UHT :	1,70	5,5	6,41

Tableau 22 - Prix du lait aux producteurs .

	Classes			subventions (1)		
	A	B	C	1	2	3
Au 16 mars 1974	4,10	3,70	2,0			
Août 1974	5,10	4,0				
Portaria 306/75 du 12 mai 1975	7,20	6,0		0,80		
Portaria 282/1976 du 4 mai 1976	7,5	6,30		1,30	1,10	0,5-07
Portaria 110/a du 4 mars 1977	7,8	6,5		1,3	"	1,6-1,8
Portaria 431/77 du 16 juillet	8,5	6,5	3,0	"	"	"
Portaria 192 B/78 du 7 avril 1978	12,0	9,5	3,0	1,8		0,6-0,7
Portaria 165/79 du 11 avril 1979	13,5	11,0	3,0			

(Dans les zones non organisées en 1977 le prix était de 6,5 esc/litre en 1977 et de 11,0 esc/l en 1979)

(1) du tableau : 1 - Ramassage (en général attribué aux coopératives).

2 - Classifications du lait (aux producteurs)

3 - En cas d'existence d'installations frigorifiques et de traite mécanique, suivant

l'appartenance des install. la subvention est destinée au product. ou à la coopérative

(1) Flávio Martins, op. cit.

(2) Déclarations des agriculteurs de Tocha, *O Diário*, 15 septembre 1976.

Le contrôle de l'Etat sur les activités des industries laitières resta limité. Une seule usine importante connut l'intervention de l'Etat, à la demande d'une partie de ses actionnaires (1). L'augmentation de la demande sur le marché élargit les activités productives en aval de la production laitière (Tableau W 20). Les importations de beurre et de fromage furent partiellement remplacées et utilisèrent comme matière première le lait en poudre importé. Les importations passèrent de 465 t en 1974 à 4 232 t en 1976.

Tableau 23 - Lait consommé en nature et lait destiné aux industries.

unité : millions de litres

		Consommé en nature		Destiné aux industries		Total
		Quantités	%	Quantités	%	
1973	Continent	351,1	75,9	111,0	24,1	462,1
	Total	389,6	60,8	251,0	39,2	640,7
1974	Continent	380,9	78,7	102,7	22,3	483,7
	Total	426,8	63,0	249,9	37,0	676,8
1975	Continent	409,4	79,5	105,2	21,5	514,6
	Total	453,5	64,0	244,5	36,0	707,9
1976	Continent	408,1	75,9	129,4	25,1	537,6
	Total	453,8	61,2	287,7	39,8	741,6

Source : Diário da Assembleia da Republica, 11 serie, n°6, 12 novembre 1977 (2).

Les coopératives laitières occupèrent une place de plus en plus large dans le processus de transformation des produits laitiers, soustrayant une partie de la production de leurs adhérents pour approvisionner les usines.

Tableau 24 - Production industrielle des coopératives et des unions de coopératives.

Unité : tonnes

	1975	%	1976	%	1977	% (3)
Beurre	620	45,9	759	51,4	1 262	57,4
Yoghourt	1 503	44,5	2 292	38,6	3 270	29,2
Fromage	538	6,9	667	6,2	669	5,0

Source : JNPP.

(1) Intervention dans l'entreprise Lacticínios Luso Serra qui transformait 4 % du lait destiné aux industries laitières. Elle avait 9600 contos de dettes

Despacho du SE de l'approvisionnement et des prix du 1er juillet 1975, DG.9 juillet 1975, n° 156. Cette unité se situe sur le périmètre d'Idanha destiné, dans le futur, au développement de la production laitière.

(2) Les îles des Açores ont été rajoutées à cause de l'importance de leur production laitière écoulée vers le continent. Les trois entreprises de produits laitiers les plus importantes sont : Martins e Rebelo (24,9 millions de litres transformés), Lacticínios da Marofa (13,1 millions de l) et Lacto-Luso (10,2 millions de l).

(3) Pourcentage par rapport aux quantités vendues sur le marché.

Les quantités de lait transformées par les coopératives constituaient 9,3 % du total du lait destiné aux industries, soit 13,9 millions de litres en 1977, surtout sous forme de beurre et yoghourt (UCAL), beurre et fromage (Lacticoop) et beurre, Yoghourt et fromage (Union de l'Entre Douro et Minho) (1). Quelques uns des dérivés du lait étaient destinés à l'exportation, surtout vers les ex-colonies (lait en poudre et fromage); leur valeur a baissé de 98 000 contos en 1974 à 65 000 contos en 1976.

Avec l'affaiblissement de l'alliance apparemment dominante, et la perte de ses appuis institutionnels, la CAP tenta de prendre le contrôle des unions de coopératives et des coopératives laitières et de restituer la gestion des fédérations des ex-grémios aux catégories dominantes (2). Ces actions se déroulèrent avec la connivence des industriels qui cherchaient à en tirer un bénéfice et obtenir que le lait, surtout celui de la catégorie C et des zones non organisées, fut canalisé, en quantités plus importantes, vers les unités de transformation. Celles-ci réalisaient ainsi leur expansion au détriment des activités de transformation des coopératives. Dans la station de traitement du lait de Porto (chargée de l'approvisionnement de cette ville depuis 1974), presque tout le lait fut écoulé vers les industries pour faire pression sur la Commission de Liquidation de la Fédération des Grémios de Lavoura, afin qu'elle cède cette station à l'Union des Coopératives de l'Entre Douro et Minho. Ceci amena une rupture dans l'approvisionnement en lait de la ville de Porto et obligea à recourir à l'importation (3).

Le contrôle partiel des producteurs de lait sur les circuits de commercialisation ne freina pas l'avance et l'expansion des multinationales fabriquant les dérivés du lait, dont la production était tournée, en grande partie, vers le marché intérieur. Une rupture de la production de ces unités aurait créé une situation grave.

La modification du régime politique, après le 25 avril, amena la reconversion des organismes corporatifs et la réorientation des coopératives de commercialisation, qui étaient sous le contrôle de l'appareil corporatif. Durant la période d'affirmation de l'alliance apparemment dominante, des possibilités apparurent pour mettre cette structure corporative au service des catégories subordonnées, en particulier des petits agriculteurs. Pour cette raison, les directions des différents organismes désignées par l'État tentèrent

(1) Les dérivés du lait, de fabrication plus complexe, sont réservés soit aux industries, soit aux multinationales, jouant un rôle important au sein des alliances de la dominance intégrées déjà dans les alliances innovatrices.

(2) La CAP a convoqué une réunion pour demander l'augmentation des prix du lait, mais les coopératives laitières n'ont pas répondu à cet appel et la Lacticoop s'y est opposée, la considérant inopportune (*D. de Notícias*, 29/3/76).

(3) *D. de Lisboa* 11 octobre 1976 et *D. de Notícias* 16 octobre 1976. La CAP exigea aussi la démission de la Commission de Liquidation de cette Fédération (*D. de Lisboa*, 20 octobre 1976). Dans un communiqué, l'Union de Coopératives de l'Entre Douro et Minho réfuta sa subordination à la CAP ou à un parti politique (*D. de Lisboa* 26 octobre 1976).

de concrétiser cet objectif avec l'appui des organisations de PMA et de certaines forces politiques. Une lutte les opposa au niveau local et régional, aux forces sociales et politiques défendant les intérêts des catégories dominantes. Les contradictions furent d'autant plus fortes que la capacité d'organisation des PMA était plus avancée. Mais la perte des appuis institutionnels des catégories subordonnées réduisit leurs possibilités de contrôle et les marginalisa. Dans les branches de la production, où l'organisation coopérative reflétait les intérêts des producteurs, la réalisation des objectifs de l'alliance apparemment dominante fut possible. Mais, l'absence de contrôle de la totalité des circuits de commercialisation limita la capacité de transformation des structures coopératives ; et les restrictions de l'appui étatique diminuèrent l'impact des coopératives sur les structures productives.

3.2 - Transformations des circuits de commercialisation et intervention de l'Etat.

Le contrôle de l'Etat sur les circuits de commercialisation apparut dans les décisions concernant la politique des prix et la définition des fonctions des organismes chargés de les mettre en oeuvre (1). Cette orientation s'accrut avec l'affirmation de l'alliance apparemment dominante. Elle défendait non seulement les producteurs, en particulier les PMA, mais elle était également tournée vers les intérêts des consommateurs. Elle émanait des décisions "historiques" prises par le IV^{ème} Gouvernement Provisoire, tendant à bloquer les prix de certains produits de base, - faisant appel à la vigilance de la population pour surveiller d'éventuelles spéculations -, et à la fixation d'un prix garanti aux producteurs pour ces produits (2).

Le secteur collectif tenta de transformer radicalement les circuits de commercialisation. Il essaya de créer de nouveaux réseaux d'écoulement de sa production. Mais, il ne parvint ni à éliminer les intermédiaires, ni à contrôler les prix à la production et à la consommation.

3.2.1 - Tentatives de création de nouveaux circuits de commercialisation par le secteur collectif.

L'affirmation de l'alliance apparemment dominante devait passer par le contrôle

(1) Création de la Direction Générale de l'Approvisionnement et des Prix pour contrôler les prix par le DL 329 B/74 du 10 juillet 1974. Elle inclut la commission de consultation sur les prix de la Direction Générale du commerce intérieur (D.L. 329/C de la même date), chargée d'assurer l'approvisionnement régulier du pays et de pénaliser les infractions économiques et contre la santé publique (D.L. 329/D/74 de la même date). Le D.L. 329 A/74 du 10 juillet 1974 définit les différents types de prix : prix maxima, prix contrôlés, prix déclarés, prix sous-contrats, prix avec marges de commercialisation fixes et prix libres. Peu de temps après, 150 techniciens du Secrétariat d'Etat de l'Approvisionnement et des prix ébauchèrent quelques lignes d'orientation fondamentales pour le secteur agricole, afin de développer la production des aliments de base (céréales, viande, lait, fruits, vins et huile) (*D. de Notícias* 19 octobre 1974) et fixer des prix garantis au producteur.

(2) Le conseil des Ministres du 15 avril 1975 (Annexe 2, D.G. n^o 88, 15 avril 1975) donnait la liste des produits alimentaires dont les prix étaient bloqués et soumis à un prix maximum : pain, huile, sucre, lait, morue, farine, margarine et certains morceaux de viande bovine. Les autres viandes virent leurs prix plafonnés. Une partie de ces produits ont constitué, en 1977, le panier de la ménagère.

des producteurs sur les circuits de distribution, avec l'appui du pouvoir étatique. Lorsque celui-ci se manifesta, il ne fut que très limité, renforçant le caractère apparent de cette alliance. Les tentatives faites aboutirent à la création d'unions de coopératives, chargées de la liaison directe du producteur au consommateur. Elles voulaient éviter qu'une partie des excédents, réalisée par la vente du produit, soit appropriée par les intermédiaires qui se chargeaient habituellement de son écoulement. Pour cette raison, les circuits étaient contrôlés par l'Etat, tel que celui des céréales, du blé en particulier.

Le caractère limité de ces expériences apparaît à plusieurs niveaux :

— en premier lieu, elles n'engagèrent qu'une partie des unités du secteur collectif ; même pour ces unités, elles se réduisirent à l'écoulement de quelques produits, où la création de nouveaux circuits apparaissait plus facile, le pouvoir des intermédiaires étant moins concentré. L'action ne fut pas systématique et les difficultés de coordination entre les unités empêchèrent sa généralisation ;

— en second lieu, elles ne furent pas appuyées, au niveau de l'Etat, par un projet global de réorganisation des circuits de commercialisation qui aurait concerné à la fois les unités du secteur collectif, et les PMA. Lorsque l'appui des organismes étatiques fut sollicité par le secteur collectif leur collaboration fut limitée et de courte période.

Les embryons de nouveaux circuits nécessitaient, pour leur démarrage, des biens et des installations des ex-grémios. Or, les confrontations avec les catégories dominantes furent violentes pour les contrôler, y compris dans le Sud du pays.

— en troisième lieu, la création de nouveaux circuits signifiait une marginalisation des intermédiaires, ce qui impliquait une meilleure redistribution de l'excédent, des prix rémunérateurs aux producteurs et pas trop élevés aux consommateurs. Or, compte tenu du poids économique des intermédiaires et des fonctions qu'ils exerçaient, ainsi que des forces dominantes qui les appuyaient, seul le pouvoir politique aurait pu imposer certains changements, à condition d'être soutenu par une base solide, de telle façon que les modifications des circuits de commercialisation correspondent aux transformations des rapports de production. Or, cette situation ne s'est pas produite, une partie de l'excédent du secteur collectif continua à être accaparée par les intermédiaires.

Les ventes des produits des unités du secteur collectif aux organismes de coordination économique restèrent limitées, pour des raisons inhérentes au type d'intervention de ces organismes, inadéquat aux besoins des UCP/coopératives :

— les organismes de coordination économique ne disposaient pas d'une capacité suffisante, ni d'organisation, ni d'installations, puisqu'ils n'intervenaient qu'occasionnellement dans les circuits. C'est le cas des fruits, de la viande, des légumes secs et de l'huile ;

— les prix offerts par ces organismes étaient généralement plus bas que ceux proposés par les intermédiaires (politique de fixation du prix minimum garanti) et n'intéressaient les producteurs qu'en cas d'excédent ou d'obstruction du marché. Dans les rares cas où

les prix offerts se trouvaient supérieurs à ceux du marché (cas d'intervention de la JNPP pour l'achat de la viande bovine), les intermédiaires réajustèrent rapidement leurs prix et gardèrent le contrôle des circuits. Ils obligèrent même le gouvernement à une augmentation postérieure du prix aux consommateurs. Lorsque celui-ci ne suivait pas les variations du prix aux producteurs, les intermédiaires disposaient d'une capacité de stockage suffisante pour bloquer l'approvisionnement du marché, obligeant l'Etat à céder. Cette situation enleva aux organismes de coordination économique la possibilité d'orienter les circuits ;

— le non-paiement par les organismes étatiques des produits au moment de leur livraison, surtout à une période où les UCP avaient besoin d'un fonds de roulement, obligeait les unités à recourir au CAE, impliquant le paiement d'un taux d'intérêt. C'est une des raisons pour lesquelles les unités exigèrent que les organismes étatiques supportent eux-mêmes les taux d'intérêt (1) lorsqu'ils étaient endettés à leur égard.

— l'Etat prétendit se faire rembourser les dettes des unités (en particulier aux caisses de sécurité sociale) en leur faisant payer un pourcentage égal à celui que payaient les entrepreneurs privés. Les producteurs s'éloignèrent davantage des organismes de coordination économique, et vendirent leurs productions aux intermédiaires par crainte de voir l'Etat leur décompter les montants des dettes sur leurs ventes.

Dans quelques cas, des contrats de vente directe entre les unités du secteur collectif et des entreprises nationalisées ou sous intervention de l'Etat, permirent d'assurer l'écoulement de la production, sans passer par les intermédiaires. L'orientation des entreprises nationalisées garantit également aux unités un approvisionnement direct en biens intermédiaires tels que engrais, pesticides et parfois aliments du bétail (2). Ces liens remplacèrent partiellement les circuits des ex-grémios, dont la désorganisation causait des retards dans l'approvisionnement. L'activité des unions de coopératives et des coopératives de commercialisation, créées par les unités, se concentra sur la fourniture de moyens de production aux UCP, coopératives et PMA.

La formation des circuits d'écoulement des produits agricoles se présentait comme une tâche difficile. Au fur et à mesure que les travailleurs des unités prenaient conscience des antagonismes existants avec les forces sociales contrôlant les circuits, ils cherchèrent à consolider des formes d'organisation qui pouvaient leur offrir de nouvelles alternatives (3).

(1) Conférence de la Réforme Agraire 30/31 octobre 1976. *Thèses sur le crédit agricole*.

(2) Le total des achats en biens intermédiaires des UCP/coopératives représentait en moyenne 3 164 000 contos sur un total de 11 074 000 contos des achats et ventes du secteur collectif (*Reforma Agraria*, n° 17, 17 janvier 1978).

(3) Les travailleurs dénoncèrent l'action des intermédiaires dans différentes rencontres régionales, qui eurent lieu fin 1975, telle que la Rencontre des Travailleurs des Fermes Collectives et des Nouvelles Coopératives du district de Portalegre en présence de 600 délégués, organisée à l'initiative du PCP (*D. de Notícias*, 20 octobre 1975). Ils prirent conscience de leur inexpérience dans ce domaine et des difficultés à trouver des alternatives (déclarations d'un responsable de l'unité Seis de Agosto, à Arraiolos). Enquête directe.

C'est dans le district de Setubal que les unions de coopératives atteignirent le degré d'organisation le plus avancé, aussi bien en nombre de coopératives de production adhérentes (1), qu'en quantités de produits vendus. Des organes de coordination des unions de coopérative furent créés au niveau du district, et un secrétariat qui jouait le rôle d'exécutif et de coordinateur. L'appui des techniciens du CRRA à ce type d'organisation permit son démarrage plus tôt que dans d'autres districts. Alors que dans trois districts de l'Alentejo, une partie du rôle des unions de coopératives était assumée par les UCP, dans le district de Setubal, la coordination entre les coopératives se fit directement à travers les unions (2). Deux autres facteurs jouèrent en faveur de ces unions : l'importance de la production maraîchère et arboricole de ce district, qui ne passaient pas par un circuit étatique, et la proximité des marchés urbains de Setubal et de Lisbonne. Ces produits, rapidement périssables, nécessitaient un écoulement immédiat. Les commissions de travailleurs et les coopératives de consommation pouvaient constituer des interlocuteurs ouverts à ces échanges (approvisionnement des cantines, des supermarchés sous l'intervention de l'Etat et d'autres structures collectives ou coopératives).

Des difficultés surgirent, faisant reprendre aux unités la place qui leur était assignée par les intermédiaires (3). Les coopératives durent même réduire leur production maraîchère, n'arrivant pas à écouler des quantités élevées, hors du circuit des grossistes. Ce fut à la fin de 1976, que la création de la Coopérative de la Réforme Agraire (CRA), facilita l'écoulement de quelques produits.

(1) Les quatre unions de coopératives regroupaient les coopératives de quatre concelhos : Seara Vermelha à Santiago de Cacém, Promoção, Camponesa à Grandola, Horizonte Novo à Alcacer do Sal et Unidade Camponesa pour le nord du district de Setubal. L'union de coopératives Estrela Vermelha englobait aussi des unités de transformation.

(2) La coopérative de Casebres constitua un élément dynamique dans le processus de formation des unions. Celles-ci se chargèrent de la commercialisation des produits incluant du liège, moyennant un certain % sur le total de la production commercialisée, de l'appui technique et juridique et de la comptabilité des coopératives. A la demande de leurs associés, elles installèrent un atelier de réparation du matériel agricole (Informations de la direction du syndicat agricole de Setubal, septembre 1979, enquête directe).

(3) Des marchés libres fonctionnèrent dans le district de Setubal, tous les jeudis, avec la collaboration de la CRARA. Pendant les deux premières heures, la vente se faisait aux petits commerçants du quartier et, après, aux autres acheteurs. L'union Estrela Vermelha y participa activement (*O Diário*, 29 mai 1976). Mais ces actions ne prirent pas une forme institutionnalisée. Elles ont été d'ailleurs vivement contestées par les forces qui s'opposaient à la réforme agraire et qui faisaient circuler une contre-information pour annuler les ventes directes (Enquête directe).

Les coopératives tentèrent également d'écouler leur production sur les marchés, les foires (1) ou en direction du commerce local des villages ou des petites villes, les plus proches. Les prix adoptés étaient généralement plus faibles que ceux du marché local. Mais ces circuits étaient insuffisants pour absorber l'ensemble de la production des grandes unités bien qu'ils aient eu un effet positif sur la liaison des travailleurs à la population urbaine.

Les coopératives de la région de Lisbonne organisèrent, en collaboration avec les commissions de quartier, des ventes directes de produits agricoles, dans les banlieues ouvrières et les bidonvilles (2). Elles furent imitées, dans certains cas, par des petits agriculteurs (3).

— Dans les trois districts de l'Alentejo (Beja, Évora et Portalegre), la formation de nouveaux circuits de commercialisation suivit des modalités légèrement différentes, aboutissant à des résultats moins spectaculaires, mais plus durables. L'utilisation des structures des organismes de coordination économique fut exclue, après le remplacement de leurs responsables, en 1976. Les UCP tentèrent donc de former leurs propres circuits, qui les liaient directement aux consommateurs. Ce fut la période des ventes directes, en collaboration avec des entreprises nationalisées ou des organisations populaires (4). Mais les ventes directes ne résolvaient pas le problème de la commercialisation. Si elles rapprochaient les travailleurs ruraux des travailleurs des villes, elles créaient des contradictions,

(1) L'UCP Margem Esquerda (Serpa-Beja) monta un pavillon à la foire traditionnelle de Serpa et contribua à l'amélioration de ses installations. A l'occasion de la foire annuelle (Feira da Luz) de Montemor-o-Novo, après un défilé des tracteurs des 25 UCP du concelho, montrant "la force du travail et le pouvoir de la réforme agraire" et son "irréversibilité" (dont la puissance se manifesta par la possession d'un nombre de plus en plus élevé de machines agricoles, logique dont on a vu les causes), les unités procédèrent à la vente de leurs produits et présentèrent une exposition sur les difficultés des coopératives (*O Diário*, 1er et 7 septembre 1976).

(2) Ventes des produits des coopératives d'Azambuja dans le quartier de Camarate (banlieue de Lisbonne), organisées tous les dimanches par l'union de coopératives de cette zone, en collaboration avec les commissions de quartier (*Gazeta da Semana*, n°7, 13 mai 1976). Les coopératives suivantes y participèrent : Torre Bela qui suscita la formation de cette union, Vale Mouro, Pombal, Ameixoeira, Marquesa, Argea et Quebradas. A Chamusca (Santarém) trois UCP (18 de Fevereiro, 15 de Outubro et Pinheiro Balsas) pratiquèrent des ventes directes ; d'autres étaient prévues par les 7 coopératives du concelho (*O Diário*, 13 septembre 1976).

(3) A Torres Vedras, trois douzaines de petits agriculteurs de la Ribaldeira vendaient directement leurs produits à une coopérative qui les distribuait à des commissions de quartier pour qu'elles en organisent la vente (*Poder Popular*, 29 septembre 1976).

(4) Les travailleurs de la CUF achetèrent aux UCP/coopératives du mouton, à des prix inférieurs à ceux du marché et de l'huile (26 000 l) des UCP 21 de Fevereiro de Benavila et Margem Esquerda. La Sorefame et Rodrigues e Rodrigues effectuèrent des opérations semblables. 2 132 contos en produits agricoles furent vendus directement par des commissions de quartier du Barreiro entre le 1er mai 1976 et décembre 1976 et 5 475 contos entre janvier et décembre 1977. Le gain des producteurs atteignait jusqu'à 40 %, en comparaison aux ventes faites aux intermédiaires (*D. de Lisboa*, 5 avril 1978). Les coopératives de consommation, 31 de Janeiro et Popular da Gaia et l'Association Trabalhadores e Moradores Unidos para as Autarquias (TMUPA), réalisèrent aussi des ventes directes des produits des unités collectives (*D. de Lisboa*, 19 octobre 1976 et 18 et 19 juillet 1978).

d'une part avec les PMA, qui ne pouvaient vendre leurs produits à des prix aussi bas que ceux des UCP/coopératives et d'autre part avec les commerçants locaux. Ces derniers bénéficiaient, par contre, des achats des travailleurs des unités dont les salaires étaient plus élevés et plus réguliers qu'avant.

Dans les districts d'Évora et de Beja, quelques coopératives de commercialisation furent mises en place au niveau des concelhos, structures identiques à celles des unions de coopératives du district de Setubal (1). Mais elles n'écoulèrent qu'une proportion insignifiante de la production. Aucune structure ne se forma au niveau du district ; le Secrétariat des UCP/coopératives du district d'Évora l'avait pourtant souhaité, mais il n'avait pas la capacité d'en prendre l'initiative. Dans le district de Beja où l'organisation en UCP était la plus avancée, une seule coopérative de commercialisation émergea. Selon le Secrétariat des UCP/coopératives, "les intermédiaires n'ont jamais été aussi riches".

Dans le district de Portalegre, l'organisation de coopératives de commercialisation démarra lentement, mais elles eurent plus d'impact qu'à Évora et Beja. Implantées dans les concelhos, elles intégrèrent 50 à 60 % des unités collectives et 1 500 petits agriculteurs, nombreux dans ce district et dont la participation avait été fortement encouragée. Celles des concelhos d'Avis, Arronches, Campo Maior et Ponte de Sor intégrèrent deux ex-grémios. Dans le nord du district (Marvão, Niza et Castelo de Vide), où les unités collectives se raréfiaient, aucune structure ne surgit. La coopérative de commercialisation de Campo Maior entra en concurrence avec celle formée par les grands agriculteurs, qui fut chargée de l'attribution du CAE (2).

Un réseau propre aux unités collectives se constitua pour la commercialisation de l'huile d'olive, principale production de cette zone, facilité par l'existence d'installations de pressage et d'emballage par où passait 80 % de la production d'huile. Son raffinage était ensuite confié à des entreprises nationalisées et elle était écoulée directement par les unités aux détaillants ou sur le marché, sans passer par les grossistes.

Les unités collectives eurent des difficultés pour former leur réseau de vente du bétail, d'autant plus que l'abattoir de Beja était fermé pour travaux ; la tentative d'intervention faite par la JNPP, en 1975, eut peu d'effets dans le Sud.

Une dizaine de coopératives d'Albernoa, dans le district de Beja, de tendance politique différente (3), formèrent leur propre union de coopératives.

(1) Quatre coopératives de commercialisation se formèrent dans le district d'Évora dans les concelhos de : Évora, Montemor-o-Novo, Vendas Novas et Redondo dans le district de Beja et la coopérative d'Odemira (Informations du Secrétariat des UCP/coopératives du district d'Évora, enquête directe, septembre 1979).
 (2) Informations du Secrétariat des UCP/coopératives de Portalegre, enquête directe, septembre 1979.
 (3) Proches du Mouvement de la Gauche Socialiste (MES), cette union rassemblait, entre autres, les coopératives suivantes : Unidade Revolucionária, Poder Popular, Flor do Mato, Terra Vermelha, Unidade Popular etc.

— La naissance, fin 1976, de la CRA (Coopérative de la Réforme Agraire) (1) modifia légèrement la situation. Fonctionnant au niveau national, elle se chargea de la commercialisation de quelques produits des UCP/coopératives. Elle partit de l'initiative des UCP de la région du Couço (qui formèrent le Comité de la Réforme Agraire) et de techniciens renvoyés des organismes de coordination économique, durant le VIème Gouvernement Provisoire. La CRA étendit son activité surtout à Ponte de Sor, Montemor-o-Novo et Santiago do Cacém. Elle établit des liens à la fois avec les unités collectives et les coopératives de commercialisation. Intégrée dans les mécanismes du marché, elle voulait faire bénéficier ses associés d'une partie de l'excédent formé au niveau de la commercialisation en vendant les produits des unités à de meilleurs prix aux grossistes ou aux détaillants (surtout à Lisbonne), et en diminuant les coûts de transport et d'autres frais. En fait, elle ne prélevait que les coûts réels des opérations de vente (2). Elle fournissait aux unités collectives du matériel agricole et des machines ; par contre, la distribution des semences et des engrais fut confiée aux coopératives de commercialisation ou aux commissions de liquidation des ex-grémios. La C.R.A. diffusait une information hebdomadaire sur les prix du marché et sur la bourse des marchandises, afin de mettre les unités au courant des prix qui se pratiquaient et de leur permettre d'effectuer leurs transactions sans être lésées. La CRA vendait rarement des produits aux organismes de coordination économique (3).

Cette coopérative élargit ses activités dans des branches où le pouvoir des intermédiaires n'était pas très concentré : marché fruticole (4) et marché de la viande ovine, devenus sa spécialisation.

Les marges de commercialisation élevées sur la vente du matériel agricole et des machines, inférieures toutefois à celles des sociétés commerciales, lui permettaient de couvrir le déficit de la commercialisation d'autres produits.

3 à 4 % du total des achats et ventes du secteur collectif passèrent par la CRA. Cette organisation s'adaptait aux conditions d'un marché dominé par les intermédiaires, tout en l'attaquant sur ses points les plus faibles.

(1) Informations recueillies auprès d'un responsable de la CRA et tirées des rapports et de la comptabilité annuels.

(2) La souscription à la CRA était ouverte aux UCP, coopératives et PMA ; elle était de 100 actions pour les adhérents individuels (à 100 esc chacune). Le vote correspondait au nombre d'actions. Des techniciens faisaient les contrats avec les unités de production et appréciaient les produits tout en cherchant, en premier lieu, les possibilités d'écoulement sur le marché local.

(3) En 1977, vente de viande ovine à la JNPP et exportation de pommes à travers la JNF. L'utilisation plus fréquente de ces circuits pour l'exportation, recherchée en 1978, n'a pas encore donné de résultats (Enquête directe, octobre 1979).

(4) Contrôle de 10 % du marché du raisin et de 10 % de celui des poires.

Les coopératives de commercialisation et la CRA s'équipèrent progressivement pour conserver et conditionner les produits agricoles (dépôts, frigorifiques, installations de calibrage et d'emballage) (1). Les unions de coopératives contribuèrent à l'utilisation en commun d'équipements coûteux, à la concertation sur les prix et à l'établissement de formes d'entraide. Elles cherchèrent à institutionnaliser les relations avec les industries en aval, avec des entreprises commerciales sous l'intervention de l'Etat et avec des chaînes de supermarchés des grandes villes. Les fédérations de coopératives, déjà mentionnées, établirent des relations avec les unités collectives et les coopératives de divers secteurs d'activité, relations qui ne se limitaient pas à des échanges économiques.

Les unités du secteur collectif ne sont pas parvenues à modifier profondément leurs relations en amont et en aval ; elles se limitèrent à une faible partie des produits.

Les transformations furent encore plus précaires sur l'ensemble des circuits des exploitations privées et leur impact s'est borné à quelques améliorations de courte durée.

3.2.2. - Les difficultés de contrôle des circuits de commercialisation : limite à l'affirmation de l'alliance apparemment dominante.

L'impossibilité de jonction entre les PMA et l'alliance apparemment dominante peut aussi être attribuée à la faible capacité du pouvoir politique de contrôler les intermédiaires dont l'importance était primordiale dans les circuits de l'agriculture marchande. Des tentatives indirectes furent entreprises par la fixation de différents régimes de prix, du prix maximum et des marges de commercialisation.

Des tentatives surgirent dans les circuits de vente de la pomme de terre de semence pour diminuer le pouvoir des intermédiaires. D'autres se bornèrent à régulariser les circuits et les prix.

3.2.2.1 - Tentative de réduction du pouvoir des intermédiaires : cas des importations de pommes de terre de semence.

En sauvegardant la libre importation de la pomme de terre de semence, le gouvernement chercha, en 1975, à préserver les intérêts des producteurs. Il couvrait la différence entre le prix de la pomme de terre de semence nationale et celle importée, afin que toutes deux soient vendues à un même prix sur le marché. La Junte Nationale des Fruits (JNF) étudiait les prix de vente sur le marché intérieur et payait une

(1) *Reforma Agrária*, n°17, 17 janvier 1978.

subvention aux producteurs nationaux (1). Cette même année, fut garantie la commercialisation de toute la production de pommes de terre de semence nationale, à la charge des importateurs de la pomme de terre de semence étrangère, à un prix fixé par le gouvernement. La subvention antérieurement attribuée fut éliminée. La JNF envisagea d'annuler le concours public ouvert aux importateurs et de procéder directement à l'importation, "au cas où ceux qui font les propositions agissent de façon concertée pour restreindre la concurrence, ou que les prix proposés sont excessivement élevés par rapport aux cotation sur le marché international" (2). La JNF sacrifiait ainsi, partiellement, les intérêts des intermédiaires pour bénéficier à la production nationale et aux agriculteurs.

Les importations de semences de pomme de terre rendaient difficile l'écoulement de la production nationale qui couvrait uniquement 17,5 % du total des semences sélectionnées utilisées par les agriculteurs. La concurrence créée par les importations décourageait l'expansion de cette culture pour laquelle les capacités de régions spécialisées du Nord, surtout la région de Portalegre (3) et l'Est du pays, restaient inutilisées. Le manque d'appui technique avait provoqué une dégradation progressive des variétés, sans que de nouvelles variétés, plus demandées par les agriculteurs, puissent être adaptées.

La fragilité du circuit de la pomme de terre de semence apparut durant la campagne 1975/76, lorsque la rareté de ce produit sur le marché mondial, et son prix élevé, retardèrent les importations (4). Les PMA, à travers les commissions de liquidation ou à travers les ligues, exigèrent l'importation directe des semences par la JNF et une intervention autoritaire de cet organisme pour les distribuer, approvisionnant en priorité les coopératives et les PMA (5). La fixation des prix de la pomme de terre de semence, de la marge de commercialisation et des subventions aux importateurs et aux coopératives de production nationale de semences (6), intervinrent tardivement, retardant les semences.

(1) Portaria 654/74 du 11 octobre 1974, D.G. n° 237. Subvention de 1 000 à 1 500 esc/tonne suivant la variété et le prix d'importation. Le prix du sac de 50 kg fut fixé, pour 1974/75, à 320 esc. pour la variété Aran-Banner, plus 15 esc. pour le transport (Portaria 651/75 du 7 novembre 1975, D.G. n°258). Les importations de pommes de terre de semence étaient concentrées entre les mains d'une centaine d'intermédiaires (*A Terra*, 25 février 1976), dont 10 contrôlaient 50 % du marché. Ils se chargeaient du choix des variétés en fonction de la marge de profit et non des besoins des agriculteurs.

(2) Portaria 651/75 du 7 novembre 1975, D.G. n°258.

(3) Déclarations des représentants des coopératives de production de la pomme de terre de semence de Montalegre, *D.de Lisboa*, 5 mars 1976.

(4) La Hollande et la France appliquèrent des taxes à l'exportation, hors de la CEE, de 1,40 F f. soit 9 esc/kg, pour éviter des ruptures de leur propre approvisionnement.

(5) Résolution approuvée lors d'un rassemblement des commissions de liquidation contactées par la Fédération des Grémios du Douro et Minho (*D. de Notícias*, 14 novembre 1975).

(6) D.L. 103 A/76 du 4 février 1976, D.G. n° 29. Cas de la variété Aran Banner la plus répandue,

- Prix maximum de vente aux agriculteurs dans le dépôt de l'importateur : 364 esc/sac
- Prix payé par les importateurs aux coopératives de production nationale : 292,50 esc/sac
- Subvention payée par la JNF aux coopératives de production : 187,50 esc/sac
- Marge de commercialisation pour le transport : 15,0 esc/sac
- Marge de commercialisation : 71,50 pour Lisbonne et 65,0 /sac respectivement pour Porto.

Des coopératives laitières, contrôlées par les PMA, commercialisaient la pomme de terre de semence à leurs associés. Elles réagirent violemment au retard à l'approvisionnement.

Ainsi, la coopérative de Vagos menaça de réduire l'approvisionnement en lait de Lisbonne de 50 000 l par jour. 13 coopératives de la Lacticoop se solidarisèrent avec elle, retenant l'écoulement d'environ 260 000 l. Un ultimatum fut donné au gouvernement le 2 février 1976, auquel répondit le Ministre du Commerce Intérieur du VIème Gouvernement Provisoire, menaçant d'appliquer des peines pour sabotage et stockage illégal (1).

Les coopératives laitières exigeaient que la JNF ait le monopole des importations, qu'elle fixe les prix de la pomme de terre au producteur en début de campagne et qu'elle garantisse l'écoulement de la production.

Sans piétiner sur le domaine des intermédiaires, les autorités décidèrent de faire pression sur eux pour qu'ils fournissent aux coopératives les variétés de semences demandées. Or, il s'agissait surtout de la variété "Désirée" plantée à deux époques de l'année (février-mars et août) dont l'importation était insuffisante, aucune planification des demandes n'étant faite. Les intermédiaires donnèrent donc la priorité aux coopératives laitières, détournant 690 sacs de leurs destinataires initiaux pour les livrer à la coopérative de Vagos (2). Les agriculteurs de Pombal, qui menaçèrent de couper la ligne de chemin de fer Lisbonne/Porto, reçurent le lendemain 425 sacs des 1 125 demandés (3). Ceux de Viseu, qui décidèrent de paralyser le sud-express, virent, 15 000 sacs des 20 000 exigés, commencer à leur être distribués (4). Cette solution provisoire ne résolvait pas le problème de fonds. Les intermédiaires qui se virent attribuer la responsabilité du manque d'approvisionnement protestèrent vivement à travers l'Association Nationale des Grossistes d'Importation et d'Exportation des Fruits - ANAIEF.

La JNF éleva, en 1976, le prix de la pomme de terre de semence de 13,7 %, à la suite d'une augmentation sur le marché international. Mais le retard de la législation sur la fixation des prix favorisa la spéculation (5).

Par ailleurs, les quantités importées furent insuffisantes pour répondre aux besoins ; 24 000 t furent reçues en 1976, alors que 34 000 étaient, en moyenne, nécessaires. Le contingent initial de 28 000 t fut maintenu, suivi d'un contingent complémentaire, variable annuellement (Tableau X 11) (6). Les intermédiaires considéraient la JNF incapable de procéder à la distribution des quantités importées, faute de moyens (7).

En novembre 1976, la JNF se retira du circuit d'importation de la pomme de terre de semence et rétablit la libre importation et distribution malgré les protestations des coopératives laitières.

(1) *A Terra*, 25 février 1976.

(2) *D. de Lisboa*, 7 février 1976.

(3) Réunion des agriculteurs le 1er mars 1976, *O Diário*, 1er mars 1976 et *D. de Lisboa* 4 mars 1976.

(4) *D. de Lisboa*, 5 mars 1976.

(5) *O Século*, 5 février 1976 et Despacho conjoint du MAP, Ministère des Finances et Ministère du Commerce Intérieur du 18 mars 1976, D.R. n°116, qui régleme les circuits de paiement des subventions prévues.

(6) Note officieuse du Ministre du Commerce Intérieur, et *Expresso*, 7 janvier 1976.

(7) Réponse de l'ANAIEF à la coopérative de Vagos, *D. de Notícias*, 10 février 1976.

Les difficultés de distribution de la pomme de terre de semence se répétèrent, avec plus ou moins d'acuité, les années suivantes.

La liaison apparue entre les activités laitières et celles de la production de pomme de terre, dans la zone du littoral nord et de la Beira Baixa, est liée à un élargissement de l'intégration au marché, des exploitations paysannes. L'augmentation des ventes de lait et l'introduction de nouvelles races de vaches laitières entraînèrent un recul des cultures vivrières (surtout maïs et haricots) et l'extension de la culture de la pomme de terre à base de semences sélectionnées achetées. En même temps, l'élargissement des échanges monétaires facilitait aux éleveurs le recours à une utilisation plus fréquente d'aliments du bétail et l'affectation des terres aux cultures fourragères diminuait, favorisant l'extension de cultures destinées au marché. L'alliance apparemment dominante ne contrôlait pas ces mécanismes car elle ne détenait pas les circuits de distribution. Mais elle favorisa l'élargissement de la production destinée au marché intérieur afin d'approvisionner les populations urbaines et d'atténuer la dépendance alimentaire de l'extérieur.

3.2.2.2. - La régularisation des circuits et des prix : l'intervention ponctuelle des organismes étatiques.

Dans les circuits d'écoulement des fruits, comme dans celui de la pomme de terre, la présence des intermédiaires entraîna une spéculation à cause des variations annuelles des productions. Les limites de l'alliance apparemment dominante se manifestèrent par l'incapacité d'intervention des organismes de coordination économique, accentuée par l'insuffisance de moyens.

Début 1975, l'excédent de la production de pomme de terre de consommation conduisit à une baisse des prix et à une saturation du marché. L'intervention de la JNF consista à acheter une partie des quantités disponibles (1), à un prix fixé à l'avance, et à fixer un prix minimum de vente aux consommateurs (2). Parallèlement, les intermédiaires procédaient à un boycott de la production.

Lors de la campagne de 1975, les superficies semées en pommes de terre diminuèrent, le gouvernement augmenta les prix et réduisit les marges de commercialisation mais ne réussit pas à éviter la spéculation due à la raréfaction du produit. Il approuva aussi l'importation de quantités complémentaires destinées à la consommation (3). En 1976, la production, de nouveau excédentaire, créa une impasse pour les

(1) Ce fut le cas pour l'achat de 17 000 t de pommes de terre à Trás-os-Montes où de grandes quantités étaient en train de pourrir.

(2) De 2,90 à 3,30 esc./kg, suivant les variétés (Despacho du Secrétaire d'Etat de l'Approvisionnement et des Prix du 15 janvier 1975, D.G. 20 janvier 1975, n°16).

(3) La marge de commercialisation fut fixée, en janvier 1975, à un maximum de 1,45 et à un minimum de 0,35 esc/kg ; le prix d'achat aux producteurs se situait entre 4,30 et 4,70 esc/kg (Portaria 45/75 du 23 janvier 1975). La Portaria 652/75 du 7 novembre augmenta le prix maximum de vente au public à 5,60 ou 6,0 esc./kg, suivant les variétés, et baissa les marges de commercialisation fixées entre 0,55 et 0,70 esc/kg. La garantie d'un prix minimum au producteur fut maintenue à 4,50 esc/kg. Le DL 73/76 éleva de nouveau le prix de la pomme de terre aux consommateurs à 7,50 esc/kg et la marge de commercialisation à 1,70 esc/kg, alors que le prix payé au producteur restait le même, favorisant nettement les intermédiaires au détriment des producteurs.
(suite page suivante).

producteurs qui eurent des difficultés à l'écouler sur le marché ; la commercialisation ne dépendait que des intermédiaires, la JNF n'ayant procédé qu'à de rares opérations d'achats (1).

L'incapacité d'intervention des organismes étatiques apparut également pour l'écoulement de la production de fruits. De grandes quantités pourrèrent dans le Nord (Tarouca - coopérative de Varosa), les intermédiaires refusant d'acheter les excédents pour ne pas faire baisser les prix. Le manque de moyens financiers des coopératives fruitières ne leur permettait pas de respecter leurs engagements envers les producteurs. Une fois discréditées auprès d'eux, il était difficile aux organismes de coordination de conclure de nouveaux contrats (2).

Pour obliger la JNF à fixer un prix minimum aux producteurs de pommes la CAP décida de bloquer une des routes principales (3). En réalité, les prix offerts n'arrivaient pas à couvrir les coûts de production et les agriculteurs ne trouvaient pas de débouchés ; ils furent obligés de vendre les fruits aux industries de transformation, à de très bas prix.

Pour d'autres fruits et légumes, la JNF se proposa de jouer un rôle régulateur, en s'engageant à écouler la production à un prix fixé, toutes les semaines, et en garantissant un prix minimum. Ce fut le cas pour les oignons et l'ail.

Le rôle des coopératives fruitières dans les circuits de commercialisation ne se modifia pas. Organismes contrôlés par les grands producteurs, elles s'intégraient dans ce circuit, comme un échelon servant à rassembler la production d'agriculteurs dispersés pour la revendre aux intermédiaires (4). La proportion de la production fruitière directement vendue sur le marché par les postes des coopératives resta infime. Mais elle

(3) page précédente

Le prix de la pomme de terre importée fut fixé à 6,10 esc/kg au grossiste et à 6,80 esc/kg au détaillant. Une subvention était concédée aux importateurs (D.L. 73/76 du 27 janvier, D.G. 27 janvier 1976) pour maintenir le même prix aux consommateurs.

En février 1976, la rareté du produit et la spéculation firent monter les prix aux consommateurs jusqu'à 14 esc/kg (A Terra, 26 février 1976).

(1) Achat à 532 producteurs de moins de 25 t par la Station Fruticole de Castanheira do Ribatejo (Povo Rural, octobre 76). Dans la région de Guarda, la Coopérative Fruticole paya aux producteurs 1,50 esc/kg.

(2) La COBAI avait besoin de 2000 contos pour payer la production d'oranges aux producteurs (D. de Notícias, 6 février 1976).

(3) Le gouvernement avait fixé un prix minimum de 2,0 esc/kg pour les pommes d'un certain calibre, destinées à l'industrie ; la CAP et les intermédiaires voulaient généraliser ce prix à tous les calibres (O Diário 30 octobre 1976).

La JNF assura un prix minimum garanti au melon à 6,50 esc/kg au consommateur et à 4,50 escudos au producteur. Le melon est le plus souvent vendu par les producteurs eux mêmes généralement des seareiros.

(4) Les agriculteurs du Bombarral (Leiria) à une centaine de kilomètres de Lisbonne, zone d'arboriculture, se plaignaient de la quantité d'intermédiaires par lesquels passait la production fruitière avant d'arriver aux consommateurs (Povo Rural, Mars 1976). La coopérative fruitière de cette zone vendait la production de ses associés aux intermédiaires qui offraient de meilleurs prix que la JNF ; des 10 000 t écoulées annuellement, 7500 t étaient vendues aux intermédiaires et 2500 t à la JNF.

eut tendance à augmenter dans les grands centres urbains, surtout à cause de l'installation des nouveaux postes de vente de la JNF que des coopératives approvisionnaient.

La JNF réglementa le fonctionnement des marchés d'approvisionnement (mercados abastecedores) des deux grands centres urbains, Lisbonne et Porto, par où passait 40 % de la production des fruits et légumes. Mais elle se borna à augmenter la taxe sur les commerçants et à redistribuer l'espace dans les marchés. Le contrôle de ces derniers resta entre les mains des intermédiaires, alors que la JNF aurait pu facilement y intervenir (1). Cette attitude manifestait la nette volonté de cet organisme de ne pas léser les intérêts des catégories dominantes.

La JNF prétendit également élargir et coordonner le réseau d'installations frigorifiques. Or, la dimension et la localisation des installations frigorifiques existantes étaient dictées par des intérêts particuliers et les équipements ne se trouvaient soumis à aucune exigence d'ordre technique ni à une planification générale (2). La Commission Nationale du Froid (Comissão Nacional do Frio), créée en 1971, était restée pratiquement inactive, avant d'avoir été dissoute en 1974. Une commission d'installation fut lancée par le Ministre du Commerce Intérieur, en 1977 (3). L'Institut du Froid voulait établir des infra structures indispensables pour que l'Etat puisse avoir à sa disposition des stocks de biens alimentaires suffisants pour régulariser l'approvisionnement du marché. Cependant, l'essentiel du réseau continuait à être contrôlé par des intermédiaires qui, de cette manière, pouvaient jouer sur les prix et les manipuler. La capacité d'installation des coopératives fruticoles resta limitée, malgré son élargissement (4).

La JNF fut aussi chargée de l'exportation des excédents, lorsque des difficultés se présentaient dans les réseaux habituels. Elle écoula ainsi la production d'amandes achetée aux PMA (5), vers l'URSS, bénéficiant de l'ouverture de nouveaux marchés.

(1) Nomination de Commissions d'installation dans chaque marché pour élaborer une réglementation (D.L. 500/76 du 29 juin 1976, D.R. 150), obligeant les commerçants à s'inscrire, et création d'une commission d'inspection (comissão de fiscalização) (D.L. 501/76 de la même date). Cette obligation s'étendit aux UCP et aux coopératives (Portaria 392/76 de la même date).

(2) D.L. 495/76 du 24 juin 1976, D.R. n°146.

(3) D.L. 87/77 du 8 mars 1977, D.R. n° 56. Le D.L. 329 C/74 du 20 juillet 1974 dissolvait la commission antérieure.

(4) La capacité totale de stockage des stations fruticoles ne dépassait pas 80 à 90 000 t. Des prêts leur furent accordés : 31 600 contos à la coopérative fruitière de la Beira (Viseu) pour construire des dépôts frigorifiques de 3700 t (Résolution du Conseil des Ministres du 23 novembre 1976, D.R. 18 février 1976, n°294) et 37 550 contos à la coopérative fruitière du Cadaval (district de Lisbonne) dans le même but (résolution du Conseil des Ministres du 18 novembre 1976, D.R. 24/1/77 n°19).

(5) Les quantités d'amandes concernées atteignaient les 1000 t, dont une partie provenait de Trás-os-Montes et l'autre de l'Algarve. La JNF les acheta aux producteurs à 60 esc./kg, prix supérieur à celui de la cotation sur le marché international (52 à 55 esc/kg) et les vendit à l'URSS à 65 esc/kg. La transaction se fit en satisfaisant l'exigence de sélection des amandes, ce qui augmentait sensiblement les coûts. La JNF supporta la différence (D. de Notícias, 4 juin 1975, Povo Rural, mars 76 et A Capital, 24 janvier 1976, Entrevue avec un responsable de la JNF).

3.2.2.3. - La suppression du protectionnisme et le maintien partiel des circuits étatiques.

Quant aux circuits de commercialisation qui encadraient l'agriculture para-étatique, la préoccupation essentielle du pouvoir fut d'assurer leur renouvellement et leur rationalisation, sacrifiant des privilèges désuets dont bénéficiaient les catégories sociales intégrées dans les alliances traditionnelles. Ainsi, le nouveau régime céréalier chercha à appliquer "une politique de rapprochement du prix réel des céréales, permettant une réduction des subventions, concédées par le Fonds d'Approvisionnement, dont les montants actuels sont insupportables et n'ont aucune contrepartie en matière de développement économique" (1). Cette législation abolit le système protectionniste des quote-parts de chacune des minoteries (quotas de rateio), qui maintenaient un taux élevé de sous-utilisation des installations, n'encourageant ni la rénovation de la technologie, ni celle des équipements. En même temps, elle éliminait la politique de bas prix du pain, pratiquée par le régime antérieur, adaptant les prix à l'augmentation de celui des matières premières et des combustibles, pour éviter l'aggravation du déficit supporté par tous les contribuables (2).

En 1974 et 1975, le pouvoir politique dut tenir compte de la situation des PMA. Il rétablit les trois échelons de prix du blé, suivant les catégories de producteurs et réactualisa les subventions en 1976 (3). Les agriculteurs considéraient les prix trop bas, aussi bien pour le blé que pour le maïs. Pour ce dernier, ils recevaient une subvention d'un escudo/kg, insuffisante pour encourager son développement.

Les livraisons à l'Institut de Céréales continuaient à être obligatoires pour le blé, mais elles restaient facultatives pour les autres céréales. Cet Institut ramassait de l'orge et de l'avoine dans les districts du Sud du pays pour approvisionner les industries d'aliments du bétail, et diminuer ainsi les importations.

La commercialisation du riz suivit une politique identique. En 1974, cette culture se trouvait en régression, surtout du fait de l'aggravation des coûts de production et de l'expansion d'autres cultures irriguées. Le gouvernement décida d'augmenter les prix, pour encourager la production et diminuer les importations de plus en plus croissantes (6,2 % de la production nationale en 1970, 21,5 % en 1974 et 58,0 % en 1976) (4).

(1) Préambule du D.L. 369/74 du 19 août 1974, D.G. n° 192 réglementant le nouveau régime céréalier. L'intention explicite était de rapprocher ce régime de celui d'autres pays de la CEE.

(2) La subvention aux minoteries de 1,50 esc/kg de farine fut maintenue et le prix de vente à l'usine fixé à 6,06 esc/kg (pour la 1ère qualité) et à 3,30 esc/kg pour la 2ème qualité.

(3) Une note officieuse du MAP fixa les échelons des subventions correspondants aux différentes catégories : moins de 25 t : 1,40 esc/kg, de 25 à 150 t : 0,70 et plus de 150 t : aucune (*D. de Notícias*, 21 mai 1976).

(4) *Plano a médio prazo : 1977/80, Circuitos de distribuição*, Março 1977, Ministério do Plano e da Coordenação Económica, p. 25.

Un système de marché libre de l'achat du riz par les industries de décorticage fut institué ; un prix garanti était pratiqué par l'Institut de Céréales. Une simplification des circuits permit aux détaillants et aux consommateurs collectifs de s'approvisionner directement auprès des usines, sans passer par les grossistes (1). En 1976, un système concurrentiel fut établi et des facilités de crédits accordées aux industries de décorticage. Les droits de douane sur les importations de riz effectuées par l'Institut de Céréales furent abolis. Ils servaient à couvrir la différence entre le prix d'importation et le prix sur le marché national (2). De ces décisions, résulta une augmentation du prix au consommateur, jugée supportable par rapport aux augmentations de prix d'autres produits alimentaires qui remplaçaient le riz dans l'alimentation. La bonification dont bénéficiaient les producteurs de la Vallée du Mondego, du Vouga et du Lys (3), fut maintenue, et, en 1975, élargie à d'autres variétés de riz. Les producteurs d'autres régions continuèrent à profiter de cette subvention, en livrant le riz dans ces zones.

Mais, les organisations des PMA de la Vallée du Mondego exigèrent des prix plus élevés que ceux fixés par le gouvernement, décidant, en 1975, de ne pas livrer le riz aux industries de décorticage (4). Les agriculteurs continuaient à dépendre des industriels qui manipulaient les taxes de différenciation régionale (5).

Les quelques modifications ponctuelles introduites furent insuffisantes pour instaurer le contrôle des circuits par l'alliance apparemment dominante. Par ailleurs, les mesures prises pour stimuler la production et entraîner un renversement des tendances existantes, surtout celles de la dépendance alimentaire, n'aboutirent à aucune modification structurelle des circuits de commercialisation. Elles se limitèrent, le plus souvent, à un réajustement du niveau des prix en fonction de l'augmentation des coûts de production. L'abolition des mesures protectionnistes d'avant 1974, devaient stimuler la modernisation et la concentration des industries, mais elle a entraîné un recul de la production nationale, peu concurrentielle, en faveur de l'importation. La politique adoptée ne permit pas de rendre la production nationale plus compétitive par rapport à celle d'autres pays. Malgré l'intention du IV^{ème} Gouvernement Provisoire de favoriser les producteurs, les mécanismes d'ouverture au marché extérieur se firent au détriment des intérêts de

(1) De 1974 à 1975, le prix d'achat du riz aux agriculteurs passa de 4,10 - 5,51 esc/kg à une moyenne de 6,10 esc/kg, suivant les variétés (D.L. 473/74 du 20 septembre 1974, D.G. n^o 220 et D.L. 609 A/75 du 8 novembre 1975, D.G. n^o 259). Les agriculteurs demandaient 8,0 esc/kg.

(2) En 1976, 100 000 contos furent consacrés à payer cette différence (Despacho 8/novembre 1976, D.G. n^o 259) ; la bonification fut fixée à 1 440 esc/t pour le riz géant (Despacho 20 octobre 1976, D.R. n^o 246).

(3) Cf. thèse de 3^{ème} cycle, volume II, p. 42.

(4) Commission de Lutte des Riziculteurs de la Vallée du Mondego (Comissão de luta dos Orizicultores do Vale do Mondego), *D. de Notícias*, 13 janvier 1976 et *A Capital*, 28 janvier 1976.

(5) Cette taxe était destinée à couvrir la différence entre le prix du riz importé, livré par l'Institut des Céréales aux usines de décorticage, et le prix payé par ces usines aux agriculteurs. Le prix du riz étranger était parfois 50 % inférieur à celui du riz national (*Expresso*, 19 novembre 1976).

la dominance, accentuant sa fragilité.

Le circuit de commercialisation de l'huile d'olive, une des productions intégrées dans le système de la grande culture, base de la première alliance traditionnelle, a reproduit le même phénomène.

Les grossistes continuèrent à concentrer entre leurs mains la quasi-totalité de la distribution ; seule une faible partie passait par les circuits créés par les UCP (1). Cependant, le raffinage incombait aux usines nationalisées du groupe CUF. L'augmentation des prix de l'huile d'olive résultait des réajustements en fonction des coûts de production, le prix garanti étant maintenu inférieur à celui des coûts (2). L'obtention de crédits, grâce à l'aval de l'État, pour financer la récolte, cherchait à stimuler la production. Deux facteurs conditionnaient l'évolution des circuits de commercialisation de ce produit :

— l'augmentation des prix encourageait la substitution dans l'alimentation, d'autres huiles moins chères mais importées. Celles-ci furent, plus tard, incluses dans le panier de la ménagère à la place de l'huile d'olive. Ce phénomène stimulait la formation de nouvelles alliances dans lesquelles étaient intégrés les intermédiaires importateurs et les fabricants de margarine et d'autres huiles végétales. La consommation de plus en plus importante de ces matières grasses empêcha l'écoulement de la production d'huile d'olive, qui se trouvait, par ailleurs, peu compétitive sur le marché international (3). Ainsi, les exportations d'huile d'olive diminuèrent progressivement. La perte du marché des anciennes colonies, principaux acheteurs, constitua un facteur décisif dans le déclin de ces exportations et contribua aux difficultés d'écoulement de ce produit sur d'autres marchés (Brésil et Vénézuéla, Tableau X 14). Aucune progression ne fut enregistrée dans la production, l'apparition de stocks ne provenait que de la diminution de la consommation intérieure (Tableau X 13).

(1) En 1974/75, sur une production de 52 559 millions de litres, les achats aux producteurs se distribuaient ainsi :

Achat des grossistes	34 017	64,6 %
Achat des exportateurs	2 055	3,9
Achat des raffineries	1 152	2,2
Achat IAPO (Institut National pour les produits oléagineux)	5 215	9,9

Des 19,3 % qui restaient, une partie était destinée à l'autoconsommation et l'autre passait par d'autres circuits.

(2) Despacho du Secrétaire d'État de l'Approvisionnement et des Prix du 21 octobre 1974, D.G. n° 256. Prix de l'huile d'olive au producteur : Unité : escudos/litre.

	Minimum	Maximum
De 1967 à 1971, prix identique	16,7	17,5 (suivant le degré d'acidité)
en 1972	19,0	18,85
1973	24,4	25,20
1974	—	42,5 (moyenne)
1975	40,8	45,0
1976	53,2	57,5
1977	—	63,5 (moyenne)

Selon la ligue des PMA de Beja, le prix payé par le IAPO était inférieur au coût de production par litre, estimé en 1975, à 74 esc.

En 1976, un crédit fut attribué aux producteurs, de 4 esc/kg d'olives (Despacho du Ministère du Commerce et des Finances du 28 décembre 1976, D.R. n° 299).

(3) L'augmentation de la production d'huile d'olive sur le marché mondial, de 1 346 900 t à 1 599 800 t de 1975 à 1976, contribua à la baisse des prix sur le marché international (*Expresso*, 17 décembre 1975).

— la falsification de l'huile d'olive suscita une méfiance des acheteurs et obligea le gouvernement à prendre des mesures sévères pour garantir la qualité du produit exporté (1).

L'évolution de la production d'huile d'olive traduisait l'écart sans cesse croissant entre les nécessités du marché intérieur et la production en baisse. Cette tendance élargissait donc le déficit de la balance alimentaire en produits de base, accentuant la dépendance extérieure.

3.2.3. - L'intervention du pouvoir politique sur l'approvisionnement en moyens de production.

Les interventions de l'Etat touchèrent surtout les branches dont les structures se modifièrent, en particulier, celle des engrais.

— La nationalisation (2) et le contrôle par les travailleurs de la production d'engrais permirent le renforcement de l'alliance apparemment dominante. Leur utilisation fut encouragée, accompagnée de réductions sur les prix, comme aide à l'expansion de cette branche. Ces mesures bénéficièrent à la réforme agraire, les districts du Sud consommant environ 27,6 % de la consommation nationale ; les districts du Centre suivaient avec 23,9 % (tableau X15).

Cette subvention amortit l'augmentation des prix due au renchérissement des matières premières, en particulier des dérivés du pétrole.

Or, c'est à l'occasion de la définition des bénéficiaires des réductions sur le prix des engrais, -20 % pour l'ensemble des agriculteurs et 30 % pour les PMA, que cette catégorie fut délimitée de façon plus précise : exploitation directe des terres, revenu imposable inférieur à 100 contos, maximum de deux salariés agricoles et superficie inférieure à 210 ha en sec (un hectare en irrigué équivaldrait à 7 ha en sec).

Les quantités d'engrais utilisées par ces exploitations ne devaient pas dépasser la valeur de 2750 esc/ha pour la tomate, 2250 pour le riz, 2 000 pour la pomme de terre et 1 000 esc/ha pour les autres cultures.

Les unités du secteur collectif bénéficiaient aussi de cette subvention ; leur qualité de bénéficiaire devait être reconnue par les CRRA et, pour les PMA, par les brigades techniques du MAP ou par les commissions de liquidation des ex-grémios. Cette compétence fut retirée aux organisations de PMA, à la suite des conflits entre les différentes forces politiques prétendant leur contrôle (3).

Des subventions furent aussi payées aux fabricants et aux importateurs d'engrais (4).

(1) Portaria 704/74 du 29 octobre 1974, D.G. n° 252 et Portaria 767/76 du 27 décembre, D.R. n°299.

(2) Toutes les unités d'engrais furent nationalisées sauf la Sapec, liée à la Socfin - entreprise belge - bien que les travailleurs de cette entreprise l'aient demandé.

(3) *D. de Notícias*, 15 novembre 1975.

(4) Despacho du Ministère des Finances, de l'Industrie et du Commerce Intérieur, *D. de Notícias*, 3 janvier 1976.

Le montant des subventions atteignit pour la réduction de 20 %, 600 000 contos et celle de 30 %, 900 000 contos. De ce financement total de 1 800 000 contos, 1 070 000 contos devaient être avancés par le Fonds d'Approvisionnement, qui opérait la redistribution en faveur des agriculteurs (1).

Le coût du transport des engrais était compris dans la subvention prévue par le gouvernement (pour toute distance supérieure à 50 km, elle s'élevait à un maximum de 150 esc/t), prélevés directement par la CP (société des chemins de fer portugais, nationalisée) (2). Pour éviter que les intermédiaires ne puissent bénéficier de cette mesure, le gouvernement les obligea à rembourser la différence entre le coût réel du transport et le montant de la subvention (3). La recherche d'un équilibre entre les intérêts des entreprises nationalisées et ceux des producteurs agricoles se révélait nécessaire. Elle se réalisait en partie par la péréquation faite à travers le Fonds d'Approvisionnement (3).

La désorganisation de l'approvisionnement en engrais qui, avant 1974, passait par les grémios de Lavoura provoqua une baisse provisoire de la consommation (de 11,7% entre 1974 et 1975). En 1976, l'augmentation atteignit 29,6 % (Tableau X 17). Les produits phyto-sanitaires suivirent la même évolution (Tableau X 18).

En 1976, le gouvernement actualisa, de nouveau, le prix des engrais en fonction de leurs coûts de production, afin d'éviter des pertes aux industries nationalisées (4). Cette attitude du VIème Gouvernement Provisoire, contrairement à la politique du gouvernement antérieur, cherchait à éviter de faire supporter à l'Etat le déficit de ces industries. Ainsi, le Ministre du Commerce Intérieur de ce Gouvernement n'était pas d'accord avec la réduction du prix des engrais, considérant que la différence était payée par tous les contribuables (5).

Des améliorations furent également apportées aux systèmes de transport et de distribution. Le chemin de fer en resta l'épine dorsale, avec la perspective de couvrir tout le pays.

Les propositions de restructuration de la branche des engrais furent confiées, en mars 1976, à une commission où participaient les quatre entreprises nationalisées et la Sapec. Le taux d'utilisation des entreprises n'était que de 70 à 75 %. Les équipements dataient d'il y a dix ou quinze ans et exigeaient un renouvellement. Le pouvoir privilégia

(1) Portaria 527/75 du 29 août 1975 et 606/75 du 3 novembre 1975.

(2) Le VIème Gouvernement Provisoire a refusé la participation des militaires dans le transport des engrais, comme cela s'était passé en 1975 (bien qu'ils soient intervenus dans certaines zones), pour éviter une désorganisation de l'action de la CP (Compagnie de chemins de fer). Cette dernière procédait à une péréquation entre les courtes distances et les longues et maintenait un tarif unique pour tout le pays quel que soit la distance.

(3) Portaria 97/76 du 24/2/76 et Reportage de Lurdes Féria sur la Beira Baixa (*D. de Lisboa*, 22 avril 1976).

(4) Despacho du Ministère de l'Industrie et de la Technologie et du Ministère du Commerce Interne, D.R. 27/5/76, n° 124 et *O Diário*, 18 septembre 1976.

(5) Discussion à la Télévision du 20 octobre 1975.

les industries de base et ce choix apparut à travers les investissements proposés.

Cette orientation fut d'ailleurs maintenue jusqu'au VIème Gouvernement Provisoire. Les travailleurs des usines et leurs représentants participèrent activement à la restructuration de cette branche, en particulier, à la décision de regroupement des différentes entreprises en une seule entreprise publique.

Le programme du Premier Gouvernement Constitutionnel affirma vouloir consolider le secteur public et sauvegarder un équilibre entre les différents secteurs. Le Vème Gouvernement Constitutionnel reprit cette orientation, en insistant sur l'importance des services offerts par le secteur public (1).

Deux propositions de restructuration du secteur des engrais se confrontaient : celle de la formation de deux groupes, l'un avec l'Ammoniaque et les Nitrates de Portugal et l'autre avec les unités du groupe CUF ; et celle du regroupement de toutes les entreprises en une seule - la Quimigal. Les travailleurs des usines d'ammoniaque et de la pétrochimie, aux bénéfices plus élevés, préféraient rester autonomes, tout en acceptant une coordination au niveau national et en insistant sur l'appui à la réforme agraire et le rejet des dissensions entre les travailleurs (2). Finalement, la seconde proposition eut gain de cause.

La CUF couvrait aussi une partie du secteur des pesticides, mais de nombreuses usines étaient privées ou dépendaient de multinationales. Les prix des produits phytosanitaires furent établis pour la campagne 1974/75 et soumis à un régime de prix maximum et de marge de commercialisation (3).

Les travailleurs de la CUF, non seulement participèrent à la commission de restructuration du secteur des engrais, mais formèrent aussi des commissions pour analyser la situation dans les différentes branches qu'elle couvrait. La CUF proposa un programme d'investissement sur cinq ans, incluant l'élargissement et le renouvellement des unités d'ammoniaque et d'acide nitrique (4). L'entreprise Nitratos de Portugal présenta un projet d'installations de nouvelles usines, dont certaines liées à la fabrication d'engrais (5).

Les investissements dans cette branche eurent pour objectif de répondre aux besoins intérieurs, surtout en nouveaux types d'engrais (les engrais complexes), jusqu'à présent importés, ainsi qu'en insecticides et pesticides.

Dans une même perspective, l'installation d'une fabrique de tracteurs fut envisagée pour répondre aux besoins en machines agricoles, impulser une série d'activités et éviter la sortie annuelle d'un million de contos en devises pour l'importation de tracteurs.

(1) Programme du 1er Gouvernement Constitutionnel, D. da Assembleia da Republica, 2ème série, 3 août 1976, n°17 - Programme du 2ème Gouvernement Constitutionnel, D. da Assembleia da Republica, 2ème série, 3 février 1978, n° 34 et Programme du 5ème Gouvernement Constitutionnel, D. da Assembleia da Republica, 2ème série, 14 août 1979, n°96.

(2) *O Diário*, 27 septembre 1976 et *D. de Lisboa*, 7 octobre 1976.

(3) Portaria 285/76 du 6 mai 1976, DR n° 106, mesures étendues, plus tard, à d'autres produits par la Portaria 466/76 du 31 juillet 1976, DR n° 178 et 649/76 du 4 novembre 1976, DR. n° 258 (Tableaux X 19 et 20).

(4) Despacho des Ministères de l'Industrie et des Finances du 24 juillet 1976, D.R. n° 172.

(5) Despacho du Ministère de l'Industrie du 29 juillet 1976, D.R. n° 176.

Ce projet répondait aux nécessités d'application de la réforme agraire, telle qu'elle était conçue, autrement dit, avec un recours massif aux machines agricoles.

Un appel d'offre fut lancé, en février 1975 (1), pour l'installation d'une usine de fabrication de tracteurs (6 000 tracteurs entre 27 et 56 chevaux). Elle devait répondre aux besoins intérieurs (environ 4 500 tracteurs, moyenne annuelle des ventes de 1968 à 1975) et exporter 25 % de sa production. L'incorporation de pièces d'origine nationale devait être de 30 %, augmentée, plus tard, jusqu'à 60 %. L'Etat aurait une participation majoritaire dans le capital. Fiat, Massey-Ferguson, IMT (Yougoslave) et Motor Ibérica (espagnol) se présentèrent au concours. L'adjudication provisoire fut obtenue par Massey-Ferguson (2). Le contrat devait être soumis à l'approbation du MIT. Une commission d'installation devait élaborer le contrat et le statut de l'entreprise. Mais, ces différentes propositions n'aboutirent pas.

Ce projet entraînait en contradiction avec les intérêts des sociétés d'import/export et menaçait de chômage une partie de leurs employés. Les commissions de travailleurs de ce secteur exigèrent de participer à la discussion du projet et à la reconversion des activités des sociétés commerciales (3).

La prolongation des discussions sur la viabilité de l'installation de la fabrique de tracteurs montrait le poids des forces opposées à sa réalisation qui réussirent, jusqu'à présent, à faire repousser le projet.

L'intervention de l'Etat dans le circuit de commercialisation des machines agricoles, dont les prix avaient beaucoup augmenté (Tableaux X 19 et X 20) se limita à la fixation des marges de commercialisation et du montant des ventes qui ne pouvaient pas être dépassés (4).

Les branches de fabrication du matériel agricole connurent des modifications structurelles. Celles-ci furent importantes grâce à l'intervention de l'Etat, en décembre 1974, dans la Metalurgica Duarte Ferreira (5). Une commission de gestion fut nommée par le gouvernement, jusqu'à la date de retrait de son intervention. La situation de crise de cette entreprise s'aggrava les années suivantes à cause des difficultés de remplacer le marché colonial, qui absorbait la presque totalité de ses produits, surtout en matériel tracté et camions militaires. Une relance de la production fut envisagée à travers des

(1) Despacho du Secrétaire d'Etat de l'Industrie et de l'Energie du 6 février 1975.

(2) Résolution du Conseil des Ministres du 5 mars 1976, D.G. 26 mars 1976, n° 73.

(3) Opposition d'une partie des employés des sociétés commerciales et de l'Association du Commerce Automobile (ACAP), *O Diário*, 12 mars 1976.

(4) Portaria 567/75 du 19 septembre, D.G. n° 217. La marge de commercialisation était de 45 % du prix de la machine dans le dépôt et d'un minimum de 20 % du prix de vente au public. En tous cas, les montants de ces marges ne pouvaient pas dépasser 400 et 256 contos, respectivement, pour le maximum et le minimum.

(5) Cf. thèse de 3ème cycle, volume II, p.214. Intervention de l'Etat par la résolution du Conseil des Ministres du 19 décembre 1974, D.G. 20 décembre 1974, n° 296.

accords avec les pays africains après leur indépendance, mais une reconversion était nécessaire. Une des hypothèses envisagée fut de lui confier la fabrication de tracteurs (1).

Le non-aboutissement du projet de fabrication de tracteurs et l'impossibilité de reconvertir une entreprise nationale de l'importance de celle de la Metalurgica Duarte Ferreira, prouvent les limites de la capacité de transformation des circuits en amont de la production agricole par les catégories sociales qui intégraient l'alliance apparemment dominante.

Cette incapacité apparut aussi, comme nous avons tenté de le montrer, au niveau des circuits de commercialisation dont les modifications sont restées ponctuelles. Les transformations structurelles ont surtout concerné la disparition de l'organisation corporative dont le contrôle était déjà affaibli par la montée des alliances innovatrices durant le régime antérieur à 1974. Les différentes catégories d'intermédiaires purent sauvegarder leurs intérêts, provisoirement lésés au bénéfice des producteurs. Les coopératives de commercialisation n'ont fait que laisser entrevoir une possibilité d'orientation différente, sans arriver à sa réalisation. Le mouvement social, à la base de la formation du secteur collectif, se heurta aux obstacles créés par les catégories dominant au niveau des circuits de commercialisation. Les circuits dépendant du contrôle étatique, de même que ceux qui liaient les producteurs aux entreprises nationalisées auraient pu être mis au service des catégories subordonnées. Mais, ils dépendaient encore plus étroitement que les autres des modifications du pouvoir politico-militaire. Au moment de l'écartement de l'alliance apparemment dominante de la dominance, les initiatives prises et les projets en cours ont perdu, en grande partie, leur objectif initial. Ils furent réorientés, ou tout simplement, disparurent.

(1) Proposition présentée en Conseil des Ministres, D.R. du 26 janvier 1977, n° 21, date à laquelle cette entreprise n'avait pas encore de statut juridique bien défini.

4.- CONSERVATION DES PRINCIPAUX MÉCANISMES DE L'ARTICULATION EXTERNE.

L'alliance apparemment dominante conserva cette caractéristique à cause de l'absence de modification de la dominance dans l'articulation internationale, qui aurait impliqué des transformations dans les relations politiques et économiques du Portugal avec ses principaux partenaires. La convergence de facteurs internes et de l'absence d'un processus de transformation de l'articulation externe contribuèrent à l'effacement progressif de cette alliance, après l'effondrement du pouvoir politico-militaire qui l'appuyait.

Le processus de décolonisation eut une influence décisive dans la modification du régime et dans l'orientation de la politique ultérieure. Ses conséquences économiques furent importantes : diminution ou suppression des sources de matières premières à bas prix et perte des débouchés coloniaux importants, pour les produits alimentaires et les biens manufacturés. L'absence de cette source primordiale d'accumulation du capital pour les groupes économiques nationaux contribua à les affaiblir, et facilita l'introduction de nouvelles relations d'appropriation.

Le pouvoir politique s'orienta vers la redéfinition des échanges extérieurs.

L'augmentation du pouvoir d'achat de la population salariée, résultant de la satisfaction de ses revendications, se répercuta sur la consommation des biens alimentaires et manufacturés. Elle mettait en cause la dominance de l'alliance apparemment dominante, en accentuant la dépendance économique extérieure, surtout alimentaire, à l'égard de ses principaux fournisseurs.

L'affirmation des forces sociales de cette alliance entraîna aussi la fermeture de certains marchés. Ceci fut accentué par la crise internationale, qui créa des difficultés d'écoulement aux principaux produits exportés. Cette crise obligea à remplacer, parfois temporairement et pour quelques produits, les marchés traditionnels par ceux des pays du Comecon ou du Tiers-Monde. Sous l'influence de pressions extérieures, des équilibres fragiles, notamment celui de la balance des paiements, furent détruits. La diminution des entrées de devises résulta de la résistance des émigrés à l'envoi de leur épargne et de la baisse des ressources touristiques. Le déficit augmenta, obligeant l'Etat à recourir aux emprunts extérieurs sur le marché financier international, dont les conditions contribuaient à affaiblir l'alliance apparemment dominante.

Le lendemain du 25 avril 1974 fut marqué par une libéralisation des échanges

politiques extérieurs, en conformité avec les intérêts du pays (1). Cette ouverture s'était dessinée dans les dernières années du régime précédent, mais elle s'accéléra et se généralisa à tous les pays. En attendant la définition d'un programme économique, une commission fut nommée pour contrôler les transactions extérieures (2). L'orientation prise voulait "garantir l'indépendance nationale pour le démarrage d'un socialisme véritablement portugais, évitant les situations extrêmes de crise économique, qui nous placent dans des dépendances économiques extérieures renforcées et délicates" (3).

Cette ouverture respectait les alliances extérieures existantes, en particulier la participation du Portugal à l'OTAN (4), dont les implications devaient être atténuées. "Nous chercherons, sous certaines conditions de notre appartenance à l'OTAN, d'avoir une politique extérieure indépendante et ouverte aux relations avec tous les pays qui respectent notre souveraineté et notre dignité nationale"... "Nous pensons qu'en ce moment nous ne devons pas perturber l'équilibre des forces en Europe, et nous jugeons que notre position dans l'OTAN sera favorable à la détente, à l'entente, et aux cheminements de la paix", affirmait le Premier Ministre portugais, en mai 1975 (5).

Cette ouverture marqua l'entrée du Portugal "dans la communauté des nations d'où il avait été banni à cause de sa politique coloniale et de son régime" (6). Le Président de la République, dans son discours à l'ONU, souligna l'importance de la "communauté des nations d'expression portugaise" et adressa une salutation spéciale aux pays du Tiers-Monde (7). Non pas que le Portugal sentît qu'il en faisait partie, mais il voyait qu'ils avaient des intérêts communs.

Le Programme de Politique Economique et Sociale du 21 février 1975 considérait la dépendance extérieure comme "une conséquence inévitable de la petite dimension de l'économie nationale". Ce plan proposait de consolider et d'intensifier les relations avec les pays européens (qui absorbaient 60 % du commerce extérieur), d'ouvrir de nouveaux marchés capables "de diminuer le degré de concentration de notre dépendance dans le domaine des importations de matières premières et de biens alimentaires" (dont les pays africains et arabes). Cette orientation fut reprise dans le "document des neuf" (8), qui préconisait l'essor du secteur exportateur, avec l'intervention de l'Etat, la restriction des importations, et la création d'une entreprise publique de commerce extérieur, assurant l'approvisionnement et l'écoulement des produits exportés par les entreprises nationalisées.

(1) D.L. 203/74 du 15 mai, D.G. 15 mai 1974.

(2) Une commission fut créée, le 6 mai 1974, pour délivrer les autorisations aux exportations d'une valeur supérieure à 1000 contos, montant fixé plus tard à 5000 contos et aux importations de 500 contos, ultérieurement baissée à 250 contos (le 6 juillet 1974). Elle interdisait l'importation de biens considérés "de luxe" et les exportations de produits indispensables à l'approvisionnement du marché intérieur.

(3) D.L. 208 C/75, D.G. 15 avril 1975, n°88, qui approuva les bases générales du programme de mesures urgentes, élaboré par le IVème Gouvernement Provisoire.

(4) Programme du MFA, divulgué le 26 avril 1974.

(5) Discours du Premier Ministre, Vasco Gonçalves, au commandement de l'OTAN, le 30 mai 1975.

(6) Discours du Président de la République, Costa Gomes, à l'ONU, en octobre 1974.

(7) *D. de Noticias*, 18 octobre 1974.

(8) *A Capital*, 8 août 1975.

4.1 - Détériorations des termes de l'échange.

Le IVème Gouvernement Provisoire tenta, en créant le Ministère du Plan et de la Coordination Economique, de subordonner la politique financière aux orientations politiques et économiques globales favorables aux intérêts de l'alliance apparemment dominante. Elle prétendait, du moins formellement, secondariser une politique "monétariste" qui conditionnait jusqu'à présent la politique économique. Mais comme les mécanismes financiers et les relations avec le marché financier international demeurèrent inchangés, toujours assurées par la Banque du Portugal, la soumission aux mécanismes extérieurs continua à influencer le fonctionnement interne (1).

Au niveau des relations commerciales, les importations diminuèrent de 28,4 % en quantité et de 15,8 % en valeur de 1974 à 1975 (Tableau X 25). Des restrictions furent imposées à l'importation de divers produits, et une surtaxe créée pour protéger les branches de la production nationale (2). Elles découragèrent les importations de produits d'utilité secondaire. La diminution des échanges avec les ex-colonies obligeait aussi à recourir au marché international pour acheter des matières premières et des produits agricoles à des prix nettement plus élevés.

Les importations de produits alimentaires diminuèrent sensiblement, surtout les céréales (en volume et en valeur), les huiles alimentaires, la viande et quelques autres (pomme de terre, la production nationale ayant été excédentaire). Cette baisse fut conjoncturelle, l'année 1974/75 ayant été caractérisée par de bonnes récoltes (Tableau X 24). Par contre, les importations d'autres produits agricoles s'accrurent : céréales fourragères, légumineuses et surtout lait et produits laitiers. Dans l'ensemble, la dépendance alimentaire eut tendance à s'accroître les dernières années (Tableau X 26). Toutefois, les modifications structurelles réalisées dans la zone de la réforme agraire permirent d'augmenter la production. Mais elles ne pouvaient apporter de changements durables en l'absence d'investissements pour intensifier la production.

La diminution de l'activité de certaines entreprises, l'évolution du produit intérieur brut (PIB) (de + 4 % en 1974 à - 3,6 % en 1975) et la baisse du taux d'investissement (la formation brute de capital fixe - FBCF - passa de + 12,8 % en 1968/73 à - 2,8 % en 1974 et à - 38,6 % en 1975, sous l'effet de la forte décapitalisation dont l'économie

(1) Intervention des commissions de travailleurs dans le fonctionnement des banques commerciales, comme nous l'avons souligné pour les sorties illégales de devises. Mais elle n'a pas pu modifier les mécanismes financiers.

(2) La surtaxe concernait les produits agricoles suivants : volaille, légumes secs, viande bovine, fromages produits horticoles, fruits et conserves horticoles, produits oléagineux raffinés, produits exotiques, etc. (D.L. 271 A/75 du 31 mai, D.G. n°125).

avait souffert) provoquèrent une baisse des importations de matières premières et d'équipements.

Evolution des importations en 1974 et 1975 : 1000 contos

	1974	1975	Variations %
Textiles	11,59	7,74	- 33,3
Machines et appareils	19,65	16,11	- 18,1
Matériel de transport	10,32	7,96	- 22,9

Ce résultat contribua à diminuer le déficit de la balance commerciale, mais s'accompagna d'un affaiblissement de la base économique défavorable à l'alliance apparemment dominante.

Les exportations connurent aussi une baisse globale entre 1974 et 1975, en volume (- 25 %), et une augmentation en valeur (+ 13 %). Les produits alimentaires suivirent cette tendance (- 24 % en volume et - 22 % en valeur). Ceci s'expliquait par la diminution de l'intérêt des pays européens pour les produits portugais, facilement substituables et concurrencés sur le marché international et par la baisse des exportations vers les ex-colonies (- 35,5 % de 1974 à 1975 en valeur par rapport au total des exportations vers ces pays, - 53 % en volume et - 51 % en valeur par rapport au total des exportations des produits agricoles) (1). Les exportations vers les Etats-Unis déclinèrent de 42 % en valeur, par rapport au total des exportations de 1974 à 1975.

Cette baisse quantitative s'accompagna d'une forte détérioration des termes de l'échange, - de 106,8 en 1974 à 92,5 en 1975 (tableau X 27)-et d'une forte inflation.

Quelques modifications intervinrent dans les relations du Portugal avec ses partenaires. Ainsi, les échanges avec les pays européens connurent une diminution sensible de 1974 à 1975. Les importations de ces pays passèrent de 43,5 % à 39,7 % du total des importations en valeur (Tableau X 25). La diminution fut plus faible pour les produits agricoles et alimentaires : de 8,6 à 8,0 % en volume et de 10,6 à 12,2 % en valeur pour les pays de la CEE de 1974 à 1975, et de 3,4 à 0,8 % en volume et de 6,1 à 1,4 % en valeur pour les pays de l'AELE.

(1) Les produits alimentaires portugais étaient vendus plus chers aux ex-colonies

	1973	1974	1975
Ex-colonies	10,8	12,8	13,5
Etranger	5,3	11,7	11,1

unité : contos/tonne

Ces échanges furent, en partie, compensés par les augmentations des importations provenant des Etats-Unis : de 9,4 à 12,4 % en valeur par rapport au total des exportations de 1974 à 1975, et d'autres pays.

Après 1974, les relations commerciales du Portugal se diversifièrent, les importations d'autres pays ayant augmenté : de 16,1 à 21,1 % de 1974 à 1975. Cette évolution fut marquée par la baisse des importations des ex-colonies : de 10,5 à 5,1 % par rapport au total des importations en valeur, de 14,1 à 6,9 % par rapport aux produits alimentaires en volume et de 17,6 à 9,4 % en valeur pour la même période (1).

Les relations avec les pays du Comecon se multiplièrent. Les importations s'élevèrent de 1,3 à 4,1 % de 1974 à 1975. Le pétrole occupait 10,6 % de ces importations, ces pays offrant un prix légèrement plus bas que d'autres (en 1975, 2 213 esc/t contre 2 417 esc/t pour la moyenne des importations d'autres pays). Quant aux exportations vers les pays du Comecon, elles doublèrent, passant de 0,9 à 2,3 % de 1974 à 1975. En 1976, l'URSS acheta : 30 % du concentré de tomate *exporté*, 12 % du vin non-embouteillé, 4 % du Porto, 9 % des produits textiles et 7 % de la chaussure. Pour ces produits, ces pays remplacèrent les marchés européens, et permirent d'écouler des stocks sans débouché.

La limitation des possibilités de commercialisation surtout des produits agricoles, vers les pays européens, facilita la diversification des marchés (2), cependant limitée par la

(1) L'achat de sucre en provenance des ex-colonies baissa de 159 966 t à 29 949 t de 1974 à 1975, alors que son prix était inférieur à celui du marché international.

Prix en 1974 :	6 900 esc/t aux ex-colonies et	10 800 esc/t sur le marché mondial
Prix en 1975 :	7 200 " " "	17 900 " " "

Les oléagineuses connurent une baisse des importations de 41 985 à 17 818 tonnes de 1974 à 1975.

Prix en 1974 :	8 200 esc/t aux ex-colonies et	10 300 sur le marché mondial
Prix en 1975 :	9 700 " " "	10 300 " " "

Les importations de café connurent elles-aussi une baisse de 18 811 à 14 625 t dont le prix augmenta pour les ex-colonies mais baissa globalement.

Prix en 1974 :	23 600 esc/t aux ex-colonies et	47 000 sur le marché mondial
Prix en 1975 :	25 700 " " "	37 600 " " "

(Industrias alimentares em Portugal, *Evolução e situação actual*, FAO, Lisbonne, 1977, p. 23).

(2) De nouveaux contrats furent conclus par des entreprises avec l'étranger. Ce fut le cas de Lisnave (chantiers navals) qui contribuait à 5 % du total des exportations et dont les chantiers se trouvaient sous-utilisés. Elle signa des contrats avec les pays arabes (le Bahrein), l'Amérique Latine et les ex-colonies portugaises. Des accords furent aussi conclus avec les pays de l'Est, de même que pour la Setenave (*D. de Lisboa*, 22 mai 1976). Des engagements furent annulés avec le Brésil par une décision des armateurs de ce pays. Les difficultés pour trouver des marchés obligeaient ces grandes entreprises à reconverter leurs activités et à se tourner vers les nécessités du marché intérieur (A situação actual da Lisnave e as perspectivas futuras, in *Lutas sociais nas empresas*, op. cit. volume II, p. 153 et suivantes).

crise mondiale. Le blocage exercé par les multinationales (dont nous avons vu l'action discriminatoire à l'égard de leurs filiales portugaises moins rentables que d'autres) rendit l'écoulement des marchandises et l'approvisionnement en matières premières des industries qui en dépendaient plus difficiles. Ces fluctuations furent ressenties au niveau de la balance des paiements.

4.2 - Limitation à l'ouverture économique.

Jusqu'au 25 avril 1974, un équilibre précaire existait entre les différentes rubriques de la balance des paiements (Tableau X 29). Quelques unes avaient servi, jusqu'à cette date, à couvrir le déficit de la balance commerciale. Elles étaient constituées par les rentes provenant des ex-colonies (Tableau X 28), les dépôts des émigrés et les recettes du tourisme. Cet équilibre fut remis en question à mesure que les forces se modifiaient au niveau de la dominance. En même temps, le déficit de la balance commerciale croissait, surtout depuis 1976, à cause de l'augmentation du prix du pétrole, des matières premières nécessaires au fonctionnement des industries, des biens d'équipement, et que s'accélérait le taux d'inflation. Après le 25 avril 1974, avec l'indépendance des nouvelles nations africaines d'expression portugaise, cet équilibre fut rompu, la baisse des dépôts des émigrés (de - 25 % de 1974 à 1975, soit de 29,5 à 22,2 millions de contos) et celle des recettes du tourisme (de 6,2 à 2,6 millions de contos de 1974 à 1975) (1). La rétention de l'épargne des émigrés leur était recommandée par des banques étrangères et nationales (Franco-portugaise, Banque d'Outre-mer, Pinto et Sotto Maior - appartenant au groupe Champallimaud -...). De nombreux émigrés, craignant les conséquences de la nationalisation de la banque pour leurs dépôts, cessèrent d'envoyer des mandats et décidèrent même, dans quelques cas, de ne pas passer leurs vacances au Portugal (2). La crise mondiale et l'augmentation du chômage dans les pays d'accueil entraînèrent la diminution progressive du nombre d'émigrés (3).

(1) Les ressources du tourisme ont sans doute baissé, la situation politique ayant conduit à annuler des contrats avec les sociétés touristiques étrangères (le nombre de touristes passa de 2 621 800 à 1 966 400 de 1974 à 1975). Il faut aussi ajouter le développement des transferts et des changes non déclarés, compensés partiellement par les entrées faites par les ex-résidents dans les colonies.

(2) *Le Monde diplomatique*, 2 août 1974.

(3) Evolution du nombre des émigrés de 1974 à 1978 : (chiffres provisoires pour 1978)

Années	Emigration légale	%	Emigration clandestine	%	Total	%
1973	79 517	66,3	40 502	33,7	120 019	100 %
1974	43 397	61,8	26 876	38,2	70 273	
1975	24 818	55,2	20 107	44,8	44 918	
1976	17 454	52,6	15 753	47,4	33 207	
1977	16 995	59,1	11 763	40,9	28 758	
1978	18 651	76,0	5 802	24,0	24 453	

Source : *O Jornal*, article de Joël Serrão, 29 juin 1979.

L'entrée des capitaux étrangers, encouragée par la libéralisation progressive des années précédant 1974, baissa. Bien que la réglementation sur les investissements étrangers (1) tentât de modérer le retrait des capitaux étrangers pour éviter un effondrement de certains secteurs d'activité, elle leur offrait des conditions peu favorables, suite aux pressions du secteur nationalisé et du capital privé national.

Les investissements étrangers furent soumis à l'autorisation de l'Etat, à travers l'Institut des Investissements Etrangers (IIE) et, à la fin de 1975, l'interdiction de leur accès à quelques activités fut maintenue (2).

La législation du 18 décembre 1975 cherchait à préserver les investissements effectués. Les transferts de profits vers l'extérieur furent limités à 20 % pour les entreprises qui exportaient plus de 50 % de leur production. Elle était plus faible pour celles qui exportaient moins. Ce pourcentage pouvait être modifié par le gouvernement en cas de déséquilibre accentué de la balance des paiements. Cette loi pénalisait les fausses facturations, mais elle ne mit pas en place de dispositif pour les contrôler.

L'installation d'entreprises étrangères était soumise à des conditions comme la limitation de l'emploi du personnel étranger et l'obligation de former des cadres nationaux pour remplacer les techniciens étrangers. Le contrôle, par les commissions de travailleurs et d'autres organisations les représentant, disparut du nouveau code.

La participation du crédit national au financement d'entreprises étrangères fut limitée en fonction de la proportion de capital étranger investi. Lorsque la participation étrangère variait entre 25 et 50 % du capital de l'entreprise, le crédit pouvait atteindre 70 % de l'investissement. Lorsqu'elle était supérieure à 50 %, il ne pouvait pas dépasser les 50 %.

Des conditions identiques furent reprises dans la législation du 18 mars 1976, qui modifiait celle de décembre 1975. Le code d'investissement réglementait les transferts de technologie, interdisant l'imposition de clauses relatives à l'acquisition de biens d'équipements. Il voulait protéger les secteurs étatiques qui jouaient un rôle charnière, et privilégier la production nationale en évitant la concurrence des entreprises étrangères, dont la pénétration était facilitée par les liaisons privilégiées avec les marchés d'approvisionnement et les débouchés. Il marqua le retour à une tentative de protectionnisme reformulé, et à une volonté d'échapper à la formation "d'activités-enclaves" sur le territoire national, qui ne bénéficieraient que très peu au pays.

La disparition des sources d'entrée de capitaux qui couvraient le solde négatif de la balance commerciale entraîna, en 1976, un élargissement du déficit extérieur.

(1) Réglementation élaborée par un groupe de travail, durant le IV^{ème} Gouvernement Provisoire, créé par un despacho du Ministère du Plan et de la Coordination Economique, chargé d'étudier le régime juridique des investissements étrangers au Portugal. Le projet de code des investissements étrangers, fut approuvé par le Conseil des Ministres du V^{ème} Gouvernement Provisoire, mais il ne fut pas promulgué. Le code des investissements qui entra en vigueur fut celui du VI^{ème} Gouvernement Provisoire, approuvé le 18 décembre 1975, qui modifia certains aspects du projet antérieur.

(2) Tels que les services publics, les institutions monétaires et financières, les assurances, la publicité et les médias, article 9 du code des investissements étrangers du 18 décembre 1975.

Il atteignit 25,8 millions de contos, soit 900 millions de dollars, environ le double qu'en 1974. Ainsi, le pays dut emprunter à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et la Banque Nationale Suisse (1). Les réserves en devises de la Banque du Portugal diminuèrent de 687 millions de dollars en 1975.

Durant le premier trimestre de 1976, le déficit de la balance des transactions monétaires fut financé sur les tirages du FMI — soit 129 millions de dollars en "oil facility" — La voie était ouverte à la signature d'un accord avec cette organisation, qui conditionnera l'évolution future et la subordination de l'orientation économique aux mécanismes monétaires dictés par l'articulation internationale (2).

Ce déficit fut aggravé par la dépréciation de l'escudo, qui n'a cessé depuis 1974, et accentuait la situation débitrice du Portugal (3).

Par ailleurs, la plupart des emprunts ne purent être contractés avant la fin de 1975, à cause des réticences des institutions bancaires étrangères. Les prêts purent être réalisés grâce aux réserves en devises et en or de la Banque du Portugal (4). Les pressions politiques pesèrent sur la décision des institutions financières internationales (5).

(1) Environ 300 millions de dollars, 1 dollar = 25,5 escudos en 1974 et 25,67 en 1975.

(2) De janvier 1975 à mars 1976, le Portugal obtint des financements étrangers d'environ 800 millions de dollars (environ 500 millions de la BRI en deux tranches, 250 millions de la Bundesbank et 50 millions de la Banque Nationale Suisse). Une partie du stock d'or fut déposé comme garantie de ces prêts. D'autres prêts ou aides financières étaient en cours de négociation avec la CEE, l'AELE, la Banque Mondiale et quelques autres pays membres de l'OCDE (OCDE : *Portugal, études économiques*, novembre 1976, p. 27).

(3) En 1974 et 1975, le taux de dépréciation de l'escudo portugais fut l'un des plus élevés par rapport à ceux d'autres monnaies européennes :

	Islande	Turquie	Irlande	Italie	Portugal	Angleterre	Espagne
Février 1974	44,9	23,8	17,0	19,1	22,3	16,0	15,6
Février 1975	53,7	30,2	23,8	23,3	25,1	19,8	19,3

Tous les autres pays de l'OCDE avaient un taux de dépréciation inférieur à ceux-ci (Relatório OCDE).

(4) Les banques portugaises avaient participé en 1973, à l'achat de titres pour une valeur nominale de 1,3 milliard de escudos, au lieu de 0,3 milliard en 1972 (Rapport annuel de la Banque du Portugal).

(5) La CEE suspendit de son côté, son programme de coopération économique avec le Portugal, jusqu'à la fin 1975.

Les relations extérieures du Portugal étaient marquées par une profonde dépendance alimentaire : insuffisance de la production agricole et production trop spécialisée, accompagnée de difficultés d'écoulement sur les marchés mondiaux. Ces facteurs et le déficit de la balance des paiements provoquaient une rigidité et un immobilisme de l'articulation externe. En outre, il était impossible, pour le Portugal de résister aux pressions de partenaires économiquement plus puissants, et de lutter contre la limitation de sa capacité à diversifier ses échanges.

L'alliance apparemment dominante, par la nature de ses composantes, fut géographiquement limitée à certaines zones du pays (zones industrielles de Lisbonne, Setubal et d'autres grandes villes, et zones rurales de l'Alentejo et Ribatejo). Les contours de ces zones furent reconnus juridiquement pour le sous-système agraire lors de la délimitation de l'expansion de cette alliance. Pour les autres sous-systèmes la délimitation s'opéra par secteurs d'activité.

Le caractère apparent de cette alliance se manifestait par le maintien des alliances innovatrices, la non-concrétisation des caractéristiques des alliances sociales de la dominance, et leurs manifestations partielles et ponctuelles.

L'alliance apparemment dominante ne put affirmer sa qualité intégratrice par rapport aux PMA que sur une frange très limitée. Par contre, l'élargissement des relations de soumission réelle du travail au capital encouragea la formation des nouvelles alliances de la dominance, qui la supplantèrent.

L'incapacité d'expansion se manifesta non seulement par l'absence de contrôle d'une partie importante des bases économiques (liée aux alliances innovatrices), mais aussi par l'impossibilité de transformer les circuits de commercialisation et de contrôler le marché intérieur. Celui-ci continua à être régi par les mêmes mécanismes et à être soumis aux mêmes forces, à l'exception de quelques modifications ponctuelles rapidement abandonnées.

Cette situation déterminait l'appropriation du surplus et son affectation (aussi bien celui résultant des échanges sur le marché intérieur que sur le marché extérieur), conditionnant ainsi la réorientation de la production. En même temps, l'appropriation collective fut marginalisée par rapport à l'appropriation individuelle.

Le caractère apparent de cette alliance se révéla dans l'absence de changement global des caractéristiques de l'articulation externe du système. Ces relations ne dépendaient pas seulement des transformations au sein du système, qui, à elles seules, ne pouvaient qu'apporter une contribution limitée. Elles étaient liées à l'insertion du Portugal dans le contexte international et à la place qui lui était assignée dans des ensembles plus globaux. Dans ces conditions, les alliances politiques et militaires du système, au niveau externe, étaient difficilement substituables.